
X 2
SANS
DIEU
RIEN


Library of Princeton
MAR 1? 1887
Theological Seminary

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de Jesus.

Tome Troisiéme.

Depuis l'an 561. jusqu'à l'an 648.



A PARIS,

Chez PIERRE SIMON, Imprimeur du Clergé de France, & de Monseigneur l'Archevêque, ruë de la Harpe, à l'Hercule.

MDCCXXX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



DISCOURS SUR LA RELIGION

Et ſur les Mœurs des François avant l'établiſſement de la Monarchie, & ſous les deux premieres Races de nos Rois.

I.

ORIGINE DES FRANÇOIS.



IL eſt peu de Nations qui ſous prétexte d'ennoblir leur Origine, ne l'ayent obſcurcie par des Traditions fabuleuſes. Dès le huitiéme ſiécle, des Auteurs qui avoient interêt de faire leur cour à nos Rois, prétendirent que les François deſcendoient des Troyens ; & le Diacre Paul dans ſon Hiſtoire des Evêques de Mets, ne fit pas difficulté de dire que c'étoit la raiſon pourquoi le fils de S. Arnoux, qui fut la tige de la ſeconde Race de nos Rois, avoit été nommé Anchyſe ; quoiqu'en effet il ne ſe nommât pas Anchyſe, mais Anſégiſe. Une foule d'Hiſtoriens poſtérieurs ſacrifiant la réputation

d'habiles & de judicieux Ecrivains à la prétenduë gloire de leur patrie, qu'ils égaloient par là aux Romains, ont adopté cette opinion. Ils ont ſuppoſé qu'un Prince Troyen nommé Francus, étoit venu s'établir au-delà du Rhin, & y avoit donné le nom & le commencement à la Monarchie Françoiſe. Mais la Nation Françoiſe s'eſt renduë aſſez illuſtre par elle-même, pour n'avoir pas beſoin du merveilleux de la Fable : l'éclat de ſes grandes actions lui ſuffit. Sans m'arrêter donc à combattre ces fictions, je me contenterai d'expoſer briévement ce qui m'a paru de plus probable ſur l'Origine des François.

Ce ne fut qu'après le milieu du troiſiéme ſiécle ſous l'Empire de Valérien, que les Hiſtoriens Romains commencerent à faire mention des François; & ils déſignerent par ce nom commun diverſes Nations de la Germanie, comme les Saliens, les Attuaires, les Ampſivares, les Kamaves, les Bricteres, & les Cattes. Comment tous ces Peuples & quelques autres furent-ils appellés François, nom inconnu à Tacite & aux plus anciens Hiſtoriens ? C'eſt que dans le troiſiéme ſiécle on nomma *Francs* ou *François* une Confédération de pluſieurs Peuples de la Germanie, qui ſe liguerent enſemble pour la conſervation de leur liberté. La haine des Romains leurs ennemis communs, les réünit ſi étroitement, qu'ils ne firent plus qu'un Peuple qui prit le nom de *Francs*, c'eſt-à-dire en Tudeſque de *Libres* Ainſi leur nom étoit le ſymbole de la cauſe pour laquelle ils combattoient; & ils y trouvoient les motifs du courage avec lequel ils devoient la défendre.

Dès que ces Peuples eurent été connus ſous le nom de François, on commença à appeller *France* le pays qu'ils habitoient au-delà du Rhin, entre la Saxe & l'Allemagne, c'eſt-à-dire la Suabe. Car ce ſont là les limites que Saint Jerôme aſſigne à la France Trans-Rhenane. « Entre les « Saxons & les Allemans, dit-il, eſt ſituée une Nation, qui « a moins d'étenduë que de force. On nommoit aupa- « ravant ce pays Germanie, on l'appelle aujourd'hui « France. »

Hieron. de Vit. S. Hilarionis.

II.

De la Religion des François avant leur conversion à la Foi Chrêtienne.

Puiſque les François étoient Germains, il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne fuſſent adonnés à toutes les ſuperſtitions que les anciens Hiſtoriens ont attribuées à ces Peuples. Ainſi l'on peut aſſûrer ſans témérité qu'ils adoroient Mars, Hercule & Mercure ; qu'ils ſoüillerent de ſang humain les Autels de ce dernier ; & qu'ils furent long-temps ſans avoir ni Temples, ni Statuës de leurs Dieux, ſe contentant de leur conſacrer des Fontaines & des Forêts, dont le ſilence leur paroiſſoit plus propre à inſpirer le reſpect & le recuëillement. Dans la ſuite les François eurent des Idoles. » Ils ſe firent, dit Gregoire de Tours, des repréſentations de bêtes, d'oiſeaux & des élemens, qu'ils ado- » Hiſt. l. 2. c. rerent auſſi-bien que les Bois & les Fontaines. » Il paroît » 18. que l'Idole particuliere des François étoit la tête d'un bœuf. On en trouva une d'or dans le Tombeau de Childeric ; & c'eſt peut-être à cette ſuperſtition qu'un Concile d'Orleans fait alluſion, lorſqu'il défend de jurer ſur la tête des beſtiaux. La Vie de S. Vaaſt nous apprend que des François encore Idolâtres offroient à leurs Dieux de grands vaſes de biere, qui devoient leur ſervir dans leurs repas.

On ne ſçait pas aſſez le détail de leurs ſuperſtitions, pour en parler plus amplement ici. Je remarque ſeulement que les François ne montrerent pas un attachement opiniâtre à l'Idolâtrie. Dès que Clovis eut embraſſé le Chriſtianiſme, on vit preſque tous ſes ſujets s'empreſſer à ſuivre ſon exemple. Mais en renonçant à leurs Dieux, pluſieurs demeurerent attachés à des pratiques ſuperſtitieuſes, que les Evêques eurent bien de la peine à extirper entiérement de la France. L'Hiſtoire que j'écris en fournira aſſez de preuves.

III.

Mœurs & caractere des anciens François.

On ne peut rien ajoûter à la belle peinture que Tacite a faite des mœurs des anciens Germains, parmi lesquels il faut comprendre les François. Sans répéter donc ce que cet Historien en a écrit en général, je me bornerai à recueïllir une partie de ce que d'autres anciens Auteurs ont dit en particulier des François. C'en sera assez pour faire voir qu'à travers la barbarie où ils ont vécu avant l'établissement de la Monarchie, on ne laissoit pas de remarquer en eux des traits de bonté, de pudeur, de magnanimité & de bravoure, qui pouvoient annoncer quel seroit un jour le caractere de cette Nation, quand la politesse & la Religion en auroient adouci les mœurs.

La cordialité & la générosité avec laquelle les François exerçoient l'hospitalité, ont paru à Salvien des vertus capables de balancer les vices qu'il leur reprochoit: *Mendaces Franci*, dit cet Auteur, *sed hospitales.* C'est donc sur-tout des François qu'il faut entendre ce que Tacite a dit en général des Germains; qu'il n'y avoit pas de Nation, qui reçût ses hôtes avec plus de courtoisie, & qui les regalât mieux.

Ils n'avoient pas moins de respect pour les Loix de la pudeur, que pour celles de l'hospitalité. Un Article de la Loi Salique suffit seul pour nous faire juger combien nos Peres avoient horreur de ce qui peut blesser cette vertu. Tit. 22. On y condamne à l'amende le François qui auroit pris la moindre liberté avec une femme, comme de la toucher à la gorge ou au bras. D'anciennes statuës qu'on croit être de sainte Clothilde & de quelques Reines, femmes des fils de Clovis, nous les répréfentent habillées magnifiquement, mais dans la plus exacte modestie. Les Dames Françoises ne se croyoient bien parées que par cette vertu: La mode n'en reviendra-t-elle pas?

Mais ce qu'il y eut de plus éclatant dans le caractere

des anciens François, ce fut la noblesse des sentimens, & la bravoure, par où ils se distinguerent entre les autres Nations Germaniques. Un ancien Orateur a fait sans y penser leur éloge en déclamant contre eux. Il dit que la fierté, ou comme il s'exprime, la férocité des François leur rendoit l'esclavage intolérable. En effet, il n'y avoit point de danger où ils ne s'exposassent pour l'éviter. L'Histoire nous en a conservé un bel exemple. Une troupe de François ayant été pris à la guerre & transférés dans le Pont, ils y firent des prodiges de valeur pour se soustraire à la servitude. S'étant emparés de quelques Vaisseaux qu'ils trouverent dans le Port, ils allerent piller les plus belles Villes de Grece & d'Asie, prirent Syracuse, & retournerent par l'Océan dans leur patrie, chargés de gloire & de richesses, qu'ils estimerent moins que la liberté qu'ils avoient recouvrée.

Panegyr. Constant.

Zozimus.

Cette bravoure audacieuse étoit comme innée à tous les Germains. C'est même à elle qu'ils doivent leur nom : car *Germain* signifie *homme de guerre*. *Man* signifie *homme*, & *Geere* ou *Veerre* signifie *Germain*; terme qui nous est resté du Tudesque dans la langue Françoise, comme l'inclination pour ce qu'il signifie, est demeurée à la Nation. Un ancien Panegyriste de Constantin reconnoît que les François étoient les plus terribles des Barbares, & qu'il étoit bien difficile de les vaincre; parceque la vie dure qu'ils menoient, leur faisoit aisément mépriser la mort. Mais indépendemment de ces témoignages, les conquêtes des François font assez l'éloge de leur valeur. Il suffit de dire qu'ils ont enfin dompté les Romains, les Gaulois, les Bretons, les Visigoths, les Bourguignons, les Lombards & les Saxons.

Nazarius.

Je ne dissimulerai pas que Salvien accuse les François d'être menteurs & perfides, *perfidi Franci, mendaces Franci*; & qu'un autre ancien Orateur leur reproche qu'ils se faisoient un jeu de manquer à leur parole. Mais outre que c'étoit-là un vice assez ordinaire à toutes les Nations Barbares & Idolâtres, peut-être que les Auteurs Romains n'en ont accusé en particulier les François, que parce qu'ils les

voyoient toûjours prêts à reprendre les armes pour les interêts de leur liberté qu'on vouloit opprimer. Quoi qu'il en soit, ils firent dans la suite paroitre tant de droiture dans leur conduite, qu'une maniere d'agir ouverte & sincere fut appellée de leur nom *franchise*.

Dès que les François se furent établis dans les Gaules, ils ne tarderent pas à faire éclater des vertus, qui leur meriterent l'estime des Grecs & des Romains. Voici le portrait qu'en fait l'Historien Agathias. « Les François, dit-« il, ne sont pas errans çà & là comme la plûpart des Bar-« bares. Ils suivent la Police & les Loix Romaines, & le « culte du vrai Dieu : car ils sont tous Chrêtiens. Ils ont des « Evêques & des Magistrats dans les Villes, & ils obser-« vent comme nous les jours de Fêtes. En un mot pour des « Barbares, ils me paroissent avoir beaucoup de politesse « & d'urbanité. Il n'y a que leur langage & leur maniere « de s'habiller qui se ressentent de la Barbarie. Pour moi « entre plusieurs qualités dont ils sont doüés, j'admire sur-« tout la justice & la concorde qui regne entre eux. » Cet éloge de la part d'un Auteur Grec est d'autant moins suspect, qu'on sçait que les Grecs craignoient fort les François à cause des conquêtes qu'ils leur voyoient faire. C'est ce qui donna naissance parmi eux au proverbe, τὸν Φράγκον φίλον ἔχῃς; γείτονα οὐκ ἔχῃς. *Ayez le François pour ami, ne l'ayez pas pour voisin.*

Agath. l. 1. p. 13. Edit. Reg.

Eginart. Vitâ Carol.

Quant aux Romains, les François les contraignirent par leurs bienfaits de les aimer. Rome regarda nos Rois de la seconde Race comme ses Libérateurs ; & il seroit difficile d'encherir sur les éloges que les Papes de ce temps-là firent des François, qu'ils nomment *une Nation sainte, un Sacerdoce Royal, un Peuple de benediction, & la plus illustre de toutes les Nations.*

IV.

Des Loix des François.

Dès que les François furent un peu civilisés, ils s'appliquerent à se rendre aussi recommandables par la justice,

qu'ils l'étoient déja pour leur bravoure : ce ſont les deux plus fermes ſoûtiens des Etats. Ils choiſirent quatre des plus ſages d'entre eux, pour rédiger par écrit leurs Loix & leurs uſages. Ces quatre Seigneurs ayant tenu à ce ſujet trois Aſſemblées, dreſſerent la fameuſe Loi qui fut nommée *Salique* du nom des Saliens la plus noble des Nations Françoiſes. Les additions & les changemens qu'on y a faits à pluſieurs repriſes, ſont la cauſe de la différence qu'on remarque dans les anciens Exemplaires qu'on en a. Selon l'Edition de M. Pithou, elle contient 71 Titres qui ſont ſubdiviſés en pluſieurs Articles.

Proleg. Legis Salicæ.

On ne peut diſconvenir que la Loi Salique qui faiſoit toute la Juriſprudence Françoiſe, ne ſoit fort imparfaite. La plûpart de ſes Reglemens ne tendent qu'à réprimer les vols, les meurtres & les autres violences : les peines qu'on y decerne, même contre le rapt & l'aſſaſſinat, ne ſont que des amendes pecuniaires ; & l'amende pour le meurtre d'un François, eſt double de celle qui eſt marquée pour le meurtre d'un Romain, c'eſt-à-dire d'un Gaulois. On decerne auſſi une amende pour les paroles injurieuſes, comme d'appeller un homme renard ou lievre. La franchiſe & la bravoure dont ſe piquoient nos Peres, leur faiſoient regarder ces traits injurieux comme des outrages intolérables.

L'Article ſixiéme du Titre 62. de la Loi Salique eſt le plus remarquable. Il eſt conçu en ces termes : *La Femme n'héritera aucune portion de la terre Salique : mais tout l'héritage appartiendra aux mâles.* C'eſt là le fameux Article qui a toûjours ſervi de Regle à la Nation, pour exclure les Femmes de la Couronne ; & l'on ne connoît plus gueres la Loi Salique que par cette diſpoſition. Auſſi eſt-ce peut-être le ſeul de ſes Reglemens qui ne ſoit pas abrogé.

La Loi Salique avec les additions & les changemens que pluſieurs de nos Rois jugerent à propos d'y faire, fut longtemps l'unique Loi des François. Mais les nouveaux abus demanderent de nouveaux Reglemens. Les Rois de la ſeconde Race en publierent un grand nombre, qui furent nommés *Capitulaires.* C'étoit le réſultat des Aſſemblées

générales de la Nation, composées du Roi, des Evêques, des Abbés & des Seigneurs laïques. Le nombre prodigieux des nouveaux Reglemens qui furent faits dans ces Assemblées nuisit à leur observation. Il faut faire peu de Loix, quand on veut les faire garder.

Nos Rois n'obligerent pas les anciens Habitans de la Gaule à suivre la Loi Salique. Clothaire premier declara dans sa Constitution qu'il permettoit aux Romains, c'est-à-dire aux Gaulois, de vivre selon la Loi Romaine. Les Visigoths leur donnerent la même permission; & Alaric II. publia dans l'Aquitaine le Code Théodosien. Après la conquête de la Bourgogne, les François laisserent aussi aux Bourguignons la liberté de vivre selon la Loi de Gondebaud; & les Visigoths ne rendirent Narbonne, qu'après que les Assiegeans leur eurent promis qu'on leur permettroit de conserver leurs Usages & leurs Loix. Ainsi dans le même Royaume & sous le même Prince, chaque Peuple avoit sa Loi différente selon laquelle il étoit jugé. C'est la premiere cause d'une si grande diversité de Loix & de Coûtumes qui existent encore dans la France.

Constitu. Cloth. t. I. Concil. Gall.

V.

De l'administration de la Justice sous les deux premieres Races de nos Rois.

Le Roi est essentiellement le Chef de la Justice dans ses Etats. C'est comme le pere d'une grande famille, qui doit sur-tout veiller à entretenir la paix parmi ses enfans, & à terminer leurs differends. Les Rois de France n'ont pas negligé un devoir si important. Leur Palais étoit celui de la Justice; & l'on y jugeoit les causes des particuliers, qui y venoient implorer l'équité du Prince. C'est la raison pour quoi les Tribunaux de la Justice sont encore appellés *Palais*.

Mais comme les Rois ne pouvoient suffire à tout, ils établirent dans toutes les Villes un peu considérables, des Comtes, pour être les Juges ordinaires des Procès, tant en matiere

tiere civile, qu'en matiere criminelle. Ce Magiſtrat avoit ſes Aſſeſſeurs nommés, *Rachemburgii* ou *Scabini*, d'où nous eſt venu le nom d'Echevins. Charlemagne ordonna qu'il y en eût au moins ſept dans les Jugemens publics.

Le Comte tenoit à certains jours des Aſſemblées ſolemnelles, pour juger les Cauſes importantes avec plus de célébrité, & punir les forfaits avec plus d'éclat. Cette Audience publique étoit nommée *Mallus* ou *Mallum* du mot Tudeſque *Mael*, qui ſignifie *Aſſemblée* ou *Jugement*; & le lieu où elle ſe tenoit, étoit appellé *Malberg* ou *Malbergium*, c'eſt-à-dire, la Montagne ou la colline du Jugement, ou ce qui revient au même, *Mons Placiti*, *la Montagne des Plaids*. C'eſt que dans les commencemens de la Monarchie ces Aſſemblées ſe tenoient à la campagne, & le plus communément ſur quelque hauteur. On prétend même que tous les Plaideurs y portoient avec eux une portion de la Terre qui leur appartenoit, & la jettoient en ce lieu; afin qu'il fût vrai de dire que l'endroit où ſe rendoit la Juſtice, appartenoit à tous en général, & n'appartenoit à perſonne en particulier.

Les Procès étoient bien-tôt terminés dans ces Tribunaux champêtres: la chicane n'avoit pas encore trouvé l'art de les rendre immortels. On produiſoit des témoins, & l'on décidoit ſur leur rapport. C'eſt avoir à moitié gagné un Procès, que de le perdre, ſans eſſuyer les longueurs de la procédure. Les affaires les plus importantes étoient référées au Tribunal du Roi, qui par lui-même ou par le Comte de ſon Palais reformoit les Sentences des Comtes Provinciaux, portées contre les diſpoſitions des Loix.

Il étoit permis en certains cas aux particuliers de ſe faire juſtice. Si quelqu'un par exemple avoit été aſſaſſiné ou tué dans quelque querelle, toute ſa famille avoit droit de pourſuivre le meurtrier à main armée pour le mettre à mort. Les parens ou les amis de celui-ci, ne manquoient pas d'en prendre la défenſe: ce qui rempliſſoit tout le Royaume d'une infinité de petites guerres civiles. Nos anciens Auteurs nomment cet uſage *faida*, c'eſt-à-dire *inimitié* ou *vengeance*. Dans la ſuite pour empêcher ces déſordres, on publia des Reglemens qui obligeoient les parens de celui qui avoit été

tué, à accepter la composition de l'amende à laquelle les Loix condamnoient les homicides. Mais dans une Nation guerriere, il n'y a gueres que les motifs de la Religion qui puissent réprimer la vengeance.

Quand le meurtrier n'étoit pas en état de payer l'amende, la Loi lui fournissoit une ressource. Il en étoit quitte pour renoncer à ses biens : ce qu'il faisoit de la maniere suivante. Il assembloit sa famille, & se dépouillant de ses habits, il alloit sauter la haye, après avoir jetté derriere son dos de la terre de sa maison sur son plus proche parent, qui par cette cérémonie demeuroit chargé de payer l'amende en question. Cet usage bizarre subsista jusqu'au Regne de Childebert II. qui l'abolit par une Loi.

Decretio Childeb. II.

L'expérience fit connoître que la crainte des amendes pécuniaires n'étoit pas suffisante pour réprimer la licence des grands crimes. Ainsi on fut obligé dans la suite de décerner la peine de mort contre ceux qui en seroient coupables, ou du moins de les condamner à des peines ignominieuses. Les Nobles atteints de quelque crime, étoient condamnés à porter nuds & en chemise un chien d'un Comté à un autre Comté. Ceux qui n'étoient pas Nobles, étoient obligés de porter dans le même équipage une Selle de cheval. La coûtume de faire amende honorable en chemise nous est venuë de là. Les Nobles étoient même quelquefois condamnés à porter la Selle. Cet usage subsista longtemps, puisque dans le treiziéme siécle un Evêque de Liége condamna encore des Seigneurs à porter sur leurs têtes nûes des Selles de chevaux à la suite de la Procession, depuis l'Eglise de S. Martin de Liége jusqu'à la Cathédrale.

VI.

Des principaux Officiers de nos Rois.

Rien ne montre mieux la grandeur d'un Maître que le nombre & la puissance de ses domestiques. La Cour de nos Rois ne le ceda là-dessus à aucune autre, comme je le ferai voir. Car les fréquentes occasions que l'Histoire m'a four-

nies de parler de leurs principaux Officiers, m'ont fait juger qu'il feroit à propos de faire ici connoître les noms & les fonctions de leurs Charges. Je commence par les Charges Eccléſiaſtiques.

L'Apocriſiaire nommé quelquefois l'Archiprêtre de France, & plus ſouvent l'Archichappellain, tenoit le premier rang parmi les Officiers du Palais de nos Rois. Non ſeulement il étoit Supérieur du Clergé, qui deſſervoit l'Oratoire du Palais ; mais il avoit encore inſpection, quant au ſpirituel, ſur tous les Courtiſans : enſorte, dit Hincmare, que perſonne ne pouvoit faire à la Cour aucun exercice de zèle ſans ſon agrément. Il y avoit plus : tous les Procès Eccléſiaſtiques, toutes les conteſtations des Clercs & des Moines reſſortiſſoient à ſon Tribunal. Perſonne même ne pouvoit parler au Roi d'une affaire Eccléſiaſtique, ſans l'avoir auparavant communiquée à l'Archichappellain, & ſans avoir pris ſon attache. On peut juger par-là quel devoit être ſon crédit. Auſſi cette Charge fut-elle communément exercée par des Evêques, à qui le Pape accordoit ſouvent le *Pallium*, & le titre d'Archevêque par diſtinction. On vit cependant quelquefois de ſimples Prêtres, comme Fulrade & Foulques, revêtus de la dignité d'Archichappellain.

De Ordine Palatii.

Cet Officier ne fut d'abord nommé qu'Apocriſiaire. Mais dans la ſuite, l'Oratoire de nos Rois ayant été appellé Chapelle à cauſe de la Chappe de S. Martin qu'on y conſervoit, les Clercs deſtinés à deſſervir cet Oratoire, furent appellés *Chappellains*, & leur Supérieur *Archichappellain*. C'eſt l'origine des noms de Chappelle & de Chappellains, que l'uſage a introduits pour ſignifier les Oratoires particuliers & les Clercs qui y font l'Office. Cette Chappe de ſaint Martin *Cappa* ou *Cappella* étoit un manteau d'une étoffe vile & groſſiére. Il paroît même qu'il étoit de peaux de brebis. Le Moine de ſaint Gal qui a écrit la Vie de Charlemagne, dit que ce Prince avoit un habit de peaux, qui n'étoit pas beaucoup plus précieux que le manteau de ſaint Martin ; & M. du Cange cite un ancien Regiſttre de la Chambre des Comptes, où il eſt marqué que *les Eſtohers d'Amiens doivent à l'Evèque à la S. Martin d'hyver une penne grant d'agneaux, appellé le Mantel de S. Martin.*

Outre l'Archichappellain, les Rois & les Reines de France avoient encore des Aumôniers, c'est-à-dire des Ecclésiastiques ou des Abbés chargés de distribuer leurs aumônes. Le premier que je trouve revêtu de cette Charge, est saint Chaumont, qui est appellé Aumônier de la Reine sainte Bathilde. Hincmare qui a écrit un Traité des Officiers du Palais d'après S. Adalard Abbé de Corbie, ne parle pas de cette Charge. Peut-être que de son temps les fonctions d'Aumônier étoient reünies à la Charge d'Archichappellain, comme celles d'Archichappellain le sont aujourd'hui à la Charge de Grand Aumônier.

Il est encore parlé dans les anciens Auteurs d'un Abbé du Palais : ce qui a fait croire à quelques Critiques, qu'outre les Clercs, il y avoit aussi des Moines dans le Palais, pour y faire l'Office Divin. Mais le nom d'Abbé se donnoit souvent aux Ecclésiastiques, qui avoient quelque autorité sur les autres. Les Maisons même des Clercs qui vivoient en Communauté, étoient appellées Monasteres, & les Supérieurs, Abbés. C'est ce qui me persuade que l'Abbé du Palais fut ainsi nommé, parce qu'il étoit sous l'Archichappellain le Supérieur des Clercs destinés à faire l'Office dans la Chappelle du Roi : c'étoit ce qu'on nommeroit aujourd'hui le Maître de la Chappelle.

Quant aux Charges Civiles, le Maire du Palais, ou le *Major-Dome*, *Major Domûs* fut sans contrédit le plus puissant des Officiers de nos Rois. Mais il n'eût pas d'abord ce pouvoir presque souverain, qu'il usurpa dans la suite. Les fonctions de sa Charge étoient renfermées dans l'enceinte du Palais, dont il avoit la Surintendance. Ces bornes parurent trop étroites à l'ambition des Maires. Sur la fin de la premiere Race, ils devinrent les premiers Ministres, & comme les Vicerois de l'Etat ; & on les vit dominer avec une autorité comme absoluë, Tyrans presque également des Peuples & des Souverains, à qui ils ne laisserent qu'un vain titre de Royauté. Mais les Rois de la seconde Race ausquels la Mairie du Palais avoit servi de degré pour monter sur le Throne, sçûrent prescrire des bornes convenables à la puissance de ces Officiers. Aussi depuis ce temps-là l'Histoire n'en parle presque plus.

Le Comte du Palais avoit la plus grande autorité après le Maire du Palais. Quand le Roi ne rendoit pas la justice par lui-même, le Comte la rendoit au nom du Prince; & il étoit chargé de juger toutes les causes dont il y avoit Appel. C'étoit comme le Juge en dernier ressort de toutes les affaires du Royaume. On ne pouvoit même parler au Roi d'aucune affaire civile, sans avoir l'agrément du Comte du Palais.

Le Référendaire étoit un des principaux Officiers, lequel faisoit à la Cour de nos Rois une partie des fonctions qui ont été depuis annexées à la Charge de Chancelier. Il signoit les Chartres Royales, & communément il gardoit le Sceau de nos Rois. Je dis communément; parceque je trouve quelquefois sous la premiere Race des Seigneurs qui sont nommés Gardes du Sceau, quoiqu'il ne paroisse pas qu'ils fussent Référendaires. Le Référendaire est quelquefois nommé Chancelier, parce que ces deux Charges furent unies.

Le Chancelier qu'on nommoit aussi Secretaire, n'eut d'abord d'autre emploi que de rédiger par écrit les Ordres du Roi. Les Auteurs le nomment souvent Grand Chancelier ou Archichancelier, pour le distinguer des Secretaires qu'il avoit sous lui, & qu'on nommoit aussi Chanceliers. Dès le temps d'Hincmare le Chancelier faisoit les fonctions de Référendaire. Il fit encore dans la suite celles du Comte du Palais, pour juger les causes dont on appelloit au Roi, & casser les Sentences des Magistrats renduës contre les Loix.

Le Chambellan ou Camerier étoit chargé d'aider la Reine à regler tout le détail des dépenses du Palais, & à s'en faire rendre compte. Car tandis que le Roi ne s'occupoit qu'à administrer les affaires du Royaume, la Reine étoit chargée de regler les dépenses de la Maison du Roi, & les gratifications qu'on devoit faire aux gens de guerre.

Il suffira d'indiquer les noms & les fonctions de quelques autres Officiers. Le Connetable (*Comes Stabuli*,) avoit l'Intendance sur l'Ecurie du Roi. Le Senechal étoit chargé de faire toutes les provisions pour la bouche du Roi, excepté celle du vin qui concernoit le Bouteillier. *Senechal* en Tudesque signifie qui a soin des Troupeaux, comme *Marèchal*

ſignifie qui a ſoin des chevaux. Les noms de ces Charges ont ſubſiſté ; mais elles eurent dans la ſuite des fonctions bien plus nobles.

Il y avoit auſſi à la Cour un Manſionnaire ou Marêchal des Logis ; un Fauconnier & quatre Veneurs, & pluſieurs Conſeillers du Roi, partie Clercs & partie Laïques, outre un grand nombre de Charges moins importantes, dont le détail nous meneroit trop loin.

VII.

De la Nobleſſe Françoiſe.

Avant que Céſar eut conquis la Gaule, il y avoit déja quelques diſtinctions de Nobleſſe parmi les Gaulois. Les Romains introduiſirent encore celles qui étoient en uſage dans la République, & ils créerent Sénateurs Romains pluſieurs Gaulois. Mais c'eſt proprement aux François que nô, tre Nobleſſe doit ſon origine. Incontinent après leur conquête, ils partagerent entre eux la meilleure partie des terres ; & comme ils continuerent de s'occuper à la guerre, ils firent cultiver leurs terres par les Gaulois, ou ils les leur céderent à condition de certaines redevances & de certains hommages. C'eſt la premiere origine des Fiefs, quoique ce nom n'ait été en uſage que long-temps après.

Les anciens habitans chargés de la culture des terres, demeurerent auſſi chargés des Tributs. Les François en étoient exempts, & ne payoient que de leurs perſonnes. Ils joüirent de pluſieurs autres prérogatives dans un Pays qu'ils avoient conquis : c'eſt ce qui fit la diſtinction de la Nobleſſe & des Roturiers chargés de cultiver les terres. Comme ceux-ci demeuroient à la campagne *in Villis*, ils furent appellés *Villains*, *Villani*. Les Nobles furent nommés *Gentils-hommes*, ſoit parce qu'ils étoient iſſus des Nations Barbares qu'on nommoit *Gentes*, ſoit parce que chez les Auteurs Latins *Gentilis* ou *qui Gentem habet* ſignifie qui eſt d'une ancienne famille. Les Seigneurs François continuerent à vivre ſelon la Loi Salique & les uſages de leur

Nation, tandis que les Gaulois ſuivoient les Loix des Romains leurs anciens maîtres. D'où il eſt arrivé que dans la même Province les Coûtumes Legales furent différentes pour les Nobles & pour les Roturiers.

Les diverſes charges que les Nobles remplirent, & qui devinrent héréditaires ſous les derniers Rois de la ſeconde Race, donnerent lieu aux différens Titres de Nobleſſe, qui ſont aujourd'hui en uſage parmi nous, tels que ceux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte & de Baron, Le Duc étoit le Commandant d'une Province entiere. Le Comte étoit le Juge d'une Ville & de ſon territoire, & en cas de beſoin il commandoit auſſi les troupes. Le Marquis étoit un Officier chargé de garder & de défendre une frontiere : car *Mark* en Tudeſque ſignifie Frontiere. Le Vicomte n'étoit que le Vice-gerent du Comte, dont il faiſoit les fonctions. Mais il y eut des Vicomtes qui en conſervant ce titre, devinrent plus puiſſans que bien des Comtes. Il n'eſt pas ſi aiſé de marquer quel fut l'Office de Baron & l'origine de ce nom. On croit que ce terme ſignifie ſeulement un homme, & qu'il fut employé pour ſignifier un homme diſtingué par ſon merite & par ſon courage.

Il eſt parlé dans la Loi Salique de certains Magiſtrats, qui jugeoient les Procès, & qui ſont nommés *Sagibarones*: c'eſt peut être la vraie origine du nom de Baron. On trouve quelquefois *Farones*, au lieu de *Barones* : *Fara* ſignifie une Famille. Pour les autres divers Titres de Nobleſſe comme ceux de Banneret, de Chevalier, d'Ecuyer, & de Bachelier, ils ne furent en uſage que ſous la troiſiéme Race de nos Rois, & je ne dois pas ici en parler.

VIII.

Des Eſclaves.

Les François comme les autres Germains avant l'établiſſement de la Monarchie, avoient des Eſclaves qu'ils traitoient preſque comme leurs enfans. Ils en trouverent un plus grand nombre dans les Gaules, quand ils en firent

la conquête. Tous les Domestiques tant à la ville qu'à la campagne, étoient Serfs, & l'on en trafiquoit comme de vils animaux. Les guerres continuelles des François en augmenterent le nombre. Tous les prisonniers de guerre étoient mis en servitude, & c'étoit le plus riche butin du Soldat. On enlevoit pour cela les familles entieres; & quelques unes réduites à l'indigence, étoient obligées pour conserver leur vie, de vendre leur liberté. Comme dans la suite le plus grand nombre de ces Serfs furent Sclavons ou Sclaves, on nomma tous les Serfs *Esclaves*. Ce nom seul excite l'idée de la plus misérable condition.

Cependant le sort de tous ceux qui avoient perdu la liberté, n'étoit pas également dur, & l'on distinguoit diverses sortes de servitudes. Le plus grand nombre étoit de ceux qu'on nommoit simplement Serfs, *Servi*, & c'étoient les plus malheureux. Il y en avoit d'autres que l'on nommoit *Lites Liti* ou *Lidi*. Leur condition étoit beaucoup moins dure que celle des Serfs, & assez semblable à celle des Colons, *Coloni*, qui étoit la plus douce, & comme mitoyenne entre la condition des Libres & celle des Serfs. Ils étoient seulement chargés de cultiver les terres à condition de certaines redevances. C'étoient comme les Fermiers des Seigneurs; & il y a encore des Provinces en France, où les Fermiers sont nommés *Colons*.

Il y avoit dans la Gaule diverses manieres d'affranchir les Esclaves, conformes aux Loix Romaines & aux Loix Barbares. On pouvoit leur donner la liberté par un Acte qui étoit nommé *Charta Ingenuitatis*, ou par un Testament. S. Remi & S. Perpetuë dont nous avons les Testamens, y affranchissent un grand nombre de leurs Esclaves. Mais l'usage des François marqué dans la Loi Salique pour rendre la liberté à un Serf, étoit différent & fort singulier. Le Maître conduisoit devant le Roi son Esclave, qui tenoit dans sa main un denier comme le prix de sa liberté, & lui sécoüant la main il faisoit tomber le denier à terre. Alors l'Esclave étoit légitimement affranchi; & le Roi étoit non seulement le témoin, mais le garant & le défenseur de la liberté qu'il avoit recouvrée par cette cérémonie. Ceux

qui

qui avoient été Affranchis par un Ecrit, étoient nommés *Chartularii* ; & ceux qui l'avoient été par un denier, étoient appellés *Denariales*.

Pour rendre plus sacré & plus solemnel l'Acte de Manumission, on affranchissoit souvent les Esclaves dans l'Eglise au pied de l'Autel, & on leur mettoit sur la tête l'Ecrit par lequel leur Maître leur accordoit la liberté. Ces sortes d'Affranchis étoient spécialement sous la protection de l'Eglise. Elle prenoit leur défense ; & l'on voit dans les Conciles des Gaules plusieurs Reglemens en leur faveur.

On ne rendoit pas toûjours la liberté entiere aux Esclaves. Souvent on ne les affranchissoit qu'à condition qu'eux & leurs descendans payeroient un certain Cens ou Capitation annuelle, & feroient certaines corvées pour leurs anciens Maîtres. C'est pourquoi on nommoit ces personnes *Homines de capite*, ou *Homines de corpore*. Dans la suite des temps cette sorte de servitude ne fut plus annexée qu'aux terres, & non aux personnes ; & c'est par là que les Seigneurs particuliers continuerent d'avoir des Vassaux obligés à certaines corvées ou servitudes. On nomma *Vassaux* ceux qui tenoient des Fiefs, & *Vavasseurs* ceux qui tenoient des Arriere-Fiefs.

IX.

De quelques usages particuliers des François.

Je recueille sous ce titre diverses coûtumes de nos Ancêtres, dont le détail pourra servir à éclaircir plusieurs points de mon Histoire, qui y ont rapport. Je commence par les usages qu'ils observoient pour la célébration ou la dissolution de leurs Mariages. C'étoit le Mari qui donnoit la dot à la Femme. Il l'achetoit, pour ainsi dire, de ses parens en leur présentant, selon la Loi Salique, un sol & un denier. Cette somme donnée & acceptée, étoit un engagement réciproque de contracter le Mariage. Les Princes même ne donnoient pas une somme plus considérable,

Fredeg. Epiton. e Gregorii Turon. c. 18. Frédégaire marque que ce fut en donnant un ſol & un denier que les Ambaſſadeurs de Clovis épouſerent Clothilde au nom de leur Maître. Mais le lendemain des Nôces au matin le Mari faiſoit à ſon Epouſe un préſent proportionné à ſon rang : c'eſt ce qu'on nommoit *Morgageniba*, c'eſt-à-dire *Préſent du Matin.* Les biens ainſi donnés étoient cenſés appartenir à la femme. C'eſt pourquoi nous voyons que les Reines de France, comme Fredegonde, avoient des Villes, où elles levoient des Impôts en leur propre nom.

De Vitis PP. c. 20. Grégoire de Tours marque que les cérémonies civiles des Fiançailles étoient que l'Epoux donnât le baiſer à ſa future Epouſe, lui mît l'anneau au doigt & le ſoulier au pied. Mais il me paroît que cet uſage étoit plûtôt propre des Gaulois que des François.

Quand un François vouloit épouſer une veuve, il étoit obligé d'en faire la demande dans une Aſſemblée publique. Alors trois perſonnes ſoûtenant de la main un bouclier élevé ſur leurs têtes, examinoient la propoſition & les motifs de ce Mariage ; & s'ils trouvoient qu'il convînt, le mari futur donnoit trois ſols & un denier. Cette ſomme nommée *Reïppus* appartenoit aux plus proches parens de la veuve du côté de ſes ſœurs : c'étoit comme le prix dont on l'achetoit.

Le Divorce étoit permis aux François par leurs Loix ; & il n'eſt pas ſurprenant qu'il fût commun parmi eux, tandis qu'ils étoient Idolâtres. Mais ce qui doit paroître étrange, c'eſt que long-temps après leur converſion, ils crurent qu'il leur étoit licite de répudier une femme qui ne leur plaiſoit plus, pour en épouſer une autre. Cet abus ſubſiſtoit encore dans le ſeptiéme ſiécle. On trouve parmi les Formules de Marculfe qui ſont de ce temps-là, le modéle d'un L. 2. For. 30. Acte de Divorce, où l'on marque que les Epoux tel & telle voyant que la diſcorde troubloit leur Mariage, & que la charité n'y regnoit pas, ſont convenus de ſe ſéparer & de ſe laiſſer l'un à l'autre la liberté, ou de ſe retirer dans un Monaſtere, ou de ſe remarier, ſans que l'une des Parties puiſſe le trouver mauvais, & s'y oppoſer, ſous peine d'une livre d'or d'amende. Il y eut même des Evêques de France

dans le huitiéme siecle, qui étant plus versés dans les usages de la Nation que dans les Loix du Christianisme, autoriserent ces Divorces par leurs Décisions. Ce ne fut qu'avec le temps que la Religion vint à bout d'exterminer un abus permis par les Loix Civiles, & si favorable aux passions.

Non seulement un François pouvoit, selon les usages de la Nation, répudier sa femme ; il pouvoit même renoncer à sa propre parenté. Pour cela il se présentoit devant le Juge dans une Audience publique, & rompoit sur sa tête quatre bâtons d'Aulne, dont il jettoit les fragmens à terre. Par cette bizarre Cérémonie, il étoit censé sortir de sa famille ; ses parens ne pouvoient plus hériter de lui, & il ne pouvoit plus hériter d'eux.

La maniere de donner l'Investiture de quelque bien, mérite encore d'être remarquée. Pour mettre une personne en possession de quelque chose qu'on lui avoit donnée ou venduë, on lui mettoit en main un fêtu ou un bâton, une branche d'arbre, un couteau, une épée, un livre, une motte de terre, ou quelqu'autre chose qu'on trouvoit sous la main : mais le plus souvent c'étoit une paille ou un bâton, qu'on rompoit en présence de témoins. On en inséroit les fragmens dans le Contrat de Vente ou de Donation, & l'on en faisoit mention dans l'Acte.

Le Roi Gontram donna l'Investiture du Royaume de Bourgogne à son neveu Childebert II. en lui mettant sa lance en main. Cette lance tenoit lieu de Sceptre. Les Rois Carloman & Charlemagne son frere sont peints dans un ancien Manuscrit, tenant à la main une lance assez courte, dont le fer a deux crocs recourbés qui forment une espece de fleur de lis, & rendent par là cette lance assez semblable à la maniere dont on a dans la suite fait le Sceptre de nos Rois. Car dans son origine & suivant l'étymologie du mot, le Sceptre n'étoit qu'un bâton pour s'appuyer. Charlemagne en avoit un qui étoit justement de sa hauteur ; & il falloit qu'il fût peu différent d'un Bâton Pastoral : car un Evêque pendant l'absence du Roi demanda permission à la Reine de se servir de ce Sceptre au lieu de Crosse dans la célébration de l'Office divin.

Greg. l. 7. c. 33.

Monach. Sangall. l. 1 de Vit. Caroli.

X.

Des Noms & des Surnoms en usage parmi les François.

Les Romains, & à leur imitation les Gaulois qui se piquoient de Noblesse, avoient plusieurs noms, par lesquels on distinguoit en même-temps, & les personnes, & les familles dont elles étoient. Dans l'état florissant de la Republique, le premier nom étoit le nom propre, & c'étoit celui qui désignoit la personne. Ainsi *Marcus Tullius Cicero* n'étoit distingué de son frere *Quintus Tullius Cicero* que par le prénom *Marcus*. Mais dans le Bas-Empire, & sur-tout dans la Gaule, le dernier nom étoit le nom distinctif de la personne, comme on peut le voir par l'exemple de S. Avite de Vienne & de S. Gregoire de Tours, dont l'un se nommoit *Alcimus Ecdicius Avitus*, & l'autre *Georgius Florentius Gregorius*.

Pour les François, ils ne porterent long-temps qu'un nom; & ce nom n'avoit aucun rapport à la famille. Le fils du Roy Childéric fut appellé Clovis, & aucun des enfans de Clovis ne porta son nom. Les noms François avoient une signification propre. Chilpéric par exemple signifie *puissant secours*. *Ric* signifie puissant; & c'est la raison pourquoi tant de noms de Seigneurs & de Princes étoient terminés en *Ric*: c'est aussi d'où nous est venu le mot de *Riche*. *Bert* qui est une autre terminaison fort commune dans les noms françois, & particuliérement dans ceux des Princes, signifie *illustre*. Au reste, il étoit aisé à la terminaison barbare de distinguer les noms François d'avec les noms Romains; & c'est une Regle assez sûre, pour discerner dans les premiers Conciles des Gaules les Evêques François de naissance, d'entre ceux qui étoient descendus des familles Romaines ou Gauloises.

Ce n'est pas que les Auteurs, en mettant les noms François dans une autre langue, ne les ayent souvent defigurés: par exemple le nom de Clovis est rendu communément

par *Chlodoveus Clodovechus* ou *Ludovicus*. Agathias appelle ce Prince Κλοδαιος. Caſſiodore le nomme *Luduin* : ce qui peut faire croire que c'eſt là ſon vrai nom Tudeſque, comme *Karl* étoit le vrai nom qu'on a rendu par *Carolus* & par *Charles*. Une cauſe de ces variations eſt que la plûpart des noms François avoient une aſpiration qu'on exprimoit communément par *Ch* comme *Chlotarius*, *Chilpericus Chlodoveus* ; quelquefois par l'H ſeule, comme dans *Hlotharius*, *Hludovicus*, *Hilpericus*. Mais on ſupprimoit ſouvent cette aſpiration difficile à prononcer, & l'on diſoit ſimplement *Lotharius*, *Ilpericus*, *Ludovicus*, *Lothaire*, *Ilperic*, *Loüis*. Cette obſervation peut faire juger que le nom de *Loüis* eſt le même que celui de *Clovis*, dont on a retranché l'aſpiration. En effet, Caſſiodore qui appelle dans un endroit Clovis *Luduin*, le nomme ailleurs *Ludovicus*.

Sur la fin de la ſeconde Race de nos Rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on fut obligé pour diſtinguer les perſonnes qui en avoient de ſemblables, d'y ajoûter des ſurnoms ou ſobriquets, dont l'uſage devint général & néceſſaire, quand la coûtume de donner des noms de Saints au Baptême, ſe fut établie. Ces ſurnoms ne furent pas d'abord perpétués dans les mêmes familles ; & le fils en avoit ſouvent un différent de celui de ſon pere. On ne les prenoit pas même dans les Actes publics ; mais pour mieux déſigner la perſonne, on écrivoit au-deſſus de ſon nom en interligne le ſobriquet qu'elle portoit ; & l'on croit que c'eſt ce qui donna occaſion d'appeller ces ſobriquets *ſurnoms*. Nos Rois & nos Evêques ont gardé l'ancienne coûtume de ne ſigner que leur nom propre, qui eſt celui du Baptême. Ceux qui ſouhaiteroient connoître d'autres détails ſur les Mœurs des François, peuvent lire le curieux & ſçavant Traité qu'en a fait M. l'Abbé le Gendre Chanoine & Souchantre de l'Egliſe de Paris.

SOMMAIRE
DU TROISIEME TOME
En forme de Table Chronologique.

LIVRE VII.

L'AN de J. C. 561. *Sigebert Roi d'Austrasie rappelle saint Nicet de son exil.*

Vers 563. *Lettre de S. Nicet à Clodosinde Reine des Lombards.*

Vers 564. *Lettre de S. Nicet à l'Empereur Justinien. Mort de Justinien & de S. Nicet. Ouvrages attribués à ce dernier. Caractere du Roi Charibert : son respect pour S. Martin : ses amours criminelles.*

Vers 565. *Emerius de Saintes déposé par Leonce de Bourdeaux ; retabli par Charibert. Austrapius Evêque de Selle en Poitou.*

567. *II. Concile de Tours. Plusieurs exemples des vengeances de Dieu sur les usurpateurs des biens Ecclésiastiques. Charibert excommunié par S. Germain. Mort de Charibert. Histoire & déposition de Macliau Evêque de Vannes. Reponse des Evêques du II. Concile de Tours à sainte Radegonde. Lettre Pastorale de quatre Evêques de la Province de Tours au sujet de la peste. S. Felix de Nantes. S. Domnole du Mans. Concile de Lyon contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap. S. Tetric de Langres. Evêché de l'Arsat. Suite de l'Histoire de Salonius & de Sagittaire. Mariages de Gontram, de Chilperic & de Sigebert.*

	L'AN de J. C.
Mort cruelle de Galsvinthe femme de Chilperic.	
Ouvrages de Fortunat.	568.
Sainte Radegonde obtient du Bois de la vraïe Croix.	569.
Elle établit la Regle de ſaint Ceſaire dans ſon Monaſtere.	Vers 570
IV. Concile de Paris au ſujet de Promotus prétendu Evêque de Chateaudun. Commencemens de ſaint Gregoire de Tours. Mort de S. Euphrone.	573.
Guerres civiles en France. Lettre de ſaint Germain à la Reine Brunehauld.	574.
Fredegonde fait aſſaſſiner Sigebert proclamé Roi. Brunehauld releguée à Roüen.	575.
Méroüée fils de Chilperic épouſe Brunehauld : il en eſt ſeparé & ordonné Prêtre. Gontram-Boſon refugié à S. Martin de Tours. Mêrouée ſe refugie au même aſyle. Mort de S. Germain de Paris. Mort de S. Felix de Bourges. Chilperic agit pour faire chaſſer Méroüée de l'Egliſe de ſaint Martin de Tours.	576.
Concile de Paris contre S. Pretextat de Roüen. Violences de Chilperic. Pluſieurs ſaints Solitaires & Abbés.	577.
Concile de Braine. Chilperic tombe dans l'Héréſie de Sabellius : Gregoire de Tours & S. Salvi l'en detrompent. Troubles dans l'Egliſe de Tours. Mort de S. Agricole de Chalon ſur Saone, de ſaint Dalmace de Rhodez, de ſaint Maurile de Cahors, de ſaint Elaphe de Châlons ſur Marne. Sentimens de penitence que montre Fredegonde. Mort de deux Princes fils de Chilperic. Nouveaux crimes de Fredegonde. Courage de la Princeſſe Ingonde pour la défenſe de ſa Foi.	580.
Zéle de Chilperic pour la converſion des Juifs. Diſpute de ce Prince & de Gregoire de Tours avec un Juif. S. Avite Evêque d'Auvergne baptiſe 500. Juifs. I. Con-	581.

cile de Mâcon. Concile de Lyon. Synode d'Auxerre. Lettre du Pape Pelage à ſaint Aunaire. Reglemens de ſaint Aunaire. Mort de la Reine Auſtrechilde & du Comte Nantin.

582. *Mort de ſaint Felix de Nantes, & du Duc Chrodin inſigne bienfaiteur des Egliſes. Miracles de ſaint Martin en Eſpagne.*

583. *Guerres civiles entre les Rois de France. III Concile de Lyon. Pieté de Gontram. Fondation du Monaſtere de ſaint Marcel de Chalon ſur Saone.*

584. *I Concile de Valence. Diſpute de Gregoire de Tours avec un Arien. Aſſaſſinat de Chilperic : ſon caractere : ſes funerailles. Violences exercées contre Etherius Evêque de Liſieux. Martyre de ſaint Louvent. Mort de ſaint Salvi d'Albi. Hiſtoire de cet Evêque. S. Salve Evêque d'Amiens.*

LIVRE VIII.

584. *Fredegonde ſe refugie dans la Cathedrale de Paris. Gontram vient à Paris. Il fait punir Eberulfe accuſé d'avoir aſſaſſiné Chilperic. S. Prétextat rétabli ſur le Siége de Roüen.*

585. *Aventures de Gondebaud qui ſe diſoit fils de Clothaire I. Gontram fait faire le Procès aux Evêques du Parti de Gondebaud. Arrivée de Gontram à Orleans : ce qu'il y fit. II Concile de Mâcon. Procedures faites contre les Evêques du parti de Gondebaud. S. Evance de Vienne. S. Sulpice le Severe Evêque de Bourges. S. Ferreol de Limoges. S. Véran ou Vrain de Cauaillon. Carterius de Perigueux. Badégiſile du Mans. Bertram de Bourdeaux. Conſtitution de Gontram dreſſée au Concile*

Severe Evêque de Bourges. Gregoire de Tours fait la Dédicace de sa Cathédrale. Les Juifs de Provence s'adressent à saint Gregoire Pape. Lettre de saint Gregoire à leur sujet. Mort du saint Roi Gontram.

594. *Pelerinage de Gregoire de Tours à Rome.*

595. *Mort de saint Gregoire de Tours : son caractere & celui de ses Ouvrages. Zele du Pape saint Gregoire pour reformer les abus de l'Eglise de France. Ses Lettres à saint Virgile d'Arles, aux Evêques de France, & au Roi Childebert. Constitution du Roi Childebert II.*

596. *Mort du Roi Childebert II. S. Gregoire Pape procure la Conversion des Anglois : Mission qu'il leur envoye. Lettres qu'il écrit en France à ce sujet. Conversion du Roi Ethelbert. Privilege accordé par saint Gregoire aux Religieuses de saint Cassien de Marseille.*

597. *Ordination de saint Augustin de Cantorberi. Questions concernant l'Eglise des Gaules, qu'il propose à saint Gregoire. Lettre de ce Pape bien glorieuse à Brunehauld. Il envoye le* Pallium *pour Siagrius d'Autun. Lettre qu'il écrit à ce sujet à Brunehauld contre la Simonie & contre les Défenseurs des trois Chapitres. Mort & caractere de Fredegonde.*

598. *S. Gregoire écrit plusieurs Lettres pour faire assembler un Concile National en France. Lettres de ce Pape à Sérene Evêque de Marseille touchant les Images. Sa Lettre à saint Arige Evêque de Gap.*

599. *Lettre de saint Gregoire à saint Didier de Vienne, sur ce qu'il enseignoit la Grammaire. Diverses autres Lettres de ce Pape. Brunehauld chassée d'Austrasie se retire en Bourgogne.*

600. *Nouvelles instances de saint Gregoire pour la tenuë d'un*

L'AN de J. C.

S. Omer Evêque de Teroüanne & de Boulogne.

637. 638. *Mort du Roi Dagobert : Loix qu'il a corrigées : ses fondations. S. Liephard.*

639. *Monothelites en France. VI Concile d'Orleans.*

640. *Ordination de saint Oüen Evêque de Roüen & de saint Eloi Evêque de Noyon. S. Romain de Roüen. Mission de saint Eloi à Gand. Invention qu'il fait des Reliques de saint Quentin.*

643. *S. Germer. S. Vandrille. S. Filibert Abbé & Fondateur de Jumiege. S. Baudri. Sainte Beuve. S. Frodobert. S. Ciran. S. Landelin. S. Selerin & saint Serené. S. Theodulfe surnommé Babolein. S. Léobard. Martyre de saint Germain Abbé de Granfel. S. Maxime Abbé & Martyr. Sainte Salaberge. Fondation de saint Jean de Laon. Sainte Anstrude. S. Bodon Evêque de Toul.*

Vers 646. *S. Fursi passe en France & établit le Monastere de Lagni. Fondation de saint Pierre des Fossés dit* S. Maur. *Fondation de Fleuri, dit* S. Benoît sur Loire. *S. Clair Abbé de saint Marcel de Vienne. S. Goar. Fondation de Malmedi & de Stavelo. Mort du B. Pepin de Landen. La B. Itte femme de Pepin : Sainte Gertrude sa fille. Fondation de Nivelle. Fondation de Marchiennes. S. Bavon Disciple de saint Amand. S. Livin.*

647. *S. Amand élevé sur le Siége de Mastricht. La Regle du Maître*

On a omis de marquer dans l'Errata la faute suivante p. 356. ligne 1. *pour la même dignité*, lisez *pour les Ordres & les Dignitez de l'Eglise.*



HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE SEPTIE'ME.

L'AN 561.



LES nouveaux Rois François étoient d'un caractere bien différent : on pouvoit reconnoître aux vices de Charibert & de Chilpéric (*a*), les enfans de Clothaire, & aux vertus de Gontram & de Sigébert, les petits fils du grand Clovis. Sigébert commença ſon régne par rappeller ſaint Nicet de Tréves, de l'éxil ou Clothaire l'avoit envoyé pour avoir eu le courage de

Sigébert rappelle S. Nicet de ſon exil.

(*a*) Fortunat nous apprend que *Chilpéric* en langue barbare, c'eſt-à dire, Tudeſque, ſignifie *puiſſant ſecours, adjutor fortis.* En effet, *ric* ſignifie *puiſſant* : & c'eſt d'où nous eſt venu le nom de *riche.*

L'AN 561. l'excommunier au ſujet que nous avons dit. Ce ſaint Evêque avoit eu la douleur de ſe voir abandonné dans ſa diſgrace de la plûpart de ſon Clergé, & même de pluſieurs de ſes Confreres : car le plus grand malheur des mauvais Princes, c'eſt qu'ils ne manquent gueres de trouver, même parmi les Miniſtres du Seigneur, des hommes qui les flatent dans leurs déſordres: Saint Nicet demanda un jour à un Diacre qui l'avoit ſuivi, s'il ne vouloit pas auſſi l'abandonner. Le Diacre lui ayant proteſté qu'il lui ſeroit conſtamment fidele, le ſaint Evêque lui dit : » Parce que vous avez ces ſentimens, je vous dirai que « demain à cette heure je ſerai rétabli dans mon « Egliſe.

Greg. Tur. Vit. PP. c. 17.

En effet, le lendemain dès le matin, il reçut un courier avec des lettres de Sigébert, qui le rappelloit à Tréves. Ce Prince en lui apprenant la mort de Clothaire, lui marquoit, qu'il ne vouloit pas prendre poſſeſſion de ſon Royaume, ſans avoir l'amitié d'un ſaint Evêque, qui pouvoit par ſes prieres & par ſes conſeils l'aider à porter le poids de ſa Couronne. Saint Nicet ayant été ainſi rappellé, ne fit aucun reproche à ceux de ſon Clergé qui l'avoient ſi lâchement abandonné. Mais plus il leur fit ſentir par ſes bontés qu'il avoit oublié leur faute, moins ils l'oublierent eux-mêmes. Du reſte, il montra plus de fermeté & plus de courage que jamais, pour s'oppoſer aux paſſions des hommes, & ſur-tout des Grands de la terre. Il ne laiſſoit échaper aucune occaſion de leur annoncer la loi de Dieu. La converſion des Princes Barbares & Hérétiques devint même l'objet

de son zéle ; & s'il n'eut pas la consolation de la procurer, il eut le mérite d'y avoir travaillé.

Vers l'AN 563.

Alboin Roi des Lombards *(a)*, qui passa quelques années après en Italie, commençoit à remplir l'Occident de la gloire & de la terreur de son nom. Ce Prince professoit l'Arianisme ; & on craignoit de retrouver en lui un autre Alaric & un autre Totila. Il en avoit en effet la férocité & la valeur. Mais comme il avoit épousé Clodosinde fille de Clothaire, on se flata qu'une Princesse Françoise & Catholique lui inspireroit de la modération, & pourroit même le gagner à la vraie foi. Cette Reine ayant envoyé une Ambassade aux Rois François ses freres, saint Nicet prit cette occasion de lui écrire pour l'exhorter à travailler de tout son pouvoir à la conversion du Roi son mari. Après avoir loüé Clodosinde de sa piété, de son amour pour la Religion, de sa tendresse pour les pauvres, il fait les vœux les plus ardens pour la conversion du Roi des Lombards, auquel il la conjure d'expliquer cette lettre. Il y rapporte plusieurs textes de l'Ecriture propres à établir la foi de la Trinité, & à répondre aux objections des Ariens.

Lettre de S. Nicet à Clodosinde Reine des Lombards.

Le saint Evêque tire ensuite des miracles qui se font tous les jours dans les Eglises Catholiques, & jamais dans les Eglises Ariennes, un argument plus

Epist. Nicet. ad Clodosindam. T. 1. Conc. Gall. p. 312.

(a) Les Lombards étoient originaires de Scandinavie. Après s'être fixés quelques temps en Pannonie, ils passerent en Italie l'an 568, conduits par Alboin leur Roi ; & ils y fonderent un Royaume qui subsista jusqu'au regne de Charlemagne. Paul Diacre dit qu'ils furent nommés Lombards, à cause qu'ils portoient la barbe longue: Vossius prétend que ce fut parce qu'ils avoient de longues haches qu'on appelloit *Baerd* ; & que c'est delà que nous vient le mot de *hallebarde*, qui signifie une hache luisante.

Vers l'An 563.

proportionné à la portée d'un Prince peu versé dans la Théologie. « Que le Roi Alboin, dit-il, envoye à « saint Martin de Tours le jour de sa fête qui est « l'onziéme de Novembre. C'est-là où, sans parler des « lépreux & de tant d'autres sortes de malades qui y « reçoivent tous les ans la guérison, nous voyons les « aveugles éclairés, les sourds entendre, & les muets « parler.... Que dirai-je des saints Evêques, Ger- « main (d'Auxerre), Hilaire (de Poitiers), & Loup « (de Troyes) qui opérent tant de merveilles dans « leurs Eglises, que je n'ai pas de termes assez élo- « quens, pour les exprimer ? Les Démons sont con- « traints d'y reconnoître le pouvoir de ces serviteurs « de Dieu. Je vous le demande: voit-on rien de « semblable dans les Eglises des Ariens ? Non, ces « malins Esprits sentent que Dieu & les Saints n'y « habitent pas : le Démon n'exorcise pas le Démon. « Que dirai-je encore des saints Remi & Médard que « vous avez connus, je crois; & comment rapporter « tous les miracles que nous voyons s'opérer par « leurs mérites ?

Les vrais miracles ne s'opérent que dans l'Eglise Catholique.

» Vous avez entendu raconter à vôtre ayeule « Clothilde, comment elle vint en France, & com- « ment elle convertit le Roi Clovis à la foi Catho- « lique. Comme c'étoit un Prince fort prudent, il « ne voulut pas se rendre, qu'il n'eût connu la vé- « rité : mais aussi dès qu'il en eut vû les preuves, il se « prosterna humblement à la porte de l'Eglise de S. « Martin, & s'y fit baptiser sans délai. Or vous sça- « vez quelles victoires ce grand Prince remporta de- « puis son Baptême contre les Rois hérétiques, Ala-

ric & Gondebaud ; & quels biens ses enfans ont » possédés sur la terre. Les qualités du Roi Alboin, « & toutes les merveilles que la Renommée en pu- » blie, nous font desirer ardemment qu'il ouvre les » yeux à la vérité. Dieu de bonté, qui êtes la gloire » des Saints, & le salut de tous, communiquez-vous » à lui. Et vous, grande Reine, réjoüissez l'Eglise par » une si belle conquête : ne vous lassez pas de prier » & de presser. Vous sçavez ce que dit l'Ecriture que » *le mari infidéle sera sauvé par la femme fidéle*. Donnez » y vos soins & vos veilles : c'est par là que vous ferez » triompher la nation des Lombards de tous ses en- » nemis, & que vous nous remplirez de la plus sen- » sible consolation. C'est à vôtre propre salut que » vous travaillerez, en travaillant à celui de vôtre » mari. »

Vers l'AN 563.

1. Cor. 7. 14.

Alboin ne se rendit pas aux remontrances de saint Nicet & de la Reine Clodosinde : mais après avoir fondé par sa valeur un nouvel Etat en Italie sur les débris de celui des Goths & des Grecs, il périt misérablement par les embûches de Rosemonde sa seconde femme. Il avoit obligé cette Princesse dans un festin solemnel de boire dans le crane de son propre pere, qu'il avoit tué autrefois : elle eut tant d'horreur de cette barbarie, qu'elle immola à son ressentiment & aux manes de son pere la vie de son mari.

Paul Diac. l. 2.

Le zéle de saint Nicet le rendoit comme l'Apôtre de toutes les Têtes couronnées ; & il annonçoit les jugemens de Dieu à tous les Princes de la terre, qui s'écartoient des routes du salut. Un Prêtre nommé Lactance étant venu de Grece dans la Gaule, pour

Vers l'An 564.

y visiter les lieux célébres par la dévotion des Fidéles, apprit à ce saint Evêque de Tréves que l'Empereur Justinien étoit tombé dans l'Hérésie des *Incorruptibles*. Cette nouvelle Secte, rejetton d'Eutychès, enseignoit que le Corps de Jesus-Christ avoit été formé incorruptible; de sorte qu'il n'avoit été susceptible d'aucune altération, non pas même des sentimens que peuvent exciter les passions les plus naturelles, comme la faim & la soif. Nicet en prit occasion d'écrire à cet Empereur; & il le fit avec la force & l'autorité, que le zéle & la sainteté peuvent donner à un ancien Evêque, accoûtumé depuis long-temps à ne craindre que le Seigneur dans l'exercice de son Ministere.

Lettre de S. Nicet à l'Empereur Justinien. *T. 2. Conc. Gall. p. 321.*

« Vous brilliez dans le monde comme un soleil, « dit-il à Justinien, & l'éclat de vôtre gloire faisoit « nôtre joie : mais aujourd'hui vôtre chûte fait nôtre « tristesse & nôtre humiliation. Quel est le séduc- « teur qui vous a trompé, en vous portant à tâcher « de détruire des Mysteres, pour lesquels les Apôtres « & Jesus-Christ même ont souffert la mort? C'est « l'ennemi artificieux qui a séduit Adam, pour lui « faire manger du fruit défendu, & qui a précipité « Judas dans le feu éternel, en lui faisant regarder Je- « sus-Christ comme un pur homme. Grand Prince, « souvenez-vous de ce que vous avez promis à vô- « tre Baptéme, & de la foi que vous y avez professée. « Vous avez protesté que vous croyiez un seul Fils « en deux natures avec le Pere & le saint Esprit: qu'a- « vez-vous fait, que vous êtes vous préparé en vous « écartant de cette foi?... Mais il est encore temps,

Vers l'AN 564.

ſi vous voulez revenir.... Nous vous en conju- » rons par ces lettres au nom de Jeſus-Chriſt nôtre » Redempteur.... Preſſez-vous, & ne différez pas » un ſeul moment. Car ſi la mort vous ſurprend » dans cet état, l'Enfer ſera vôtre partage. Réjoüiſ- » ſez par vôtre retour l'Egliſe affligée de vôtre éga- » rement.... Car ſçachez que l'Italie, l'Afrique, » l'Eſpagne & la Gaule, pleurent vôtre perte, & » anathématiſent vôtre nom. Si donc vous ne détrui- » ſez pas ce que vous avez fait, & ſi vous ne criez » pas à haute voix : *Je me ſuis égaré, j'ai été dans l'er-* » *reur, j'ai péché, anathéme à Neſtorius, anathéme à* » *Eutychès*, vous ſerez précipité avec eux dans les » ſupplices éternels. »

On ne ſçait ſi Juſtinien reçut cette lettre : car il mourut peu de temps après qu'elle eut été écrite, & comme il étoit ſur le point de faire publier par tout l'Empire un Edit en faveur de l'Héréſie des *Incorruptibles*. Ce fut un Prince dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, ſans bleſſer la vérité. On loüe la ſageſſe de ſes Loix, & ſa magnificence à bâtir des Egliſes (*a*) & des Hôpitaux : mais on blâme ſon avarice, & la démangeaiſon qu'il eut toûjours de juger des matieres de Religion : ſans quoi il auroit mérité par l'éclat de ſon regne d'être comparé aux Conſtantins & aux Théodoſes.

Cette lettre de ſaint Nicet fut un des derniers mo-

(*a*) L'Egliſe de ſainte Sophie de Conſtantinople, c'eſt-à-dire, de la Sageſſe Eternelle, eſt le plus illuſtre monument de la magnificence de Juſtinien. Ce ſuperbe édifice, qui ſert aujourd'hui de Moſquée aux Infidéles, a paſſé pour une des merveilles du monde. L'Autel fut fait d'or & d'argent fondu, avec une quantité prodigieuſe de différentes pierres précieuſes. Juſtinien contemplant cette magnfiique Egliſe le jour de la Dédicace, s'écria : *Gloire à Dieu; je vous ai vaincu, Salomon.*

Vers l'An 564.

numens de son zéle. Il alla bien-tôt après en recevoir la récompense, étant mort vers l'an 565. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Maximin, où son tombeau ne tarda pas à devenir célébre par un grand nombre de miracles. L'Eglise honore sa mémoire le 5 de Décembre. On fait ce saint Evêque Auteur de deux Opuscules; l'un intitulé, *des veilles des serviteurs de Dieu*; & l'autre, *de l'utilité de la Psalmodie.* Il marque dans le premier que les personnes infirmes & délicates ne doivent pas regarder comme une chose trop pénible de donner à Dieu pour assister à l'Office une partie des deux nuits, du Samedi & du Dimanche : ce qui montre que les Fideles s'assembloient encore le Samedi au soir pour l'Office de la nuit. Dans le second, après avoir dit qu'on trouve dans les Pseaumes des actes & des modeles de toutes les vertus, & des leçons pour tous les états, il ajoûte :

Ouvrages attribués à saint Nicet.

T. 3. Spicil. p. 9.

« Mais ce qu'il y a de plus excellent, c'est qu'en chantant ces divins Cantiques, nous chantons les Mysteres même de J. C. Sa Génération y est exprimée, sa Passion y est dépeinte comme dans un tableau, la gloire de sa Résurrection s'y manifeste; on nous y montre la place qu'il occupe à la droite du Pere; on y décrit l'appareil de son second avénement, & du jugement qu'il doit faire des vivans & des morts, &c. » Faut-il s'étonner que les Fideles trouvent tant de consolation, tant de lumieres, & tant d'onction dans la lecture ou dans le chant des Pseaumes? Quelques Ecrivains ont aussi attribué à S. Nicet l'Hymne *Te Deum*: mais comme il en est parlé dans la Régle de saint Benoît, l'Auteur doit être plus ancien.

Saint

Saint Magneric qui fut ſucceſſeur de ſaint Nicet dans le Siége de Tréves, avoit été ſon diſciple, auſſi-bien que S. Iriez Abbé d'Atane, dont nous aurons occaſion de parler ailleurs. C'eſt ce dernier qui raconta à Grégoire de Tours les particularités de la vie de ſaint Nicet, que nous avons rapportées. « Et il ne faut pas ſoupçonner, ajoûte ce ſaint Evêque, » que cet Abbé ait voulu m'en impoſer; puiſque » quand il me racontoit ces merveilles, il opéroit » lui-même des miracles, rendant la vûë aux aveu- » gles, guériſſant les paralytiques, & chaſſant les « Démons du corps des Energuménes. » Quand on » rapporte des miracles ſur l'autorité de pareils témoins, doit-on craindre de ne pas trouver croyance de la part de ceux, en qui un eſprit d'incrédulité n'a pas éteint les lumieres de la raiſon ?

Vers l'An 564.

Greg. Turon. in Vit PP. c. 17.

Charibert Roi de Paris montra au commencement de ſon Regne, des qualités qui ſervirent quelque temps de voile à ſes vices, & qui firent croire à ſes ſujets, qu'il avoit hérité des vertus de Childebert, auſſi bien que de ſon Royaume. Il étoit doux, affable, pacifique, amateur des belles Lettres, pour leſquelles il avoit du goût, entendant le Latin, & le parlant comme ſa langue naturelle. Dès qu'il fut ſur le Thrône, il confirma la Conſtitution que nous avons rapportée de Clothaire, & il montra ſur-tout une grande vénération pour ſaint Martin. Clothaire avoit exempté de tributs les habitans de Tours par reſpect pour ce Saint; & Charibert, en recevant leur ſerment de fidélité, ratifia volontiers ces priviléges. Cependant le Comte Gaiſon ayant trou-

Caractere de Charibert. *Fort. l. 6. Car. 4.*

Conc. 2. Turon. c. 20.

Reſpect de Charibert pour S. Martin.

Greg. Tur. l. 9. c. 30.

Vers l'An 564. vé un ancien état des impôts, voulut les lever dans la ville de Tours : le ſaint Evêque Euphrone s'y oppoſa avec fermeté ; & ſur ſes oppoſitions Gaiſon envoya au Roi le rôle des taxes dont il s'autoriſoit. Mais le Roi l'ayant lû, le jetta auſſi-tôt au feu par la crainte de s'attirer l'indignation de ſaint Martin : il renvoya même à l'Egliſe de Tours tout l'argent qui avoit déja été levé.

Tels furent les heureux commencemens de Charibert. Mais un infame concubinage ternit bien-tôt l'éclat de ces premieres vertus, & engagea ce jeune Prince dans tous les vices que l'impudicité traîne après elle. La Reine Ingoberge ſon épouſe, avoit à ſon ſervice deux ſœurs, Marcovefe & Méroflede, filles d'un ouvrier en laine. Le Roi conçut pour elles une violente paſſion malgré la baſſeſſe de leur naiſſance, & quoique Marcovefe fût conſacrée à Dieu. La Reine croyant le détacher de ces nouvelles amours, lui fit remarquer un jour le pere de ſes maîtreſſes, qui travailloit de ſon métier. Mais le Roi ne s'en offenſa que contre la Reine : il la répudia, & épouſa Méroflede. Il eſt difficile de s'arrêter, quand on a une fois franchi les bornes de la pudeur. Quelque temps après, Charibert épouſa encore la fille d'un berger nommée Théodechilde ; & pour mettre enfin le comble au ſcandale, il mit auſſi au nombre de ſes femmes Marcovéfe, nonobſtant qu'elle fût ſœur de Méroflede qu'il avoit déja épouſée, & qu'elle portât encore l habit de Religieuſe.

Amours criminelles de Charibert.
Greg Tur. l. 4. c. 26.

Une paſſion ſi aveugle & ſi criminelle éteignit dans le cœur de Charibert les ſentimens de bonté & de

modération, qu'il avoit montrés jusqu'alors; & d'un Prince débauché, elle ne tarda pas à en faire un Prince violent & emporté, comme il parut dans l'affaire suivante. S. Léonce de Bourdeaux ayant assemblé à Saintes le Concile de sa Province, y déposa Emérius de Saintes, prétendant que son Ordination n'étoit pas légitime ; parce qu'elle n'avoit été faite qu'en vertu d'un Décret de Clothaire, & sans la participation du Métropolitain : ce qui étoit manifestement contre les Canons du dernier Concile de Paris, où Léonce s'étoit trouvé. On élût en sa place Héraclius Prêtre de Bourdeaux ; & l'on envoya le Prêtre Nuncupat porter l'Acte d'élection à Charibert, pour obtenir son consentement. En passant par Tours, l'Envoyé présenta ce Décret à signer à saint Euphrone : mais ce saint Evêque qui connoissoit Charibert, & que d'ailleurs cette affaire ne regardoit pas, ne jugea pas à propos d'y souscrire. Nuncupat s'étant présenté devant le Roi, lui dit : *Prince, le Siége Apostolique vous saluë.* Charibert ré- » pondit : *Etes vous allé à Rome* (a) *pour m'apporter des* » *complimens du Pape ?* C'est vôtre Pere Léonce, re- » prit Nuncupat, & les Evêques de sa Province, » qui m'envoyent pour vous faire sçavoir qu'Emé- »

Vers l'AN 565.

Emérius de Saintes déposé par S. Léonce & rétabli par Charibert.

Greg. Tur. l. 4. c. 26.

(a) Dans les anciennes éditions de Grégoire de Tours & dans celles des Conciles des PP. Sirmond, Labbe & Hardoüin, où ce texte de Grégoire est rapporté, on lit *Turonicam urbem*, au lieu de *Romanam* que demande le sens, & que le P. Ruinart a mis dans son édition sur la foi de quelques Manuscrits. Je dis que le sens demande qu'on lise *Romanam urbem*. Car quoiqu'on donnât encore le nom de *Papa* ou d'*Apostolicus* aux Evêques, il n'en est pas moins certain que quand on nommoit simplement le *Pape* ou le *Siege Apostolique*, on entendoit communément l'Evêque ou le Siége de Rome. Les Canons des Conciles d'Orléans, où l'Eglise Romaine est souvent nommée simplement *Apostolica sedes*, & la lettre de saint Léon de Sens, où le souverain Pontife n'est désigné que par le nom de *Pape*, en sont des preuves.

Vers l'An 565.

« rius a été déposé du Siége de Saintes, qu'il avoit « obtenu contre les Canons ; & voici le Décret d'u- « ne autre élection qu'ils vous prient de confirmer. A ces paroles le Roi frémissant de colere contre cet Envoyé, *Quoi ! penses-tu donc*, lui dit-il, *qu'il ne reste plus d'enfans de Clothaire, pour soûtenir ce qu'il a fait ?* Et aussi-tôt le chassant de sa présence, il le fit mettre sur un chariot plein d'épines, ce qui étoit une marque d'opprobre, & le fit ainsi conduire en exil. Il envoya en même-temps à Saintes, pour faire rétablir Emérius, & condamna Léonce qui l'avoit déposé, à mille sols d'or d'amende, & les autres Evêques à proportion.

Ce respect apparent de Charibert pour ce qu'avoit ordonné Clothaire, n'étoit qu'un voile spécieux dont il vouloit pallier ses violences. Il ne suivit pas même toûjours en nommant aux Evêchés, les dispositions faites par son pere : en voici un exemple. Clothaire avoit témoigné une tendre affection & une vive reconnoissance pour le Duc Austrapius, qui avoit beaucoup souffert pour son service dans la derniere guerre civile. En effet ce Duc ayant été obligé de se refugier dans l'Eglise de saint Martin de Tours, Chramne qui n'osa le forcer dans un si saint asyle, défendit sous de griéves peines de lui porter aucune nourriture. Les Magistrats se mirent en devoir de faire exécuter ces ordres que le peuple méprisoit par respect pour saint Martin ; & le Juge de la ville ayant apperçu quelqu'un qui portoit de l'eau au Duc, il lui arracha le vase des mains. Mais saint Martin ne tarda pas à venger l'outrage qu'on lui

Le Duc Austrapius se refugie à S. Martin de Tours. *Greg. Tur. l. 4. c. 18.*

faisoit; & ce Magistrat étant mort subitement la nuit suivante, chacun s'empressa de porter des rafraîchissemens au réfugié. Vers l'AN 565

Il est facile de se détacher du monde, quand on en éprouve la perfidie. Austrapius délivré d'un si grand péril, renonça au siécle & se consacra à Dieu dans le Clergé. Clothaire qui n'avoit pas alors d'Evêché vacant à lui donner, en créa un nouveau pour lui, & le fit ordonner Evêque de Selle au Diocése de Poitiers avec promesse de l'Evêché de Poitiers, dès qu'il vaqueroit par la mort de Pientius. Mais le nouveau Roi oubliant les services d'Austrapius & les promesses de son pere, nomma à ce Siége Pascentius alors Abbé du Monastére de saint Hilaire. Austrapius eut beau faire de vives représentations, Charibert ne l'écouta pas. De tels Princes ne se croyent pas obligés de garder les paroles données par leurs prédécesseurs : on est heureux, quand ils veulent bien garder celles qu'ils donnent eux mêmes. Pour comble de malheur, Austrapius fut tué peu de temps après par les Theifaliens, nation Barbare dont une Colonie s'étoit établie dans un lieu du Poitou, appellé encore aujourd'hui de leur nom *Tifauge*. Le nouvel Evêché de Selle fut éteint par sa mort; & ce qui avoit été démembré du Diocése de Poitiers, y fut réüni. Pientius de Poitiers étoit un saint Evêque, & il est honoré le 13 de Mars sous le nom de saint Pien.

Austrapius Evêque de Selle en Poitou.

Ibid.

S. Pien de Poitiers.

Cependant S. Germain de Paris, & les plus saints

(a) Ces Theifaliens pouvoient être venus en Gaule avec les Goths ou avec les Alains : mais peut-être étoient-ils plus anciens ; car la Notice de l'Empire met une garnison de soldats Theifaliens à Poitiers.

L'AN 567. Evêques du Royaume de Charibert, ne voyoient qu'avec douleur les désordres de ce Prince. Pour apporter quelque remede au mal, ils tinrent au mois de Novembre de l'an 567, un Concile dans l'Eglise de saint Martin de Tours, où ils s'étoient apparemment rendus pour la fête de ce Saint. Il ne s'y trouva que neuf Evêques; mais leur mérite suppléa au nombre. C'étoient saint Euphrone de Tours, qui présida, saint Prétextat de Roüen, saint Germain de Paris, saint Felix de Nantes, saint Chalétric de Chartres, Domitien d'Angers, Victure de Rennes (a), saint Domnole du Mans, & Leudebaude de Seez. Ces saints Evêques s'éleverent avec courage contre plusieurs abus, & sur-tout contre les mariages incestueux, & firent vingt-sept Canons fort étendus, datés du 17 de Novembre, & de la sixiéme année de Charibert, c'est-à-dire l'an 567. En voici les principales dispositions.

II. Concile de Tours.

Evêques de ce Concile.

Canons du II. Concile de Tours.

T. 1. Conc. Gall. p. 329.

I. Le Concile Provincial se tiendra deux fois chaque année, ou du moins une fois; & l'Evêque qui ne s'y rendra pas, même sous prétexte d'une défense du Roi, demeurera excommunié.

II. Les Evêques qui ont des différends entre eux, doivent choisir des Prêtres pour arbitres, & se soûmettre à leur décision, sous peine d'être mis en pénitence par le Concile suivant.

III. Que le Corps du Seigneur ne soit point placé sur l'Autel dans un arrangement arbitraire, mais

(a) Le Pere Pagi parlant de ce Concile dit que Victure est honoré comme Saint à Rennes. Je n'ai trouvé aucun autre Auteur qui lui donnât cette qualité. Cet Evêque n'est pas dans le Calendrier des Saints du Diocése de Rennes, donné par le Pere Lobineau.

qu'il soit mis en forme de Croix (*a*). (Ce Canon est obscur : il m'a paru qu'on devoit l'entendre de la maniere de ranger sur l'Autel les Hosties, en sorte que par leur arrangement elles formassent une Croix.)

IV. Défense aux laïques de se tenir avec les Clercs prés de l'Autel pendant la Messe & pendant les Vigiles, c'est-à-dire pendant les Matines. La partie supérieure de l'Eglise séparée par une balustrade, ne doit être ouverte qu'aux chœurs des Clercs qui psalmodient. (C'est de là que cette partie de l'Eglise a été nommée *le Chœur.*) Cependant, ajoûte le Concile, le Sanctuaire (*b*) sera ouvert aux laïques, & même aux femmes pour prier, & pour recevoir la Communion. (*c*)

V. Chaque ville doit nourrir ses pauvres : les Prêtres de la campagne & les habitans nourriront aussi les leurs, afin d'empêcher les mendians vagabonds de courir les villes & les Provinces.

VI. Il ne sera permis qu'aux Evêques de donner des Lettres de Communion.

(*a*) Il y a dans le texte : *ut Corpus Domini non imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur.* Ce qui signifie selon Baronius qu'on ne doit point placer le Corps du Seigneur au rang des images qui ornent l'Autel, mais sous la Croix qui est au milieu. L'interprétation que nous avons donnée après d'habiles Critiques, est plus conforme à la discipline de ce temps-là Le Concile veut qu'on range en Croix sur l'Autel les pains offerts, qui devoient être consacrés pour la Communion du peuple.

(*b*) Le Concile nomme le Sanctuaire *Sancta Sanctorum.* Ce terme nous vient de l'ancienne Loi : car le Tabernacle de Moïse étoit divisé en deux parties, dont la premiere se nommoit *Sancta*, & la seconde qui étoit séparée de la premiere par le voile, étoit appellée *Sancta Sanctorum*, c'est-à-dire, *Sanctissima.*

(*c*) Ce Canon nous fait voir que c'étoit l'usage de l'Eglise Gallicane que les hommes & les femmes allassent recevoir la Communion dans le Sanctuaire. La discipline de l'Eglise Romaine étoit différente : il est marqué dans l'Ordre Romain que les Evêques qui avoient assisté le Pape à la Messe, parcouroient l'Eglise communiant hommes & femmes chacun à sa place.

L'AN 567.

VII. Défense aux Evêques de déposer un Archiprêtre, ou un Abbé sans le consentement des Prêtres de leur Clergé, ou des Abbés du Diocése. (La facilité avec laquelle les Evêques déposoient les Abbés, pouvoit causer de grands troubles : & c'est peut-être ce qui occasionna le scandale arrivé quelques années auparavant dans le Monastere d'Agaune, dont les Moines allerent armés pendant la nuit pour tuer Agricole d'Octodure leur Evêque.)

Marius Avent. in Chron.

VIII. Défense à un Evêque, sous peine d'excommunication, de communiquer avec celui qu'il sçaura avoir été excommunié par un autre Evêque.

IX. Défense d'ordonner dans l'Armorique un Evêque Breton, ou Romain c'est-à-dire Gaulois, sans le consentement du Métropolitain, ou des Comprovinciaux. (Ce Canon fait juger que les Bretons, qui composoient une nation particuliere dans l'Armorique, tâchoient dès lors de se soustraire à la Jurisdiction de l'Evêque de Tours leur Métropolitain. Nous ne voyons pas en effet que l'autorité de l'Evêque de Tours soit intervenuë dans l'Ordination des nouveaux Evêques Bretons dont nous avons parlé.)

X. XI. Défense, sous peine d'excommunication, aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres d'avoir chez eux, sous quelque prétexte que ce soit, même pour conduire leur maison, des femmes étrangeres, des Veuves, ou des Vierges consacrées à Dieu. Il n'y a que la mere, la sœur & la fille, qui soient exceptées. On ordonne aux Evêques de tenir la main à ce Réglement, & de se soûtenir les uns les autres. « Puisqu'il nous est ordonné, dit le

Concile,

Concile, de travailler de nos mains pour nous » nourrir & nous vêtir, pourquoi enfermer dans » nôtre maison un serpent, sous prétexte que nous » en avons besoin pour travailler à nos vêtemens ? »

L'AN 567.

XII. XIII. L'Evêque qui est marié, doit vivre avec sa femme comme avec une sœur ; & quoique ses Clercs, pour être témoins de sa chasteté, doivent toûjours être présens avec lui, tant dans sa chambre qu'ailleurs, cependant afin d'éviter tout soupçon, il sera séparé d'habitation d'avec sa femme. Si l'Evêque n'est pas marié (a), il sera permis à ses Clercs d'éloigner de sa maison les femmes étrangeres qui la fréquentent.

XIV. Comme les laïques, dit le Concile, sont toûjours enclins à soupçonner des autres le mal qu'ils font eux-mêmes, les Prêtres & les Moines coucheront toûjours seuls ; & les Moines coucheront dans un dortoir commun, sous l'inspection de l'Abbé ou du Prevôt.

XV. On veillera à ce que les Moines ne courent pas hors du Monastere, & n'ayent pas de familiarité avec les femmes. Si un Moine ose se marier, il sera excommunié ; & l'on employera pour le séparer de sa femme, l'autorité du Juge laïque, qui sera obligé de préter main forte, sous peine d'excommunication.

XVI. Qu'on ne permette à aucune femme d'entrer dans l'enceinte des Monasteres. L'Abbé & le Prevôt, qui seroient négligens en ce point, seront excommuniés.

(a) La femme d'un Evêque est nommée dans ce Canon *Episcopa*.

L'AN 567. XVII. On régle les jeûnes des Moines de la maniere ſuivante. Depuis Pâque juſqu'à la Quinquageſime, c'eſt-à-dire la Pentecôte, ils ne jeûneront que les jours des Rogations. Mais ils jeûneront la ſemaine entiere qui ſuit la Pentecôte, & enſuite trois jours la ſemaine, le Jeudi, le Mercredi & le Vendredi juſqu'au mois d'Août. On ne jeûnera pas le mois d'Août, parce qu'il y a tous les jours quelque fête de Saint. En Septembre, Octobre, & Novembre on jeûnera trois jours la ſemaine, & depuis le premier de Décembre juſqu'à Noël tous les jours. « Depuis Noël juſqu'à l Epiphanie, on ne jeûnera « que les trois jours, où nos Peres, dit le Concile, « pour abolir les ſuperſtitions payennes au com« mencement de Janvier, ont ordonné qu'on réci« tât en particulier des Litanies, qu'on pſalmodiât « dans les Egliſes, & que le jour de la Circonciſion « on célébrât la Meſſe à la huitiéme heure, c'eſt-à« dire à deux heures après midi ». Depuis l'Epiphanie juſqu'au Caréme, on jeûnera trois fois la ſemaine. (a)

XVIII. Par reſpect pour ſaint Martin, & pour l'honneur de ſon culte, voici, diſent les Peres du Concile, l'ordre de la pſalmodie que nous ordonnons qu'on obſerve, tant dans la Baſilique de ce Saint, que dans nos Egliſes. Tous les jours de fête on dira à Matines ſix Antiennes avec deux Pſeaumes à chaque Antienne. Comme il y a des fêtes & des Meſſes de Saints dans tout le mois d'Août, on

(a) Ces Reglemens pour les jeûnes des Moines, ſont entiérement différens de ce qui eſt ordonné par la Regle de ſaint Benoît. C'eſt une démonſtration que cette Régle n'étoit pas encore reçûë dans les Monaſteres des Provinces de ces Evêques.

fera l'Office plus matin, (apparemment afin que le peuple pût ensuite vaquer aux travaux de la moisson.) Dans le mois d'Octobre on dira huit Antiennes avec trois Pseaumes à chaque Antienne : au mois de Novembre neuf Antiennes, avec trois Pseaumes à chaque Antienne : au mois de Décembre (*a*) dix Antiennes, & trois Pseaumes à chaque Antienne. On fera la même chose les mois de Janvier & de Fevrier, & jusqu'à Pâque. On fera ensorte de ne dire jamais moins de douze Pseaumes à Matines. « Car les Peres, dit le Concile, ont ordonné qu'on dît six Pseaumes à Sexte, & douze à la douziéme heure, c'est à-dire à Vêpres, ce qu'ils ont appris par la révelation d'un Ange (*b*). Pourquoi donc, ne diroit-on pas aussi pour le moins douze Pseaumes à Matines ? Celui qui aura manqué de le faire, jeûnera ce jour-là au pain & à l'eau ; & s'il a omis de jeûner, il jeûnera une semaine entiere au pain & à l'eau. »

L'AN 567.

Aimoin nous apprend que l'ordre de la psalmodie observé à saint Martin de Tours, avoit été établi par S. Avite au Monastere de saint Maurice, & par S. Germain dans celui de S. Vincent : que le Roi Gontram l'introduisit ensuite dans le Monastere de saint Marcel, & le Roi Dagobert dans celui de S. Denis.

Aimoinus l. 3. c. 81.

XIX. Les Archiprêtres de la campagne auront toûjours un Clerc qui couche dans leur chambre,

(*a*) On voit par-là qu'on régloit la longueur de l'Office sur celle de la nuit, afin qu'on l'employât toute entiere à loüer le Seigneur.

(*b*) Le Concile fait ici allusion à ce que rapporte Cassien, l. 2. c 4. des Institutions Monastiques, sçavoir que les Solitaires de l'Egypte & de la Thébaïde récitoient douze Pseaumes à Vêpres, & douze à l'Office de la nuit, comme un Ange les avoit avertis de faire.

L'AN 567. & qui les accompagne par tout, pour être témoin de leur chasteté. Pour les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres qui sont mariés, il suffira qu'ils ne couchent pas dans la même chambre que leurs femmes, & que celles-ci soient toûjours accompagnées de leurs esclaves. Les Archiprêtres qui ne veilleront pas sur la chasteté des jeunes Clercs qui leur sont soûmis, seront renfermés par l'Evêque, pour jeûner un mois au pain & à l'eau. (On voit par toutes ces précautions combien l'Eglise avoit à cœur que la réputation de ses Ministres ne fût pas exposée aux soupçons de la plus maligne médisance.)

XX. XXI. On renouvelle les anciens Canons contre les mariages incestueux, & contre ceux des Religieuses & des veuves qui par le changement d'habit (*a*) ont fait profession de garder la viduité. Les Peres du Concile citent avec tant de soin sur ces articles les autorités des Souverains Pontifes, & des Conciles précédens, qu'il y a lieu de croire qu'ils vouloient faire sentir au Roi Charibert la grièveté de son crime, & justifier la sévérité avec laquelle on seroit obligé d'en user à son égard, s'il ne levoit le scandale qu'il avoit donné en épousant les deux sœurs, dont l'une étoit Religieuse.

XXII. Il y avoit des Chrêtiens, qui par un reste de superstition faisoient des réjoüissances le premier jour de Janvier en l'honneur du Dieu Janus; ou qui le jour de la Chaire de saint Pierre offroient des viandes aux Manes des Morts; & qui revenant

(*a*) Les veuves qui faisoient profession de garder la viduité, avoient un habit particulier, Vincent de Lérins nous apprend qu'il étoit noir.

chez eux après avoir entendu la Messe, & mangé le Corps du Seigneur, mangeoient ensuite ces viandes immolées au Démon sous le nom des Manes. Le Concile ordonne qu'on chasse de l'Eglise ceux qui sont coupables de ces folles superstitions, aussi-bien que ceux qui honorent de certaines pierres, des arbres ou des fontaines.

Les Payens célébroient en effet le 22 de Février, jour de la Chaire de saint Pierre, une fête en l'honneur des Morts (*a*), & ils portoient des viandes sur les tombeaux, persuadés que les Manes venoient s'en nourrir. Ils faisoient aussi dans le même mois, & vers le même temps, la fête du Dieu *Terme*; & c'est apparemment de cette superstition que parle encore le Concile, en disant qu'il y en a qui honorent *je ne sçais quelles pierres* (*b*). La fête de la Chaire de saint Pierre fut instituée, pour détourner les Fidéles des superstititions (*c*), qui se pratiquoient ces jours-là; & nous avons vû que dès le temps de saint Perpetuë, c'est-à-dire plus d'un siécle avant ce Concile de Tours, elle étoit déja fort célébre. *Joan. Beletus.*

XXIII. Outre les Hymnes de saint Ambroise, qui étoient reçûës dans l'Office, le Concile permet d'en admettre quelques autres qui paroissent di-

(*a*) Cette fête des Payens se nommoit *Caristia* ou *Cara cognatio.* Elle étoit précédée d'une autre fête aussi en l'honneur des morts, qu'on nommoit *feralia*, & qui duroit plusieurs jours.

(*b*) Les pierres qui servoient de bornes aux champs, étoient honorées sous le nom du Dieu *Terme.*

(*c*) Il paroît que pour détourner plus aisément les Fidéles des festins superstitieux qu'on faisoit aux Morts le 22. de Février, on leur permit de faire ce jour-là des Agapes en l'honneur de saint Pierre. C'est pourquoi cette fête fut appellée *Festum epularum sancti Petri, le banquet de saint Pierre.* La fête de S. Pierre aux Liens fut aussi placée le premier jour d'Août pour détourner les Chrétiens des superstitions payennes qui se faisoient au commencement de ce mois.

L'AN 567. gnes d'être chantées ; pourvû cependant que le nom de l'Auteur soit marqué au commencement. (Ce Canon semble avoir été fait en faveur des Hymnes de Fortunat, qui étoit alors à Poitiers auprès de sainte Radegonde. C'étoit l ami particulier de saint Germain & de saint Euphrone ; & nous aurons bientôt occasion de le faire connoître.

XXIV. XXV. On continuoit à la faveur des guerres civiles d'envahir , ou de faire confisquer les biens des Eglises & des Evêques , situés dans un autre Royaume. Le Concile s'éleve avec force contre un abus si souvent proscrit, & contre ceux qui retiennent les legs pieux. Il veut qu'un Prêtre aille d'abord avertir l'usurpateur de restituer : qu'ensuite tous les freres , c'est-à-dire les Evêques, lui écrivent une lettre commune pour l'y engager. « Mais s'il « persiste dans son usurpation , dit le Concile , com- « me nous n'avons pas d'autres armes , tous d'un « commun consentement avec les Abbés, les Prêtres « & le reste du Clergé , réciteront contre ce meur- « trier des pauvres le Pseaume 108 ; afin qu'il soit « frappé de la malédiction , qui est tombée sur Ju- « das, pour avoir soustrait la nourriture des pauvres ; « & que celui qui au mépris de Dieu , de l'Eglise & « des Evêques , fait ces usurpations , soit frappé du « glaive du Seigneur, & meure non-seulement ex- « communié, mais encore anathématisé. » L'anathéme ajoûtoit à la simple excommunication des imprécations de peines temporelles ; & c'est la raison pour laquelle on récitoit le Pseaume 108 , qui est plein des plus terribles imprécations.

L'AN 567.

Les deux derniers Canons ſont contre les Juges & les Seigneurs qui oppriment les pauvres, & contre les Evêques qui vendent les Ordinations: ſurquoi l'on cite le Traitté des Dogmes Eccleſiaſtiques, pour montrer que la Simonie eſt une héréſie.

Greg. Tur. de Mirac. S. Mart. l. 1. c. 29.

Charibert s'empare d'une terre de l'Egliſe de ſaint Martin.

Le Canon du ſecond Concile de Tours contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, regardoit encore Charibert. Ce Prince qui s'étoit bientôt démenti du reſpect qu'il avoit d'abord montré pour ſaint Martin, s'étoit emparé de la terre de Nazelles appartenant à l'Egliſe de ce Saint; & quoique ceux qu'il envoya s'en ſaiſir, euſſent été frappés de la main de Dieu, il proteſta qu'il ne la reſtituëroit point, ſoit que la poſſeſſion fût juſte, ou non. Mais la vengeance divine ne tarda pas à éclater contre lui-même, comme nous le verrons, auſſi-bien que contre pluſieurs Seigneurs coupables du même crime: car ces uſurpations devenoient fréquentes dans les autres Royaumes des Gaules. En voici des exemples capables de réprimer la convoitiſe des biens Ecléſiaſtiques.

Exemple des vengeances de Dieu ſur un uſurpateur des biens de l'Egliſe.

Greg. Tur. de glor. Conf. c. 71.

Un Seigneur nommé Childéric favori du Roi Sigébert, ayant trouvé à ſa bienſéance la maiſon de campagne de Francon Evêque d'Aix, lui intenta procès, comme ſi elle eût appartenu au Fiſc. L'Evêque ayant été obligé de venir plaider ſa cauſe à la Cour de Sigébert, conjura le Roi de prendre bien garde à la déciſion de cette affaire, de peur qu'il ne s'attirât la vengeance du Ciel. « Je connois, dit-il, « le pouvoir de ſaint Métrias; il ne tardera pas à ſe « venger de l'uſurpateur de ſon bien ». C'eſt un ſaint

Vers l'An 567. Confesseur honoré à Aix le 13 de Novembre, & qui dans la condition d'esclave parvint à une sainteté éclatante (a). Le Roi abandonna le jugement de cette cause à son Conseil : mais le crédit de Childéric l'emporta sur la justice. Francon fut dépouillé de sa maison de campagne, & condamné à une amende de trois cens sols d'or. Aussi-tôt qu'il fut de retour à Aix après ce jugement inique, il alla se prosterner au tombeau de saint Métrias ; & après une fervente priere, il lui dit avec une sainte simplicité : « Grand Saint, on n'allumera plus ici de cierges, ni de « lampes, on n'y chantera plus de Pseaumes, jusqu'à « ce que vous vous soyiez fait raison de vos enne- « mis, & que vous ayiez rendu à l'Eglise les biens, « qu'on lui a violemment enlevés ». Après quoi il jetta des ronces & des épines sur le tombeau du Saint ; & sortant aussi-tôt, il ferma la porte de l'Eglise, & mit aussi des épines à l'entrée : c'étoit une marque d'interdit. L'usurpateur fut aussi-tôt frappé d'une maladie longue & violente. Les cheveux & la barbe lui tomberent : il paroissoit comme un cadavre déterré. Dans ce funeste état, il reconnut la main d'où partoient ces coups. Il dit à ses gens : « J'ai péché con- « tre le saint Evêque : allez, rendez-lui sa maison de « campagne, & mettez six cens sols d'or sur le tom- « beau du Saint : j'ai espérance qu'il me rendra la « santé, puisque je rends le bien usurpé. » Il fut trompé, & il expira peu de temps après.

Léon Evêque d'Agde sous la domination des Goths, eut recours aux mêmes armes, pour défendre

(a) On le nomme vulgairement S. Mitre.

les

Vers l'AN 567.

les biens de son Eglise. Le Comte Gomachaire Arien, en ayant envahi une terre, l'Evêque l'alla trouver & lui dit : *Mon fils, laissez-là le bien des pauvres, de peur que leurs larmes ne vous fassent mourir.* Le Comte Arien se mocqua de ses remontrances : mais il ne s'en mocqua pas impunément, & il fut aussi-tôt saisi d'une fiévre ardente. Alors le péril & la douleur parurent lui inspirer des sentimens d'humilité & de componction. Il envoya se recommander aux prieres de l'Evêque, promettant de rendre la terre en question ; & l'Evêque lui obtint la guérison.

Autre exemple de la vengeance de Dieu sur les usurpateurs des biens de l'Eglise.

Greg. Tur. l. 1. de glor. Mart. c. 79.

Le Comte oublia ses promesses dès que le danger fut passé, & ajoûtant l'insulte à l'ingratitude qui lui faisoit méconnoître la grace qu'il avoit reçûë, il disoit: Qu'est-ce que disent ces Romains, que j'ai été saisi » de la fiévre, parce que j'ai usurpé leur champ? Ils ne » l'auront pas de mon vivant. » Ce fut en vain que l'Evêque Leon alla lui faire de nouvelles instances : il lui répondit : *Tai-toi vieillard décrépit : je te ferai lier sur un asne & promener ainsi par la ville, pour t'exposer à la risée du peuple.* L'Evêque n'espérant plus de le fléchir, alla se prosterner devant les Reliques de saint André, qui étoient dans son Eglise ; & après y avoir passé la nuit en prieres & en gémissemens, il cassa avec son bâton toutes les lampes qui pendoient de la voute en disant : » Il n'y aura plus ici de luminaire, que Dieu ne se soit vengé, & qu'il n'ait fait » rendre à l'Eglise, ce qui lui appartient. » Aussi-tôt Gomachaire retomba malade, & redevenu humble dans le péril, il envoya supplier l'Evêque de prier de nouveau pour lui. L'Evêque répondit : » J'ai dé-

Vers l'An 567.

« ja prié, & le Seigneur m'a exaucé. » Le Comte ne pouvant tirer de lui d'autre réponse après plusieurs messages, il se fit porter dans sa maison, & l'obligea d'aller à l'Eglise prier pour lui : mais ce malheureux expira au moment que l'Evêque y entroit. Une vengeance de Dieu si marquée intimida les héritiers du Comte, & les porta à rendre à l'Eglise la terre qu'il avoit usurpée. Il n'en falloit pas moins pour engager des héritiers avides à restituer : car sous prétexte qu'on ne veut pas condamner la mémoire de ses peres, on se croit souvent en droit de profiter de leurs injustices, ausquelles on n'a pas eu de part. Ce furent ces usurpations fréquentes des biens Ecclésiastiques, qui donnerent lieu aux Canons du II. Concile de Tours, que nous avons rapportés.

S. Germain excommunie Charibert. *Greg. Tur. l. 4. c. 26.*

Les Réglemens que les Peres de ce Concile crurent devoir faire dans un si grand détail, contre les mariages contractés avec des parentes, ou avec des personnes consacrées à Dieu, n'ayant pû engager Charibert à se séparer de Marcovése, saint Germain jugea ne devoir plus dissimuler un désordre si criant: & il les excommunia l'un & l'autre. Ce dernier remede fut aussi inutile pour leur amendement que le premier ; mais il parut avoir un effet bien terrible pour la punition de leur crime. Car Marcovése mourut bien-tôt après, & Charibert ne lui survécut que fort peu de temps.

Mort du Roi Charibert.

Il mourut sans enfans mâles, après six ans de régne, sur la fin de la même année 567, ou au commencement de l'année suivante. C'étoit un Prince qui auroit eu toutes les qualités d'un grand & d'un

bon Roi (*a*), si l'amour dereglé des femmes n'eût pas fait la honte & le malheur de son regne. Ses trois freres partagerent entre eux ses Etats, excepté Paris sur quoi ils ne purent s'accorder, chacun prétendant avoir cette ville dans son partage. Ainsi ils prirent le parti de la regarder comme une ville commune, qui leur appartiendroit à tous les trois, & où aucun d'eux ne pourroit entrer sans la permission des deux autres : ce qu'ils se promirent mutuellement par les sermens les plus solemnels, en invoquant saint Polieucte, saint Hilaire, & saint Martin comme vengeurs du parjure. Vers l'AN 567.

Des Prélats qui s'élevoient avec tant de force contre les désordres des Princes même, n'eurent garde de conniver à ceux de leurs Confreres. Parmi le grand nombre de saints Evêques & de saints Abbés qui édifioient alors l'Armorique, Macliau Evêque de Vannes donnoit à l'Eglise un grand scandale, pour lequel il fut enfin excommunié, comme nous allons voir, après que nous aurons raconté les tragiques aventures qui le conduisirent à l'Episcopat.

L'ambition n'étoit pas moins vive parmi les Comtes Bretons, que parmi les Princes François, & elle étoit plus cruelle. Canaon ou Conan Comte de Bretagne, ayant fait mourir trois de ses freres, vouloit traitter avec la même inhumanité Macliau le quatriéme. Saint Félix Evêque de Nantes employa si

(*a*) Nous avons une médaille de Charibert, sur le revers de laquelle est un Calice à deux anses surmonté d'une Croix. Dans d'autres médailles ou Monnoies de ce Prince, on voit l'A & l'Ω de l'Apocalypse, pour signifier Jesus-Christ qui est le commencement & la fin.

Vers l'AN 567.

Aventures & scandales de Macliau Evêque de Vannes.

heureusement son crédit & son éloquence, qu'il obtint grace pour lui. Mais Macliau qui ne pouvoit se fier au meurtrier de ses freres, s'étant réfugié auprès de Commore autre Comte Breton, Conan se repentit de n'avoir pas consommé son crime ; & il envoya à la Cour de Commore des Satellites pour mettre à mort son frere, quelque part où ils le trouvassent. Commore qui craignoit de s'attirer la guerre, s'il s'opposoit à cette violence, & qui vouloit cependant sauver son hôte, s'avisa d'un étrange stratagême. Il le fit enterrer tout vivant, en lui ménageant une ouverture pour la respiration ; & quand les Envoyés de Conan vinrent lui demander Macliau, il leur répondit avec un air de compassion qui paroissoit naturel : *Hélas! Macliau n'est plus : voici l'endroit où nous venons de l'enterrer.* Ils bûrent & mangerent sur sa tombe en réjoüissance de sa mort, & allerent en rapporter la nouvelle à leur Maître, à qui elle fut plus agréable, parce qu'elle assûroit ses prétentions, que parce qu'elle lui épargnoit un crime.

Greg. Tur. l. 4. c. 4.

Macliau au sortir de son tombeau parut vouloir mourir au monde, & renoncer en entrant dans le Clergé à toutes les espérances d'une grandeur qui l'exposoit à tant de périls. Il fut bientôt elû Evêque de Vannes sans autre mérite que sa naissance ; & tandis qu'il craignit son frere, il sembla craindre le Seigneur. Mais après la mort de Conan son ambition & ses autres vices ausquels l'habit Ecclésiastique avoit servi de voile, se démasquerent. Macliau laissa croître ses cheveux, & reprit avec sa femme, dont il s'étoit séparé, la qualité de Comte, sans quit-

ter celle d'Evêque; quoiqu'il n'en fit plus d'autres fonctions, que celle de percevoir les revenus de son Evêché. Un si monstrueux scandale excita le zéle des Evêques de la Province. Ils excommunierent solemnellement cet indigne Prélat; & il y a lieu de croire que l'excommunication fut lancée au Concile de Tours, dont nous venons de parler. Macliau méprisa les foudres de l'Eglise: mais il n'évita pas la vengeance du Ciel, & il fut tué misérablement par le fils d'un Comte Breton, dont il avoit usurpé le domaine. Triste exemple, qui fait bien voir que si l'Eglise peut tout espérer des personnes de la plus illustre naissance, quand c'est le Seigneur qui les appelle aux dignités Ecclésiastiques, elle en doit tout craindre, quand ils n'ont eu d'autre vocation que l'ambition & l'intérêt.

Vers l'AN 567.

Avant que les Evêques du second Concile de Tours se séparassent, sainte Radegonde leur écrivit (a), pour les prier d'autoriser les Réglemens qu'elle vouloit établir dans son Monastere, particulierement touchant la clôture. Les Evêques dans la réponse qu'ils lui firent, la féliciterent sur son zéle à procurer le salut du prochain. Ils lui disent qu'étant venuë presque du même pays que S. Martin, ils n'est pas surprenant qu'elle marche sur ses traces, & que tant de jeunes filles la préferent à leurs meres, qu'elles abandonnent pour vivre sous sa conduite.

Réponse des Evêques du Concile de Tours à sainte Radegonde.

C'est pourquoi, ajoûtent-ils, comme nous avons »

(a) Nous n'avons plus cette lettre de sainte Radegonde. Celle qu'on voit d'elle dans les éditions des Conciles, fut écrite long-temps après; & elle est adressée à tous les Evêques: au lieu que celle dont nous parlons, l'étoit seulement aux Evêques du Concile de Tours. Le P. Sirmond & plusieurs habiles Critiques ont cependant confondu ces deux lettres.

Vers l'An 567.

Epist. Episc. ad Radeg. ap. Greg. Tur. l. 9. c. 39.

« appris qu'il y a de nos Diocésaines, qui se sont « retirées dans vôtre Monastere, ayant égard à ce « que vous nous demandez dans vôtre lettre...... « Nous ordonnons que celles qui auront mérité d'y « être reçûës, ne pourront plus en sortir, selon la « Régle du Seigneur Césaire Evêque d'Arles d'heu- « reuse mémoire; & si quelqu'une, (ce qu'à Dieu « ne plaise,) séduite par les artifices de l'ennemi, « comme Eve qui fut chassée du Paradis, vient à sor- « tir de l'enceinte du Monastere, pour se soüiller « dans la fange des ruës, qu'elle soit séparée de nôtre « Communion, & frappée d'anathême: si elle se ma- « rie, que l'époux ou plûtôt l'adultere & le sacrilege, « qui l'aura épousée, & ceux qui lui auront donné « ce conseil, soient sujets avec elle à la même ma- « lédiction, jusqu'à ce qu'elle ait fait une pénitence « convenable, & mérité d'être reçûë dans le Monas- « tere dont elle étoit sortie.... S'il arrivoit, ce que « nous ne croyons pas, que les Evêques nos succes- « seurs voulussent relâcher quelque chose des pei- « nes que nous avons décernées: nous déclarons que « nous nous éleverons contre eux au Tribunal de Dieu. » La suite fera voir combien toutes ces précautions étoient nécessaires.

Quelque temps après ce même Concile, quatre Evêques de la Province de Tours, écrivirent une lettre commune aux peuples de leurs Diocéses, pour les exhorter à faire pénitence, afin de détourner les fléaux de la justice divine, dont ils étoient menacés. On voit par la lettre que c'étoit une maladie contagieuse qui de dix personnes n'en épargnoit souvent

qu'une. Il y avoit plusieurs années que la peste qu'on nomma *Inguinaire*, avoit désolé quelques Provinces de la Gaule. Cette cruelle maladie qu'on croyoit éteinte, reparut tout à coup, & porta par tout la terreur avec l'image d'une mort presque certaine. Vers l'AN 567.

La ville d'Auvergne qui avoit été préservée de ce fléau du vivant de saint Gal, en fut alors tellement affligée, qu'on y compta en un seul jour trois cens corps morts, qui avoient été portés dans l'Eglise de saint Pierre. Le Prêtre Caton dont nous avons parlé, mourut en assistant avec courage les pestiferés: heureux d'avoir eu l'occasion d'expier par ce martyre de la charité les fautes que son orgueil lui avoit fait commettre. Pour l'Evêque Cautin son rival, il ne se piqua pas de l'imiter: au contraire ce Pasteur mercénaire abandonna lâchement son troupeau, & se retira successivement en divers lieux, pour fuir la contagion qu'il ne put éviter. Car ayant été obligé de revenir à la ville pour célébrer la fête de Pâque, il en fut atteint, & mourut le Vendredi saint. Sa mort fut du moins un bien que ce mal procura à l'Eglise d'Auvergne: Saint Avite fut son successeur.

Ravages de la peste dans l'Auvergne. *Greg. Tur. hist. l. 4. c. 31.*

Dans les calamités publiques, Dieu frappe souvent les saints comme les pécheurs, pour corriger & punir ceux-ci, pour éprouver & récompenser ceux-là. Un saint Moine de Randau nommé Julien, renommé dans toute la Province pour ses miracles, fut enlevé par cette maladie contagieuse, aussi-bien que son Abbé, qui eut pour successeur un saint Religieux nommé Siniulfe fameux par ses ré-

Ibid. c. 32. 33.

Vers l'An 567.

vélations. Le Monaſtere de Randau en Auvergne ne ſubſiſte plus.

La contagion pénétra dans le Berri ; & par les ravages qu'elle y fit, elle jetta l'allarme dans les Provinces voiſines. Ce fut dans ces triſtes conjonctures, que quatre Evêques de la troiſiéme Lyonnoiſe, c'eſt-à-dire de la Province Eccléſiaſtique de Tours, écrivirent la Lettre Paſtorale dont nous venons de parler, pour exhorter leurs peuples de travailler à déſarmer la colere de Dieu.

Lettre Paſtorale de quatre Evêques de la Province de Tours.

Ep. Epiſc. Prov. Tur. t. 1 Conc. Gall. p. 343.

« Comme il eſt, diſent-ils, d'un devoir indiſpen-« ſable aux Evêques, de veiller ſans ceſſe au ſalut des « ames, de reprendre & d'exhorter les pécheurs, « nous avons cru devoir vous avertir que dans la « calamité préſente, l'obſervation des préceptes & « les œuvres de pénitence ſont la ſeule reſſource que « nous puiſſions trouver. C'eſt pourquoi nous ex-« hortons ceux d'entre vous qui ſont fiancés de dif-« férer leur mariage.... Nous recommandons à tous « de donner à Dieu la dixme de tous leurs biens, « pour conſerver le reſte. Il nous a dit que l'*aumône* « *éteint le péché, comme l'eau éteint le feu.* Pourquoi ne lui « offririons-nous pas une partie de ſes biens ? Ce « n'eſt pas les perdre, que de les lui donner. Nous ex-« hortons tous les ennemis à ſe pardonner mutuelle-« ment, & à ſe reconcilier avec une charité ſincere : « nous ſouhaitons même que chacun de vous donne « le dixiéme de ſes eſclaves. Car puiſqu'on dit que « cette maladie, de dix perſonnes en enleve neuf; « n'eſt-il pas convenable d'en donner une à Dieu, « pour en conſerver neuf ? Ceux qui n'ont pas d'eſ-

Eccl. 3. 33.

claves pourront donner à l'Evêque le tiers d'un ſol » pour chacun de leurs enfans. Toutes ces aumônes » ſeront fidélement employées au rachat des captifs. » Enfin s'il y en a parmi vous, qui ayent contracté » des mariages inceſtueux, nous les exhortons, & » nous les prions même pour leur ſalut de ſe ſéparer » juſqu'au grand Concile, de peur qu'ils n'attirent » ſur eux la vengeance du Ciel. » Cette Lettre Paſtorale fut ſignée de ſaint Euphrone de Tours, de ſaint Félix de Nantes, de Domitien d'Angers, & de ſaint Domnole du Mans.

Vers l'AN 567.

Saint Félix de Nantes étoit iſſu d'une des plus nobles familles d'Aquitaine, & il avoit tous les talens que le monde admire & reſpecte; une illuſtre naiſſance, de grandes richeſſes, & une vive éloquence. L'uſage qu'une piété ſincere lui fit faire de ces dons, rendit ſon Epiſcopat auſſi glorieux qu'utile à ſon Egliſe. Une Colonie de Saxons reſte d'une de ces armées de Barbares, qui avoient tant de fois inondé la Gaule, s'étoit établie dans le territoire de Nantes, & y vivoit encore dans l'Idolâtrie. Félix travailla avec tant de ſuccès à leur converſion, que ces hommes qui paroiſſoient comme autant de bétes féroces, devinrent des oüailles de Jeſus-Chriſt; & le ſaint Evêque eut la conſolation de les baptiſer à la fête de Pâque. Les grands biens de Félix furent ceux des pauvres, & ſes libéralités n'eurent d'autre régle que leurs beſoins. Son éloquence fit plus d'une fois ce que des armées n'avoient pû faire: il arrêta les ravages des Bretons, & adoucit l'eſprit de leurs Comtes. Mais ce qui rendit ſon nom plus célébre, ce fut

S. Félix Evêque de Nantes. *Fort. l. 3, Carm. 7.*

Ib. Carm. 6.

Vers l'An 567.

Ibid. Carm. 8.

les grands ouvrages qu'il entreprit & acheva pour le bien public. Il détourna la riviere avec des travaux & des dépenses immenses ; & on croit communément à Nantes, que le canal de la Loire, qui forme le beau port de la Fosse, est son ouvrage. *(a)*

Eglise de S. Pierre de Nantes.

Ce saint Evêque fit achever avec une grande magnificence l'Eglise de Nantes commencée par son prédécesseur Eumerius. On voit par la description que Fortunat nous en fait, qu'il y avoit deux grandes aîles aux côtés de la Nef ; que le toit étoit couvert d'étain, & le lambris orné de peintures ; que du milieu de l'édifice s'élevoit fort haut une tour quarrée terminée par une espece de dôme. Le principal Autel étoit dédié sous l'invocation de saint Pierre, celui de l'aîle droite sous celle de saint Hilaire & de saint Martin, & celui de l'aîle gauche en l'honneur de saint Ferréol.

Fortun. l. 3. *Carm.* 5.

Les Evêques voisins furent invités à la Dédicace, à laquelle assista saint Euphrone Evêque de Tours avec Victure de Rennes, Domitien d'Angers, Domnole du Mans, & Marachaire, qui de Comte d'Engoulême en étoit devenu Evêque. Un différend personnel que Grégoire de Tours eut avec Félix de Nantes, l'empêcha de lui rendre toute la justice qu'il méritoit, comme nous le verrons. Les Saints même ne sont pas toûjours exempts de préventions : mais

Fortun. l. 3. *Carm.* 4.

Greg. Tur. l. 4. *c.* 37. *L.* 5. *c.* 5.

(a) D'habiles Critiques croyent que Félix détourna seulement le lit de la petite riviere de Ceil qui va tomber dans la Loire. Une raison de le croire, c'est que Fortunat nomme la riviere qui fut détournée, *fluvius celer*, ce qui peut marquer la riviere de Ceil. Mais outre que *celer* peut ici n'être qu'un épithéte de la Loire, Fortunat parle d'une riviere considérable qui fournissoit des vivres à la ville. *Ad victum plebis nunc famulantur aqua.* Il ajoûte : *Et quo prora prius, nunc modo plaustra gemunt* : ce qui convient mieux à la Loire.

c'eſt à l'humanité, & non à la ſainteté qu'il faut attribuer ces défauts.

Vers l'AN 567.

On trouve auſſi dans le même Hiſtorien (*a*) quelques traits, qui font juger que ſaint Domnole du Mans ne fut pas toûjours dans cette haute pieté, qui l'a rendu un des plus ſaints Evêques de ſon temps. Il étoit Abbé du Monaſtere de S. Laurent (*b*) proche les murs de Paris; & quoique ſujet de Childebert, il s'étoit attaché à Clothaire, & recevoit chez lui les eſpions que ce Prince envoyoit à Paris. Après la mort de Childebert, Clothaire étant allé par dévotion viſiter la Baſilique de ſaint Martin (*c*), nomma Domnole pour remplir le Siége d'Avignon. Mais cet Abbé ayant paſſé la nuit en prieres dans cette Egliſe, fit repréſenter au Roi qu'un Evêché ſi éloigné de la Cour ſeroit pour lui une eſpece d'exil; que d'ailleurs il étoit peu propre à vivre *avec des Sénateurs ſophiſtiques & des Juges Philoſophes*: expreſſions qui montrent que l'étude de la Philoſophie étoit floriſſante à Avignon. Clothaire qui ne cherchoit qu'à faire plaiſir à Domnole, lui donna l'Evêché du Mans, dont le Siége après la mort de ſaint Innocent, avoit été uſurpé par un nommé Scienfroi. Le

Saint Domnole Evêque du Mans.
Greg. Tur. l. 6 c. 9.

(*a*) Le Pere le Cointe croit que le Chapitre où il eſt parlé de ſaint Domnole dans l'Hiſtoire de Grégoire de Tours, eſt une addition faite à cet Hiſtorien par quelque Ecrivain poſterieur. Les raiſons qu'il apporte, & qu'il ſeroit trop long de diſcuter, n'ont pas convaincu les plus habiles Critiques.

(*b*) Le Monaſtere de ſaint Laurent a été depuis long-temps changé en une Egliſe Paroiſſiale du nom de ce ſaint Martyr.

(*c*) M. Baillet dit que l'Egliſe de ſaint Martin dont il eſt ici parlé, eſt ſaint Martin des Champs de Paris. Mais 1°. quand Grégoire de Tours nomme ſimplement l'Egliſe de ſaint Martin, il entend celle de Tours, où nous ſçavons en effet que Clothaire fit un voyage. 2°. Le Monaſtere de ſaint Martin des Champs ne fut fondé que dans l'onziéme ſiécle. Il eſt vrai qu'il y avoit auparavant au même endroit un Monaſtere qui avoit été détruit par les Barbares: mais il y a tout lieu de croire qu'il n'exiſtoit pas du temps de Clothaire.

nouvel Evêque y fut reçû avec de grandes démonstrations de joie. Il s'appliqua à sanctifier son peuple, & se sanctifia lui-même par toutes les vertus propres d'un saint Evêque. On rapporte qu'il guérit un boiteux nommé Rainier, & qu'il rendit la vûë à un aveugle appellé Siagrius. Il n'oublia pas dans l'Episcopat la vie Monastique dont il avoit fait profession. Il fonda au Mans un Monastere en l'honneur de saint Vincent & de saint Laurent; & il y mit des Reliques de ces deux saints Martyrs, & nommément une partie du gril sur lequel saint Laurent avoit souffert.

Vit.S.Domnoli.

Fondation de l'Abbaye de S. Vincent du Mans.
Acta. Episcop. Cenom t. 3. Analect. Mab.

L'AN 567.

L'exemple de tant de saints Evêques qui faisoient alors la gloire de l'Eglise Gallicane, n'empêcha pas qu'il n'y eût des scandales dans l'Episcopat. Ils en parurent plus monstrueux, & on en eut plus de zéle pour les réprimer. En effet, la même année que se tint le Concile de Tours, les Evêques du Royaume de Gontram en tinrent un à Lyon par ordre de ce Prince, pour juger des accusations intentées contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap. Ces deux Evêques étoient freres, & ils avoient été élevés ensemble auprès de saint Nicet de Lyon, qui les avoit ordonnés Diacres, trompé par un masque de vertu, dont l'hypocrisie ne se pare que trop souvent, pour parvenir aux honneurs de l'Eglise.

Concile de Lyon contre Saloniusd'Embrun, & Sagittaire de Gap.

Ce masque tomba dès qu'ils eurent été promûs à l'Episcopat. Leur ambition satisfaite laissant alors agir leurs autres passions qu'elle avoit retenuës pour ses interêts, ils s'y livrerent, sans même garder les bienséances que l'honneur fait souvent ob-

servir aux plus vicieux ; & l'on vit dans ces deux freres trop semblables l'un à l'autre, une alliance bien monstrueuse de brigandages, de meurtres & d'adulteres avec le Ministere le plus saint. Un jour entre autres que Victor Evêque de S. Paul-Trois-Châteaux célébroit avec ses amis l'anniversaire de sa naissance, ces deux Evêques envoyerent une troupe de gens armés d'épées & de fléches, qui se jetterent sur lui, déchirerent ses habits, frapperent ses serviteurs, & emporterent la vaisselle avec ce qui étoit préparé pour le festin.

L'AN 567.

L'Evêque de Trois-Châteaux porta ses plaintes au Roi Gontram d'une pareille violence ; & ce Prince qui aimoit l'ordre, fit assember à ce sujet un Concile à Lyon. Les Peres y ayant examiné cette affaire, jugerent Salonius & Sagittaire dûment atteints & convaincus de ce crime & de plusieurs autres, & ils les déposerent comme indignes de l'Episcopat (*a*). Ainsi la procedure fut courte : nous verrons comment le Jugement fut exécuté. Le Concile, avant que de se séparer, fit les six Canons suivans.

Canons du II. Concile de Lyon.

I. Les différends entre les Evêques seront terminés par le Métropolitain, si les contendans sont de même Province ; ou par les deux Métropolitains assemblés, s'ils sont de diverses Provinces.

II. On avoit souvent recours à diverses chicanes pour priver l'Eglise des legs pieux qui lui étoient faits par Testament. Le Concile pour remédier à ce désordre, ordonne sous peine d'excommunication,

(*a*) Le P. le Cointe prétend que Salonius & Sagittaire ne furent pas déposés dans ce Concile de Lyon. Mais il est obligé pour cela d'accuser de supposition cet endroit de Grégoire de Tours, qui le dit.

L'AN 567. que quand il manqueroit à la donation, ou au Teſtament de qui que ce ſoit quelqu'une des formalités requiſes par les Loix, on ne laiſſe pas d'exécuter la volonté du Teſtateur, qui les auroit omiſes par néceſſité, ou par ſimplicité.

III. Ceux qui retiennent injuſtement dans l'eſclavage des perſonnes libres, ſont excommuniés.

IV. Aucun Evêque ne doit accorder ſa Communion à quiconque aura été excommunié par un autre Evêque.

V. Un Evêque ne pourra ôter aux Clercs ce que les Evêques ſes prédéceſſeurs leur auront donné de leurs biens en proprieté, ou des biens de l'Egliſe à uſufruit ; & ſi ces Clercs font des fautes, il faudra les punir autrement qu'en leur ôtant ces biens. (Ainſi voilà les Bénéfices qui ne ſont plus amovibles à la volonté de l'Evêque, excepté ceux qu'il auroit donnés lui-même, comme il avoit déja été réglé par le troiſiéme Concile d'Orleans.)

III. Aur. Conc. Can. 17.

VI. Les jours qui précédent le premier Dimanche de Novembre, on fera dans toutes les Egliſes, & dans toutes les Paroiſſes des prieres & des Proceſſions, comme avant l'Aſcenſion. (C'eſt-à-dire que le Concile établit ici de ſecondes Rogations au mois de Novembre.)

Evêques du II. Concile de Lyon.

Il n'y eut que huit Evêques préſens à ce Concile avec les députés de huit autres. Saint Philippe de Vienne qui préſida, ſaint Nicet de Lyon, ſaint Agricole de Chalon-ſur-Saone, & ſaint Syagrius d'Autun, ſont les plus remarquables. Saint Tétric de Langres ne pouvant s'y rendre à cauſe de ſes infirmités, y députa le Prêtre Piolus.

Ce S. Evêque avoit eu une attaque d'apoplexie, qui l'avoit mis hors d'état de vaquer aux fonctions de son Ministere. Le Clergé de Langres ne voyant pas d'esperance qu'il recouvrât la santé, demanda un Evêque au Roi Gontram. Ce Prince fit ordonner pour ce Siége Mondéric frere de saint Ferréol d'Usez, à condition néanmoins que du vivant de saint Tétric, il demeureroit à Tonnerre, & gouverneroit cette Eglise en qualité d'Archiprêtre. Mais quelque temps après, Mondéric ayant encouru la disgrace de Gontram, il fut relégué. Saint Nicet fit changer le lieu de son bannissement, & le retint à Lyon, où il n'omit rien pour lui rendre son exil agréable ; mais un exil ne peut guéres le devenir. Mondéric voyant qu'il ne pouvoit pas obtenir de retourner à Tonnerre, se réfugia à la Cour du Roi Sigébert, où sa noblesse fut pour lui une puissante recommandation. Sigébert n'ayant pas d'Evêché à lui donner, l'établit Evêque dans l'Arsat, canton du Roüergue, où il y avoit environ quinze Paroisses, qui avoient été sous la domination des Goths, & que saint Dalmace Evêque de Rhodez prétendoit être de son Diocése. Mondéric borna toute son ambition à ce petit Evêché, qui subsista encore quelque temps après sa mort. On assûre qu'elle fut précieuse devant Dieu ; & quelques Auteurs le mettent au rang des Saints.

Vers l'An 567.

S. Tétric de Langres.

Greg. Tur. l. 5. c. 5.

Evêché de l'Arsat.

Thom. Aquin. Carmelita. in notis ad carmen de origine Francor.

Salonius & Sagittaire que nous venons de voir condamnés au Concile de Lyon, allerent se jetter aux pieds du Roi Gontram, se plaignant qu'ils avoient été injustement déposés, & demandant

Vers l'An 567. *Greg Tur. l. 5. c. 21.*

avec instance qu'il leur fût permis de recourir au Pape. Le Roi consentit à une proposition si conforme à l'équité & à la bonté qui faisoient son caractere; & il leur donna même des lettres de recommandation. Le Pape Jean III. qui avoit succédé à Pélage I. étoit alors assis sur le saint Siége. Il reçut favorablement les deux Evêques qu'il ne connoissoit pas assez; & sur l'exposé qu'ils lui firent, il écrivit au Roi en leur faveur, & ordonna qu'ils fussent rétablis *(a)* dans leurs Siéges. Ce que le Roi fit exécuter, après néanmoins leur avoir fait une vive réprimande.

Salonius & Sagittaire rétablis dans leurs Siéges.

Ces deux Prélats demanderent les bonnes graces de Victor de Trois-Châteaux, & lui livrerent ceux de leurs domestiques qui l'avoient insulté; mais il les leur renvoya sans en vouloir tirer aucune vengeance. Sa facilité à se réconcilier fut un nouveau sujet de trouble. Les autres Evêques qui avoient déposé Salonius & Sagittaire, furent choqués que Victor eût sans leur participation fait sa paix avec ceux dont il s'étoit rendu accusateur auprès d'eux, & ils se séparérent de sa Communion. Gontram accommoda encore cette affaire, & s'applaudit quelque temps d'avoir rétabli la paix dans l'Episcopat. Mais il s'apperçut bientôt qu'on ne peut en procurer une solide, que par le châtiment des broüillons.

Ils retombent dans leurs désordres.

En effet, l'impunité sembla inspirer une nouvelle audace à Salonius & à Sagittaire. Ils portoient publiquement des armes comme des laïques; & on eût

(a) Le Pape jugea peut-être que la déposition de ces Evêques n'étoit pas canonique, parce qu'elle n'avoit été faite que par huit Evêques présens.

dit

dit qu'ils rougiſſoient de l'Epiſcopat qui rougiſſoit d'eux. Gontram ayant reçû de nouvelles plaintes de leur conduite, leur envoya ordre de ſe rendre à ſa Cour. Sagittaire s'étant préſenté à l'audience, le Prince qui vouloit le mortifier, refuſa de lui parler : ce refus mit cet Evêque en une telle fureur, qu'oubliant ce qu'il devoit à ſon caractere & à la dignité Royale, il vomit d'atroces injures contre le Roi, oſant même dire que les enfans que ce Prince avoit eus d'une femme de baſſe naiſſance, étoient incapables de ſuccéder. Gontram outré de cette inſulte, fit enfermer ces deux Evêques dans des Monaſteres ſéparés, avec défenſe de les laiſſer parler à perſonne. Ils y firent quelque temps une pénitence forcée, que la bonté du Roi leur abrégea encore : car le fils aîné de ce Prince étant tombé malade, on ſuggéra à celui-ci que ce pouvoit être une punition des mauvais traittemens qu'il faiſoit à ces Prélats, qui étoient peut-être innocens. Il n'en fallut pas davantage. Gontram qui aimoit ſon fils, & qui craignoit Dieu, dit auſſi-tôt : *Mettez-les en liberté, & recommandez-leur de prier pour nos enfans.*

Vers l'AN 567.

Greg. Tur. l. 5. c. 21.

Salonius & Sagittaire parurent d'autres hommes en ſortant de priſon : on les vit pendant quelque temps joindre le jeûne à la priere, & ſe rendre aſſidus au Chœur. Ils avoient tous les dehors de la vertu, mais dehors trompeurs, & qui ſe démentirent bientôt, parce qu'ils n'étoient pas ſoutenus de l'intérieur. Ces deux Evêques trouverent qu'il en coûte trop pour faire l'homme de bien, quand on ne l'eſt pas; & ils ſe replongerent dans leurs premiers déſ-

Vers l'An 567.

ordres avec plus de ſcandale qu'auparavant. Tandis qu'ils ſe repoſoient ſur leur Clergé du ſoin de faire l'Office divin, ils paſſoient une partie de la nuit à boire, & avec des femmes débauchées. Ils ſe livroient enſuite au ſommeil juſqu'à la troiſiéme heure du jour, c'eſt à-dire juſqu'à neuf heures du matin; & à peine étoient-ils levés, qu'ils ſe remettoient à table juſqu'au ſoir. Une vie ſi licentieuſe ne juſtifioit que trop la ſévérité du Concile de Lyon: elle fit connoître à Gontram que ſa bonté avoit ſurpris ſon zéle & ſa juſtice.

Greg. Tur. l. 5. c. 28.

Salonius & Sagittaire ſont déposés de nouveau.

Il fit donc aſſembler l'an 579 un nouveau Concile à Châlon ſur Saone, où ces deux Evêques furent de nouveau déposés. Outre les crimes d'homicide & d'adultere dont ils étoient convaincus, on les y accuſa de trahiſon & de léze-Majeſté; & ils furent renfermés dans la Baſilique de ſaint Marcel, d'où ils trouverent encore moyen de s'échaper. (*a*) Mais ils ne purent recouvrer leurs Siéges qu'on avoit remplis; & Sagittaire fut tué les armes à la main contre ſon Prince. On a crû devoir rapporter de ſuite des événemens arrivés en divers temps, pour réünir ſous un même point de vûë l'hiſtoire de ces deux Evêques; & afin que la punition qu'on verroit de leurs déſordres, fût comme le reméde du ſcandale.

Gontram ne les protégea que tandis qu'ils ſçûrent le tromper. C'étoit effectivement un Prince qui aimoit la Religion, & qui lui fit honneur par

(*a*) Le Monaſtere de ſaint Marcel de Châlon ne fut fondé par le Roi Gontram que quelques années après, comme nous le verrons. Mais avant cette fondation, il y avoit en cet endroit une Egliſe de ce ſaint Martyr.

ſes vertus, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints. S'il n'eut pas les qualités d'un Héros & d'un grand Roi, il eut celles d'un bon Roi, pere de ſon peuple, & protecteur de l'Egliſe. Les paſſions de la jeuneſſe le firent cependant donner dans quelques écüeils; & il eut quelque temps une Concubine (*a*) nommée Vénérande. Mais il ne tarda pas à rompre ces liens criminels, pour s'engager dans ceux d'un légitime mariage en épouſant Marcatrude, fille d'un de ſes Sujets. Car ce Prince conſultoit plus pour ſes mariages les inclinations de ſon cœur que les bienſéances de ſon rang; & il choiſit deux fois aſſez mal. Marcatrude fit empoiſonner un fils qu'il avoit eu de Vénérande: mais en punition de ce crime, elle perdit le ſien, & mourut elle-même bientôt après.

Vers l'AN 567.

Caractere du Roi Gontram.

Greg. Tur. hiſt. l. 4. c. 25.

Gontram épouſa en ſecondes nôces Auſtréchilde malgré toutes les intrigues de Théodéchilde (*b*) veuve de Charibert, qui prétendoit à cet honneur. Cette femme ambitieuſe, qui du plus bas étage étoit montée ſur le Thrône, n'étoit pas ſatisfaite d'avoir été l'épouſe d'un Roi; elle voulut la deve-

(*a*) Le P. Daniel croit que pour juſtifier Gontram, on peut dire que le mot de *Concubine* ſignifie ici une femme légitime, au mariage de laquelle il manquoit quelqué ſolemnité Je n'ignore pas qu'on prend quelquefois ce terme en ce ſens: mais ce ne ſeroit pas juſtifier Gontram, que de prétendre qu'il étoit marié à Vénérande Ce ſeroit le rendre plus coupable, puiſque du vivant de cette femme il en épouſa une autre.

(*b*) Fortunat louë la piété, la nobleſſe & les aumônes d'une Reine nommée Théodéchilde, ou Theudéchilde.

Cui frater, genitor, conjunx, avus, atque priores,
Ordine ſucciduo regius ordo fuit.

On ſent aſſez que ces éloges ne peuvent convenir à la veuve de Charibert. Fortunat parle de Théodechilde fille du Roi Thieiri, laquelle fut mariée aux Rois des Varnes On croit que ce fut cette Princeſſe qui fonda le Monaſtere de ſaint Pierre *le Vif* dont nous avons parlé. Elle eſt honorée comme Sainte le 28 Juin.

Vers l'AN 567. nir de Gontram, & lui fit promettre qu'elle lui apporteroit de grands thrésors. Elle se flatoit apparemment que ses richesses suppléroient, comme il arrive souvent dans les alliances, à la noblesse qui lui manquoit ; mais Gontram avoit trop d'honneur & de piété, pour épouser la fille d'un berger & la veuve de son frere. Il laissa cependant venir Théodéchilde à sa Cour ; & après l'avoir dépoüillée d'une partie de ses thrésors mal acquis, il la confina à Arles dans le Monastere de saint Césaire, où elle fit une pénitence d'autant plus rude, qu'elle fut moins volontaire. Ainsi malgré quelques déreglemens qu'on peut reprocher à Gontram, ce Prince respecta toûjours les liens sacrés du Sacrement, & ne scandalisa point l'Eglise par des mariages illicites.

Greg. Tur. l. 4. c. 26.

Désordres du Roi Chilpéric.

Il n'en étoit pas ainsi de Chilpéric Roi de Soissons. L'amour d'une femme qui se rendit maîtresse de son cœur & de son Royaume, autant par ses artifices que par les charmes de sa beauté, lui fit violer les loix les plus saintes, & fut pour toutes les Gaules & pour lui-même la source des plus grands malheurs. Tant il est vrai que l'objet d'une passion criminelle en devient souvent la premiere punition.

Caractere de Frédégonde.

On ne peut refuser à Frédégonde, (c'est celle dont nous parlons,) la gloire d'avoir eu un courage & un esprit au-dessus de son sexe & de sa condition : mais elle avoit encore plus de méchanceté, que d'esprit & de beauté. L'artifice dont elle se servit pour faire répudier Audoüere épouse légitime de Chilpéric, en est une preuve ajoûtée à bien d'autres.

Cette Princesse étant accouchée d'une fille pendant que le Roi faisoit la guerre aux Saxons, différa de la faire baptiser. L'artificieuse Frédégonde sçachant que le retour de Chilpéric étoit proche, dit à la Reine : « Comment le Roi pourra-t'il voir sa » fille avec plaisir, si elle n'est pas baptisée ? » La Reine fit aussi-tôt préparer le Baptistere, & manda un Evêque pour faire la cérémonie du Baptême : mais comme il ne se trouva pas de Dame assez de qualité pour être la Marraine, Frédégonde conseilla à la Reine d'en servir ; ce qu'elle fit. Aussi-tôt Frédegonde alla au devant du Roi, & lui dit qu'il n'avoit plus d'épouse, parce que la Reine avoit tenu sa fille sur les sacrés Fonts : ce qu'elle disoit à cause de l'affinité spirituelle que les Parrains & les Marraines contractent avec les parens des enfans baptisés. Les charmes de Frédégonde firent réüssir ses artifices. Chilpéric l'épousa, après avoir obligé la Reine Audoüere à se consacrer à Dieu dans un Monastere avec sa fille, & relégué l'Evêque qui l'avoit baptisée.

Vers l'AN 567.

Gesta Reg. Franc. c. 31.

Chilpéric répudie la Reine Audoüere, & épouse Frédégonde.

Sigébert Roi d'Austrasie avoit des sentimens plus nobles. Il chercha une alliance digne de sa naissance, & demanda en mariage Brunechilde ou Brunehauld fille d'Athanagilde Roi des Visigoths en Espagne. Il n'y avoit qu'une difficulté : Brunehauld étoit engagée dans l'Arianisme ; & Sigébert ne vouloit pas qu'une Reine de France fît profession de l'Hérésie. L'obstacle fut bientôt levé. L'éclat d'une Couronne qui devient le prix de la connoissance de la vérité, y fait aisément ouvrir les yeux. Dès que Brunehauld fut en France, elle se fit instruire par les

Sigébert épouse Brunehauld.

Greg. l. 4. c. 27.

Evêques ; & ayant ſans peine reconnu l'erreur, où le malheur de la naiſſance & de l'éducation l'avoit engagée, elle fut ſolemnellement réconciliée à l'Egliſe par l'onction du ſaint Chrême. C'étoit une Princeſſe qui avoit toutes les qualités d'une grande Reine : mais ſon ambition, à qui elle ſacrifia tout, & dont à la fin elle fut la victime elle-même, rendit ces qualités bien pernicieuſes au repos de toute la France, comme nous le verrons dans la ſuite.

L'AN 567. Chilpéric épouſe Galſvinthe. *Ibid. c.* 28.

L'exemple de Sigébert piqua enfin Chilpéric d'une noble émulation. Il envoya auſſi demander en mariage la Princeſſe Galſvinthe ſœur aînée de Brunehauld, promettant de répudier ſes autres femmes. On la lui accorda à cette condition. La Princeſſe vint en France avec un équipage magnifique *(a)*. Elle vit en paſſant par Poitiers ſainte Radegonde, qui pouvoit mieux que perſonne lui donner des leçons & des exemples de la maniere dont elle devoit ſe comporter avec un Prince livré à la débauche. Il parut qu'elle en profita. Car après avoir été auſſi réconciliée à l'Egliſe par le ſaint Chrême, elle fit voir de grands exemples de toutes les vertus Chrêtiennes dans une Cour ſi licentieuſe. Sa patience ne fut pas cependant à l'épreuve des inſultes que lui faiſoit Frédégonde, toûjours maîtreſſe du cœur du Roi. Ces ſortes de croix ſont bien peſantes pour une Reine ; & la piété n'empêche pas d'en ſentir le poids.

Fortun. l. 6. *Carm.* 7.

Galſvinthe ne pouvant plus ſouffrir une rivale ſi

(a) Fortunat qui étoit à Poitiers, lorſque Galſvinthe y paſſa, dit qu'elle étoit portée ſur un char d'argent fait en forme de tour.

impérieuse, demanda la permission de se retirer en Espagne, & offrit même pour l'obtenir de laisser les thrésors qu'elle avoit apportés en France pour sa dot. Chilpéric, après avoir tâché de l'appaiser par de belles paroles, se porta contre elle au plus noir attentat, en la faisant étrangler dans son lit. Nouvelle preuve qu'un amour impudique est la plus cruelle & la plus injuste des passions. Toute la France pleura la funeste mort d'une si bonne Princesse. Chilpéric fut obligé de la pleurer lui-même, pour cacher son crime, sans cependant pouvoir en imposer à personne. Le bruit de quelques miracles opérés au tombeau de cette pieuse Reine, augmenta les regrets du peuple, & son indignation contre Frédégonde que Chilpéric avoit reprise. Mais il n'est point de personnage que ne jouë une femme artificieuse. Frédégonde, pour calmer la haine publique dont elle se voyoit chargée, prit alors un masque de piété, & montra des vertus qui lui attirerent bientôt de grands éloges de la part même de Fortunat. C'étoit le Poëte le plus célébre de son siécle, & qui par un accord difficile à faire, avoit sçû allier avec la réputation de bel esprit celle d'un saint homme. Les gens de bien sont souvent les plus faciles à tromper par les apparences de la vertu ; & les loüanges coûtent peu aux Poëtes, quoique souvent ils voulussent les vendre cher.

L'AN 568.

Greg. Tur. l. 4 c. 28.

Mort de la Reine Galsvinthe.

Fort. l. 6. Car. 7.

Fortun. l. 9. Carm. 1.

Fortunat étoit depuis quelques années à Poitiers auprès de sainte Radegonde en qualité de son Agent. Il étoit né en Italie proche de Trévise, & il avoit fait ses études à Ravenne. Les malheurs de sa patrie, &

S. Fortunat.

Vers l'An 569.

la reconnoiſſance envers ſaint Martin, le firent paſſer dans les Gaules. Il raconte lui-même qu'étant à Ravenne attaqué d'un mal d'yeux qui le mettoit en danger de perdre la vûë, il alla faire ſa priere dans l'Egliſe des ſaints Martyrs Jean & Paul, devant une image de ſaint Martin peinte ſur la muraille, devant laquelle brûloit une lampe (*a*); & que s'étant frotté les yeux avec l'huile de cette lampe, il fut entiérement guéri. A ſon arrivée dans les Gaules, Sigébert qui aimoit les gens de lettres, le reçut avec bonté: mais Fortunat cherchoit un aſyle plus ſûr à la vertu que la Cour. Après avoir ſatisfait ſa dévotion à Tours, il ſe retira à Poitiers auprès de ſainte Radegonde, qui l'employa aux affaires où le rang qu'elle avoit tenu dans le monde, l'obligeoit encore d'entrer. Son mérite engagea l'Evêque de Poitiers à l'attacher à ſon Egliſe, en l'ordonnant Prêtre.

Fortun l. 4 de vita Mart. ſub finem.

Fortunat non content d'imiter les actions des Saints, s'appliqua auſſi à les écrire: ſorte d'ouvrage également ſanctifiant, & pour l'Auteur, & pour les lecteurs. Ce fut dans cette vûë qu'il compoſa la Vie de pluſieurs des plus célébres SS. de l'Egliſe Gallicane (*b*). A ſes heures de loiſir il cultivoit le talent qu'il avoit pour la Poëſie latine: talent médiocre à la vérité, mais rare dans un ſiécle où la barbarie des nations dominantes avoit gagné juſque dans la Repu-

Ouvrages de ſaint Fortunat.

(*a*) Fortunat parlant de cette lampe, dit *vitreâ natat ignis in urnâ*: ce que je remarque, pour faire voir que les lampes des Egliſes en ce ſiécle étoient ſemblables à celles qui ſont aujourd'hui en uſage.

(*b*) Fortunat a compoſé les Vies de ſaint Hilaire de Poitiers, de ſaint Martin de Tours, de ſaint Aubin d'Angers, de ſaint Paterne d'Avranches, de ſaint Germain de Paris, & de ſainte Radegonde. On lui attribuë encore celles de ſaint Marcel de Paris, de ſaint Remi de Rheims, de ſaint Medard de Soiſſons & de quelques autres

blique

blique des lettres. Il choisissoit presque toûjours des sujets conformes à sa piété & à celle de Radegonde, pour laquelle il écrivoit souvent. Il fut élevé sur le Siége de Poitiers après la mort de Platon successeur de Méroüée, & il est invoqué comme Saint dans d'anciennes Litanies. Outre quatre livres en vers de la Vie de S. Martin, il nous reste un Recüeil de ses poësies divisé en onze livres, où l'on trouve plus d'esprit & de piété, que de latinité & de goût pour la versification Il a cependant plusieurs vers fort heureux; & dans les caracteres qu'il fait, il sçait dire beaucoup de choses en peu de mots. Nous avons aussi de lui une explication du *Pater* & du *Credo*, & quelques lettres en prose beaucoup plus obscures que ses vers. Fortunat fut enterré dans l'Eglise de saint Hilaire proche les murs de la ville de Poitiers; & Paul Warnefride étant venu long-temps après prier à son tombeau, composa son Epitaphe en vers, pour lui rendre un devoir, qu'il avoit rendu à tant d'autres qui le méritoient moins.

Paulus de gestis Longob. l. 2. c. 13.

Vers l'An 569.

Sainte Radegonde n'avoit pour mieux goûter les douceurs de son état, qu'à jetter les yeux sur ce qui se passoit alors à la Cour parmi tant de Reines rivales. Auroit-elle pû apprendre les tristes scénes qu'y donnoient la jalousie & l'ambition, sans sentir redoubler son attrait pour la solitude? C'étoit un port d'où elle voyoit les tempêtes & les naufrages des autres avec compassion à la vérité, mais avec une joie secrete d'en être délivrée. Dans ces sentimens elle ne négligeoit aucune des pratiques de piété propres à témoigner son amour & sa reconnoissan-

Vers l'AN 570.

Vénération de ſainte Radegonde pour les ſaintes Reliques

Baudonivia Vita S, Radeg. l. 2, c. 13.

ce au céleſte époux qu'elle avoit choiſi. Elle avoit ſur tout une dévotion particuliere pour les Reliques des Saints : c'étoient ſes plus précieux thréſors. Elle envoya le Prêtre Recule juſqu'à Jeruſalem, pour demander au Patriarche des Reliques de ſaint Mammez ; & elle obtint un doigt de ce ſaint Martyr, qu'elle reçut avec grande Solemnité. L'amour qu'elle avoit pour la Croix du Sauveur, lui fit ſouhaiter avec ardeur d'avoir quelque parcelle de cet inſtrument de nôtre ſalut. Elle prit la réſolution d'envoyer pour ce ſujet des députés à l'Empereur Juſtin ſucceſſeur de Juſtinien. Mais elle ne crut point devoir faire cette démarche ſans l'agrément de Sigébert, qui avoit eu la Touraine & le Poitou dans ſon partage, après la mort de Charibert. Elle lui écrivit donc pour avoir la permiſſion d'envoyer demander à l'Empereur une ſi précieuſe Relique, qui ſeroit le ſoûtien de ſon Royaume, & la conſolation de ſes peuples. Sigébert y conſentit avec plaiſir. Radegonde députa des Clercs à Conſtantinople pour ce ſujet. Sa pauvreté l'empêcha de leur donner des préſens pour l'Empereur: mais la pieuſe Princeſſe ne ceſſa de recommander à Dieu cette affaire par ſes prieres. Elles furent exaucées: l'Empereur lui envoya un morceau de la vraie Croix, orné de pierreries, & pluſieurs Reliques des SS. les plus illuſtres de l'Orient.

Ibid. c. 15.

Sainte Radegonde demande à l'Empereur Juſtin des Reliques de la vraie Croix.

Sainte Radegonde pria l'Evêque Méroüée qui avoit ſuccédé à Paſcentius (*a*) dans le Siége de Poitiers, de recevoir dans la ville, la Croix & les autres Reli-

(*a*) M. Fleuri, t. 7. p. 564. dit que Méroüée étoit le ſucceſſeur de Pientius : mais nous avons vû que ce fut Paſcentius qui ſuccéda à Pientius.

ques avec un appareil convenable, & de les placer dans ſon Monaſtere. Mais cet Evêque qui paroît avoir été un peu prévenu contre ſainte Radegonde & contre ſa Communauté, au lieu d'écouter favorablement une ſi juſte demande, monta à cheval ſur l'heure, & ſe retira à ſa maiſon de campagne. La ſainte Princeſſe s'en plaignit à Sigébert, & le pria de charger quelque autre Prélat de recevoir les Reliques avec ſon Clergé, pour les dépoſer dans ſon Monaſtere; & en attendant elle les envoya à Tours, dans un Monaſtere qu'elle y avoit fondé pour les hommes, & qu'on ne nomme point. Mais elles n'y furent pas reçûës avec plus d'honneur, apparemment parce qu'on craignoit de choquer l'Evêque Méroüée.

Vers l'An 570.

Le Roi Sigébert dépêcha un Seigneur nommé Juſtin à Saint Euphrone Evêque de Tours, pour lui ordonner de faire la cérémonie. Euphrone obéït avec joie. Il ſe rendit à Poitiers avec ſon Clergé, & fit porter comme en triomphe au chant des Pſeaumes & avec un grand nombre de cierges allumés, la Croix & les autres Reliques juſqu'au Monaſtere de ſainte Radegonde, qui fut depuis nommé le Monaſtere de ſainte Croix. Ce fut pour cette Cérémonie que Fortunat compoſa la belle Hymne *Vexilla Regis, &c.* que l'Egliſe chante encore en l'honneur de la Croix *(a)*. Il y cite comme de David ces paroles,

S. Euphrone eſt chargé de dépoſer les Reliques dans le Monaſtere de ſainte Radegonde.

Dicite in nationibus:
Regnavit à ligno Deus.

(a) On a retranché de cette Hymne quelques Strophes de Fortunat, & l'on a ſub-

Ce qui fait juger que les mots *à ligno* que nous ne lisons plus dans la Vulgate du Pseaume 95, où l'on lit seulement, *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit*, se trouvoient alors dans le Pseautier à l'usage des Eglises Gallicanes (*a*).

Lettre de Fortunat à l'Empereur Justin. *Fort. lib. singulari.*

Fortunat écrivit aussi une lettre en vers à l'Empereur Justin & à l'Impératrice Sophie, pour les remercier du précieux présent qu'ils avoient fait à sainte Radegonde. Il dit à Justin qu'il mérite de commander à l'Empire Romain, puisqu'il est uni de créance avec la chaire de saint Pierre. C'est que Justin en se déclarant pour la foi du Concile de Calcédoine, venoit d'étouffer les semences du Schisme, qui se formoit entre les Eglises d'Orient, & celle de Rome.

Vers l'An 571. *Greg. l.9.c.40.*

Sainte Radegonde fait le voyage d'Arles.

Sainte Radegonde ayant tâché en vain de recouvrer les bonnes graces de Méroüée son Evêque, mit son Monastere sous la protection du Roi Sigébert, & fit avec l'Abbesse Agnès le voyage d'Arles, pour y étudier de près les observances de la Régle de saint Césaire, qu'elle avoit établie dans sa Communauté. Le Monastere de saint Césaire pouvoit être alors gouverné par l'Abbesse Liliola, qui en soûtint la ré-

stitué la Strophe O *Crux ave, &c.* à la place de celle-ci qui méritoit peut-être autant d'être conservée :

Salve ara, salve victima,
De Passionis gloria,
Qua vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit.

On a aussi attribué à Fortunat l'Hymne de la Passion *Pange lingua gloriosi, lauream certaminis.* Mais nous croyons qu'elle est plûtôt de Claudien Mamert.

(*a*) S. Justin dans son Dialogue avec Tryphon reproche aux Juifs d'avoir falsifié cet endroit du Pseaume 95, & d'en avoir effacé ces mots *à ligno*, en haine du Christianisme. En effet, Tertullien, S. Léon, S. Grégoire le Grand, & plusieurs autres ont lu *à ligno*. Cependant comme ces deux mots ne se trouvent plus ni dans l'Hebreu ni dans les Septante, ni dans nôtre Vulgate, nous n'osons assûrer qu'ils soient véritablement du texte de l'Ecriture.

Justin edit. Paris. p. 298.

putation par sa vigilance & par sa piété. Les exemples de vertu que Radegonde y admira, donnerent une nouvelle vivacité à sa ferveur: mais il seroit difficile de décider si elle fut plus édifiée de ces saintes filles, qu'elle ne les édifia elle-même. A son retour à Poitiers, elle s'appliqua à faire observer dans son Monastere toutes les pratiques qui étoient en usage dans celui de saint Césaire; & comme elle & l'Abbesse Agnès s'y conformerent les premieres, elles n'eurent pas de peine à y engager les autres. Car dans les Communautés Religieuses, l'exemple des Superieurs est toûjours la leçon la plus persuasive. Cette sainte Princesse qui depuis long temps avoit oublié le monde, ne songeoit qu'à s'en faire oublier de plus en plus, lorsque la charité l'obligea d'interrompre le silence de sa retraite, pour tâcher d'inspirer des pensées de paix aux Rois François.

Fort. l. 8. Car. 4.

L'ambition & la jalousie des fils de Clothaire, ou plûtôt la haine que deux femmes impérieuses Brunehauld & Frédégonde avoient conçûë l'une contre l'autre, & qu'elles sçavoient inspirer à leurs maris, remplissoit toute la Gaule de troubles & de carnage. Radegonde fut touchée de ce triste spectacle qu'elle avoit devant les yeux: car la Touraine & le Poitou étoient presque toûjours le premier théâtre de ces sanglantes scenes. Elle écrivit aux Rois & aux Seigneurs de leurs Cours des lettres fort pressantes pour les porter à la paix. Mais n'attendant cette paix que de Dieu, elle indiqua des prieres à ce sujet dans sa Communauté, & redoubla les macérations dont elle affligeoit son corps. Ses vœux furent exaucés;

Vers l'AN 572.

Sainte Radegonde tâche de réconcilier les Rois François.

& ſes larmes éteignirent pour un temps le feu de la guerre allumée entre Chilpéric & Sigébert : mais on ne goûta pas long-temps les fruits de cette paix. L'intérêt avoit bientôt fait conclure à ces Princes des Traittés qu'ils ne vouloient pas garder; & l'ambition & la haine les leur faiſoient rompre encore plus aiſément. Un différend ſurvenu entre des Evêques de leurs Royaumes, réveilla toute leur animoſité.

L'AN 573.

Promotus ordonné Evêque de Château-Dun.

Gilles Evêque de Rheims ſucceſſeur de Mappinius, avoit ordonné le Prêtre Promotus Evêque de Château-Dun, ville du Royaume de Sigébert, au préjudice de l'Egliſe de Chartres qui étoit du Royaume de Chilpéric, & dans le Diocéſe de laquelle Château-Dun eſt ſitué. Pappole Evêque de Chartres ſe plaignit d'une Ordination ſi irréguliere ; & comme Chilpéric & Sigébert vouloient ſoûtenir les Evêques leurs ſujets, Gontram qui ne prenoit gueres de part à toutes ces guerres civiles que pour les faire ceſſer, voulut être le médiateur de ce différend. Mais parce qu'il s'agiſſoit d'un point de diſcipline Eccléſiaſtique, il n'entreprit pas d'en juger, & en laiſſa la déciſion aux Evêques. Il fit donc aſſembler du conſentement de Chilpéric & de Sigébert un Concile à Paris, ville, qui, comme nous l'avons dit, n'appartenoit à aucun des Rois de France en particulier, mais à tous les trois en commun. La conteſtation ſur l'Evêché de Château-Dun n'étoit pas l'unique ſujet du Concile : on y devoit auſſi chercher les moyens de concilier les autres différends qui armoient ſi ſouvent les deux freres Chilpéric & Sigébert l'un contre l'autre. Il auroit fallu commencer par réconcilier les

deux Reines leurs épouses; & c'est ce qui ne parut gueres possible. L'AN 573.

IV. Concile de Paris.

Le Concile se tint au mois de Novembre l'an 573 dans la Basilique de saint Pierre, qu'on nomme aujourd'hui l'Eglise de sainte Géneviéve. Pappole Evêque de Chartres commença par y présenter la Requête suivante. » Les Canons nous avertissent de porter aux Tribunaux des Conciles les différends » qui s'élevent dans l'Eglise. C'est pourquoi, très- » pieux Evêques, j'ai cru devoir vous déférer par ce » présent mémoire ce qui a été fait à nôtre préjudice, » Quoique j'aie été élu Evêque de Chartres par les » suffrages du Clergé & des citoyens & du consente- » ment de mon Métropolitain; cependant un Prê- » tre de mon Diocése, nommé Promotus, qui » avoit quitté sa cellule sans lettres de mon pré- » décesseur, a usurpé une de mes Eglises appellée » Dun, en vertu d'un prétendu titre d'Evêché. Il a » même osé, je ne sçais par l'autorité de qui, envahir » les petits biens de mon Eglise, qui sont situés dans » le Dunois. Je supplie vôtre Sainteté, & je la conjure » par le saint Esprit qui habite en vous, Messei- » gneurs, & par le Jugement dernier & la rémission » des péchés, de corriger ce désordre, & de ne pas » souffrir qu'on me fasse ce que vous ne voudriez » pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Ce sera le moyen » de prévenir pour la suite de pareils attentats, & de » rétablir la paix dans l'Eglise. »

Requête de Pappole de Chartres.
T. 1. Conc. Gall. p. 350.

Après que la lecture de cette Requête eut été faite au Concile, Germain de Paris fut chargé à la réquisition de Constitut de Sens Métropolitain de Char-

L'AN 573. tres, de sommer Promotus de venir au Concile y rendre compte de sa conduite. Promotus tâcha, comme font tous les coupables, de décliner un Tribunal que sa conscience lui faisoit craindre; & il déclara qu'il ne comparoîtroit point. De quoi Germain & Constitut ayant fait leur rapport au Concile, on ne laissa pas de passer outre, & de procéder au Jugement. La contumace qui est elle même un nouveau crime, pourroit-elle servir à l'impunité des autres crimes? Les Peres du Concile porterent donc un Décret qu'ils adresserent à Gilles de Rheims, où après s'être plaint de l'atteinte qu'il avoit donnée aux saints Canons, en ordonnant contre toutes les regles un Evêque dans le Diocése d'un autre & hors de sa Province, ils marquent que celui qui a été ainsi ordonné mérite d'être déposé, & que celui qui a ordonné doit être puni.

Décret du IVe Concile de Paris contre le prétendu Evêque de Château-Dun. *Ibid. p.* 351.

« Cependant, ajoûtent-ils, voulant conserver la « charité... Nous vous déclarons que vous ayiez à « appeller & à retenir auprès de vous le Prêtre Pro- « motus; afin qu'il ne puisse plus faire outrage à l'E- « glise & à son Evêque; & parce qu'il a differé de ve- « nir au Concile, comme il en avoit été sommé par « nôtre frere Germain, selon la réquisition de son « Métropolitain Constitut....que vôtre Sainteté sça- « che que tout le Concile a ordonné, que si ce Prê- « tre soûtenu par quelque puissance, ou par sa seule « contumace, sous le prétexte d'une dignité qu'il « n'a obtenuë que par subreption, a l'audace de de- « meurer davantage dans l'Eglise de Château-Dun, « d'en retenir les biens, de benir des Autels, de confirmer

confirmer des enfans, de faire des Ordinations » dans quelque Paroiſſe que ce ſoit, ou de réſiſter à » ſon Evêque, il ſera frappé d'un anathême éternel, » & ſéparé de la Communion des Evêques..... De » plus nous avons ordonné que quiconque après la » publication de ce Décret demandera ou recevra la » bénédiction de ce Prêtre, ſoit excommunié. »

Evêques du IVe. Concile de Paris.

Ce Décret fut ſouſcrit par 32 Evêques & par un Député de Ricomer d'Orléans, l'onziéme de Septembre Indiction VIe. (*a*) & la douziéme année du regne des Rois François, c'eſt-à-dire l'an 573. Les Métropolitains, S. Philippe de Vienne, Sapaudus d'Arles, ſaint Priſque de Lyon, Conſtitut de Sens, Laban d'Eauſe, & ſaint Félix de Bourges ſouſcrivirent les premiers. Les plus connus des autres Evêques ſont, ſaint Germain de Paris, Lucréce de Die, ſaint Siagrius d'Autun, ſaint Felix de Nantes, ſaint Aunachaire ou Aunaire d'Auxerre, ſaint Quinidius ou Quiniz de Vaiſon & S. Pallade (*b*) de Saintes. On vit auſſi parmi tant de ſaints Evêques Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap, qui avoient été alors rétablis dans leurs Siéges de la maniere que nous l'avons dit. La plûpart de ces Evêques étoient du Royaume de Gontram.

Les Peres de ce Concile jugerent bien que leur

(*a*) Pour accorder la date de l'Indiction VIe. avec l'onziéme de Septembre & la douziéme année des Rois François, il faut reconnoître que l'Indiction ne commençoit alors en France qu'au 24 de Septembre. On la commença enſuite le premier de Septembre, & enfin le premier de Janvier.

(*b*) On donne communément la qualité de Saint à ce Pallade; & il y a en effet un ſaint Evêque de ce nom honoré à Saintes. Cependant quelques-uns croyent que ce n'eſt pas celui dont il s'agit ici, mais un autre plus ancien, & qui n'eſt pas marqué dans les Catalogues. Quelques fautes qu'on a reprochées au Pallade qui étoit à ce Concile, ont apparemment fait naître cette opinion. Mais nous avons vû plus d'une fois dans cette Hiſtoire que les Saints n'ont pas été impeccables.

L'AN 573. Décret ne feroit pas exécuté, si le Roi Sigébert continuoit de protéger Promotus. Ils écrivirent donc à ce Prince, pour le conjurer de ne point s'opiniâtrer à soûtenir contre les Canons une si mauvaise cause. La lettre est datée du même jour que le Décret : mais le même rang n'est pas observé dans les souscriptions (*a*) : ce qui marque qu'on n'étoit pas alors si délicat sur les preséances. Sigébert ne déféra, ni au Jugement, ni aux remontrances des Evêques, & maintint Promotus dans le prétendu Siége de Château Dun. Le Concile ne réüssit pas mieux à terminer les autres différends entre Chilpéric & Sigébert.

Pappole de Chartres qui étoit partie dans cette cause, pour soûtenir les droits de son Eglise, ne souscrivit pas les Actes du Concile, où il n'avoit pas assisté en qualité de Juge. On place deux Evêques sur ce Siége entre lui & S. Chalétric : car l'Episcopat de ce dernier ne fut pas long, puisqu'il mourut à l'âge de trente huit ans. Fortunat qui en a composé l'Epitaphe, loüe sa piété, sa libéralité envers les pauvres, la douceur de son éloquence, son zele pour corriger les pécheurs, son habileté à joüer des instrumens, la beauté de sa voix & celle de son visage : car il n'y a pas jusqu'aux talens naturels, qui ne deviennent la matiere de l'éloge des SS. par le pieux usage qu'ils en ont fait.

Fort. l. 4. Carm. 7.

Eloge de S. Chalétric de Chartres.

On croit que ce fut l'Evêque Pappole, qui fonda proche de Chartres l'Eglise & le Monastere de saint

(*a*) La plûpart de ces Evêques expriment dans leurs souscriptions leur respect pour le Roi Sigébert par ces paroles, *Humilis vester.*

Chéron, possédé par des Chanoines Réguliers. Il y avoit dès-lors auprès de cette ville deux autres célébres Monasteres; celui de saint Pierre qui est aujourd'hui dans la ville, & celui de saint Martin qui est hors des murs. Mais on ne sçait rien de certain sur les commencemens de ces Abbayes, sinon qu'elles sont anciennes.

L'AN 573. Monasteres de Chartres.

Cette même année 573, douziéme de Sigébert, parut une nouvelle lumiere de l'Episcopat dans l'Eglise Gallicane, en la personne de saint Grégoire Evêque de Tours. Il se nommoit George Florent Grégoire; & il étoit issu d'une des plus saintes & des plus anciennes familles de l'Auvergne. Le sang du célébre Martyr saint Epagathe couloit dans ses veines. Son pere Florent étoit frere de saint Gal Evêque d'Auvergne, & sa mere Armentaire étoit niéce de saint Nicet de Lyon, & petite fille de S. Grégoire de Langres. La plûpart de ses prédécesseurs dans le Siége de Tours étoient ses parens ou ses alliés. Dès sa plus tendre jeunesse il se montra digne d'une famille encore plus illustrée par la piété que par la noblesse. Saint Nicet & saint Gal répandirent dans son ame les premieres semences de la vertu : saint Avite Evêque d'Auvergne les cultiva, & lui donna le goût des saintes lettres. Pour l'étude de la Grammaire, & la lecture des Auteurs profanes, Grégoire les méprisa, comme il le dit, & comme son style le fait assez connoître.

Commencemens de saint Grégoire de Tours.

Ayant été miraculeusement guéri dans sa jeunesse au tombeau de saint Allyre, il fit vœu d'embrasser l'état Ecclésiastique, & il fut promû au Dia-

Vit. PP. c. 2. Grégoire est guéri par saint Allyre & par S. Martin.

L'AN 573.

De Mirac. S. Mart. l. 1. c. 32. & 33.

conat dès qu'il eut atteint l'âge. Il tomba encore dangéreusement malade la seconde année du Roi Sigébert. Il invoqua saint Martin, pour qui il avoit une dévotion particuliere, & il sentit à l'instant son mal diminuer. Aussi-tôt tout infirme qu'il étoit encore, il se mit en chemin, malgré les remontrances de ses amis, pour aller visiter le tombeau de son libérateur, & il y recouvra une parfaite santé, aussi-bien qu'un Clerc qui l'accompagnoit. En s'en retournant, il emporta trois cierges qui avoient brûlé sur le tombeau du Saint, & il s'en servit pour opérer plusieurs miracles : ce qui montre l'antiquité & l'efficace de certaines pratiques, que de prétendus esprits forts traittent quelquefois de dévotions populaires & superstitieuses.

Mort de S. Euphrone de Tours.

S. Euphrone Evêque de Tours honoré le 4 d'Août, étant mort l'an 573 âgé de 70 ans, & aprés 17 ans d'Episcopat, le peuple, la noblesse, & le Clergé de Tours, qui connoissoient les vertus & les talens de Grégoire, l'élûrent Evêque d'un commun consentement; & ils envoyerent le Décret d'élection à Sigébert, à qui ce choix fut très-agréable. Il n'y eut que Grégoire qui en fut affligé. Il ne pouvoit se résoudre à accepter l'Episcopat : mais comme heureusement pour l'Eglise, il se trouva alors à la Cour de Sigébert, ce Prince & la Reine Brunehauld l'y obligerent, & le firent ordonner à Rheims même par l'Evêque Gilles, le vingtiéme jour (*a*) après la mort d'Eu-

Grégoire ordonné Evêque de Tours. *Greg. l. 10. c. ult.*

DeMir. S. Mart l. 2. c. 1.

(*a*) Il n'y a pas assez d'exactitude dans ce que dit M. Fleuri sur l'Episcopat de Grégoire de Tours. 1°. Il marque que ce saint Evêque arriva à Tours le dix-huitiéme jour après la mort d'Euphrone son prédécesseur : Grégoire de Tours dit qu'il y arriva le second mois de son Ordination, & il fut ordonné à Rheims le vingtiéme jour

phrone: en ſorte que le Siége de Tours ne fut vacant que dix-neuf jours. Grégoire étoit alors âgé d'environ 34 ans. S'étant rendu à ſon Egliſe le ſecond mois après ſon Ordination, il tomba malade d'une dyſſenterie accompagnée d'une fiévre qui le réduiſit en peu de jours à l'extrémité. Alors il appella Armentaire ſon Médecin, & lui dit: » Vous avez épuiſé tous les ſecrets de vôtre art, & tout eſt inutile. Mais j'ai une excellente thériaque dont je veux vous donner la recette: ſi elle ne me guérit pas, il n'y a plus d'eſpérance. Allez prendre de la pouſſiere du tombeau de mon Seigneur ſaint Martin, & faites m'en une potion. » On le fit, & on délaïa cette pouſſiere dans un boüillon qu'il prit à neuf heures du matin. Il ſe ſentit quelques momens après ſi parfaitement guéri, qu'il ſe leva à midi pour prendre ſon repas à l'ordinaire. C'eſt lui-même qui rapporte ce miracle opéré en ſa perſonne.

L'AN 573.

L. 2. Mir. S. Mart. c. 1.

S. Grégoire de Tours guéri par S. Martin.

Ce ſaint Evêque en prenant poſſeſſion de ſon Evêché, trouva la ville de Tours déſolée par un grand incendie arrivé ſous ſon prédéceſſeur, & par les ravages des guerres civiles, dont nous avons parlé. Il s'appliqua au commencement de ſon Epiſcopat à réparer les Egliſes ruinées, & nommément la Cathédrale dédiée ſous l'invocation des Martyrs d'Agaune, ſaint Maurice & ſes Compagnons. Mais

après la mort de ſon prédéceſſeur; puiſqu'il remarque que l'Epiſcopat ne vaqua que 19 jours. 2°. M. Fleuri dit que Grégoire avoit alors environ trente ans. Grégoire nous fait entendre qu'il en avoit trente-quatre. Car il dit que ſa mere l'étant venu voir à Tours après ſon Ordination, elle y fut guérie d'une douleur dans les jambes qu'elle avoit depuis trente-quatre ans, & qu'elle avoit contractée en le mettant au monde. Il paroît que c'eſt la Vie de Grégoire de Tours écrite long-temps aprés, qui a trompé M. Fleuri.

De Mirac. S. Mart. l. 3. c. 10.

L'AN 574. il donna encore plus ses soins à corriger les abus, que la licence des armes ne manque jamais d'introduire.

Guerres civiles en France.

Le feu de la guerre civile soufflé par les deux Reines Frédégonde & Brunehauld, se ralluma bientôt avec plus de violence que jamais. Clovis fils de Chilpéric pénetra dans la Touraine, & passa jusqu'à Bourdeaux : mais il en fut honteusement chassé. Pour le venger, Théodebert son frere aîné, malgré le serment qu'il avoit fait de ne point porter les armes contre Sigébert, se jetta sur la Touraine, le Poitou, le Querci & le Limousin; & il y retraça par ses cruautés une image trop fidéle de la persécution des premiers Tyrans. Il brûla les Eglises, enleva les vases des Autels, massacra les Prêtres, deshonora les Vierges sacrées, & détruisit les Monasteres. Telle est la fureur des guerres civiles : une armée de Barbares Idolâtres auroit moins fait de ravages. Mais tant de maux demandoient vengeance contre celui qui en étoit l'auteur. Elle fut prompte; & la Justice divine éclata bientôt contre Théodebert. Ce jeune Prince, parjure & sacrilege, qui sembloit faire la guerre plus à Dieu qu'aux hommes, fut tué au milieu de ses conquêtes dans un combat que les Généraux de Sigébert lui livrerent.

Greg. Tur. l. 4. c. 42. & 45.

Sigébert de son côté se préparoit à user de représailles, & à mettre tout à feu & à sang dans le Royaume de Chilpéric. Cette nouvelle jetta la consternation dans les Provinces voisines de Paris. Saint Germain, comme un bon Pasteur, n'omit rien, afin de garantir son troupeau de ce péril : & pour aller à la source du mal, il tâcha de toucher & d'appaiser la

Reine Brunehauld, qui étoit comme le flambeau de ces guerres civiles. Il lui écrivit une lettre digne de ſon zéle & de ſa fermeté, pour la conjurer d'inſpirer des penſées de paix au Roi ſon époux. L'inſcription de la lettre eſt, *A la très-débonnaire, très-excellente & très-pieuſe Dame la Reine Brunehauld, fille de l'Egliſe Catholique, Germain pécheur.*

L'AN 574.

Lettre de ſaint Germain de Paris à la Reine Brunehauld.

La charité, lui dit-il, qui ſe réjoüit de la vérité, » & qui ſouffre tout, nous fait prendre la hardieſſe » de vous expoſer la douleur dont nôtre cœur eſt at- » teint. Les premiers Fidéles diſoient avec les Apô- » tres : *Voici le temps favorable, voici les jours de ſa-* » *lut* : mais nous au contraire, à la vûë de ces temps » malheureux, nous diſons les larmes aux yeux : Voi- » ci les jours de nôtre tribulation & de nôtre perte : » *Malheur à nous, parce que nous avons péché* ! Si l'amer- » tume où nous a plongés le triſte ſpectacle de tant » de maux, ne nous avoit pas ôté la ſanté du corps, » nous n'euſſions pas manqué de nous préſenter de- » vant vous ; parce que, s'il nous eſt permis de le di- » re, nous vous portons particuliérement dans nô- » tre cœur..... Or celui qui aime quelqu'un ſincére- » ment, ne doit lui rien cacher de ce qui concerne » ſes vrais intérêts pour le temps & pour l'éternité ; » & quand il ne peut les lui découvrir de vive voix, » il doit le faire par lettre. Cette conſidération m'en- » gage à ne vous diſſimuler pas les diſcours du peu- » ple. Si l'on en croit les bruits publics, c'eſt par » vôtre conſeil & à vôtre inſtigation que le très- » glorieux Seigneur le Roi Sigébert a réſolu de por- » ter la déſolation & le ravage dans cette Province. »

T. 1. Conc. Gall. p. 355.

2. Cor. 6. 2.

Thren. 5. 16.

L'AN 574. « Ce n'eſt pas que nous ajoûtions foi à ces bruits ; « mais nous vous ſupplions de n'y donner aucune « occaſion.

« Je ſçais, continuë ſaint Germain, que nous « avons mérité d'être punis pour nos pechés : mais « nous nous flations que nôtre perte étoit différée, « & comme ſuſpenduë dans l'attente de nôtre amen- « dement.... Je ne ceſſe de crier à tous d'examiner « avec ſoin leurs conſciences, pour éviter la con- « damnation. Dieu le ſçait, & cela me ſuffit : j'ai ſou- « haité, ou de mourir pour leur procurer la vie, ou « du moins d'être enlevé de ce monde avant que de « voir la déſolation de ce pays : mais perſonne ne « m'écoute.... Je vous écris ceci les larmes aux yeux ; « parce que je vois comment les Rois & les peuples « courent à leur perte, en courant dans les voies de « l'iniquité...... Le Juge éternel qui ne ſe laiſſe point « corrompre par argent, & qui rendra à chacun ſe- « lon ſes œuvres, exerce déja ſon jugement. N'eſt- « ce pas en effet une victoire bien honteuſe que de « vaincre un frere, que de ruiner ſa propre famille, « & détruire l'héritage de ſes peres? » Saint Germain rappelle enſuite à Brunehauld les châtimens dont Dieu a puni avec éclat dans l'Ecriture ceux qui ſe ſont élevés contre leurs propres freres : & il la conjure de faire dans la conjoncture préſente l'office de la pieuſe Eſther, qui ſauva ſon peuple condamné à périr.

Les larmes & les remontrances d'un ſi ſaint Evêque ne toucherent point Brunehauld, & ne déſarmerent pas Sigébert. La haine la plus violente eſt celle

celle qui ſuccede à l'amour fraternel : ce Prince n'écouta qu'elle ; & pour la ſatisfaire, il fit de cruels ravages aux environs de Paris ſur les terres de ſon frere. Chilpéric qui craignoit l'événement d'une bataille, conclut la paix, & la rompit preſque auſſi-tôt. Mais voyant que Gontram s'étoit déclaré pour Sigébert, il alla s'enfermer dans Tournai, abandonnant le reſte de ſes Etats au reſſentiment du vainqueur. Sigébert qui s'étoit rendu à Paris, envoya des troupes aſſieger Chilpéric, & ſe prépara à les ſuivre. Saint Germain lui dit alors, » Prince, ſi vous allez à cette expédition, ſans avoir le deſſein d'attenter à » la vie de vôtre frere, vous en reviendrez victo- » rieux : mais ſi vous voulez le faire mourir, vous » mourrez vous-même; car le Seigneur l'a dit par Sa- » lomon : Vous tomberez dans le précipice que vous » aurez creuſé pour vôtre Frere. »

L'AN 575.

Sigébert aſſiége Chilpéric.
Greg. l. 4. c. 46.

Prov. 26. 27.

Le temps de la victoire eſt rarement celui de la modération. Sigébert mépriſa encore ces ſages avis, & courut à ſa perte en penſant ne courir qu'à celle de ſon frere, qui paroiſſoit inévitable. En effet Chilpéric abandonné de ſes ſujets, & aſſiégé dans Tournai, étoit ſans eſpérance & ſans reſſource : mais Frédégonde en trouva dans ſa méchanceté. Elle ſuborna deux ſcélérats, tels qu'elle en avoit toûjours auprès d'elle, & les arma de poignards empoiſonnés, dont ils aſſaſſinerent Sigébert à Vitri, entre Doüai & Arras. Ainſi mourut malheureuſement au comble de la proſpérité dans la quarantiéme année de ſon âge, & la quatorziéme de ſon regne un Prince qui par ſa valeur, par la nobleſſe de ſes ſentimens, & par ſes

Greg. Tur. l. 4. c. 46.
Frédégonde fait aſſaſſiner Sigébert.

L'AN 575. autres belles qualités, étoit digne d'un meilleur ſort. Son ſang ſembla éteindre la haine de Chilpéric, qui lui fit rendre les honneurs funebres dûs à ſa naiſſance. Il eſt aiſé d'être généreux envers un ennemi qu'on ne craint plus ; mais il eſt bien tard de vouloir le paroître, quand on s'eſt vengé avec tant de lâcheté. Sigébert fut d'abord enterré dans un lieu nommé *Lambres*, d'où quelque temps après ſon corps fut porté à Soiſſons, & inhumé auprès de celui de ſon pere dans l'Egliſe de ſaint Médard, qu'il avoit fait achever après la mort de Clothaire.

Une révolution ſi ſubite & ſi inopinée ne calma pas les anciens troubles, & elle en excita de nouveaux. Dès que Gondebauld Général de Sigébert eut appris ſa mort, il enleva de Paris Childebert fils de ce Prince, qui étoit à peine âgé de cinq ans, & le fit proclamer Roi d'Auſtraſie Pour Brunehauld elle tomba entre les mains de Chilpéric, qui voulant montrer quelque modération, ſe contenta de l'envoyer en exil à Roüen, & les Princeſſes ſes filles à Meaux.

Brunehauld exilée à Roüen.

Cette Reine ne ſe manqua pas à elle même dans des revers ſi imprévûs : l'eſprit & la beauté ſont pour une femme malheureuſe deux grandes reſſources. Brunehauld ſçut les mettre en œuvre. Chilpéric pour profiter de la révolution, avoit envoyé ſon fils Méroüée à la tête d'une armée ſe ſaiſir du Poitou : mais ce jeune Prince peu ſoigneux d'exécuter les ordres du Roi ſon pere, alla paſſer les fêtes de Pâque à Tours, où ſon armée cauſa beaucoup de déſordres. Et de là faiſant ſemblant d'aller voir la Reine Au-

Greg. Tur. l. 5. c. 2.

doüere sa mere, qui étoit retirée dans un Monastere du Maine, il se rendit à Roüen auprès de Brunehauld. Les malheurs de cette Reine donnerent de nouveaux charmes aux graces de son esprit & de sa beauté. Méroüée ne pût s'empêcher de la plaindre: il l'aima bientôt, & l'épousa solemnellement, quoique veuve de son oncle Sigébert.

L'AN 576.

Méroüée épouse Brunehauld.

Chilpéric plus fâché de ce mariage, parce qu'il déconcertoit les vûës de sa politique, que parce qu'il blessoit les loix de l'Eglise, accourut aussi-tôt à Roüen pour le faire rompre. Les nouveaux époux se réfugierent dans l'Eglise de saint Martin, qui étoit bâtie sur les murs de la ville; & ils n'en sortirent qu'après que le Roi leur eut juré que si c'étoit la volonté de Dieu, il ne les séparereoit pas. Chilpéric qui n'eut pas de peine à interpreter son serment, emmena avec lui son fils à Soissons, & laissa retourner Brunehauld en Austrasie, afin que l'éloignement pût guérir la passion de Méroüée. Mais quelque temps après ayant soupçonné ce jeune Prince de tramer quelque révolte, il le fit tonsurer, & ordonner Prêtre, & le confina dans le Monastere d'Anisle, c'est-à-dire de S. Calais, sous prétexte de l'y faire instruire des devoirs d'un Ecclésiastique. Ignoroit-il qu'une vocation forcée ne tourne qu'au malheur de celui qu'on y engage malgré lui, & souvent même de ceux qui l'y engagent?

Greg. l. 5 c. 14.

Les chagrins que Chilpéric recevoit d'un fils désobéïssant & rebelle, semblerent lui rendre plus chere la mémoire de Théodebert son autre fils, qui avoit été tué dans la derniere guerre. Il s'en prenoit

Le Duc Gontram Boson se refugie à saint Martin de Tours.

L'AN 576. de cette mort au Duc Gontram-Boson, & il le faisoit poursuivre partout, pour en tirer vengeance. Boson se réfugia à Tours dans l'Eglise de saint Martin. C'étoit l'asyle le plus sacré de toute la France, & l'on n'avoit pas encore osé le violer. Mais Chilpéric ne prenant conseil que de son ressentiment, envoya un de ses Généraux nommé Roccolin, avec un détachement de troupes pour en tirer le Duc. Roccolin étant arrivé à Tours de l'autre côté de la Loire, fit dire à l'Evêque saint Grégoire, qu'il eût à lui livrer Boson, sans quoi il feroit mettre le feu aux fauxbourgs & à la Ville. L'Evêque affligé de cette proposition, alla répandre des larmes devant le tombeau de saint Martin; & pendant sa priere une femme paralytique depuis douze ans fut guérie. Encouragé par ce miracle; il envoya dire le lendemain à Roccolin, « qu'il demandoit une chose qui ne s'étoit jamais « faite; qu'on ne pouvoit nullement permettre de « violer ainsi l'Eglise de saint Martin; que s'il le fai- « soit de force, ni lui, ni le Roi dont il exécuteroit « les ordres, ne s'en trouveroient bien : qu'il devoit « plûtôt craindre la vertu du saint Evêque, qui en- « core le jour précédent avoit guéri une femme pa- « ralytique.

L. 2. de mir. S. Martin. c. 27. Roccolin Général de Chilpéric veut enlever Boson de son asyle. *Greg. l. 5. c. 14.*

Roccolin peu touché de ces remontrances, commença par faire détruire une maison de l'Eglise, dans laquelle il logeoit au-delà de la riviere. Mais il fut aussi-tôt frappé d'une jaunisse. C'étoit un avertissement du Ciel : Roccolin ne l'entendit point, & persista à vouloir suivre son dessein. Pour l'exécuter, il monta à cheval le jour de l'Epiphanie, & ayant

trouvé dans les ruës de Tours le Clergé qui alloit en Procession de la Cathédrale à l'Eglise de saint Martin, il suivit la Procession à cheval immédiatement après la Croix, qui étoit précédée des Bannieres, comme il se pratique encore aujourd hui. Mais en entrant dans l'Eglise de saint Martin, il sentit sa fureur se rallentir, & son mal s'augmenter. Il en mourut sur la fin du mois suivant. Le Caréme étoit commencé, & Grégoire de Tours remarque que Roccolin avoit souvent mangé de la viande: ce qu'il trouve étrange, & dans un Général d'armée & dans un homme dangereusement malade. Tant l'abstinence de chair en Caréme étoit alors exactement observée. Les mœurs ont changé; mais la loi est toûjours la même.

L'AN 576.

Greg. l. 5. c. 14.

Châtiment de Roccolin.

La mort funeste de Roccolin intimida Chilpéric, sans lui faire cependant abandonner le dessein qu'il avoit formé de tirer Gontram-Boson de son asyle. L'amour de la vengeance & un reste de religion combattant dans le cœur de ce Prince, il prit le parti d'écrire une lettre à saint Martin, par laquelle il prioit le Saint de lui mander, s'il lui étoit permis de faire enlever Boson de son Eglise; & il dépêcha à Tours le Diacre Baudin pour porter cette lettre. Le Diacre la mit respectueusement sur le tombeau de saint Martin avec du papier blanc, pour servir à la réponse. Mais après avoir attendu trois jours, il ne s'en trouva aucune de saint Martin. Chilpéric envoya d'autres Députés qui firent prêter serment de sa part à Boson, qu'il ne sortiroit pas de l'Eglise de saint Martin à son insçû: ce qu'il jura touchant de la main la nappe qui couvroit l'Autel. Mais il n'é-

Chilpéric écrit une lettre à S. Martin.

L. 5. c. 14.

L'AN 576. toit pas homme à craindre beaucoup un parjure.

Greg. l. 5. c. 14.

Cependant Boson ayant ainsi reconnu par son expérience combien l'Eglise de saint Martin étoit un asyle assûré, envoya le Soûdiacre Riculfe à Méroüée pour l'inviter de s'y réfugier, afin de concerter ensemble ce qu'ils auroient à faire. Méroüée s'échapa sans peine de son Monastere d'Anisle, & s'étant rendu à Tours, il entra la tête couverte & avec un habit de laïque dans l'Eglise de saint Martin (*a*), pendant que l'Evêque Grégoire y célébroit les saints Mysteres. A la fin de la Messe, il se présenta pour recevoir des Eulogies; (c'étoit le reste des pains offerts & non consacrés qu'on distribuoit à ceux qui n'avoient pas communié.) Grégoire refusa d'abord de lui en donner. Mais le Prince lui ayant dit d'un ton menaçant, qu'il ne devoit pas le suspendre ainsi de la Communion, sans le consentement des autres Evêques, Grégoire prit l'avis de Ragnemode Evêque de Paris qui étoit dans l'Eglise, & lui donna des Eulogies, dans la crainte que ce Prince ne se portât à quelque violence. Il députa aussi tôt son Diacre, avec son neveu Nicet, pour rendre compte au Roi de ce qui s'étoit passé: mais Frédégonde dit que ces Envoyés étoient des espions de Méroüée, & les fit exiler.

Le Prince Méroüée se refugie à S. Martin de Tours.

Ragnemode qui se trouva alors à Tours venoit de succéder à saint Germain Evêque de Paris, mort

Mabill. t. 1. p. 171.

(*a*) Il est surprenant que le P. Mabillon dise dans les Annales de son Ordre, que Méroüée échapé du Monastere d'Anisle ou de saint Calais, ne put entrer dans l'Eglise de saint Martin, parce que Chilpéric avoit fait mettre des gardes aux portes. Meroüée fut long-temps réfugie dans cette Eglise. Mais il est vrai qu'après en être sorti, voulant y revenir une seconde fois, il en trouva les portes gardées.

à l'âge de près de quatre-vingts ans, cette même année 576 le 28 de Mai, ainsi qu'il en avoit eu révélation. Car quelques jours avant sa mort il appella son Secretaire, & lui commanda d'écrire sur son lit ces mots : *Le cinquiéme des Calendes de Juin*, c'est-à-dire *le 28 de Mai*. On n'en comprit le sens qu'après sa mort. Ce saint Evêque fut enterré dans l'Oratoire de saint Symphorien, qui étoit au bout de l'Eglise de saint Vincent du côté du Midi.

L'AN 576.

Mort de saint Germain de Paris.

La pompe funebre fut changée comme en un triomphe par le nombre & l'éclat des miracles qui s'opérerent à ses funérailles. Les prisonniers l'ayant invoqué comme le Convoi passoit devant la prison, leurs chaînes furent aussitôt brisées, & les portes ouvertes ; & ils accompagnerent le corps de leur libérateur jusqu'au lieu de la sépulture. Un paralitique qui se tenoit assis à la porte de l'Eglise de saint vincent, y recouvra la santé par l'intercession de saint Germain. Chilpéric qui étoit arrivé à Paris le jour précédent, fut confirmé par ce miracle dans la vénération qu'il avoit pour ce saint Evêque. On prétend même qu'il composa en son honneur un Epitaphe (a) en vers latins, où il dit qu'il a été le miroir de l'Eglise, la force de sa patrie, l'asyle des coupables, le pere & le médecin de son troupeau ; & que la mort craint encore celui qu'elle a enlevé. Chilpé-

Miracles opéré aux obséques de saint Germain

Fort. Vit. Germ. apud Boll. 28. Maii.

Greg. de glor. Confess. c. 60.

Aimoin l. 3. c. 16.

(a) Cet Epitaphe, quel qu'en soit l'Auteur, est bien glorieux à S. Germain, comme on peut en juger par ce commencement

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum,
Et pater, & medicus, pastor amorque gregis,
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulchri :
Vivit enim ; nam mors quem tulit, ipsa timet,

L'AN 576. ric étoit Poëte; mais on trouve les vers de l'Epitaphe trop beaux, pour être de sa façon : quelqu'un pourroit les avoir retouchés.

Talens & vertus de saint Germain de Paris.
Fort. Vit. S. Germ.

Saint Germain avoit en effet toutes les qualités dont l'assemblage fait les grands Prélats, & les grands Saints, sçavoir un zéle ardent & sage pour le maintien de la discipline, une éloquence vive qui le rendoit maître des cœurs, une pieté tendre qui lui faisoit trouver ses plus cheres délices à chanter les loüanges de Dieu, & une charité si compatissante qu'il souffroit tous les maux qu'il voyoit souffrir aux autres, sur tout lorsqu'il ne pouvoit les soulager. Le saint Evêque délivra plusieurs fois miraculeusement les prisonniers: il donnoit aux pauvres jusqu'à ses propres vêtemens. Il n'épargnoit rien, sur-tout quand il s'agissoit de racheter des esclaves. Si l'argent lui manquoit alors, la tristesse de son cœur se peignoit sur son visage ; & s'il étoit invité à quelque festin, il engageoit les conviés à se taxer, pour fournir la somme nécessaire. Il se faisoit lire la sainte Ecriture pendant ses repas : c'étoit pour lui une Manne délicieuse dont il assaisonnoit, pour ainsi dire, les mets insipides qu'on lui servoit. Pour l'Office Divin, il le récitoit toûjours tête nuë, même dans ses voyages, & quoiqu'il tombât de la pluie ou de la neige.

Voyages de S. Germain.

Le zéle de la gloire de Dieu étoit l'unique motif de ces voyages. Il ne se fit en effet en ce temps-là presque aucune cérémonie éclatante de pieté, où Germain ne fût invité. On eût cru qu'il auroit manqué quelque chose à la fête, s'il ne l'eût pas honorée de

sa

sa présence. Il se trouva à Angers pour la Translation des Reliques de saint Aubin (*a*) ; au Mans pour la Dédicace de l'Eglise & du Monastere de saint Vincent bâti par saint Domnole ; à Poitiers pour la Bénédiction de l'Abbesse Agnès ; à Autun pour l'Ordination de saint Siagrius, un des plus grands Evêques de son siécle ; à Bourges pour celle de saint Félix, & pour la Translation des Reliques de saint Ursin. Le don des miracles que Germain avoit reçu du Ciel, l'accompagna dans tous ces lieux, & lui attira par tout de grands honneurs. Mais le pouvoir du saint Evêque auprès de Dieu parut d'une maniere encore plus éclatante après sa mort. Les merveilles opérées à son tombeau le rendirent si glorieux & si célébre, que l'Eglise & le Monastere de saint Vincent ne furent plus gueres connus dans la suite que sous le nom de *Saint Germain*.

L'AN 576.
Voyages de S. Germain.

La réputation de Germain s'étoit répanduë de son vivant jusqu'au delà des Alpes. Un saint Evêque d'Italie nommé Fortunat, qu'il faut distinguer du Fortunat de Poitiers, passa en France pour s'édifier de ses vertus. Mais il apprit en chemin la maladie de celui qu'il étoit venu chercher de si loin, & il mourut lui-même à Celles au Diocése de Sens, sans avoir eu la consolation de le voir. Il est honoré le 18 de Juin.

S. Fortunat honoré au Diocése de Sens.
Boll. 18. *Junii.*

Saint Félix de Bourges dont nous venons de parler, mourut aussi, à ce que l'on croit, la même année 576. Sa vertu qui avoit été obscure pendant sa

S. Félix Evêque de Bourges.
Greg. Turon. de glor. Conf. c. 102.

(*a*) On croit que ce fut à l'occasion de la Translation des Reliques de saint Aubin, que fut établi à Angers par les liberalités de Childebert le Monastere de saint Aubin de cette ville.

L'AN 576. vie, parut avec éclat après sa mort. Un aveugle recouvra la vûë à son tombeau; & son corps fut trouvé entier douze ans après qu'il eut été inhumé. Remi qui lui succéda, est aussi honoré comme Saint. Fortunat de Poitiers loüe un vase précieux que Félix avoit fait faire pour conserver le corps de J. C. & il nomme ce vase *une tour*; parce que les vases où l'on conservoit l'Eucharistie, étoient communément faits en forme de tour. Ce que l'on remarque pour faire voir que l'on gardoit dès-lors le Corps du Sauveur dans les Eglises, hors le temps du Sacrifice.

Fort. l. 3. Carm. 23.

Greg. l. 5 c. 14. Chilpéric agit pour faire chasser Méroüée de l'Eglise de saint Martin.

Dès que Chilpéric eut appris que le Prince Méroüée son fils s'étoit réfugié dans la Basilique de saint Martin, il envoya dire à l'Evêque de Tours: *Chassez de l'Eglise cet apostat: sinon je mettrai toute la Province en feu.* L'Evêque lui récrivit qu'on demandoit une chose impossible; & qu'il n'étoit pas croyable que sous des Princes Catholiques, on entreprît ce qu'on n'avoit jamais osé faire sous le regne des Hérétiques. (Il parloit des Visigoths, qui avoient été quelque temps maîtres de Tours.) Une réponse si ferme n'arrêta pas Chilpéric, qui n'écoutant que sa colere & que Frédégonde, fit aussi tôt marcher son armée vers la Touraine. Méroüée en ayant reçû nouvelle, dit: *A Dieu ne plaise que pour moi l'Eglise & les terres de saint Martin souffrent quelque dommage.* Il prit donc la résolution de se retirer avec Gontram-Boson auprès de la Reine Brunehauld, qui étoit en Austrasie à la Cour du jeune Roi son fils.

Boson envoya consulter une femme Pythonisse,

qu'il disoit lui avoir prédit le jour & l'heure de la mort de Charibert. Elle lui fit réponse que Chilpéric mourroit dans l'année; que Méroüée regneroit à l'exclusion de ses freres; & que lui Boson, après avoir été quatre ans Duc de tout le Royaume, seroit Evêque d'une ville sur la Loire. C'est ainsi que l'esprit de mensonge aime à tromper ceux qu'une criminelle curiosité porte à le consulter: c'est même vouloir être trompé & mériter de l'être, que de chercher la vérité par ces voies. Cependant Boson qui s'imaginoit déja être Evêque de Tours, envoya dire ces nouvelles au S. Evêque Grégoire, qui s'en moqua.

Pour Méroüée, il n'ajoûta pas foi à ces prestiges. Mais l'envie de connoître l'avenir, tentation délicate pour les malheureux, lui fit avoir recours aux Sorts des Saints, si souvent défendus par les Conciles. Il mit sur le tombeau de saint Martin le livre des Pseaumes, celui des Rois & celui des Evangiles; & après avoir passé trois jours en jeûnes & en prieres, il ouvrit le livre des Rois. Les premieres paroles qu'il y lut, furent celles-ci: *Parce que vous avez abandonné le Seigneur vôtre Dieu, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* N'ayant pas trouvé de prognostics plus favorables dans les deux autres livres, il pleura long-temps devant le tombeau de saint Martin, & sortit enfin de cet asyle avec le Duc Boson, après y avoir demeuré près de deux mois.

3. Reg. 9. 9.

Méroüée se retire en divers lieux, & est enfin tué. *Greg. ibid.*

Méroüée fut pris proche d'Auxerre par un Général du Roi Gontram son oncle; mais ayant trouvé le moyen de s'échaper, il se réfugia dans l'Eglise de

L'AN 577. ſaint Germain d'Auxerre, & de là il ſe rendit auprès de la Reine Brunehauld. Il n'en fut pas reçû, comme il avoit lieu de l'attendre d'une perſonne, à l'amour de laquelle il avoit tout ſacrifié. Les ſentimens de cette Reine étoient changés avec ſa fortune; & les Seigneurs Auſtraſiens ne jugeoient pas à propos de donner retraite à ce Prince, de peur de s'attirer la guerre. Comme Méroüée étoit incertain du parti qu'il devoit prendre, le bruit ſe répandit qu'il vouloit retourner à Tours. Mais Chilpéric fit mettre des gardes à toutes les portes de l'Egliſe de S. Martin, de peur qu'il ne s'y réfugiât. Ce malheureux Prince, après avoir erré quelque temps, fut enfin pris & tué proche de Téroüanne par une trahiſon, où Gilles Evêque de Rheims, & Gontram-Boſon lui-même furent accuſés d'avoir eu part. Ce dernier étoit celui qui avoit engagé Méroüée dans ſa rebellion : mais il ne faut pas s'attendre que des traîtres à leur Roi *(a)* ſoient fidéles les uns aux autres.

Greg. l. 5. c. 19. Pendant ce temps-là Chilpéric faiſoit faire le procès à ceux qu'on accuſoit d'avoir trempé dans la révolte de Méroüée. Saint Prétextat de Roüen fut à cette occaſion ſacrifié aux ſoupçons d'une injuſte politique. Le Roi ayant appris que cet Evêque diſtribuoit des préſens au peuple, le manda à ſa Cour; & ayant trouvé que la Reine Brunehauld lui avoit laiſſé en dépôt ſes thréſors, il les lui enleva, & le fit garder en exil, juſqu'à ce qu'il eût fait terminer cette affaire par un Jugement canonique. Il convo-

(a) Gontram-Boſon étoit ſujet du Roi d'Auſtraſie, qu'il trahit pluſieurs fois.

qua donc à ce ſujet à Paris un Concile de quarante-cinq Evêques dans la Baſilique de ſaint Pierre, aujourd'hui de ſainte Géneviéve, l'an 577. L'AN 577.

V. Concile de Paris pour juger S. Prétextat de Roüen.

Le Roi parut lui-même au milieu de l'Aſſemblée, & adreſſant la parole à Prétextat qui avoit eu ordre de ſe rendre au Concile, il lui dit : « A quoi avez-vous penſé, Evêque, de marier Méroüée qui auroit dû être mon fils, & qui eſt mon ennemi, avec ſa tante, c'eſt-à-dire avec la femme de ſon oncle ? » Ignorez-vous ce que les ſaints Canons ordonnent » là-deſſus ? Mais vous n'en êtes pas demeuré là : » vous avez conſpiré avec lui, & donné des préſens » pour me faire aſſaſſiner ; vous m'avez fait un ennemi de mon fils, vous avez ſéduit mon peuple » par argent, afin que perſonne ne me gardât la fidélité promiſe, & vous avez voulu m'enlever ma » Couronne. » Les François qui étoient préſens en grand nombre, frémirent à ce diſcours, & vouloient ouvrir les portes de l'Egliſe pour en tirer Prétextat, & le lapider : mais le Roi les en empêcha.

Greg Ibid.

Ce S. Evêque ayant nié avec fermeté tous les faits avancés contre lui, on produiſit de faux témoins qui montrerent divers préſens qu'il leur avoit faits, pour les engager d'être fidéles à Méroüée. Il répondit : Vous dites vrai, je vous ai fait divers préſens ; » mais ce n'a pas été en vûe de tenter vôtre fidélité » au Roi. Vous m'aviez donné des chevaux de prix » & pluſieurs autres choſes : que pouvois-je faire de » mieux, que de témoigner ma reconnoiſſance par » des préſens mutuels ? » On parut ſatisfait de cette réponſe. Le Roi ayant terminé ainſi la premiere

L'AN 577. séance, se retira dans son Palais, pour y mieux concerter ses accusations.

Chilpéric étant ainsi sorti de l'Eglise, les Evêques demeurerent dans la Sacristie (a); & comme ils conféroient ensemble, Aëtius Archidiacre de l'Eglise de Paris les y vint trouver, & leur dit: « Evêques « du Seigneur, qui êtes assemblés, écoutez-moi. « C'est maintenant que vous allez rendre vôtre « nom illustre, ou vous deshonorer à jamais. Per-« sonne ne vous regardera plus comme des Evêques, « si vous manquez de fermeté, & si vous laissez périr « vôtre frere. » La crainte de Frédégonde avoit fermé la bouche aux Evêques: ils demeurerent dans le silence, & se mirent le doigt sur les lévres, comme pour faire entendre qu'ils ne vouloient point parler.

Alors Grégoire Evêque de Tours prenant la parole, dit: « Très saints Evêques, & vous sur-tout « qui avez le plus de part à la confiance du Roi, « écoutez-moi. Donnez à ce Prince un conseil salu-« taire, & digne des Evêques: de peur qu'il ne perde « son Royaume, & ne flêtrisse sa gloire, en suivant « les mouvemens de sa colere contre un Ministre du « Seigneur. » Les Evêques garderent encore le silence: ce que voyant Grégoire, il continua en apportant l'exemple de la punition de Clodomir, & de celle de l'Empereur Maxime, dont l'un avoit méprisé les avis de saint Avite d'Orleans, & l'autre ceux de saint Martin. Les Evêques demeurerent in-

(a) Il y a dans le texte *in Secretario*. Nous avons marqué ailleurs les diverses significations de ce terme. Voyez t. 2. p 16.

terdits & étonnés à ce diſcours ; & perſonne n'oſa répondre : mais deux Evêques Courtiſans allerent de ce pas dire au Roi, qu'il n'avoit pas de plus grand ennemi que Grégoire. C'eſt ainſi que dans les plus ſaintes Aſſemblées, il y a ſouvent de faux freres, prêts à trahir les interêts du Corps pour ceux de leur fortune.

L'AN 577.

Grégoire de Tours accuſé auprès de Chilpéric.

Chilpéric irrité manda ſur le champ Grégoire. Ce ſaint Evêque s'étant rendu au Palais, trouva le Roi dans ſon jardin auprès d'un cabinet de verdure fait de branches d'arbres. Il avoit à ſa droite Bertram Evêque de Bourdeaux, & à ſa gauche Ragnemode Evêque de Paris. Devant eux étoit un banc ſur lequel il y avoit du pain & divers mets. Le Roi ayant apperçû Grégoire lui dit : « Evêque, vous devez la juſtice à tous, & vous me la refuſez ! Je vois bien » que vous êtes complice de l'iniquité, & vous vé- « rifiez le proverbe, *que jamais corbeau n'arrache* » *l'œil du corbeau.* Grégoire répondit : »Prince, ſi quel- » qu'un de nous s'écarte des voies de la juſtice, vous » pouvez le corriger : mais ſi vous vous en écartez » vous-même, qui vous corrigera ? Nous vous par- » lons, il eſt vrai ; mais vous nous écoutez, ſi vous » le voulez : ſi vous ne le voulez pas, qui vous con- » damnera, ſi ce n'eſt celui qui a dit qu'il étoit la juſ- » tice même ? »

Ibid.

Le Roi que les flateurs avoient aigri contre Grégoire, reprit avec chaleur : « Tous me rendent juſtice, il n'y a que vous de qui je ne puis l'obtenir : » mais je ſçais ce que je ferai pour vous démaſquer, » & faire connoître vos injuſtices. J'aſſemblerai le »

L'AN 577. « peuple de Tours, & je lui dirai de crier contre « vous. J'appuyerai ses clameurs en disant: Tout Roi « que je suis, je ne puis trouver justice auprès de cet « Evêque; comment vous autres la trouveriez-« vous? Si je suis injuste, repartit Grégoire, vous « n'en sçavez rien; il n'y a que celui qui pénétre le « secret des cœurs, qui le sçache. Pour les clameurs « du peuple, que vous me menacez d'exciter contre « moi, elles vous feroient plus de tort qu'à moi; « parce qu'on n'ignoreroit pas que vous en auriez « été l'instigateur. Mais à quoi bon tant de discours? « Vous avez la Loi & les Canons: étudiez-les bien, « & sçachez que si vous n'observez pas ce qu'ils « ordonnent, la vengeance de Dieu ne tardera pas « à éclater contre vous.

Cette fermeté de Grégoire parut calmer la passion de Chilpéric. En effet, ce Prince prenant un ton radouci, le pressa de manger d'un potage qu'on lui avoit servi. « C'est pour vous, lui dit-il, que je l'ai « fait préparer: il n'y a que de la volaille, & un peu « de pois chiches. » Ce qui montre que les saints Evêques aussi-bien que les Moines, se faisoient moins de scrupule de manger de la volaille, que de la grosse viande. Grégoire répondit: « Nôtre nour-« riture doit être de faire en toutes choses la volon-« té de Dieu, sans chercher à flater nôtre goût par « toutes ces délices. Mais vous, Prince, qui taxez les « autres d'injustice, promettez de ne rien faire con-« tre la Loi & les Canons; & alors nous croirons « que vous ne cherchez que la justice. » Le Roi étendit la main, & jura par le Dieu tout-puissant qu'il s'en

s'en tiendroit à ce que les Canons ordonnent. Alors Grégoire prit du pain & du vin, & se retira. D'autres exemples font voir que nos premiers Rois ne laissoient pas sortir de leur Palais les personnes de quelque considération, sans leur faire prendre quelque chose. L'AN 577.

La nuit suivante après qu'on eut chanté l'Office de Matines, Grégoire entendit frapper rudement à sa porte. C'étoit des gens de Frédégonde, lesquels l'ayant salué de la part de la Reine, le prierent de ne s'opposer pas à ses desseins, & lui promirent deux cens livres d'argent, s'il vouloit se déclarer contre Prétextat. Ils ajoûterent qu'ils avoient parole de tous les autres Evêques, & qu'ils le conjuroient du moins de nêtre pas le seul opposant. Grégoire répondit : » Quand vous me donneriez mille livres d'or & » d'argent, que pourrois je faire autre chose que ce » que le Seigneur me commande? Tout ce que je puis » vous promettre, c'est que je me conformerai à ce » que les autres feront selon les Canons. » Les gens de Frédégonde ne comprirent pas sa pensée, & se retirerent en le remerciant. Dès que le jour parut, quelques Evêques vinrent lui faire les mêmes propositions, & ils en reçurent la même réponse.

On tâche de gagner Grégoire. *Greg. ibid.*

Le Concile s'étant rassemblé pour la seconde séance, le Roi y vint dès le matin, & dit : « Les Canons ordonnent de déposer un Evêque con- » vaincu de larcin. » Les Prélats demanderent quel étoit l'Evêque accusé de ce crime. Le Roi répondit : « Vous avez vû ce qu'il nous a volé. » Car il avoit montré trois jours auparavant deux balots pleins de meubles & de bijoux précieux, estimés

Seconde Séance.

L'AN 577.

Nouvelles accusations contre Prétextat.

plus de trois mille sols d'or, & un sac qui en contenoit bien deux mille en espéces, prétendant que Prétextat les lui avoit dérobés.

Prétextat répondit : » Je crois, Prince, que vous « vous souvenez qu'après que la Reine Brunehauld eut quitté Roüen, j'allai vous trouver, « & que je vous dis qu'elle m'avoit laissé en dépôt « cinq balots, & qu'elle m'envoyoit souvent de ses « gens me les redemander; mais que je ne voulois pas « m'en désaisir sans vôtre agrément. Vous me dites, « Défaites vous de cela, rendez à cette femme ce qui « lui appartient, de peur que ce ne soit une semence d'inimitié entre mon neveu Childébert & moi. « Ainsi étant retourné à Roüen, je délivrai aux gens « de Brunehauld un balot : car ils ne purent en emporter davantage. Etant revenus, ils demanderent les autres. Je voulus encore avoir vôtre « consentement; & vous me répondites : Défaites « vous de tout cela, ô Evêque, de peur que ce ne « soit un sujet de scandale. Je leur donnai encore « deux balots : ainsi deux sont demeurés chez moi. « Pourquoi-donc me calomniez-vous, & nommez-« vous larcin ce qui est un dépôt ? »

Le Roi répliqua « : Si c'étoit un dépôt, pourquoi « avez vous ouvert un de ces balots, & partagé un « drap d'or à des gens que vous vouliez engager à me « chasser de mon Royaume ? Je vous ai déja dit, reprit l'Evêque, que j'avois reçû des presens de ces « personnes; & que n'ayant rien alors à leur donner, « je pris quelque chose de ce dépôt: je regardois comme à moi tout ce qui appartenoit à mon fils Mé-

roüée, que j'ai tenu sur les Fonts de Baptéme. » Le Roi demeura confus, & la simple vérité triompha cette fois de tous les artifices de la calomnie. L'AN 577.

Chilpéric étant sorti du Concile, dit à quelques Prélats de ses flateurs : « J'avouë que les réponses de l'Evêque m'ont confondu, & je sçais dans ma » conscience qu'il dit vrai. Que ferai-je donc main- » tenant pour contenter la Reine à son sujet ? Après » y avoir pensé un moment, il ajoûta: Allez & dites » lui comme de vous même & par maniere de con- » seil : Vous sçavez que le Roi Chilpéric est plein de » bonté, & se laisse aisément flêchir humiliez-vous » devant lui, & dites que vous avez fait ce dont il » vous accuse. Alors nous nous jetterons tous à ses » pieds, pour lui demander vôtre grace. » Prétextat que son innocence ne rassûroit pas contre les intrigues de ses ennemis, donna dans le piége qui lui étoit tendu.

Greg. Tur. Ibid.

Le lendemain matin le Roi s'étant rendu à la troisiéme séance du Concile, dit à Prétextat : « Si vous ne faisiez des présens à ces personnes, que parce » que vous en aviez reçûs; pourquoi les engagiez- » vous à prêter serment d'être fidéles à Méroüée ? » L'Evêque répondit : J'ai demandé, je l'avoüe, leur » amitié pour lui : j'aurois appellé à son secours non » seulement les hommes, mais les Anges du Ciel, si je » l'avois pû ; parce que c'étoit mon fils spirituel par » le Baptéme, ainsi que j'ai dit. » Comme sur cette réponse la contestation s'échauffoit, Prétextat suivant le conseil perfide qu'on lui avoit donné, se prosterna tout à coup, en disant : « J'ai péché »

Troisiéme Séance du Ve. Concile de Paris.

Prétextat s'accuse dans le Concile.

L'AN 577. « contre le Ciel & contre vous, ô Prince très-miséricordieux, je suis un infâme homicide; j'ai voulu attenter à vôtre vie, & mettre vôtre fils sur vôtre Thrône.

Le Roi ravi de voir que son artifice avoit réüssi, se jetta de son côté aux pieds des Prélats, & leur dit: « Très-pieux Evêques, écoutez un criminel, qui « confesse un attentat exécrable. » Les Evêques les yeux baignés de larmes, releverent le Roi qui s'en retourna à son Palais, ayant donné ordre qu'ont fît sortir Prétextat de l'Eglise. Chilpéric envoya au Concile une Collection de Canons, à laquelle on avoit ajoûté un nouveau Recüeil de Canons qu'on disoit être des Apôtres (a). On en lut cet Article: *Que l'Evêque convaincu d'homicide, d'adultere & de parjure, soit déposé.* Prétextat qui reconnut alors trop tard qu'on l'avoit joüé, demeuroit interdit. Bertram Evêque de Bourdeaux lui dit en bon Courtisan: « Mon frere, puisque vous êtes dans la disgrace du Roi, vous n'aurez pas nôtre Communion, « qu'il ne vous ait rendu sa bienveillance. »

Chilpéric veut faire déposer Prétextat, & il l'exile.

Chilpéric ne vouloit pas en rester-là: il demanda qu'on déchirât la robbe de Prétextat, ce qui étoit une marque ignominieuse de déposition; ou bien qu'on récitât sur sa tête le Pseaume 108, contenant les malédictions lancées contre Judas; ou du moins qu'on prononçât contre cet Evêque une excommunica-

(a) Quoique les Canons qu'on nomme des Apôtres, ne soient pas des Apôtres même, ils sont fort anciens. Les Grecs en comptent 85, & les Latins n'en reçoivent que 50. Le Décret attribué au Pape Gélase met les Canons des Apôtres au nombre des livres Apocryphes, apparemment à cause des additions des Grecs, & parce qu'en effet ils ne sont pas des Apôtres.

tion perpétuelle. Grégoire de Tours s'opposa avec courage à ces Propositions, & somma le Roi de la parole qu'il avoit donnée de ne rien faire contre les Canons. Mais Prétextat fut enlevé du Concile, & jetté en prison. Comme il voulut s'enfuir pendant la nuit, il fut rudement frappé, & relégué dans une isle proche de Coûtance, apparemment dans l'isle de Jersai. Mélantius créature de Frédégonde fut mis sur le Siége de Roüen. L'AN 577.

Telle fut l'issuë du V[e]. Concile de Paris, où l'innocence fut enfin opprimée par la puissance du Roi, par la lâcheté de quelques Evêques, & par la simplicité même de Prétextat, qui ne fut coupable que de s'être accusé d'un crime dont il étoit innocent. Saint Grégoire de Tours, dont nous n'avons fait que traduire les paroles dans tout ce récit, montra en cette occasion une vigueur vraiment Episcopale. Ce qu'il dit de la Collection des Canons envoyée par le Roi au Concile, à laquelle on avoit ajoûté un nouveau Recüeil de ceux qu'on disoit être des Apôtres, fait juger que c'étoit la Collection de Denis le Petit (*a*); & que ce qu'on nomme les Canons des Apôtres, étoit alors peu connu dans les Gaules. Le Canon dont on fit lecture dans le Concile, est le vingt-&-uniéme de ceux des Apôtres : mais il fut falsifié par les adversaires de Prétex-

Canons des Apôtres.

(*a*) Cassiodore fait un beau caractere du Moine Denis le Petit. Il dit qu'il étoit Scythe de nation & Romain de mœurs; qu'il avoit allié la simplicité avec la sagesse, & l'humilité avec l'érudition; & qu'il parloit peu, quoiqu'il parlât bien. Il seroit plus singulier qu'un homme parlât beaucoup & parlât bien : mais la chose est trop difficile. Cassiodore ajoûte que Denis étant fort habile dans la langue grecque & dans la langue latine, fit une Collection de Canons qui a été reçûë de l'Eglise Romaine. C'est Denis le Petit qui est l'Auteur de l'Ere de Jesus-Christ dont nous nous servons.

Cassiod. de Divin lect. c. 23.

L'AN 577. tat, qui substituerent le mot d'*homicide*, à la place de celui de *larcin*.

Diversité dans la célébration de la Pâque. *Greg. Tur. l. 5. c. 17.*

La même année que se tint ce Concile, c'est-à-dire l'an 577. il y eut de la diversité dans la célébration de la Pâque. L'Eglise de Tours & plusieurs autres Eglises des Gaules, firent cette fête le dix huitiéme d'Avril, selon le Cicle de Victorius; les autres avec les Eglises d'Espagne, la celébrerent le 21 de Mars jour de l'Equinoxe: mais on prétendit que les Fonts miraculeux d'Espagne qui ne manquoient de se remplir d'eau pour administrer le Baptéme à Pâque (*a*), justifierent le parti que les premiers avoient pris de placer la fête seulement au 18 d'Avril. Comme toutes les Eglises des Gaules ne firent pas la Pâque ce jour-là, on voit que le Cicle de Victorius, n'étoit pas universellement reçû dans la Gaule; quoique le IVe. Concile d'Orléans eût ordonné qu'on s'y conformât.

Greg. l. 5. c. 27. Autres violences de Chilpéric.

Saint Prétextat de Roüen ne fut pas le seul qui éprouva la violence de Chilpéric. Ce Prince en vouloit à tout le Clergé. Les pauvres nourris aux dépens de l'Eglise, & les Clercs des Ordres inférieurs étoient exempts des charges publiques. Il ne laissa pas de les condamner à une amende, pour n'être pas venus servir dans ses troupes en une expédition qu'il fit contre les Bretons. La haine qu'il témoignoit en toute oc-

Greg. Tur. l. 5. c. 26.

(*a*) Grégoire de Tours dit qu'il y avoit une Eglise en Espagne dont les Fonts Baptismaux ne manquoient pas de se remplir miraculeusement d'eau pour la fête de Pâque: que pour éviter la supercherie, l'Evéque venoit à cette Eglise le Jeudi Saint: que visitant en présence du peuple ces Fonts Baptismaux qui étoient vuides, il y apposoit son Sceau; & que le Samedi saint il venoit le lever, & trouvoit ces Fonts pleins d'eau pour l'administration du Baptéme. Il ajoûte qu'un Roi Arien du pays, aprés avoir pris pendant trois ans toutes les précautions pour s'assûrer de la vérité du miracle, fut obligé d'en convenir.

Greg. Tur. de glor. Mart. c. 24. 25.

casion contre les Ecclésiastiques, ne le rendit pas plus favorable aux laïques. Il fit mourir plusieurs Seigneurs, & entre autres un nommé Daccon, qui se voyant condamné à mort reçut secrétement la pénitence d'un Prêtre à l'insçû du Roi : ce qui montre qu'il y avoit une pénitence ou une Confession secrete, & qu'on ne permettoit pas alors aux criminels condamnés à mort de se confesser, puisque Daccon fut obligé de le faire en cachette.

L'AN 577.

Ibid. c. 29.

Pour le peuple, Chilpéric le surchargea de tant de nouveaux impôts, qu'il y eut en plusieurs Provinces des révoltes contre ses Officiers. On en fit un nouveau crime au Clergé; & l'on appliqua à de cruelles tortures des Prêtres & des Abbés, accusés calomnieusement d'avoir soufflé le feu de la sédition. Il ne falloit s'en prendre qu'aux vexations du Prince : on ne rend gueres les peuples fideles, en les rendant malheureux.

Telles étoient les tumultueuses scénes, qui se passoient à la Cour de Chilpéric au préjudice de la Religion & du bien des peuples. Mais détournons les yeux de ces tristes objets, pour nous édifier des vertus paisibles d'un grand nombre de saints Solitaires, lesquels au milieu de ces désordres, florissoient comme des lis parmi les épines, & répandoient dans toute la Gaule l'odeur de leur sainteté. L'histoire de l'Eglise n'a rien de plus édifiant & elle a peu de chose de plus éclatant. Une vie cachée, austere & uniforme, fait une grande partie de l'héroïsme de la sainteté. On en verra des preuves dans les divers caracteres des Saints dont nous allons parler, & que

Plusieurs SS. Solitaires dans la Gaule.

Vers l'An 577. nous croyons d'autant plus obligés de faire connoître, qu'ils ont moins cherché à être connus.

S. Sénoch de Tours.

Greg. Vit. PP. c. 19.

L'esprit de saint Martin vivoit encore dans la Touraine, & il y animoit plusieurs saints Moines à imiter les vertus de sa vie solitaire. Un saint Reclus nommé Senoch fut un des plus célébres. Il étoit né dans le Poitou & Theïfalien d'origine, nation barbare dont nous avons parlé. S'étant converti au Seigneur, & ayant été admis dans le Clergé, il passa dans le Diocése de Tours pour chercher une retraite. Il y trouva de vieilles mazures dans un endroit qu'on prétendoit avoir autrefois servi d'Oratoire à saint Martin : ç'en fut assez pour l'y fixer. Il le fit rétablir, & pria saint Euphrone d'en venir benir l'Autel. Euphrone le fit, & ordonna Senoch Diacre, & ensuite Prêtre. Ce fut en ce lieu que ce Saint renouvella les austérités des anciens Solitaires avec seulement trois Moines qu'il s'associa. Il marchoit nuds pieds, même dans les plus grands froids de l'Hyver, & portoit toûjours une chaîne de fer aux pieds, aux mains & au cou. Son jeûne étoit continuel : mais il redoubloit ses mortifications & son abstinence en Caréme, ne mangeant chaque jour pendant ce saint temps qu'une livre de pain d'orge, & ne bûvant qu'une livre d'eau. Il se sépara ensuite de ses compagnons, pour vivre réclus dans une cellule. Les Fidéles venoient en foule l'y visiter, & lui apportoient des aumônes, qu'il employoit au soulagement des pauvres. On compta plus de deux cens personnes, dont il avoit payé les dettes, où la rançon pour les délivrer de l'esclavage.

Cependant

Cependant la vertu de Senoch n'étoit pas aussi affermie qu'il le croyoit ; & un léger souffle de vanité pensa la renverser : c'est un écüeil qu'on a toûjours à craindre dans le chemin de la perfection, même après avoir évité tous les autres. Ce saint Reclus eut envie d'aller visiter sa famille dans le Poitou ; & il succomba à une tentation, qui se déguisoit sous les apparences de la charité & du zéle. Mais il éprouva bientôt que le commerce du monde n'est à personne plus contagieux, qu'à ceux qui s'y rengagent après l'avoir quitté. Il rentra dans sa cellule avec des sentimens d'orguëil, inspirés par les respects que sa réputation de sainteté lui avoit attirés. Etrange foiblesse de l'homme, lors même qu'il semble être arrivé à la plus haute vertu ! Comme la vanité ne peut jamais bien se cacher ; S. Grégoire Evêque de Tours s'apperçut bien-tôt de celle du Solitaire, & lui en fit une réprimande paternelle. Senoch la reçut avec humilité : il eut honte de son égarement, & pour s'en punir, & s'ôter l'occasion d'y retomber, il forma la résolution, non seulement de ne plus sortir de sa cellule, mais encore de ne se laisser voir à personne. Son Evêque lui conseilla de ne garder cette exacte réclusion, que depuis la saint Martin jusqu'à Noël, & pendant le Caréme ; & de se montrer au peuple dans les autres temps pour la consolation des malades. Il suivit ce conseil, & il devint célébre dans toute la Province par l'éclat de ses miracles. Il rendit la vûë à trois aveugles, & guérit plusieurs paralytiques.

Vers l'AN 577.

Dieu se pressa de couronner ses vertus, & l'appel-

Vers l'An 577.

la à lui à la fleur de son âge : car il mourut l'an 576, âgé seulement d'environ quarante ans. Dès que Grégoire de Tours eut appris sa maladie, il se rendit à sa cellule : mais il avoit déja perdu l'usage de la parole. Les malades que Sénoch avoit guéris, les esclaves dont il avoit rompu les fers, & les pauvres qu'il avoit nourris, accoururent de toutes parts à ses obséques, & firent par leurs regrets & leurs larmes un éloge funébre bien glorieux à ce saint Solitaire. Il est honoré le 24 d'Octobre. Il y a auprès de Loches un Village appellé de son nom *Saint Sénou*.

S. Léobard de Tours. *Greg. Vit. PP. c. 20.*

Saint Léobard vivoit en même-temps reclus dans une cellule de Marmoûtier. Il étoit natif d'Auvergne ; & ses parens l'avoient obligé dans sa jeunesse de se fiancer avec une fille, qu'ils lui destinoient pour épouse : ce qu'il avoit fait en lui donnant le baiser, en lui mettant l'anneau au doigt, & le soulier au pied. C'étoient les cérémonies civiles des fiançailles usitées en ce temps là. Mais Léobard devenu libre par la mort de ses parens, se sentit inspiré de se retirer au tombeau de S. Martin. Ayant trouvé vuide une des cellules de Marmoûtier, il s'y renferma ; & il employoit tout le temps qu'il ne donnoit pas à la priere, à tailler des pierres dans le roc, à faire du parchemin, ou à transcrire des livres. Ce dernier travail étoit au témoignage de Sulpice Sévére, l'occupation ordinaire des Moines de saint Martin : occupation bien utile, dans un temps où l'on n'avoit pas l'art de l'Imprimerie.

Le nouveau Solitaire eut de rudes tentations à combattre. Rien ne dégoute plus d'un état les com-

mençans, que les imperfections de ceux qui y ont vieilli. Léobard ne trouva pas que le Monastere de saint Martin, qui étoit l'asyle de la pénitence, fût celui de la charité. Il fut même si scandalisé d'un différend survenu entre quelques Moines, qu'il prit la résolution de quitter cette retraite. Il s'en ouvrit à Grégoire son Evêque, qui lui fit connoître que c'étoit une tentation : qu'il faut s'attendre à trouver des imperfections, & même des passions dans les plus saintes Communautés, parce qu'on y trouve des hommes : que Dieu le permet ainsi, afin que les fautes des uns soient l'exercice de la vertu des autres : qu'au reste il y auroit de l'injustice à attribuer à la vie Religieuse des défauts qu'elle s'efforce de corriger. Pour le mieux convaincre de ces vérités, il lui envoya les Vies des Peres du désert & les Institutions Monastiques de Cassien.

Léobard profita si bien de ces leçons, qu'il fit servir à son avancement les imperfections même des autres. Sa douceur étoit inaltérable, & sa charité s'étendoit à tout. Du fond de sa cellule, il s'intéressoit au bien des peuples, & à celui des Princes qui les gouvernoient. Il prioit particuliérement pour le Clergé. Sa piété étoit sans ostentation. Il n'affectoit pas, comme font quelques-uns, dit Grégoire de Tours, d'avoir une longue chevelure & une longue barbe; mais il se faisoit couper l'une & l'autre de temps en temps : ce qui marque qu'il y avoit de ces Solitaires, qui faisoient gloire de porter les cheveux longs & la barbe longue. Où la vanité ne se glisse-t-elle pas ?

Vers l'AN 577.

Entre plusieurs miracles qu'on rapporte de saint Léobard, le plus éclatant fut la guérison d'un aveugle, à qui il rendit la vûë en lui faisant le signe de la Croix sur les yeux. Le saint Solitaire ayant passé 22 ans dans sa cellule, tomba malade le dixiéme mois, c'est-à-dire en Décembre, & envoya prier Grégoire son Evêque de le venir visiter, & de lui donner les Eulogies: (a) ce qu'on doit ici entendre de l'Eucharistie. Les ayant reçûës, & pris un peu de vin, apparemment par forme d'Ablution, il dit: » Ma mort est différée pour quelque-temps; « mais je serai appellé avant le saint jour de Pâque. Il mourut en effet un Dimanche (b) du douziéme mois, c'est-à dire du mois de Février, on ne sçait quelle année. Il est honoré le 18 de Janvier, & nommé vulgairement saint Liberd.

Greg. ibid.

Solitaires du Maine.

Le Maine continuoit d'être comme une nouvelle Thébaïde pour la Gaule par le grand nombre de saints Solitaires qui venoient de toutes parts s'y établir, pour s'y adonner successivement aux exercices de l'Apostolat & à ceux de la vie Erémitique; les mœurs des habitans fournissant matiere à leur zéle, tandis que les bois dont le pays étoit couvert, les invitoient à la solitude. Nous avons déja fait connoître plusieurs de ces Saints: en voici quelques autres.

(a) *Eulogie* signifie quelquefois dans les anciens Auteurs l'*Eucharistie*. En effet saint Paul nomme le Sang de Jesus Christ τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, *Calix benedictionis*. Nous avons marqué ailleurs d'autres significations du mot *Eulogie*.

(b) Le P. le Cointe qui suppose que saint Léobard mourut un Dimanche dix-huitiéme de Janvier, en conclut qu'il mourut l'an 593. Il s'est trompé en ce qu'il a lu *undecimo mense*; au lieu qu'il y a dans Grégoire de Tours *duodecimo*. D'ailleurs quand Léobard seroit mort au mois de Janvier, il ne s'ensuivroit pas de ce qu'on fait sa fête le 18 qu'il fût mort ce jour-là.

Saint Fraimbauld & ſaint Conſtantien l'un & l'autre originaires d'Auvergne, vinrent éclairer le Maine par leurs vertus & par leurs prédications. Ils ne ſortoient de leur ſolitude, que pour aller travailler de temps en temps au ſalut prochain; & cet amour de la retraite donnoit plus d'efficacité à leur zéle: car quand on veut convertir le monde, il ne faut pas aimer à le voir. Fraimbauld ſe bâtit un Oratoire en un endroit nommé aujourd'hui *Saint Fraimbauld de Priere*; & il mourut ſaintement le 15 d'Août dans un autre lieu, qu'on a depuis appellé *Saint Fraimbauld ſur Piſſe*. On ne célébre ſa fête que le 16 du même mois. Ses Reliques ont été transférées à Senlis, où la Reine Adélaïs, femme de Hugues Capet, fit bâtir une Egliſe Collégiale en ſon honneur. On y conſerve encore la Chaſuble & l'Aube de ce Saint, qu'on nomme à Senlis *S. Frambourd*, auſſi bien qu'à Yvri proche Paris, dont il eſt Patron.

Vers l'AN 577.

Saint Fraimbauld.

Saint Conſtantien ſe fixa à l'autre extrémité de la forêt de Nuz, & ſe bâtit au territoire de Javron, un Monaſtere, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un Prieuré dépendant de ſaint Julien de Tours. Les Reliques de ce ſaint Abbé y demeurerent juſqu'aux ravages des Normans, qu'elles furent d'abord portées au Mans, & enſuite à Breteüil en Beauvoiſis, où elles ſont en grande vénération.

Saint Conſtantien.

Les ſaints Ernée & Alnée, Gault & Front, édifioient vers ce même-temps divers cantons du Maine. Saint Ernée fut enterré à Ceaucé. Il eſt honoré l'onziéme de Septembre, & ſaint Alnée le 9 d'Août,

Les ſaints Ernée & Alnée, Gault & Front,

Vers l'AN 577.

Ils étoient venus l'un & l'autre d'Aquitaine. Saint Gal ou Gault s'établit dans le territoire de Laval, & saint Front se bâtit une cellule vers le lieu, où s'est depuis formée la ville de Domfront, à laquelle quelques-uns croyent qu'il a donné son nom (*a*). La crainte de dire des choses fabuleuses ou incertaines, nous empêche d'entrer dans un plus grand détail sur la vie de ces saints Solitaires.

Nous avons parlé plus haut de la ferveur d'un grand nombre de saints Moines, établis dans l'Armorique Bretonne. Le pays Nantois qui n'étoit pas occupé par les Bretons, ne fournissoit pas des exemples moins édifians. Saint Friard natif, à ce qu'on croit, de la Paroisse de Besné au Duché de Coislin, se retira proche de Nantes dans une petite isle de la Loire, nommée Vindunet, pour y mener la vie Solitaire, avec l'Abbé Sapaudus & le Diacre Secondel. Mais l'Abbé qui devoit donner l'exemple aux autres, eut le moins de courage. Il s'ennuya bientôt d'une si grande solitude, & se rengagea dans le commerce du monde, qui lui fut bien funeste : car il fut tué peu de temps après. C'est apparemment cet Abbé Sapaudus que saint Aubin d'Angers avoit député en 549. au V. Concile d'Orléans.

S. Friard & S. Secondel.

Greg. Tur. Vit. PP. c. 10.

Secondel abandonna aussi la solitude, trompé par une illusion du Démon, qui lui fit accroire qu'il

(*a*) Courvaisier & Bondonnet dans l'Histoire des Evêques du Mans prétendent que le nom de *Domfront*, a été formé de *Domus Frontonis*, ou, ce qui est plus probable, de *Domnus Fronto*. *Domnus* se mettoit souvent pour *Sanctus*; & nos ancêtres exprimoient en François *Domnus* par *Dam*, comme *Dam-Dieu*, *Dominus Deus*; c'est pourquoi on a dit aussi *Damfront*. D'autres ont cru que cette ville étant située sur les confins du Maine & de la Normandie, avoit été nommée à cause des Normans-Danois *Danifrons*.

étoit assez saint, pour aller édifier le monde par ses vertus, & s'en faire admirer par ses miracles. Mais il revint dans l'isle quelque temps après, & repara cette faute par un redoublement de ferveur. Friard étoit bien éloigné de donner dans un pareil piége. On rapporte un trait de sa modestie, plus digne d'admiration, que le prodige qui en fut l'occasion. Cet humble Solitaire voyant qu'un bâton sec qu'il avoit fiché en terre, avoit reverdi, & qu'on venoit de toutes parts admirer cet arbre miraculeux, il le coupa, pour s'ôter tout sujet de vaine gloire.

Vers l'An 577.

Greg. Tur. Vit. PP. c. 10.

La mort de Friard acheva de faire connoître sa vertu. Ce S. Hermite étant tombé malade, envoya prier saint Félix Evêque de Nantes de le venir visiter avant son décès, qui arriveroit un Dimanche. Félix qui avoit quelques affaires, lui fit dire qu'il ne pouvoit l'aller voir si-tôt. Alors Friard se leva sans fiévre, en disant: » Il est juste d'attendre son Evêque. Félix étant arrivé quelque-temps après, Friard lui dit: » Saint Evêque, vous retardez bien le voyage » que j'ai à faire. » Aussi-tôt la fiévre le reprit, & après avoir passé la nuit du Samedi en prieres avec l'Evêque, il mourut saintement le Dimanche matin, & à ce qu'on croit, le premier jour d'Août: ce qui nous fait rapporter sa mort à l'an 577. Saint Félix ayant lavé *(a)* & revêtu son corps, l'enterra dans un lieu où est à présent une Eglise Paroissiale dédiée sous l'invocation de saint Friard & de saint Secondel.

(a) On voit par un grand nombre d'exemples que la coûtume étoit de laver les corps morts, & de les revêtir d'habits avec lesquels on les enterroit.

Vers l'An 577.

On ne fait la fête de ſaint Friard dans l'Egliſe de Nantes que le 2 d'Août.

S. Martin de Vertou.

Vita Martini apud Mabill. ſæc. 1,

Dans le même Diocéſe ſaint Martin de Vertou, s'employa d'abord aux fonctions de l'Apoſtolat, & enſuite aux exercices de la vie Solitaire & Cœnobitique. Il étoit né à Nantes d'une famille diſtinguée. L'Evêque Félix l'ayant ordonné Diacre, l'envoya prêcher la foi & la pénitence à Herbadille, ville bâtie par les habitans fugitifs de Nantes, à deux lieuës de la Loire du côté du Poitou. On prétend que ce peuple endurci ſe moqua des diſcours du S. Miſſionnaire; & qu'en punition, la ville fut peu de temps après engloutie dans le ſein de la terre, ou ſubmergée par les eaux (*a*), vers l'an 580. Mais nous ne trouvons pas ce fait aſſez bien appuyé, pour oſer le garantir.

Quoiqu'il en ſoit, ſaint Martin fit enſuite divers pélerinages dans les pays étrangers, & il viſita les plus célébres Monaſteres, pour s'inſtruire & s'édifier : après quoi il revint dans le pays Nantois, réſolu d'y mener la vie Solitaire. Mais il n'avoit pas reçu tant de talens, pour ne travailler qu'à ſon ſalut. Sa réputation lui ayant attiré un grand nombre de diſciples dans ſa retraite, il bâtit en l'honneur de S. Jean-Baptiſte un Monaſtere à deux lieuës de Nantes dans un lieu nommé Vertou; & il y établit une Régle, qu'il avoit apportée de delà les Alpes : ce qui fait croire que c'étoit celle de ſaint Benoît. Il bâtit dans la ſuite deux autres Monaſteres à Durin (*b*);

(*a*) Herbadille eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *Herbauges*. Il y a auprès un grand lac qu'on prétend s'être formé des eaux qui ſubmergerent la ville. Je croirois plûtôt que c'eſt ce lac, qui a fait naître l'opinion que la ville avoit été ſubmergée.

(*b*) Ce lieu eſt nommé en latin *Durivum* à cauſe du Confluent de deux ruiſſeaux: il ne reſte de ces Monaſteres qu'un Prieuré, nommé S. George de Montaigu.

L'un

l'un pour les hommes, & l'autre pour les filles; & il gouverna jusqu'à trois cens Moines. Il mourut fort âgé sur la fin de ce siécle; & Dieu attesta après sa mort sa sainteté par plusieurs miracles. L'Eglise honore sa mémoire le 24. d'Octobre. Baronius l'a confondu avec saint Martin Abbé de Saintes, & disciple du grand saint Martin.

Vers l'AN 577.

In notis ad Mart. 24. Oct.

Saint Junien se rendit très-célébre dans le Poitou. Il étoit né d'une famille noble du pays: mais pour éviter les piéges du monde, il renonça généreusement à tous les avantages qu'il lui promettoit, & se fit Réclus dans un lieu nommé Chaulnai. Sainte Radegonde qui entendit parler de ses vertus, lia une sainte amitié avec lui. Ils s'envoyoient des présens conformes à leurs pieuses inclinations, c'est-à-dire, des instrumens de pénitence. S[te] Radegonde donna à Junien un cilice qu'elle avoit fait de ses mains, & Junien lui envoya une chaîne de fer dont elle se ceignit la chair. Les liaisons que la vertu forme entre les Saints, sont les plus douces & les plus constantes. La mort même ne fit qu'unir plus étroitement Junien & Radegonde: car Dieu les appella à lui le même jour & à la même heure, comme nous le dirons dans la suite.

S. Junien de Poitou.

Vulfinus Boëtius Vit. S. Juniani.

Junien voyant le nombre de ses disciples s'accroître, il bâtit un Monastere dans la terre de Mairé, que Clothaire lui donna. Mais pour mieux vaquer à la priere, il se retiroit de temps en temps dans son Hermitage de Chaulnai. Il y mourut dans une grande vieillesse le 13. d'Août l'an 587, après avoir désigné pour son successeur dans le gouvernement de sa

Vers l'An 577. Communauté Auremond ſon diſciple & ſon filleul. Le Monaſtere de Mairé, n'eſt plus aujourd'hui qu'une paroiſſe qu'on nomme Mairé l'Evêcau. Les Reliques de ſaint Junien ont été dans la ſuite transférées au Monaſtere de Noaillé, où la crainte des Calviniſtes les a ſi bien fait cacher, qu'on ne les avoit pas encore retrouvées au commencement de ce ſiécle.

S. Caluppan d'Auvergne. *Greg. Tur. Vit. PP. c. 11. & hiſt. l. 5. c. 9.*

En Auvergne, S. Caluppan étoit Religieux dans le Monaſtere de Melet, dont il ne reſte aucun veſtige. Comme ſes auſtérités l'avoient rendu ſi foible, qu'il ne pouvoit travailler ; le Prévôt du Monaſtere le maltraittoit de paroles, & ne ceſſoit de lui répéter qu'*un Moine qui ne travaille pas, ne doit pas manger.* Pour éviter ces reproches, Caluppan ſe retira dans le creux d'un rocher voiſin, où il mena une vie Angélique. Il eut beaucoup à ſouffrir dans ce lieu ; & il racontoit à Grégoire de Tours, qui l'alla viſiter avec ſaint Avite Evêque d'Auvergne, que ſouvent les ſerpens lui tomboient ſur la tête, & s'entortilloient autour de ſon cou, lorſqu'il étoit en prieres. Mais rien ne fut capable de le faire ſortir de ſon Hermitage, qu'il regarda en y entrant comme ſon tombeau. Il y vivoit du pain qu'on lui envoyoit du Monaſtere, & de l'eau qui dégoutoit de la voûte de ſa grotte. Les malades accouroient à lui de toutes parts : mais il ne ſe montroit pas à eux ; & il paſſoit ſeulement la main par une petite fenêtre, pour faire ſur eux le ſigne de la Croix. Il mourut renommé pour ſes miracles à l'âge de 50 ans, l'an 576 : (*a*)

(*a*) Je ne ſçais pourquoi M. Châtellain dans ſon Dictionnaire Hagiologique rap-

plusieurs Martyrologes en font mention le 3 de Mars. Vers l'AN 577.

S. Patrocle du Berri. *Greg hist. l. 5. c. 10. & in Vit. PP. cap. 9.*

La même année mourut saint Patrocle illustre Solitaire, qui fut une des lumieres du Berri sa patrie. Il étoit né dans cette Province d'une médiocre famille; & il garda quelque-temps les troupeaux de son pere. Une raillerie de son frere qui étudioit, le porta à aller aussi à l'école, où il fit en peu de temps de grands progrès. On le mit ensuite auprès d'un Courtisan de Childebert Roi de Paris, pour achever de le former. Patrocle se fit estimer à la Cour par ses talens, & encore plus par sa sagesse. Ayant été obligé de revenir dans le Berri, après la mort de son pere, sa mere qui le regardoit comme devant être la consolation de sa vieillesse, voulut le marier. Il répondit qu'il avoit un autre dessein; & sans s'expliquer d'avantage, il alla se jetter aux pieds de saint Arcade, alors Evêque de Bourges, lui demandant avec instance la Tonsure Cléricale. Le saint Evêque la lui donna aussi-tôt, & quelque temps après il l'ordonna Diacre.

Patrocle paroissoit irréprochable dans l'exercice de son Ministere: on lui fit un crime de ses vertus même. Comme l'amour de l'abstinence & de la priere l'empêchoit de se trouver à la table commune des Clercs, l'Archidiacre l'en reprit aigrement, & lui dit de vivre comme les autres, ou de se retirer ailleurs: ce qui montre que les Clercs vivoient en Communauté. Patrocle qui songeoit à mener une vie

porte la mort de S. Caluppan à l'an 626. Gregoire de Tours la place à la premiere année du regne de Childebert II. c'est-à-dire, à l'an 576.

Vers l'AN 577. plus parfaite, ſe retira dans le bourg de Néris (a). Y ayant bâti un Oratoire en l'honneur de ſaint Martin, il s'occupa à enſeigner les lettres aux jeûnes enfans. Sa vertu ne tarda pas à éclater dans cet emploi auſſi pénible qu'obſcur ; & on lui amenoit de toutes parts des Energumenes qu'il délivroit. Mais comme il vit que ſa réputation nuiſoit à ſa ſolitude, il réſolut de quitter ce lieu. Il établit une Communauté de Religieuſes auprès de ſon Oratoire, & ſortit de Néris ſans rien emporter qu'un rateau & une hache, avec laquelle il ſe fit une petite cellule dans le fond d'une forêt.

Il bâtit dans la ſuite le Monaſtere de Colombieres, environ à cinq quarts de lieuë de ſa nouvelle cellule : mais il y établit un Abbé, pour n'être pas obligé d'interrompre ſa retraite. Cependant ſes vertus le firent élever à la Prêtriſe, qui fut pour lui une nouvelle raiſon de redoubler ſes auſtérités. Il portoit continuellement le cilice, & ne bûvoit jamais de vin. Toute ſa nourriture étoit du pain trempé dans l'eau avec un peu de ſel, & ſa boiſſon, de l'eau tempérée par un peu de miel. Quand on traitte ſa chair de la ſorte, elle eſt bientôt ſoûmiſe à l'eſprit, & l'eſprit ſoûmis à Dieu. Une oraiſon preſque continuelle étoit en effet toute l'occupation & toutes les délices de Patrocle : il ne l'interrompoit de temps en temps que pour lire ou écrire, perſuadé que la priere & le travail ſont l'unique moyen de ſanctifier la ſolitude, & d'en prévenir l'ennui. Il paſ-

Greg. Tur. l. 5. c. 10.

(a) La Table de Peutinger fait mention d'un lieu nommé *Aquæ Neri*. M. de Valois croit que c'eſt *Néris* en Bourbonnois, & que ce fut-là où ſaint Patrocle ſe retira.

ſa ainſi dix-huit ans. Il fut enterré à Colombieres, où trois aveugles recouvrerent la vûë à ſon tombeau. Quelques-uns le nomment vulgairement *S. Parre.*

Vers l'AN 577.

S. Lomer de Chartres. *Vita Launomari, apud Boll. 19. janu.*

Saint Lomer originaire du pays Chartrain, ſe retira d'abord dans les forêts du Perche, pour y mener la vie Erémitique. Des voleurs s'imaginant qu'il avoit de l'argent, allerent pour le lui enlever : mais ils errerent long-temps dans les bois ; & en paroiſſant devant le ſaint homme, ils furent tellement frappés de l'air de ſainteté qui éclatoit ſur ſon viſage, qu'ils ſe jetterent à ſes pieds, lui confeſſant leur mauvais deſſein, & lui en demandant pardon. Il leur dit : » Vous vous étiez trompé : Jeſus-Chriſt eſt tout mon thréſor ; je vous pardonne, que le Sei- » gneur ait pitié de vous. » Il retint trois jours ces voleurs, qui ne ſe ſéparerent de lui qu'à regret, & pour aller publier ſes vertus. Cette aventure fit connoître Lomer. Pluſieurs diſciples s'étant joints à lui, il bâtit dans ces forêts un Monaſtere, qui fut appellé de ſon nom *Bellomer* (*a*), & qui eſt aujourd'hui à des Religieuſes de Font-Evrauld. Enſuite un Seigneur du pays nommé Ragnoſinthe, lui donna la terre de Corbion au territoire de Dreux, où il bâtit un autre Monaſtere la ſeconde année de Chilpéric.

Le ſaint Abbé gouvernoit depuis long-temps ce Monaſtere en paix, & il étoit parvenu à une grande

(*a*) Je croirois aſſez que ce Monaſtere a été nommé *Bellomer* par corruption au lieu de *Cellomer*, c'eſt-à-dire, *la Celle de Lomer* : mais on le nomme auſſi en latin *Monaſterium Belli Launomari*. Peut-être que le nom latin n'a été formé que ſur le nom François déja corrompu.

Vers l'An 577. vieilleſſe, lorſque l'Evêque (*a*) de Chartres l'ayant appellé auprès de lui, il y tomba malade. Le Prélat lui en témoignant ſa douleur par ſes larmes, Lomer lui dit : » Saint Evêque, ne vous affligez point. La » mort eſt une loi que nous devons tous ſubir : mais » je l'enviſage avec joïe, parce que j'ai confiance en » la miſéricorde infinie de mon Dieu. Quand on me » donneroit le choix de demeurer ſur la terre, » je ne l'accepterois point, pour ne pas voir la « déſolation de cette Province, & le ſac de cette vil- « le. Mais raſſûrez-vous : vous n'aurez pas non plus « la douleur d'être le ſpectateur de ces maux, & « vous mourrez avant le ſiége de Chartres. » Nous verrons comment cette Prophétie fut vérifiée. Saint Lomer mourut le 19 de Janvier, & il fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtere de ſaint Martin en Vallée. Mais Regnobert ſon ſucceſſeur dans le gouvernement du Monaſtere de Corbion ayant inutilement redemandé ſon corps, le fit enlever furtivement par deux de ſes Religieux, qui pour mieux exécuter leur deſſein, ſe firent Moines à ſaint Martin en Vallée.

Saint Cibar. Dans l'Engoumois, ſaint Eparchius, vulgairement ſaint Cibar, ne faiſoit pas moins honneur à la vie Cœnobitique & à la vie Solitaire qu'il mena ſucceſſivement. Il étoit né d'une des premieres familles du Périgord : mais prévenu par la grace dès ſa jeuneſſe, il préfera l'amour de la Croix & de la pauvre-

(*a*) La Vie de ſaint Lomer nomme cet Evêque de Chartres Malard ou Maillard. On croit que c'eſt une faute & qu'il faut lire Pappole. Car ſaint Malard n'a vécu qu'après la priſe de Chartres. Ce ſeroit peut-être une raiſon de reconnoître deux Malards Evêques de Chartres.

té à tous les avantages de la fortune ; & il n'attendit pas pour s'arracher aux plaisirs du monde, qu'il en eût éprouvé la vanité & le danger. A l'âge de quinze ans, il alla se jetter aux pieds de Martin Abbé de Sédaciac (*a*), le conjurant de lui donner l'habit Monastique. On le reçut avec joïe dans ce Monastere ; & il y passa quelques années dans une grande ferveur.

Vers l'AN 577.

Vit. Epar.

Ayant été obligé de sortir de son Cloître, pour faire quelque voyage, Aphtone Evêque d'Engoulême fut si édifié de ses vertus, qu'il le pria de fixer sa demeure dans son Diocése. Eparchius voulut avoir le consentement de son Abbé, & de son Evêque qui étoit Sabaudes de Périgueux (*b*). L'ayant obtenu avec peine, il s'associa quelques disciples, & s'enferma dans une cellule, où il demeura réclus jusqu'à la mort pendant trente-neuf ans (*c*). C'étoit comme un tombeau où il s'ensevelit tout vivant pour mourir plus parfaitement au monde. L'Office divin y étoit toute son occupation & toute sa consolation. Il passoit les jours & les nuits à le réciter ; & son attrait pour la priere étoit si grand, qu'il ne vouloit pas que ses disciples travaillassent des mains : il leur

Greg. Tur. hist. l. 6. c. 8.

(*a*) Le P. Mabillon croit que *Sédaciac* est ce qu'on nomme aujourd'hui *Saint Martin de Sarcei*. Il conjecture même que Martin de Sédaciac qui reçut S. Cibar, est S. Martin de Saintes dont parle Grégoire de Tours. Mais Grégoire de Tours dit que S. Martin de Saintes, selon l'opinion commune, avoit été disciple de saint Martin de Tours. Ce n'étoit donc pas celui qui reçut saint Cibar : car cet Abbé auroit dû alors être âgé de plus de 130 ans.

(*b*) Le P. Mabillon doute si Sabaudes étoit Evêque de Périgueux ou de Saintes, & il dit qu'il faudroit le mettre dans le Catalogue des Evêques de l'un de ces Siéges. Il n'avoit pas fait attention que Messieurs de sainte Marthe l'ont inséré parmi les Evêques de Périgueux.

(*c*) L'Auteur de la Vie de saint Cibar ne lui donne que trente-neuf ans de réclusion : Grégoire de Tours en marque quarante-quatre. Ce dernier compte peut-être les années que Cibar passa dans son premier Monastere.

Vers l'An 577. recommandoit plûtôt de s'adonner entiérement à l'oraison. Le saint Reclus se distingua par une compassion tendre pour tous les malheureux : ceux qui sont les plus durs à eux-mêmes, sont communément les plus sensibles aux souffrances des autres. Il rachetoit par le ministere de ses disciples un grand nombre d'esclaves des aumônes qu'on lui faisoit ; & il se servoit auprès des Juges du crédit que lui donnoit sa vertu, pour délivrer les criminels condamnés à mort : charité que Dieu a quelquefois autorisée en lui par d'éclatans miracles. Il mourut l'an 581 le premier de Juillet, jour auquel on célébre sa fête. On a bâti après sa mort un Monastere appellé de son nom *S. Cibar* : car c'est ainsi que l'usage & le peuple ont défiguré le nom d'*Eparchius*.

S. Iriez du Limousin. *Greg. Tur. l. 10. c. 29.*

Saint Arédius ou Iriez, faisoit en ce même-temps fleurir la discipline Monastique dans le Limousin. Il nâquit à Limoges d'une famille fort opulente, & & fut élevé à la Cour de Théodebert Roi d'Austrasie. S. Nicet de Tréves qui l'y vit, eut quelque pressentiment des desseins que Dieu avoit sur lui, & s'appliqua à le détromper des vanités du siécle. Iriez fut docile à ses leçons, & quitta la Cour pour s'engager dans le Clergé de Tréves. Il s'y forma pendant quelques années à la vertu. Après quoi, la mort de son pere & de son frere l'ayant obligé de retourner à Limoges, pour consoler sa mere Pélagie, il lui abandonna l'administration de tous ses biens, se réservant le soin de faire bâtir des Eglises en l'honneur des Saints. Il fonda un Monastere proche de Limoges dans un lieu nommé alors Atane, aujourd'hui,

aujourd'hui S. *Iriez*, où la plûpart de ses serviteurs à qui il avoit inspiré des sentimens de piété, embrasserent la vie Religieuse. Le Domestique est communément bien réglé sous un Maître vertueux. Iriez établit à Atane une Régle composée de celles de Cassien, de saint Basile & des plus célébres Instituteurs de la vie Monastique.

Vers l'An 577.

La vertu du saint Abbé, & le don des miracles qu'il avoit reçu du Ciel, le firent respecter des Princes de la terre. Sa charité le rendoit auprès d'eux l'avocat & le défenseur des peuples oppressés; & il alla deux fois à la Cour de Chilpéric, pour demander quelque diminution des impôts : ce que ce Prince ne put lui refuser. Iriez avoit une dévotion particuliere pour saint Martin, & il alloit souvent la satisfaire à son tombeau. Sentant sa fin approcher, il voulut faire encore ce pélerinage, & se trouver à la fête du saint Evêque. C'étoit celle du mois de Juillet. Car peu de temps après son retour à son Monastere, il tomba malade au mois d'Août, d'une dyssenterie. Il appella aussi-tôt un serviteur, & lui dit: *Allez dire à Astidius qu'il se presse de venir : car il doit gouverner ce Monastere après moi.* Il fit en même-temps assembler ses Moines, leur recommanda de se souvenir des avis qu'il leur avoit donnés, & sur-tout de penser souvent aux Jugemens de Dieu. Après quoi les ayant embrassés tendrement pour leur dire adieu, il leva les yeux au Ciel, & dit avec larmes: Seigneur, Redempteur du monde, souvenez- » vous de moi, vous qui seul êtes sans péché; & déli- » vrez-moi de ce corps de mort... Vous êtes mon »

Vita Aredii. t. 4. Analect.

Mort de saint Iriez.

Vers l'An 577.

» protecteur & mon Dieu; je remets mon ame entre « vos mains : recevez-la ſelon vôtre grande miſéricorde. Il expira en diſant ces paroles, âgé de plus de 80 ans, le 25 d'Août l'an 591. Aſtidius qui étoit ſon neveu, le trouva mort quand il arriva.

S. Ferréol Evêque de Limoges ſe rendit en diligence au Monaſtere d'Atane, pour y faire les funérailles de ſaint Iriez. Il avoit tant de vénération pour ce ſaint Abbé, que dès qu'il ſe ſentoit malade, il avoit recours à ſes prieres comme au reméde le plus efficace, quoiqu'il opérât lui-même des miracles. Il avoit ſuccédé dans le Siége de Limoges à Eſotius, qui gouverna cette Egliſe 15 ans, & qui ſe rendit recommandable par ſa chaſteté, par ſa patience, & par ſon zéle pour la décoration des Egliſes. Nous aurons encore occaſion ailleurs de parler de ſaint Ferréol.

Fort. l. 4. Carm. 6.

T. 2. Analect. Teſtament de S. Iriez.

Saint Iriez avoit fait du vivant & avec l'agrément de ſa mere Pélagie, un Teſtament daté du 31 d'Octobre, & de l'onziéme année de Sigébert, c'eſt-à-dire de l'an 572 (*a*), par lequel il inſtituë ſes héritiers S. Martin de Tours & ſon Monaſtere d'Atane (*b*), qu'il ſoûmet à l'Egliſe de ſaint Martin. Ce que j'y remarque de plus ſingulier, c'eſt que ce ſaint Abbé conjure le Prevôt de ſaint Martin & les Moines d'Atane par le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, & par les mérites de tous les Saints, de faire dire tous les Jeu-

(*a*) Le P. le Cointe rejette le Teſtament de ſaint Iriez, comme une piece ſuppoſée, & qui fait mal au cœur, ainſi qu'il s'exprime. Le P. Mabillon l'a donné comme une acte authentique ; & je n'y vois rien qui ne s'accorde avec les mœurs de ce temps-là.

(*b*) Ce Monaſtere eſt aujourd'hui la Collégiale de ſaint Iriez, dépendante de ſaint Martin de Tours.

dis une Messe de saint Hilaire & de saint Martin dans l'Oratoire de saint Hilaire. On voit par le nombre des legs quels grands biens il possédoit en terres & en esclaves. Ce n'est pas le seul exemple que nous ayions de saints Abbés qui ayent disposé de leurs biens par Testament : ce qui fut dans la suite défendu.

Vers l'An 577.

Sainte Pélagie

Greg. Tur. de glor. Conf. c. 104.

Pélagie mere de saint Iriez est aussi honorée comme Sainte le second jour d'Août. Elle pria son fils de ne la faire enterrer que le quatriéme jour après sa mort ; afin que tous ceux qui avoient été à son service, & à qui elle avoit fait du bien, eussent le temps de se rendre à ses obséques. Il s'y fit plusieurs miracles.

S. Valleri de Limoges.

Avant saint Iriez, saint Valleri avoit illustré le Limousin par l'éclat de ses vertus. Il étoit originaire de la basse Germanie. La dévotion envers saint Martial l'ayant attiré à Limoges, il s'y fixa & devint le pere de plusieurs Moines : il est honoré le 10 de Janvier. Il faut le distinguer de saint Valleri du Ponthieu, dont nous parlerons dans la suite.

S. Vulfilaïc Abbé & Stylite.

Saint Iriez eut un disciple qui renouvella dans les Gaules les vertus & les merveilles des Stylites de l'Orient. Il se nommoit Vulfilaïc, vulgairement *S. Oulfroi* ou *Valfroi*. Il étoit Lombard de naissance ; & dès sa jeunesse, il se sentit une tendre dévotion pour saint Martin. Il veilloit souvent en son honneur dans l'Eglise, & donnoit aux pauvres ce qu'il pouvoit amasser d'argent. Comme le Monastere d'Atane étoit alors fort renommé, il s'y mit sous la conduite de saint Iriez. Ce saint Abbé conduisit un jour

Vers l'An 577.

ſon nouveau diſciple à Tours au tombeau de ſaint Martin, & en prit un peu de terre qu'il ſerra dans une boëte ; mais à leur retour au Monaſtere ils trouverent cette terre tellement multipliée, que toute la boëte en étoit pleine. Ce miracle inſpira à Vulfilaïc une nouvelle confiance en ſaint Martin. Il quitta Atane quelque temps après, & ſe retira au Diocéſe de Tréves, pour y mener une vie encore plus parfaite & plus ſolitaire. Il trouva environ à une lieuë d'Yvois, aujourd'hui nommé Carignan, une montagne conſacrée à Diane, & où il y avoit une Statuë coloſſale de cette Déeſſe (a). Pour purifier ce lieu ſoüillé par ce culte ſacrilege, & réparer par un culte ſaint l'outrage fait à la majeſté de Dieu, il y bâtit une Egliſe & un Monaſtere en l'honneur de ſaint Martin, où il mit quelques-unes de ſes Réliques.

Greg. Tur. l. 8. c. 15.

Mais les auſterités de la vie Monaſtique ne pouvant encore ſatisfaire aſſez la ferveur de Vulfilaïc, il crut pouvoir retracer la merveilleuſe pénitence des Stylites Orientaux. Il érigea donc au plus haut de la montagne une colomne ſur laquelle il ſe tint debout nuds pieds, expoſé à toutes les rigueurs de l'Hyver qui eſt fort rude en ce pays-là : enſorte que le froid lui fit tomber pluſieurs fois les ongles des pieds. Sa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau avec quelques herbes. La nouveauté d'une pénitence ſi extraordinaire frappa les habitans des environs. Ils

Vulfilaïc fait pénitence ſur une colomne.

(a) On voit par d'anciennes Inſcriptions que Diane étoit honorée particuliérement dans la forêt d'Ardenne, ſous le nom d'*Ardoine* : ce qui nous fait croire que cette Déeſſe a pris ſon nom de la forêt, où qu'elle lui a donné le ſien. Or la forêt d'Ardenne comprend encore une partie du Diocéſe de Treves, & elle s'étendoit autrefois beaucoup plus loin.

accouroient en foule au pied de la colomne de Vulfilaïc ; & il leur prêchoit de cette chaire la vanité des Idôles, & l'indécence des chanſons qu'ils chantoient ſans pudeur dans leurs feſtins. Il leur répreſentoit ſur-tout que la Diane qu'ils adoroient, n'étoit qu'une foible Idole ſourde à leurs vœux, & inſenſible au culte qu'ils lui rendoient. Des diſcours ſoûtenus par une vie ſi auſtére furent perſuaſifs : ils détromperent ces pauvres Idolâtres.

Vers l'AN 577.

Greg Tur. hiſt. l. 8. c. 15.

Dès que le nouveau Stylite s'en apperçut, il deſcendit de ſa colomne pour renverſer la Statuë qui étoit d'une grandeur prodigieuſe : il ne put d'abord en venir à bout, même avec l'aide de pluſieurs perſonnes. Mais dès qu'il fut allé faire ſa priere dans l'Egliſe, la Statuë céda aux premiers efforts, & il la réduiſit en pouſſiere. A l'inſtant ſon corps parut tout couvert de petits ulcéres, comme ſi le Démon eût voulut ſe venger ſur lui de l'injure qu'il venoit de recevoir : mais le Saint s'étant remis en oraiſon au pied de l'Autel, & s'étant frotté avec de l'huile qu'il avoit apportée de l'Egliſe de ſaint Martin, il s'endormit, juſqu'à ce que ſur le minuit s'étant éveillé pour chanter l Office, il ſe trouva entiérement guéri, & il remonta ſur ſa colomne.

Cependant on parloit diverſement de ſon genre de vie ; & quelques-uns craignoient qu'il n'y eût de l'illuſion dans une pénitence, qui paroiſſoit ſi fort au deſſus des forces humaines. Les Evêques voiſins le vinrent donc trouver, & lui dirent : » La voie » que vous ſuivez, n'eſt pas ſûre : vous n'êtes pas en » état d'imiter le célébre Siméon d'Antioche ; & le »

Ibid.

Vers l'An 577.

L'Evêque de Tréves fait abattre la colomne de Vulfilaïc.

« climat où nous ſommes, ne le permet pas : deſcen-« dez plûtôt, & demeurez avec les freres que vous « avez raſſemblés. » Il montra par ſon obéïſſance & ſon humilité que le même eſprit, qui avoit conduit le grand Simeon ſon modéle, étoit celui qui l'animoit. Il deſcendit auſſi-tôt, & mangea avec les Evêques. Quelque temps après celui de Tréves l'envoya querir ſous quelque prétexte ; & pendant ſon abſence, il commanda des ouvriers pour aller abattre la colomne. Vulfilaïc qui n'en vit que les débris à ſon retour, ne put retenir ſes larmes. Mais il n'oſa la rétablir par reſpect pour ſon Evêque. Il demeura depuis ce temps-là avec ſes freres dans ſon Monaſtere, où il raconta lui-même à S. Grégoire de Tours tout ce que nous venons de rapporter : il lui fit auſſi le récit d'un grand nombre de miracles opérés dans l'Egliſe de ſon Monaſtere par la vertu de ſaint Martin. Ceux qui étoient accuſés de quelque crime, venoient s'y purger par ſerment, prenant ſaint Martin à témoin de leur innocence.

Uſage de ſe purger par ſerment.

Tel étoit l'uſage de ce temps-là : on étoit reçu à ſe purger par ſerment *(a)* des crimes pour leſquels on étoit pourſuivi en Juſtice ; & ſouvent même la perſonne accuſée en faiſoit jurer une autre pour elle. Une Dame de Paris ayant été accuſée d'adultere par

Greg. Tur. l. 5. c. 33.

T. 4. Analect. p. 264.

(a) Nous avons un modele de ces ſermens dans d'anciennes formules qu'on nomme Angevines, parce qu'elles ont été tirées des Actes publics de la ville d'Angers, faits ſous le regne de Childebert I. En voici la teneur : *Juratus dixit : per hunc loco ſancto & divina omnia Sanctorum patrocinia qui hic requieſcunt, unde mihi aliquid hominis illi & germanus ſuos illi reputaverunt quod parente eorum illo quondam interfeciſſe aut interficere rogaſſe: ipſum non occiſi, nec occidere rogavi, nec conſciens, nec conſentaneus ad morte ſua numquam fui, nec illud de hac cauſa non redebio niſi illo edonio ſacramento quem judicatum habui, legibus tranſivi, &c.* On voit par cet extrait le latin barbare qui étoit alors en uſage dans les Actes du Barreau.

son mari, le pere de cette femme alla jurer sur le tombeau de saint Denis qu'elle étoit innocente. Mais dans l'instant on se récria qu'il se parjuroit : & les parties ayant mis l'épée à la main dans l'Eglise, il y eut quelques personnes tuées. L'Eglise fut mise en interdit, & l'affaire portée au Roi, qui en renvoya la connoissance à Ragnemode Evêque de Paris. La femme qui apparemment étoit coupable, voyant qu'on instruisoit son procès, se pendit elle-même.

Vers l'An 577.

Vulfilaïc raconta à Gregoire de Tours les circonstances de plusieurs miracles opérés dans l'Eglise de son Monastere par la vertu de saint Martin pour la punition de ceux qui avoient osé y faire de faux sermens. On ne sçait quelle année mourut ce saint Abbé. Il est honoré le 21. d'Octobre. C'est par une bévûë grossiere que quelques Auteurs divisant en deux le nom de *Vulfilaïc*, l'ont nommé saint *Vulphe Convers*, quoiqu'il fût Diacre.

Martyr. Bened. & Gall.

S. Hospice Reclus.

Dans une autre extrémité de la Gaule, près de Nice en Provence, vivoit un saint Reclus nommé Hospice, qui étoit aussi un parfait modele de la vie Solitaire & pénitente. Il étoit toûjours couvert d'un rude cilice, & ceint de grosses chaînes de fer : il ne mangeoit que du pain avec quelques dattes (*a*). En Carême, il ne vivoit que de racines d'herbes d'Egypte, que les Marchands lui apportoient : ce qui peut faire juger qu'il étoit Egyptien. Il fut doüé du don de Prophétie, & dit un jour à plusieurs personnes qui entouroient sa cellule : » Les Lombards

Greg. Tur. l. 6. c. 6.

(*a*) Les dattes sont le fruit du Palmier : Hospice s'en faisoit apparemment apporter d'Egypte, pour imiter les anciens Solitaires qui en faisoient leur nourriture.

Vers l'An 577.

S. Hoſpice prédit les ravages des Lombards dans la Gaule.

« viendront dans les Gaules, & y ravageront ſept villes ; parce que les péchés des Gaulois ſe ſont multipliés devant Dieu, & que perſonne ne ſonge à appaiſer ſa colere. Tout le peuple eſt infidele, adonné aux parjures & aux homicides. . . . . On ne paye point les dixmes, on ne nourrit point les pauvres, on n'exerce point l'hoſpitalité : c'eſt ce qui attirera ſur vous ce fleau. Ainſi je vous avertis de ſauver vos effets dans l'enceinte des places fortes, & de vous y retirer vous-mêmes. » Puis adreſſant la parole aux Moines ſes diſciples. » Prenez auſſi » la fuite vous autres, leur dit-il : car voici cette nation Barbare qui approche. » Et comme ils ne pouvoient ſe réſoudre à le quitter, il ajoûta : » Ne « craignez pas pour moi : ils m'outrageront ; mais « ils ne me feront pas mourir.

Les Lombards viennent à la cellule de ſaint Hoſpice.

A peine les Moines s'étoient-ils retirés, que les Lombards arriverent à la cellule d'Hoſpice, cherchant par tout du butin. Ils s'adreſſoient bien mal. Le ſaint homme ſe montra à eux par la fenêtre de la tour, où il étoit reclus. Et comme ils ne trouverent pas de porte pour y entrer, d'eux d'entre eux grimperent ſur le toit & le découvrirent. Alors ſurpris & effrayés de voir un homme chargé de chaînes, & couvert d'un cilice affreux, ils jugerent que c'étoit quelque malfaiteur qu'on avoit enfermé dans cette eſpece de cachot. Ils lui demanderent donc par leur interprete quels crimes il avoit commis, pour être traitté de la ſorte. Il répondit avec humilité qu'il étoit en effet coupable de toutes ſortes de forfaits. Ils le crurent ; & un de ces Barbares leva le bras pour lui fendre

fendre la tête d'un coup de ſabre : mais le bras demeura levé & immobile dans cette ſituation, ſans qu'il pût décharger le coup. Ses compagnons jetterent un grand cri, implorant le ſecours du ſaint Réclus. Hoſpice fit le ſigne de la Croix ſur le bras perclus, & le guérit à l'inſtant, rendant ainſi la ſanté à celui qui avoit voulu lui ôter la vie. Ce miracle en opéra un autre plus grand. Le ſoldat Lombard ſe convertit, & par reconnoiſſance ſe fit Moine & diſciple de ſon bienfaiteur.

Vers l'AN 577.

Les Lombards firent une premiere irruption dans les Gaules l'an 568, l'année même qu'ils s'établirent en Italie. Ils en firent une ſeconde l'an 573 & ils demeurerent pluſieurs jours dans le Monaſtere d'Agaune : mais ils furent entiérement défaits par les Généraux du Roi Gontram. C'eſt à l'une de ces deux excurſions qu'il faut rapporter le miracle dont nous venons de parler.

Marius Avent. in Chron.

Quelque temps après un Diacre du Diocéſe d'Angers allant à Rome, pour en rapporter des Reliques des ſaints Apôtres, & des autres ſaints Martyrs les plus célébres, un citoyen d'Angers qui étoit devenu ſourd & muet, eut la dévotion de faire ce pélerinage avec lui En paſſant par Nice, ils viſiterent ſaint Hoſpice ; & le Diacre lui découvrit le ſujet de ſon voyage, & l'infirmité de ſon compagnon. Le ſaint Reclus fit approcher le malade, & par la fenêtre de ſa tour le frotta à la bouche & à la tête d'huile benite, en diſant : » Au nom du Seigneur Jeſus-Chriſt, que vos oreilles ſoient ouvertes, & que la vertu qui » a chaſſé un Démon d'un homme ſourd & muet, »

Greg. Tur. l. 6. c. 6.

Hoſpice guérit un Angevin ſourd & muet.

« vous délie la langue. » Hoſpice ayant fait cette priere, demanda à l'Angevin quel étoit ſon nom; & cet homme muet auparavant, le prononça auſſitôt d'une voix claire & diſtincte (*a*). Alors le Diacre s'écria : » Je cherchois Pierre, je cherchois Paul, « Laurent, & les autres Saints qui ont illuſtré Rome « de leur ſang : je les ai trouvés tous ici. » Hoſpice lui dit : » Eh, mon cher frere ne parlez pas de la ſor- « te : ce n'eſt pas moi qui fais cela, c'eſt celui qui « d'une parole a créé le monde de rien. » Il guérit de la même maniere un aveugle-né nommé Dominique.

Vers l'AN 580.
Mort de ſaint Hoſpice.

Quand Hoſpice ſentit ſa fin approcher, il fit appeller le Prevôt de ſon Monaſtere, & lui dit : » Ap- » portez un pic pour enfoncer la muraille, & man- « dez à l'Evêque de la ville qu'il vienne m'enſevelir; « parce que dans trois jours j'irai joüir du repos « que le Seigneur m'a préparé. » Quand ſon heure fut venuë, il quitta les chaînes dont il étoit chargé, pria long-temps la face contre terre : puis il ſe coucha ſur un banc, où il expira. Auſtadius Evêque de Nice & de Cémele (*b*) vint l'enterrer. » J'ai appris « toutes ces choſes, dit S. Grégoire de Tours, de la « bouche même de l'Angevin ſourd & muet qui « avoit été guéri. » On croit que ſaint Hoſpice a vécu dans le lieu nommé aujourd'hui par corruption *San-Soſpir*, à trois quarts de lieuë de Nice,

(*a*) M Fleuri, t. 7. p. 582 dit que cet homme ſe nommoit *Pir*. Il y a en effet dans quelques éditions de Grégoire de Tours *Pir dicor* : mais dans le plus grand nombre des Manuſcrits, & dans la derniere Edition, on lit *ſic dicor*.

(*b*) Auſtadius ne ſe trouve pas dans le Catalogue des Evêques de Nice & de Cémele : c'eſt une faute.

L'Eglise honore sa mémoire le 21 de Mai : il mourut vers l'an 580. Vers l'An 580.

Saint Lifard Abbé de Meun étoit mort plusieurs années auparavant. Il nâquit à Orléans, & il s'y distingua dans le Barreau par une rare connoissance des Loix Civiles. Mais à l'âge de quarante ans, il s'engagea dans le Clergé, & résolut de ne plus étudier que la Loi de Dieu. Pour la pratiquer plus parfaitement, il se retira avec un compagnon nommé Urbice à Meun, qui étoit un lieu inhabité depuis les ravages des Vandales. Il y bâtit un Monastere que sa réputation rendit célébre, & que saint Urbice gouverna après lui. C'est depuis plus de six cens ans une Eglise Collégiale, qui porte le nom de saint Lifard. Il est honoré le second de Juin, & saint Urbice le trentiéme de Mai. On croit que ces Saints avant que de se retirer à Meun, avoient pris des leçons de la vie Religieuse dans le Monastere de Mici, qui continua d'être très-florissant sous la discipline des SS. Abbés Théodemire & Mesmin second du nom. S. Lifard Abbé de Meun.

Saint Théodulfe & saint Basole, vulgairement saint Thiou & saint Basle, illustrerent par leurs vertus la vie Monastique dans cette partie de la Belgique, qu'on commençoit alors à nommer la Champagne. Saint Thiou fut le troisiéme Abbé de saint Thierri de Rheims ; & il gouverna ce Monastere environ 50 ans. On rapporte sa mort à l'an 590. Saint Basle étoit né dans le Limousin d'une famille distinguée par sa noblesse. Le désir de cacher le sacrifice qu'il faisoit à Dieu en quittant tout, le fit passer dans le Diocese de Rheims sous le Pontificat de l'E- Saint Thiou & saint Basle. *Flod. l. 2. c. 3.*

L'AN 580. vêque Gilles, qui le reçut avec bonté. Il se retira dans le Monastere de Verzi, où il n'y avoit que douze Moines. Il y apprit les Lettres & les exercices de la vie Religieuse. Après quoi, pour mener une vie plus solitaire, il se bâtit une cellule sur la montagne voisine, où l'on prétend qu'il vécut reclus pendant quarante ans. Il fit plusieurs miracles : il est honoré le 26 de Novembre. Le Monastere de Verzi a été transféré sur la montagne, & porte aujourd'hui le nom de saint Basle.

S. Victor d'Archies au Diocése de Troies.

On peut croire avec assez de vrai-semblance que ce fut vers le même-temps *(a)* qu'un saint Prêtre, nommé Victor, mena la vie Erémitique proche d'Archies au Diocése de Troyes sa patrie. Les miracles qu'on lui attribuë, sont des preuves de ses vertus, dont nous ne connoissons pas assez le détail. Les Reliques ayant été dans la suite transférées à Monstier-Ramey, Gui qui en étoit alors Abbé, pria saint Bernard de composer un Office propre de ce Saint, dont il lui envoya la Vie : c'est celle que nous avons, & qui ne nous apprend gueres que des miracles. Le saint Abbé de Clairvaux fit en l'honneur de saint Victor deux Sermons, pour servir de Leçons, une Hymne, où il dit qu'il a négligé la mesure des vers, pour mieux conserver la force des pensées, & des Responsoires avec des Antiennes propres. Nous avons encore tout cet Office ; & l'on y reconnoît l'onction & la piété qui du cœur de saint Bernard

Apud. Boll. 26. Febr.
Bernardi ep. 398. Nov édit.

(*a*) On n'a rien de bien certain sur le temps où a vécu saint Victor. Il est parlé dans sa Vie d'un Roi de France qui le visita dans sa cellule, & en faveur de qui il remplit miraculeusement un vase d'un vin excellent : mais on ne nomme pas ce Roi. Camuzat dit seulement qu'il a vû d'anciens manuscrits, qui font vivre saint Victor sous Chilpéric.

couloient dans ſa plume. C'eſt une nouvelle gloire à ſaint Victor, que d'avoir eu ce grand Saint pour panégyriſte : on fait la fête de ſaint Victor le 26 de Février.

L'An 580.

Tandis que Dieu faiſoit goûter les douceurs de ſon ſervice à tous ces ſaints Solitaires parmi les afflictions du monde & les auſterités de la pénitence, Chilpéric & Frédégonde au milieu des délices de la Cour éprouvoient que la paix & la félicité ne ſont jamais le fruit du crime. Comme Frédégonde étoit ſur tout l'objet de la haine publique, on répandoit ſans ceſſe ſur ſon compte les bruits les plus odieux, juſqu'à l'accuſer d'adultere avec un Evêque. Ces diſcours qui alloient juſqu'aux oreilles du Roi, vengeoient en quelque ſorte les Loix que ce Prince avoit violées pour épouſer cette femme ; & ils auroient pû lui faire ouvrir les yeux, ſi ſa paſſion eût été moins aveugle. Mais Frédégonde en perdant de ſa réputation, ne perdit rien de ſon crédit ; & Chilpéric ſans s'en prendre à celle qui donnoit lieu par ſa conduite à de pareils bruits, ne ſongea qu'à faire le procès à ceux qui les répandoient.

Bruits répandus contre l'honneur de Frédégonde.

Leudaſte qui avoit été Comte de Tours (*a*), crut avoir une occaſion favorable de perdre le ſaint Evêque de cette ville, à qui il s'en prenoit d'avoir été révoqué. C'étoit un homme de fortune, qui de l'eſclavage où il étoit né, s'étoit avancé par ſes artifices juſqu'à devenir Comte de Tours. Ses malverſations & ſes violences lui ayant fait perdre cette charge, il

S. Grégoire de Tours accuſé d'avoir répandu ces bruits.

Greg Tur. l. 5. c. 48.

(*a*) Le Comte étoit le premier Magiſtrat d'une ville : c'étoit lui qui jugeoit les procès, & qui avoit ſoin de la levée des impôts.

L'AN 580. étoit retourné à la Cour noüer de nouvelles intrigues, plus ambitieux encore, & plus méchant homme dans la disgrace, que dans la prospérité. Leudaste ayant donc concerté ses calomnies avec un Prêtre de Tours nommé Riculfe & un Soûdiacre de même nom, alla trouver Chilpéric, & lui dit que l'Evêque Grégoire vouloit livrer la ville de Tours au fils de Sigébert. Le Roi répondit : *Je n'en crois rien; vous inventez cette calomnie, parce que vous avez été révoqué.* Leudaste reprit : *Cet Evêque publie quelque chose de plus atroce contre vous : il dit que la Reine vôtre épouse est en commerce d'adultere avec l'Evêque Bertram.*

Le Roi ne pouvant retenir son indignation, frappa Leudaste des pieds & des poings, & le fit mettre en prison. Celui-ci qui ne s'attendoit pas à recevoir une pareille récompense de sa délation, ne se déconcerta cependant point. Il dit qu'il avoit le Soûdiacre Riculfe pour garant de ce qu'il avançoit : sur quoi il fut relâché; & Riculfe ayant été emprisonné, nomma les deux Archidiacres de Tours Gallien & Platon, en présence desquels il disoit avoir entendu l'Evêque Grégoire tenir ces discours calomnieux. Leudaste vint à Tours le Samedi saint, arrêta les deux prétendus témoins, & les conduisit à la Reine chargés de chaînes. En même temps sous prétexte qu'on craignoit une entreprise du Roi Gontram, on donna ordre de mettre des gardes à toutes les portes de Tours: mais c'étoit en effet pour empêcher que l'Evêque ne s'échapât. Il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là : l'innocence de Gré-

goire & sa confiance en Dieu, le rassuroient contre des ennemis aussi puissans qu'artificieux. Chilpéric respecta sa vertu & son caractere, & n'entreprit rien contre sa personne. Mais pour mettre l'affaire en régle, il fit assembler à ce sujet un Concile à Braine (*a*), maison Royale sur la Vesle, à trois lieuës de Soissons, oú Grégoire de Tours fut cité pour répondre sur les accusations intentées contre lui. Il s'y rendit des premiers; & comme il prioit pendant la nuit dans l'Eglise de saint Médard, un pauvre artisan qui avoit été emprisonné pour avoir fait des reproches au Soûdiacre Riculfe de ce qu'il calomnioit son Evêque, vint s'y refugier, assûrant qu'il avoit été délivré miraculeusement par la vertu de saint Martin & de saint Médard qu'il avoit invoqués.

L'AN 580.

Greg. Turon. hist. l. 5. c. 49.

Le Concile étant assemblé, le Roi y entra; & après avoir salué les Evêques, & reçû leur bénédiction, il prit séance. Alors Bertram Evêque de Bourdeaux, qui étoit accusé d'adultere avec la Reine, exposa l'affaire, & interpella Grégoire comme auteur de la calomnie. Grégoire répondit qu'il n'avoit jamais dit ce qu'on lui imputoit, mais qu'il l'avoit entendu dire aux autres; qu'il n'étoit pas l'auteur de ce bruit. Le Roi dit : » Le crime de ma femme est mon deshonneur: si vous croyez donc qu'on doive oüir des « témoins contre un Evêque, les voici. si vous jugez » qu'il faille plûtôt s'en rapporter à l'Evêque, je suivrai volontiers ce que vous ordonnerez. » Tout le

Concile de Braine contre Grégoire de Tours.

(*a*) Braine sur la Vesle appartint long-temps dans la suite à l'Eglise de Roüen; & c'est apparemment ce qui donna occasion d'y transférer les Reliques de saint Evode, vulgairement Ived, Evêque de Roüen, en l'honneur duquel il y a encore à Braine une célebre Abbaye de Prémontrés.

L'AN 580. monde admira la prudence & la modération du Roi ; & l'on s'écria unanimement qu'on ne devoit pas admettre contre un Evêque le témoignage d'une personne inférieure, c'est-à-dire, d'un Soûdiacre, tel que Riculfe. Ainsi l'on convint que Grégoire après avoir dit la Messe sur trois Autels, se purgeroit par serment de l'accusation intentée contre lui. Cet usage étoit contre les Canons : mais le Concile crut devoir passer pardessus les regles ordinaires, pour donner quelque satisfaction au Roi.

Ibid. Cependant le peuple murmuroit hautement contre ce Prince, de ce qu'il poursuivoit cette affaire, pour perdre un saint Evêque ; & la Princesse Rigonthe fille de Chilpéric & de Frédégonde, en étoit si affligée, qu'elle garda un jeûne exact, elle & toute sa Maison, jusqu'à ce que Grégoire eût été justifié.

Alors les Peres du Concile allerent en Corps trouver le Roi, & lui dirent : » Prince, l'Evêque de Tours « a accompli tout ce qui a été ordonné : que reste-t-il « maintenant, sinon que vous & Bertram l'accusateur « de son frere, soyiez l'un & l'autre séparés de la Com- « munion ? » (C'est que selon les Canons, ceux qui intentoient de fausses accusations, sur-tout contre leurs freres, étoient excommuniés.) » Cela n'est « pas juste, répondit le Roi : je n'ai fait que rappor- « ter ce que j'ai entendu dire ; » & il nomma Leudaste, qui avoit déja pris la fuite. Le Concile déclara excommunié cet auteur de tout le scandale, & en écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques absens.

Le Soûdiacre Riculfe fut condamné à mort comme

comme calomniateur. Grégoire lui obtint la vie, mais il ne put obtenir qu'il ne fût pas appliqué à de cruelles tortures. Pour Leudaste, après s'être refugié successivement en diverses Eglises, il fit sa paix avec le Roi, & avec la plûpart des Evêques. Mais Frédégonde ne put lui pardonner l'éclat qu'il avoit fait à son occasion; & elle ne crut sa honte bien lavée que dans le sang de ce malheureux, qu'elle fit enfin mourir. C'est ainsi que les délateurs se rendent souvent odieux à ceux même à qui ils cherchent à faire leur cour.

L'AN 580.

L. 5. c. 49.

Greg. Tur, l. 6. c. 32.

Les désordres de Chilpéric l'engagerent dans l'infidélité : rien ne fait plus aisément perdre la foi que le libertinage du cœur. Ce Prince étoit tombé depuis quelque-temps dans l'Hérésie de Sabellius ; & il avoit composé un Traitté pour faire voir qu'il ne faut pas admettre la pluralité de personnes en Dieu, & que le Pere n'est nullement distingué du Fils, ni du saint Esprit. Il profita de l'occasion du Concile, pour tâcher de faire goûter ses erreurs aux Evêques dans des entretiens particuliers, & sur tout à Grégoire de Tours. Il sçavoit que ce saint Evêque étoit fort versé dans ces matieres, & qu'il avoit confondu peu de temps auparavant Agilane Ambassadeur de Leuvigilde Roi des Visigoths, dans une dispute sur la divinité de Jesus-Christ. Car quoique cet Arien voulût se roidir contre la vérité, il en demeura convaincu ; & à son retour en Espagne étant tombé dangereusement malade, il abjura ses erreurs. On n'a jamais vû de Catholique abandonner la vraie foi au lit de la mort, pour embrasser l'Hérésie : mais

Chilpéric tombe dans l'Hérésie de Sabellius.

Greg. Tur. l. 5. c. 44.

L'AN 580. à ce moment fatal combien voit-on de Sectaires détester un parti qui les avoit séduits ? C'est que quand tous les intérêts humains cessent, l'erreur n'a plus de quoi faire illusion.

S Grégoire de Tours & saint Salvi d'Albi s'opposent à l'erreur de Chilpéric.
L. 5. c. 45.

Chilpéric s'efforça donc de gagner Grégoire, & il fit lire son Ecrit en sa présence, en lui disant : » Je « veux que vous & les autres qui enseignent dans « l'Eglise, croyiez ainsi. » Grégoire lui répondit : « Grand Roi, abandonnez plûtôt ce sentiment, & « conformez vôtre foi à celle que les Apôtres & les « saints Docteurs nous ont transmise, qu'Hilaire « (de Poitiers) & Eusébe (de Verceil) nous ont en- « seignée, & que vous avez confessée au Baptéme. « Je sçais, repartit le Roi tout en colere, qu'Hilai- « re & Eusébe sont en ce point mes adversaires. Il « vous seroit plus avantageux, reprit l'Evêque, de « n'avoir ni Dieu ni ses Saints pour adversaires. » Il commençoit à réfuter avec force le Sabellianisme contenu dans l'Ecrit qu'on avoit lu, lorsque le Roi l'interrompant, lui dit avec cet air de mépris que les Novateurs témoignent toûjours avoir de ceux qui ne sont pas de leur avis : » Eh bien, j'exposerai ces « sentimens à de plus habiles gens que vous. Ceux « qui les goûteront, repartit Grégoire, ne seront « ni habiles ni sensés.

Quelques jours après Chilpéric fit lire le même Ecrit devant saint Salvi Evêque d'Albi, & il le pria de l'approuver. Mais ce saint Evêque en eut tant d'horreur, que s'il eût pû arracher le papier des mains de celui qui le lisoit, il l'auroit mis en pieces. Chilpéric voyant ces contradictions, abandonna son

sentiment, & reconnut qu'une opinion en matiere de foi, qui est combattuë & rejettée par le Corps des Evêques, ne peut être qu'une erreur pernicieuse.

L'AN 580.

Grégoire ayant pris congé de ce Prince pour retourner à Tours, ne voulut point partir de Braine, sans avoir embrassé saint Salvi. Il le trouva dans la Cour du Palais. Après qu'ils eurent conféré quelque temps ensemble à l'écart, Salvi lui dit, en montrant le Palais du Roi : » Voyez-vous sur le toit de cette maison ce que j'y remarque. J'y vois, répon- » dit Grégoire, les nouveaux ornemens que le Roi » y a fait placer depuis peu. » Salvi lui demanda s'il ne voyoit rien autre chose. « Non, reprit Grégoire, qui croyoit que le saint Evêque vouloit railler. Et moi, dit Salvi, en jettant un profond soupir, je vois » le glaive de la Justice Divine tiré du foureau, & » pendant sur cette maison. » Nous verrons bientôt comment l'événement justifia la vérité de cette vision.

Greg. l. 5. c. 50.

S. Salvi prédit les malheurs prêts à fondre sur la Maison de Chilpéric.

Grégoire à son retours trouva un grand trouble dans son Eglise par la faction du Prêtre Riculfe, complice des calomnies & des desseins de Leudaste. Ce Prêtre ambitieux ne doutant pas du succès de ses intrigues pour faire déposer Grégoire, se portoit déja pour Evêque de Tours. Il fit de grands présens aux principaux du Clergé, promit l'Archidiaconat au Soûdiacre Riculfe, & maltraitta à coups de bâton les Clercs des Ordres inférieurs, en leur disant : *Reconnoissez vôtre Maître, & celui qui a délivré l'Eglise de Tours des Auvergnats. Il ne sçavoit pas le malheureux*, dit Grégoire, *qu'à l'exception de cinq de mes*

Trouble dans l'Eglise de Tours.
Greg. Turon. l. 5. c. 49.

L'AN 580.

prédécesseurs, tous les autres étoient de ma famille. Le retour du saint Evêque déconcerta les projets de Riculfe, sans abattre son orgueil. C'est pourquoi Grégoire ayant pris l'avis de ses Comprovinciaux, le fit enfermer dans un Monastere. Mais Félix de Nantes (*a*) qui le protégeoit, l'en tira adroitement, & lui donna refuge à Nantes. Nous avons dit qu'un différend survenu quelques années auparavant entre Grégoire & Félix avoit altéré la bonne intelligence entre ces deux Prélats, saints Evêques d'ailleurs. Félix désiroit d'avoir une terre de l'Eglise de Tours, qui étoit à sa bienséance ; & sur le refus que fit Grégoire de la lui céder, ils s'écrivirent des lettres que la charité ne dicta pas. Les Saints ne le sont pas toûjours, pour n'avoir pas fait de fautes, mais pour les avoir réparées. Il faut se souvenir qu'ils sont hommes, & s'instruire par leurs fautes, en même-temps qu'on s'édifie par leurs vertus,

Différend entre Gregoire de Tours & Félix de Nantes.
Greg. l. 5. c. 5.

La même année que se tint le Concile de Braine, c'est-à-dire l'an 580, l'Eglise Gallicane perdit plusieurs saints Evêques, comme saint Agricole de Chalon sur Saone, saint Dalmace de Rhodez, saint Maurile de Cahors, & saint Elaphe de Châlons sur Marne. Saint Agricole mourut âgé de 83 ans, & après 48. ans d'un Episcopat qu'il honora par ses

Greg. l. 5. c. 46.
Mort de saint Agricole de Chalon sur Saone.

(*a*) Comme Grégoire de Tours ne nomme pas le Siége de l'Evêque Félix qui se déclara protecteur de Riculfe, de sçavans Auteurs conjecturent qu'on pourroit dire que c'est Félix de Bourges Mais, 1°. ce seroit excuser un Saint, pour en accuser un autre. 2°. Félix de Bourges étoit mort selon l'Auteur du *Patriarchium* dès l'an 576. 3°. Grégoire de Tours après avoir dit que Riculfe se retira auprès de l'Evêque Félix, ajoûte, *Leudastes vero pergens in Bituricum.* Ils ne se retirerent donc pas dans la même ville. 4°. Le voisinage de Nantes & la mésintelligence que nous sçavons d'ailleurs avoir été quelque temps entre Grégoire de Tours & Félix de Nantes, ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne s'agisse de ce dernier. Au reste Grégoire de Tours rend ailleurs justice à la vertu de Félix.

V. Acta SS. 7. jul. de S. Felice.
Vit. PP. c. 10.

vertus & ses talens nous en avons parlé ailleurs. L'Eglise révére sa mémoire le 17 de Mars. L'AN 580.

S. Dalmace eut tout le temps de réparer pendant un Episcopat encore plus long tous les dommages que l'Eglise de Rhodez avoit soufferts sous la domination des Visigoths Ariens. Il étoit natif de Rhodez ; & il en fut élû Evêque assez jeune : mais la maturité des mœurs est un heureux supplément à celle de l'âge. Amalaric tout Arien qu'il étoit, respecta sa vertu : Théodebert l'aima & l'honora. Dalmace étoit si maître de ses passions, qu'elles paroissoient mortes. Il se distingua par une rare abstinence, par un tendre amour pour les pauvres, & par un grand zéle pour la décoration des Eglises. Il avoit entrepris de rebâtir sa Cathédrale : mais le désir de la rendre plus belle, lui fit recommencer l'ouvrage tant de fois, qu'il la laissa imparfaite en mourant. Comme il n'avoit rien plus à cœur que de laisser son troupeau à un bon Pasteur, il fit un Testament par lequel il conjura Childebert Roi d'Austrasie, par ce qu'il y a de plus saint, de ne point lui nommer pour successeur dans le siége de Rhodez, un étranger, un avare, ou un homme engagé dans le mariage.

Vit. Dalm. t. 2. Bibl. nov. in append.

Mort de saint Dalmace de Rhodez.

Greg. l. 5 c. 47.

Malgré cette précaution, dès qu'il eut les yeux fermés, plusieurs briguerent ouvertement l'Episcopat ; & un nommé Transobauld fut un des plus ardens. Mais dans un repas qu'il donna au Clergé pour s'assûrer des suffrages, un Prêtre s'étant laissé emporter, jusqu'à déchirer la mémoire de saint Dalmace, expira à l'instant, & fut porté de la table au tombeau. Childebert ayant appris cet événement,

l'An 580. se fit relire le Testament du saint Evêque en présence des Seigneurs de sa Cour ; & il consentit que Théodose Archidiacre de Rhodez en fût ordonné Evêque. Saint Dalmace tint le Siége 56 ans. Il est honoré le 2 de Novembre (*a*).

Mort de saint Maurile de Cahors. *Greg. Tur. l. 5. c. 43.*

Saint Maurile ou Maurilion de Cahors alla la même année recevoir la récompense de ses vertus. Ce fut un saint Evêque qui fit beaucoup, & qui souffrit encore plus pour la gloire de Dieu. Toûjours intrépide pour s'opposer aux véxations des Magistrats & des Seigneurs qui opprimoient son peuple, il fut, comme Job, l'œil des aveugles, le pied des boiteux, & le soûtien des foibles. Il puisoit sa force & sa consolation dans les Saintes Ecritures, où il étoit si versé, qu'il sçavoit par cœur toutes les généalogies de l'ancien Testament. Il portoit si loin l'amour des souffrances, que les douleurs aiguës de la goutte, à laquelle il étoit sujet, ne pouvant le satisfaire, il se faisoit appliquer un fer chaud aux pieds & aux jambes, pour enrichir sa couronne en augmentant ses douleurs. Maurile voyant que sa mort prochaine donnoit occasion à plusieurs de briguer son Evêché, crut devoir choisir lui-même son successeur. Il jetta les yeux sur Ursicin ancien Référendaire de la Reine Ultrogothe (*b*), & pria qu'on l'ordonnât de son vivant. Après quoi il mourut saintement l'an 580. Quelques Auteurs que j'ai suivis, lui donnent la qualité de Saint : je ne trouve cepen-

(*a*) Le P. Labbe a donné au public une ancienne Vie de saint Dalmace, laquelle nous apprend la durée de son Episcopat.

(*b*) Les Reines de France avoient dès-lors leurs Officiers distingués de ceux des Rois leurs maris, comme elles les ont encore aujourd'hui.

dant pas que les Martyrologes en faſſent mention.

L'AN 580.

Saint Elaphe Evêque de Châlons ſur Marne mourut la même année en Eſpagne, où la Reine Brunehauld l'avoit envoyé en Ambaſſade. Son corps fut rapporté à Châlons; mais les Eſpagnols garderent celui de ſaint Eulalie de Mérida, qu'il avoit obtenu, dit-on, pour enrichir ſon Egliſe. Ce ſaint Evêque qui eſt honoré le 14. d'Août, avoit un frere nommé Ludmire ou Ludmier qui fut ſon ſucceſſeur, & qui eſt honoré comme Saint. Ils donnerent pluſieurs terres à l'Egliſe de ſaint Etienne de Châlons par un Acte daté du 9 de Juin & de la quatriéme année de Sigébert, c'eſt-à-dire de l'an 565.

Mort de ſaint Elaphe de Châlons, *Greg. Tur, l. 5. c. 41.*

Ruinart in notis ad cap. 41. l. 5. Greg. Tur

Il ſemble que Dieu ſe ſoit preſſé d'appeller à lui ces ſaints Evêques, pour leur épargner la douleur de voir les maux dont il vouloit affliger la Gaule. Il parut en pluſieurs villes, divers prodiges, qui furent des préſages de la colere divine prête à éclater, & comme des éclairs qui annonçoient la foudre. Ils furent ſuivis d'une dyſſenterie contagieuſe, qui commença au mois d'Août, & qui ne tarda pas à vérifier la Prophétie de ſaint Salvi contre la Maiſon de Chilpéric. Ce Prince en fut malade à l'extrémité peu de jours après le Concile de Braine; & ce fut pendant ſa maladie que S. Iriez arriva à ſa Cour, pour lui demander au nom des peuples la diminution des impôts, comme nous l'avons dit. A peine le Roi étoit-il hors de danger, que le plus jeune de ſes fils qui n'avoit pas encore reçû le Baptéme, fut pris du même mal, & baptiſé à cauſe du péril. Il paroiſſoit ſe porter un peu mieux, lorſque Clodobert

Greg. l. 5. c. 34. Maladie contagieuſe dans la Gaule.

Ibid. c. 35.

L'AN 580. l'aîné des enfans de Chilpéric & de Frédégonde fut frappé de la même maladie.

Sentimens de pénitence que montre Frédégonde.

Alors Frédégonde voyant ses deux fils dangereusement malades, & son mari à peine convalescent, sembla reconnoître l'horreur de ses crimes, & la justice de Dieu qui les punissoit. Dans les sentimens de repentir qu'au moins la crainte du péril lui inspiroit, elle dit au Roi : » Il y a trop long-temps que la bonté divine souffre nos désordres. Elle nous a souvent « châtiés par des maladies, & par d'autres fléaux, « sans que nous nous soyions corrigés. Voilà que « nous perdons nos enfans : ce sont les larmes des « pauvres, les gémissemens des veuves & des orphelins qui les tuënt. Insensés que nous sommes ! « nous thésaurisons, & nous ne sçavons pour qui « nous amassons. Est-ce que nous n'avons pas assez « d'or & d'argent, assez de pierreries dans nos thrésors ? Hélas ! nous perdons ce que nous avons de « plus cher & de plus précieux. Mais allons, croyez-moi, brûlons tous les Edits injustes que nous « avons faits pour lever des taxes, & contentons-nous des revenus qui ont suffi au Roi Clothaire « vôtre Pere : » En même temps se frappant la poitrine à grands coups, elle se fit apporter les Regîtres des nouvelles taxes qu'elle avoit imposées sur les villes de son appanage (*a*), & les jetta au feu en disant au Roi : » Qu'attendez-vous ? Faites ce que « vous me voyez faire ; afin que si nous perdons nos enfans, nous sauvions au moins nos ames, & évitions les peines éternelles.

Ibid.

(*a*) Les Reines avoient un appanage : c'étoit un présent que les Rois leur faisoient le lendemain des nôces au matin ; c'est pourquoi la Loi Salique le nomme *Morgagenibа*, c'est-à-dire, *présent du matin*.

L'adversité

L'adverſité eſt une grace bien puiſſante, & qui ébranle au moins les cœurs les plus endurcis, ſi elle ne les convertit pas. Chilpéric pénétré de douleur ſe fit auſſi-tôt apporter les Edits & les Rôles des nouveaux impôts, & les jetta au feu. Mais le bras de Dieu étoit levé; & ces marques équivoques de pénitence n'en arrêterent pas les coups. Dagobert le plus jeune des deux Princes mourut le premier; & on le fit porter de Braine à Paris, pour être enterré dans l'Egliſe de ſaint Denis. Chilpéric & Frédégonde voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance dans les hommes, pour ſauver Clodobert qui étoit l'aîné, le firent mettre tout mourant ſur un brancard & tranſporter à Soiſſons au tombeau de ſaint Médard, où ils firent pour lui les vœux les plus ardens: mais il expira la nuit même, âgé de 15 ans, & fut enterré dans l'Egliſe des ſaints Martyrs Crêpin & Crêpinien.

L'AN 580.

Mort des deux Princes fils de Chilpéric & de Frédégonde.

Ces deux Princes moururent 20 jours après la Prophétie de S. Salvi. On ne ſçauroit guéres douter que ce coup de la juſtice de Dieu envers Chilpéric & Frédégonde, ne fût un trait de ſa miſéricorde envers ces innocentes victimes, qu'il parut ne ſacrifier à ſa colere, que pour punir les peres coupables par la mort des enfans. Les François à qui l'amour de leurs Princes eſt ſi naturel, pleurerent amérement ceux-ci; & les femmes ſuivirent le convoi en habit de deüil, comme ſi elles euſſent aſſiſté aux funérailles de leurs maris. Fortunat non content d'en avoir fait les Epitaphes en vers, adreſſa une Elégie au Roi & à la Reine, pour les conſoler de

Greg. Ibid.

Fortun. l. 9 Carm. 4. & 5.

Fort. l. 9. c. 1.

L'AN 580.

ces pertes par les motifs que ſuggere le Chriſtianiſme.

Greg. l. 5. c. 39.

Chilpéric parut faire un bon uſage de ces afflictions : il ſe montra dans la ſuite plus humain envers ſes ſujets, & fit même de grandes aumônes aux pauvres, & aux Egliſes. Mais pour la malheureuſe Frédégonde, elle ſembla s'endurcir ſous les coups de la main de Dieu qui la frappoit ; & la perte de ſes enfans la rendit plus furieuſe qu'une lionne, à qui on a enlevé ſes lionceaux. En voici des preuves. Il reſtoit à Chilpéric un fils de la Reine Audoüere, nommé Clovis : Frédégonde entreprit de le perdre ; & ſon eſprit méchant & artificieux ne ſervit que trop bien ſa haine de marâtre. Elle rendit ſuſpecte la fidélité de ce jeune Prince ; & ayant obtenu du Roi qu'on l'arrêtât, elle le fit aſſaſſiner dans la priſon *(a)*, faiſant courir le bruit qu'il s'étoit tué lui-même : elle ne trompa que le crédule Chilpéric. A quels excès ne ſe porte pas la haine d'une femme dont le pouvoir égale la méchanceté ? Un crime étoit toûjours pour Frédégonde l'acheminement à un autre.

Greg. l. 5. c. 40.
Nouveaux crimes de Frédégonde.

La Reine Audoüere qu'elle avoit fait répudier par ſes artifices, étoit retirée, comme nous l'avons dit, dans un Monaſtere du Maine. Sa retraite & ſon humiliation ne la mirent pas à couvert des coups de ſa cruelle rivale. Cette Reine avoit beau pardonner à Frédégonde le mal qu'elle en avoit reçû, Frédégonde ne lui pardonna pas celui qu'elle lui avoit fait,

(a) Le jeune Clovis fut aſſaſſiné à Noiſi le Grand, & ſon corps fut jetté dans la Marne. Un Peſcheur l'ayant trouvé, l'enterra dans un Champ. Mais dans la ſuite Gontram le fit transférer dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire, de ſaint Germain des Prés ; auſſi-bien que celui de Méroüée.

& trouva moyen de la faire mourir dans son Monastere. Audoüere avoit eu une fille de Chilpéric nommée Basine. Frédégonde épargna la vie de cette jeune Princesse : mais elle la contraignit de se faire Religieuse dans le Monastere de sainte Radegonde. La haine de Frédégonde lui auroit procuré le plus solide bonheur, si en prenant le voile, elle eût pris les sentimens d'une Vierge consacrée à Dieu ; & ne se fût pas plus glorifiée d'être la fille d'un Roi de la terre, que d'être l'épouse de Jesus Christ.

L'AN 580.

La Princesse Basine se fait Religieuse.

Les exemples & les leçons de Radegonde la soûtinrent cependant quelque temps, & parurent lui faire aimer son état, qu'elle préféra même à une Couronne. Car Chilpéric ayant voulu quelques années après, la tirer de son Cloître pour la marier à Récarede fils de Leuvigilde Roi des Visigoths en Espagne, sainte Radegonde s'y opposa, & représenta au Roi & à la jeune Princesse, combien ce seroit une chose indigne, que de contracter un mariage avec un Prince de la terre, après avoir choisi le Roi du Ciel pour époux. Basine demeura dans son Cloître. La suite nous fera voir que si elle prit l'esprit de son état, elle ne sçut pas le conserver.

Greg. l. 6. c. 34.

Les outrages qu'une autre Princesse Françoise recevoit alors à la Cour d'Espagne, furent peut-être ce qui servit le plus à faire goûter à Basine les raisons de sainte Radégonde. Ingonde fille de Sigébert Roi d'Austrasie & de la Reine Brunehauld étoit mariée à Herménigilde, fils aîné du Roi des Visigoths. On lui fit dans cette Cour Arienne l'accüeil le plus gracieux ; mais elle éprouva bien-tôt que ce n'étoient

Vers l'An 580.

que de perfides careſſes pour lui enlever ſa foi: on ne tarda pas à y faire ſuccéder les plus indignes traittemens.

Goiſvinthe ayeule d'Ingonde, mere de Brunehauld, & mariée en ſecondes nôces au Roi Leuvigilde, étoit une de ces femmes entêtées de l'Héréſie, qui ſacrifient toutes les bienſéances aux intérêts de la ſecte, pour avoir la gloire d'en être les appuis. Elle vit avec douleur une Princeſſe de ſon ſang faire à ſa Cour une profeſſion publique de la Catholicité. Elle commença par mettre en œuvre toutes les marques d'une artificieuſe tendreſſe, pour la porter à ſe faire rebaptiſer dans l'Egliſe des Ariens. Tout fut inutile: Ingonde à qui ſa foi inſpiroit un courage au-deſſus de ſon ſexe, lui répondit: « Il me ſuffit d'avoir été une fois purifiée de la tache « originelle par le Baptéme. J'y ai confeſſé l'égalité « des Perſonnes de la Trinité: c'eſt ma foi. Je la con« feſſe encore de tout mon cœur, & je la confeſſe« rai juſqu'au dernier ſoupir.

Courage de la Princeſſe Ingonde pour la défenſe de ſa foi.

Greg. l. 5. c. 39.

Le démon de l'Héréſie eſt bien furieux, ſur-tout dans une femme qui en eſt poſſédée. La vieille Goiſvinthe, qui étoit borgne, & qui reſſembloit encore plus à une Furie par ſes emportemens, que par la difformité de ſon viſage, entra dans une telle fureur ſur la réponſe de la Princeſſe, qu'elle la prit par les cheveux, la jetta par terre, la frappa des pieds, & après l'avoir miſe toute en ſang, la fit dépoüiller & plonger dans une piſcine, comme pour la rebaptiſer malgré elle. Ces violences qui ſont un des caracteres les plus marqués de l'erreur, ne ſervi-

rent qu'à confirmer Ingonde dans la foi, & qu'à lui inspirer du zéle pour la répandre. Elle entreprit la conversion du Prince son époux. Il résista longtemps : mais une personne qu'on aime, est bien éloquente pour persuader la vérité. Herménigilde se rendit enfin aux prieres & aux raisons d'Ingonde. Il fut réconcilié à l'Eglise par l'onction du Chrême, & nommé Jean, quoiqu'il ne soit connu que sous son premier nom d'Herménigilde.

Vers l'An 580.

Ingonde convertit Herménigilde son époux.

Les malheurs de ce Prince n'appartiennent pas à cette Histoire. Il suffit de remarquer qu'ils n'ébranlerent pas sa foi, & que sa généreuse constance lui mérita la palme du Martyre, l'Hérésie ayant rendu son propre pere son Tyran. Mais le sang d'Herménigilde fut pour la terre qu'il arrosa, un précieux germe de la foi, qu'on vit bientôt éclorre & fructifier au centuple. L'exemple du saint Martyr gagna Récarede son frere, & par lui ensuite toute la nation. Ainsi on peut dire qu'après la grace, ce fut au zéle d'une Princesse Françoise que la nation des Visigoths dut sa conversion à la foi Catholique, qui subsiste encore en Espagne avec tant d'éclat, que les Rois y regardent le surnom de *Catholique* comme le plus glorieux de leurs titres. Ingonde eut part aux souffrances & à la Couronne de son mari, & elle mourut quelque temps après en Afrique, comme les Grecs l'emmenoient prisonniere à Constantinople. C'est la seconde Princesse du sang de nos Rois, dont l'attachement à la foi Catholique a avancé sa mort, & l'a renduë précieuse devant Dieu.

Chilpéric que l'adversité sembloit avoir rendu

L'AN 581. Zéle de Chilpéric pour la conversion des Juifs.

meilleur, montroit de son côté un zele ardent pour la conversion des Juifs, qui étoient alors dans les Gaules presque les seuls ennemis de J. C. Saint Grégoire de Tours en fut le témoin Quelques affaires l'ayant obligé, un an après le Concile de Braine, de retourner à la Cour de ce Prince, qui étoit à Nogent (*a*) sur Marne, il en fut fort bien reçû ; & comme il alloit prendre congé de lui avant son départ, il le trouva avec un Marchand Juif, nommé Prisque.

Greg. l. 6. c. 5. Dispute du Roi avec un Juif.

Le Roi voyant venir Grégoire, prit en riant le Juif par la chevelure, & dit à l'Evêque : » Venez, Pontife « du Seigneur, imposez lui les mains. » Le Juif faisant de la résistance, le Roi s'écria : » O cœur endur- « ci, ô race toûjours incrédule, qui s'opiniâtre à ne « pas reconnoître le Fils de Dieu, promis par les « Prophetes, & à ne pas croire les Mysteres de nôtre « foi, figurés par les Sacrifices !

Le Juif répondit : « Le mariage ne convient pas à « Dieu, & il n'a point d'enfans ; il ne souffre person- « ne, qui partage avec lui son Royaume, lui qui a « dit par Moïse : *Voyez que je suis le Seigneur* ; *& il* « *n'y a pas d'autre Dieu que moi* (*b*). Le Roi dit : » Dieu a « engendré de son sein spirituel son Fils éternel, aussi « ancien, & aussi puissant que lui. *Je vous ai engen-* « *dré*, lui a-t-il dit, *avant l'étoile du matin*. Mais ce Fils « né avant les siécles, il l'a envoyé dans le monde en

Deut 32. 39.

Ps. 109. 3.

(*a*) Il n'y a presque point de Province dans la Gaule, où il n'y ait quelque lieu nommé *Nogent*. Il y en avoit deux dans le seul territoire de Paris, sçavoir, *Nogent* sur la Seine, qui est aujourd'hui *S. Cloud*, & Nogent sur la Marne, qui étoit une maison Royale : ce qui nous fait croire que ce fut dans ce dernier, que Grégoire de Tours trouva Chilpéric.

(*b*) Je ne sçais selon quel Texte le Juif cite ici l'Ecriture. Il y a dans nôtre Vulgate, *Videte quod ego sim solus*, & dans l'Hébreu, *Videte quod ego ego ipse*.

ces derniers temps, pour remédier à nos maux, » comme dit vôtre Prophete: *Il a envoyé son Verbe, & il les a guéris*... Le Juif répliqua: » Est-ce que Dieu » a pû se faire homme, naître d'une femme, souf- » frir les foüets, & être condamné à la mort? »

L'AN 581.

Ps. 106. 20.

Le Roi se taisant, Grégoire prit la parole, & parla ainsi: « Ce sont nos besoins & non les siens, » qui ont engagé Dieu à se faire homme: car s'il n'a- » voit pas pris la nature humaine, il n'auroit pû ra- » cheter l'homme de la servitude du Démon. Je » n'emploirai pas ici l'autorité de l'Evangile, & de » l'Apôtre; vous n'y croyez pas: je ne vous citerai » que des témoignages de vos Livres, pour vous » percer de vôtre propre épée, comme David perça » Goliath. » Il rapporta ensuite les plus belles Prophéties de l'ancien Testament, qui marquent que Dieu devoit se faire homme, & souffrir la mort: celle de Baruch, *C'est là nôtre Dieu, on ne reconnoîtra pas d'autre Dieu que lui. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science; qui l'a donnée à Jacob son fils & à Israël son bien-aimé. Ensuite il a été vû sur la terre, & il a conversé avec les hommes*: celle-ci d'Isaïe, *Voilà qu'une Vierge concevra dans son sein, & enfantera un Fils, & il sera nommé* EMMANUEL, *c'est-à-dire, Dieu avec nous*: celle du Pseaume 21 sur la Passion du Sauveur, *Ils ont percé mes pieds & mes mains, & ont partagé mes vêtemens.* Grégoire cita aussi dans cette dispute ce texte comme du Pseaume 95: *Le Seigneur a regné par le bois, Dominus regnavit à ligno*, pour montrer que Jesus-Christ devoit être attaché à la Croix: ce qui est une nouvelle preuve qu'on lisoit ainsi dans la Ver-

Dispute de Grégoire de Tours avec un Juif sur les Prophéties.
Greg. ibid.

Baruch, c. 3. v. 36. 37. & 38.

Isaiæ 7. 14.

Ps. 21. 17. 18.

Ps. 95. 10.

L'AN 581. ſion qui étoit alors à l'uſage de l'Egliſe Gallicane (a)

Comme le Juif paroiſſoit ſcandaliſé des ſouffrances d'un Dieu, Grégoire pour lui en faire ſentir les cauſes & les fruits, lui cita le bel endroit d'Iſaïe, où ce Prophéte dévoilant l'avenir, décrit ſi exactement toutes les circonſtances de la Paſſion du Sauveur, qu'il ſemble plûtôt avoir fait le récit d'un fait paſſé, que la prédiction d'un événement futur. Il rapporta auſſi la célébre Prophétie de Jacob ſur l'avénement du Meſſie; & il n'eût pas manqué de parler enſuite des Semaines de Daniel, ſi le Roi n'eût mis fin à cette diſpute. Car ce Prince voyant que tous ces témoignages confondoient le Juif incrédule, ſans cependant le convaincre, parce que l'opinâtreté tient lieu de raiſons à ceux qui en manquent, termina cette controverſe, & ſe tournant vers le S. Evêque, il lui dit: « Je vous dirai ce que Jacob diſoit à l'Ange: *Je ne vous laiſſerai pas aller, que vous ne m'ayiez donné vôtre bénédiction*. Auſſitôt il fit donner à laver, & après la priere qui précéde le repas, Grégoire prit du pain, le benit, en donna au Roi & en mangea lui-même, but un verre de vin, & prit enſuite congé de ce Prince.

Iſaïe c. 53.
Gen. c. 49.
Gen. 32. 26.
Greg. l. 6. c. 5.

On voit par cette diſpute que ce S. Evêque étoit fort verſé dans la ſcience des ſaintes Ecritures, & qu'il ſçavoit manier avec force & avec adreſſe les armes invincibles que les Prophéties, dont elles ſont pleines, fourniſſent aux Docteurs Catholiques contre le Juif & le Gentil. Ce ſeroit s'aveugler à la lu-

(a) Outre les ſaints Peres que nous avons cités ci-deſſus, tome 3. p 52, & qui ont lu dans ce Pſeaume *à ligno*, on trouve ces mêmes paroles dans un ancien Pſeautier qu'on prétend avoir été à l'uſage de ſaint Germain de Paris, & qui eſt dans la Bibliothéque de l'Abbaye de ſaint Germain des Prés.

miere

miere même de la vérité, que de prétendre éluder par de vaines ſubtilités ces divins Oracles, dont l'accompliſſement à tant contribué à la converſion de l'univers. L'opiniâtreté même des, Juifs loin de donner atteinte aux Prophéties, ne ſert qu'à les juſtifier; puiſqu'elle y eſt clairement prédite. L'AN 581.

Chilpéric fait baptiſer des Juifs.
Greg Tur. l. 6. c. 17.

L'obſtination de Priſque ne rallentit pas le zéle de Chilpéric pour la converſion des autres Juifs. Il ſe flata d'en avoir converti pluſieurs, qu'il fit baptiſer à Paris l'année ſuivante avec un grand appareil, voulant lui-même en être le Parrain. Ce ne fut néanmoins de la part de quelques-uns, qu'une converſion ſimulée. Ce Prince ayant fait inutilement de nouveaux efforts pour gagner Priſque au Chriſtianiſme, le fit empriſonner. Ce traittement fut plus efficace que tous les raiſonnemens : il n'y a que la vraie foi qui apprenne à ſouffrir avec patience & avec joie pour ſa défenſe. Priſque pour ſe faire élargir, renonça, ou fit ſemblant de renoncer au Judaïſme : mais un autre Juif converti l'ayant trouvé à Paris obſervant encore le Sabbat, le tua, & ſe refugia dans l'Egliſe de ſaint Julien. C'eſt celle de S. Julien, dit *le Vieux* ou *le Pauvre*. Car celle de S. Julien *des Menêtriers* ne fut fondée que l'an 1330.

Quelques années auparavant, le zéle de ſaint Avite Evêque d'Auvergne, avoit été plus heureux, pour gagner les Juifs à la foi. Ce ſaint Evêque ne ceſſoit de prier pour eux, & de les exhorter à lever le voile de la Loi, pour ouvrir les yeux à la lumiere, & reconnoître Jeſus-Chriſt dans les oracles des Prophetes. Un Juif touché de ſes diſcours lui demanda

le Baptéme, & le reçut à Pâque. Mais comme ce Néophite marchoit en Procession vêtu de blanc avec les autres nouveaux baptisés, un autre Juif par dérision du Baptéme, lui jetta de l'huile puante sur la tête. Le peuple fidele indigné de cette insulte, poursuivit le coupable à coups de pierres, & l'auroit assommé, si l'Evêque ne l'en eût empêché. Il resta cependant dans les esprits contre cette nation un levain d'aigreur, dont Dieu sçut tirer sa gloire.

Greg. Tur. l. 5. c. 11.

Le jour de l'Ascension, comme saint Avite alloit en Procession de l'Eglise à la Basilique (*a*), c'est à-dire, de la Cathédrale à une autre Eglise qui n'est pas nommée, le peuple qui suivoit le Clergé, se jetta sur la Synagogue des Juifs, & la démolit de fond en comble. Le lendemain le saint Evêque envoya dire aux Juifs : » Je ne vous contrains pas de « confesser le Fils de Dieu, mais je vous le prêche... « Je suis un Pasteur préposé au troupeau du Sei-« gneur. Le Pasteur par excellence qui est mort « pour nous, a dit de vous : *J'ai d'autres brebis : qui ne* « *sont pas de cette bergerie : il faut que je les y amene* ; *afin* « *qu'il n'y ait qu'une bergerie & qu'un Pasteur*. Si vous « voulez donc embrasser la foi que je vous annonce, « joignez-vous au troupeau qui est sous ma condui-« te : sinon, retirez vous ailleurs.

Exhortation de saint Avite aux Juifs.

Joan. 10. 16.

Les Juifs délibérerent deux jours, & le troisiéme ils firent dire à saint Avite qu'ils croyoient en Je-

(*a*) La Cathédrale est communément nommée dans les anciens Auteurs simplement l'*Eglise*, *Ecclesia*, & quelquefois *senior Ecclesia*. On donnoit le nom de *Basiliques* aux autres Eglises qui étoient célébres d'ailleurs : les petites Eglises étoient nommées *Oratoires*.

sus Christ, & demandoient le Baptéme. Le saint Evêque versant des larmes de joïe les baptisa la veille de la Pentecôte au nombre de plus de cinq cens, avec un appareil qui répondit à la grandeur de cette victoire de la foi. Car si la conversion de ces Juifs fut sincere, comme il parut qu'elle l'étoit, on peut la regarder comme un des plus signalés miracles de la grace, & tel qu'on n'en avoit peut-être pas vû depuis le temps des Apôtres. Aussi un évément si glorieux à la Religion fit un grand éclat dans toute la Gaule; & Fortunat à la priere de Grégoire de Tours le célébra par ses vers. Les autres Juifs d'Auvergne qui demeurerent obstinés, se retirerent à Marseille dans le Royaume de Gontram, où cette nation n'étoit gueres mieux traittée, comme on le voit par les Reglemens des Conciles.

Il en baptise cinq cens. *Fort. l. 5. Car. 5. Greg. ibid.*

Gontram en fit tenir un à Mâcon, où l'on fit dix-neuf Canons, dont plusieurs sont contre les Juifs. Ils sont datés du premier jour de Novembre de l'Indiction XV, & de la vingt-&-uniéme année du Regne de ce Prince, c'est-à-dire de l'an 581 ou 582 (*a*). On ignore quelle fut l'occasion de ce Concile. Les Evêques disent dans la Préface, qu'étant assemblés pour des affaires publiques, & pour les nécessités des pauvres, ils ont plûtôt songé à renouveller les anciens Canons, qu'à en faire de nouveaux. Voici l'abbrégé de ceux qu'ils publierent.

L'AN 581. I. Concile de Mâcon *T. 1. Conc. Gall. p. 379.*

(*a*) Les caracteres Chronologiques qui devroient fixer l'époque de ce Concile, varient dans les diverses éditions, & ils paroissent ne s'accorder pas dans celle du P. Sirmond. Car la 21 année du regne de Gontram désigne l'an 582, & l'Indiction XV. au mois de Novembre marque l'an 581. On pourroit dire qu'on commençoit quelquefois dès-lors l'Indiction au mois de Janvier. J'aime mieux croire qu'il s'est glissé une faute dans l'une ou dans l'autre de ces dates.

L'AN 581.

Canons du I. Concile de Macon.

I. Les Evêques, les Prêtres & les Diacres pourront demeurer en cas de nécessité avec leur ayeule, leur mere, leurs sœurs, & leurs niéces, mais jamais avec des femmes étrangeres

II. Aucun Evêque, ni aucun Prêtre ou Diacre, non plus que tout autre Clerc ou laïque, ne demeurera dans les Monasteres de filles, & ne leur parlera en particulier, s'il n'est d'une vertu ou d'un âge qui le mette à l'abri des mauvais soupçons. Il ne sera permis à personne d'entrer ailleurs, que dans le parloir ou l'Oratoire, excepté les ouvriers nécessaires pour les réparations. Mais sous quelque prétexte que ce soit, on ne permettra jamais aux Juifs de parler en particulier à une Religieuse. (Quoique la plûpart des Religieuses gardassent dès-lors la Clôture, leurs parloirs n'étoient pas grillés ; & c'est la raison pour laquelle on prenoit tant de précautions pour empêcher les visites suspectes.)

III. Défense aux Evêques de laisser entrer dans leurs chambres aucune femme, si ce n'est en présence de deux Prêtres ou de deux Diacres.

V. Défense aux Clercs de porter des sayes, des habits, ou des chaussures comme les laïques, sous peine d'être enfermés trente jours, pendant lesquels ils jeûneront au pain & à l'eau.

VI. Défense à l'Archevêque de célébrer l'Office divin sans le *Pallium*. (On restraignit dans la suite l'usage du *Pallium*, aux jours les plus solemnels. C'est la premiere fois que je trouve le nom d'*Archevêque* dans les Actes publics, pour signifier au Métropolitain. Il est vrai que nous l'avons déja remarqué

dans le Testament de saint Césaire : mais outre que c est un Acte particulier, il pouvoit y avoir des raisons spéciales de donner cette qualité aux Evêques d'Arles, à cause du Vicariat du saint Siége.)

VII. Défense sous peine d'excommunication aux Juges laïques de faire emprisonner des Clercs, si ce n'est pour causes criminelles, comme l'homicide, le larcin, & le maléfice. (On voit ici l'exception de ce qu'on nomme *les cas privilegiés*.)

VIII. Défense aux Clercs d'accuser un autre Clerc à un tribunal laïque, sous peine de trente-neuf coups de foüet pour les Clercs des Ordres inférieurs, & d'un mois de prison pour ceux qui sont dans les Ordres supérieurs.

IX. Depuis la saint Martin jusqu'à Noël, on jeûnera le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi : on célébrera ces jours-là les Messes selon l'ordre qui s'observe en Caréme ; & l'on fera lire alors les Canons, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

XI. On dégradera pour toûjours ceux qui étant dans les Ordres sacrés, seront convaincus d'avoir eu commerce avec leurs femmes.

XII. Les filles qui se marient après s'être consacrées à Dieu, & ceux qui les épousent, sont excommuniés. Que s'ils se séparent pour faire pénitence, l'Evêque du lieu les tiendra suspendus de la Communion, autant de temps qu'il le jugera à propos ; en sorte cependant qu'en cas de maladie ou de danger, on ne leur refuse pas le Viatique.

XIII. XIV. Défense aux Juifs d'exercer aucune

L'AN 581. charge de Juges parmi les Chrêtiens, d'être Receveurs des Impôts *(a)*, ou de ſortir de leurs maiſons depuis le jour de la Céne juſqu'à la premiere Pâque, ſuivant l'Ordonnance du Roi Childebert d'heureuſe mémoire. (Le III. Concile d'Orléans avoit fait la même défenſe, & Childebert I. avoit appuyé de ſon autorité ce Reglement.) On ordonne pareillement aux Juifs de porter reſpect au Clergé, avec défenſe de s'aſſeoir en préſence des Evêques, ſans en avoir reçu l'ordre.

XV. XVI. On défend aux Chrêtiens de manger avec les Juifs, & aux Juifs d'avoir des eſclaves Chrêtiens : on permet de racheter l'eſclave Chrêtien d'un Juif pour douze ſols.

XVII. XVIII. On excommunie ceux qui ſe parjurent ou qui ſubornent de faux témoins, & ceux qui intentent des accuſations calomnieuſes contre des perſonnes innocentes.

XIX. Le dernier Canon concerne une Religieuſe nommée Agnès, qui cherchant à s'enfuir une ſeconde fois de ſon Monaſtere, vouloit diſpoſer des biens qui lui avoient appartenus, pour ſe ménager de la protection dans le ſiécle. Le Concile l'excommunie auſſi-bien que ceux qui recevroient d'elle, ou de toute autre Religieuſe, quelque donation pour les protéger contre la Régle.

Vingt-&-un Evêques aſſiſterent à ce Concile, par-

(a) Il y a dans le texte du Concile *Telonarii*. Ce mot ſignifie ceux qui ſont chargés de lever les droits ſur les denrées, ſur-tout dans les ports de mer. *Telonarius* ſe prend auſſi quelquefois pour celui à qui ces droits appartiennent. Il eſt employé en ce ſens dans un ancien Cartulaire françois de l'Abbaye de Corbie cité par M. Ducange. En voici les termes : *Tous les Tonlius des denrées c'on vent & acate à Corbie, eſt ſiens* ; (à l'Abbé) *car il eſt Tonloyers de ladite ville.*

mi lesquels on trouve saint Prisque de Lyon *(a)*, saint Evance de Vienne, saint Artéme de Sens, saint Rémédius ou Remi de Bourges, saint Siagrius d'Autun, saint Aunaire d'Auxerre, saint Agricole, ou S. Arigle de Nevers, saint Flavius de Chalon sur Saone, Mummole de Langres & Hiconius de Maurienne, qui paroît avoir été le premier Evêque de ce Siége érigé sous le Regne de Gontram. Voici l'occasion de cet établissement.

L'AN 581.
Evêques du I. Concile de Mâcon.

Une femme venuë du Levant ayant apporté à Maurienne un doigt de saint Jean-Baptiste, cette ville peu connuë auparavant devint fort celébre par la dévotion des peuples, & on la nomma *la ville de S. Jean*. C'est ce qui donna lieu au Roi Gontram d'y ériger un Evêché (*b*), pour honorer l'Eglise du saint Précurseur. La politique eut aussi quelque part à cet établissement; Gontram ne vouloit pas que ses sujets du territoire de Maurienne fussent soûmis à la Jurisdiction de l'Evêque de Turin, qui étoit sous la domination des Lombards.

Maurienne érigée en Evêché.

Mummole de Langres, surnommé le Bon pour ses vertus, avoit été le troisiéme Abbé de Réomaüs, ayant succédé à saint Sylvestre successeur du saint Abbé Jean, le fondateur de ce Monastere.

(*a*) Quoique les Martyrologes ne fassent pas mention de Prisque de Lyon, d'anciens monumens cités par le P. le Cointe, font voir qu'il étoit honoré comme Saint au mois de Juin. *Ad ann. 589, n. 14.*

(*b*) Des Catalogues que nous croyons défectueux, marquent deux Evêques de Maurienne avant Hiconius, sçavoir Claude qu'on prétend avoir assisté en 341. à un Concile de Rome, & Voconius. Je crois que ce dernier est le même qu'Hiconius qu'on nomme aussi Æconius. Pour Claude, au lieu de *Maurianensi*, il faut lire *Maranensi*, comme les Editeurs des Conciles ont marqué en marge, excepté le P. Hardoüin qui a omis cette variante. Frédégaire donne le titre de Bienheureux à Æconius, & marque que ce saint Evêque fit à Genéve l'invention du corps de saint Victor martyrisé avec la Légion Thébéenne.

Vers l'An 581.

Troubles de l'Eglise de Langres.

Greg. Tur. l. 5. c. 5.

L'Eglise de Langres avoit besoin d'un saint Evêque, pour réparer les scandales que la jalousie & l'ambition de quelques Clercs y avoient donnés. Après la mort de saint Tétric, Sylvestre fut élû pour remplir ce Siége : mais il mourut d'épilepsie en allant à Lyon pour se faire ordonner. Le Diacre Pierre, frere de saint Grégoire de Tours, fut accusé d'avoir procuré sa mort; & quoiqu'il se fût juridiquement purgé de ce crime par serment, il fut cruellement assassiné. Pappole qui fut élû à la place de Sylvestre, augmenta le trouble par sa conduite, & mourut misérablement la huitiéme année de son Episcopat. Ce fut pour succéder à Pappole que l'Abbé Mummole fut tiré de sa solitude.

Concile de Lyon.

Greg. Tur. l. 6. c. 1.

Les Peres du Concile de Mâcon ne marquent pas pour quelles affaires publiques ils furent convoqués: mais il y a lieu de croire que c'étoit pour chercher les moyens de concilier les intérêts des Rois François toûjours divisés. Il est du moins certain que la même année 581, il se tint à Lyon un Concile, dont les Evêques allerent conférer avec le Roi Gontram sur la révolte du Duc Mummole, & sur les autres troubles du Royaume. Ce religieux Prince, qui ne vouloit rien faire contre la Loi de Dieu, croyoit ne pouvoir trouver de meilleurs Conseillers, que ceux qui en sont les interprétes. Il consultoit les Evêques pour s'assûrer de la justice des guerres qu'il entreprenoit; & les Conciles étoient ses Conseils d'Etat. Nous n'avons pas les Actes de ce Concile de Lyon.

Saint Aunaire Evêque d'Auxerre convoqua vers le

Vers l'AN 581.

Synode d'Auxerre.

le même-temps, ſans qu'on ſçache préciſément l'année, un Synode des Prêtres & des Abbés de ſon Diocéſe : ce qui marque que dès ce temps-là les Evêques tenoient de ces ſortes d'Aſſemblées, pour y publier les Statuts néceſſaires à la manutention du bon ordre dans leurs Egliſes. On dreſſa dans ce Synode 45 Canons, que nous rapporterons la plûpart, comme étant propres par le détail, où l'on y entre, à donner des mœurs & de la diſcipline de ce ſiécle une connoiſſance, qui eſt un des plus précieux fruits de celle de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Reglemens du Synode d'Auxerre. *T. 1. Conc. Gall. p. 362.*

I. Il eſt défendu de ſe déguiſer le premier jour de Janvier en vache ou en cerf (*a*), ou de donner des étrennes Diaboliques : mais on peut ce jour-là ſe rendre ſervice les uns aux autres, comme dans tout autre jour de l'année. (Pour entendre ceci, il faut ſçavoir que par une ſuperſtition payenne dont on voit encore des traces dans le huitiéme ſiécle, on n'oſoit rien prêter à ſon voiſin le premier jour de l'an, non pas même lui donner du feu. Mais chacun mettoit à ſa porte ce jour-là des tables chargées de viandes pour les paſſans : c'eſt apparemment ce qu'on nomme ici des étrennes Diaboliques.)

Bonifacii Mogunt. ad Zachar. ep. 122.

II. Tous les Prêtres envoyeront avant l'Epipha-

(*a*) Il y a dans le texte *cervolo vel vetula facere* : on ſçait que *vetula* eſt ſouvent écrit dans les anciens livres pour *vitula* ; & que *vitula* ſignifie une géniſſe, ou même une vache. Mais le ſens de ces termes n'en ſeroit pas moins obſcur, ſi nous ne ſçavions d'ailleurs que les maſcarades que les Payens & quelques mauvais Chrétiens faiſoient le premier jour de Janvier, conſiſtoient à prendre la figure de divers animaux, & nommément du cerf & de la vache. Un ancien Pénitentiel tiré d'un Manuſcrit d'Angers, marque trois ans de pénitence pour ces ridicules maſcarades : *Si quis Calendis Ianuariis in vitula vel cervolo vadet, tribus annis pœniteat.* C'eſt à cauſe de ces ſuperſtitions que dans un ancien Ordre Romain on trouve au premier jour de Janvier une Meſſe pour demander à Dieu l'extirpation de l'Idolâtrie, *ad prohibendum ab Idolis.*

Vers l'An 581.

nie, ſçavoir quel jour commence le Caréme; & l'annonceront au peuple le jour de l'Epiphanie.

III. Il n'eſt pas permis de s'aſſembler dans des maiſons particulieres (*a*) pour célébrer les veilles des fêtes, ni d'acquitter des vœux à des buiſſons, à des arbres ou à des fontaines, ou de faire des figures de pieds & d'hommes avec du linge (*b*). Il faut donner ce qu'on a voüé aux pauvres ou à la Matricule, (qui les nourrit.)

IV. Il eſt défendu de conſulter les Sorciers, les Augures, les Devins, les Sorts des Saints, ou les divinations qu'on exerçoit avec du bois ou du pain.

V. Il faut abſolument empêcher les veilles en l'honneur de ſaint Martin. (C'eſt ſans doute que les réjoüiſſances qu'on y faiſoit dès-lors, avoient déja dégénéré en abus.)

VI. Les Prêtres iront chercher le ſaint Chrême après la mi-Caréme; & ceux qui ne pourront y aller eux-mêmes, y envoyeront leur Archidiacre ou leur Archiſoûdiacre. Ils le porteront reſpectueuſement, comme on fait les Reliques des Saints, dans un vaſe deſtiné à cet uſage, & enveloppé d'un linge. (C'eſt la premiere fois que je trouve la qualité d'Archiſoûdiacre. Ce Canon ſemble marquer que le ſaint Chrê-

(*a*) Il eſt difficile de déterminer ce que ſignifie dans ce troiſiéme Canon, *non licet compenſos facere*. Quelques-uns entendent par ce terme les aſſemblées que faiſoient les femmes le ſoir pour filer enſemble. *Penſum* eſt en effet la tâche de laine qu'on donnoit aux femmes pour filer Ainſi *compenſum* ou *compenſos facere* pourroit ſignifier *faire enſemble ſa tâche*, *filer enſemble* D'autres croyent que *compenſum* eſt une offrande, ainſi nommée parce que pluſieurs y contribuoient. Le P le Cointe a tranché la difficulté en mettant dans le texte *conventus*, ſans avertir qu'on lit *compenſos*.

(*b*) On lit dans le texte *pede & homine lineo* M Fleuri a lu *ligneo*, puiſqu'il traduit *des pieds de bois* : cependant toutes les éditions portent *lineo*. On voit par un Sermon de ſaint Eloi qu'on plaçoit ces figures de pieds ſur les grands chemins : mais le Synode d'Auxerre ne le marque pas, comme dit M. Fleuri.

me se faisoit alors à la mi-Caréme dans l'Eglise d'Auxerre (*a*).) Vers l'An 581.

VII. A la mi-Mai, tous les Prêtres viendront dans la ville au Synode, & tous les Abbés le premier jour de Novembre.

VIII. Défense d'offrir à l'Autel du vin assaisonné de miel, ou quelqu'autre boisson que du vin mêlé d'eau; parce que ce seroit un grand péché que d'offrir autre chose pour la consécration du Sang du Seigneur.

IX. Il faut empêcher les laïques de danser dans l'Eglise, d'y faire chanter des chansons à des filles, ou d'y donner des festins. (On voit ici à quel point on portoit la profanation des lieux Saints.)

X. Défense de dire en un jour deux Messes sur le même Autel: sur-tout un Prêtre ne doit pas dire la Messe sur un Autel le même jour que l'Evêque l'y aura dite. (Les Messes n'étoient donc pas encore bien fréquentes.)

XI. Défense de boire & de manger la veille de Pâque après minuit: il faut la célébrer aussi-bien que la veille de Noël & des autres solemnités, jusqu'à la deuxiéme heure, c'est-à-dire, jusqu'à environ sept heures du matin.

XII. XIII. Défense de donner l'Eucharistie (*b*)

(*a*) Le I. Concile de Tolede déclare qu'il est permis à l'Evêque de faire le saint Chrême en quelque jour que ce soit. Il y a cependant fort long-temps que l'Eglise paroît avoir choisi le Jeudi Saint pour cette cérémonie; & l'Evêque disoit ce jour-là trois Messes, qui sont rapportées dans d'anciens Sacramentaires; la premiere pour la reconciliation des Pénitens, la seconde pour la bénédiction du Chrême, & la troisiéme du jour, laquelle se disoit le soir en mémoire de la Céne.

(*b*) On donnoit quelquefois l'Eucharistie aux morts, ou du moins on la mettoit avec eux dans le tombeau. Ce qui fut défendu par le III. Concile de Carthage, & par celui de Trulle. On rapporte que saint Benoît fit mettre l'Eucharistie sur le cadavre d'un Moine que la terre revomissoit de son sein.

Vers l'An 581. ou le baiser aux morts, d'envelopper leurs corps des voiles qui servent à l'Autel. Il n'est pas même permis au Diacre de s'envelopper les épaules de ces voiles.

XIV. XV. XVI. Défense d'enterrer dans le Baptistere, de mettre un mort sur un mort *(a)*, c'est-à-dire, d'enterrer l'un sur l'autre dans le même tombeau; d'atteler les bœufs le Dimanche, ou de faire d'autres travaux que ceux qui sont marqués par les Canons.

XVII. On ne recevra pas d'offrande pour ceux qui se sont procuré volontairement la mort.

XVIII. On ne baptisera qu'à Pâque, même les enfans, excepté dans le danger de mort.

XIX. Il n'est pas permis aux Prêtres, aux Diacres & aux Soûdiacres d'officier à la Messe, ni même d'y assister, s'ils ne sont à jeun. (C'est qu'en effet tous les Ministres de l'Autel communioient alors avec le Célébrant.)

XX. Si l'Archiprêtre n'avertit pas l'Evêque ou l'Archidiacre des fautes qu'il sçaura avoir été commises contre la continence par les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres, il demeurera excommunié un an; & les coupables seront déposés.

XXII. Il n'est point permis à la veuve d'un Prêtre, d'un Diacre, ou d'un Soûdiacre, de se remarier.

(*a*) Quand on enterroit deux corps dans le même tombeau, on avoit grand soin de ne les pas mettre l'un sur l'autre, mais à côté l'un de l'autre. Gruter rapporte un assez plaisant Epitaphe d'un ancien Chrétien, qui ordonna qu'on l'enterrât seul; afin qu'au jour du Jugement il lui fût plus aisé de sortir de son tombeau.

Gruteri p. 1052.

Solus cur sim quaeris ?

Ut in censorio die sine impedimento facilius resurgam.

XXIII. Si un Moine commet un adultere (*a*) ou un larcin, ou possede quelque chose en propriété; l'Abbé qui ne le châtiera pas, ou qui ne le déférera pas à l'Evêque ou à l'Archidiacre, sera enfermé un an dans un autre Monastere, pour y faire pénitence.

Vers l'AN 581.

XXIV. XXV. Défense aux Abbés & aux Moines d'aller aux nôces, & d'être Parrains.

XXVI. L'Abbé qui permettra à une femme d'entrer dans son Monastere, sera enfermé trois mois dans un autre Monastere, pour y jeûner au pain & à l'eau.

XXVII. XXVIII. XXIX. XXX. XXXI. XXXII. Il n'est pas permis à qui que ce soit d'épouser sa belle-mere, ni sa belle-fille, ni la veuve de son frere ou de son oncle, ni la sœur de sa femme défunte, non plus qu'une cousine germaine, ou issuë de germain.

XXXIII. XXXIV. Défense aux Prêtres & aux Diacres d'assister à un Jugement de mort, ou d'être présens, lorsqu'on donne la torture aux criminels.

XXXVI. XXXVII. Il n'est pas permis à une femme de recevoir l'Eucharistie dans la main nuë, (*b*) ou de toucher la palle du Seigneur, c'est-à-dire, le Corporal. (On recevoit donc encore alors l'Eucharistie dans la main, que les hommes avoient nuë, & les femmes, couverte de quelque linge.)

(*a*) Il faut se souvenir de ce que nous avons remarqué ailleurs, que le terme d'*adultere* se prend souvent pour la simple fornication, ou pour l'inceste.

(*b*) On voit cet usage bien marqué dans un Sermon attribué à saint Augustin, & qu'on croit être de saint Césaire. *Tous les hommes*, dit cet Auteur, *quand ils doivent approcher de l'Autel, lavent leurs mains, & les femmes présentent des linges blancs, pour y recevoir le Corps de Jesus-Christ.*

Serm. 29. *appendicis, ult. Edit.*

Vers l'AN 581.

XL. Il n'eſt pas permis aux Prêtres & aux Diacres de chanter ou de danſer dans un feſtin.

XLII. Les femmes, quand elles communient, doivent avoir leur Dominical, (c'eſt-à dire, un voile ſur la tête, ainſi nommé, parce qu'on le portoit les Dimanches.) Celle qui ne l'aura pas, attendra au Dimanche ſuivant à communier.

XLIII. Un Juge ou quelque autre laïque que ce ſoit, qui fera quelque choſe au préjudice d'un Clerc ſans l'aveu de l'Evêque, ou de l'Archidiacre, ou de l'Archiprêtre, ſera un an excommunié.

XLIV. Les laïques qui par contumace réfuſeront d'écouter les avertiſſemens de leur Archiprêtre, ſeront excommuniés, & de plus payeront l'amende que le Roi a ordonnée. (On avoit été contraint de joindre quelquefois à l'excommunication des amendes pécuniaires par l'autorité du Prince: ce qui marque que l'on commençoit à mépriſer les Cenſures Eccléſiaſtiques: leur multiplication pouvoit avoir produit cet effet.)

XLV. Quiconque ne gardera pas ces Statuts, ou négligera d'avertir l'Evêque de leur infraction, ſera excommunié un an.

Tels ſont les principaux Reglemens du Synode d'Auxerre, qui fut ſouſcrit par l'Evêque, par tren-

(a) Que le terme *Dominical* ſignifie un voile ſur la tête, & non un linge dans la main, comme a traduit M. Fleuri, nous le voyons évidemment par ce Canon d'un ancien livre Pénitentiel: *ſi mulier Communicans Dominicale ſuum ſuper caput non habuerit, uſque ad alium diem Dominicum non Communicet.* Les femmes pouvoient tenir un bout de ce voile dans la main pour y recevoir l'Euchariſtie: mais ce n'eſt pas ce que ce Synode ordonne ici. Il avoit déja marqué dans un autre Canon, que les femmes ne doivent pas recevoir l'Euchariſtie dans la main nuë: il veut dans celui-ci que pour approcher de la ſainte Table avec plus de modeſtie & de reſpect, elles ayent un voile ſur la tête.

te-quatre Prêtres & par trois Diacres, dont l'un souscrit pour un Prêtre absent, & par sept Abbés: ce qui montre qu'il y avoit alors sept Abbayes d'hommes dans le Diocése d'Auxerre.

Vers l'An 581.

Commencemens de saint Aunaire d'Auxerre.

Saint Aunachaire ou Aunaire, qui tint ce Synode, étoit né à Orléans d'une famille distinguée par sa noblesse. Il se distinguoit lui-même par son mérite à la Cour du Roi Gontram, lorsqu'il fut pressé intérieurement d'aller visiter le tombeau de saint Martin. C'étoit la grace qui l'y conduisoit, pour l'y appeller plus particuliérement au service de Dieu. Aunaire au pied de ce saint monument forma la résolution de renoncer au monde, & se coupa les cheveux: après quoi il se retira auprès de Siagrius Evêque d'Autun. Il fit à son école tant de progrès dans la vertu & dans les sciences divines, qu'ayant été élu Evêque d'Auxerre, il se montra par son zéle & son érudition, un des plus grands Prélats qu'eût alors l'Eglise Gallicane. Il avoit succédé à saint Ethérius, dont le Martyrologe Romain fait mention le 27 de Juillet (*a*).

Hist. Episc. Autiss.

Saint Aunaire étoit en commerce de lettres avec Pélage II. Il écrivit à ce Pape de la part du Roi Gontram, pour lui demander des Reliques, & l'assûrer que sans les troubles dont l'Italie étoit alors agitée par la nouvelle domination des Lombards, il seroit allé lui-même rendre ses respects à sa Sainteté. Pélage prit cette occasion pour le prier d'in-

(*a*) L'ancienne Histoire des Evêques d'Auxerre ne nous apprend rien de S. Ethérius, sinon qu'il tint le Siége neuf ans, & qu'il succéda à S. Romain, à qui elle donne la qualité de Martyr, sans en marquer la raison: on y dit seulement qu'il eut la tête tranchée. Le Martyrologe Gallican ne fait mention au sixiéme d'Octobre de saint Romain d'Auxerre, que comme d'un Confesseur.

Vers l'An 581.

téreſſer les Rois François aux maux que ſouffroit l'Italie de la part des Lombards.

Lettre de Pélage à ſaint Aunaire. T. 1. Conc. Gall. p. 375.

« Si vous jugez, lui dit-il dans ſa réponſe, que « cette ville ſoit vénérable à toute la terre... pour- « quoi la compaſſion de la charité, ne vous fait-elle « pas gémir ſur nos tribulations.... pendant que tant « de ſang innocent eſt répandu preſque ſous vos « yeux, que les Autels ſont violés, & que les Ido- « lâtres inſultent à la Foi Catholique? Vous auriez « bien dû, vous qui êtes les membres de l'Egliſe « Catholique, unis à un même Corps par le gouver- « nement du même Chef, concourir de toutes vos « forces, pour nous procurer la tranquillité. Car ce « n'eſt pas en vain & ſans un deſſein particulier de « la divine Providence, que vos Rois font profeſ- « ſion, comme l'Empire Romain, de la foi Catholi- « que. Dieu a voulu par-là nous procurer des voi- « ſins capables de ſecourir l'Italie, & ſur-tout la vil- « le de Rome, d'où la foi leur eſt venuë. » Il exhorte enſuite Aunaire à ſe ſervir de la confiance que les Rois François ont en ſes conſeils, pour les engager à donner du ſecours à l'Italie, & pour les détourner de faire aucune alliance avec les Lombards. La lettre eſt datée du 5 d'Octobre de la ſeptiéme année de Tibére. C'eſt l'an 584, ſi Pélage compte les années de Tibére depuis qu'il fut aſſocié à l'Empire avec le titre d'Empereur; mais c'eſt l'an 580, s'il les compte depuis qu'il fut déclaré Céſar.

Aunaire avoit reçu quelques années auparavant une autre lettre de Pélage, où ce Pape le félicite de ſon empreſſement à montrer ſa ſoûmiſſion & ſon

respect pour le S. Siége, & il lui marque la joie qu'il a d'apprendre par ses lettres, qu'on bâtit dans toutes les Gaules un grand nombre de nouvelles Eglises. Vers l'AN 581.

En effet, sans parler des Evêques, plusieurs Seigneurs, à l'exemple du pieux Roi Gontram, croyoient ne pouvoir faire un meilleur usage de leurs biens, que d'en ériger des Temples à Dieu, & doter des Monasteres. Le nombre de ces saintes retraites croissoit tous les jours. Saint Lautein en établit plusieurs au sixiéme siécle dans le Royaume de Bourgogne. Il embrassa la vie Religieuse dans un Monastere d'Autun, d'où étant sorti plein de l'esprit de pénitence & de zéle, il en fonda plusieurs autres, & nommément celui de Moisnai, & celui qui fut appellé de son nom *la Celle Lautein* au Diocése de Besançon. Un ancien Bréviaire de Cluni marque la fête de ce saint Abbé au 25 de Septembre.

S. Lautein.

Saint Aunaire donna à son Eglise son patrimoine, consistant en plusieurs belles terres. Mais il eut encore plus de soin de la bien regler, que de l'enrichir Outre les Statuts du Synode d'Auxerre, dont nous avons parlé, il fit plusieurs autres Réglémens, pour maintenir une exacte discipline parmi son Clergé. Il ordonna que depuis Pâque jusqu'au premier d'Octobre, les veilles se célébreroient dans l'Eglise depuis le commencement de la nuit jusqu'à la pointe du jour : mais que depuis le premier d'Octobre jusqu'à Noël, elles ne commenceroient qu'au chant du Coq ; & depuis Noël jusqu'à Pâque, qu'à minuit : ce que je remarque, parce qu'on peut en in-

Reglemens de S. Aunaire. *Hist. Episc. Autiss. c. 19. t. 1. Bibl. n. Lab.*

Vers l'An 581.

férer que l'Office de la nuit n'étoit pas plus long dans l'Eglise d'Auxerre en Hyver qu'en Eté ; puisqu'on le commençoit plus tard, quand les nuits étoient plus longues. Nous avons vû que suivant l'usage de la Province de Tours & de plusieurs Monasteres, la longueur de l'Office augmentoit à proportion de celle des nuits.

Ce saint Evêque d'Auxerre regla aussi des Stations & des Processions pour tous les jours du mois, aux diverses Eglises de son Diocése : en sorte que chaque jour il y avoit une Procession du Clergé ou des Moines de ces Eglises. Ces Processions étoient plus célébres les premiers jours de chaque mois. Les calamités publiques purent donner lieu à cette institution. Car la maladie contagieuse dont nous avons parlé, avoit pénétré dans le Royaume de Bourgogne, & y faisoit de grands ravages, aussi-bien que dans les autres Provinces des Gaules.

Hist. ep. Autiss. c. 19.

Mort de la Reine Austréchilde femme de Gontram.

Greg. Tur. hist. l. 5. c. 36.

La Reine Austréchilde femme du Roi Gontram en fut attaquée ; & malgré les soins des Médecins le mal parut bien-tôt sans remede. Dès qu'elle ne vit plus d'espérance, elle s'en prit à ses Médecins, & songea à se venger sur eux de la nécessité où elle se voyoit de mourir à la fleur de son âge. » J'aurois « espéré de guérir, dit-elle au Roi, si je n'étois tom- « bée entre les mains de Médecins infidéles : ce sont « les potions qu'ils m'ont données, qui m'ôtent la vie. « C'est pourquoi je vous conjure de me promettre « avec serment de venger ma mort par la leur ; afin « qu'ils ne puissent se glorifier de m'avoir fait mourir. » De pareils sentimens ne montrent pas que

cette Princesse méritât beaucoup de vivre, ni qu'on dût fort la regretter. Cependant Gontram, Prince d'ailleurs plein d'humanité & de religion, eut la criminelle complaisance de lui jurer ce qu'elle souhaitoit; & dès qu'il lui eut rendu les derniers devoirs, il fit en effet mourir Nicolas & Donat, qui l'avoient traittée dans sa maladie. Les Grands trouveroient peu de Médecins à ces conditions. C'est l'art où les fautes tout importantes qu'elles sont, demeurent les plus impunies; parce qu'on suppose avec raison qu'elles sont innocentes. *C'est le Médecin qui traitte; mais c'est le Seigneur qui rend la santé.*

Vers l'An 581.

Marius Avent. in Chron.

Austréchilde est loüée dans un ancien Epitaphe (*a*) pour sa piété & pour ses aumônes: mais on ne doit gueres plus chercher la vérité dans les Epitaphes des Grands, que dans leurs Oraisons funebres. Gontram qui n'avoit pas été heureux dans le choix de ses femmes, ne voulut plus se remarier.

Epitaph. vetera apud Duchesne Script. Franc. t. 1. p. 557.

Nantin Comte d'Engoulême mourut de la même contagion, mais avec des circonstances qui lui firent sentir que c'étoit la main de Dieu qui le frappoit, pour punir les vexations qu'il avoit faites au Clergé. Ce Comte étoit neveu de Marachaire Evêque d'Engoulême, qui étoit mort empoisonné par ses propres Clercs, la septiéme année de son Episcopat. Frontonius qui lui succéda, & qui étoit complice du crime, ayant été enlevé après un an d'Episcopat, Héraclius Prêtre de Bourdeaux (*b*) fut élu en sa pla-

Mort funeste de Nantin Comte d'Engoulême.

(*a*) Selon Grégoire de Tours Austréchilde mourut l'an 580; & selon Marius d'Avenche l'an 581. L'Epitaphe de cette Reine marque qu'elle mourut âgée de 32 ans.

(*b*) C'est celui qui avoit été élu Evêque de Saintes à la place d'Emérius, que le Roi Charibert maintint dans ce Siége.

Vers l'An 581. *Greg. Tur. l. 5. c. 37.*

ce. Nantin qui vouloit venger la mort de son oncle, brigua & obtint la charge de Comte d'Engoulême, afin d'être plus à portée d'en poursuivre les auteurs. Son ressentiment pouvoit paroître juste : mais il s'y mêla de la passion, qui lui fit confondre les innocens avec les coupables, & il ne se deffia pas assez de lui-même dans le Jugement d'une cause où il étoit intéressé. Ce Comte fit à cette occasion plusieurs outrages à l'Evêque Héraclius, l'accusant de retenir auprès de lui, & de recevoir à sa table des personnes coupables de la mort de son prédécesseur. Il fit mourir plusieurs laïques, & même un Prêtre qui dans les tourmens protesta constamment de son innocence. Sa vengeance paroissoit satisfaite : sa cupidité & son avarice ne l'étoient pas. Il s'empara donc des terres que son oncle avoit données par Testament à son Eglise, sous prétexte qu'une Eglise dont les Clercs avoient fait mourir le Testateur, ne devoit pas profiter des biens qu'il lui avoit laissés.

Pour réprimer ces violences, Héraclius se crut obligé d'excommunier le Comte. Celui-ci eut recours à un Concile qui se tint à Saintes ; & il pria les Peres de faire sa paix avec son Evêque, promettant de restituer les biens usurpés. Le Prélat à la priere de ses Confreres, le reçut à sa Communion, en laissant néanmoins au jugement de Dieu la vengeance de la mort du Prêtre. Le Comte n'exécuta pas de bonne foi ses promesses. Avant que de restituer les terres de l'Eglise, il les pilla & en abattit les maisons : ce qui obligea l'Evêque Héraclius de l'excommunier une seconde fois. Mais Héraclius étant

mort sur ces entrefaites, Nantin gagna par argent & par flateries quelques Evêques, qui le reçûrent dans leur Communion.

Il n'eut pas long-temps lieu de s'en applaudir. Car quelques mois après étant attaqué de la maladie contagieuse, il s'écrioit dans les ardeurs de la fiévre: Hélas! je suis brûlé par l'Evêque Héraclius : c'est » lui qui me tourmente, & qui m'appelle au Juge- » ment de Dieu... Je reconnois mon crime, & je de- » mande la mort plûtôt que de souffrir ce tourment. » Il expira en répétant ces paroles. Terrible exemple de la sévérité avec laquelle Dieu punit l'abus de l'autorité dans ceux qui n'étant armés du glaive de la Justice que pour frapper le crime & défendre l'innocence, s'en servent pour persécuter ses serviteurs & sur-tout les Ministres de ses Autels. C'est la réflexion que fait ici Grégoire de Tours.

Mais la contagion qui dura encore quelques années, enleva des victimes plus précieuses que Dieu sembla ne sacrifier à sa colere, que pour les couronner plûtôt dans le Ciel: car il paroissoit tellement irrité contre les péchés des hommes, qu'il se pressa, pour ainsi dire, d'appeller à lui les SS. qui eussent pû le désarmer. Saint Salvi d'Albi, un des plus saints Evêques de ce siécle, fut de ce nombre, comme nous le verrons bientôt. Saint Félix de Nantes mourut l'an 582. Dès qu'il sentit les premieres atteintes du mal, il appella les Evêques voisins, & les pria de consentir à ce que son neveu Burgundion qui n'avoit que vingt-cinq ans, lui succedât. Ils en dresserent un Acte qu'ils envoyerent à Grégoire de Tours Métropoli-

Mort de saint Félix de Nantes.

L'AN 582. tain. Burgundion alla lui-même le prier de lui donner la Tonsure, & de venir l'ordonner à Nantes du vivant de son oncle. Mais Grégoire refusa constamment de faire une Ordination si contraire aux Canons. Si S. Félix parut dans le choix qu'il avoit fait, avoir trop déféré à la chair & au sang, on peut dire pour l'excuser, que le mérite qu'il connoissoit en son neveu, & les espérances qu'il en avoit conçûës, surprirent son zéle. Ce S. Evêque mourut dans la soixante-&-dixiéme année de son âge, & la trente-troisiéme de son Episcopat. On croit que le 8 de Janvier fut le jour de sa mort : cependant on ne célébre sa fête dans son Eglise que le 7 de Juillet. Nonnichius son cousin fut nommé par le Roi son successeur dans le Siége de Nantes. Nous avons fait ailleurs un portrait fidéle des vertus & du mérite de Félix.

Mort du Duc Chrodin insigne bienfaiteur de l'Eglise.

Dieu a ses Saints dans tous les états ; & la plus haute vertu n'est pas incompatible avec la grandeur & les richesses. Si elles la rendent plus difficile, elles la rendent aussi plus éclatante : la piété singuliere du Duc Chrodin, qui mourut la même année & au même âge que saint Félix, en peut servir de preuve. C'étoit un de ces Grands, que Dieu suscite pour le bonheur des petits. Né dans l'éclat & dans l'abondance, il ne fut sensible qu'à la misere des malheureux ; & avec de grandes richesses, il eut encore un cœur plus grand, pour les distribuer avec une sainte profusion. Il regardoit comme le plus glorieux de ses titres la qualité de pere des pauvres, & de bienfaiteur des Eglises. Il épargnoit à ceux dont il connoissoit les

besoins, la honte de demander; & la politesse dont il accompagnoit ses dons, leur donnoit un nouveau prix. Ce Duc prenoit souvent plaisir à acheter de nouvelles terres, à y bâtir des maisons, & à y planter des vignes. Quand tout étoit en état, il y invitoit quelqu'un des Evêques qu'il connoissoit les plus pauvres; & après l'y avoir régalé quelques jours, il lui faisoit présent de cette terre avec toutes ces dépendances, en disant: » *Je la donne à l'Eglise; afin que les pauvres qui en seront nourris, m'obtiennent miséricorde.*

L'AN 582. Greg. Tur. l. 6. c. 20.

Dieu qui ne se laisse pas vaincre en libéralité, récompensa celle de Chrodin. Un jour qu'il faisoit creuser une fosse par un motif de charité, pour y enterrer un pauvre, il y trouva un riche thrésor: mais il le rendit en peu de temps à Dieu dans la personne des pauvres. Grégoire de Tours & Fortunat donnent les plus beaux éloges à la piété & à la charité de ce Duc, dont le nom mérite d'être conservé dans l'Histoire de l'Eglise, comme d'un de ses plus illustres bienfaiteurs.

Fredeg. ep. c. 88.

Fortun. l. 9. Carm. 16.

La peste qui désoloit la France, n'empêcha pas Leuvigilde Roi des Visigoths en Espagne de traitter du mariage de son fils Récarede avec la Princesse Rigonthe fille de Chilpéric. Celui-ci avoit envoyé des Seigneurs François en Espagne examiner l'appanage qu'on offroit de donner à la Princesse. Leuvigilde renvoya en Ambassade à la Cour de Chilpéric l'an 582 deux Seigneurs Espagnols, Florent & Exupere. Ces Envoyés passerent par Tours: & comme ils faisoient profession de la foi Catholique, l'Evê-

Greg. Turon. l. 6. c. 18.

L'AN 582.
L. 3. de mir. S. Mart. c. 8.

que les reçut à sa table. Ils le prierent de leur raconter les merveilles que S. Martin opéroit. Grégoire surpris de cette question, leur demanda si ce Saint étoit connu dans leur pays. « J'ai l'honneur, dit Florent, d'être particuliérement son client, parce qu'il a montré sur moi son pouvoir par un insigne miracle.

Insigne miracle de saint Martin opéré en Espagne.

Il raconta ensuite que son ayeul avoit fait bâtir une belle Eglise en l'honneur de saint Martin, où il alloit tous les jours avec sa femme invoquer la protection de ce S. Evêque : que lui Florent étant né long-temps après, étoit mort de langueur dans son enfance: qu'alors son ayeule & sa mere le porterent dans l'Eglise du Saint; & qu'ayant mis son corps devant l'Autel, son ayeule adressa ce discours à saint Martin: » Grand Saint; nous espérions que vos Reliques que nous avons mises ici, seroient un remede « contre toutes les maladies. Nous avons en effet oüi « dire que vous avez ressuscité des morts, guéri des « lépreux, chassé les Démons, & fait plusieurs au« tres prodiges. Montrez-donc ici vôtre pouvoir, en « accordant à nôtre foi la résurrection de cet enfant. « Si vous ne le faites pas, nous ne viendrons plus ici « vous honorer, & nous n'y entrétiendrons plus de luminaire. » Il ajoûta qu'après ce discours, son ayeule & sa mere se retirerent, laissant le corps de l'enfant dans l'Eglise: mais que le lendemain matin étant revenuës, elles furent merveilleusement surprises de le trouver plein de vie & tourné vers l'Autel.

Grégoire de Tours qui avoit appris ce miracle de la bouche même de Florent, nous apprend aussi que pendant le cours de la dyssenterie contagieuse, dont

nous

nous avons parlé, plusieurs malades furent guéris par la poussiere du tombeau de saint Martin, ou en bûvant de l'eau dont on l'avoit lavé avant Pâque: ce qui marque qu'on lavoit les tombeaux des Saints avant Pâque, & sans doute le Jeudi saint, en même temps qu'on lavoit les Autels avec de l'eau & du vin, ainsi qu'il se pratique encore en plusieurs Eglises de France.

L'AN 583. *Greg. de Mirac. S. Mart l. 2. c. 51. & l. 3. c. 34.*

Pour comble de miseres, le fleau de la guerre civile se joignit bientôt à celui de la peste. Chilpéric & Childebert qui s'étoient ligués contre Gontram par l'entremise de Gilles Evêque de Rheims, envoyerent l'an 583 des troupes nombreuses ravager les Etats de ce Prince. Mais le saint Roi Gontram, qui ne mettoit sa confiance qu'en Dieu, défit l'armée de Chilpéric; & après bien du sang répandu, on fit la paix, à condition que chacun s'en rapporteroit sur ses prétentions au jugement des Evêques & des Seigneurs. Cependant le peuple qui s'en prenoit de cette guerre à Gilles de Rheims, se souleva contre cet Evêque: on lui jetta des pierres; & on l'eût mit en pieces, s'il ne se fût sauvé à la hâte sur un bon cheval qu'il trouva prêt: Dieu lui réservoit une autre punition de ses intrigues. Pour les Evêques du Royaume de Gontram, ils ne prirent d'autre part à ces troubles, que celle de tâcher de les pacifier & de désarmer la colere de Dieu, en remédiant aux abus dans les Conciles qu'ils continuerent de tenir, nonobstant le tumulte des guerres & la crainte de la contagion. Ils en tinrent un à Lyon au mois de Mai de l'an 583, où ils firent les six Canons suivans.

Gueres civiles entre les Rois François. *Greg. Tur. l. 6. c. 31.*

L'AN 583. Canons du III. Concile de Lyon.

T. 1. Conc. Gall. p. 377.

I. Défense aux Clercs des divers Ordres depuis l'Evêque jusqu'au Soûdiacre, d'avoir d'autres femmes chez eux que leur mere, leur tante & leur sœur. (Il étoit donc défendu à ces Clercs de demeurer avec leurs nieces : ce que d'autres Conciles avoient permis.) Les Prêtres & les Diacres qui seront mariés, seront séparés de demeure d'avec leurs femmes; & ceux qui ne garderont pas une exacte continence, seront dégradés.

II. Le Concile ordonne aux Evêques de prendre des mesures pour empêcher la supposition ou la falsification des lettres de recommandation, qu'ils donnent aux captifs & aux autres personnes.

III. Les Religieuses fugitives seront excommuniées, jusqu'à ce qu'elles rentrent dans leur Monastere : cependant par compassion, on leu raccordera le Viatique.

IV. On renouvelle les Reglemens contre les mariages incestueux.

V. Aucun Evêque ne célébrera les fêtes de Noël & de Pâque hors de son Eglise ; à moins qu'il ne soit retenu ailleurs par quelque maladie, ou par un ordre du Roi.

VI. Chaque Evêque aura soin de nourrir & de vêtir tous les lépreux de son Diocese ; afin que la nécessité ne les rende pas vagabonds. (On voit par ce Réglement que la lépre étoit dès-lors une maladie assez commune dans la Gaule: elle le devint beaucoup plus encore dans la suite ; & c'est ce qui donna occasion de bâtir tant d'Hôpitaux qui furent appellés *Ladreries*, parce qu'ils étoient dédiés en l'hon-

neur de ſaint Lazare, vulgairement ſaint *Ladre*. L'AN 583.

Priſque de Lyon, préſida à ce Concile, où aſſiſterent neuf Evêques, avec les Députés de douze autres.

Piété du Roi Gontram.

Le zéle de Gontram ſoûtenoit & animoit celui des Prélats de ſon Royaume. Ce Religieux Roi, quelque affligé qu'il fût de la mort prématurée des Princes ſes enfans & ſes héritiers (*a*), ne voulut pas ſe remarier par amour de la continence, & pour être plus en état de s'adonner à la pratique des bonnes œuvres, propres de ſon rang. Il s'appliqua alors plus que jamais à gouverner ſon peuple avec bonté & ſelon la juſtice, & à faire fleurir la piété Chrêtienne dans ſon Royaume. Il paroiſſoit, dit un Hiſtorien, comme un Evêque avec les Evêques : tant il avoit de zéle pour les intérêts de l'Egliſe. Les exemples d'un ſi bon Roi, ſanctifierent ſa famille. Les deux Princeſſes ſes filles, Clodeberge & Clodehilde, renoncerent aux grandeurs & aux plaiſirs du monde, pour conſacrer à Dieu leur virginité ; & Clodeberge ne tarda pas à en recevoir la récompenſe dans le Ciel.

Fredeg. in Chr. c. 1.

Fondations du Roi Gontram.

Gontram ſe diſtingua ſur-tout par ſa magnificence à fonder & à doter des Egliſes. Il donna pluſieurs belles terres au Monaſtere de ſaint Symphorien d'Autun & à celui de ſaint Bénigne de Dijon ; & il établit dans ce dernier la pſalmodie continuelle ſur le modele du Monaſtere d'Agaune, où les Moines diviſés en pluſieurs troupes, ſe relevoient les uns

(*a*) Les deux fils de Gontram ſe nommoient Clothaire & Chlodomere : le premier mourut à l'âge de dix ans, & le ſecond à l'âge de quatre.

L'AN 584. les autres, pour chanter jour & nuit ſans interruption les loüanges de Dieu. Ce Prince fit bâtir une magnifique Egliſe & un Monaſtere dans le faux-bourg de Chalon ſur Saone en l'honneur de ſaint Marcel Martyr, dont nous avons parlé en ſon lieu; & il y inſtitua auſſi un Chœur continuel, voulant que l'ordre de la pſalmodie fût le même que celui qui étoit obſervé dans l'Egliſe de Tours. Il fit approuver par 40 Evêques les Réglemens *(a)* qu'il y établit. Rien n'eſt plus édifiant que la maniere dont ce Prince parle dans l'Acte de la fondation de ce Monaſtere: il commence ainſi.

Acte de la fondation du Monaſtere de S. Marcel de Chalon ſur Saone. *Apud. Boll. 23. Mart.*

« Gontram par la diſpoſition de la divine Providence, Roi ſous le regne de Dieu, ſerviteur des « ſerviteurs du Seigneur *(b)*, à tous les enfans de nôtre mere la ſainte Egliſe, Salut. Je vois avec douleur « qu'en punition de nos péchés, des Egliſes fondées « pour le ſervice de Dieu dépériſſent par l'ambition « démeſurée des Princes, & par la trop grande négligence des Prélats; & je ſuis pénétré de douleur de ne « pouvoir ſuffire à tout. Cependant pour ne pas paroître les mains vuides devant l'Arche du Seigneur, nous avons réſolu de doter des plus belles

(a) Le P. le Cointe prétend que ce fut le II Concile de Mâcon, qui approuva les Réglemens établis dans le Monaſtere de ſaint Marcel. Mais Frédégaire & Aimoin nous apprennent que Gontram les fit approuver par 40 Evêques: ce qui ne convient pas au II Concile de Mâcon, où il ſe trouva 46 Evêques préſens & les Députés de vingt abſens.

(b) C'eſt la premiere fois que je trouve dans cette Hiſtoire la qualité de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*, que les Papes ont priſe dans la ſuite. On la trouve à la vérité dans une lettre attribuée au Pape Damaſe: mais on ſoupçonne cette lettre de ſuppoſition. S. Auguſtin eſt, je crois, le premier qui ſe ſoit nommé dans ſes lettres le *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. S. Grégoire le Grand prit enſuite cette humble qualité, pour confondre l'orgüeil du Patriarche de Conſtantinople, qui s'arrogeoit le titre faſtueux d'*Oecumenique*.

terres, la Basilique que nous avons fait ériger en » l'honneur du glorieux Martyr saint Marcel de » Chalon. » Il marque ensuite plusieurs lieux dont il charge les habitans de bâtir les divers édifices nécessaires au Monastere.

L'AN 584.

Mais comme ce Prince craignit que dans la suite quelqu'un des Rois ses successeurs, ou même des Evêques, ne s'emparât des terres qu'il avoit données aux Eglises, il souhaita que ces donations fussent confirmées par l'autorité Ecclésiastique; afin que la crainte des Censures retînt les usurpateurs. Il fit donc assembler un Concile à Valence, le 23 de Mai Indiction II. & la 23 année de son regne, c'est-à-dire l'an 584. Il ne nous en reste que le Décret suivant.

II. Concile de Valence.

Nous étant assemblés, disent les Peres, par » ordre du très-glorieux Roi Gontram dans la ville » de Valence, pour apporter reméde à diverses plain- » tes des pauvres, nous avons cru d'abord devoir » ordonner ce qui nous a paru le plus avantageux » pour la conservation du Roi, pour le salut de son » ame, & pour le bien de la Religion. Car ce Prin- » ce a fait écrire au saint Concile par Asclépiodote » son Référendaire, pour nous enjoindre de con- » firmer par l'autorité Apostolique & par nos » souscriptions, toutes les donations que lui, la » Reine Austréchilde d'heureuse mémoire, les » Princesses leurs filles consacrées à Dieu, Clo- » doberge d'heureuse mémoire, & Clodehilde, » ont faites aux Eglises, ou pourront faire dans la » suite. C'est pourquoi, comme nous sommes per- » suadés que les Evêques doivent autoriser une si »

T. 1. Conc. Gall. p. 379.

Décret du II. Concile de Valence pour confirmer les donations de Gontram.

L'AN 584. « loüable dévotion, qui ne peut manquer d'être « agréable à Dieu ; le saint Concile, Dieu présidant « au milieu, a ordonné d'un commun consentement « par cette présente Constitution, que rien de tout « ce que ledit Seigneur Roi, la Reine son épouse, « & les Princesses leurs filles ont donné, ou pourront « donner dans la suite à la Basilique de saint Marcel « & de saint Symphorien, ou autres lieux, ou aux « serviteurs de Dieu, en quelque forme & de quel- « que espece que soient les donations, ne puisse être « usurpé par les Evêques des lieux, ou par les Rois « futurs du consentement des Evêques. Si quelqu'un « a la témérité de donner atteinte à aucune de « ces donations, que par le Jugement de Dieu il soit « frappé d'anathême, comme meurtrier des pau- « vres, & comme sacrilege, qu'il soit condamné « pour son crime aux supplices éternels ?

Evêques du II Concile de Valence.

Ce Décret fut souscrit par dix-sept Evêques dont les plus connus sont Sapaudus d'Arles, saint Prisque de Lyon, saint Evance de Vienne, Martien de Tarentaise, saint Flavius de Châlon sur Saone qui succéda à saint Agricole, après avoir été Référendaire du Roi Gontram, Urbique de Riez, qui engagea le Patrice Dynamius à ajoûter à la Vie de saint Maxime Evêque de cette ville, plusieurs traits édifians attestés par d'anciens Mémoires ; & saint Arige de Gap, qui fut un des plus saints Evêques de son temps. Sapaudus qui présida à ce Concile, occupoit le Siége d'Arles depuis plus de trente ans. Il mourut quelques années après, & eut pour successeur Licérius dont l'Episcopat ne fut pas long.

L'AN 584.

Chilpéric entre à Paris malgré son serment.

Greg. Tur. l. 7. c. 6.

Tandis que Gontram se ménageoit la protection du Ciel par ces œuvres de piété, Chilpéric en excitoit la vengeance par de nouveaux crimes. Nous avons vû que les trois Rois François, en partageant le Royaume de Charibert, avoient juré solemnellement qu'aucun d'eux n'entreroit dans Paris, sans le consentement des deux autres; & que si quelqu'un osoit violer ce serment, saint Polyeucte (*a*), saint Hilaire & saint Martin, seroient les vengeurs du parjure. Chilpéric avoit transgressé plusieurs fois un serment si solemnel; & quoique sa conscience fût endurcie au crime, il n'étoit pas sans remords. C'est pourquoi, comme il vouloit venir encore passer à Paris la fête de Pâque de l'an 583, il s'avisa d'un stratagême pour les calmer. Il fit porter plusieurs Reliques des Saints en Procession devant lui, & il entra ainsi à leur suite dans Paris le Samedi Saint, se persuadant que ces Reliques détourneroient la malédiction qu'il auroit pu s'attirer par son parjure. La passion est un Casuiste commode, qui sçait toûjours éluder ou interpréter en sa faveur les Loix les plus saintes.

Greg. l. 6. c. 27.

Mort de Thierri fils de Chilpéric.

Chilpéric passa les fêtes de Pâques dans de grandes réjoüissances : il éprouva bien-tôt que la joie de l'impie est courte. Il lui étoit né un fils qui le consoloit de la mort des autres ; il le fit baptiser à Paris. L'Evêque Ragnemode en fut le Parrain, & le nomma Thierri (*b*). Mais le jeune Prince mourut quel-

(*a*) Saint Polyeucte est un célébre Martyr de Mélitine en Armenie, qui étoit renommé pour son pouvoir à punir le parjure.

(*b*) On voit que l'usage étoit déja établi d'attendre le Baptéme pour donner un nom aux enfans, & que c'étoit le Parrain qui les nommoit. Cependant cet usage ne s'observoit pas, quand le Baptéme étoit différé long-temps. Il faut aussi remarquer

L'AN 584 ques mois après de la dyssenterie comme ses freres ; & sa mort replongea Frédégonde dans toutes ses fureurs. Elle l'attribua à des maléfices ; & sous ce prétexte, elle fit mourir dans les supplices plusieurs femmes de Paris : dont les unes furent brûlées, & les autres roüées *(a)*. Le Préfect Mummole fut appliqué à de cruelles tortures, pour s'être vanté d'avoir un reméde spécifique pour la dyssenterie. On lui fit un crime de ne l'avoir pas donné ; & c'étoit particuliérement à lui que Frédégonde s'en prenoit. Elle n'auroit dû s'en prendre qu'à elle-même, & qu'à ses crimes, que Dieu punissoit par la mort de ses enfans.

Le deüil de la Cour fit différer le mariage de la Princesse Rigonthe, accordée avec le Prince Récarede. Chilpéric fit dire aux Ambassadeurs qui étoient venus presser son départ : « Vous voyez ma « Maison dans le deüil, comment célébrerois-je les « nôces de ma fille ? Le Roi des Goths recherchoit avec empressement cette alliance, afin de s'assûrer du secours de Chilpéric dans la guerre que Childebert menaçoit de lui faire pour les intérêts de la Princesse Ingonde sa sœur, femme du Prince Herménigilde. Il renvoya à Chilpéric un nouvel Ambassadeur nommé Oppila, avec de riches présens pour l'engager

Greg. l. 6. c. 34.

que les Evêques étoient assez communément les Parrains des fils de nos Rois. Outre Ragnemode de Paris qui le fut du Prince Thierri fils de Chilpéric, saint Prétextat de Roüen le fut de Méroüée, saint Agéric de Verdun, de Childebert II, & saint Véran de Cavaillon, de Thierri fils de Childebert II.

(a) Plusieurs Auteurs ont avancé que le supplice de la roüe étoit inconnu en France avant François I. qui l'a établi par un Edit. Mais ce que Gregoire de Tours dit de ces femmes, qu'elles furent attachées à la roüe après avoir eu les os rompus, montre que les anciens François employoient ce supplice pour la punition des grands crimes.

l'engager à s'allier avec lui contre le Roi d'Austrasie, & pour presser le départ de Rigonthe. L'AN 584.

Oppila arriva à Tours le jour de Pâque. L'Evêque saint Grégoire lui demanda s'il faisoit profession de la foi Catholique. Il répondit qu'il croyoit tout ce que croyent les Catholiques. Il assista même au Sacrifice de la Messe. Mais il ne reçut pas la paix, & ne communia pas : ce qui fit juger qu'il n'étoit pas Catholique, comme il le disoit. L'Evêque pour mieux s'en assûrer, l'invita à dîner, & lui demanda quelle étoit sa foi sur la Trinité. Il répondit : « Je crois que le Pere, le Fils & le saint Esprit ont une » même vertu. Si vous le croyez, comme vous le » dites, reprit Grégoire, pourquoi n'avez-vous pas » communié du Sacrifice que nous avons offert? C'est » dit-il, parce que vous ne dites pas, comme il con- » vient, l'Hymne de la gloire, (c'est-à-dire le *Gloria* » *Patri.*) Car nous disons avec saint Paul: *Gloire à Dieu* » *le Pere par le Fils*; & vous autres vous dites : *Gloire* » *au Pere, & au Fils, & au saint Esprit.*» Il fut plus aisé à un Evêque aussi habile que Grégoire, de confondre les faux raisonnemens de l'Arien, que de vaincre son opiniâtreté. On peut ici remarquer en passant, que c'étoit encore alors la coûtume que tous les Fidéles communiassent à la Messe, les jours solemnels; puisqu'on jugea que cet Ambassadeur n'étoit pas Catholique, dès qu'on ne le vit pas communier le jour de Pâque avec les Fidéles. L'ancien usage étoit même de communier toutes les fois qu'on assistoit à la Messe; & Valafrid Strabon, nous apprend que de son temps, c'est-à-dire, au neuviéme

Greg. Tur. l. 6. c. 40.
Dispute de Grégoire de Tours avec un Arien.

Strab. c. 22.

L'AN 584. ſiécle, il y avoit encore des perſonnes qui ne manquoient pas de communier pluſieurs fois en un jour, quand elles aſſiſtoient à pluſieurs Meſſes.

Départ de Rigonthe pour l'Eſpagne. *Greg. l. 6. c. 45.*

La Princeſſe Rigonthe partit enfin pour l'Eſpagne avec un équipage ſi magnifique, & de ſi riches thréſors, que les François en murmurerent. Mais dès la premiere nuit qu'on campa, on lui déroba cent des meilleurs chevaux de ſa ſuite, qui avoient chacun un frein d'or. Cette Princeſſe n'alla que juſqu'à Toulouſe; & la mort de ſon pere rompit un mariage qu'elle paroiſſoit craindre.

Mort de Chilpéric. *Geſt. Reg. Franc. c. 35.*

Chilpéric pour mettre le comble à ſes crimes, étoit encore malgré ſon ſerment entré dans Paris au mois de Septembre l'an 584. Delà il ſe rendit à Chelles Maiſon Royale, où il fut cruellement aſſaſſiné un ſoir comme il deſcendoit de cheval à ſon retour de la chaſſe; & l'on prétendit qu'un ſi exécrable attentat avoit été commis par l'ordre même de Frédégonde, qui craignoit que le Roi ne punît ſes amours criminels avec un Seigneur François nommé Landri. Si ce fait eſt véritable, Chilpéric fut lui-même la malheureuſe victime que ſe ſacrifia une femme impudique, à laquelle il avoit ſacrifié ſi long-temps ſa conſcience, le repos de ſes ſujets, & la vie de tant d'innocens. Mais le ſilence de Grégoire de Tours, nous porte à croire qu'on ne doit pas attribuer à Frédégonde, tous les crimes dont elle étoit capable.

Greg. Turon. hiſt. l. 6. c. 46.

Caractere de Chilpéric. *Ibid.*

Cet Hiſtorien fait en deux traits un portrait de Chilpéric d'autant plus affreux, qu'il n'eſt que trop reſſemblant: il le nomme *le Néron & l'Hérode* de ſon

siécle. Ce Prince eut en effet les vices les plus odieux de ces deux monstres. Egalement cruel & débauché, il fut le bourreau d'une Reine son épouse, le tyran de son peuple, & l'esclave d'une femme à qui le crime ne coûtoit rien. Barbare jusqu'à faire arracher les yeux à ceux qui contrevenoient à ses ordres, il sembloit prendre plaisir à voir couler les larmes des malheureux, & le sang des innocens. Avare au milieu de ses thrésors, il faisoit mourir pour des crimes supposés, ceux dont la dépoüille pouvoit enrichir son Epargne : c'étoit être coupable à son Tribunal, que d'être riche. Il ne pouvoit sur-tout pardonner ce crime aux Evêques. Il disoit souvent : « Nôtre fisc est pauvre, nos richesses sont passées aux Eglises : » ce sont maintenant les Evêques qui regnent. » Aussi cassoit-il presque toûjours les Testamens faits en faveur des Eglises. Il prenoit même plaisir dans ses entretiens à tourner les Prélats en ridicule ; & comme il en nomma peu de bons, la conduite de plusieurs fournissoit assez de sujets à ses railleries. L'AN 584.

Mais pour rendre justice à un Prince, qui se mit peu en peine de la rendre aux autres, il faut ajoûter quelques traits à ce portrait. Chilpéric avoit de la bravoure, de l'esprit, & même de l'érudition dans les sciences profanes & sacrées. Il sçavoit sa Religion mieux qu'il ne la pratiquoit. Il publia deux livres de poësies à l'imitation de Sédulius (*a*) : mais il y observoit mal la mesure des vers. Il fit même des ouvrages de piété, & composa pour diverses fêtes

(*a*) Sédulius est un Poëte Chrêtien du V. siécle, qui a composé un Poëme en quatre livres sur la vie de Jesus-Christ. Son style est noble & coulant.

L'AN 584.

Loi de Chilpéric pour l'Orthographe. *Greg l. 5. c. 45.*

de l'année des Hymnes & des Messes qui ne furent pas reçûës. Il ne fut pas plus heureux dans ce qu'il fit pour étendre son empire sur l'Ortographe. Jugeant nôtre Alphabet défectueux, il publia une Ordonnance, pour y faire ajoûter quatre lettres de son invention *(a)*, & défendit d'écrire dans la suite autrement que suivant cette nouvelle méthode, ordonnant même d'effacer des anciens livres les mots ou ces lettres devoient entrer, pour les récrire autrement. Mais tous ces ordres ne servirent qu'à faire voir que l'usage est le maître & l'arbitre de l'Ortographe, aussi-bien que du langage; & que les Princes, comme les autres hommes, sont sujets à ses Loix.

Quelques fondations de Chilpéric.

Il faut aussi convenir que Chilpéric ne laissa pas de faire quelques libéralités aux Eglises. Celle de Tournai *(b)* & le Monastere de saint Lucien de Beauvais, le regardent comme un de leurs plus insignes bienfaiteurs. On assûre même qu'il rebâtit ce Monastere à la priere de Dodon Evêque de Beauvais & du saint Abbé Evroul. Mais le Diplome qu'on produit pour prouver ce fait, est une piéce sans autori-

(*a*) Grégoire de Tours marque ainsi les caracteres des nouvelles lettres que Chilpéric voulut introduire, Ω, ✢, Z, Π; & il y dit que par-là ce Prince vouloit exprimer l'Omega des Grecs & les sons que forment dans la composition des mots les lettres ou les diphtongues suivantes, *a*, *the*, *vvui*. Les caracteres de ces lettres varient dans les Manuscrits & dans les Editions. Le P. Ruinart exprime le dernier par un Δ. Suétone dit que l'Empereur Claude inventa aussi quelques lettres qu'il ordonna d'ajoûter à l'Alphabet.

(*b* L'Eglise de Tournai a conservé la mémoire des bienfaits de Chilpéric dans un ancien Cartulaire, où on lit: *Quinto Calend. April. Obitus gloriosi Regis Francorum Chilperici, qui hanc Ecclesiam ita largâ Christi caritate dotavit, &c.* Sur quoi il faut remarquer que si par le mot d'*Obitus*, on a prétendu marquer dans ce Cartulaire la mort de Chilpéric au 28 de Mars, c'est une faute contre la vérité de l'Histoire. Car Chilpéric qui mourut l'an 584, étoit encore à Paris au mois de Septembre de la même année. Apparemment qu'on a seulement voulu dire que le 28 de Mars on faisoit un Obit pour Chilpéric, comme pour un bienfaiteur.

té, & dont les dates ſe contrediſent. Il n'eſt pas même conſtant que ſaint Evroul de Beauvais ait été Abbé de ſaint Lucien, & encore moins de ſaint Fuſcien proche d'Amiens : l'établiſſement de ces Monaſteres paroît plus récent.

Funérailles de Chilpéric.

Un Roi du caractere de Chilpéric n'aimoit ſincérement perſonne ; & il parut à ſa mort qu'il n'étoit aimé de perſonne. Dès qu'il eut expiré, tous ſes Courtiſans diſparurent & l'abandonnerent. Grand ſujet d'humiliation pour les Princes de la terre ! ce n'eſt le plus ſouvent que la fortune qu'on ſert en paroiſſant les ſervir. De tout ce qui ſe trouvoit alors à la Cour, il n'y eut que ſaint Malluſe Evêque de Senlis, qui reſta pour prendre ſoin de la ſépulture de Chilpéric. Ce ſaint Evêque étoit depuis trois jours à Chelles, pour ſolliciter une audience du Roi, & il n'avoit encore pû l'obtenir. Cependant dès qu'il eut appris ſa mort, il alla avec empreſſement lui rendre les derniers devoirs. Il lava ſon corps, le revêtit d'habits précieux ; & après avoir paſſé la nuit auprès à chanter des Pſeaumes, il le fit porter à Paris par la riviere, & l'enterra dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire de ſaint Germain des Prés. (*a*)

Greg. l. 6. c. 46.

(*a*) On découvrit l'an 1643 dans le Cloître de ſaint Germain des Prés deux tombeaux de pierre, ſur l'un deſquels on liſoit en caracteres aſſez barbares cette Inſcription :

Precor ego Ilpericus non auferantur hinc oſſa mea.
Tempore nullo hinc tollantur oſſa Hilperici.

Quelques ſçavans, & entre autres M. Adrien de Valois, jugerent que c'étoit le tombeau du Roi Chilpéric. Car *Ilpéric* eſt le même nom que *Chilpéric*, dont on a retranché l'aſpiration *Ch*, ainſi qu'on a fait au nom de *Chlovis* & à celui de *Chlotaire* pour faire *Loüis* & *Lothaire*. Cependant comme la qualité de Roi n'eſt pas marquée ſur ce tombeau, on peut révoquer en doute que ce ſoit celui du Roi Chilpéric. On montre en effet dans l'Egliſe même de ſaint Germain le tombeau de ce Prince : mais il paroît que c'eſt un Monument plus récent.

L'AN 584. S. Mallulfe de Senlis.

Saint Mallulfe eſt honoré à Senlis le quatriéme de Mai. Il eſt marqué avoir ſuccédé à Sanctin, ſucceſſeur de Gonotigerne, qui aſſiſta à pluſieurs Conciles. Je croirois plûtôt que Mallulfe fut élu à la place de ſaint Léthard après ſon départ pour l'Angleterre, où une Princeſſe Françoiſe mariée à un Roi Payen, l'emmena avec elle, comme nous le dirons dans la ſuite.

Perſécutions & violences exercées contre Ethérius Evêque de Liſieux.

Greg. Tur. l. 6. c. 36.

Le cruel aſſaſſinat commis en la perſonne du Roi Chilpéric, rend moins ſurprenans les excès où l'on ſe porta en ce temps-là même contre quelques ſaints Evêques ou Abbés. Ethérius de Liſieux éprouva de la part de quelques-uns de ſes Clercs ce que la perfidie a de plus noir, & la violence de plus furieux: l'hiſtoire mérite d'en être rapportée. Un Clerc du Mans ayant enlevé une femme avec laquelle il étoit en mauvais commerce, fut pris avec elle par les parens de cette femme, leſquels la firent auſſi-tôt brûler ſelon l'uſage de ce temps-là, qui permettoit aux parens de ſe faire juſtice, pour venger l'honneur de la famille. Quant au Clerc, ils ſe contenterent de le retenir en priſon, en attendant que quelqu'un lui rachetât la vie moyennanr une ſomme conſidérable: car l'amour de l'argent avoit encore plus de force ſur eux que celui de la vengeance.

Ethérius Evêque de Liſieux ayant appris cet événement, eut pitié de ce Clerc, & paya vingt ſols d'or pour lui ſauver la vie. Il fit plus: lui ayant trouvé du talent, & le croyant converti, il l'attacha à ſon Egliſe, & le chargea d'enſeigner les Lettres aux jeunes enfans. C'étoit un ſerpent qu'il mettoit dans

ſon ſein. Ce malheureux ne ſe corrigea pas de ſes déſordres; & le ſaint Evêque par un excès de bonté le tira une ſeconde fois de priſon, où l'avoient enfermé les parens d'un autre femme, qui découvrit à ſon mari ſes infâmes pourſuites. Tant de bienfaits auroient gagné un cœur moins perfide & moins endurci. Mais, quand dans un état ſaint on eſt livré à l'impudicité, on eſt capable des plus noirs attentats. Le Clerc Manſeau réſolut la mort de celui qui lui avoit ſauvé la vie. Ayant donc concerté ſon deſſein avec l'Archidiacre de Liſieux, ils ſubornerent un Clerc pour aſſaſſiner Ethérius. Mais l'aſſaſſin ſur le point de conſommer ſon crime, en eut tant d'horreur, qu'il ſe jetta aux pieds de l'Evêque pour le lui confeſſer. L'AN 584.

L'Archidiacre & le Clerc Manſeau voyant leur projet manqué, tenterent une autre voie. Ils entrerent pendant la nuit, avec quelques perſonnes de leur faction dans la maiſon du ſaint Evêque, & ſe mirent à crier qu'ils avoient vû une femme ſortir de ſa chambre. Rien n'étoit plus mal concerté que cette calomnie. Car outre qu'Ethérius étoit preſque ſeptuagenaire, il faiſoit toûjours coucher pluſieurs de ſes Clercs dans ſa chambre, pour avoir des témoins de ſa conduite. Mais la fureur de ſes ennemis s'embarraſſoit peu des vraiſemblances. Ils ſe jetterent ſur ce vénérable vieillard, le chargerent de chaînes, & le mirent en priſon. En étant échapé comme par miracle, il ſe réfugia dans le Royaume de Gontram, auprès de qui il eſpéra trouver plus de juſtice. Les conjurés allerent auſſi-tôt demander

L'AN 584.

cet Evêché à Chilpéric, qui vivoit encore. Il leur ordonna de retourner à Lisieux jusqu'à ce qu'il fût mieux instruit. Mais dès qu'ils y furent arrivés, les citoyens se jetterent sur eux; & après leur avoir fait souffrir les peines qu'ils méritoient, ils députerent au Roi pour redemander leur Evêque. Chilpéric en écrivit à Gontram, qui renvoya Ethérius à son Eglise chargé de présens, & avec des lettres de recommandation pour les Evêques des villes de ses Etats, par où il devoit passer.

Martyre de S. Louvents. *Greg. Turon. l. 6. c. 37.*

Lupentius Abbé de saint Privat de Gabales, aujourd'hui Javouls, & dont le Siége a été transféré à Mende, eut un sort plus heureux aux yeux de Dieu: il ne triompha d'une artificieuse calomnie, que pour succomber à une injuste violence. Ayant été accusé par Innocent Comte de Gabales, d'avoir tenu des discours injurieux à la Reine Brunehauld, il fut obligé d'aller à la Cour d'Austrasie, pour y répondre à ses accusateurs. Il les confondit sans peine, & il leur pardonna volontiers. Mais ils ne lui pardonnerent pas de s'être justifié à leur confusion. Le Comte Innocent l'attendit en chemin à son retour, & le mena à Pontion dans le Pertois, où il lui fit souffrir plusieurs supplices. Après quoi l'ayant relâché, il le fit suivre par des satellites, qui le mirent à mort sur les bords de l'Aisne, où ils jetterent son corps. Des Bergers l'y découvrirent miraculeusement; & Dieu attesta par plusieurs prodiges la sainteté de cet Abbé, qui est honoré comme Martyr à Châlons sur Marne le 22 d'Octobre: (*a*) il est connu

(*a*) Les Reliques de saint Louvents ont été brûlées dans l'incendie de la Cathé-

sous

fous le nom de faint Louvents. Ce qu'il y eut de plus fcandaleux dans cet attentat, c'eft que le Comte Innocent loin d'être puni, fut élevé à l'Epifcopat, par la faveur de Brunehauld, après la mort de Théodofe de Rhodez. Oppofons à ces fcandales les héroïques vertus & la fainte mort de faint Salvi Evêque d'Albi, laquelle arriva la même année 584.

L'AN 584.

Greg. Tur. l. 5. c. 1.

Mort de S. Salvi Evêque d'Albi.

La pefte dont nous avons parlé, s'étant communiquée à la ville d'Albi, ce bon Pafteur n'eut garde d'abandonner fon troupeau dans une fi grande défolation. Il eut la douleur d'en voir mourir la plus grande partie, fans que fon zéle fe rallentît pour fecourir ceux qui reftoient. Il profitoit avec foin des difpofitions, où le fpectacle affreux des morts & des mourans, mettoit les efprits; & il les exhortoit continuellement à fe préparer par la priere & les bonnes œuvres à comparoître au Tribunal de Dieu. La récompenfe qu'il reçut de fa charité, c'eft qu'il en devint la victime & le Martyr. Dès qu'il fe fentit atteint du mal contagieux, il lava lui-même fon corps, le revêtit comme s'il eût été mort, & fe mit dans le cercüeil qu'il s'étoit préparé. Il mourut ainfi, après s'être rendu lui-même les derniers devoirs, dans la crainte que la contagion n'empêchât les autres de les lui rendre.

Une mort fi précieufe devant Dieu couronna une vie toute fainte & toute miraculeufe, comme nous allons voir. Car il y a dans l'hiftoire de ce faint Evêque des traits fi finguliers, & cependant fi certains,

drale de Châlons, arrivé par un coup de foudre le 19 de Janvier l'an 1667. On n'en a fauvé que quelques offemens à demi-brûlés.

L'AN 584. que nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter ici un précis pour l'édification des Fidéles.

Abbrégé de la Vie de saint Salvi.

Salvi ayant suivi quelque temps le Barreau dans sa jeunesse, sans donner dans les écüeils de cette profession, ni dans ceux de cet âge, se retira dans un Monastere, où il ne chercha à se distinguer que par son humilité & sa mortification. La grande abstinence & les autres austérités qu'il pratiquoit, altérerent tellement sa santé, qu'il disoit lui-même avoir changé neuf fois de peau, pour se dépoüiller plus parfaitement du vieil homme. L'Abbé étant mort, il fut élu en sa place : mais il aimoit trop la solitude, pour s'accommoder d'une charge qui l'exposoit à tant de distractions. Après avoir gouverné quelque temps ses Moines, il leur dit adieu, & s'enferma dans une cellule, résolu de n'en jamais sortir. C'étoit comme un tombeau, où il s'ensevelissoit tout vivant, pour mourir au monde & s'en faire oublier. Mais le monde qui se rend en quelque sorte justice, recherche & estime ceux qui le méprisent. On accouroit de toutes parts à la cellule du nouveau Reclus ; & l'on s'en retournoit toûjours édifié de ses discours, ou soulagé par ses prieres. Car il donnoit aux malades des Eulogies, qui leur rendoient la santé.

Ibid.

Cependant Salvi qui guérissoit les autres, eut lui même dans la cellule où il étoit réclus, une maladie qui le réduisit en peu de temps à l'extrémité On le crut mort, & peut-être l'étoit-il en effet. On commença donc à lui rendre les derniers devoirs ; on lava son corps, on le revêtit, & on le mit dans un

cercueil ouvert ſelon la coûtume. Sa mere qui vivoit encore, & les Moines paſſerent la nuit à chanter des Pſeaumes auprès du corps. Le lendemain matin tout étant prêt pour les funérailles, on alloit l'enterrer, quand on s'apperçut qu'il donnoit quelques ſignes de vie. On fut bien plus ſurpris, lorſque paroiſſant s'éveiller comme d'un profond ſommeil, il s'écria : *Seigneur Dieu de miſéricorde, pourquoi me renvoyez-vous dans ce lieu de ténébres ?* L'AN 584.

Il ſe leva incontinent de ſon cercueil, ſans qu'il reſſentît aucune incommodité de la maladie qui l'avoit réduit en cet état, & il paſſa enſuite trois jours ſans boire & ſans manger. Le troiſiéme jour, il fit aſſembler ſa mere & ſes Moines, & il leur dit : « Ecoutez mes freres, & comprenez par ce que je vais raconter, que tous les biens de ce monde ne ſont que vanité, comme Salomon l'a dit. Heureux l'homme qui vit tellement ſur la terre, qu'il mérite de voir la gloire du Ciel! Ayant dit cela, il s'arrêta, délibérant s'il en diroit davantage : mais ſes freres le preſſerent avec tant d'inſtance, qu'il leur raconta donc ce qu'il avoit vû des merveilles du Ciel, & comment y ayant été conduit par deux Anges, il entendit une voix qui diſoit : *Qu'il retourne dans le ſiécle, parce qu'il eſt néceſſaire à nos Egliſes.* « Alors, dit-il, je m'écriai les yeux baignés de larmes : Hélas, Seigneur ! pourquoi m'avez-vous montré ces merveilles, ſi vous vouliez m'en priver ? On me répondit : Allez en paix : je ſerai vôtre gardien, juſqu'à ce que je vous ramene en ce lieu. »

Je crains, dit Grégoire de Tours, qui rappor- »

L'AN 584. « te ce prodige, que ce que j'écris ici, ne paroiſſe « incroyable à quelqu'un: mais je prens le Dieu tout-« puiſſant à témoin, que je ne dis rien, que ce que j'ai « appris de la bouche de Salvi même. Tout ceci pouvoit s'être paſſé dans une extaſe : cependant cet Hiſtorien dit en termes formels que Salvi avoit rendu l'eſprit.

Après un événement ſi miraculeux. Il vécut encore long-temps reclus avec un redoublement de ferveur. Il fut tiré de ſa cellule vers l'an 574. & élevé comme malgré lui ſur le Siége d'Albi. Il parut bien par ſa conduite dans l'Epiſcopat qu'un ſeul rayon de la gloire céleſte tel qu'il l'avoit vû, ſuffit pour détacher le cœur des biens de la terre, & pour en faire connoître à l'eſprit toute la vanité. Rien n'égaloit le déſintéreſſement & la charité de Salvi. Il n'avoit rien à lui; & l'argent qu'on le forçoit quelquefois de recevoir, il le diſtribuoit auſſi-tôt aux pauvres. Le Patrice Mummole ayant emmené d'Albi un grand nombre de captifs, le ſaint Evêque ſuivit ce Général, & ne le quitta pas qu'il ne les eût tous rachetés. Enfin après environ dix ans d'Epiſcopat, Salvi mourut, peut-être pour la ſeconde fois, en aſſiſtant courageuſement les peſtiférés de la maniere que nous l'avons dit. Déſiderat fut élu l'année ſuivante pour ſon ſucceſſeur (*a*): ce qui fait juger que le Siége vaqua quelque temps à cauſe de la contagion.

Greg. Tur. l. 8, c. 22.

Saint Salvi avoit une niéce nommée Diſciole,

(*a*) Quelques Auteurs font ſuccéder à ſaint Salvi un nommé Théofroi. Il me paroît qu'on doit plûtôt s'en rapporter au témoignage de Grégoire de Tours.

qui étoit Religieuse dans le Monastere de sainte Radegonde. Elle profita si bien des exemples de vertu qu'elle avoit dans la personne de son oncle, qu'elle devint elle-même l'exemple de ses sœurs. Elle mourut saintement l'an 583, après avoir eu une vision celeste qui la remplit d'une sainte joie, laquelle éclata sur son visage mourant. Elle est honorée le 13 de Mai, & S. Salvi le 10 de Septembre. Quelques Légendaires ont attribué à saint Salve d'Amiens une partie des merveilles que Grégoire de Tours rapporte de saint Salvi d'Albi.

Sainte Disciole nièce de S. Salvi.
Greg. Tur. l. 6 c. 29.

Nous n'avons rien d'assez certain sur le temps où a vécu saint Salve Evêque d'Amiens, les uns le plaçant à la fin du cinquiéme siécle, & les autres à la fin du sixiéme (*a*), sans qu'il soit possible de bien éclaircir ce point, faute de monumens. Cette incertitude ne nous empêchera pas de dire ici un mot de ce S. Evêque, en tâchant de démêler la vérité de quelques fables, dont on a voulu embellir son histoire.

S. Salve d'Amiens.

Salve étoit originaire, à ce qu'il nous paroît, du territoire d'Amiens: après avoir vécu quelque temps dans le monde, se consacra à Dieu dans un Monastere qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Pierre. On croit que c'est celui qui a donné son nom à la ville de Monstreüil (*b*), & où les Reliques de saint Salve ont été transfé-

Vit. Salvii apud Boll. 11. janv.

Monastere de S. Salve de Monstreüil.

(*a*) Ce qui fait l'incertitude de l'époque de S. Salve, c'est qu'on ne convient pas quel est le Roi Thierri sous le regne duquel il fut ordonné; ni si Autgaire Evêque de Noyon qui fut envoyé à Amiens pour presider à l'élection, est différent de S. Aichaire prédécesseur de S. Eloi: car quelques Critiques lisent Aichaire au lieu d'Autgaire. En prenant ce parti, il faudroit dire que saint Salve fut ordonné sous Thierri fils de Childebert II. Mais il paroît d'un autre côté que ce Prince ne fut jamais Roi d'Amiens.

(*b*) Monstreüil, *Monasteriolum*, est ainsi nommé à cause du Monastere qui a été l'origine de cette ville.

rées dans la ſuite. Il fut élevé à l'Epiſcopat après la mort de ſaint Honoré, & il en retraça les vertus, joignant dans l'exercice de ſon Miniſtere la prudence du ſerpent à la ſimplicité de la colombe. Il tranféra de l'Egliſe de la Vierge, connuë ſous le nom de ſaint Acheul, le corps de ſaint Firmin le Martyr dans la ville, auſſi-bien que ceux des ſaints Martyrs Achée & Acheul, & celui de ſaint Firmin le Confeſſeur. On ajoûte qu'il fit bâtir à Amiens, une Egliſe ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Paul, dite aujourd'hui ſaint Firmin le Confeſſeur. Saint Salve mourut le 28 d'Octobre : mais le Martyrologe Romain marque ſa fête l'onziéme de Janvier.

FIN DU LIVRE SEPTIE'ME.





HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE HUITIE'ME.

L'AN 584.

CHILPERIC de tant de fils qu'il avoit eûs, ne laissa en mourant qu'un jeune enfant de quatre mois, seul héritier de son Royaume. C'étoit un foible appui pour Frédégonde, qui craignoit avec raison la punition de tant de crimes. Mais son esprit artificieux lui fit trouver des ressources. Elle implora la protection de Ragnemode Evêque de Paris; & se réfugia dans son Eglise, avec une partie de ses Thrésors, pour se soustraire à la fureur du peuple, toûjours facile à s'émouvoir & à se calmer. De cet asyle elle députa au Roi Gontram, pour le

Frédégonde se réfugie dans la Cathédrale de Paris.

L'AN 584.

prier de venir prendre la défense d'un pupille qu'elle mettoit sous sa protection, & dont elle lui abandonnoit les intérêts, aussi-bien que les siens. Gontram naturellement bon, fut attendri du malheur de Chilpéric, & de celui dont Frédégonde étoit menacée. Il se rendit en diligence à la tête de son armée à Paris, où il fut reçû avec de grandes démonstrations de joie. A peine y étoit-il arrivé, que Childebert se présenta d'un autre côté, pour y entrer aussi : mais les Parisiens lui fermerent les portes. Il envoya des Députés s'en plaindre à Gontram, qui après quelques reproches leur répondit : « Voici le Traitté que nous avons fait ; sçavoir, que quiconque entreroit, sans le consentement de son frere, » dans la ville de Paris, perdroit sa part du Royau- » me de Charibert, & que le saint Martyr Polyeuc- » te, & les saints Confesseurs Hilaire & Martin, se- » roient les vengeurs du parjure. Malgré ce serment » mon frere Sigébert y est entré : ainsi il a perdu sa » part, & par un juste jugement de Dieu, il a été mi- » sérablement assassiné. Chilpéric qui a donné la mê » me atteinte au Traitté, a eu le même sort. Ils sont » déchûs l'un & l'autre de leurs droits par la trans- » gression de leur serment. C'est pourquoi avec le » secours de la Loi, je me rendrai maître de tout le » Royaume de Charibert ; je n'en céderai à person- » ne que ce qu'il me plaira peut-être de vouloir. »

Greg. Tur. l. 7. c. 5.
Le Roi Gontram vient à Paris.

Ibid. l. 7. c. 6.

Childebert renvoya de nouveaux Députés dire de sa part à Gontram : » Livrez-moi l'homicide (Frédégonde) qui a étranglé ma tante, qui a tué mon » pere, & mon oncle, & qui a fait mourir mes » Cousins

Childebert demande qu'on lui livre Frédégonde.
Ibid.

cousins (*a*). Gontram se contenta de répondre qu'il aviseroit à ce qu'il conviendroit de faire. Il paroît qu'il ne crut pas Frédégonde coupable de la mort de Chilpéric. Elle en accusa Ebérulfe Chambellan du feu Roi, qui fut obligé de se réfugier dans l'Eglise de saint Martin de Tours, dont il avoit autrefois pillé les terres. Gontram l'ayant appris, jura aux Seigneurs de sa Cour, que non seulement il feroit mourir Ebérulfe, mais encore qu'il éteindroit sa race jusqu'à la neuviéme génération; afin d'abolir par cette sévérité la détestable coûtume d'assassiner les Rois. Ce Prince fit donc garder exactement les portes de l'Eglise de saint Martin; & il envoya à Tours un de ses Officiers nommé Claude, avec ordre de tuer Ebérulfe, s'il pouvoit l'attirer hors de l'Eglise: mais il défendit qu'on la soüillât de son sang.

L'AN 584.

Ebérulfe accusé de la mort de Chilpéric se réfugie à S. Martin de Tours, & y est tué.

Pendant ce temps-là Ebérulfe se rendoit indigne de la protection de saint Martin, en profanant son Eglise par ses débauches & ses yvrogneries. Il obligea même quelquefois le saint Evêque Grégoire d'interrompre l'Office; & il osa lui dire que si on vouloit le tirer de son asyle, il tâcheroit de le tuer auparavant, lui & ceux de ses Clercs qu'il pourroit trouver, & qu'après s'être ainsi vengé, il mourroit volontiers. Il ne méritoit pas avec de pareils sentimens, que saint Martin prît sa défense. En effet, Claude qui, après avoir reçu les ordres de Gontram, étoit allé prendre les instructions de Frédégonde, le tua dans l'Eglise même de ce Saint, & se réfugia

Ib. c. 19.

(*a*) On voit ici que Childébert accusoit Frédégonde de l'assassinat de la Reine Galsvinthe sa tante, du Roi Sigébert son pere, de Chilpéric son oncle, & des Princes Clovis & Méroüée ses cousins.

L'AN 584. ensuite dans la cellule d'Eustoche Abbé de saint Martin. Mais il y fut tué à son tour avec ses satellites par les gens d'Ebérulfe, & par le peuple de Tours, qui lava dans son sang l'injure faite à l'Eglise de saint Martin, asyle jusqu'alors inviolable. On ne sçait pas si Ebérulfe étoit véritablement coupable de l'assassinat de Chilpéric : mais il l'étoit de plusieurs autres crimes.

Gontram répare les injustices de Chilpéric.

Cependant Gontram qui étoit plus sensible aux intérêts de Dieu qu'aux siens propres, s'appliquoit encore avec plus de soin à réparer les injustices de Chilpéric, qu'à venger sa mort. Il fit restituer aux particuliers les biens que ce Prince leur avoit enlevés, ordonna l'exécution des Testamens en faveur de l'Eglise qu'il avoit cassés, & fit de grandes libéralités aux pauvres. Ces œuvres de piété & de justice, ne le rassûroient pourtant pas contre la perfidie. La mort tragique de ses deux freres lui faisoit craindre un pareil sort. On lui donna même avis qu'on en vouloit à sa vie. C'est ce qui l'obligea de prendre des Gardes ; & tandis qu'il resta à Paris, il n'entroit pas même dans l'Eglise sans être environné de gens armés. Mais sa bonté & l'amour des peuples étoient pour lui une garde bien plus sûre.

Ibid. c. 8.
Gontram harangue le peuple de Paris dans l'Eglise.

Un jour de Dimanche qu'il assistoit à la Messe, après que le Diacre eut annoncé aux assistans de faire silence : ce qui dans l'ancienne Liturgie se pratiquoit après l'Evangile (*a*), Gontram se tourna vers

(*a*) La raison pour laquelle le Diacre recommandoit le silence après l'Evangile, étoit, ou parceque le Prêtre prioit alors secrétement & à voix basse, d'où nous est venu le nom de Secréte qu'on donne à l'Oraison qui se dit en ce temps de la Messe, ou parce qu'après l'Evangile on faisoit une exhortation au peuple. Dans la Liturgie

L'AN 584.

le peuple, & dit avec une bonté digne de ces temps-là : » Hommes & femmes, vous tous qui êtes ici présens, je vous conjure de me garder une fidélité inviolable, & de ne pas attenter à ma vie, comme « vous avez fait à celle de mes freres. Qu'il me soit « au moins permis d'élever pendant trois ans mes « neveux.... de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que si « je venois à mourir.... il n'y eût personne de nôtre « race qui pût vous protéger & vous défendre. » Le peuple ne répondit que par des acclamations & des prieres pour la conservation d'un si bon Prince.

S. Prétextat rétabli dans le Siége de Roüen. *L. 7. c. 16.*

Dès que les habitans de Roüen eurent appris la mort de Chilpéric, ils rappellerent de son exil leur Evêque Prétextat, & le rétablirent dans son Siége. Frédégonde s'y opposa de tout son crédit : c'est pourquoi Prétextat vint à Paris prier Gontram de faire examiner sa cause. Ce Prince vouloit convoquer un Concile pour ce sujet : mais Ragnemode Evêque de Paris lui représenta, que cela n'étoit nullement nécessaire, & lui dit au nom de tous les autres Evêques, que le Concile (de Paris) avoit à la vérité imposé une pénitence à Prétextat, mais qu'il ne l'avoit pas déposé de l'Episcopat. Ainsi le Roi le reçut à sa table, & le renvoya à son Eglise. Mélantius qui avoit été mis en sa place sur le Siége de Roüen, en fut chassé ; & il alla s'en consoler auprès de Frédégonde, que Gontram relégua au Vau-de-Reüil (*a*) à quatre lieuës de Roüen.

Grecque, c'étoit avant l'Evangile que le Diacre recommandoit le silence en criant jusqu'à cinq fois à la porte du Sanctuaire : *Ecoutons.*

(*a*) Grégoire de Tours nomme ce lieu *Rotoialum* : Richard Duc de Normandie l'appelle *Vallis Rodolii*, & marque qu'il y avoit un vignoble en cet endroit. Comme

l'An 584.

Promotus demande à être rétabli dans son prétendu Siége de Château-Dun. *c. 17.*

Promotus vint aussi à Paris poursuivre son rétablissement dans son prétendu Evêché de Château-Dun. Il en avoit été chassé par Chilpéric après la mort de Sigébert : il espéra de la bonté de Gontram qu'il l'y feroit rétablir. Mais Pappole de Chartres représenta que Chateau-Dun étoit de son Diocése, & que Promotus avoit été déposé par le Jugement Canonique d'un Concile, qui ne lui avoit laissé que la qualité de Prêtre. Gontram s'en tint à la décision du Concile. Il accorda cependant quelque chose à la compassion, & remit Promotus en possession des biens qui lui appartenoient dans le Dunois ; afin qu'il pût en subsister avec sa mere, qui étoit encore vivante. Promotus ne laissa pas dans la suite de se porter encore pour Evêque, & d'en prendre le titre. Il paroît qu'on s'en mit peu en peine ; parce qu'il avoit renoncé au prétendu Siége de Château-Dun. Gontram avoit une autre affaire qui l'intéressoit personnellement, & à laquelle il donna ses soins, dès qu'il fut de retour dans ses Etats l'an 585.

Aventures de Gondebaud prétendu fils de Clothaire I. *Greg Tur. l. 6. c. 24.*

Il étoit arrivé dans la Gaule un aventurier nommé Gondebaud, qui se disoit fils de Clothaire I. & qui demandoit à ce titre sa part de la succession : en voici l'histoire. Sa mere le présenta à Childebert Roi de Paris comme son neveu ; & ce Prince le fit élever en cette qualité, lui laissant porter les cheveux longs, comme les Princes de la Maison Royale.

Rot en Celtique signifie *rouge*. M. de Valois croit que c'est delà que ce nom a été formé, aussi-bien que celui de *Roto beccus*, *Robek*, qui signifie *Ruisseau rouge*, & qui selon cet Auteur a donné son nom à la Ville de Roüen *Rothomagus* ; quoique quelques-uns en rapportent l'origine à une prétenduë Idole nommée *Roth*, qui n'est connuë que par une tradition fabuleuse.

Clothaire l'ayant appris, déclara qu'il n'étoit pas ſon fils, & le fit tondre. Après la mort de Clothaire, Gondebaud laiſſa croître ſes cheveux avec l'agrément de Charibert, qui le reconnut pour ſon frere : mais Sigébert les lui fit encore couper, & l'exila à Cologne. Gondebaud ſe réfugia en Italie, & delà à Conſtantinople, d'où il fut rappellé en France par quelques Seigneurs qui vouloient broüiller. Il débarqua à Marſeille, & fut reconnu par un nombreux parti ou pluſieurs Evêques entrerent. Il fut même élevé ſur le Pavois, & proclamé Roi à Brive la Gaillarde. L'AN 585.

L'armée que Gontram fit marcher contre cet uſurpateur, commit par tout de grands déſordres, ſans aucun reſpect pour les lieux Saints. On remarque entre autres qu'une troupe de ſoldats pilla l'Egliſe de ſaint Vincent d'Agénois, & en enleva juſqu'aux vaſes ſacrés; mais que le ſaint Martyr ne tarda pas à ſe venger de ces ſacrileges, qui périrent la plûpart miſérablement, & d'une maniere qui ne leur permit pas de méconnoître la Juſtice divine qui les pourſuivoit. Cette punition des ſoldats n'inſpira pas plus de modération aux Généraux. Ayant aſſiégé Comminges où Gondebaud s'étoit enfermé, ils le firent mourir avec les Chefs de ſon parti, qui le leur avoient livré par trahiſon. Enſuite déchargeant leur colere ſur cette malheureuſe ville, ils en pillerent les Egliſes, maſſacrerent les Prêtres aux pieds des Autels, firent paſſer au fil de l'épée tous les habitans, même les enfans : après quoi mettant le feu à la ville, ils la réduiſirent en cendres.

Sac de Comminges. *Greg. l. 7. c. 38.*

L'AN 585.

Gontram fait faire le procès aux Evêques qui s'ontentrés dans le parti de Gondebaud

Gontram n'eut ſans doute aucune part à ces cruautés, qu'on pallioit du nom d'une juſte vengeance. Il ſe propoſa une punition plus conforme à ſon équité. Dès que cette guerre eut été terminée, il réſolut, pour prévenir dans la ſuite de pareils ſoulevemens, de faire le procès ſelon les regles Canoniques à tous les Evêques qui avoient favoriſé l'uſurpation de Gondebaud. Le ſaint Evêque Théodore de Marſeille ſe trouvoit le plus intrigué dans cette affaire. Gontram qui lui faiſoit un crime d'avoir reçu Gondebaud à ſon débarquement, l'avoit fait enlever de ſon Egliſe, & le retenoit priſonnier. Mais la ſainteté de ce Prélat étoit ſa défenſe & ſa ſauvegarde. Gontram la reſpecta en effet; & il remit le Jugement de ſa cauſe avec celle des autres Evêques accuſés, à la déciſion d'un Concile qu'il indiqua à Mâcon pour le 23. d'Octobre de cette même année 585. En attendant, il reprit le chemin de Paris, où il étoit invité de ſe rendre, pour être le Parrain du jeune Clothaire fils de Chilpéric.

Réception de Gontram à Orleans. *Greg. l. 8. c. 1.*

Il arriva à Orleans le 4 de Juillet jour de la Tranſlation de ſaint Martin. Une foule innombrable de peuple ſortit au-devant de lui avec les bannieres, en criant, *Vive le Roi*, (a) & en lui donnant mille bénédictions. Les Juifs ſe diſtinguerent; ils diſoient à ce Prince: « Que toutes les nations vous adorent, qu'elles flêchiſſent le genou devant vous, & ſoient » ſoûmiſes à vôtre empire. » Mais Gontram ne ſe laiſſa pas prendre au piége, qu'ils lui tendoient par

(a) On voit ici l'antiquité de cette acclamation parmi les François. Elle étoit en uſage parmi les Iſraëlites. David en ordonnant à Sadoc de donner l'onction Royale à Salomon, recommanda de crier: *Vivat Rex Salomon*.

ces flateries. Il dit aux Evêques avec lesquels il mangea, après avoir assisté à la Messe : » Malheur à « la perfide nation des Juifs ! Ils ne m'ont donné « des loüanges si outrées, qu'afin que je rétablisse « leur Synagogue, que les Chrêtiens ont abattuë : « mais avec la grace de Dieu je ne le ferai jamais.

L'AN 585.

Le lendemain le Roi alla faire sa priere dans les diverses Eglises d'Orléans, & rendit une visite à Grégoire de Tours, qui lui présenta des Eulogies de saint Martin. Après quoi le Prince invita à dîner les Evêques qui s'étoient rendus à Orléans, pour le recevoir. Bertram de Bourdeaux, & Pallade de Saintes y vinrent comme les autres; quoiqu'ils eussent encouru l'indignation de Gontram, pour avoir favorisé le parti de Gondebaud. Dès que le Roi les apperçut, il leur fit d'assez piquans reproches, aussi bien qu'à Nicaise d'Engoulême & à Antidius d'Agen. Il dit à l'Evêque Bertram : « Je vous rends gra« ces, de ce que vous avez si bien gardé la fidélité à « vôtre parenté. Car vous deviez sçavoir, mon « cher pere, que vous êtes mon parent, par ma « mere ; & vous n'auriez pas dû conspirer pour perdre vôtre famille. » Puis se tournant vers Pallade, « il lui dit : Je ne vous ai pas non plus beaucoup d'o« bligation, vous qui vous êtes parjuré trois fois à « mon égard ; ce qui est bien indigne d'un Evêque. « Mais Dieu a jugé ma cause. Je vous ai toûjours trait« tés en Peres de l'Eglise; & loin de me traitter en Roi, « vous n'avez cherché qu'à me tromper par vos artifices. » Ces Prélats ne répondant rien, le Roi se fit donner à laver, & ne laissa pas de les admettre à sa table,

Reproches de Gontram à quelques Evêques.
Greg. l. 8. c. 2.

L'AN 585. où il ne voulut s'asseoir qu'après avoir reçu la bénédiction des Evêques. Il pouvoit avoir été mal informé touchant Pallade de Saintes, qui étoit un saint Evêque.

Gontram reçoit les Evêques à sa table.
Ibid. c. 3.

Au milieu du repas, le Roi fit chanter au Diacre de Grégoire de Tours un Pseaume Responsoire qu'il lui avoit entendu chanter à l'Eglise le jour précédent. C'est ce qui répondoit au Graduel ; & il voulut que les Evêques le chantassent chacun à son tour : ce qu'ils firent comme ils purent. La pieté de Gontram lui faisoit trouver plus de goût à ces Cantiques spirituels, qu'à toutes les chansons profanes. Ce Prince montrant ensuite aux Evêques sa vaisselle d'argent, leur dit, que c'étoit la dépoüille du Duc Mummole ; qu'il ne s'en étoit réservé que deux plats, que c'étoit autant qu'il lui en falloit pour le service ordinaire de sa table :. ce qui marque combien elle étoit frugale. Il ajoûta qu'il avoit fait briser, pour être distribués aux pauvres, les autres vases qui étoient en grand nombre ; puisque toute la vaisselle d'argent de ce Duc pesoit trois cens quarante marcs. Mummole étoit un des Chefs du parti de Gondebaud ; & il ternit par-là la gloire qu'il avoit acquise dans les guerres contre les Lombards, qu'il avoit défaits en plusieurs rencontres.

Gontram parlant ensuite aux Evêques de son neveu Childebert qu'il nomme son fils, leur dit : « Tout ce que je vous demande c'est de prier pour « sa conservation. C'est un jeune Prince qui nous « donne par ses vertus prématurées les plus grandes « espérances ; & il seroit difficile de trouver plus de

sagesse

ſageſſe & de prudence dans les perſonnes d'un âge » avancé. Si Dieu daigne nous le conſerver, il rele- » vera la gloire de nôtre famille. Le jour de ſa naiſ- » ce nous en fournit un heureux augure. Car mon » frere Sigébert étant à l'Egliſe le ſaint jour de Pâ- » que, on y vint au moment que le Diacre com- » mençoit l'Evangile, lui annoncer qu'il lui étoit né » un fils : enſorte que le peuple répondit en même » temps au Diacre, & à celui qui apportoit la nou- » velle : *Gloire ſoit à Dieu tout-puiſſant.* (*a*) De plus, » Childebert a reçu le Baptême le ſaint jour de la » Pentecôte ; & il a été proclamé Roi le ſaint jour » de Noël. C'eſt pourquoi, ſi vous priez pour lui, » j'eſpere que Dieu lui fera la grace de regner heu- » reuſement. » Les Evêques firent auſſi tôt une priere tous enſemble pour la conſervation des deux Rois. « Je ſçai, ajoûta Gontram, que ſa mere » Brunehauld en veut à ma vie. Mais je ne la crains » point ; & j'ai confiance que Dieu, qui m'a delivré » de mes ennemis, me préſervera de ſes embû- » ches. » On voit dans ce diſcours de ce ſaint Roi combien il étoit plein de religion.

Pendant le repas Gontram parla encore avec vivacité contre Théodore de Marſeille, & il l'accuſa même de la mort de Chilpéric. Grégoire de Tours prit la défenſe du Prélat abſent, & dit : » Prince, qui

(*a*) Cet endroit pourroit faire croire que dans l'ancienne Liturgie Gallicane, on répondoit au commencement de l'Evangile, *Gloria Deo omnipotenti* : au lieu qu'on répond aujourd'hui, *Gloria tibi Domine.* Mais comme c'eſt le même ſens, peut-être que Grégoire de Tours n'a pas prétendu rapporter les propres paroles. Amalaire & un ancien Ordre Romain, marquent que non ſeulement on entendoit l'Evangile debout & tête nuë, mais encore que ceux qui avoient des bâtons, les quittoient pendant qu'on la liſoit.

L'AN 585. « a fait mourir Chilpéric, ſinon ſa méchanceté, & « vos prieres ? Car il vous a dreſſé bien des embûches. » Surquoi il rapporta une viſion qu'il avoit euë. Le Roi dit qu'il en avoit eu une autre, où il avoit vû trois ſaints Evêques, Tétric de Langres, Agricole de Chalon, & Nizier de Lyon, qui tenoient Chilpéric enchaîné, & qui le jetterent dans une chaudiere boüillante. Ces ſortes de viſions ſervent du moins à faire voir, ce qu'on penſoit de la deſtinée de Chilpéric, & l'idée qu'on ſe formoit des peines de l'Enfer.

Viſion ſur l'état de Chilpéric après ſa mort. *Ibid. c. 5.*

Grégoire avoit demandé à Gontram la grace de quelques Seigneurs engagés dans l'affaire de Gondebaud; & il n'avoit pû rien obtenir. Il ne ſe rebuta point. Il retourna le lendemain, & dit au Roi: « Ecoutez, Prince, c'eſt mon Seigneur qui m'en« voye vers vous, quelle réponſe voulez-vous que je « lui faſſe, puiſque vous ne daignez pas m'en faire ? Le Roi ſurpris lui demanda : « Quel eſt donc vôtre Seigneur ? » L'Evêque lui dit en ſoûriant : « C'eſt « ſaint Martin qui m'envoye. » Ce nom déſarma la colere du Prince : il permit aux coupables de ſe préſenter devant lui ; & après leur avoir reproché leur perfidie, il la leur pardonna en conſidération de ſaint Martin, dont on avoit employé le nom pour le fléchir.

Greg. Tur. hiſt. l. 8. c. 6.

Reſpect de Gontram pour ſaint Martin.

Le Dimanche ſuivant, Gontram étant allé à la Meſſe, & ayant entendu l'Evêque Pallade y chanter une Prophétie (*a*), il ſe mit en colere, & dit qu'il

(*a*) Nous avons déja remarqué que dans l'ancienne Liturgie Gallicane on chantoit à la Meſſe une leçon des livres des Prophetes & une des Epitres des Apôtres. Aux

n'assisteroit pas à une Messe, où son ennemi officioit. Il voulut même sortir de l'Eglise : les Evêques l'arrêterent, & lui dirent qu'ils avoient crû qu'il verroit sans peine à l'Autel un Evêque qu'il avoit reçû à sa table ; qu'au reste le Concile lui feroit justice de Pallade, s'il se trouvoit coupable. Le Roi demeura ; & l'on fit revenir à l'Autel cet Evêque, qui s'étoit déja retiré dans la Sacristie, couvert de confusion. Nous apprenons toutes ces particularités de Grégoire de Tours qui étoit présent. Il dit encore que Gontram pendant son séjour à Orléans, charma les Orléanois par sa bonté populaire, allant les voir dans leurs maisons, & ne dédaignant pas d'y manger de ce qu'on lui présentoit.

L'AN 585.

Le Baptême du jeune Clothaire, que Gontram alloit tenir sur les Fonts, fut différé. Ainsi ce Prince retourna dans son Royaume de Bourgogne faire tenir le Concile, qui s'assembla à Mâcon au jour marqué, c'est-à-dire, au 23 d'Octobre de la même année 585. S. Prisque de Lyon qui est nommé Patriarche (*a*) dans les Actes, y présida ; & il en fit l'ouverture, en adressant ces paroles aux Evêques assemblés. » Mes freres & Coévêques, nous rendons graces à Dieu de ce que nous réünissant aujourd'hui, » il nous procure la douce consolation de nous en- »

II Concile de Mâcon.
T. 1. Conc. Gall. p. 381.

fétes des Martyrs on recitoit une Leçon de leurs Actes, apparemment à la place de la Prophétie.

(*a*) Il n'y eut long-temps dans l'Occident que l'Evêque de Rome à qui on donnoit le titre de Patriarche ; parce qu'en effet outre la qualité de Chef visible de l'Eglise, il est encore Patriarche de tout l'Occident. Mais dans la suite on donna le nom de Patriarche aux Métropolitains des grands Siéges, comme à celui de Lyon & à celui de Bourges. Grégoire de Tours nomme Patriarche saint Nizier, prédécesseur de Prisque ; & saint Géri de Cahors donne la même qualité à S. Sulpice de Bourges.

L'AN 585. « trevoir dans une heureuse santé. » Les autres Métropolitains, qui étoient Evance de Vienne, Prétextat de Roüen, Bertram de Bourdeaux, Artéme de Sens, & Sulpice de Bourges, répondirent: » Très « saint Frere, nous nous réjoüissons, de ce que tous « les Evêques des Etats du Roi Gontram se voyent « assemblés dans un même Concile. C'est pour nous « une raison de prier sans cesse la Majesté divine, « qu'elle conserve ce Prince; & que nous, qui sommes les membres d'un même corps, qui a Jesus-« Christ pour Chef, puissions ne rien faire, qui ne « lui soit agréable. » Les autres Evêques dirent: « Nous nous réjoüissons aussi, très-saints Peres, de « nous voir réünis, après avoir été si long-temps sé-« parés. Mais nous vous supplions de donner vos « ordres à ce qu'on expédie au plûtôt les affaires qui « doivent se traitter: de peur que la rigueur de l'Hy-« ver ne nous surprenne, & ne nous retienne trop « long-temps absens de nos Eglises, qui sont fort « éloignées. » Tous les Métropolitains dirent: « Avec « l'aide du Seigneur, nous définirons par une com-« mune délibération ce que nous jugerons nécessai-« re; & nous exhortons chacun de vous à se soûmet-« tre sans tergiversation à ce que nous aurons dé-« cerné, le saint Esprit le dictant par nôtre bouche. « Car puisque l'indivisible Trinité nous a réünis en « cette Assemblée dans un même Corps, comme « dans un même esprit, nous devons subvenir à tout

(a) Sylvestre de Besançon & Emérite d'Embrun, qui étoient à ce Concile ne sont pas nommés dans les Actes au rang des Métropolitains, quoiqu'ils le fussent en effet. C'est apparemment parce que l'Evêque d'Arles prétendoit encore avoir quelque Jurisdiction sur le Siége d'Embrun, & l'Evêque de Lyon sur celui de Besançon.

L'AN 585.

par de sages Réglemens ; de peur que nôtre silen- » ce ne nous rende coupables devant Dieu, & ne soit » un sujet de chûte pour nos peuples. » On a pu remarquer dans ces discours que les simples Evêques donnent aux Métropolitains la qualité de Peres, & que les Métropolitains en parlant à celui de Lyon, ne lui donnent que celle de frere.

Greg. l. 8. c. 20. Procedures contre les Evêques qui avoient embrassé le parti de Gondebaud.

On commença, selon les intentions du Roi, par instruire le procès des Evêques qui avoient suivi le parti de Gondebaud. On déposa Faustien, qui avoit été ordonné Evêque d'Acqs, à la nomination de cet usurpateur ; & l'on condamna Bertram de Bourdeaux, Oreste de Bazas, & Pallade de Saintes qui l'avoient ordonné (a), à le nourrir le reste de sa vie, & à lui payer pour cela tour à tour cent sols d'or. En sa place on ordonna Evêque d'Acqs Nicétius, qui quoique laïque, avoit été nommé par Chilpéric à cet Evêché. Il étoit Comte de cette ville, & frere de Rustique Evêque d'Aire, qui assista à ce Concile.

Greg. l. 8. c. 20.

L. 7. c. 31.

L. 8. c. 20. Pénitence imposée à Ursicin de Cahors.

Ursicin de Cahors fut traitté avec plus de rigueur, pour avoir confessé publiquement qu'il avoit reçu Gondebaud. On lui imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de se faire la barbe & les cheveux, de manger de la viande, & de boire du vin, de célébrer la Messe, d'ordonner des Clercs, de benir le Chrême, & de donner même des Eulogies. Du reste, on lui laissa l'administration de son Eglise. Cet Evêque profita de cette disgrace

(a) Grégoire de Tours marque ailleurs que Bertram de Bourdeaux prévoyant l'avenir, ne voulut pas faire cette Ordination sous prétéxte d'un mal d'yeux qu'il avoit alors. Mais il la fit faire par Pallade de Saintes, & il y assista.

L'AN 585. pour sa sanctification. L'humiliation qui est la pierre de touche de la vraie vertu, acheva de purifier celle d'Ursicin. Il est honoré comme Saint dans son Eglise le treiziéme de Décembre ; & il y a dans ce Diocése plusieurs Eglises dédiées en son honneur, si nous en croyons l'Auteur de l'Histoire des Evêques de Cahors. Car je ne trouve pas que les Martyrologes parlent de saint Ursicin.

S. Théodore de Marseille est justifié.

Quelque irrité qu'eût paru Gontram contre Théodore de Marseille, on ne décerna rien contre lui ; soit qu'on respectât sa sainteté attestée par de fréquens miracles, soit que le Prince eût égard aux représentations, que Childebert lui avoit fait faire en faveur de ce Prélat. Ce n'étoit pas le premier crime d'Etat que la cal omnie eût imputé à Théodore. Les Rois Gontram & Childebert qui partageoient le domaine de Marseille, avoient déja plus d'une fois sur de fausses délations emprisonné ou relegué ce saint Evêque. Mais ses vertus & les miracles qu'il opéra dans sa prison, ou dans son exil, firent toûjours triompher son innocence de la malice de ses ennemis. Gontram s'étoit proposé de traitter avec beaucoup plus de sévérité tous ces Evêques accusés d'avoir trempé dans la révolte de Gondebaud; & il en auroit condamné plusieurs au bannissement, si une grande maladie qu'il eut alors, en lui faisant craindre les jugemens de Dieu, ne lui eût inspiré de modérer les siens.

Autres affaires traittées dans le Concile.

Après que le Concile eut terminé cette affaire, on en proposa une autre, qui peut faire sentir l'abus qu'on fait quelquefois des subtilités d'une fausse

Dialectique. Un Evêque se leva, & entreprit de prouver en forme au Concile que la dénomination d'*homme* ne pouvoit convenir à la femme. Mais on lui montra par l'Ecriture, que ce terme est également propre aux deux sexes; puisque le Fils de Dieu est nommé *fils de l'homme*, quoiqu'il ne soit par son Humanité que le fils de Marie. On se seroit épargné bien de la peine, & on en auroit bien épargné aux autres, si dans les sciences on n'avoit traitté que des questions utiles: mais les esprits qui veulent paroître les plus subtils, ne sont pas toûjours les plus solides. L'AN 585.

Prétextat Evêque de Roüen s'étoit occupé plus saintement & plus utilement dans son exil à composer des Oraisons. Il les lut dans le Concile pour les faire approuver; & il vouloit apparemment les faire adopter pour être chantées dans l'Office divin. Mais quoique le style en fût passable, & assez conforme à celui des prieres de l'Eglise, elles ne furent pas du goût de tous les Evêques; & l'on trouvoit que l'Auteur n'avoit pas assez observé les régles de l'art: ce qui montre quelle attention on avoit, pour ne rien laisser insérer dans l'Office de l'Eglise, qui ne fût digne de la Majesté de Dieu, & propre à édifier la piété des Fidéles.

Le Concile travailla ensuite à remédier par de sages Reglemens aux abus, qui ne pouvoient manquer de s'être introduits à la faveur des troubles de tant de guerres civiles. Il fit vingt Canons qui entrent dans un détail fort instructif sur divers points de Discipline. On en jugera par le précis que nous allons en faire.

L'AN 585.

Canons du II. Concile de Mâcon.

I. On recommande particuliérement l'obſervance du Dimanche, qu'on doit paſſer, dit le Concile, à célébrer les loüanges de Dieu, & à prier dans l'Egliſe. On défend de plaider ce jour-là, & d'atteler les bœufs. On marque même des punitions pour ceux qui violeront la ſainteté de ce jour. Si c'eſt un Avocat, il ſera chaſſé pour toûjours du Barreau; ſi c'eſt un payſan, ou un eſclave, il ſera condamné à la baſtonade; ſi c'eſt un Clerc, ou un Moine, il ſera excommunié ſix mois. Le Concile ajoûte: » Paſſons « auſſi en ſaintes veilles la nuit qui précede le Di- « manche, & ne dormons pas cette nuit, comme « font ceux qui ne ſont Chrêtiens que de nom » (Les Fidéles célébroient donc encore alors dans l'Egliſe la nuit du Samedi au Dimanche; & il n'y avoit que les mauvais Chrêtiens, qui s'en diſpenſaſſent.)

II. La fête de Pâque ſera célébrée avec beaucoup de ſolemnité ſix jours entiers, pendant leſquels on ne fera aucune œuvre ſervile: mais on s'occupera à loüer le Seigneur, le ſoir, le matin & à midi. C'eſt-à-dire qu'il y avoit à Pâque ſix jours de fête *(a)*.

III. On ne baptiſera les enfans qu'à Pâque *(b)*, hors le cas de néceſſité; & les parens les préſenteront à l'Egliſe au commencement du Caréme; afin qu'ayant reçu l'impoſition des mains, & les Onctions ſaintes à certains jours, ils puiſſent être

(a) Pluſieurs Conciles du neuviéme ſiécle, comme celui de Mayence & celui de Meaux, marquent huit jours de fête à Pâque; & tel étoit l'uſage de l'Egliſe Grecque, comme on le voit par le Concile de Conſtantinople dit de *Trulle* ou *in Trullo*.

(b) L'uſage pour l'adminiſtration ſolemnelle du Baptême, avoit été différent dans l'Egliſe Gallicane. On y baptiſoit non ſeulement à Pâque, mais encore à la Pentecôte; quelquefois à Noël, & même à la ſaint Jean. Nous avons vû que Childebert avoit été baptiſé à la Pentecôte. Il paroît que la diſcipline de ne baptiſer qu'à Pâque, ne ſubſiſta pas long-temps; & peut-être ce Canon ne regarde-t il que les enfans.

baptisés le jour de la fête, & parvenir, s'ils vivent, aux honneurs du Sacerdoce *(a)*. L'AN 585.

IV. Que tous, hommes & femmes, fassent les jours de Dimanche une offrande à l'Autel de pain & de vin, sous peine d'excommunication pour ceux qui mépriseront ces Ordonnances du Concile.

V. Les Loix divines ont ordonné qu'on payât la dixme de tous les fruits aux Prêtres pour leur servir d'héritage ; afin que n'étant pas distraits par d'autre travail, ils pussent mieux vaquer aux fonctions spirituelles de leur Ministere. Mais on néglige aujourd'hui des Loix qui ont été si religieusement observées par nos peres. C'est pourquoi nous ordonnons sous peine d'excommunication de payer les dixmes selon l'ancienne coûtume ; afin que les Prêtres employant ces dixmes au soulagement des pauvres & au rachat des captifs, rendent efficaces les prieres qu'ils font pour la paix & pour le salut du peuple. (Ainsi le Concile, en marquant aux peuples l'obligation de payer la dixme, marque aux Ministres des Autels l'usage qu'ils en doivent faire, du moins quand l'Eglise fournit suffisamment d'ailleurs à leurs besoins.)

VI. On renouvelle le Décret suivant d'un Concile d'Afrique : *Qu'on ne célébre la Messe qu'à jeun, excepté le jour de la Céne du Seigneur.* On veut même que les enfans, à qui l'on donne trempées dans du vin les particules, qui restent du Sacrifice, soient à jeun; & *Can. 8. Conc. Afric.*

(a) Le Concile fait allusion à d'anciens Canons qui excluoient du Sacerdoce ceux qui avoient reçû le Baptême étant malades, & hors des jours solemnels destinés à l'administration de ce Sacrement. Ceux qui avoient été baptisés durant le cours de quelque maladie, étoient nommés *Clinici*, du mot grec κλινη qui signifie *lit*.

L'AN 585. pour les leur donner, on doit les amener à l'Eglise les Mercredis & les Vendredis. (L'exception du jour de la Céne est remarquable, & montre que ce jour-là on célébroit la Messe après le repas du soir, pour mieux se conformer à la premiere institution du Sacrement. L'ancien usage de donner les particules de l'Eucharistie aux enfans, mérite aussi quelque attention.)

VII. Prétextat de Roüen & Pappole de Chartres, dirent : » Ordonnez quelque chose en faveur des « pauvres Affranchis, qui, parce qu'ils sont sous la « protection de l'Eglise, en sont plus exposés aux vexations des Juges. » Le Concile dit : « Il est juste « de prendre leur défense; » & l'on ordonna que les causes de ceux qui avoient été affranchis dans l'Eglise, ne seroient plus jugées que par l'Evêque, qui pourroit cependant appeller à son audience le Juge ordinaire, ou quelque autre laïque.

VIII. On ne fera aucune violence à ceux qui se réfugient dans les Eglises. Car il est bien juste que l'asyle des lieux Saints soit inviolable ; puisque les Princes de la terre ont ordonné que leurs Statuës en servissent aux criminels.

« IX. Quoique, dit le Concile, les Loix les plus « sacrées ayent réglé presque dès la naissance du « Christianisme la maniere de juger les Evêques, on « porte cependant contre eux la témérité & l'insolence, jusqu'à les enlever de leurs Eglises, & les enfermer dans des cachots publics. » Pour empêcher ces violences, le Concile ordonne que si un laïque quel qu'il soit, a quelque plainte contre un Evêque,

il ait à s'adresser au Métropolitain ; que si l'affaire est importante, le Métropolitain convoque quelques-uns de ses Confreres, ou même son Concile pour la juger : & que ceux qui violeront ce Décret, demeureront excommuniés jusqu'au Concile général (c'est-à-dire de toute la nation.) L'AN 585.

X. Les Prêtres, les Diacres, & les Soûdiacres ne pourront non plus être jugés que par l'Evêque.

XI. L'hospitalité est recommandée à tous, & particuliérement aux Evêques, qui doivent la prêcher aux autres, & par conséquent leur en donner l'exemple.

XII. Défense aux Juges laïques sous peine d'excommunication, de juger les causes des veuves & des orphelins, sinon en présence de l'Evêque, ou de son Archidiacre, ou de quelque Prêtre de son Clergé. (L'Eglise prenoit sous sa protection tous ceux qui étoient sans appui, & les regardoit comme ses pupilles.)

XIII. Comme la maison de l'Evêque est particuliérement destinée pour exercer l'hospitalité sans distinction de personnes, on n'y nourrira pas de chiens ; de peur que ceux qui y viennent chercher le secours à leurs miseres, n'en soient mordus. On défend aussi d'y nourrir des éperviers, apparemment pour la chasse. (Ce Réglement est singulier, & montre à quel point les Evêques avoient à cœur que l'entrée de leurs maisons fût toûjours libre à ceux qui venoient y chercher l'aumône ou l'hospitalité.)

XIV. On excommunie les Seigneurs & les Courtisans, qui s'emparent par force des biens des

L'AN 585. particuliers, ou qui les obtiennent du Prince par flaterie.

XV. On régle de la maniere ſuivante les honneurs que les laïques doivent rendre aux Eccléſiaſtiques. Quand un laïque rencontre en chemin un Clerc, qui eſt dans les Ordres ſacrés, il doit s'incliner devant lui par une profonde révérence. Si le Clerc & le laïque ſont à cheval, le laïqne le ſaluëra humblement en ſe découvrant la tête: mais ſi le Clerc eſt à piéd, & le laïque à cheval, celui-ci mettra piéd à terre, pour rendre les honneurs dûs au Clerc qu'il rencontre. (Ce Réglement fait juger que le reſpect pour les Eccléſiaſtiques s'affoibliſſoit: mais peut-être ne diminuoit il parmi les peuples, qu'à proportion qu'ils voyoient diminuer la piété & la régularité du Clergé.)

XVI. La femme d'un Soûdiacre, d'un Acolythe ou d'un Exorciſte, ne pourra ſe remarier. (Le Concile étend ici à quelques Ordres inférieurs, la défenſe qui avoit déja été faite pluſieurs fois aux femmes des Clercs des Ordres ſupérieurs.)

XVII. On défend d'enterrer les morts ſur des corps, qui ne ſont pas encore conſumés, ou de les enterrer dans les ſépulchres d'autrui, ſans la permiſſion de ceux à qui ces ſépulchres appartiennent.

XVIII. On déclare que l'Egliſe Catholique a en horreur les alliances inceſtueuſes, & qu'elle punira des plus griéves peines ceux à qui la paſſion fait mépriſer les degrés de leur parenté, pour ſe veautrer dans l'ordure comme des animaux immondes.

XIX. On defend aux Clercs d'aſſiſter au Ju-

gement & à l'exécution des criminels.

XX. Enfin on ordonne de tenir le Concile tous les trois ans; & l'on charge l'Evêque de Lyon de veiller à l'exécution de ce Canon avec l'agrément du Roi, qui marquera le lieu du Concile dans quelque ville, qui ſoit au milieu des terres, & où l'on puiſſe s'aſſembler commodément.

Evêques du II. Concile de Mâcon.

Tels ſont les Canons du II. Concile de Mâcon, qui furent ſouſcrits par quarante-ſix Evêques préſens, & par les Députés de vingt (*a*) abſens. Trois Evêques qui n'avoient pas de Siége, ſignerent les derniers, à ſçavoir Fronime chaſſé d'Agde par les Goths, Promotus qui avoit été dépoſé du prétendu Siége de Chateau-Dun, & réduit au rang de ſimple Prêtre par le IV. Concile de Paris, & Fauſtien qui venoit d'être dépoſé dans ce Concile. Ce qui paroît ſurprenant, c'eſt que ces deux derniers gardent dans leurs ſouſcriptions le titre d'Evêque. Ainſi la Sentence du Concile de Paris qui n'accordoit que la qualité de Prêtre à Promotus, ne fut pas entiérement exécutée. Théodore de Marſeille, Urſicin de Cahors, & les Evêques qui avoient ordonné Fauſtien d'Acqs, ſignerent auſſi en leur rang.

Fronime d'Agde chaſſé de ſon Siége par les Ariens.

Le prétendu crime qui attira à Fronime la perſécution des Goths, lui étoit bien glorieux. Il fut accuſé auprès du Roi Leuvigilde, d'avoir exhorté la Princeſſe Ingonde à ſon paſſage en Eſpagne, a demeurer ferme dans la foi Catholique. On ne lui par-

(*a*) M. Fleuri t. 7. p. 629. & 630 s'eſt doublement trompé en parlant des Evêques de ce Concile. 1° Il dit qu'il s'y trouva 43 Evêques : il falloit dire 46. 2°. Il dit qu'il y avoit à ce même Concile 15 Députés d'Evêques abſens : il y en avoit 20. Le P. Sirmond n'en avoit marqué que 18 : il avertit dans ſes notes qu'il faut en ajoûter deux, comme en effet le P. Hardoüin les a mis dans ſon édition.

L'AN 585. donna pas la constance de cette Princesse ; & Leuvigilde après lui avoir tendu plusieurs piéges, envoya des assassins pour s'en défaire. Fronime, qui en fut averti, se retira sur les terres des François, où il fut reçu avec la charité, que méritoit son zéle. Plusieurs Evêques lui firent de grands présens ; & Childebert II. lui donna dans la suite l'Evêché de Vence, après la mort de Deutérius. Nous n'avons encore vû de translations d'Evêques d'un Siége à un autre, qu'en faveur de ceux qui avoient été chassés de leur Eglise par les Hérétiques. Si elles sont devenuës plus fréquentes dans la suite, c'est que la même sagesse qui fait porter les Loix, en fait quelquefois dispenser pour un plus grand bien.

Noms des principaux Evêques du II. Concile de Mâcon.

Les plus célébres d'entre les autres Evêques du second Concile de Mâcon, sont, saint Prisque de Lyon, saint Prétextat de Roüen, saint Evance de Vienne, saint Artéme de Sens honoré le 23 d'Avril, saint Sulpice de Bourges, saint Pallade de Saintes, saint Agricole ou Arigle de Nevers honoré le 26 de Février, saint Siagrius d'Autun, saint Aunaire d'Auxerre, saint Véran de Cavaillon, saint Ferréol de Limoges, saint Flavius de Chalon sur Saone, saint Arige de Gap, saint Marius d'Avenche, Cartérius de Périgueux, Ragnemode de Paris, Pappole de Chartres, Mummole de Langres, Hicconius ou Æconius de Maurienne. On voit parmi ceux qui envoyerent des Députés Sapaudus d'Arles, Deutérius de Vence qui avoit assisté quarante-quatre ans auparavant au IV. Concile d'Orléans, Laban d'Eause, Martin de Tarentaise, Magnulfe

de Toulouse, Jean d'Avignon, & Eusébe de Trois-Châteaux. Nous devons avant que de passer outre, faire ici connoître quelques-uns de ces saints Evêques. L'AN 585.

Ce qu'on sçait de plus certain de saint Evance de Vienne, c'est qu'il est honoré le troisiéme de Février. On prétend qu'il avoit été Abbé, avant que d'être élevé à l'Episcopat; & qu'il est Auteur d'une lettre qu'on a donnée au public, & qui est écrite contre ceux qui se faisoient encore un scrupule de manger du sang des animaux. Mais cette lettre porte le nom de l'Abbé Evantus, qui peut être différent de l'Evêque Evantius.

Supp. Mart. Adon.

S Evance de Vienne.

T. 5. Lect. Antiq. Canis.

Sulpice de Bourges, surnommé le Sévére, étoit issu d'une famille de Sénateurs des plus nobles de la Gaule. Les progrès qu'il fit dans les lettres & dans la vertu, donnerent un nouveau lustre à l'éclat de sa naissance, & le firent élever sur le Siége de Bourges l'an 584, après la mort de saint Remi. Plusieurs briguoient cet Evêché, & offroient des présens au Roi Gontram. Mais ce Prince leur dit: » Ce n'est « pas nôtre coûtume de vendre l'Episcopat; & « vous ne devez pas l'acheter à prix d'argent, si vous « ne voulez ressembler à Simon le Magicien: c'est « Sulpice qui sera vôtre Evêque. » Sulpice justifia ce choix par sa conduite. Il s'appliqua à instruire, & à soulager son peuple, qui avoit beaucoup souffert des dernieres guerres civiles, & d'un grand incendie, qui avoit désolé la ville de Bourges. Il passoit pour un des meilleurs Poëtes & des plus éloquens Orateurs de son temps: mais l'édification de ses mœurs

S. Sulpice le Sévére Evêque de Bourges.

Greg. l. 6. c. 39.

L'AN 585.

Concile d'Auvergne.

étoit ce qui donnoit le plus de poids à ses discours.

Sulpice tint dans les commencemens de son Episcopat un Concile de sa Province dans la ville d'Auvergne, pour régler quelques différends sur les limites des Diocéses entre Ursicin de Cahors, & Innocent de Rhodez. Ce dernier est le Comte à qui nous avons vû qu'on attribua l'assassinat de saint Louvents : apparemment qu'il n'en fut pas convaincu. Il est cependant surprenant qu'ayant été accusé de cette attentat par la voix publique, il ait été élevé à l'Episcopat. Mais que ne peuvent pas les artifices de la brigue & de l'hypocrisie ?

S. Ferréol de Limoges. *Greg. l. 5 c. 26.*

Saint Ferréol de Limoges étoit fort accrédité, & fort aimé de son peuple. Il sauva la vie dans une sédition populaire à Marc Référendaire de Chilpéric, qui étoit venu lever de nouveaux impôts. Il rétablit la belle Eglise de Brive-la-Gaillarde (*a*) dédiée en l'honneur d'un saint Martin disciple de celui de Tours, & honoré à Limoges le 18 de Septembre. Elle avoit été brûlée dans la guerre de Gondebaud, ce prétendu fils de Clothaire I, dont nous avons parlé. Ferréol mourut vers l'an 590, & il est honoré le 18 de Septembre. Il étoit ami particulier de saint Iriez, dont nous avons vû qu'il fit les funérailles.

S. Véran ou saint Vrain de Cavaillon.

S. Véran de Cavaillon donna successivement par sa conduite le parfait modéle d'un humble Solitaire, & d'un grand Evêque. Il étoit originaire du Gévaudan. Il se consacra au service de Dieu dès sa jeunesse;

(*a*) Grégoire de Tours nomme ce lieu Brive-Correze, du nom de la riviere qui y passe. On l'a nommée *Brive-la-Gaillarde*, peut-être parce qu'il y avoit auprès un Temple de l'Amour, d'où le nom de *Temple d'Amour*, est resté à un village proche de cette ville. Nous avons remarqué ailleurs que *Brive* en langue Celtique signifie *Pont*.

Et

& sa vocation fut le fruit de sa dévotion envers saint Privat l'Apôtre de cette Province. Car ayant passé en prieres la nuit dans l'Eglise de ce saint Martyr la veille de sa fête, il se sentit inspiré d'entrer dans le Clergé; & il alla aussi-tôt se jetter aux pieds de l'Evêque, pour lui demander la Tonsure Cléricale. Dès qu'il l'eut reçuë, il quitta tout, même son pays, & se retira auprès de Cavaillon, pour s'y cacher. Mais il ne put y trouver l'obscurité qu'il cherchoit. Ses miracles l'y firent connoître, & l'obligerent de passer en Italie, où il s'attira encore malgré lui les respects des peuples: car les honneurs semblent suivre l'humble vertu qui les fuit. Etant donc revenu dans les Gaules, le Roi Sigébert qui vivoit encore, désira de le voir, & le nomma Evêque de Cavaillon, après la mort de Prétextat. Childebert II. hérita des sentimens de son pere pour ce saint Evêque, & par estime pour sa vertu, il voulut qu'il fût le Parrain du Prince Thierri son fils.

L'AN 585.

Vit. Veterani.

Nous avons dans un fragment de quelque Concile, la maniere dont opina un Evêque nommé Véran, sur la chasteté des Ministres de l'Autel. C'est sans doute saint Véran de Cavaillon ou saint Véran de Lyon. L'Auteur parle avec force sur ce sujet; & il conseille aux Evêques de tirer des Moines des Communautés bien reglées, pour leur faire exercer les Offices des Clercs, dont la vie ne seroit point édifiante. Nous avons parlé ailleurs de S. Véran de Lyon, qui vivoit dans le siecle précédent. Saint Véran de Cavaillon, vulgairement saint Vrain, est honoré l'onziéme de Novembre.

T. 1. Conc. Gall. p. 380.

L'AN 585.

S. Marius d'Avenches

Saint Marius d'Avenches étoit originaire du territoire d'Autun. Il gouverna son Eglise pendant vingt ans & huit mois, & s'y distingua également par sa piété & par son érudition. Il est l'Auteur d'une ancienne Chronique que le P. Chifflet a donnée le premier au public. Elle commence à l'an 445, où finit celle de Prosper, & continue jusqu'à l'an 581. On y trouve particuliérement ce qui s'est passé dans le Royaume de Bourgogne. Un Anonyme en a donné la suite jusqu'à l'an 624. On croit que ce fut saint Marius, qui transféra le Siége d'Avenches à Lausanne. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Thyrse, laquelle prit dans la suite le nom de saint Marius. Il est honoré le dernier jour de Décembre.

Chiflet. praef. ad Chr. Marii.

Cartérius de Périgueux.

Cartérius de Périgueux, qui assista aussi au second Concile de Mâcon, avoit été obligé quelques années auparavant de venir se justifier à la Cour de Chipéric. On l'accusoit d'avoir écrit une lettre fort injurieuse à ce Prince, dans laquelle on lui faisoit dire, qu'en passant de la domination de Gontram sous celle de Chilpéric, *il étoit passé du Paradis en Enfer*. Mais il montra que cette lettre lui avoit été supposée par un de ses Diacres. Le Roi pardonna à ce faussaire, & pria Cartérius de lui pardonner. Car une mauvaise politique fait quelquefois craindre à ceux qui gouvernent, que s'ils punissoient les délations calomnieuses, on ne leur en fît plus même de véritables.

Greg. Turon. hist. l. 6. c. 22.

S. Arige de Gap.

Vita S. Aregii. t. 1. Bibl. nov.

S. Arige de Gap avoit été ordonné en la place de Sagittaire, déposé pour ses crimes, & Emérite d'Embrun qui assista aussi à ce Concile, en celle de Salo-

nius. Arige étoit François de nation, & célébre par sa sainteté & par ses miracles : on ne pouvoit faire un meilleur choix, pour réparer les scandales de son prédécesseur. Car il y a toûjours bien à travailler auprès d'un troupeau, qui a été conduit par un mauvais Pasteur. Tels étoient les plus célébres Evêques du second Concile de Mâcon. L'AN 585.

Mais parmi tant de saints Prélats se trouva Badégisile du Mans, qui deshonoroit l'Episcopat par ses violences & par ses débauches. Les vertus de son prédécesseur, firent paroître en lui ces vices plus monstrueux & plus odieux. Il avoit succédé à saint Domnole, qui mourut l'an 581 après 22 ans d'Episcopat. Comme ce saint Evêque étoit sur la fin de sa vie attaqué de deux fâcheuses maladies, de la jaunisse & de la gravelle, il choisit pour son successeur l'Abbé Théodulfe, que nous ne connoissons pas d'ailleurs; & il pria Chilpéric d'y consentir. Ce Prince agréa d'abord le choix : mais ensuite changeant d'avis, il nomma à cet Evêché Badégisile Maire de son Palais, & d'un bon Courtisan il en fit un fort mauvais Evêque.

Mort de S. Domnole Evêque du Mans. *Vita Domnoli. Greg. Tur. l. 6. c. 9.*

Badégisile prit les Ordres sacrés, sans quitter sa femme encore plus méchante que lui ; & il se montra par ses cruautés & par son avarice le Tyran de ceux dont il devoit être le Pere. Il ne cherchoit dans sa nouvelle dignité que les revenus qu'elle lui apportoit : mais il n'en joüit pas long-temps, étant mort aprés cinq ans d'Episcopat, c'est à-dire, l'an 586. Ce fut lui qui interrompit la suite des SS. Evêques, qui avoient rempli successivement le Siége

Caractere de Badégisile du Mans. *Greg. Tur. l. 8. c. 38.*

L'AN 585.

du Mans, depuis la fondation de cette Egliſe.

Caractere de Bertram de Bourdeaux. *Gr. g. l. 9. c. 33.*

Bertram Evêque de Bourdeaux mourut auſſi peu de temps après le Concile de Mâcon, où il avoit aſſiſté. C'étoit un Evêque Courtiſan, dont la naiſſance illuſtre & les richeſſes firent tout le mérite, & dont la conduite donna lieu, comme nous avons vû, à bien des bruits ſcandaleux. (a) Il avoit une ſœur nommée Berthegonde qu'il fit ſon heritiere, & dont la réputation n'étoit pas plus ſaine. Elle quitta pluſieurs fois ſon mari, qui après trente ans de mariage avoit encore pour elle autant de tendreſſe, qu'elle lui témoignoit d'averſion. Sa mere Ingeltrude qui avoit fondé un Monaſtere de Religieuſes proche l'Egliſe de S. Martin de Tours, l'y attira pour en être Abbeſſe : mais on l'en fit ſortir par autorité; & elle ſe retira auprès de Bertram, qui ne pouvant plus la garder chez lui contre la défenſe du Roi Gontram, lui conſeilla de prendre un habit de Pénitente, & de ſe réfugier à S. Martin de Tours.

Berthegonde eut enſuite des démêlés ſi éclatans avec ſa mere, que le Roi & les Evêques s'entremirent inutilement pour les accommoder : tant la réconciliation d'une fille avec ſa mere, & celle d'une femme avec ſon mari, ſont ſouvent difficiles à faire ! Les Religieuſes du Monaſtere fondé à Tours par Ingeltrude mere de Bertram & de Berthegonde, furent dans la ſuite transférées à Beaumont

Etabliſſement de l'Abbaye de Religieuſes de Beaumont proche de Tours. *Ibid.*

(a) Fortunat loüe la bonté d'un Evêque nommé Bertram, qui l'avoit fait monter avec lui dans ſon char tiré par quatre chevaux, ce qui montre que dès ce temps-là les perſonnes de qualité avoient des chars ou des eſpeces de caroſſe. Il loüe auſſi des vers pompeux du même Evêque. Il eſt difficile de determiner, s'il parle de Bertram de Bourdeaux, ou de ſaint Bertram du Mans, qui tint ce Siege après Badegiſile.

proche de cette ville, par Hervée Thréſorier de S. Martin de Tours. C'eſt l'origine de cette Abbaye, qui fut célébre dès ſes commencemens. Il y avoit dans cette maiſon une Princeſſe nommée Bertheflede, fille du Roi Charibert : mais elle en ſortit avec Berthegonde, pour ſe retirer dans le Maine.

Gontram n'ignoroit pas que les plus ſages Réglemens de l'Egliſe demeurent ſouvent ſans effet, quand ils ne ſont pas ſoûtenus de l'autorité du Prince ; & que par-là leur infraction devient un nouveau ſcandale, plus pernicieux que celui qu'on vouloit corriger. C'eſt pourquoi il crut devoir tenir la main à l'obſervation des Canons du dernier Concile de Mâcon. Il publia à cet effet une Ordonnance adreſſée aux Evêques & aux Magiſtrats laïques, qui eſt un monument bien digne du zéle d'un Roi vraiment très-Chrêtien.

T. I. Con. Gall. p. 391.
Conſtitution du Roi Gontram dreſſée au II Concile de Mâcon.

Ayant conſidéré avec attention, dit ce Prince, » ce qui pouvoit contribuer à l'affermiſſement de » nôtre Couronne, & au bien de nos ſujets, » nous avons reconnu que ce qui excite la colere » de Dieu & attire ſur nous tant de guerres, & tant » de maladies contagieuſes, leſquelles enlevent les » hommes & les troupeaux ; c'eſt qu'on commet » aujourd'hui impunément tous les crimes, que les » Canons puniſſoient autrefois. Je m'adreſſe donc » ſpécialement à vous, Saints Pontifes, à qui la » bonté divine a confié l'office & l'autorité de peres. J'eſpere que vous vous appliquerez avec tant » de ſoin à gouverner, & à corriger par vos fréquentes prédications les peuples, qui vous ſont »

L'AN 585. « ſoûmis, que tous s'étudiant à mieux vivre, Dieu » par ſa bonté fera ceſſer les fleaux qui nous affli- « gent, & nous donnera des jours plus tranquilles « & plus ſerains.

« Je n'ignore pas qu'indépendemment de nos « ordres, vous autres Pontifes du Seigneur, êtes « particuliérement chargés du ſoin de prêcher ſa « Loi. Mais je ne puis me diſpenſer de vous faire « ſouvenir que vous vous rendez coupables de tous « les péchés des autres, ſi vous gardez un criminel « ſilence, & ſi vous ceſſez de vous élever contre les « fautes de vos enfans. Car moi-même qui tiens de « Dieu ma Couronne, je ne pourrois éviter ſa co- « lere, ſi je ne prenois ſoin de mes ſujets. C'eſt dans « cette vûë que par la teneur de ce preſent Edit, nous « faiſons très-expreſſes défenſes de vaquer les di- « manches & les fêtes à aucun travail corporel, « excepté à ce qui eſt néceſſaire pour préparer « à manger, & nous défendons ſpécialement de « plaider ces ſaints jours.

« Secondez-nous, ſaints Evêques; uniſſez-vous à « vos Prêtres, aux Juges des lieux & aux autres per- « ſonnes de probité & d'autorité; agiſſez de con- « cert pour la réforme des mœurs : afin que tous ſe « portant au bien, l'Egliſe ait la conſolation de voir « ſes enfans ſe purifier des ſoüillures de leurs pé- « chés. Si quelqu'un, ſoit Eccléſiaſtique, ſoit laïque, « mépriſe vos avis, il faut qu'il éprouve la ſévérité des « Canons, & même celle des Loix civiles. Car il eſt « juſte que les Magiſtrats répriment ſelon les Loix, « ceux que les Evêques ne peuvent corriger. » Quand

les deux Puiſſances ſont ainſi d'accord, on a bientôt remédié au mal. L'AN 585.

Gontram ordonne enſuite à tous les Juges qui ſont dans l'étenduë de ſes Etats, de rendre la juſtice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes, & non par des Subſtituts, qui pourroient ſe laiſſer corrompre & la vendre aux parties. Il déclare qu'il punira griévement toutes les malverſations en ce genre, même dans les Juges Eccléſiaſtiques, qui conniveroient aux déſordres de ceux qui ſont ſoûmis à leur Juriſdiction. » Nous voulons, dit-il, en finiſſant, que tous les articles de cet Edit ſoient obſervés à » perpétuité; parce que c'eſt dans le ſaint Concile » de Mâcon que nous les avons arrêtés. » Cette Ordonnance eſt datée d'un lieu nommé Perunes, du 10 de Novembre, & de la vingt-quatriéme année du regne de Gontram, c'eſt-à-dire l'an 585. On voit par-là que le II. de Mâcon qui termina tant d'affaires, n'avoit pas duré trois ſemaines.

C'eſt ainſi que le ſaint Roi Gontram, pour détourner les foudres de la vengeance divine, s'efforçoit de faire ceſſer les péchés qui les attirent; & c'eſt par là qu'il faudroit toûjours commencer dans les calamités publiques pour déſarmer la colere de Dieu, qui cherche plus à nous corriger, qu'à nous châtier. Apparemment que la réforme des mœurs ne répondit point aux vœux de Gontram & au zéle des Evêques: car la main de Dieu continua de s'appéſantir ſur la Gaule par un fléau plus terrible que ceux dont on a parlé. Une cruelle famine déſola preſque toute la France; & ceux qu'elle n'enleva pas, elle leur

Greg. Turon. l. 7. c. 45
Famine dans la Gaule.

rendit la vie plus amere que la mort. On en fut réduit à faire du pain avec des racines de fougere, ou à manger l'herbe des prairies & des campagnes. Mais ces sortes de mets étoient plus propres à avancer la mort, qu'à prolonger la vie de ceux qui s'en nourrissoient. Il n'y eut que les usuriers & les mauvais riches, qui profiterent de la misere publique, pour achever de dépoüiller les pauvres, lesquels n'ayant plus rien, vendoient leur liberté pour avoir du pain.

L'AN 586.
Malheureuse expédition des François contre les Visigoths.

Cependant la nouvelle de la mort d'Herménigildes & de la Princesse Ingonde s'étant repanduë, (*a*) tant de calamités n'empêcherent pas Gontram de déclarer la guerre à Leuvigilde pour venger sa niéce. Il fit marcher son armée l'an 586, contre la Province Narbonnoise, qui obeïssoit encore aux Visigoths : mais l'expédition fut malheureuse. Le soldat

Greg. l. 8. c. 30.

qui avoit souffert de la misere de l'année précédente, voulut s'en dédommager par le pillage ; & il n'attendit pas pour le faire, qu'il fut en païs ennemi. Il commit les plus barbares hostilités sur les terres même des François. On y pilla jusqu'aux vases sacrés des Eglises. On massacra les Prêtres aux pieds des Autels. Ces sacrileges firent tort à la bonté de la cause, & assûrerent la victoire aux ennemis. Car rien n'énerve plus le bras d'un guerrier pour le com-

(*a*) On ne convient pas de l'année que mourut saint Herménigilde. Les uns qui prétendent s'appuyer de Grégoire de Tours, rapportent sa mort à l'an 585, & d'autres à l'an 586 ; & ils assûrent qu'il fut tué le Samedi saint qui étoit cette année le 13 d'Avril, jour auquel ce saint Martyr est honoré. Quelques Auteurs placent la mort de saint Herménigilde en 587. La Princesse Ingonde mourut en Afrique quelque temps après son mari. Ils avoient un fils nommé Athanagilde qui fut conduit à Constantinople ; & nous avons quelques lettres de Brunehauld & de Childebert II. à ce jeune Prince, qui sont pleines de témoignages de tendresse.

bat,

bat, que les dépoüilles des Temples dont il est chargé. Les François furent entiérement défaits; & Gontram parut moins affligé de leur défaite, que de la cause qui l'avoit attirée. Les Chefs de ces troupes craignant la juste colere du Prince, assez prompte dans le premier mouvement, se réfugierent à Autun dans la Basilique de S. Symphorien.

L'AN 586

Greg. Tur. l. 8. c. 30.

Gontram s'étant rendu en cette ville pour la fête de ce S. Martyr, ils eurent permission de paroître devant lui; mais à la charge de se représenter, lorsqu'on examineroit juridiquement leur cause. Le Roi ayant donc convoqué à ce sujet quatre Evêques, (*a*) & les principaux Seigneurs de sa Cour, il fit comparoître dans cette Assemblée les Généraux coupables, & leur parla ainsi:

Discours de Gontram aux Généraux de ses troupes *Ibid. l. 8. c. 30*

Comment la victoire accompagneroit-elle nos » armes? Nous suivons trop mal les exemples de » nos Peres. C'est en bâtissant des Eglises, en se con- » fiant au Seigneur, en honorant les Martyrs, & en » respectant les Ministres des Autels, qu'ils ont » gagné tant de batailles, & fait tant de conquêtes: » & nous au contraire, bien loin de montrer par » nôtre maniere de faire la guerre, que nous crai- » gnons le Seigneur, nous pillons ses Temples, » nous massacrons ses Ministres, nous deshonorons » & nous dispersons les Reliques de ses Saints. On » n'obtient pas la victoire par de tels sacrileges. N'en » doutez pas: c'est là ce qui affoiblit nos bras dans » le combat, ce qui émousse nos épées, & rend inu- »

(*a*) Dans quelques éditions on lit: *Quatre jours après, le Roi ayant assemblé les Evêques & les Seigneurs.*

L'AN 586. « tiles nos boucliers. Si c'eſt ma faute, que Dieu « m'en puniſſe ! Mais ſi c'eſt vous qui mépriſez mes « ordres, il faut que vos têtes ſoient abbatuës, pour « ſervir d'exemple à toute l'armée.... Il vaut mieux « faire mourir quelqu'un des Chefs, que d'expoſer « toute la nation aux traits de la colere de Dieu.

Réponſe des Géneraux.

Les Généraux répondirent qu'on ne pouvoit aſſez loüer la pieté du Roi, & ſon reſpect pour les Egliſes & pour les Evêques. « Mais que pouvions-« nous faire, ajoûterent-ils ? Tout le peuple eſt livré « à l'iniquité : perſonne ne craint le Roi, & ne reſ-« pecte ni Duc ni Comte. Si quelque Seigneur par « zele pour vôtre conſervation, ſe met en devoir « de corriger les coupables, on excite des ſéditions « contre lui ; & ſa vie eſt en peril, s'il ne prend le parti « de ſe taire. » Le Roi dit : « Que celui qui ſuit la « juſtice, vive ; mais que celui qui mépriſe nos or-« dres, périſſe, afin de nous laver du blâme (a) de « ces actions. » Il paroît cependant que le Roi ſe contenta de priver de leurs charges quelques-uns de ces Ducs. On voit par ce récit que l'exceſſive bonté de Gontram aviliſſoit un peu ſon autorité.

On attente à la vie du Roi Gontram.

Un ſi bon Prince n'auroit eu rien à craindre pour ſa perſonne, s'il n'y avoit eu au monde une auſſi méchante femme que Frédégonde. Peu de temps après, c'eſt-à-dire, l'année ſuivante, elle envoya des Ambaſſadeurs à la Cour de Bourgogne, ſous prétexte de quelques affaires, mais en effet pour faire exécuter le plus noir projet, qu'on vit bien-

(a) Il y a dans le texte, *ne nos hoc blaſphemium proſequatur* : c'eſt que dans la baſſe latinité *blaſphemare* ſignifie *blâmer*, & c'eſt l'origine de ce mot françois.

tôt éclorre. Gontram allant la nuit à l'Eglise pour assister à Matines avec un flambeau qu'on portoit devant lui, vit comme un homme yvre mais armé, caché dans un coin de l'Eglise. Il le fit prendre, & cet homme avoüa à la question qu'il avoit été chargé par les envoyés de Frédégonde d'assassiner le Roi.

La même année Gontram s'étant rendu à Chalon, pour y célébrer la fête de S. Marcel, y courut un nouveau danger, dont la Providence qui veilloit à sa conservation, le délivra encore. Au moment que ce Prince s'approchoit de l'Autel après la Messe, pour recevoir la Communion, car c'étoit la coûtume de l'Eglise Gallicane de ne la donner qu'après la Messe, (a) un homme fendant la presse, comme pour lui parler, laissa tomber un poignard. On se saisit aussi-tôt de lui, & on le traîna hors de l'Eglise, pour l'appliquer à la question. Il confessa qu'il avoit en effet été envoyé pour poignarder le Roi, & qu'il avoit crû ne pouvoir exécuter ce détestable dessein ailleurs que dans l'Eglise; parce que dans les autres lieux, le Roi étoit toûjours environné de sa Garde. (b) Gontram fit mourir les complices: mais pour l'assassin, il craignit de violer l'asyle des lieux Saints, s'il le punissoit de mort; & il lui accorda la vie, parce qu'il avoit été pris dans l'Eglise. Peut-on voir, ou plus de bonté que dans ce Prin- *Greg. l. 9. c. 3.*

(a) Grégoire de Tours, marque clairement cette coûtume dans un autre endroit: *Cumque expletis Missis populus cœpisset sacro-sanctum Corpus Redemptoris accipere, &c.* *L. 2. Mir. S. Mart. c. 47.*

(b) Nous avons vû que pendant le séjour que Gontram fit à Paris après la mort de Chilpéric, il n'entroit dans les Eglises qu'avec sa Garde. Mais c'étoit une chose extraordinaire; & l'on voit par ce qui est ici rapporté, que communément nos Rois n'avoient pas de Gardes dans l'Eglise.

L'AN 586.

ce, ou plus de méchanceté que dans ses ennemis ?

Frédégonde persécute S. Prétextat de Roüen, & le fait assassiner.

Si la Reine Frédégonde ne fut pas entiérement convaincuë de ces noirs attentats, on put sans témérité l'en accuser. L'assassinat qu'elle avoit fait commettre dans la personne d'un S. Evêque, & dont Gontram poursuivoit alors le châtiment, justifie assez ces soupçons. Cette nouvelle Jézabel ne voyoit qu'avec dépit S. Prétextat rétabli sur le Siége de Roüen, d'où elle l'avoit fait chasser. Elle le menaça de le faire exiler une seconde fois. Il répondit avec fermeté : « J'ai toûjours été Evêque jusque « dans mon bannissement, & vous vous ne serez pas « toûjours Reine. L'exil me servira de degré pour « m'élever au Royaume céleste ; mais vous de vôtre « Thrône, vous serez précipitée dans l'abysme, si « vous ne renoncez à vos pechés, pour faire une « salutaire pénitence, » On ne disoit pas impunément des vérités désagréables à une Reine du caractere de Frédégonde. Des avis si salutaires allumerent toutes ses fureurs ; & l'on en vit bien-tôt les funestes effets.

Greg. l. 8. c. 31.

S. Prétextat cruellement assassiné.

Le Dimanche *(a)* suivant, le saint Evêque étant allé à l'Eglise plus matin qu'à l'ordinaire, y chantoit les loüanges de Dieu, appuyé sur sa forme, lorsqu'il se sentit frappé d'un coup de poignard par un assassin. Il jetta un cri, pour appeller ses Clercs : mais personne ne venant à son secours, il se traîna,

(a) Il y a dans Grégoire de Tours, *adveniente Dominicæ Resurrectionis die.* Cette expression peut signifier le jour de Pâque : mais elle est souvent employée pour signifier le Dimanche, parce qu'on célébre ce jour en l'honneur de la Résurrection du Seigneur. Ce qui m'engage à la prendre ici en ce dernier sens, c'est qu'il paroît que saint Prétextat fut assassiné au mois de Février : car il est honoré le 24 de ce mois, qui cette année 586 étoit en effet un Dimanche.

comme il put, juſqu'à l'Autel, y étendit ſes mains teintes de ſon ſang, apparemment pour ſe communier en Viatique (*a*), & y fit à Dieu par une courte & fervente priere le ſacrifice de ſa vie. Pendant ce temps-là le peuple fidéle qui étoit dans l'Egliſe, étant accouru à lui, on l'emporta dans ſa maiſon, & on le mit dans ſon lit. L'AN 586.

L'artificieuſe Frédégonde alla auſſi-tôt lui rendre viſite, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit à ce funeſte accident. » Saint Evêque, lui dit-elle, » nous n'avions pas beſoin, ni nous, ni le reſte de » vôtre peuple, que ce malheur vous arrivât. Mais » plût à Dieu qu'on pût découvrir l'aſſaſſin, pour lui » faire expier ſon crime dans les ſupplices! » Prétextat qui n'étoit pas la dupe de ces indignes artifices, lui répondit avec une ſainte liberté : « Eh! quelle » autre main a fait le coup, que celle qui a tué les » Rois, qui a verſé tant de ſang innocent, qui a fait » tant de maux à ce Royaume? » Frédégonde faiſant ſemblant de ne le pas entendre, lui repliqua : « Nous avons d'habiles Médecins, qui pourront » vous guérir; ſouffrez qu'on vous les envoye. Je » ſens repartit l'Evêque, que le Seigneur m'appelle : mais vous qui êtes l'auteur de tous ces crimes, vous ſerez chargée de malédictions en ce » monde, & Dieu vengera mon ſang ſur vôtre » tête. » *Ibid.*

Frédégonde s'étant retirée couverte de confuſion, ſaint Prétextat expira, après avoir reglé quelques

(*a*) C'eſt en effet ce que marque un Auteur de l'onziéme ſiécle, qui a écrit l'Hiſtoire des Evêques de Roüen. Il dit qu'*auſſi tôt que Prétextat ſe ſentit bleſſé, il courut à l'Autel ſe munir du Viatique du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.* *Act. Epiſc. Rothom. t. 2. Analect.*

L'AN 586. affaires de ſa maiſon, & Romachaire Evêque de Coûtance, ſe rendit à Roüen pour en faire les funérailles : car c'étoit un devoir que les Evêques voiſins ſe rendoient les uns aux autres. Les citoyens de Roüen, & ſur tout les François qui y étoient établis, furent conſternés d'un meurtre ſi atroce.

Ibid.

Un Seigneur François eut le courage d'aller au Palais de Fredégonde, lui en faire de vifs reproches. « Vous avez, lui dit il, commis déja bien des crimes : « mais vous n'en avez pas commis de plus grand, « que de faire ainſi aſſaſſiner un ſi ſaint Evêque. « Que le Seigneur venge au plûtôt le ſang innocent! « Pour nous, nous prendons de ſi bonnes meſures, « que vous ne ſerez plus en état de commettre de « pareils attentats. » Après ce diſcours il voulut ſe retirer : mais Frédégonde qui ne ſe poſſédoit jamais mieux, que quand elle méditoit une plus cruelle vengeance, l'invita de demeurer à dîner. Sur le refus qu'il en fit, elle le preſſa de boire du moins un coup, afin qu'il ne fût pas dit qu'il étoit ſorti à jeun d'une maiſon Royale. Il ſe rendit à ſes inſtances, & on lui préſenta ſelon l'uſage des anciens François, du vin d abſynthe aſſaiſonné de miel. Il s'apperçut auſſi-tôt qu'il avoit avalé du poiſon ; & après avoir averti ſes gens de n'en point boire, il monta à cheval pour s'enfuir : mais le poiſon étoit ſi violent, qu'il mourut avant que d'arriver dans ſa maiſon.

Frédégonde fait empoiſonner un Seigneur François, qui lui reproche la mort de Prétextat.

Leudovalde Evêque de Bayeux, premier ſuffragant de Roüen, écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques ſur le ſcandale arrivé par l'aſſaſſinat de Prétextat ; & ayant pris conſeil, apparemment des

Interdit jetté ſur toutes les Egliſes de Roüen.

Prélats de ſa Province, il fit fermer toutes les Egliſes de Roüen, & défendit d'y faire l'Office, juſqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Cet exemple d'un interdit général ſur toute une ville, eſt remarquable ; & c'eſt le premier que je trouve dans cette Hiſtoire. Leudovalde fit plus : il fit arrêter quelques perſonnes ſuſpectes, qui accuſerent Frédégonde ; & peu s'en fallut que ce zéle ne lui coûtât la vie à lui-même : mais la fidélité de ſon peuple le défendit des embûches qu'on lui dreſſa.

L'AN 586.

Gontram ayant appris que la voix publique, & les dépoſitions de quelques témoins, chargeoient Frédégonde d'un attentat ſi odieux, députa trois Evêques vers le jeune Clothaire, à ſçavoir, ſaint Artéme de Sens, ſaint Véran de Cavaillon, & Agréce de Troyes, pour demander à ceux qui gouvernoient le Royaume pendant la Minorité, qu'ils euſſent à lui livrer la perſonne, qui ſe trouveroit convaincuë de ce crime. Les Miniſtres qui avoient la Régence ſous Clothaire, répondirent qu'ils déteſtoient les crimes dont on ſe plaignoit : mais qu'étant dépoſitaires de l'autorité Royale, ce ſeroit y donner atteinte, que de ſouffrir que les coupables fuſſent remis entre les mains du Roi Gontram ; qu'ils en feroient eux mêmes juſtice. » Sçachez donc repartirent les Evêques, que ſi vous ne la faites pas, » nôtre Roi viendra à la tête de ſon armée, mettre » vôtre pays à feu & à ſang ; parce qu'il eſt manifeſte » que celle qui a empoiſonné le Seigneur François, a » fait aſſaſſiner l'Evêque. » Ils ſe retirerent enſuite, en conjurant ceux qui tenoient les rênes du Gou-

Ib. l. 8 c. 31.
Gontram veut venger la mort de ſaint Prétextat.

L'AN 586. vernement, de ne pas souffrir que Mélantius fût rétabli sur le Siége de Roüen.

Frédégonde accusée par l'assassin de S. Prétextat
Greg. Tur. l. 8. c. 41.

Cependant Frédégonde, pour se justifier, s'avisa d'un stratagéme qui ne tourna qu'à sa honte. Elle fit prendre un de ses esclaves, qu'elle sçavoit être l'assassin, & elle le fit foüetter. Ensuite elle le livra au neveu de Prétextat, croyant qu'il n'avouëroit rien, comme sans doute il le lui avoit promis. Mais la torture & sa mauvaise conscience lui arracherent la vérité. Il confessa qu'il avoit reçû cent sols d'or de Frédégonde pour faire le coup, cinquante de l'Evêque Mélantius, & cinquante autres de l'Archidiacre de Roüen; & que de plus on lui avoit promis la liberté. Mais il n'est rien dont ne vienne à bout une femme artificieuse, & sur-tout une Reine qui est maîtresse des graces. Frédégonde malgré des faits si atroces, maintint toûjours son autorité; & ce qui est encore plus surprenant, elle fit rétablir Mélantius sur le Siége de Roüen, encore teint du sang de Prétextat, qu'il avoit fait verser. Saint Prétextat est honoré par l'Eglise comme Martyr le 24 de Février, que nous croyons être le jour de sa mort.

Attentats de Frédégonde contre Childebert.
Greg. Tur. l. 8. c. 38.

Mais voici d'autres crimes de Frédégonde que sa méchanceté rend encore plus croyables que l'autorité des Historiens contemporains qui les rapportent. Pendant que l'armée de Gontram faisoit la guerre contre les Visigoths dans la Septimanie, on intercepta une lettre du Roi Leuvigilde à cette Reine, où il lui mandoit: « Faites mourir mes ennemis « Childebert & sa mere, & achetez de Gontram « la paix à quelque prix que ce soit: après quoi, vous

récompenserez

recompenserez l'Evêque Amélius (a) & la Dame Leuba. Childebert à qui Gontram envoya cette lettre, fut sage & heureux de se tenir sur ses gardes. Car Frédégonde qui avoit reçû la même dépêche par une autre voie, fit déguiser quelques Clercs en mendiants, & les ayant armés de poignards empoisonnés, elle leur commanda d'aller tuer le Roi Childebert, ou du moins la Reine Brunehauld, leur promettant que s'ils mouroient dans cette entreprise, elle éleveroit leurs parens aux premieres charges du Royaume. Comme elle s'apperçut que nonobstant ses promesses, ils craignoient une si périlleuse commission, elle leur fit prendre d'un breuvage préparé qui les fortifia contre la crainte ; & elle leur en donna pour en boire encore, lorsqu'ils seroient sur le point de faire leur coup. Mais ils furent découverts & conduits à Childebert, lequel après leur avoir fait tout avoüer, les fit mourir dans les plus cruels supplices, qu'ils avoient bien mérités. Il n'y eut que celle qui étoit la plus coupable, qui évita le châtiment dû à tant de crimes, sans cependant pouvoir éviter la haine & l'exécration du public.

L'AN 586.

Ibid. c. 39.

Vertus de Sainte Radegonde.

Mais détournons les yeux de ces horreurs, pour nous édifier des vertus & de la sainte mort d'une autre Reine, qui continuoit dans son Monastere de Poitiers de se préparer à l'arrivée prochaine de l'Epoux avec une troupe nombreuse de Vierges, qu'elle avoit assemblées. Radegonde qu'il est aisé de reconnoître à ces traits, soûtenoit par ses exemples,

(a) Je trouve au second Concile de Mâcon un Amélius Evêque de Bigorre, c'est-à-dire, de Tarbes : mais je n'ose assûrer que ce soit celui qui a eu part à cette conspiration.

l'An 587. la Communauté qu'elle avoit formée ; & elle avoit la consolation de la voir encore plus florissante par la régularité des Religieuses, que par leur nombre & leur qualité. La ferveur de cette Ste Princesse qui étoit alors dans un âge avancé, croissoit avec le nombre des années. Plus elle sembloit toucher à la couronne de justice qui lui étoit destinée, plus elle travailloit à l'enrichir par les œuvres de la mortification la plus austere & de l'humilité la plus profonde. Elle oublia toûjours qu'elle avoit été Reine, pour se souvenir seulement qu'elle étoit la servante du Seigneur, & même de ses sœurs ; & dans un Monastere qu'elle avoit fondé, elle ne voulut jamais d'autre distinction, que celle d'obéïr à l'Abbesse avec encore plus de soûmission que les autres. Mais plus elle oublioit son rang, moins les Religieuses & les personnes du dehors pouvoient l'oublier.

Saint Grégoire de Tours étant allé par dévotion visiter le tombeau de S. Hilaire de Poitiers, voulut en même-temps rendre ses respects à cette humble Princesse. Etant donc entré dans le Monastere pour la saluer, il alla d'abord faire sa priere devant le bois de la vraie Croix, qu'on y conserve encore comme un précieux thrésor. Pendant qu'il prioit avec la ferveur que doit inspirer la vûë de cet instrument de nôtre Rédemption, il apperçut à la droite de la Relique une lampe allumée, dont l'huile dégoutoit continuellement dans une conque qu'on avoit mise dessous. Ce saint Evêque en racontant le fait, prend Dieu à témoin, qu'il crut que le vase de la lampe étoit cassé. C'est pourquoi se tournant vers

Greg. Tur. l. 1. de glor. Mart. c. 5.

l'Abbesse, qui étoit auprès de lui, il lui fit des reproches de sa négligence. Elle lui répondit : » Seigneur, ce n'est pas ce que vous pensez : c'est la vertu de la sainte Croix. » Alors Grégoire se souvenant qu'il avoit souvent entendu dire que l'huile des lampes qui brûloient devant cette Relique boüillonnoit sans cesse, & dégoutoit en abondance sans diminuer, il examina attentivement le miracle pendant une heure entiere, & il vit avec étonnement que durant cet espace de temps, il degouta un septier d'huile, d'un vase qui n'en contenoit gueres plus. L'AN 587.

Sainte Radegonde étoit elle-même dans ce Monastére, comme un miracle vivant de pénitence & de mortification. Il n'y avoit que l'esprit qui vivoit en elle, dit Fortunat; la chair étoit morte. Elle passoit tous les ans le Carême enfermée dans une cellule; & la premiere année, elle ne mangea pendant ce saint temps que le Dimanche. Mais elle modéra dans la suite cette austérité, en prenant sa réfection le Dimanche & le Jeudi. Elle portoit le cilice toute l'année, couchoit sur la cendre; & tandis que ses sœurs dormoient, elle se levoit pour leur rendre les services les plus abjects, jusqu'à nétoyer leurs souliers, porter pour elles le bois à la cuisine, & faire d'autres choses dont le détail paroîtroit bas; mais qui sont par-là même plus propres à relever la gloire d'une Princesse, qui ne s'abbaissoit ainsi, que pour Jesus-Christ. Quand elle n'étoit pas occupée à la psalmodie, ou à ces œuvres de charité, elle se faisoit lire continuellement quelque

Mortification & humilité de sainte Radegonde. *L. 8. Carm. 1.*

Vita Radeg. à Fortun. & Bandon.

L'AN 587. livre édifiant, même pendant le peu de repos qu'elle prenoit la nuit ; afin que si elle s'éveilloit alors, elle pût plus aisément s'occuper l'esprit de saintes pensées. Elle expliquoit elle-même la lecture à ses sœurs, & leur disoit souvent : « Cherchons Dieu » dans la simplicité de nôtre cœur, afin que nous lui « puissions dire avec confiance : *Seigneur donnez-* « *nous ce que vous avez promis, puisque nous avons fait* » *ce que vous avez commandé.* »

Lettre de sainte Radegonde adressée à tous les Evêques

Epist. Radeg. apud Greg. Tur. l. 9. c. 42.

Radegonde voyant sa fin approcher, écrivit peu de temps avant sa mort une lettre circulaire adressée à tous les Evêques, pour leur recommander ce qu'elle avoit au monde de plus cher, c'est-à-dire, son Monastére. Elle les conjure eux & leurs Successeurs, par le jour terrible du Jugement, de traitter comme persécuteurs des pauvres & des servantes de Jesus-Christ, ceux qui s'efforceroient de troubler sa Communauté, d'en changer la Regle, ou d'en déposer l'Abbesse. Elle met particuliérement ce Monastére sous la protection de S. Hilaire & de S. Martin ; & elle supplie pareillement dans les termes les plus pressans les Princes regnans, ou qui regneront dans la suite d'en prendre la défense. Enfin elle prie les Evêques, les Rois & le peuple Chrêtien de la faire enterrer au milieu de ses sœurs, dans l'Eglise qu'elle avoit commencé de faire bâtir en l'honneur de la sainte Vierge. Elle ne prend d'autre qualité dans la souscription de la lettre que celle de *Radegonde pecheresse.* (*a*)

(*a*) Le P. Sirmond & le P. Pagi, deux habiles Critiques, croyent que la lettre de sainte Radegonde dont nous avons donné le précis, & qu'on trouve parmi les Conci-

L'AN 587.

Mort de Ste Radegonde.

Cette lettre fut comme le Testament de cette pieuse Reine, qui ne tarda pas d'aller recevoir dans le Ciel une couronne plus précieuse que celle à laquelle elle avoit renoncée sur la terre. Elle mourut saintement l'an 587 un Mercredi matin treiziéme d'Août. Elle honoroit particuliérement ce jour de la semaine, en mémoire de la Nativité du Sauveur : car d'anciens Auteurs ont prétendu qu'il étoit né un Mercredi. Au moment que Radegonde expira, elle s'apparut à un Officier du Fisc qui étoit malade, lui rendit la santé, le priant de bâtir un Oratoire en l'honneur de S. Martin, & de délivrer sept prisonniers qu'il détenoit dans les cachots : ce qu'il exécuta.

Fort. Vit. Radeg.

L'Evêque de Poitiers étoit absent, & on craignit qu'il ne refusât de venir: on dépêcha donc à Grégoire de Tours, pour lui apprendre la mort de Radegonde, & l'inviter à en venir faire les funérailles. Ce S. Evêque s'étant rendu en diligence au Monastere de sainte Croix, trouva le corps de la Sainte exposé dans un cercueil ouvert. Son teint étoit brillant & vermeil ; & il sembloit que la mort lui eût rendu cette fleur de beauté, que l'âge & la pénitence lui avoient ôtée.

Greg de glor. Conf. c. 106.

les, est celle que cette Sainte écrivit aux Peres du second Concile de Tours. Nous sçavons certainement que sainte Radegonde écrivit aux Evêques de ce Concile, qui lui firent réponse. Mais plusieurs raisons nous font croire que la lettre en question n'est pas celle à laquelle répondirent les Evêques du II. Concile de Tours, & qu'elle n'a été écrite que long-temps après. En effet, sainte Radegonde y dit qu'elle a bâti son Monastere *ex permissu & solatio domnorum Regum patris vel avi eorum.* Le mot *avus* ne peut s'entendre que de Clothaire I. Il falloit donc que quand elle écrivoit, Sigébert ou Chilpéric fût mort ; afin qu'il fût vrai de dire, que l'ayeul de quelqu'un des Princes regnans avoit contribué à la fondation de ce Monastere. D'ailleurs, si sainte Radegonde écrivoit cette lettre aux Evêques du II Concile de Tours l'an 567, comment l'Eglise qu'elle marquoit avoir commencée de faire bâtir pour la sépulture des Religieuses, n'étoit-elle pas achevée, vingt ans après, lorsqu'elle mourut en 587, comme nous verrons qu'elle ne l'étoit pas ?

L'AN 587. Il aſſûre qu'en la voyant, il n'auroit pu croire qu'elle fût morte, s'il n'avoit entendu ſes Religieuſes déſolées ſe lamenter, comme ſi chacune d'elles eût perdu ſa propre mere. Elles étoient au nombre de deux cens, la plûpart filles de la premiere qualité. Elles ne ceſſoient de verſer des larmes à la vuë du cercueil qu'elles environnoient, & elles diſoient : « Nôtre « mere, à qui nous laiſſez-vous comme des orphelines? Nous avons quitté pour nous attacher à vous, « nos biens, nôtre patrie, & nos parens : à quoi nous « abandonnez-vous, ſinon à des regrets éternels ? « Quand nous avions le bonheur de vous poſſéder, « l'enceinte de ce Monaſtere nous paroiſſoit plus « ſpacieuſe que les villes & les campagnes. Nous ne « regrettions pas de ne plus voir les prairies émaillées de fleurs, & les champs couverts de moiſſons : « nous trouvions, en vous voyant, un ſpectacle « plus agréable... Que nous ſommes infortunées « d'avoir perdu nôtre ſainte mere, & qu'heureuſes « ſont celles qui ſont mortes avant vous ! Nous « ſçavons à la vérité que vous êtes dans le Ciel parmi les Chœurs des ſaintes Vierges : mais cette « aſſûrance qui nous conſole, ne nous empêche pas « de ſentir nôtre perte. «

Grégoire de Tours fait les funérailles de ſainte Radegonde.

Ibid.

Le S. Evêque de Tours fut touché de ces tendres regrets ; & ne pouvant lui-même retenir ſes larmes, il ſe tourna vers l'Abbeſſe & lui dit : » Interrompez ces cris lamentables, & ſongez plûtôt à ce « qui eſt néceſſaire pour les funérailles. Nôtre frere « Mérouée eſt occupé à la viſite de ſon Diocéſe : déliberez ce que vous avez à faire, & ne differez pas

trop d'inhumer le ſaint corps. » C'étoit ce qui faiſoit l'embarras. Sainte Radegonde avoit ordonné qu'on l'enterrât dans la Baſilique de la Sainte Vierge, qu'elle avoit fait bâtir pour la ſépulture des Religieuſes. (*a*) Mais ce lieu n'étoit pas encore beni, ni l'Autel conſacré ; & on ne ſçavoit quel parti prendre pendant l'abſence de l'Evêque. L'AN 587.

Après l'avoir attendu trois jours, les principaux citoyens de Poitiers dirent à Grégoire : « Préſumez bien de la charité de vôtre frere, & conſacrez l'Autel : nous ſommes perſuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. « Grégoire conſacra l'Autel ; & il fit enſuite l'enterrement avec un nombreux Clergé. Les Religieuſes à qui la Regle de Sainte Céſaire défendoit de ſortir du Monaſtere, monterent ſur les tours & ſur les murailles, & accompagnerent le Convoi de leurs yeux, & de leurs cris lamentables : enſorte, dit la Religieuſe qui a écrit la vie de la Sainte, & qui étoit préſente, qu'on ne pouvoit diſtinguer le chant des Pſeaumes, & qu'on n'entendoit que des gémiſſemens au lieu des *Alleluia* ; ce qui marque qu'on chantoit ces Cantiques d'allégreſſe aux funérailles des fidéles. (*b*) Elle ajoûte qu'un aveugle qui vivoit encore, lorſqu'elle écrivoit, recouvra la vûë en touchant la biere pendant le Convoi. Grégoire ſe contenta de dépoſer dans la foſſe le cercueil ouvert, réſervant à l'Evê-

Bandon. Vit. Radeg. c. 22.

(*a*) Cette Egliſe de la Vierge eſt aujourd'hui une Collégiale, qui porte le nom de ſainte Radegonde qui la fit bâtir.

(*b*) D'autres monumens de l'Antiquité font en effet juger qu'on chantoit l'*Alleluia*, aux enterremens. Saint Jérôme marque qu'on le chanta aux obſêques de Fabiole.

L'AN 587. que l'honneur de le fermer, & d'y célébrer la Messe des Obséques.

Etant retourné au Monastere, l'Abbesse suivie des sœurs lui montra avec une vénération religieuse tout ce qui avoit été à l'usage de Sainte Radegonde. « Voilà, disoit-elle, sa cellule; mais nous n'y « trouvons plus nôtre mere. Voilà l'Oratoire où elle « prioit, & les livres qu'elle nous lisoit; mais nous « n'entendons plus sa voix. Voilà le fuseau dont « elle se servoit pour filer. « Ce souvenir perçoit le cœur des Religieuses, & renouvelloit les gémissemens & les pleurs. Elles ne pouvoient pas faire mieux sentir la grandeur de leur perte : les larmes qu'on donne aux morts, sont le plus bel éloge & le plus sincere qu'on puisse en faire.

Mort de S. Junien de Mairé. *Vit. Juniani.*

Sainte Radegonde avoit ordonné en mourant, qu'on portât la nouvelle de sa mort à S. Junien Abbé de Mairé, afin qu'il priât le Seigneur pour elle. Junien qui étoit malade, avoit donné le même ordre pour la Sainte Princesse. Mais le Seigneur voulut les réünir en même temps dans le Ciel. Ils moururent le même jour, & à la même heure; & les deux couriers qu'ils s'envoyoient, se rencontrerent à mi-chemin.

La Vie de Sainte Radegonde fut d'abord écrite par Fortunat, (*a*) qui étoit comme l'Agent du

(*a*) Le Sr Baillet dit dans la Vie de sainte Radegonde que l'affection qu'elle témoignoit au Prêtre Fortunat, donna lieu à des calomnies contre l'honneur de cette Princesse; & que Fortunat écrivit pour s'en justifier, & pour justifier son illustre Patrone. Sur quoi il cite les poësies de cet Auteur. Mais je ne trouve rien dans Fortunat qui puisse faire naître le moindre soupçon de ce qu'on avance ici. Le sieur Baillet a pris apparemment la sainte Abbesse Agnès pour sainte Radegonde, & il a mal pris ce que Fortunat en dit. Il proteste qu'il aime Agnès d'un amour pur, comme il aimeroit sa sœur. Dire cela, est-ce dire que la calomnie l'avoit accusé d'un attachement criminel?

Monastere,

Monastere, & qui avoit vû la plûpart des faits qu'il rapporte. On jugea qu'il avoit omis plusieurs choses édifiantes : c'est pourquoi une Religieuse nommée Baudonivie, qui avoit aussi vécu avec la Sainte, y ajoûta un supplément à la priere de l'Abbesse Didymie. C'est de ces deux Auteurs si dignes de foi, que nous avons tiré ce que nous avons dit. L'AN 587.

Méroüée Evêque de Poitiers, promet de prendre la conduite du Monastere de sainte Croix.
Greg. l. 9. c. 40.

Après la mort de Sainte Radegonde, l'Abbesse de son Monastere de sainte Croix supplia l'Evêque Méroüée de prendre cette Communauté sous sa conduite, comme Sainte Radegonde l'en avoit prié. Il le refusa d'abord : ensuite ayant pris conseil, il promit qu'il seroit leur pere, & leur défenseur ; & comme ce Monastere étoit sous la protection spéciale du Roi, il obtint de Childebert des lettres, par lesquelles il lui étoit permis de le gouverner, comme les autres de son Diocése. Mais on prétendit qu'il conservoit toûjours contre ces Religieuses les préventions peu favorables, dont il n'avoit donné que trop de marques à Sainte Radegonde.

Sainte Agnès Abbesse de Ste Croix de Poitiers.
Bolland. ad diem 13. Maii.

La sainte Abbesse Agnès fit honneur par sa vertu & sa sagesse au choix de Radegonde ; & elle gouverna sa nombreuse Communauté avec une prudence, qui y entretint la paix & la régularité : elle ne survécut pas long-temps à Sainte Radegonde, qui l'avoit élevée. Elle est honorée dans l'Eglise de Poitiers le 13. de Mai avec Sainte Disciole, une de ses Religieuses dont nous avons fait mention.

La même année que Sainte Radegonde alla recevoir la récompense de ses vertus, le Duc Gontram-Boson dont nous avons parlé ci-dessus, reçut la

L'AN 587. punition de ses perfidies à l'Assemblée d'Andelot, au Diocése de Langres. Les Rois Gontram & Childebert qui l'avoient convoquée, s'y trouverent avec les Reines Brunehauld mere de Childebert, & Faileuba sa femme, & avec un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, qui devoient être les Médiateurs du Traitté qu'on y vouloit faire. Les deux Rois, l'oncle & le neveu, que les attentats de Frédégonde avoient réünis plus étroitement, y conclurent en effet un Traitté, par lequel, après avoir reglé fort en détail les limites de leurs Etats & leurs autres intérêts, ils se jurerent par ce qu'il y a de plus saint une alliance éternelle. L'Acte est daté du 28 de Novembre, la 26 année de Gontram, & la douziéme de Childebert, c'est-à dire l'an 587.

Assemblée d'Andelot.

Mort du Duc Gontram-Boson.

Après que cette grande affaire eut été finie, les deux Rois examinerent juridiquement les accusations intentées contre Gontram-Boson. Ce Duc qui étoit entré dans tant d'intrigues, fut aisément convaincu de plusieurs crimes, & nommément d'avoir fait déterrer dans une Eglise de Mets une Dame Françoise, pour avoir les richesses & les bijoux avec lesquels on l'avoit inhumée. Car tel étoit l'usage des anciens François : peu curieux d'orner les dehors de leurs tombeaux, ils faisoient consister leur magnificence à y cacher de riches thrésors. Les deux Rois condamnerent donc ce Duc à mort. Dès qu'il en eut la nouvelle, il se réfugia dans la maison de S. Magnéric Evêque de Tréves, qui accompagnoit Childebert à Andelot; & tenant l'épée nuë, il lui dit en l'abordant : » Saint Evêque, sauvez-

moi ; ou si vous refusez de le faire, sçachez que » vous mourrez de ma main. « L'Evêque embarassé » d'un pareil compliment, lui dit : » Laissez-moi donc aller implorer la clémence du Roi. » Non, reprit le » Duc, envoyez-y vos Abbés : si vous ne me déli- » vrez pas, comme vous le pouvez, nous mourrons » ensemble. » L'AN 587.

On fit aux deux Rois un rapport infidéle de ce qui se passoit ; & on leur dit que Magnéric prenoit la défense de Boson, & s'opposoit à l'exécution de leurs ordres. Alors le Roi Gontram aussi violent dans le premier mouvement de sa colere, qu'il étoit ensuite modéré, dit : » Allez, mettez le feu à la maison, & si l'Evêque refuse de sortir, qu'il soit » brûlé avec le coupable. » L'ordre fut exécuté : mais les Clercs de saint Magnéric voyant la maison en feu, en tirerent leur Evêque ; & Boson fut aussi-tôt percé de coups, digne châtiment de tant de perfidies. C'est où aboutit la promesse de l'Episcopat, que nous avons vû lui avoir été faite par une Pythonisse.

Greg. Tur. l. 9. c. 10.

Saint Agéric Evêque de Verdun, qui s'étoit fait comme caution pour Boson, fut inconsolable de sa mort, aussi-bien que de celle d'un autre Seigneur François nommé Berthefroi, qui fut tué dans l'Oratoire de sa maison Episcopale, où il s'étoit réfugié. Le Roi Childebert aimoit tendrement saint Agéric, qui étoit son pere par le Baptême ; & comme il ne pouvoit rien lui refuser, il n'avoit pas voulu qu'il se trouvât à Andelot, de peur qu'il n'intercédât pour les coupables qu'on y devoit juger. Après leur exécu-

S. Agéric de Verdun.

Greg. Tur. l. 9. c. 12. 23.

L'AN 587. tion, il envoya de riches présens à ce saint Evêque, pour le consoler. Mais rien ne fut capable d'adoucir sa douleur, qui étoit sans cesse renouvellée par la vûë des enfans de Boson qu'il élevoit chez lui. Il en mourut peu de temps après, l'an 588; & il fut enterré dans l'Oratoire de saint Martin, qu'il avoit fait bâtir. Il est honoré le premier jour de Décembre, sous le nom de saint Airei ou Agrei. Fortunat donne de grands éloges à la piété, à l'éloquence & à la charité d'Agéric. Il loüe sa magnificence à rebâtir les anciennes Eglises, & à en ériger de nouvelles, & le soin qu'il avoit de rompre à son peuple le pain de la parole, en lui rompant le pain matériel : car tout ce qu'il possedoit étoit plus aux autres qu'à lui-même. Après sa mort, Charimere Référendaire de Childebert II. obtint l'Evêché de Verdun, à l'exclusion de l'Abbé Buciovald qui le briguoit.

Fort. l. 3. Carm 27. 28.

S. Magnéric de Treves. *Fortun. l. 3. Carm. 2.*

Saint Magnéric de Tréves, dont nous venons de parler, soutint par son mérite la gloire de ce grand Siége; & il retraça dans sa conduite les vertus Apostoliques de saint Nicet, dont il fut le disciple & le successeur. Le crédit qu'il avoit à la Cour, ne diminua rien de sa sollicitude Pastorale pour son troupeau. Il s'appliqua sur-tout à donner à son Eglise de dignes Ministres, persuadé que le bon choix des sujets qu'on destine à l'Autel, est la partie la plus importante des devoirs d'un Evêque. Magnéric faisant la visite de son Diocése, trouva à Yvois un jeune homme nommé Gaugéric ou Géri, dont on lui fit un grand éloge; & après s'être assûré par lui-même du bien qu'on lui en disoit, il l'ordonna Diacre.

Vit. Gaugerici.

L'AN 587.

S. Gaugéric ou Géri de Cambrai & d'Arras.

Géri justifia sa réputation, & montra dans le Clergé tant de prudence & tant de piété, qu'après la mort de saint Védulfe Evêque de Cambrai & d'Arras (*a*), les habitans de ces villes le demanderent à Childebert pour leur Evêque. Il fut ordonné par Gilles de Rheims son Métropolitain (*b*); & pendant trente ans qu'il tint le Siége, il travailla avec un zéle infatigable au salut de son peuple, & à la gloire de son Eglise. Il mourut après l'an 613 (*c*), on ne sçait quelle année. Ce saint Evêque fut enterré dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de saint Médard, sur une colline consacrée auparavant au culte des Idoles. On fait la fête de S. Géri l'onziéme d'Août, & celle de saint Magnéric le 25 de Juillet.

Ibid.

Les Eglises de la Province de Narbonne, qui avoient si long-temps gémi sous la domination des Ariens, venoient d'être consolées par la conversion des Visigoths. Ce fut le précieux fruit que produisit le sang du saint Martyr Herménigilde. Le Roi son pere qui l'avoit versé, en ressentit lui-même les effets. Le regret succéda bien-tôt dans son cœur à la fureur; & il détesta une Hérésie qui l'avoit porté à devenir le meurtrier de son propre fils. Heureux s'il eût eu le courage d'embrasser la vérité qu'il reconnut! Mais si la politique ou le respect humain l'empêcherent de la professer publiquement, il crut

(*a*) L'Eglise de Cambrai & celle d'Arras demeurerent unies & gouvernées par un même Evêque jusqu'à l'an 1093.

(*b*) Cambrai étoit alors de la Métropole de Rheims: car ce ne fut qu'au seiziéme siécle que ce Siége fut érigé en Archevêché. Les Archevêques de Rheims ont souvent protesté contre cette érection.

(*c*) S. Géri fut ordonné par Gilles de Rheims qui fut déposé en 590; & il mourut lorsque Clothaire II. étoit déja maître de toute la Monarchie Françoise: ce qui arriva l'an 613.

L'AN 587.

Leuvigilde déteste son Hérésie.

Greg. mag. l. 3. Dial. 31.

devoir en mourant procurer à son fils Récarede les avantages dont il ne vouloit pas joüir lui-même. Etant au lit de la mort, il envoya querir saint Léandre de Séville ; & en lui recommandant le Prince Récarede, il le pria de faire à son égard ce qu'il avoit fait à l'égard d'Herménigilde, c'est-à-dire de le rendre Catholique. Le bruit se répandit même que Leuvigilde avoit fait pénitence avant sa mort, & avoit détesté avec larmes pendant sept jours son attachement à l'Arianisme.

Greg. Tur. l. 8. c. 46.

Récarede embrasse la foi Catholique.

Greg. Tur. l. 9. c. 15.

Quoi qu'il en soit, Récarede qui lui succéda, l'an 586, n'eut rien plus à cœur que de se faire instruire de la foi Catholique. Il fit tenir à ce sujet en sa présence une Conférence entre les Evêques Catholiques & les Evêques Ariens de son Royaume. La vérité y triomphoit des sophismes de l'erreur, lorsque Récarede acheva de rendre la victoire complette. Il déclara que ce qui faisoit le plus d'impression sur son esprit, étoit le don subsistant des miracles, qui se perpétuoient dans l'Eglise Catholique ; au lieu qu'on n'en voyoit aucun dans sa secte : qu'au contraire un Evêque Arien ayant tenté sous le regne de son pere de faire un faux miracle, avoit en effet aveuglé un homme qui contrefaisoit l'aveugle. Voici le fait.

Le Roi Leuvigilde ayant dit un jour à un de ses Evêques. « Pourquoi vous-autres ne faites-vous pas « de miracles, comme en font ceux qui se disent « Catholiques ? » L'Evêque pour couvrir la honte de sa secte, répondit qu'il en avoit fait plusieurs en sa vie, & qu'il pourroit encore en faire. Aussi-tôt

ayant fait venir un pauvre, qui étoit Arien comme lui, il lui donna quarante piéces d'or, pour contrefaire l'aveugle, lui recommandant de se placer dans un endroit, où il devoit passer avec le Roi. L'éclat de l'or éblouït ce malheureux, & il fit ce dont on étoit convenu. Le prétendu aveugle voyant donc venir de loin le Roi avec l'Evêque, se mit à crier de toute sa force, pour conjurer celui-ci de lui rendre la vûë. L'Evêque qui se tenoit sûr du succès, lui imposa les mains avec ostentation, en lui disant: *Qu'il te soit fait selon ma foi.* Mais dans l'instant Dieu fit un miracle qu'il n'attendoit pas; & celui qui faisoit l'aveugle, le devint effectivement avec des douleurs qui lui firent confesser l'imposture. On rapporte un trait tout pareil de Cirola Evêque Arien d'Afrique. Les Hérétiques ont de tout temps cherché à se faire honneur par de faux miracles: mais il ne s'en opére de véritables que dans l'Eglise Catholique. Ni les chicanes des incrédules qui les contestent, ni les supercheries des Sectaires qui les contrefont quelquefois, ne pourront jamais nous enlever, ni même affoiblir cette preuve toûjours subsistante de la vérité de nôtre foi. Il n'est pas étonnant qu'elle ait fait tant d'impression sur l'esprit du Roi Récarede.

L'AN 587. Imposture d'un Evêque Arien pour contrefaire les miracles qui s'opérent dans l'Eglise Catholique. *De glor. Conf. c. 13.*

Dès que ce Prince eut connu la vérité, il en devint le Prédicateur & l'Apôtre; & comme les exhortations d'un puissant Roi sont des graces bien efficaces, toute la nation des Visigoths s'y rendit en peu de temps. Il n'y eut pas jusqu'aux Evêques, qui ne montrassent une docilité dont on voit peu d'exem-

Greg. Tur. hist. l. 9. c. 15.

L'AN 587. ples dans des Chefs de parti. Récaréde envoya porter la nouvelle de sa conversion à ses sujets de la Gaule Narbonnoise. Elle consola les Catholiques de tout ce qu'ils avoient souffert pour la foi, & elle porta les Ariens à suivre l'exemple du Prince.

Conversion des Visigoths de la Gaule Narbonnoise.

Il ne se trouva qu'un de leurs Evêques, qui chercha une fausse gloire dans son opiniâtreté. C'étoit Athalocus (a) de Narbonne, un des plus entêtés & des plus subtils Sophistes de sa secte : on l'y nommoit le nouvel Arius. Mais il ressembloit encore plus à cet Hérésiarque par son orgueil, que par ses talens. Il ne put se résoudre à descendre du premier rang, qu'il avoit tenu si long-temps dans son parti. Pour sauver donc les restes d'une secte expirante, il eut recours à la ressource ordinaire de l'Hérésie, qui se croit opprimée, je veux dire, à la rébellion; & comme il étoit accrédité, & que le prétexte de la Religion est toûjours spécieux, il vint à bout de soulever quelques Comtes de la Province. Mais la sagesse de Récarede conjura bien-tôt cet orage; & la lumiere de la foi acheva de ramener la sérénité, en dissipant les ténebres de l'erreur. Ainsi cette conjuration n'ayant servi qu'à faire connoître la foiblesse du parti, & à faire détester l'esprit de révolte, que l'Hérésie inspire, les Visigoths de la Gaule s'empresserent de donner des marques de leur soûmission à leur Roi & à l'Eglise. Le superbe Arien en conçut un si violent dépit, qu'il en mourut subitement, comme pour avoir avec Arius cette nouvelle ressemblance.

Révolte & mort d'Athalocus Evêque Arien de Narbonne.
Paul. Diac. Emerit. c. 19.

(a) Sous le regne des Goths Ariens, il y avoit à Narbonne un Evêque Catholique, & un Evêque Arien. Migétius étoit alors l'Evêque Catholique.

Récarede

Récarede pour affermir sa foi & celle de ses sujets, fit assembler peu de temps après à Toléde un Concile national, de tous les Evêques de ses Etats. Il s'y trouva huit Evêques de la Province de Narbonne avec Migétius leur Métropolitain. Et ce fut ce Concile, qui porta les derniers coups à l'Arianisme dans la Gaule & dans l'Espagne. On y fit souscrire les Confessions de foi les plus claires & les plus détaillées aux Evêques & aux Seigneurs convertis de l'Arianisme, qui donnérent avec joie cette marque de leur sincére retour. Ainsi fut extirpée cette funeste Hérésie, qui avoit regné dans une partie des Gaules & dans presque toute l'Espagne, depuis l'établissement des Goths dans ces Provinces, c'est-à-dire, depuis près de deux cens ans.

III. Concile de Tolede où se trouvent les Evêques de la Gaule Narbonnoise.
T. 5. Conc. Lab. p. 997.

Après qu'on eut reglé ce qui concernoit la foi, on fit à ce troisiéme Concile de Toléde vingt-trois Canons de discipline, dont je dois dire un mot, parce que les Evêques de la Province de Narbonne y assisterent. On y ordonna que pour affermir la foi, *c. 2.*
on chanteroit le Symbole de Constantinople *(a)* dans toutes les Eglises : qu'on liroit l'Ecriture Sainte à la table des Evêques, pour éviter les discours inutiles : qu'à raison de la pauvreté & de l'éloignement des Eglises d'Espagne, on ne tiendroit pas de *c. 7.*
Concile tous les six mois selon les Canons, mais *c. 18.*
seulement tous les ans : qu'on suivroit l'ordre de la pénitence établi par les anciens Canons, & qu'on ne souffriroit plus que sans l'avoir observé, les *c. 11.*

(a) Il est remarquable de voir dès-lors dans ce Symbole, tel qu'il est rapporté en ce Concile, la Procession du saint Esprit marquée avec l'addition *Filioque*, que les Grecs ne se sont avisés de reprocher aux Latins que plusieurs siécles après.

pecheurs ſe fiſſent réconcilier toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit de pecher. Défenſe aux Evêques

c. 22. convertis de l'Arianiſme d'avoir encore commerce avec leurs femmes : ce qui marque que les Evêques Ariens ne gardoient pas la continence. Cette vertu

c. 23. n'a jamais été du goût des Hérétiques. Défenſe de faire chanter des Cantiques funébres aux enterremens, de s'y frapper la poitrine, ou d'y frapper ſes proches en ſigne de dueil : on ne doit y chanter que des Pſeaumes, pour marquer l'eſpérance de la Réſurrection. Défenſe de faire dans les Egliſes des danſes, ou d'y chanter des chanſons deshonnêtes aux fétes des Saints. (*a*)

T. 1. Conc. Gall. p. 399.
Concile de Narbonne.

Au retour du Concile de Toléde, les Evêques de la Province Narbonnoiſe en tinrent un autre à Narbonne, le premier de Novembre, Ere (*b*) 627, c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 589, pour remédier aux abus qui s'étoient gliſſés ſous la domination de l'Héréſie. Ils y firent quinze Canons qui méritent preſque tous l'attention du Lecteur.

I. Défenſe aux Clercs de porter des habits de pourpre ; cette couleur étant propre ſur-tout des

(*a*) M. Fleuri t. 7 p. 648, parlant du Canon de ce Concile de Tolede, qui proſcrit les danſes des Egliſes, dit : *Il faut ſe ſouvenir que c'eſt en Eſpagne.* Mais ce trait ſatyrique perd ſa force & ſon ſel, quand on fait réflexion que nous avons vû par les Statuts du Synode d'Auxerre, que ce même déſordre regnoit dans la Gaule.

(*b*) Ce qu'on nomme *l'Ere Eſpagnole*, ou ſimplement *l'Ere*, eſt une maniere de compter les années qui a été en uſage en Eſpagne depuis le temps d'Auguſte juſqu'au quatorziéme ſiécle. Cette époque commence 38 ans avant l'Ere de Jeſus-Chriſt : ainſi pour réduire les années de l'Ere à celles de Jeſus-Chriſt : il ne faut qu'en ôter trente-huit ans. On voit par-là que l'Ere a commencé à la huitiéme année Julienne. Mais il eſt difficile de déterminer l'évenement qui a donné lieu à cette Epoque. Baronius croit que ce fut un tribut impoſé cette année par les Romains ſur les Eſpagnols, qui s'étoient révoltés. Ainſi l'*Ere*, *Æra* aura été appellée de la ſorte *abære*. D'autres ont dit que les lettres qui forment le mot *Æra* ſont initiales, & ſignifient *Annus erat Auguſti*, & qu'il falloit ainſi les écrire *A. ER. A* Mais 38 ans avant Jeſus-Chriſt Octavius Ceſar n'étoit pas encore nommé Auguſte.

laïques conſtitués en dignité : (ce qui marque que les premiers Magiſtrats portoient dès-lors des robbes de pourpre)

Canons du Concile de Narbonne.

II. On chantera le *Gloria Patri* &c. à la fin de chaque Pſeaume, & à chaque diviſion des Pſeaumes qui ſeroient trop longs. (Cet uſage étoit établi depuis long-temps dans les autres Egliſes des Gaules : mais la domination des Ariens avoit ſans doute empêché qu'on ne le ſuivît dans la Province de Narbonne.)

III. Défenſe ſous peine d'excommunication & de dépoſition, aux Prêtres, aux Diacres, & aux Soûdiacres, de s'aſſeoir ou de ſe promener dans les places publiques, pour s'y entretenir de vains diſcours. (Il falloit qu'on regardât comme un grand crime l'oiſiveté dans un Clerc, puiſqu'on la puniſſoit ſi ſévérement.)

IV. Tout homme, ſoit libre ou eſclave, ſoit Goth ou Romain, Syrien ou Juif, ne fera aucune œuvre ſervile le Dimanche, ſous peine pour les perſonnes libres de dix ſols d'amende, qui ſeront payés au Comte de la Ville, & pour les eſclaves de cent coups de foüet.

V. VI. Les Clercs rebelles ſeront enfermés un an dans un Monaſtere, & l'Abbé les traittera comme l'Evêque l'aura ordonné : s'il en agit autrement, il ſera lui-même ſuſpendu de ſes fonctions. Car quand quelqu'un eſt envoyé dans un Monaſtere, c'eſt pour y faire pénitence, & non pour y faire bonne chere.

IX. Défenſe aux Juifs de porter en terre leurs corps morts en chantant des Pſeaumes, ſous peine de payer ſix onces d'or.

X. Un Clerc désobéïssant à son Evêque, sera privé de la rétribution de l'Eglise & de la Communion, pendant un an.

XI. Défense aux Evêques d'ordonner un Diacre ou un Prêtre qui ne sçache pas lire. Ceux qui ont été ordonnés de la sorte, & qui négligent d'apprendre à lire, & de remplir les devoirs de leurs Ministeres, seront privés de la rétribution que leur donne l'Eglise; & s'ils persistent dans leur négligence, ils seront renfermés dans un Monastere. (Ce Canon montre bien quelle étoit l'ignorance de ce temps-là.)

XII. Défense aux Prêtres de sortir du Sanctuaire pendant la Messe, & aux Diacres, aux Soûdiacres & aux Lecteurs, de quitter l'aube avant qu'elle soit finie.

XIII. Les Soûdiacres, les Portiers, & les autres Clercs des Ordres inférieurs doivent lever les voiles des portes, quand les Clercs des Ordres supérieurs entrent, sous peine pour les Soûdiacres, s'ils ne se corrigent, d'être privés de la rétribution de l'Eglise, & pour les autres d'être foüettés.

XIV. Ceux qui consultent, ou recelent chez eux des Sorciers ou des Devins (*a*) seront excommuniés, & de plus ils payeront six onces d'or au Comte de la ville. Pour les Devins ou Sorciers, soit qu'ils soient libres ou esclaves, ils seront foüettés

(*a*) Il y a dans le texte de ce Concile *Divinatores quos dicunt esse Caragios atque Sorticularios. Caragius* ou *Caragus* signifie celui qui use de caracteres magiques; & *Sorticularius*, ou comme on a dit dans la suite *Sortiarius*, celui qui jette des Sorts, qui fait des sortileges.

publiquement, & ensuite vendus au profit des pauvres (apparemment pour punir les Maîtres.)

XV. Quelques Catholiques par un reste de Paganisme célébroient le Jeudi, consacré à Jupiter par les Payens, & ils s'abstenoient ce jour-là de tout travail. Le Concile défend cette superstition sous peine d'excommunication, & d'un an de pénitence pour les personnes libres, & du foüet pour les esclaves.

Evêques du Concile de Narbonne.

Ces Canons furent souscrits par Migétius de Narbonne, Sédatus de Béziers, Benénatus d'Elne, Boëce de Maguelonne, Pélage de Nîmes, Tigridius ou Igidius d'Agde, Sergius de Carcassonne (*a*) & Agrippin de Lodéve. Le Siége de Maguelonne a été transféré à Montpellier; & celui d'Elne à Perpignan, dont l'Evêque n'a pas laissé de conserver le titre d'Evêque d'Elne. On voit par la liste de ces Evêques quelles étoient les villes Episcopales, qui demeuroient encore sous la domination des Goths dans la Gaule. C'étoit un sujet continuel de divisions entre les Rois François & les Rois Goths.

Récarede demande la paix aux François.

Récarede quoiqu'heureux dans la guerre, aimoit la paix : il l'avoit inutilement fait demander au Roi Gontram, dès qu'il étoit monté sur le Thrône d'Espagne. Il envoya une nouvelle Ambassade après sa conversion, comptant que la profession de la même foi faciliteroit l'alliance des deux nations. Il offroit même de payer dix mille sols d'or pour ache-

(*a*) Sergius est compté pour le quatriéme Evêque de Carcassonne. Les trois premiers sont S. Gumere, saint Hilaire, & saint Valere. On ne peut rien déterminer de certain sur le temps où ils ont vécu, & quelques Auteurs rapportent l'établissement de ce Siége au troisiéme siécle : je n'en trouve pas de preuves assez solides,

Greg. l. 9. c. 7. ter la paix, & de ſe purger par ſerment du crime qu'on lui imputoit, d'avoir trempé dans la mort d'Herménigilde, & dans les mauvais traittemens faits à la Princeſſe Ingonde morte en Afrique, comme nous avons dit. Récarede demandoit auſſi en mariage Clodoſinde ſœur de Childebert. Brunehauld qui ne vouloit pas la guerre avec un Prince de ſa nation & de ſa famille, goûtoit fort ces propoſitions, & les faiſoit goûter au Roi ſon fils. Mais Gontram croyoit qu'il étoit de ſon honneur de venger ſa niéce Ingonde; & il vouloit avoir ſa revenche des Goths, qui avoient battu ſon armée. Ainſi il paroît que la paix ne fut pas concluë avec Récarede, non plus que le mariage de Clodoſinde.

L'AN 588. En effet Childebert II. ne faiſoit rien alors ſans le Conſeil du Roi Gontram ſon oncle, qu'il regardoit comme ſon pere, & qui l'avoit adopté pour ſon fils. Ces deux Princes vivoient dans une parfaite intelligence depuis le Traitté qu'ils avoient fait & juré à Andelot. Cependant quelques meſures qu'on y eût priſes, on n'avoit pas prévenu toutes les difficultés : rarement peut-on toutes les prévoir. Mais où il y a de la bonne foi, elle ſupplée aux précautions qu'on a manqué de prendre. Gontram croyoit avoir quelque ſujet de ſe plaindre, & il vouloit aſſembler un Concile de tous les Evêques de ſes Etats, & de ceux de ſon neveu Childebert, pour y traitter pluſieurs affaires qu'il eſtimoit ne pouvoir être terminées que dans un Concile national. Mais Childebert ne jugeoit pas cette Aſſemblée néceſſaire, & vouloit faire agréer ſes raiſons au Roi ſon oncle.

L'AN 588.

Childebert envoye Grégoire de Tours en Ambassade à Gontram. *Greg. l. 9. c. 20.*

Sur ces entrefaites, Grégoire de Tours s'étant rendu à la Cour d'Austrasie, Childebert l'envoya en Ambassade vers Gontram avec un Seigneur nommé Félix *(a)*. Grégoire trouva Gontram à Chalon sur Saone, & lui dit en l'abordant : « Prince, le Roi Childebert vôtre neveu vous saluë, & vous rend « graces de ce que vous continuez à lui donner des » avis salutaires pour le salut de son ame & pour le » bien de ses peuples. Et moi, dit Gontram, je n'ai pas » lieu de le remercier ; car on ne garde pas ce qu'on » m'a promis : » surquoi il fit relire le Traitté d'An- » delot. Puis se tournant vers Félix l'autre Ambassadeur, il lui dit : « Eh bien, êtes vous venu à bout d'établir une amitié solide entre ma sœur Brunehauld » & Frédégonde l'ennemie de Dieu & des hommes ? » Grégoire lui répondit : » Ne doutez point, que » ces deux femmes ne soient amies comme elles » l'ont été, je veux dire que la haine qui les arme l'u- » ne contre l'autre, subsistera toûjours. Mais nous » souhaiterions nous, que vous eussiez moins d'ami- » tié pour Frédégonde : car vous faites plus d'honneur » à ses Ambassadeurs qu'aux nôtres. Gontram dit : » Sçachez que je ne puis donner mon amitié à une » femme qui a envoyé des assassins pour m'ôter la » vie. »

Après quelques autres éclaircissemens sur le mariage de Clodosinde avec Récarede, & sur la guerre que Childebert vouloit faire aux Lombards, & que

(a) Le P. Daniel dit que Félix étoit Evêque. Grégoire de Tours ne lui donne pas cette qualité : ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût été Evêque. D'ailleurs Gontram en parlant à Grégoire le nomme *Sacerdos Dei*, & en parlant à Félix il dit seulement *Dic ô Félix*.

L'AN 588. *Ibid.* Gontram veut assembler un Concile national. *Greg. Tur. hist. l. 9. c. 20*

Félix proposa à Gontram, Grégoire ajoûta : » Prince, vous avez souhaité que le Roi Childebert vôtre neveu fît assembler un Concile de tous les Evêques de son Royaume, avec ceux du vôtre, pour la discussion de plusieurs articles. Mais il lui paroît plus conforme aux Canons, de faire tenir des Conciles Provinciaux dans chaque Métropole, où le Métropolitain de concert avec ses Suffragans pourroit mieux découvrir, & corriger les abus de sa Province. Qu'est-il besoin en effet de faire assembler en un même lieu tant d'Evêques; puisque la foi de l'Eglise n'est point en péril, & qu'il ne s'éleve aucune nouvelle Hérésie ?

Gontram répondit que le Concile auroit à discuter bien des injustices qui s'étoient commises, des mariages incestueux qu'on avoit contractés, & plusieurs autres crimes, sur tout l'assassinat commis en la personne de saint Prétextat qui étoit l'affaire la plus importante. Ainsi il persista dans le dessein de faire tenir un Concile national, qu'il indiqua pour le premier jour du quatriéme mois, c'est à dire de Juin. Mais comme on ne trouve aucun vestige de ce Concile, il y a apparence qu'il ne fut pas assemblé; & peut-être que la crainte de la peste, qui donna en ce temps-là de nouvelles allarmes, en empêcha la tenuë.

Un vaisseau venu d'Espagne apporta la contagion à Marseille, pendant que Théodore Evêque de cette ville étoit à la Cour de Childebert. Le saint Prélat retourna aussi-tôt consoler & soulager son peuple affligé. Il n'omit aucun des secours spirituels & temporels qu'il pouvoit lui procurer ; & quand

quand la maladie & la désertion eurent réduit les habitans de cette grande ville à un assez petit nombre, il s'enferma dans l'enceinte de l'Eglise de S. Victor avec ceux qui restoient, passant les jours & les nuits en prieres, pour désarmer la colere de Dieu. Cette ville a eu de nos jours la consolation de voir en une pareille calamité le zele & la charité du saint Evêque Théodore revivre dans un de ses successeurs; & les autres villes de Provence ont trouvé les mêmes secours & le même courage dans leurs premiers Pasteurs.

L'AN 588.
Charité de Théodore de Marseille pendant la peste.
Ibid. c. 22.

Le mal contagieux ayant gagné de Marseille dans le territoire de Lyon, Gontram fit tout à la fois l'office d'un bon Roi, & d'un pieux Evêque. Il ordonna que l'on célébrât des Rogations; & que pendant les trois jours qu'elles dureroient, on jeûnât au pain d'orge & à l'eau. Il montra le premier l'exemple, en redoublant ses austérités, ses prieres, & ses aumônes accoûtumées. Ses sujets le regardoient avec vénération, & respectoient encore plus en lui la qualité de Saint, que celle de Souverain. On arrachoit les franges de ses vêtemens, pour les appliquer aux malades: une femme en guérit son fils d'une fievre quarte. On lui amenoit même des Possedés; & Grégoire de Tours dit qu'il avoit été témoin du pouvoir qu'il avoit sur eux. Un autre Historien rapporte que Dieu dans une vision découvrit à ce Prince un thrésor, dont il se servit pour orner le tombeau de saint Marcel de Chalon. Gontram étoit sur-tout le Protecteur de l'innocence opprimée par les Grands, comme il le

Oeuvres de piété du Roi Gontram pendant la peste.
c. 21.

Miracles du S. Roi Gontram.
Paul. Diac. hist. Longobard. l. 3. c. 35.

fit voir l'année ſuivante, en prenant la défenſe d'une jeune Vierge, à qui l'amour de la pudeur avoit inſpiré le courage d'une Héroïne.

L'AN 589.

Courage d'une fille pour la conſervation de ſa chaſteté. *Greg. Tur. l. 9. c. 27.*

Le Duc Amalon ayant conçu une paſſion criminelle pour cette fille, donna ordre à ſes gens de l'enlever, & de la lui amener. Il fut obéï : car c'eſt le malheur des Grands, de trouver toûjours de lâches ſerviteurs, prêts à les flater dans leurs déréglemens. Mais Amalon ne trouva pas la même complaiſance dans la jeune perſonne, qui avoit eu le malheur de lui plaire. Comme elle avoit encore plus de pudeur que de beauté, elle réſiſta à toutes ſes pourſuites ; & ſa réſiſtance ne faiſant qu'irriter les infâmes deſirs du Duc, il entreprit de lui faire violence. Où ne ſe porte pas la paſſion d'un homme puiſſant, qui croit pouvoir tout ce qu'il veut ? Mais auſſi que n'oſe pas quelquefois la pudeur dans le péril pour ſa défenſe ? La courageuſe fille voyant ſes prieres & ſes larmes inutiles contre la force, ſe ſaiſit d'une épée qu'elle apperçoit au chevet du lit, & en porte un coup mortel à celui qui lui vouloit ravir ce qu'elle eſtimoit plus que la vie, éteignant ainſi dans ſon ſang le feu criminel dont il brûloit. Les gens d'Amalon étant accourus aux cris qu'il jettoit, vouloient percer de coups cette nouvelle Judith. *(a)*

(*a*) S. Grégoire de Tours loüe cette fille, & la compare à Judith. En effet, la plûpart des Théologiens croient qu'il eſt permis à une femme qui ne peut autrement défendre ſa chaſteté, de tuer celui qui entreprend de lui faire violence, pourvû néanmoins qu'elle garde la modération d'une juſte défenſe, *cum moderamine inculpatæ tutelæ* ; & ſur-tout *ſi adſit periculum conſenſus.* Cependant ſaint Auguſtin eſt d'une opinion contraire. Il dit qu'il ne blâme pas les Loix qui permettent de tuer en ces circonſtances : mais qu'il ne voit pas comment excuſer ceux qui uſent de la permiſſion qu'elles donnent. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que la chaſteté étant une vertu de l'ame, ne peut lui être enlevée par la violence, *à violento ſtupratore eripi nec ipſa poteſt.*

L. 1. de lib. arbit. c. 5.

Il leur cria en expirant: « N'en faites rien ; c'est moi qui ai peché en voulant lui ravir l'honneur : ce » qu'elle a fait mérite plûtôt qu'on lui conserve la » vie. » Aveu bien glorieux à la vertu ! L'AN 589.

La jeune Héroïne profita pour s'échaper du trouble où étoit la famille. Mais comme les parens du Duc qui étoient fort puissans, vouloient en venger la mort, elle fut obligée de se réfugier dans l'Eglise de S. Marcel de Chalon. Elle s'y jetta aux pieds du Roi Gontram, & lui compta ce qui lui étoit arrivé. Ce Prince la reçut avec bonté, lui accorda la vie, & rendit en sa faveur une Ordonnance, par laquelle déclarant qu'il la prenoit sous sa protection, il défendit aux parens du Duc de l'inquiéter.

Scandale arrivé dans le Monastere de sainte Croix de Poitiers.

Greg. Tur. l. 9. c. 39.

Tandis qu'on étoit édifié à la Cour du courage avec lequel cette fille avoit combattu pour la défense de sa chasteté, des Vierges consacrées au Seigneur donnerent à l'Eglise de France un grand scandale, qui fournit un nouvel exercice au zéle du Roi Gontram. La paix & la régularité n'avoient gueres survêcu à Sainte Radegonde dans son Monastere de Poitiers. L'ambition s'y glissa ; & c'est elle qui ouvre communément la porte des plus saints Monasteres au relâchement & à la division. Il y avoit dans cette florissante Communauté deux Princesses, qui n'avoient gueres eu d'autre vocation, que la volonté de leurs parens. Du moins il parut qu'en quittant le monde, elles n'en avoient pas quitté l'esprit. C'étoit Chrodielde fille de Charibert, & Basine la fille de Chilpéric que Frédégonde avoit contrainte de prendre le voile. L'exemple de personnes

L'AN 589 de ce rang est toûjours bien efficace dans une maison Religieuse, soit pour le bien, soit pour le mal.

Après la mort de l'Abbesse Agnès, les deux Princesses qui aspiroient à cette place, virent avec douleur l'élection de Leubovere. Elles ne lui pardonnerent pas de leur avoir été préférée; & comme le dépit les rendoit également soupçonneuses & délicates, elles s'imaginerent que la nouvelle Abbesse n'avoit pas pour elles les égards dûs à leur naissance. De-là les murmures secrets & enfin les plaintes éclatantes que leurs amies ne manquoient pas d'appuyer. Car dans une nombreuse Communauté les mécontens en trouvent toûjours d'autres prêts à entrer dans leurs querelles. Chrodielde & Basine vinrent à bout de former un parti de plus de quarante Religieuses, qui ne se proposerent rien moins que de faire déposer l'Abbesse, pour mettre Chrodielde à sa place, comme celle-ci le leur fit jurer. Pour faire réüssir ce projet, Chrodielde & Basine à la tête des quarante Religieuses qu'elles avoient gagnées, sortirent du Monastere avec autant d'éclat que de scandale, en disant: » Nous allons trouver les Rois nos parens, pour leur faire connoître les outrages qu'on nous fait. On ne nous traite pas comme des filles de Rois, mais comme des filles de misérables esclaves. » Elles avoient bientôt oublié les leçons & les exemples d'humilité, que sainte Radegonde leur avoit donnés.

Chrodielde & Basine sortent de leur Monastere avec 40 Religieuses.

Cette troupe de Vierges folles, malgré les mauvais chemins & les pluyes, se rendit à pied de Poitiers à Tours le premier jour de Mars l'an 589, dans

un équipage capable d'exciter la compassion, si leur révolte ne les en eût renduës indignes. Elles allerent aussi-tôt saluer le saint Evêque Grégoire; & Chrodielde le pria de vouloir prendre soin de la conduite & de la subsistance de ces filles, jusqu'à ce qu'elle eût été trouver les Rois de France, pour leur exposer ce qu'elles avoient souffert de la part de leur Abbesse. Grégoire leur représenta que si l'Abbesse en avoit mal usé à leur égard, il falloit s'en plaindre à l'Evêque Méroüée : que pour elles, après la faute qu'elles venoient de faire, elles n'avoient d'autre parti à prendre, que de la réparer en retournant au plûtôt dans leur Cloître ; de peur que l'amour du monde & de ses plaisirs ne dispersât un troupeau choisi, que sainte Radegonde avoit assemblé par ses jeûnes & par ses veilles.

L'AN 589.

Remontrance de Grégoire de Tours aux Religieuses révoltées.

« Nous n'y retournerons point, dit Chrodielde, nous irons trouver les Rois. Que ne vous ren- » dez-vous à la raison, reprit Grégoire, en suivant » le conseil d'un Evêque ? Car je crains bien que si » vous persistez dans vôtre révolte, vous ne soyiez » excommuniées par les Prélats, comme nos Prédé- » cesseurs l'ont prescrit dans la lettre qu'ils ont écri- » te à sainte Radegonde quelques années après l'éta- » blissement de son Monastere. » (a) Sur quoi il leur fit la lecture de la lettre des Evêques du second Concile de Tours, où il est dit expressément, qu'on

(a) M. Fleuri t. 8. p. 10. dit que les Evêques écrivirent cette lettre *lors de la fondation de ce Monastere :* mais cette lettre fut écrite selon lui par les Evêques du II. Concile de Tours en 566 ; & nous avons vû que le Monastere de sainte Radegonde étoit établi du vivant de Clothaire I. mort l'an 561. M. Fleuri reconnoît lui-même ailleurs que Clothaire voulut tirer Radegonde de son Monastere de Poitiers.

L'AN 589. doit frapper d'anathéme les Religieuſes, qui ſortiroient du Monaſtere de ſainte Radegonde.

Chrodielde répondit : » Rien ne pourra nous em« pêcher d'aller porter nos plaintes au pied du Thrô« ne des Rois nos parens : » & tout ce que le ſaint Evêque put gagner ſur elle, ce fut de l'engager à attendre une ſaiſon plus commode pour faire un ſi long voyage ; encore ſon impatience ne lui permit-elle pas de différer long-temps. Sur ce que Grégoire

Ibid. c. 40. avoit dit à ces Religieuſes, qu'elles auroient dû s'adreſſer à Méroüée, elles lui parlerent avec vivacité contre cet Evêque, & le dépeignirent comme le principal auteur des troubles de leur Monaſtere. En effet, il n'avoit que trop laiſſé paroître de prévention contre cet établiſſement.

Dès que la belle ſaiſon eut rendu les chemins praticables, Chrodielde ayant laiſſé à Tours ſes Religieuſes ſous la conduite de Baſine ſa couſine, partit pour la Cour du Roi Gontram ſon oncle. Ce Prince la reçut avec la bonté qui faiſoit ſon caractere. Il écouta favorablement ſes plaintes, lui fit de riches préſens, & nomma des Evêques Commiſſaires, pour examiner cette affaire ſur les lieux. Chrodielde laiſſa à Autun pour attendre ces Prélats, une Religieuſe nommée Conſtantine qui l'avoit accompagnée dans ſon voyage, & revint en diligence à Tours pour raſſûrer ſes filles par ſa préſence. Ces Vierges fugitives de leur Cloître étoient comme un troupeau de brebis ſans Paſteur, & expoſé aux ravages des loups. Chrodielde trouva à ſon arrivée que pluſieurs d'entre-elles s'étoient laiſſées ſéduire,

L'AN 589.

& s'étoient même mariées. C'eſt pourquoi elle ne jugea pas à propos de les laiſſer plus long-temps à Tours. Voyant donc que les Evêques tardoient d'arriver, elle reconduiſit ſes Religieuſes à Poitiers, où elles ſe réfugierent dans l'enceinte de l'Egliſe de ſaint Hilaire. Là, ſous prétexte de ſe mettre à couvert de toute inſulte, elles prirent à leurs gages une troupe de voleurs & de ſcélérats, qui commirent ſous les ordres de Chrodielde les plus horribles attentats. Triſte exemple des excès où la diviſion née dans le Cloître, c'eſt-à-dire, dans le ſein même de la paix & de la charité, porte quelquefois des perſonnes qui font d'ailleurs profeſſion de pieté!

Ibid. c. 40.

Les Religieuſes révoltées ſe réfugient dans l'Egliſe de S. Hilaire de Poitiers.

Pendant ce temps-là, Gondégiſile de Bourdeaux (*a*) en qualité de Métropolitain, prit connoiſſance de l'affaire. S'étant rendu à Poitiers avec Nicaiſe d'Engoûlême & Saffarius de Périgueux, ils allerent accompagnés de Méroüée dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, pour engager ces Religieuſes rebelles à rentrer dans leur Monaſtere. Sur le refus opiniâtre qu'elles en firent, les Evêques fulminerent contre elles l'excommunication, ſuivant la lettre du II. Concile de Tours. Mais auſſi-tôt la troupe de ſatellites, dont nous avons parlé, s'éleva contre les Prélats, les renverſa par terre, & les chargea de coups ſans aucun reſpect pour leur dignité. Les Diacres & les autres Clercs qui les accompagnoient, furent bleſſés & couverts de ſang. Tout ce que pu-

Elles réſiſtent aux Evêques qui les excommunient.

(*a*) Gondégiſile ſurnommé Dodon avoit été Comte de Saintes. Il ſuccêda l'an 585 à Bertram dont nous avons parlé.

L'AN 589.

rent faire les Evêques dans ce tumulte, fut de se sauver hors de l'Eglise : encore étoient-ils saisis d'une telle frayeur, qu'ils s'enfuirent de la ville sans se parler, ni se dire adieu.

Violences de Chrodielde.

Chrodielde étant ainsi demeurée maîtresse du champ de bataille, fit piller les biens du Monastere dont elle put s'emparer, & menaça que si elle pouvoit entrer dans le Monastere, elle en feroit jetter l'Abbesse par les fenêtres. Childebert dans le Royaume duquel étoit Poitiers, ayant appris ces excès, fut obligé d'y envoyer un Comte, pour y mettre ordre. Gondégisile de Bourdeaux manda de son côté ce qui s'étoit passé, aux Evêques assemblés avec Gontram, apparemment pour cette même affaire. Ils répondirent qu'ils approuvoient la Sentence portée contre les Religieuses rebelles, jusqu'à ce qu'étant tous assemblés en un Concile le premier jour de Novembre, ils pussent prendre ensemble des mesures justes & efficaces, pour réprimer des violences si scandaleuses. Cependant ils les exhortent à prier sans cesse le Seigneur pour la conversion de ces filles ; afin que celui qui a reporté sur ses épaules la brebis égarée à la bergerie, puisse se réjoüir d'avoir retrouvé & réüni à son troupeau ces oüailles infideles.

Lettre des Evêques assemblés avec Gontram, sur l'affaire des Religieuses de Poitiers.

La lettre est signée d'Ethérius de Lyon successeur de Prisque, d'Hésichius de Grenoble, de Siagrius d'Autun, d'Urbique de Riez, de Véran de Cavaillon, de Félix de Bellai, de Félix de Châlons sur Marne, & de Bertram du Mans. On trouve à la tête de la même lettre les noms d'Aunaire

d'Auxerre

d'Auxerre & d'Agricole de Nevers, qui ne sont pas dans les souscriptions.

Le Concile dont parlent ces Prélats dans leur lettre, avoit en effet été indiqué pour le premier jour de Novembre de l'an 589, par le Roi Gontram, qui vouloit y faire examiner de nouveaux sujets de mécontentement qu'il avoit alors de Childebert & de Brunehauld. Mais cette Reine s'étant justifiée, les Evêques qui étoient déja en chemin, furent contremandés; & le Concile ne se tint pas. Ainsi on ne put y terminer l'affaire des Religieuses de Poitiers, qui continuoit toûjours de faire un grand éclat.

L'AN 589.
Greg. Tur. l. 9 c. 32.

L'Abbesse Leubovere contre laquelle tout ce tumulte s'excitoit, n'omettoit rien pour sa défense. Elle envoya aux Evêques des villes voisines une copie de la lettre que sainte Radegonde avoit adressée à tous les Prélats de la Gaule. Rien n'étoit plus propre à faire sentir le tort de ces filles rebelles. Cependant malgré ces piéces où étoit écrite leur condamnation, & malgré leur conduite qui les condamnoit encore plus, elles trouvoient dans leur révolte de puissans protecteurs. On les plaignoit : la compassion portoit à les excuser. On rejettoit même l'odieux de ce scandale sur l'Evêque Méroüée, qui dès le temps de sainte Radegonde avoit paru peu favorable à ce Monastere; & l'on blâmoit la sévérité avec laquelle il avoit traitté des personnes si distinguées par leur naissance. L'Evêque pour se laver de ce reproche, tâcha de faire lever l'excommunication lancée contre elles. Il députa pour ce sujet Porcaire Abbé de saint Hilaire à Gondégisi-

Méroüée tâche de faire lever l'excommunication lancée contre les Religieuses.

le, son Métropolitain. Mais il le trouva infléxible.

Childebert envoye à Poitiers le Prêtre Theutaire.

Le Roi Childebert fatigué des plaintes des deux partis, envoya à Poitiers le Prêtre Theutaire, qui cita Chrodielde & ses adhérantes à comparoître pour exposer leurs griefs. Elles répondirent: « Nous « n'irons point, parce que nous sommes excom« muniées; si l'on veut nous réconcilier à l'Eglise, nous comparoîtrons aussi-tôt. Theutaire alla donc trouver les Evêques, pour les prier de lever l'excommunication : mais il ne put non plus rien obtenir d'eux. Ils étoient trop irrités des outrages qu'ils avoient reçûs à Poitiers.

L'AN 590.

La plûpart de ces Religieuses voyant leurs affaires traîner en longueur, & qu'elles avoient beaucoup à souffrir de la rigueur de l'Hyver dans un asyle où elles manquoient de bois, se disperserent en divers lieux; & il en resta assez peu avec Chrodielde & Basine, qui ne s'accordoient pas elles-mêmes trop ensemble : c'est l'ordinaire des Chefs de faction.

Greg. l. 10. c. 15.

Cette désertion ne fit qu'irriter la fureur de Chrodielde. Pour faire un coup d'éclat qui soutînt son parti, elle commanda à la troupe de satellites, qu'elle avoit à sa solde, d'enlever l'Abbesse Leubovere de son Monastere. Ils y entrerent de nuit; & après avoir cherché par tout, ils la trouverent prosternée en prieres devant la vraie Croix. Un de ces scélérats voulut la poignarder, mais un autre moins brutal l'en empêcha & le blessa lui-même. Justine (*a*) Prevôte du Monastere, niéce de Grégoire

l. 9. Carm. 7. (*a*) C'est Fortunat qui nous apprend que Justine étoit niéce de Grégoire de Tours.

L'AN 590.

de Tours, & les autres Religieuses accoururent au secours de leur mere, & ayant éteint la lumiere, elles la couvrirent du voile de l'Autel. Dans l'obscurité Justine fut prise pour l'Abbesse. Ces bandits lui ayant arraché son voile, la traînerent quelque temps par les cheveux; & ils l'emportoient à l'Eglise de saint Hilaire, lorsque s'étant apperçûs de la méprise à la clarté du jour qui commençoit à poindre, ils retournerent au Monastere, où l'Abbesse fut enfin prise & menée à Chrodielde, qui la fit garder comme sa prisonniere de guerre, dans une maison proche l'Eglise de saint Hilaire.

L'Abbesse Leubovere prisonniere de Chrodielde.

Ces scandaleuses scenes se passerent huit jours avant la fête de Pâque, qui cette année fut célébrée diversement dans les Gaules; quelques Eglises l'ayant faite le 26 de Mars, qui étoit le 15 de la lune, & d'autres, pour ne pas concourir avec les Juifs, ayant attendu le Dimanche suivant second d'Avril. (a) Dès que l Evêque de Poitiers eut appris l'enlevement & la détention de l'Abbesse, il fit déclarer à Chrodielde, que si elle ne la mettoit pas en liberté, il ne célébreroit point la Pâque, & n'administreroit pas le Baptême, ou qu'il sçauroit bien la faire tirer de ses mains à force ouverte, par les habitans de la ville. Chrodielde qui ne gardoit plus de mesures,

Greg. l. 10. c. 23.

Mèroüée fait délivrer l'Abbesse.

Elle étoit apparemment fille de Justin, qui avoit épousé la sœur de cet Evêque, & qui fut guéri d'une maladie mortelle par le moyen d'un cierge qui avoit brûlé sur le tombeau de saint Martin. *Greg. l. 2. de mir. S. Mart. c. 2.*

(a) Grégoire de Tours qui célébra la fête de Pâque le second d'Avril, prétend que les fontaines miraculeuses d'Espagne dont nous avons parlé ailleurs, justifierent le parti qu'il avoit pris Mais le sçavant Clavius a montré qu'on devoit toûjours faire la fête de Pâque le premier Dimanche après le quatorziéme de la lune; & par conséquent qu'on devoit la faire le quinziéme de la lune, quand le quatorziéme étoit un Samedi. *Greg l. 10. c. 23.*

L'AN 590. & qui s'étonnoit peu des menaces, donna ordre aussi-tôt à ses satellites de poignarder l'Abbesse, au cas qu'on voulût la leur enlever à main armée. Ce qui n'empêcha pas qu'un Officier du Roi ne la délivrât adroitement, en la faisant cacher dans l'Eglise de saint Hilaire.

Guerre ouverte entre les gens de Chrodielde & ceux de l'Abbesse.

Alors les gens de Chrodielde & ceux de l'Abbesse se firent une cruelle guerre. Il y eut des meurtres commis jusque sur le tombeau de sainte Radegonde, & même devant la Relique de la vraie Croix. C'étoient comme deux armées au milieu de la ville commandées par deux Religieuses ; & l'Eglise de saint Hilaire & le Monastere de sainte Croix étoient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuse : elle fit piller le Monastere, & s'en rendit ensuite maîtresse comme d'une place d'armes. Auroit-on pu croire que la discorde parmi des Vierges consacrées à Dieu, en fût venuë à ce point, que de faire de leur Cloître le théatre d'une sanglante guerre ?

Childebert ayant eu connoissance de ces nouveaux excès, pressa Gontram de nommer des Evêques de son Royaume, qui pussent enfin remédier à ces scandales de concert avec ceux qu'il députeroit de son côté. Gontram nomma Gondégisile de Bourdeaux avec ses Suffragans ; & Childebert commit Grégoire de Tours, Ebrégisile de Cologne, & Méroüée de Poitiers. Les Evêques n'accepterent cette Commission, qu'à condition qu'on envoyeroit des troupes pour les soûtenir, & pour dissiper la sédition : ce que le Comte de Poitiers eut ordre de faire.

Gontram & Childebert nomment des Evêques Commissaires.

L'AN 590.

Chrodielde l'ayant appris, se prépara à une vigoureuse défense, & fit mettre ses satellites sous les armes à la porte de l'Eglise du Monastere. Mais le Comte les força avec ses soldats : ce que voyant Chrodielde, elle prit en main le bois de la vraie Croix, & s'avançant dans la mêlée, elle cria : « Ne me faites aucune « violence ; car je suis Reine, (*a*) fille de Roi, & cousine de Roi. » Elle oublioit qu'elle étoit aussi Religieuse. On respecta sa personne ; mais le peuple se jetta sur ses satellites, & leur fit souffrir divers supplices. On coupa aux uns le nez, aux autres le poignet, & à quelques-uns les cheveux seulement, marque qu'on les réduisoit en esclavage.

Ibid. l. 10. c. 15.

Les Evêques instruisent le procès.

Alors les Evêques procéderent au Jugement des parties. Ils dresserent leur Tribunal dans l'Eglise de S. Hilaire, & y firent comparoître l'Abbesse Leubovere avec Chrodielde & Basine. Chrodielde accusa d'abord l'Abbesse d'avoir eu auprès d'elle un homme habillé en fille ; & elle le montra du doigt dans l'assemblée, où il portoit encore l'habit de femme. Les Evêques le firent approcher : il avoüa en effet qu'il étoit homme, & dit qu'il avoit pris un habit de femme, parce qu'il étoit hors d'état de pecher avec elles : qu'au reste il n'avoit jamais parlé à l'Abbesse, & qu'il ne la connoissoit pas même de vûë. Chrodielde ajoûta que l'Abbesse avoit commandé qu'on fît eunuques de jeunes garçons qu'elle gardoit auprès d'elle : mais elle ne put prouver cette seconde accusation, non plus que la premiere.

Accusations contre l'Abbesse.

Greg. l. 10. c. 15.

(*a*) On donnoit autrefois la qualité de Reine aux Princesses filles de Roi. C'est ce que Guillaume le Breton marque par ce vers de sa Philippide.

Filia Regis, ob hoc solùm Regina vocata est.

L'AN 590.

Les Evêques demanderent donc à Chrodielde & à Basine, pourquoi elles étoient sorties de leur Monastere avec tant de scandale. Elles répondirent que la faim, la nudité, & le danger où étoit leur vie, les avoit obligées à faire cet éclat. Elles ajoûterent que l'Abbesse avoit permis à des hommes de se baigner dans le bain des Religieuses; qu'elle avoit joüé aux dez; (*a*) qu'elle donnoit des festins aux séculiers dans le Monastere; qu'elle y avoit célébré des fiançailles; qu'elle y avoit fait faire une mascarade; (*b*) & qu'elle avoit fait un habit à sa niéce d'un voile de l'Autel. L'Abbesse se justifia sur la plûpart de ces chefs, & déclara que si elle avoit fait quelque faute, elle se soumettoit à la pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer.

Accusations contre Chrodielde & Basine.

Les Evêques n'ayant trouvé aucune cause de déposition dans ces accusations, examinerent ensuite la griéveté des crimes de Chrodielde & de Basine, & tous les attentats dont nous avons parlé, qu'elles avoient commis ou fait commettre par leurs satellites, qui n'avoient pas eu horreur de tuer un serviteur du Monastere, sur le tombeau même de sainte Radegonde. On ne manqua pas de faire remarquer aux Juges plusieurs des Religieuses rebelles, qui étoient grosses; & ils n'eurent pas de peine

(*a*) C'est le sens que je donne aux termes latins *ad tabulam luserit* : c'étoit à ce qui paroît un jeu de hazard. Le Concile d'Elvire dit *si quis tabula, id est alea, luserit &c.* Mr Fleuri traduit *joüer aux tables* : ce qui ne fait aucun sens en françois.

(*b*) *Barbatorias intus celebraverit* : cette expression est fort obscure, & Mr. Fleuri ne l'a pas traduite. Mr. du Cange que j'ai suivi, croit que c'est une mascarade, il propose un autre sentiment qui est assez probable Il y avoit autrefois des cérémonies & des prieres usitées, pour la premiere fois qu'on faisoit la barbe à un jeune homme: peut être accuse t on l'Abbesse d'avoir fait ces cérémonies dans l'intérieur de son Monastere.

L'AN 590.

à convenir que le bon droit n'étoit pas du côté de la violence & du libertinage. Ils ordonnerent donc aux deux Princesses de demander pardon à leur Abbesse, pour réparation des fautes dont elles étoient convaincuës. Mais loin de se soûmettre, elles portent l'insolence jusqu'à la menacer publiquement de la faire assassiner.

L'Abbesse est rétablie, & Chrodielde excommuniée avec Basine.

C'est pourquoi les Evêques d'un commun consentement rendirent une Sentence définitive, par laquelle ils ordonnerent, que l'Abbesse seroit rétablie dans son Monastere, & que Chrodielde & Basine demeureroient privées de la Communion, jusqu'à ce qu'elles eussent fait une pénitence convenable. Ils envoyerent aux deux Rois un Acte de ce Jugement, où ils firent un précis de toute la procédure. C'est d'une piece si authentique, que nous avons tiré les faits que nous venons de rapporter.

Chrodielde & Basine ont recours à Childebert, & sont reconciliées à l'Eglise.

Les deux malheureuses Princesses excommuniées allerent implorer la clémence de Childebert, & le fatiguer de leurs plaintes. Il eut pitié d'elles; & ayant fait assembler un Concile pour un autre sujet, il pria les Evêques de leur être favorables. Basine se jetta à leurs pieds, & promit d'obéïr dans la suite à son Abbesse, avec humilité & charité. Pour Chrodielde, elle protesta qu'elle ne pouvoit rentrer dans le Monastere, tant que Leubovere en seroit Abbesse. Le Concile leva les Censures portées contre elles; & Basine retourna à son Monastere, pour y faire pénitence. Mais le Roi donna à Chrodielde (a)

(a) Mr. du Pin t. 4. de sa Bibliotheque p. 534. *in Octavo*, dit que ce fut Clothilde ou Chrodielde qui retourna à son Monastere, & que Basine passa le reste de sa vie

L'AN 590. une maiſon de campagne auprès de Poitiers, où elle ſe retira, ne pouvant plus vivre en Princeſſe, & ne voulant pas vivre en Religieuſe. C'eſt ainſi que finirent l'an 590 ces troubles du Monaſtere de ſainte Croix, qui nous apprennent que ſi les perſonnes de la plus haute naiſſance font beaucoup d'honneur à la Religon qu'elles embraſſent, elles lui font payer chérement cet honneur, quand elles ne rempliſſent pas les devoirs de leur vocation.

Mort de la Reine Ingoberge.

Greg. Tur. l. 9. c. 26.

Dieu qui oppoſe aſſez ſouvent aux grands ſcandales de grands exemples de vertu, voulut que dans le temps, que des Princeſſes conſacrées à Dieu oublioient à ce point la ſainteté de leur état, une autre Princeſſe édifiât la Gaule par ſa piété & par la ſainte mort qui la couronna. C'eſt la Reine Ingoberge premiere femme de Charibert. Après qu'elle eut été répudiée de la maniere que nous avons dit, elle ne ſongea qu'à ſe ſanctifier dans la retraite. *(a)* Les crimes & les intrigues de ſes rivales lui firent benir ſa diſgrace. Elle avoit connu par elle-même la vanité & la fragilité des grandeurs de la terre : elle s'appliqua à mériter celles du Ciel par toutes les bonnes œuvres propres de ſon état. Dès qu'elle ſentit ſa fin approcher, elle fit prier ſaint Grégoire de Tours de venir l'y diſpoſer. Il fut édifié des grands ſentimens de vertu qu'il lui vit. Cette pieuſe Reine ayant pris l'avis du Saint Evêque, fit appeller un

dans une maiſon de campagne. C'eſt tout le contraire : il faut ſouvent prendre le contrepied de ce que dit cet Auteur.

(a) On ne marque pas le lieu où Ingoberge ſe retira : il eſt probable que ce fut dans la Touraine ou dans le Maine ; puiſqu'elle fit des legs à l'Egliſe de Tours & à celle du Mans. Grégoire de Tours dit que cette Princeſſe envoya juſqu'à lui : ce qui fait croire qu'elle n'étoit, ni à Tours, ni aux environs.

Notaire

Notaire, & fit un Testament par lequel elle legua des terres à l'Eglise de Tours, à la Basilique de saint Martin, & à l Eglise du Mans. Elle mourut saintement la quatorziéme année de Childebert, c'est-à-dire, l'an 589, dans la soixante & deuxiéme année de son âge.

Berthe fille d'Ingoberge.

Ingoberge avoit une fille unique nommée Adelberge ou Berthe, qui fut mariée à Ethelbert Roi de Kent dans la grande Bretagne. C'étoit un Prince encore Idolâtre. Mais Berthe qui avoit hérité de la pieté de sa mere, n'accepta cette alliance, que quand on lui eut donné des assûrances qu'elle conserveroit le libre exercice de la Religion Chrêtienne. Elle mena pour ce sujet avec elle saint Léthard Evêque de Senlis : & ce fut elle qui contribua le plus dans la suite à la conversion (*a*) du Roi son époux, & à celle de toute la nation Angloise. Saint Léthard est honoré le 24 de Février, aussi bien que saint Ethelbert.

Greg. l. 9. c. 30.

On fit en ce temps là de nouvelles tentatives pour imposer un tribut sur les habitans de Tours : mais saint Grégoire répresenta vivement que les Rois Clothaire I. & Charibert n'avoient osé le faire par respect pour saint Martin. Childebert se rendit à ces raisons, & rappella les Officiers qui étoient déja arrivés à Tours pour lever les taxes.

L'AN 590.

Concile de Mets assemblé contre Gilles de Rheims.

Le Concile où Chrodielde fut réconciliée à l'Eglise, avoit été convoqué pour juger Gilles de Rheims. Cet Evêque qui avoit eu beaucoup de part au gouvernement pendant la minorité de Childe-

(*a*) On ne trouve pas S. Léthard dans le *Gallia Christiana* de Messieurs de sainte Marthe : c'est une faute. Ce saint Evêque peut avoir précédé dans ce Siége saint Mallulfe, qui aura été élû en sa place après son départ pour l'Angleterre.

L'AN 590. bert, fut accusé d'avoir entretenu des intelligences contre l'Etat avec Chilpéric & Frédégonde, & d'avoir même trempé dans une conspiration pour ôter la vie à Childebert son Roi. Sur ces accusations, Childebert le fit enlever, & conduire dans les prisons de Mets; & il convoqua, pour le déposer, un Concile à Verdun au commencement d'Octobre. Mais les Prélats ayant représenté au Roi qu'il n'avoit pas dû commencer par faire emprisonner un Evêque qui n'avoit pas été ouï, il le renvoya à Rheims, & indiqua de nouveau le Concile à Mets, pour la mi-Novembre.

L'Evêque de Rheims fut obligé d'y comparoître. Le Roi qui s'y étoit rendu, dit en le voyant entrer: « C'est mon ennemi & l'ennemi de la patrie; » & il chargea un de ses Officiers nommé Ennodius d'instruire son procès, & de poursuivre sa condamnation dans le Concile. Ennodius adressant donc la parole à Gilles de Rheims lui dit: « Evêque, répondez-moi: pourquoi trahissant vôtre Souverain, « vous-êtes vous attaché à Chilpéric, qu'on sçait » avoir toûjours été l'ennemi de nôtre Roi, dont il « a assassiné le pere, exilé la mere, & envahi le « Royaume? Et vous cependant, avez si bien mérité « de cet ennemi de l'Etat, qu'il vous a donné des ter- « res dans le territoire des villes qu'il avoit usurpées. »

Accusations contre Gilles de Rheims. *Greg. l. 10. c. 19.*

L'Evêque répondit: « Je ne puis nier que je n'aie « été ami de Chilpéric: mais cette amitié ne m'a en- « gagé a rien contre le service du Roi Childebert. « Pour les terres dont vous me parlez, je les tiens « de la libéralité du Roi qui est ici présent; » & il en

montra les Chartres. » Le Roi nia qu'il les eût fait » expédier ; & l'on appella le Référendaire Otton, dont la souscription étoit au bas de ces Chartres. Le Référendaire déclara qu'on avoit contrefait son seing, & l'Evêque demeura convaincu d'avoir fabriqué ces Actes : ce qui fut un préjugé des autres crimes dont on l'accusoit, & dont effectivement il fut trouvé coupable.

L'AN 590.

L'Evêque Gilles convaincu d'avoir fabriqué de fausses Chartres.

On produisit ensuite des lettres de l'Evêque Gilles à Chilpéric contre la Reine Brunehauld, & de Chilpéric à Gilles, où ce Prince lui marquoit que *pour faire mourir le rejetton, il falloit couper la racine* : & l'on crut que ces expressions allégoriques signifioient qu'il falloit commencer par faire mourir Brunehauld, pour faire perir son fils Childebert. L'Evêque nia qu'il eût écrit, ou reçû ces lettres ; mais un de ses Secrétaires l'en convainquit. On produisit aussi les Traittés qu'il avoit conclus avec Chilpéric, au nom & à l'insçû de Childebert, pour déthrôner Gontram. « Pourquoi lui dit le Roi, avez-vous al- » lumé cette guerre civile entre mes oncles ? vous » avez été cause que Bourges, Estampes & Melun » ont été pillés, & qu'on a versé tant de sang dont » Dieu vous demandera compte. » L'Evêque ne put nier ces faits : car on les avoit trouvés marqués dans un Mémoire de Chilpéric qui étoit tombé entre les mains du Roi.

Gilles convaincu par ses propres lettres.

Pendant qu'on examinoit ces accusations, Epiphane Abbé de saint Remi de Rheims, vint au Concile, & dit que l'Evêque Gilles avoit reçû deux mille sols d'or, pour demeurer fidéle à Chilpéric.

L'AN 590. Comme cet Abbé étoit lui-même entré dans ces intrigues, il nomma la personne qui les lui avoit donnés, & marqua toutes les autres circonstances dans un détail, qui porta dans les esprits la conviction du fait.

Gilles tâcha en vain d'éluder toutes ces preuves: la vérité & sa conscience lui arracherent enfin la confession des crimes qu'on lui reprochoit. Alors les Peres du Concile sensiblement affligés, qu'un de leurs Confreres fût coupable de ces attentats, prierent le Roi de leur accorder trois jours de délai, afin que si contre toute apparence le criminel trouvoit quelques moyens de défenses, il pût les produire. S'étant rassemblés dans l'Eglise le troisiéme jour, ils demanderent à Gilles s'il avoit quelque chose à dire pour sa justification. Il répondit: » Ne « différez pas de prononcer la Sentence à un mal- « heureux: je mérite la mort comme criminel de « léze-Majesté. J'ai toûjours agi contre les intérêts « du Roi & de la Reine sa mere: j'ai été la cause par « mes conseils qu'on a versé bien du sang, & ra- » vagé bien des Provinces. »

L'Evêque de Rheims confesse ses crimes.

Ibid.l.10.c.19.

Les Evêques pleurerent plus amérement les crimes & le malheur de leur frere, que l'opprobre qui en rejaillissoit sur l'Episcopat. Ils commencerent par conjurer le Roi de lui donner la vie, ce que le Prince voulut bien accorder à leurs prieres. Après quoi, pour mieux se conformer aux regles de l'Eglise dans le Jugement qu'ils alloient prononcer, ils se firent relire les Canons, & dresserent ensuite la Sentence par laquelle Gilles fut déposé de l'Epis-

Gilles de Rheims déposé & relégué.

copat, & Epiphane de sa Charge d'Abbé, pour avoir trempé dans les intrigues de l'Evêque. L'AN 590.

Le Prêtre Romulfe fils de Loup Duc de Champagne fut ordonné Evêque de Rheims en la place de Gilles ; & de peur que celui-ci ne broüillât dans son Diocése, on le relégua à Strasbourg. ç'auroit été un grand Prélât, s'il se fût borné au gouvernement de son Eglise. Il avoit de l'éloquence, du zéle pour la réduction des Hérétiques, & de la générosité pour le soulagement des pauvres. Mais il perdit à la Cour les vertus qui l'y avoient fait estimer ; & il les fit servir de masque, pour cacher la plus noire perfidie envers son Roi, qui l'honoroit de sa confiance.

Fortun. l. 3. Carm. 18.

On tint vers le même temps quelques autres Conciles dans la Gaule, pour des affaires moins importantes. Childebert en avoit assemblé un l'année précédente 589, dans une maison de plaisance du Soissonnois nommée Saurci, au sujet de Droctogisile Evêque de Soissons. Ce Prélat avoit des absences d'esprit, que les uns attribuoient aux maléfices d'un Archidiacre qu'il avoit déposé, & les autres aux excès de vin qu'il faisoit souvent. Cette infirmité l'avoit obligé de se retirer à la campagne ; & comme il s'y porta mieux, il voulut revenir à la ville, pour y faire ses fonctions : mais on s'y opposa. C'est ce qui donna lieu d'assembler le Concile, qui décida en faveur de l'Evêque, en lui permettant de reprendre le gouvernement de son Eglise. On a remarqué comme une chose extraordinaire, que quoique cet Evêque fût fort adonné au vin, on ne le soupçonna jamais d'être sujet à l'amour des femmes.

Concile de Saurci dans le Soissonnois. *Greg. Turon. l. 9. c. 37.*

Nous avons déja vû dans cette Histoire quelques Prélâts adonnés au vice honteux de l'yvrognerie. Grégoire de Tours parle d'un Evêque de Vannes nommé, Eonius qui tomba à Paris dans l'Eglise, en célébrant la Messe un jour de Dimanche. On fut allarmé, parce qu'on crut que c'étoit une apoplexie. Mais l'allarme se changea en scandale, lorsqu'on s'apperçut que l'yvresse avoit causé sa chûte. Eonius avoit succédé, à ce qu'on croit, à Macliau dont nous avons rapporté les aventures; & il étoit venu à Paris envoyé par Varoch fils de Macliau. Mais le Roi le reléguaà Angers, où il mourut en éxil.

Eonius de Vannes.

l. 5. c. 40.

L'amour du vin fit aussi tomber un Solitaire nommé Vennoch, qui vint de l'Armorique se faire Reclus à Tours, où il mena d'abord une vie très-austére, ne mangeant que des légumes crus, & ne bûvant que de l'eau. Mais il se relâcha de son abstinence: c'est comme la gardienne de toutes les vertus, surtout dans un Solitaire. Comme les Fidéles lui apportoient souvent du vin en aumône, on le trouvoit presque toûjours yvre: il en devint furieux, & mourut en cet état, laissant par une fin si déplorable une leçon sur les dangers de la vie Erémitique, pour ceux qui s'y engagent sans une vertu assez éprouvée.

Chûte de Vennoch Reclus à Tours.

Greg. Tur. l. 9. c. 34.

L'AN 590.

Greg. Tur. l. 10. c. 8.

Concile tenu dans un lieu situé sur les limites des Dioceses d'Auvergne, de Rhodez & de Mende.

Innocent Evêque de Rhodez fit aussi assembler un Concile contre une Dame nommée Tétradie, qui s'étant enfui de la maison de son mari Eulalius à cause des mauvais traittemens qu'elle en recevoit, s'étoit mariée au Duc de Didier. Le Concile déclara nul ce second mariage, & illégitimes les enfans qui en étoient nés. De plus il condamna Tétradie à resti-

tuer à Eulalius le quadruple de ce qu'elle avoit emporté de ſa maiſon. Ce Jugement auquel pluſieurs Seigneurs aſſiſterent avec les Evêques, fut rendu l'an 590. Innocent de Rhodez ne voulut point procéder à cette affaire, qu'Eulalius ne lui eût donné un de ſes enfans, pour le mettre dans ſon Clergé, ce qui fut fait ; & ce jeune homme nommé Jean, édifia autant l'Egliſe par ſa vie ſainte & mortifiée, que ſon pere l'avoit ſcandaliſé par ſes débauches. L'AN 590.

Nous avons vû dequoi étoit capable Innocent de Rhodez. Il eſt moins ſurprenant qu'un Evêque de ce caractere n'ait rien décerné contre Eulalius. Ce Seigneur qui trouvoit mauvais que ſa femme ſe fût mariée à un autre, avoit lui-même après la fuite de ſa femme épouſé une Religieuſe, qu'il avoit enlevée d'un Monaſtere de Lyon ; (*a*) & il s'étoit ſoüillé dans ſa jeuneſſe des crimes les plus odieux, juſques là qu'il fut accuſé d'avoir tué ſa propre mere, dont il ne pouvoit ſouffrir les reproches. C'étoit une femme d'une rare pieté, & qui ſe levoit ſouvent tandis que ſes ſerviteurs dormoient, pour paſſer la nuit en prieres, couverte d'un cilice dans l'Oratoire de ſa maiſon. On l'y trouva un matin étranglée ; & l'on crut qu'il n'y avoit que ſon fils aſſez méchant, pour avoir commis ce crime.

Crimes d'un Seigneur d'Auvergne nommé Eulalius.

Ibid.

Cautin qui étoit alors Evêque d'Auvergne, crut

(*a*) Ce Monaſtere de Lyon eſt apparemment celui des Religieuſes de Saint Pierre, qui étoit établi long-temps auparavant. Le Pere Mabillon dit qu'une ancienne Chartre en attribue la fondation au Roi *Gauldikaire*. C'eſt ſans doute Gondicaire Roi de Bourgogne Comme c'eſt ſous le regne de ce Prince que le Royaume de Bourgogne fut établi dans cette partie de la Gaule, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait été Catholique. Les Bourguignons l'étoient avant que le voiſinage des Viſigoths les eût infectés de l'Arianiſme,

L'AN 590. devoir excommunier Eulalius pour ce ſujet. Mais le peuple étant aſſemblé dans l'Egliſe avec l'Evêque, pour célébrer la fête de ſaint Julien, Eulalius alla ſe jetter aux pieds de Cautin, ſe plaignant de ce qu'on l'avoit retranché de la Communion ſans l'entendre. L'Evêque lui permit d'aſſiſter à la Meſſe : mais quand il s'approcha de l'Autel, pour communier, il lui dit : « Un bruit populaire vous accuſe « d'un parricide : pour moi je ne ſcais ſi vous en êtes « coupable ou non. C'eſt pourquoi j'en laiſſe le juge- « ment à Dieu & à ſaint Julien. Si vous êtes en état » de communier, comme vous l'aſſûrez, appro- « chez, recevez une parcelle (a) de l'Euchariſtie, & « portez la à vôtre bouche : Dieu ſera le Juge de » vôtre conſcience. » Eulalius qui étoit accoûtumé au crime, ne laiſſa pas de communier ; & il continua pendant plus de vingt ans de mener la vie la plus licentieuſe. Le Concile où il fit condamner ſa femme, fut aſſemblé dans un lieu ſitué ſur les confins des Dioceſes de Rhodez, d'Auvergne & de Mende.

L'Héréſie ne manqua pas de ſe gliſſer parmi tant de déſordres ; & elle en augmenta le nombre. Celle des Sadducéens qui nioient la Réſurrection, trouva en ce temps-là quelques ſectateurs dans les Gaules, même parmi le Clergé. Un Prêtre de l'Egliſe de Tours & un Diacre de Paris nommé Théodulfe, s'en laiſſerent infecter. Mais le ſaint Evêque Grégoire étoit un Paſteur trop vigilant & trop charitable,

Greg. Tur. l. 10. c. 13.

(a) 1°. Cet endroit de Grégoire de Tours montre qu'on diviſoit les Hoſties en pluſieurs parties pour la Communion des laïques. 2°. Comme il n'eſt point ici parlé qu'Eulalius ſe ſoit approché du Calice, on peut en conjecturer que dès-lors il y avoit des perſonnes qui ſe contentoient de la Communion ſous une ſeule eſpece.

pour

Dispute de Grégoire de Tours avec un Prêtre Sadducéen de son Eglise.

pour ne pas donner tous ses soins à détromper un Prêtre de son Eglise d'une Hérésie si dangereuse. Il eut à ce sujet une conférence avec ce Novateur, que l'erreur n'avoit pas encore rendu fourbe : car il découvrit sans déguisement ses sentimens à son Evêque, ne manquant pas de s'autoriser de quelques textes de l'Ecriture. Ayant cité l'endroit de la Genése, où Dieu dit à l'homme : *Vous êtes poussiere, & vous retournerez en poussiere.* « Que répondrez-vous à cela, dit-il, vous autres qui prêchez une Résur- » rection dont Dieu ne parle point ? » Genes. 3. 19.

Grégoire dit : « Les Catholiques sçavent ce que le Seigneur & les SS. PP. ont dit là-dessus. » Il prouva ensuite la Résurrection par plusieurs textes tirés des livres de Moïse, de Job, des Pseaumes, des Evangiles & de S. Paul. « Si cela est, reprit le Prêtre Sad- » ducéen, pourquoi est-il écrit dans le premier » Pseaume, que *les impies ne ressusciteront pas au jour du* « *Jugement* ? Ils ne ressusciteront pas, dit Grégoire, » pour juger, mais pour être jugés. (*a*) A la vérité » ils souffrent déja les supplices de l'Enfer : mais ils » ressusciteront un jour ; afin que le corps dans lequel » Ibid. l. 10. c. 13.

(*a*) On peut répondre que dans le texte objecté du premier Pseaume, *non resurgent impii in judicio*, il ne s'agit nullement de la Résurrection, & que ces expressions signifient seulement que les impies perdront leur cause. Pour s'en convaincre, il faut sçavoir qu'il y avoit à Jérusalem deux Tribunaux, l'un subalterne nommé *Judicium*, dont parle ici David, & l'autre souverain appellé *Concilium* ou le *Sanédrim*, auquel il fait encore allusion par les paroles qui suivent immédiatement après, *neque peccatores in concilio justorum. Resurgent* signifie ici la méme chose que *Stabunt.* Or en termes de Barreau, *stare* & *cadere* signifient *perdre* ou *gagner sa cause.* Un endroit de saint Matthieu donne un grand jour à ce sentiment. Car Jesus-Christ y parle de ces deux Tribunaux. *Qui irascitur fratri suo, reus erit judicio : qui autem dixerit fratri suo Raca, reus erit concilio.* C'est-à-dire, celui qui se met en colere contre son frere, sera coupable d'un crime qui est de la nature de ceux qui sont jugés par le Tribunal subalterne *Judicium* : mais celui qui appellera son frere *Raca*, sera coupable d'un plus grand crime, & tel que sont ceux qui sont portés au Tribunal supréme nommé *Concilium.* Matth. 5. 22.

L'AN 590. ils ont péché, ait part à leurs souffrances. » Le S. Evêque continua de démontrer la Résurrection des corps par des autorités si formelles, que le Sadducéen en fut d'abord contristé. Mais ce fut une tristesse salutaire : car il reconnut son Héresie & la détesta. On ne demeureroit pas long-temps dans l'erreur, si on avoüoit de bonne foi tout ce qui y retient.

Ibid. c. 14.

Théodulfe ce Diacre de l'Eglise de Paris, engagé dans la même secte, ne fut pas si heureux. C'étoit un de ces demi-sçavans entêtés, & toûjours prêts à entrer en dispute. Il aimoit à dogmatiser, & il le faisoit avec chaleur. Il craignit cependant la vigilance de Ragnemode Evêque de Paris; & il quitta son Eglise sans sa permission : ce qui obligea l'Evêque de l'excommunier. Théodulfe se retira auprès d'Audovée Evêque d'Angers son ancien ami. C'étoit un Prélat de bonnes mœurs, mais foible, & dont la bonté surprit le zéle. Il n'eut pas le courage de préférer les Loix de l'Eglise à celles de l'amitié; & quoique ce nouvel hôte lui fût à charge, il ne put se résoudre à le chasser. Mais la Justice divine ne tarda pas à l'en délivrer. L'Evêque l'ayant un jour invité à souper dans un appartement qu'il s'étoit fait bâtir sur les murs de la ville, le Diacre Sadducéen au sortir du repas, où il n'avoit pas gardé les regles de la tempérance, se laissa tomber du haut des murailles, & se tua. L'Historien remarque que ce malheureux aimoit le vin & les femmes : l'hérésie n'est presque jamais le seul vice d'un Ecclésiastique rebelle à l'Eglise.

Mort funeste de Théodulfe Diacre de Paris, engagé dans l'Hérésie des Sadducéens.

Le Fanatisme est un enfant de l'Hérésie, plus insensé & plus contagieux que l'Hérésie même. On en vit alors plus d'un exemple. Tandis qu'on s'efforçoit de faire revivre les erreurs des Sadducéens ensevelies dépuis si long-temps, il s'éleva en plusieurs Provinces de la Gaule de faux Prophétes, gens stupides & grossiers, qui sans autre artifice que l'amorce de la volupté, vinrent à bout de séduire les peuples. Celui qui fit le plus d'éclat fut un païsan du Berri. Comme il coupoit un jour du bois dans une forêt, il fut assailli par un essain d'abeilles, qui le poursuivirent avec tant d'acharnement, & le mirent en un tel état, qu'il en perdit l'esprit pendant quelques années. Il n'en recouvra qu'autant qu'il en falloit pour devenir fanatique. Il se mit à contrefaire le Prophéte; & peut-être crut-il l'être. Il s'habilla de peaux, pour mieux ressembler à ceux de l'ancien Testament, & parcourut la Provence en cet équipage.

L'AN 590.

Greg. Tur. l. 10. c. 25.

Fanatisme d'un faux Prophéte du Berri.

De-là il passa dans le Gévaudan, où il se fit nommer le Christ. Ce n'est pas seulement de nos jours que le Fanatisme a fait de grands progrès dans cette Province. (*a*) On y accouroit de toutes parts, pour voir le nouveau Prophéte. On lui amenoit des malades qu'il touchoit; & l'on s'imaginoit qu'il les avoit guéris. Si on lui offroit de l'or & de l'argent, il le distribuoit aux pauvres, pour mieux en imposer. Du reste, il n'y avoit pas d'extravagances qu'il ne fît. Il en vint jusqu'à quitter l'habillement de peaux qu'il portoit, & il marcha nud pour mieux

(*a*) Une partie du Gévaudan & des Cévennes, où le Fanatisme a donné de nos jours des scenes si tragiques.

L'AN 590. ressembler, disoit-il, à nos premiers Peres dans l'état d'innocence. Il voulut même que tous ses disciples l'imitassent en cela : c'est-à-dire, qu'il falloit renoncer à toute pudeur, en s'engageant à sa suite. Et c'est peut-être l'appât qui lui attiroit tant de sectateurs : car ces sortes de séductions feroient peu de progrès, si une passion infame ne se mettoit de la partie.

Ce prétendu Christ, ou plûtôt cet Antechrist, menoit avec lui une femme qu'il faisoit appeller Marie. Il prioit long-temps avec sa Prophétesse ; & au sortir de sa priere, il se faisoit adorer par sa troupe. Le croiroit-on, si un Auteur contemporain & un saint Evêque tel que Grégoire de Tours ne l'assûroit ? Cet imposteur se rendit en peu de temps formidable par le nombre de ses disciples, parmi lesquels il comptoit des Clercs, & même des Prêtres. Par tout où il alloit, il étoit suivi de plus de trois mille hommes de l'un & de l'autre sexe, qui marchoient nuds comme lui. Escorté de cette armée de fanatiques, il pilloit les terres & les maisons des riches, qu'il trouvoit sur son passage, & distribuoit le butin aux plus pauvres de sa troupe. Il menaçoit même de mort les Evêques, & les citoyens qui refusoient de l'adorer.

Le prétendu Prophéte étant entré avec sa suite dans le Vellai, marcha vers le Pui, faisant par-tout le dégât sur sa route. Quand il fut proche de la ville, il fit alte, & rangea son armée en bataille, comme pour livrer l'assaut, si on se mettoit en devoir de faire quelque résistance. Il envoya auparavant des

Députés à l'Evêque pour l'avertir de ſon arrivée, & le ſommer de ſe rendre avec ſon peuple. C'étoit ſaint Aurele (a) qui gouvernoit alors cette Egliſe. Ces Envoyés étoient nuds, & ils allerent le trouver en ſautant & en danſant, comme des inſenſés, tels qu'ils étoient en effet. Le ſaint Evêque ſurpris d'une ſi étrange Ambaſſade, députa de ſon côté au Prophéte les plus intrépides de ſon peuple, pour examiner ſes forces & ſçavoir ſes prétentions. Le Chef de la Députation s'étant incliné en l'abordant, comme pour lui baiſer les genoux, le Prophéte donna ordre qu'on le prît, & qu'on le mît tout nud, pour l'initier par-là aux Myſteres de la ſecte. Mais celui-ci à la propoſition d'une pareille infamie, mit l'épée à la main, & en perça le faux Prophéte, qui tomba mort à ſes pieds. La troupe fanatique ſe diſſipa à l'inſtant, ſans cependant que le fanatiſme ceſſât entiérement : c'eſt une maladie dont les eſprits qui en ont été une fois atteints, guériſſent difficilement.

L'AN 590.

Ibid.

On prit la Prophéteſſe Marie ; & on lui fit avoüer dans les ſupplices les preſtiges dont ſe ſervoit le prétendu Chriſt pour faſciner les eſprits. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour détromper les plus crédules : mais le mal avoit déja gagné ailleurs. On vit en même-temps dans la plûpart des autres Provinces de la Gaule de pareils Seducteurs, traîner après eux des femmes, qui en faiſant les Bacchantes, publioient que c'étoient des Saints. Mais de pareilles

Autres exemples de Fanatiſme.

(a) On donne à S. Aurele pour ſucceſſeur dans le Siége du Pui S. Bénigne, & à celui-ci S. Agrippan vulgairement S. Agréve, honoré comme Martyr le premier de Février.

L'AN 590. extravagances ne ſervent qu'à montrer ce que peut l'illuſion de l'erreur ſur des eſprits foibles.

Greg. Tur. l. 9. c 6.

Grégoire de Tours parle en particulier de deux de ces impoſteurs qui parurent dans la Touraine. L'un nommé Didier, prétendoit avoir le don des miracles. Il aſſûroit que S. Pierre & S. Paul lui envoyoient ſouvent des couriers du Ciel, & que S. Martin ne lui étoit pas comparable en ſainteté Il vint à Tours pendant l'abſence de S. Grégoire, & il s'attira d'abord la populace, toûjours crédule à ce qui paroît merveilleux. Il affectoit en public une rigoureuſe abſtinence : mais on s'apperçut bien-tôt qu'il ſe dédommageoit en ſecret, & on le chaſſa honteuſement de la ville.

Ibid.

L'autre habillé à peu près comme un Moine d'Egypte, portoit une Croix, qu'il diſoit être pleine de Reliques, & ſe faiſoit par-là ſuivre du peuple. Etant arrivé un ſoir dans l'Egliſe de S. Martin de Tours, il envoya dire à l'Evêque qui ſoupoit, de venir avec ſon Clergé au-devant des Reliques. Grégoire répondit qu'il étoit heure induë ; qu'il les dépoſât dans l'Egliſe, & que le lendemain il iroit les honorer. Mais ce Séducteur partit avant le jour en menaçant l'Evêque de la colere du Roi. Il arriva à Paris pendant les Rogations, & par le concours de ceux qui le ſuivoient en chantant des Pſeaumes, il troubla la Proceſſion de l'Evêque Ragnemode. On le pria de s'arrêter & d'attendre un peu : mais n'ayant répondu que par des injures, l'Evêque le fit mettre en priſon. Il s'échapa quelque temps après, & ſe réfugia avec ſes chaînes dans l'Egliſe de S. Julien *le*

Vieux. Grégoire de Tours qui pendant ce temps-là s'étoit rendu à Paris, s'étant levé à minuit pour chanter l'Office à ſon ordinaire, l'y trouva yvre. Il ne laiſſa pas d'en avoir compaſſion, & pria Ragnemode de lui pardonner. Amélius de Tarbes qui ſe trouvoit auſſi à Paris, fut étrangement ſurpris de reconnoître que c'étoit un de ſes valets fugitif. On a pu remarquer dans ce que nous venons de rapporter, qu'on chantoit l'Office à minuit dans l'Egliſe de S. Julien. C'étoit alors l'uſage, qui s'eſt conſervé dans pluſieurs maiſons Religieuſes & dans quelques Egliſes Cathédrales, nommément dans celle de Paris.

Dieu oppoſa à l'auſtérité hypocrite des Séducteurs dont on vient de parler, un parfait modéle de la ſévérité Evangélique dans la perſonne de S. Colomban, qui fonda l'an 590 le célébre Monaſtere de Luxeu. Il fut aiſé de reconnoître à la conduite de ce S. Abbé, combien les routes, où fait entrer l'eſprit de Dieu, ſont différentes de celles que ſe trace l'eſprit d'erreur & de libertinage. L'AN 590.

Colomban étoit né en Irlande dans la Province de Leinſter. Sa mere qui avoit beaucoup de pieté, la lui fit ſuccer avec le lait, & prit un très grand ſoin de ſon éducation. On l'appliqua dès ſon enfance à l'étude de la Grammaire, enſuite à celle de la Rhétorique & de la Géométrie, où il fit en peu de temps de fort grands progrès. Ses talens & ſa bonne grace le firent bien-tôt aimer du monde : mais il en connut le danger avant que de l'aimer lui-même. Comme la beauté du corps répondoit en

Commencemens de ſaint Colomban.

Jonas Vita Columbani apud Surium 21. Novemb.

L'AN 590. lui à celle de l'ame, ſa chaſteté fut expoſée à de périlleuſes tentations. Pour ſe délivrer de ces combats, où c'eſt être victorieux que de fuir, il forma le deſſein par l'avis d'une ſainte femme qui vivoit recluſe, de ſe retirer dans la ſolitude. Sa mere qui l'aimoit tendrement, ne pouvant l'arrêter par ſes larmes, ſe coucha ſur le seüil de la porte, pour l'empêcher de paſſer : mais il foula aux pieds la chair & le ſang, pour ſuivre Jeſus-Chriſt qui l'appelloit, pratiquant ainſi à la lettre ce que S. Jerôme avoit conſeillé à un jeune homme. (*a*)

Colomban ſe mit ſous la conduite d'un ſaint & ſçavant homme nommé Silene ; & il fit à ſon école tant de progrès dans l'étude des ſaintes Ecritures, qu'il compoſa dès-lors, malgré ſa jeuneſſe, un Commentaire ſur les Pſeaumes, & quelques autres Ouvrages de piété. Enſuite il embraſſa la vie Cénobitique dans le Monaſtere de Bancor en Irlande, (*b*) un des plus célébres qui fuſſent alors dans le monde Chrêtien. Saint Comgal, autrement nommé Comogel, en étoit Abbé, & il y gouvernoit près de trois mille Moines. Colomban paſſa pluſieurs années dans les exercices de l'humilité & de la mortification Chrêtienne, ſous la diſcipline d'un maître ſi expérimenté. S'étant rendu lui-même habile dans la conduite des ames, il ſe ſentit fortement inſpiré

Ep. 5. nov. edit. t. 4.

(*a*) Saint Jerôme invitant Héliodore à embraſſer la vie Monaſtique, lui écrivoit : *Quand même vôtre mere, les cheveux épars, & déchirant ſes vétemens de douleur, vous montreroit pour vous arrêter, les mammelles qui vous ont nourri, quand vôtre pere ſe coucheroit ſur le ſeüil de la porte,* per calcatum perge patrem : ſolum pietatis genus eſt, in hac re eſſe crudelem.

(*b*) Il y avoit deux Monaſteres appellés *Bancor*, l'un & l'autre fort célébres ; le premier en Angleterre dans la Province de Galles, & le ſecond en Irlande. S. Bernard fait un bel éloge de ce dernier dans la Vie de S. Malachie.

d'aller

d'aller communiquer aux autres le feu céleste dont il étoit enflammé. L'Abbé eut de la peine à se priver d'un si saint Religieux : mais il craignit de résister à la volonté de Dieu. Ainsi après avoir recommandé l'affaire aux prieres de la Communauté, il consentit à son départ, & lui donna douze compagnons. L'AN 590.

S. Colomban arrive dans la Gaule.

Cette Colonie de SS. Religieux sortie d'Irlande comme un essain d'abeilles, pour chercher un nouvel établissement, s'arrêta quelque temps en Angleterre. Mais le zéle la fit bien-tôt passer dans la Gaule, où elle espéra de trouver un vaste champ à ses travaux Apostoliques. A la vérité, la foi n'y étoit pas étouffée parmi les ronces que la négligence des ouvriers avoit laissé croître, & que les troubles des guerres avoit empêché d'arracher. : mais c'étoit une foi stérile dans la plûpart. On ne connoissoit plus gueres que le nom de la pénitence : on négligeoit d'en pratiquer les œuvres. C'est le portrait qu'un Auteur contemporain nous fait de l'état de la Religion dans la Gaule, lorsque Colomban y arriva.

Fruits de ses prédications.

Ce S. Abbé qui avoit du zéle & du talent, entreprit avec sa troupe de remedier à ces désordres, & de faire refleurir les vertus Chrêtiennes dans la France. Dans tous les lieux où il passoit, il prêchoit avec autant de fruit que d'applaudissement : car tandis que son éloquence faisoir goûter ses discours, l'austérité de sa vie portoit à les mettre en pratique. On étoit sur-tout édifié du désintéressement qu'on remarquoit dans ces nouveaux Apôtres, & de la cha-

L'AN 590. rité qui les unissoit. Ils ne possédoient rien, & ce qui est plus rare, ils ne desiroient rien. Aussi n'avoient-ils de disputes entre eux que pour obtenir le dernier rang. Il étoit aisé de reconnoître à ces traits les caracteres du vrai zéle, toûjours humble & toûjours désintéressé.

La réputation des Moines Irlandois les fit bientôt connoître à la Cour. Comme on ne parloit que de leurs vertus Apostoliques & Religieuses, le Roi souhaita de les voir. C'étoit sans doute Childebert (*a*) Roi d'Austrasie, & qui le fut aussi de Bourgogne quelques années après. Ce Prince pour marquer son estime à Colomban, lui dit qu'il n'avoit qu'à demander ce dont il pouvoit avoir besoin; qu'il étoit prêt de le lui accorder. Colomban répondit qu'on n'avoit besoin de rien, quand on ne desiroit rien; que toute son ambition étoit de suivre Jesus-Christ, & de porter sa Croix. « Eh bien, « réprit le Roi, si vous ne cherchez qu'à porter la « Croix de Jesus-Christ, retirez-vous dans quel- » que solitude. Je vous prie seulement d'en choisir « une dans mes Etats; afin que nous ne soyions pas « privés du secours de vos prieres. » Ce Prince étoit bien éloigné de croire, comme la politique mondaine se le persuade, que les vrais Religieux soient inutiles à l'Etat. Les mains qu'ils levent au Ciel,

Le Roi exhorte Colomban à se fixer dans ses Etats.

Jonas ibid.

(*a*) Jonas Auteur de la Vie de S. Colomban dit que *Sigébert Roi d'Austrasie & de Bourgogne*, reçut ce S. Abbé. Mais ce Prince étoit mort dès l'an 575; & il ne fut jamais Roi de Bourgogne. Je crois qu'il faut lire *Childebert*. M. Fleuri a mis *Gontram*; apparemment parce qu'il a vû que les Monasteres de S. Colomban furent dans la suite sous la domination de Thierri Roi de Bourgogne & fils de Childebert. Mais il n'est pas surprenant que Thierri fût Maître du païs de Vôge; puisque l'Alsace même, qui certainement étoit partie de l'Austrasie, lui obéïssoit.

contribuent ſouvent plus à la victoire, que les bras des combattans. L'AN 590.

Colomban choiſit pour ſa retraite un lieu ſolitaire ſur les confins des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne, dans les forêts & les montagnes de Vôge, païs ſitué entre l'Alſace, & ce qu'on nomme aujourd hui la Lorraine & la Comté de Bourgogne. Il y trouva un vieux Château nommé Anegrai, dans les ruïnes duquel il ſe logea avec ſes compagnons. Comme c'étoit un déſert inculte & plein de rochers, ils y manquerent ſouvent de vivres, nonobſtant la rigoureuſe abſtinence qu'ils obſervoient. Mais la Providence y pourvut plus d'une fois miraculeuſement. Un d'eux étant tombé malade peu de temps après leur établiſſement en ce lieu, ils étoient affligés de n'avoir d'autre nourriture à lui donner que des herbes ſauvages. Ils eurent recours à la priere; & après un jeûne de trois jours, ils virent arriver au Monaſtere un homme avec pluſieurs chevaux chargés de pain & d'autres rafraichiſſemens. Il leur dit qu'il s'étoit ſenti inſpiré de venir ſoulager leur miſere, & qu'il leur demandoit en reconnoiſſance de prier pour ſa femme, malade depuis un an. Colomban mit ſes Religieux en prieres; & le mari la trouva guérie à ſon retour.

Monaſtere d'Anegrai.

Une autre fois, comme ils avoient paſſé neuf jours ſans prendre d'autre nourriture, que l'écorce des arbres, & les herbes qu'ils trouvoient dans la forêt, Dieu fit connoître leur beſoin à Carantoc Abbé de Saulci, (a) Monaſtere qui étoit dans le

(a) On lit dans le latin *Abbas Salicis*; & comme il y a à trois lieues d'Anegrai un lieu

L'AN 590. voiſinage. L'Abbé envoya auſſi-tôt Marculfe ſon Cellerier, leur porter une abondante proviſion. Celui-ci ne ſçachant pas les chemins, laiſſa aller ſes chevaux qui le conduiſirent droit au Monaſtere d'Anegrai. Les Moines reçurent ces ſecours avec reconnoiſſance, & en loüant Dieu qui nourriſſoit ainſi ſes ſerviteurs dans le déſert.

La ſainteté & les miracles de Colomban peuplerent bien-tôt ces forêts. On y venoit de toutes parts s'y édifier de ſes vertus, ou implorer ſon pouvoir auprès de Dieu. Mais ce concours bleſſoit ſon humilité, & troubloit le repos de ſa retraite. C'eſt pourquoi pour vivre dans une plus grande ſolitude, il ſe retira au fond d'une grotte, d'où il chaſſa un ours, & où il fit jaillir une fontaine par ſes prieres. Il n'en ſortoit que pour venir viſiter ſa Communauté, & donner les ordres néceſſaires au maintien de la diſcipline. La vertu du ſaint Abbé lui attira tant de diſciples que le Monaſtere d'Anegrai ne pouvant plus les contenir, il fallut ſonger à en fonder un autre l'an 590.

Ibid.

Etabliſſement du Monaſtere de Luxeu.

Colomban jetta les yeux ſur un Château voiſin nommé Luxeu. C'étoit un lieu abandonné comme le premier, mais qu'on pouvoit juger par les ruines avoir été autrefois fort célébre. On y voyoit des reſtes magnifiques de Thermes, & dans les bois des environs un grand nombre de ſtatuës, qui avoient été l'objet des ſuperſtitions Payennes. Cet ancien Palais n'étoit plus qu'un repaire de bêtes féroces : Colomban en fit la demeure des Saints, en y éta-

nommé *Saulci*, il eſt probable que c'eſt-là où étoit ce Monaſtere.

blissant le célébre Monastere de Luxeu, qui fut renommé dans toute la Gaule par le nombre & les vertus des Religieux qui l'habiterent. Plusieurs jeunes Seigneurs vinrent s'y devoüer à Dieu, comme des victimes de la pénitence. Ils édifierent le monde qu'ils méprisoient ; & leur exemple fut suivi par tant d'autres, que Colomban se vit obligé de faire un troisiéme établissement dans un lieu arrosé de plusieurs fontaines, & qui fut pour ce sujet appellé le Monastere de Fontaines. Il gouverna dans ces trois Monasteres jusqu'à six cens Moines. Il ne mit pas d'Abbé à Fontaines, ni à Anegrai : ces deux maisons demeurerent dépendantes du Monastere & de l'Abbé de Luxeu ; & c'est l'origine la plus naturelle des Prieurés, c'est-à dire des Communautés Religieuses gouvernées par un Prieur, mais dépendantes d'une Abbaye.

L'AN 590.

Monastere de Fontaines.

Asso in passione S. Bercarii.

Saint Colomban donna à ses Disciples une Regle pleine de l'esprit de Dieu qui l'animoit, & apparemment conforme à celle qu'il avoit pratiquée à Bancor. Elle ne contient que dix chapitres, sçavoir, de l'obéïssance, du silence, de la nourriture, de la pauvreté, de la vanité, de la charité, de l'Office divin, de la discrétion, de la mortification, & de la perfection d'un Moine. Voici ce que j'y remarque de particulier. « Les Moines ne prendront leur repas que le soir : leur nourriture doit être » grossiere, & jamais assez abondante pour les rassasier. Leurs mets doivent être des légumes, & » de la farine délayée dans de l'eau, avec un peu de » pain. Il faut néanmoins que la discrétion regle »

Regle de S. Colomban.

Reg. Colomb. c. 3. de cibo & potu.

l'AN 590. l'abstinence. Il faut jeûner tous les jours : mais il » faut manger tous les jours, parce qu'il faut prier » tous les jours, travailler tous les jours, lire & » avancer tous les jours. » On voit cependant par quelques exemples que les Religieux de saint Colomban mangeoient quelquefois du poisson ou même de la volaille, & qu'ils bûvoient de la biere.

c. 4. de paupertate.

Ce S. Abbé dit sur la pauvreté Religieuse, que c'est une chose damnable à un Moine, non-seulement d'avoir du superflu, mais encore d'en desirer ; & que le dénuëment & le mépris des biens terrestres n'est que le premier dégré de la perfection Religieuse.

c. 7. de cursu Psalm.

Ordre de l'Office divin selon la Regle de S. Colomban.

Il regle dans un grand détail l'ordre de l'Office divin, qui est fort long même en Eté ; & sa longueur augmente à proportion de celle des nuits : en sorte qu'en Hyver on disoit le Samedi & le Dimanche à Matines soixante-quinze Pseaumes, sous vingt-cinq Antiennes, c'est-à-dire, tout le Pseautier en ces deux nuits. On diminuoit le nombre des Pseaumes à mesure que les nuits devenoient plus courtes. Mais on ne disoit jamais moins de vingt-quatre Pseaumes à Matines sous huit Antiennes. On disoit toûjours douze Pseaumes à Vêpres ; & à chacune des heures Canoniales du jour, trois Pseaumes avec des prieres pour la rémission des pechés, pour tout le peuple Chrêtien, pour les Prélats, pour la paix entre les Rois, pour les bienfaiteurs du Monastere, & pour ceux qui s'y montroient mal affectionnés. Hors le temps Pascal, on se mettoit à genoux à la fin de chaque Pseaume, pour réciter tout bas trois fois le Verset, *Deus in adjutorium &c.*

Saint Colomban avertit que quoique la priere vocale ſoit loüable, la perfection d'un Moine conſiſte dans l'oraiſon du cœur, & dans l'union continuelle avec Dieu, à laquelle il exhorte ſes Religieux. Il remarque qu'il y a des Moines qui obſervent un autre ordre de la Pſalmodie, diſant toûjours Hyver & Eté douze Pſeaumes à Matines, en quatre Nocturnes, & trente-ſix Pſeaumes, les nuits du Samedi & du Dimanche. Pour faire l'éloge de ces Moines, il dit que depuis la fondation du Monaſtere on n'avoit jamais oüi dire qu'un des freres eût eu la moindre querelle avec un autre. Cette charité ſuppoſe en effet une grande perfection. On ne ſçait de quel Monaſtere parle ici S. Colomban. L'AN 590.

Je ne dois pas omettre les ſages leçons que ce ſaint Abbé fait à ſes Religieux, en traittant de la perfection de leur état. « Un Moine, dit-il, qui vit en Communauté, doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, le ſilence de celui-ci, & la douceur de celui-là. Qu'il ne faſſe pas ce qui lui plaît, qu'il ne mange que ce qui lui eſt ſervi, qu'il n'ait que ce qu'on lui donne, qu'il faſſe le travail qu'on lui preſcrit; qu'il aille au lit ſi fatigué qu'il dorme en y allant, & qu'il ſe leve avant que d'avoir dormi ſuffiſamment. Quand il croit avoir reçû une injure, qu'il ſe taiſe. Qu'il craigne le Prévôt du Monaſtere comme ſon maître, qu'il l'aime comme ſon pere, & qu'il juge que tout ce qu'on lui commande lui eſt ſalutaire, ſans examiner les raiſons des Supérieurs: ſon devoir eſt d'obéïr. »

Portrait d'un S. Religieux.

Cap. 10. de perfect.

Saint Colomban joignit à cette Regle un Péni-

L'AN 590. tentiel qui marque dans un grand détail des pénitences pour toutes les fautes que peut faire un Moine. Il avertit d'abord qu'il faut se confesser non-seulement des péchés capitaux, mais même des négligences: c'est que dans la suite il distingue deux sortes de Confessions, l'une des fautes légeres qu'on faisoit au Supérieur, & l'autre des pechés griefs qu'on devoit faire au Prêtre. La rigueur avec laquelle il veut qu'on punisse la moindre transgression de la Regle, montre quelle étoit la sévérité de son Institut. Les fautes les plus légeres, comme de ne pas répondre *Amen* à la bénédiction de l'Abbé, de dire un mot à table, de tousser en entonnant un Pseaume, sont punies par six coups de foüet. Pour d'autres fautes plus griéves, on ordonne douze coups, souvent cinquante, & quelquefois jusqu'à deux cens: mais on les donnoit à plusieurs reprises. Car il est défendu de donner plus de vingt-cinq coups à chaque fois.

Pénitentiel de S. Colomban.

On donne pénitence à celui qui a manqué de faire le signe de la Croix sur sa cuëillere, au jeune Moine qui allumant sa lampe ne la présente pas à l'ancien pour la benir par un signe de Croix, à celui qui ne ramasse pas les miettes, au Moine qui en faisant voyage couche dans une maison où il y a une femme, & à celui qui laisse perdre le Sacrifice, ou qui le laisse manger des vers: ce que quelques Auteurs entendent de l'Eucharistie, & d'autres plus probablement des Eulogies ou pains benits. On marque aussi des pénitences pour le Prêtre qui égare la vûë en disant la Messe, ou qui la dit sans s'être coupé les ongles, pour le Diacre qui sert à l'Autel

Diverses fautes pour lesquelles S. Colomban décerne des pénitences.

sans

sans s'être fait la barbe,& pour celui qui en communiant touche des dents le Calice.On défend aux Novices d'approcher du Calice,c'est-à-dire,de recevoir la Communion sous l'espece du vin. On la donnoit donc quelquefois dès-lors sous une seule espece. L'AN 590.

Le Pénitentiel de S. Colomban nous fait connoître plusieurs autres particularités de son Institut. Les Moines couchoient habillés, mais ils avoient un habit de nuit;& ce qui est singulier, pour le prendre & le quitter, ils demandoient permission chaque fois. Nous sçavons d'ailleurs qu'ils étoient habillés de blanc. Ils portoient sur eux un *Chrysmal*, (a) c'est à-dire un vase plein d'huile benite, ou en général un Reliquaire. Il y avoit deux Oeconomes dans le Monastere. L'obéïssance étoit si exacte,qu'on condamnoit à jeûner quarante jours au pain & à l'eau un Moine qui étant repris par le Prevôt, osoit dire *que l'Abbé jugeroit sa cause*, & à cinquante coups de foüet celui qui s'excusoit d'une faute. Les Moines qui étoient en pénitence, ne pouvoient se laver la tête que le Dimanche. Ils fléchissoient les genoux le Dimanche, même au temps Pascal. Quand on s'assembloit pour se rendre à l'Office, les Pénitens se tenoient debout, aussi bien que ceux qui avoient eu la nuit quelque songe impur.

On voit assez par ces extraits que la Regle de S.

(a) Le P. le Cointe entend par *Chrysmal* le linge dont on ceint le front de ceux qui ont nouvellement reçû la Confirmation ; & il prétend que les Moines de S. Colomban gardoient ce linge par respect, & le portoient toûjours sur eux. Mais un peu d'attention lui eût fait voir qu'il s'agit ici d'un vase, puisqu'on marque une pénitence pour celui qui le laisse tomber, sans néanmoins qu'il se casse. *Ann. Eccl ad ann. 590.*

L'AN 590. Colomban étoit entiérement différente de celle de S. Benoît. Ce détail m'a paru néceſſaire pour faire bien connoître un Inſtitut, qui ranima dans la Gaule l'eſprit de la vie Monaſtique, & l'amour de la pénitence. Nous verrons les précieux fruits de sainteté qu'il y produiſit dans la ſuite : mais comme l'œuvre de Dieu ne ſe fait gueres ſans contradiction, nous verrons auſſi les perſécutions que S. Colomban eut à ſouffrir de la part de la Reine Brunehauld.

Frédégonde qui étoit toûjours la rivale & l'ennemie de cette Princeſſe, paroiſſoit joüir en paix du fruit de tant de crimes. Elle avoit recouvré ſon autorité, & tout plioit ſous ſa puiſſance, excepté ſa fille Rigonthe qui lui donnoit des chagrins domeſtiques d'autant plus cuiſans, qu'elle avoit tout ſacrifié pour lui faire d'immenſes thréſors ; juſque-là que Chilpéric lui même en avoit murmuré. Mais les enfans qu'on a le plus cheris, ſont ſouvent les plus ingrats. Rigonthe à qui on avoit enlevé à Toulouſe les richeſſes qu'elle portoit en Eſpagne, étoit revenuë auprès de Frédégonde, pour en être la croix, & la punir, pour ainſi dire, de ce qu'elle l'avoit trop aimée. En effet, la fille n'étoit pas moins impérieuſe que la mere ; & elle n'étoit gueres plus réguliere. Frédégonde lui faiſoit ſouvent des reproches ſur ſa conduite licencieuſe qui deshonoroit ſon rang. Mais les exemples de la mere faiſoient plus d'impreſſion ſur l'eſprit de la fille, que ſes leçons. Elles avoient continuellement des querelles, & la diviſion alla ſi loin, que Frédégonde auroit un jour étranglé ſa fille,

Diviſions entre Frédégonde & la Princeſſe Rigonthe ſa fille.

en lui préſſant la tête ſous le couvercle d'un coffre, ſi on n'eût pas tiré de ſes mains la Princeſſe à demi-morte. Il n'auroit manqué que ce parricide, pour mettre le comble aux forfaits de cette méchante femme.

L'AN 591.

Maladie du jeune Roi Clothaire.

Du reſte tout paroiſſoit réüſſir à Frédégonde, lorſqu'une maladie dangereuſe du jeune Roi ſon fils la replongea dans les plus juſtes & les plus vives allarmes. Les ſentimens de dévotion qui la ſaiſiſſoient d'ordinaire dans le péril, ne manquerent pas de la faire recourir à Dieu, qu'elle oublioit communément dans la proſpérité. Elle envoya de groſſes ſommes d'argent à l'Egliſe de S. Martin, & donna la liberté à tous les priſonniers, pour obtenir la guériſon de ſon fils. Dieu l'accorda aux puiſſans interceſſeurs que cette Reine employa; & il parut que pour cette fois elle n'oublia pas ſi-tôt le bienfait. Car dès que le jeune Prince fut rétabli, elle prit des meſures, pour lui procurer la grace du Baptême, qui avoit été différé juſqu'alors. Elle envoya à ce ſujet une Ambaſſade à Gontram, pour le prier de ſe rendre au plûtôt à Paris, & d'y tenir ſon fils ſur les Fonts ſacrés.

Greg. l. 10. c. 11.

Gontram vient à Paris pour être le Parrain de Clothaire.

Quelque outré que dût être ce ſaint Roi de la perfidie & des attentats de Frédégonde, ſa bonté naturelle & ſa piété l'empêcherent de ſe diſpenſer d'une action ſi religieuſe. Il vint à Paris avec pluſieurs Seigneurs & Evêques, du nombre deſquels étoient S. Ethérius de Lyon ſucceſſeur de S Priſque, S. Siagrius d'Autun, & S. Flavius de Chalon ſur Saone. De-là s'étant rendu à Ruëil maiſon de plaiſance

L'AN 591.

proche de Paris, il donna ordre qu'on préparât le Baptiſtere de l'Egliſe de Nanterre, qui étoit ſans doute la Paroiſſe la moins éloignée.

Greg. Tur. l. 10. c. 28.

Childebert tâche de diſſuader Gontram d'être le Parrain de Clothaire II.

Pendant qu'on faiſoit les préparatifs pour rendre la cérémonie la plus auguſte qu'il ſe pourroit, arrivérent des Ambaſſadeurs de Childebert, qui ſe plaignirent à Gontram de ce qu'il oublioit le Traitté conclu avec leur Maître, pour s'allier avec Frédégonde ſon ennemie. Gontram répondit qu'il étoit toûjours dans la réſolution de garder inviolablement le Traitté; mais qu'il n'avoit pu refuſer de tenir ſon neveu ſur les Fonts Baptiſmaux : qu'aucun Chrêtien ne devoit rejetter une pareille demande; & que c'étoit uniquement la crainte d'offenſer le Seigneur, qui la lui avoit fait accorder. On voit par cette réponſe combien ce Prince avoit de reſpect pour tout ce qui concernoit nos Saints Myſteres. Il préſenta donc le jeune Roi au Baptême, & en le levant des ſacrés fonts il le nomma Clothaire, *(a)* ajoûtant : « *Que cet enfant croiſſe, & qu'il égale un jour* « *la puiſſance de celui dont il porte le nom* ! » Ses vœux furent exaucés; & Clothaire II. devint dans la ſuite, auſſi-bien que Clothaire I. ſon ayeul, maître de tout l'Empire François : mais il eut le bonheur de ne lui reſſembler que par cet endroit. Ce jeune Prince fut baptiſé à l'âge de ſept ans l'an 591.

Greg. Tur. l. 10. c. 28.

Baptême de Clothaire.

Mort de Ragnemode de Paris.

C'eſt l'année que mourut Ragnemode Evêque de Paris. On ne ſçait preſque rien de ſa vie & de ſon Epiſcopat, ſinon qu'il fut éleve de S. Germain, &

(*a*) Il paroît que ce jeune Roi avant ſon Baptême ſe nommoit déja Clothaire. Peut-être que Gontram ne fit que lui impoſer ſolemnellement le nom qu'il portoit, ou que les Auteurs l'ont nommé Clothaire avant ſon Baptême par anticipation.

qu'il fit honneur à l'éducation qu'il en avoit reçûë, par le zéle qu'il montra pour la manutention de la discipline. Les troubles qui suivirent sa mort, firent encore mieux sentir à son Eglise la perte qu'elle avoit faite. Le Prêtre Faramode son frere brigua cet Evêché. Mais un Marchand Syrien (*a*) qui crut en pouvoir faire l'objet de son trafic, l'acheta à force de présens : aussi se comporta-t-il plûtôt en mercenaire qu'en Pasteur. Car dès qu'il fut en place, il chassa de la maison Episcopale tous ceux qui avoient été au service de son prédécesseur, pour y mettre des Syriens comme lui. Ce qu'il fit de plus utile à son Eglise, c'est qu'il tint le Siége assez peu de temps, aussi bien que Faramode qui fut enfin son successeur. L'empressement que ce dernier avoit montré pour obtenir l'Episcopat, fait craindre qu'il n'en n'ait pas été trop digne : car on ne mérite bien ces places, qu'à proportion qu'on les craint & qu'on les fuit.

L'AN 591.

Greg. l. 10. c. 26.

Saint Sulpice surnommé le Sévere Evêque de Bourges mourut aussi l'an 591. C'étoit un Prélat fort distingué pat sa sagesse & par sa prudence, par son goût pour les belles lettres, & sur-tout par une rare piété qui sanctifia ces talens. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Julien, d'où ses Reliques furent transférées en celle de saint Ursin. L'Eglise honore sa mémoire le 29 de Janvier. (*b*) Il eut pour

Mort de S. Sulpice le Sévére.

In Patriarchio Bituricensi.

(*a*) Plusieurs traits de notre Histoire nous apprennent qu'il y avoit alors un grand nombre de Syriens établis en France, sur-tout pour y faire le négoce. S. Jérôme dans son Commentaire sur le chapitre 27 d'Ezéchiel, fait une belle peinture de l'avarice des Syriens qui les faisoit se répandre dans tout l'univers pour y exercér leur trafic.

(*b*) On a souvent confondu Sulpice le Sévere Evêque de Bourges, avec Sulpice

L'AN 591. ſucceſſeur Euſtache, Diacre d'Autun, à qui l'on donne auſſi le titre de Saint.

C'eſt à cette même année 591, (a) que Grégoire de Tours finit ſon Hiſtoire, la plus ancienne que nous ayons des commencemens de nôtre Monarchie, & ſans laquelle nous ignorerions la plûpart des faits que nous en ſçavons. Ce S. Evêque avoit envoyé l'année précédente un Diacre à Rome, demander des Reliques au Pape Pélage, pour en enrichir diverſes Egliſes, qu'il avoit fait bâtir durant, le cours de ſon Epiſcopat. Le Diacre ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, étoit prêt de partir pour retourner en Gaule, lorſque Pélage mourut de la peſte (b) l'an 490, & que ſaint Grégoire ſurnommé le Grand fut élû en ſa place. Il différa ſon départ pour être témoin de l'Ordination d'un S. Pape, que le peuple Romain avoit choiſi dans ces temps de calamités publiques, pour l'oppoſer comme un bouclier aux traits de la colere Divine, & qu'il fallut forcer d'accepter une dignité, dont ſa réſiſtance ne ſervit qu'à le faire juger plus digne.

Grégoire de Tours envoye à Rome demander des Reliques.

Greg. Tur. l. 10. c. ult.

Le Diacre de Tours qui avoit reçû les Reliques des mains de ſaint Grégoire encore Diacre, ne manqua pas de lui parler de ſon Evêque, en des termes qui lui firent naître l'envie de lier avec lui ; & ce

Sévére diſciple de S. Martin, & quelquefois avec Sulpice le Débonnaire, un de ſes Succeſſeurs dans le Siége de Bourges.

(a) M. du Pin t. 4. de ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique dit que Grégoire de Tours continuë ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 596 ; & qu'il mourut cette année. Ce Critique ne paroît pas avoir beaucoup lû les Auteurs dont il parle. Grégoire ne continuë ſon Hiſtoire que juſqu'à l'an 591 ; & il mourut l'an 595.

P. 210. edit. in Octavo.

(b) Cette peſte fut cauſée par les pluyes continuelles, & par les débordemens des rivieres. Ce fut pour la faire ceſſer que ſaint Grégoire inſtitua les Proceſſions qui furent nommées les grandes Litanies, & que l'Egliſe célébre encore tous les ans le jour de ſaint Marc.

qu'il raconta du nouveau Pape à ſon retour, inſpira encore plus d'ardeur à l'Evêque de Tours de mériter l'amitié d'un ſi Grand Pontife. Les Reliques que Grégoire de Tours avoit envoyé demander à Rome, étoient particuliérement deſtinées pour être miſes dans ſa Cathédrale qu'il avoit fait rebâtir. Il en fit la Dédicace la dix-ſeptiéme année de ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire, l'an 561, & y plaça les nouvelles Reliques avec celles de ſaints Martyrs de la Légion Thébéenne, leſquelles ſuivant la Tradition y avoient anciennement été dépoſées. C'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle l'Egliſe de Tours eſt dédiée en l'honneur de S. Maurice & de ſes Compagnons. Nous verrons bien-tôt que Grégoire de Tours lia une ſainte amitié avec le nouveau Pontife qui lui avoit envoyé ces Reliques.

L'AN 591.

Greg. l. 10. c. ult.

Le Pontificat d'un Pape auſſi grand homme qu'il étoit grand Saint, donna un nouvel éclat à l'Egliſe des Gaules, par le ſoin continuel qu'il prit pour y ranimer & pour y régler le zéle des Evêques. On étoit ſi convaincu de ſon équité, que les ennemis même de la Religion s'adreſſoient à lui avec confiance, pour lui expoſer leurs griefs. Auſſi-tôt qu'il eut pris le gouvernement de l'Egliſe, les Juifs établis à Marſeille & dans les villes voiſines, lui porterent leurs plaintes de ce que les Evêques de ces Provinces les contraignoient de recevoir le Baptême.

Les Juifs de Provence s'adreſſent à ſaint Grégoire.

Quelque zélé que fût S. Grégoire pour le ſalut de cette malheureuſe & perfide nation, il ne put approuver la violence dont on uſoit, & il en écrivit à S. Virgile d'Arles & à S. Théodore de Marſeille.

L'AN 591.
Greg. Ep. 47. l. 1. nov. edit.
S. Grégoire defend de contraindre les Juifs à recévoir le Baptême.

Il loüe dans sa lettre la droiture de leurs intentions ; mais il les avertit avec charité que leur zéle ne lui paroît pas être selon la science : qu'il faut plûtôt attirer les Juifs au Christianisme par la douceur de la prédication, que de les y traîner de force ; parce que ceux qui ne reçoivent le Baptême que par contrainte, loin d'y être régénérés par la grace à une nouvelle vie, y trouvent la mort, n'en demeurant pas moins attachés à leurs superstitions. La lettre est datée de l'Indiction IX. c'est-à-dire de l'an 591.

S. Virgile d'Arles à qui elle est écrite, avoit été Abbé de S. Symphorien d'Autun. S. Siagrius Evêque de la même ville, connut sa vertu & ses talens dans l'exercice de cette charge ; & par le crédit qu'il avoit à la Cour de Bourgogne, il le fit élever l'an 588 sur le Siége d'Arles, après la mort de Licérius. *(a)* Cette ville obéïssoit alors à Gontram : elle ne passa sous la domination de Childebert que par la mort de ce saint Roi, qui ne tarda pas d'arriver.

Mort du saint Roi Gontram.

Gontram regnoit depuis plus de trente-deux ans avec plus de bonté que d'autorité, & avec plus de justice que de gloire aux yeux des hommes, lorsque Dieu l'appella à une Couronne plus précieuse. Il mourut le 28 de Mars l'an 593, & il fut enterré dans l'Eglise du Monastere de S. Marcel de Chalon qu'il avoit fondé si royallement. (*b*) C'est le premier de

(*a*) Grégoire de Tours que nous avons suivi, fait succedér Virgile à Licérius, Mais d'anciens Diptyques de l'Eglise d'Arles donnés au public par le P. Mabillon, placent entre Licérius & Virgile un Evêque nommé Pascase, de même qu'ils inserent entre S. Eone & S. Césaire, un Evêque nommé Jean. Nous croyons que l'autorité des Historiens contemporains est préférable à celle de ces Catalogues

(*a*) Une Médaille de Gontram frappée à Sens, fait voir qu'il rapportoit à Dieu le succès de ses armes Elle a pour Légende *GUNTA CRAMNUS R.* & sur le revers une Victoire aîlée dans un char tenant une Croix. *SENONI. CIVITA.*

nos

nos Rois que l'Eglise ait mis au nombre des Saints: L'AN 593.
honneur qu'il a merité par sa tendre pieté, par son zéle ardent pour les interêts de la Religion, & par les grandes aumônes qu'il fit aux pauvres & aux Eglises. Ce fut un Prince plus heureux à procurer le bien de l'Eglise, que celui de l'Etat. Content de se faire aimer, il n'eut pas le talent de se faire craindre. Il commandoit avec sagesse; mais il étoit trop bon, pour sçavoir se faire obéïr. On ne peut sur-tout assez admirer la facilité avec laquelle il pardonna toûjours les plus atroces attentats commis contre sa personne, lorsqu'il lui étoit si facile d'en tirer vengeance. Dès qu'il s'agissoit de rendre service à Frédégonde, il oublioit que cette Reine avoit plusieurs fois fait attenter à sa vie; & il ne se vengeoit d'elle que par de nouveaux bienfaits. La politique inspiroit d'autres conseils: mais Gontram ne consultoit que sa Religion.

Fautes qu'on a reprochées à S. Gontram.

Ces vertus Chrétiennes ne furent pas en lui sans quelque tache qu'il effaça par la pénitence. Nous avons vû qu'il aima dans sa jeunesse une Concubine nommée Vénérande, & qu'il fit mourir les Médecins qui avoient traitté la Reine Austréchilde: mais ce sont des fautes qu'il ne se pardonna pas, afin d'en obtenir plus aisément le pardon de Dieu. Dans une autre occasion la colere rendit Gontram crüel. Comme il aimoit la chasse, il fut outré d'apprendre qu'on eût tué un buffle dans la forêt Royale de Vôge. Le garde de la forêt en accusa Chundon Chambellan du Roi. Celui-ci s'en défendant, Gontram pour connoître la vérité par *le jugement de Dieu*, *Greg. Tur l.* 10 *c.*10.

L'AN 593. ainsi qu'on parloit alors, ordonna un duel entre l'accusateur & l'accusé. Chundon nomma un de ses neveux pour se battre en sa place. Cependant le combat ne décida rien, parce que les deux Champions se tuérent l'un l'autre. Ce que voyant Chundon, il prit la fuite, & courut avec précipitation, pour se réfugier dans l'Eglise de S. Marcel. Mais Gontram le fit prendre avant qu'il y pût arriver, & le fit lapider.

Il montra dans la suite un grand repentir d'avoir ainsi versé le sang de ses sujets, pour venger la mort d'une bête fauve. C'est un exemple des excès où la jalousie des droits de chasse porte quelquefois, non seulement les Princes, mais même des Seigneurs particuliers. On voit ici l'usage barbare de faire décider les procès par le duel : usage autorisé par la Loi de Gondebaud reçuë dans le Royaume de Bourgogne, & dont nous verrons encore d'autres traits dans la suite.

Prétendu Monachisme du Roi Gontram.

Pour faire honneur à l'état Monastique, quelques Auteurs ont prétendu que S. Gontram l'avoit embrassé sur la fin de sa vie. Saint Hugues Abbé de Clugni en assûra le Roi Philippe I. « Je me souviens, lui dit-il, que vous m'avez demandé autrefois, s'il y avoit quelque exemple qu'un Roi se fût fait Moine. J'ai répondu qu'il y en avoit; & quand nous ne serions certains d'aucun autre, l'exemple de S. Gontram Roi de France, qui embrassa la vie Monastique, seroit suffisant. » Mais comme ce saint Abbé écrivoit long-temps après, il paroît avoir cru trop légérement un fait, que les Historiens

Ep. Hug. ad Philip. t. 2. Spicil. p. 401.

contemporains n'euſſent eu garde de nous laiſſer ignorer, s'il eût été véritable. L'AN 593.

Onaſſûre auſſi que Gontram avoit été guéri de la lepre par un ſaint Hermite nommé Sore, qui vivoit de ſon temps dans le Périgord, où il étoit paſſé de l'Auvergne ſa patrie. Mais la Vie de S. Sore écrite pluſieurs ſiecles après ſa mort, n'a pas aſſez d'autorité pour nous le faire croire, non plus que quelques circonſtances de ſon hiſtoire. Ce Solitaire eſt honoré le premier de Février; & on lui donne pour compagnons S. Amant & S. Cyprien.

S. Sore Hermite dans le Périgord.

T. 2. Bibl. Labb. p. 667.

On n'eſt guéres mieux inſtruit de ce qui regarde un ſaint Prêtre nommé Vérole ou Vorle, qui vivoit auſſi du temps & dans le Royaume de Gontram à Marcenai au Dioceſe de Langres. Iſaac Evêque de cette ville, voyant les miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, transféra ſes Reliques dans le neuviéme ſiecle, de Marcenai à Châtillon ſur Seine, & reſolut d'y établir un Monaſtere ou une Collégiale. Il ne pût éxécuter ce deſſein : mais Brunon un de ſes Succeſſeurs y fonda des Chanoines. S. Vorle eſt le Patron de Châtillon ſur Seine, où il eſt honoré le 17 de Juin. Nous n'avons pas ſa Vie: mais on a un Recueil aſſez ample des miracles opérés par ſon interceſſion, compilé par un Auteur contemporain.

Saint Vorle.

Acta Sanct. 17. Jun.

Le ſaint Roi Gontram qui n'avoit pas d'enfans mâles, laiſſa ſon Royaume de Bourgogne à Childebert Roi d'Auſtraſie ſon neveu, qu'il aimoit & regardoit comme ſon fils. Il l'en avoit inveſti ſolemnellement quelques années auparavant, en lui mettant en main ſa lance. Il paroît que c'étoit alors ce

Greg l. 7 c. 33.

qui tenoit lieu de Sceptre à nos Rois (a). Childebert aidé des conſeils de ſa mere Brunehauld, gouverna ces deux Royaumes avec autant d'autorité que de ſageſſe; & il y ſeconda le zéle du Pape ſaint Grégoire pour la réforme des abus dans l'Egliſe Gallicane.

L'AN 594. La réputation de ce grand Pape qui croiſſoit tous les jours, fit enfin prendre la réſolution à Grégoire de Tours d'aller à Rome lui rendre ſes reſpects, & ſatisfaire ſa dévotion, en viſitant les tombeaux des ſaints Apôtres. Il entreprit ce voyage l'an 594. Le Pape qu'il alla ſaluer en arrivant, le reçut avec la diſtinction dûë au mérite de ce ſaint Evêque, que la renommée ne lui avoit pas laiſſé ignorer. Il le conduiſit lui-même à la Confeſſion de ſaint Pierre, où tandis que l'Evêque de Tours demeuroit proſterné en prieres, le Pape ne pouvoit ſe laſſer de le conſidérer attentivement, admirant la Providence qui avoit réüni tant de talens dans un ſi petit homme: car il étoit en effet d'une taille au-deſſous de la médiocre. Grégoire de Tours connut comme par inſpiration ce qui cauſoit la ſurpriſe du ſaint Pape, & & lui dit en ſoûriant: *C'eſt le Seigneur qui nous a faits: nous ne nous ſommes pas faits nous-mêmes. Il eſt le même dans les petits & dans les grands.* Le Pape ſurpris qu'il eût ainſi pénétré ſa penſée, conçut une nouvelle eſtime de ſa vertu; & afin de lui en donner des marques éclatantes, il lui fit préſent d'un chaire d'or, pour mettre dans l'Egliſe de Tours. C'étoit appa-

Pélerinage de Gregoire de Tours à Rome.

Vit. Greg. ab Odone.

Pſ. 94.

(a) Le cachet de Childéric qui fut trouvé à Tournai dans ſon tombeau, le repréſente tenant une lance ou demi-pique à la main. On voit cependant une eſpece de ſceptre à la main des Rois dont les ſtatuës ſont ſur le portail de S. Germain des Prés, qu'on aſſure être un ouvrage du temps de Childebert I.

remment pour ſervir à l'Evêque quand il officioit. Car nous voyons par quelques lettres de ce ſaint Pape, que quand un Evêque alloit célébrer la Meſſe dans un autre Egliſe que ſa Cathédrale, il y faiſoit porter ſa chaire.

L'AN 595.

Mort de S. Grégoire de Tours.

Grégoire de Tours de ſon côté ne vit rien à Rome de plus digne de ſon admiration que le mérite d'un ſi grand Pape : & à ſon retour dans la Gaule, il ne pouvoit ſe laſſer d'en publier les loüanges. Mais il ne fut pas en état de le faire long-temps. Car il mourut le 17 de Novembre de l'année ſuivante 595, la cinquante-ſixiéme (*a*) année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon Epiſcopat. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans l'Egliſe de ſaint Martin en un endroit où ſa tombe étoit foulée par les paſſans, & où l'on ne pouvoit mettre aucun ornement. Mais on transféra peu de temps après ſon corps dans un lieu plus honorable ; & on lui érigea un beau mauſolée à la gauche de celui de ſaint Martin. Il avoit une tendre dévotion pour ce Saint, de qui il avoit reçu beaucoup de faveurs. La reconnoiſſance le porta à travailler à ſa gloire par ſes Ecrits ; & la modeſtie lui faiſoit attribuer à ſon interceſſion, les miracles qu'il opéroit lui-même. *Ibid.*

Son érudition.

Saint Grégoire de Tours fut un des plus ſçavans & des plus ſaints Evêques de ſon ſiecle. Il s'éleva avec courage contre tous les abus qui regnoient de

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 57. dit que ſaint Grégoire mourut à 52 ans : mais il paroît par le dixiéme Chapitre du troiſiéme Livre des Miracles de ſaint Martin qu'il avoit près de 34 ans, quand il fut ordonné Evêque l'an 573. S. Grégoire eſt honoré le 17 de Novembre. Ses Reliques furent brûlées l'an 1562 par les Calviniſtes avec celles de S. Martin, de S. Brice, & de quelques autres Saints.

L'AN 595. ſon temps; & il fit face à tous les Hérétiques qui parurent. On voit par les diſputes qu'il eut avec les Ariens, les Juifs & les Sadducéens, qu'il poſſédoit parfaitement l'Ecriture, & qu'il en employoit heureuſement l'autorité, pour prouver les vérités Catholiques. Il a laiſſé à la poſtérité un grand nombre d'ouvrages qu'il a conſacrés à l'édification des Fideles & à la gloire des Saints, & qui ſont de meilleures preuves de la piété & du zéle de l'Auteur, que de ſon goût & de ſon érudition: quoiqu'après tout il puiſſe paſſer pour un des plus habiles hommes de ſon temps. Il convient que ſes livres ſont écrits d'un ſtyle barbare & groſſier; & c'eſt la vérité autant que la modeſtie qui lui fait faire cet aveu. Mais ſous ces dehors négligés on trouve les plus riches thréſors.

Ses ouvrages. Le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt ſon Hiſtoire diviſée en dix livres. Le titre annonce une *Hiſtoire Eccléſiaſtique de France* : mais on y trouve également l'Hiſtoire profane mêlée avec celle de l'Egliſe, & l'Hiſtoire étrangere avec celle des Gaules. Auſſi, dit-il dans la Préface, qu'il ſe propoſe d'écrire *les combats des Rois contre les nations, ceux des Martyrs contre les Idolâtres, & ceux de l'Egliſe contre les Hérétiques.* Après avoir demandé pardon au Lecteur des fautes de Grammaire qui lui ſeroient échapées, il fait d'abord ſa Profeſſion de foi, où il confeſſe que le ſaint Eſprit procéde du Pere & du Fils : ce qui montre que long-temps avant qu'il s'élevât là-deſſus des diſputes avec les Grecs, on regardoit ce dogme dans les Gaules comme un article de foi. Il commence ſon Hiſtoire à la Création du monde, uſage

ſuivi par toutes les anciennes Chroniques, & il la continuë juſqu'à l'an 591 de Jeſus-Chriſt. Quelques fautes qu'on puiſſe lui reprocher ſur le reſte, on ne peut avoir de Mémoires plus ſûrs, que ce qu'il dit touchant ce qui ſe paſſa de ſon temps, & où ſouvent il eut part lui-même; & c'eſt avec juſtice que d'habiles Critiques l'ont nommé *le pere de nôtre Hiſtoire*. L'AN 595.

Grégoire à fait lui-même le Catalogue de tous ſes Ecrits. »Outre dix livres de l'Hiſtoire, j'ai composé, dit-il, ſept livres de Miracles, un livre de Vies des » Peres, un Commentaire ſur les Pſeaumes, & un » Traitté de l'Office Divin. » Ces deux derniers ouvrages ſont perdus. Les ſept livres de miracles ſont un livre *de la gloire des Martyrs*, un autre de *la gloire des Confeſſeurs*, un troiſiéme des Miracles de ſaint Julien de Brioude en particulier, & quatre livres des Miracles de ſaint Martin, dont pluſieurs s'étoient opérés du temps & ſous les yeux de l'Auteur. Le livre des Vies des Peres contient en vingt chapitres l'hiſtoire d'autant de ſaints Evêques ou Moines des Gaules, qui fleurirent la plûpart du temps de l'Hiſtorien, & dont il en avoit connu pluſieurs particuliérement. Ainſi on ne peut gueres révoquer en doute ce qu'il en raconte.

Hiſt. l. 10, c. ult.

Voici quelques traits des Ouvrages de Grégoire de Tours, dont je n'ai pas eu occaſion de parler, & qui me paroiſſent cependant dignes d'être remarqués. Il dit que le corps de la ſainte Vierge après être demeuré quelques jours dans le tombeau, a été enlevé au Ciel, & réüni à ſon ame : ce qui joint à ce qu'on lit là deſſus dans quelques anciens Miſ-

De glor. Mart. c 4.

Sentiment de Grégoire de Tours ſur l'Aſſomption de la ſainte Vierge.

Ibid. c. 9.

L'AN 595. ſels (*a*), qu'on croit avoir été en uſage dans la Gaule au ſixiéme & au ſeptiéme ſiécle, montre que c'étoit-là dès-lors le ſentiment de l'Egliſe Gallicane. Il marque que la fête de la Ste Vierge ſe célébroit au mois de Janvier, ou en effet d'anciens Sacramentaires placent l'Aſſomption. Il dit que Nôtre-Seigneur fut attaché à la Croix avec quatre clouds. Il parle d'une ſainte Vierge nommée Creſcence, dont on voyoit de ſon temps le tombeau dans une ruë de Paris proche de la Cathédrale, & où il s'opéroit pluſieurs miracles. Ce que je remarque, pour faire revivre par quelque endroit la mémoire d'une Sainte qu'on ne connoît plus, même à Paris.

De Glor. Mart. c. 6.
De glor. Conf. c. 105.

Hiſtoire des ſept Dormans de Marmoûtier.

Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, quelques Ecrivains attribuent à Grégoire de Tours une Hiſtoire *des ſept Dormans de Marmoûtier.* On ſuppoſe que ce furent ſept freres qui vinrent à Tours ſous l'Epiſcopat de ſaint Martin leur parent : on conſerve en effet leurs Reliques à Marmoûtier. Mais l'Hiſtoire qu'on en produit, nous paroît une piece apocryphe, & qui ſemble n'avoir été faite que pour faire deſcendre ſaint Martin des Rois Huns. Il ne faut que la lire pour ſe convaincre qu'elle n'a pas été écrite au ſiécle de Grégoire de Tours (*b*).

T. 1. Muſæi Ital. p. 301.

(*a*) Dans la Préface, ou, comme on parloit alors, dans la *Conteſtation* d'une Meſſe de l'Aſſomption qui eſt dans un ancien Miſſel Gallican, il eſt auſſi marqué que le corps de la ſainte Vierge ne demeura pas dans le tombeau : *Ut quæ terræ non eras conſcia, non te teneret rupis incluſa.* Le Miſſel Gothique qui étoit en uſage dans la Province Narbonnoiſe avant Charlemagne, ne s'exprime pas moins clairement, en diſant : *Quæ nec reſolutionem pertulit in ſepulchro.*

(*b*) Dans cette Hiſtoire des ſept Dormans il eſt parlé du pélerinage de ſaint Jacques en Galice, qui ne commença à devenir célébre en Occident qu'au neuviéme ſiécle. On croyoit encore en France au ſixiéme ſiécle que les corps de ſaint Jacques le Majeur, & de ſaint Jacques le Mineur, repoſoient dans la Judée. C'eſt ce que marque Fortunat dans le Diſtique ſuivant :

Fort. l. 8. Carm. 4.

Præcipuum meritis Epheſus veneranda Joannem
Dirigit, & Jacobos Terra beata duos.

Un

Un Auteur se peint sans y penser en peignant les autres. Grégoire montre dans tous ses Ecrits une foi vive, une tendre piété, & une exacte probité : mais on l'accuse de faire paroître plus de crédulité que de critique, sur tout dans les livres des miracles. Sans entreprendre de le justifier entiérement de ce reproche, je prie seulement le lecteur de faire réflexion, que dans ces temps où la foi étoit récemment établie parmi plusieurs nations barbares, les miracles étoient incomparablement plus fréquens qu'ils ne sont aujourd'hui ; & que ceux que Grégoire voyoit s'opérer sous ses yeux, ont dû lui rendre plus croyables ceux qu'on lui racontoit. Quant aux faits miraculeux dont il dit avoir été témoin, je ne crois pas qu'on puisse sans témérité les révoquer en doute. On ne doit pas craindre que dans le reste il ait voulu tromper : on pourroit soupçonner qu'il n'eût été quelquefois trompé. La liberté que se sont donnée les Copistes d'ajoûter ou de retrancher à ses Ecrits, a pû augmenter le nombre des fautes qu'on lui reproche. Ce S. Evêque avoit cependant pris de grandes précautions contre de telles falsifications.

L'AN 595.

Caractere de Grégoire de Tours & de ses ouvrages.

« Quoique j'aie composé, dit-il, ces livres » d'un style grossier, j'ose néanmoins conjurer par » l'avénement du Seigneur, & par le jour terrible du » Jugement, tous les Evêques mes successeurs, de les » conserver en leur entier, sans les altérer en rien, » soit en ajoûtant, soit en retranchant quelque chose. » Ce souhait ne fut pas accompli ; la différence qui se trouve dans les Manuscrits & dans les Editions de ses ouvrages, en est une preuve.

Hist. l. 10. c. ult.

L'AN 595. Au reste, il fut moins glorieux à Grégoire de Tours, d'avoir écrit les actions de piété de tant de Saints, que d'en avoir fait qui mériterent qu'on les écrivît, & qu'on le plaçât lui-même au nombre des Saints. Il fut de son temps la lumiere de l'Eglise de France, la gloire de celle de Tours, & le défenseur le plus zélé des Canons & des droits de l'Episcopat. Chilpéric l'estima, Frédégonde le craignit, Gontram l'aima; & pour achever d'un trait son éloge, il mérita l'amitié & l'estime de saint Grégoire le Grand.

Zéle de saint Grégoire Pape pour réformer les abus de l'Eglise des Gaules.

Ce saint Pontife voyoit avec la plus vive douleur, que malgré le zéle de plusieurs Saints Evêques, il y avoit de grands abus dans l'Eglise Gallicane, qui deshonoroient même l'Episcopat. Il crut qu'il falloit commencer par ôter ces taches du Corps des Pasteurs; afin qu'ils eussent ensuite plus d'autorité pour travailler au salut de leurs oüailles. Dans ce dessein, il s'adressa à Virgile d'Arles qui lui avoit écrit, & fait écrire par le Roi Childebert, pour demander le *Pallium* & le Vicariat du saint Siége, dont la plûpart de ses prédécesseurs avoient été honorés. Saint Grégoire en accordant ces prérogatives à Virgile, fait d'abord un bel éloge de ses vertus, comme voulant justifier le choix qu'il faisoit de lui pour son Vicaire. Ensuite il s'étend sur les obligations que lui impose cette dignité, & sur les abus qu'il doit tâcher d'extirper dans les Gaules. Voici comment il parle des vertus de saint Virgile.

Après avoir peint la charité de ses plus beaux traits: « Je trouve, lui dit-il, que le portrait de

L'AN 595.

cette vertu est le vôtre. Tout ce que nous apprennent de vous ceux qui viennent des Gaules, nous » en convainc, & vos lettres en sont de nouvelles » preuves. Ainsi je n'ai garde de soupçonner qu'en » demandant l'usage du *Pallium*, & le Vicariat du » saint Siége Apostolique, vous ne songiez qu'à vous » procurer par-là un pouvoir passager, & un ornement extérieur. J'aime mieux croire que sçachant, comme personne ne l'ignore, d'où la foi » s'est répanduë dans les Gaules, vous avez voulu » en vous adressant au saint Siége selon l'ancienne » coûtume, faire comme un bon fils, qui a recours » au sein de l'Eglise sa mere. C'est pourquoi nous » vous accordons très-volontiers ce que vous nous » demandez: de peur que nous ne paroissions vous » priver d'un honneur qui vous soit dû, ou mépriser la demande de nôtre très excellent fils le Roi » Childebert. »

Lettre de S. Grégoire à Virgile d'Arles.
L. 5. Ep. 53. nov. Edit.

S. Grégoire accorde le *Pallium* à Virgile d'Arles.

Le Pape l'avertit ensuite que cette nouvelle dignité doit être pour lui un motif de redoubler sa vigilance; & il excite particuliérement son zéle contre deux abus qui deshonoroient l'Eglise Gallicane. « On nous a rapporté, dit-il, que dans la Gaule & la Germanie (*a*) on ne donne l'Episcopat » qu'à ceux qui l'achetent par des présens. Si cela » est ainsi, je le dis avec larmes & gémissemens, » l'Episcopat est déja tombé intérieurement, & il » ne pourra long-temps se soûtenir à l'extérieur... »

La Simonie infecte l'Eglise des Gaules.

(*a*) Saint Grégoire joint ici la Germanie à la Gaule, ou parce que le Royaume d'Austrasie s'étendoit dans la Germanie au-delà du Rhin, ou parce que deux Provinces de la Gaule en deçà de ce fleuve, étoient nommées la premiere & la seconde Germanie.

L'AN 595. « On nous a aussi parlé d'un autre désordre, qui doit « armer nôtre zéle. Des laïques après la mort des « Evêques reçoivent la Tonsure, & sont aussi-tôt « ordonnés Evêques. Mais comment celui qui n'a « jamais été soldat, peut-il devenir Chef dans la « sainte Milice ? Comment celui qui n'a peut-être « jamais entendu la prédication, pourra t-il prê- « cher ? Comment pourra corriger les péchés des « autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens ? »

» C'est pourquoi, continuë S. Grégoire, il est né- « cessaire que vous avertissiez nôtre très excellent « fils le Roi Childebert d'extirper cet abus de son « Royaume ; afin que le Seigneur le comble de plus « grands bienfaits, à proportion du soin qu'il aura « d'éviter ce qui lui déplaît, & de pratiquer ce qui lui est agréable. » S. Grégoire finit en déclarant à Virgile qu'il l'établit Vicaire du S. Siége dans l'étenduë du Royaume de Childebert, avec les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs ; & qu'il lui accorde l'usage du *Pallium* dans l'Eglise, & seulement pour la célébration de la Messe : mais sous le nom de Messe on entendoit souvent toutes les parties de l Office divin. La lettre est datée de l'Indiction XIII, c'est-à-dire l'an 595, du douziéme d'Août sans aucune mention de Nones, d'Ides, ou de Calendes. C'est le premier exemple que je trouve dans l'Histoire que j'écris, de cette maniere de compter si naturelle.

Lettre de S. Grégoire aux Evêques des Gaules. L. 5. ep. 54.

S. Grégoire écrivit en même-temps une lettte aux Evêques du Royaume de Childebert, où il les avertit qu'il a établi selon l'ancienne coûtume l'Evêque

d'Arles Vicaire du S. Siége dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi Catholique, & les décisions des quatre premiers Conciles, & pour terminer les causes de ses Confreres avec un nombre competent d'Evêques. Il marque dans la lettre à Virgile que ce nombre doit être de douze. Il exhorte les Evêques à détester la Simonie ; & il veut qu'on leur fasse part de ce qu'il a écrit à Virgile à ce sujet. La lettre est datée du douziéme d'Août de la même année. L'AN 595.

Le même jour, le S. Pontife écrivit aussi au Roi Childebert en réponse à la lettre qu'il en avoit reçûë en faveur de Virgile. « La lettre, lui dit-il, que nous avons reçûë de vôtre Excellence, nous » a remplis de joie ; parce que nous y avons vû vôtre » sollicitude pour l'honneur de l'Episcopat. Car en » aimant & en honorant les Evêques, vous faites » voir vôtre zéle pour la gloire & le service de Dieu. » C'est pourquoi nous vous avons accordé très-vo- » lontiers tout ce que vous nous avez demandé » pour Virgile d'Arles. » Après ces marques d'estime & d'amitié, S. Grégoire parle au Roi des abus qui se glissoient dans le Clergé de son Royaume ; & il le fait avec la sainte liberté que lui donnoient son zéle & sa dignité.

Lettre de S. Grégoire à Childebert. *L. 5. ep. 55.*

« Il nous est revenu, lui écrit-il, qu'à la mort des Evêques on donne précipitamment la Tonsure à » des laïques qu'on éleve ainsi à l'Episcopat, sans » les avoir fait passer par les degrés de la Cléricatu- » re. D'où il arrive que celui qui n'a jamais été dis- » ciple devient maître par une ambition bien »

L'AN 595. « aveugle : & comme il n'a pas appris ce qu'il doit « enseigner, il n'a proprement que le nom d'Evê- « que; & il paroît encore tout laïque dans ses dis- « cours & dans ses actions. Comment intercédera- « t-il pour les pechés des autres, lui qui n'a pas pleu- « ré les siens? Un tel Pasteur ne peut défendre le « troupeau : il l'égare & le laisse exposé aux loups; « parce qu'il a honte de prêcher aux autres ce qu'il « ne fait pas lui-même. Vôtre Excellence peut con- « noître par la conduite sage qu'elle tient dans la « dispensation des charges de son Royaume, com- « bien le désordre contraire doit être pernicieux à « l'Eglise. Car il est certain, que vous ne mettez à « la tête de vos armées, que ceux dont vous avez « éprouvé la fidélité, le courage, la vigilance, & « l'habileté dans la guerre. Jugez donc de-là avec « quelle circonspection il convient de choisir ceux « à qui le gouvernement des ames est confié. Nous « en rougissons, & nous avons honte de le dire : « des personnes qui n'ont jamais servi dans la Mi- « lice sacrée, en deviennent tout-à-coup les Com- « mandans & les Chefs.

S. Grégoire parle avec la même force contre la Simonie. « Nous avons appris, dit-il, un autre abus « bien digne d'exécration. On vend & on achete à « prix d'argent les Ordres sacrés; commerce sacri- « lége, que l'Eglise universelle a en horreur. Nous « vous exhortons d'exterminer de vôtre Royaume « un trafic si détestable : car celui qui ne craint pas « d'acheter les dons de Dieu, s'en montre bien « indigne. Au reste, c'est le desir que j'ai de procurer

le salut de vôtre ame, qui me fait vous donner ces » avis. » Il finit en conjurant le Roi d'appuyer de son autorité ce qui a été réglé en faveur de Virgile, & de faire observer pour Dieu & pour S. Pierre tous les Décrets du S. Siége dans l'étenduë de ses Etats. J'ai crû qu'on verroit avec plaisir les extraits de ces lettres, & de plusieurs autres de S. Grégoire, que je rapporterai dans la suite. Elles sont toutes dictées par le zéle même, & par la sagesse ; & on y peut mieux que partout ailleurs reconnoître le rare mérite de ce S. Pontife. Il paroît dans ses lettres plus grand homme encore, que dans ses autres Ecrits.

L'AN 595.

Patrimoine de l'Eglise Romaine dans la Gaule.
L. 3. ep. 33.

Saint Grégoire ne négligeoit pas le temporel de l'Eglise Romaine ; mais il n'amassoit que pour répandre dans le sein des pauvres. Le Patrice Dynamius qui étoit l'Administrateur du riche patrimoine que cette Eglise avoit dans les Gaules, ayant fait tenir à Rome quatre cens sols d'or des revenus de ces biens l'an 593, S. Grégoire le félicita de sa fidélité dans son Oeconomat, & lui envoya avec la bénédiction de S. Pierre une petite Croix, où l'on avoit inséré des Reliques des chaînes de cet Apôtre, & du gril de S. Laurent.

Quelques années après Dynamius ne pouvant plus vaquer à cette administration, S. Grégoire crut qu'il étoit plus convenable, que les biens de l'Eglise fussent administrés par un Ecclésiastique. Il envoya pour cet effet en 595 le Prêtre Candide dans les Gaules, avec des lettres de recommandation pour la Reine Brunehauld, & pour le Roi Childebert. Il loüe la Reine de la bonne éducation qu'elle a don-

l'An 595 née à ſon fils, & lui demande ſa protection pour
L. 6 ep. 5. Candide, & pour les biens de l'Egliſe Romaine.

Lettre de S. Grégoire à Childebert *Greg. l. 6. ep. 6.*

La lettre de ſaint Grégoire à Childebert eſt un monument trop glorieux à nos Rois, & à toute la nation Françoiſe, pour n'être pas ici rapportée. « Autant, dit il à ce Prince, que la dignité Royale « eſt élevée au-deſſus des autres conditions, au- « tant vôtre Royaume l'eſt-il au-deſſus des autres « Royaumes. Mais ce qui eſt en vous plus digne « d'admiration, ce n'eſt pas que vous ſoyiez Roi; « d'autres le ſont auſſi: c'eſt que vous ſoyiez Roi « Catholique; ce que les autres n'ont pas mérité « d'être. Car vôtre foi brille au milieu des nations « infideles, comme la lumiere d'un grand flambeau « dans les ténébres d'une nuit obſcure. Vous avez « tout ce que les autres Princes peuvent ſe glorifier « d'avoir; & ils n'ont pas le bien excellent que vous « poſſédez. Mais afin de les ſurpaſſer par vos œu- « vres, comme vous le faites par vôtre foi, appli- « quez-vous à témoigner de la bonté à tous vos « ſujets. Ne jugez pas avec précipitation des offen- « ſes qui paroiſſent avoir été commiſes contre vous. « Le moyen de plaire au Roi des Rois, c'eſt-à-dire « au Seigneur, c'eſt de mettre des bornes à vôtre « puiſſance, & de vous bien perſuader que tout ce « que vous pouvez, ne vous eſt pas permis. »

Après de ſi ſages avis, ſaint Grégoire recomman-mande Candide à Childebert, & il le prie de faire reſtituer à l'Egliſe Romaine les biens de ſon patrimoine, qui pourroient avoir été aliénés. Il finit en lui diſant: « Nous vous envoyons des clefs de S. Pierre

dans

L'AN 595.

dans lesquelles on a inséré de ses chaînes; afin » que les portant penduës à vôtre cou, elles vous » préservent de tout accident. » La lettre est datée du mois de Septembre Indiction XIV, c'est-à-dire, l'an 595.

Ce qu'on nommoit clefs de S. Pierre.
Greg. Tur. l. 1. de glor. Mart. c. 28.

Les clefs qu'on nommoit de S. Pierre, étoient celles qui avoient servi à ouvrir la grille qui entouroit son tombeau. La dévotion des Fidéles pour obtenir de ces clefs étoit si grande, comme le témoigne Grégoire de Tours, que plusieurs faisoient faire des clefs d'or, & les donnoient pour avoir en échange celles qui avoient servi à cet usage. Afin de les rendre encore plus précieuses, on y inséroit quelquefois quelque parcelle des chaînes du S. Apôtre.

Constitution de Childebert II.
Decretio Childeberti in Appendice ad Legem Salic. Edit. Pithean.

Les éloges que S. Grégoire donne à Childebert, sont d'autant plus glorieux à ce Prince, qu'il les avoit mérités par la sagesse de sa conduite & par son zéle à maintenir les Ordonnances de l'Eglise. Il publia là-dessus cette même année 595 à Cologne dans l'Assemblée des Seigneurs, qu'on nommoit le *Champ de Mars*, une belle Constitution, qui n'est qu'un recueil de divers Articles arrêtés dans les Assemblées des années précedentes. Childebert y défend à tous ses sujets, même aux Seigneurs François, qu'il nomme *les Chevelus*, de contracter des mariages incestueux, sous peine de bannissement & de confiscation de leurs biens, s'ils n'obéïssent en cela aux Evêques; & il veut que ceux de ses Officiers qui se feroient excommunier à ce sujet, soient chassés de son Palais. Il défend le rapt, sous peine de mort, & renouvelle les défenses de travailler le Di-

L'An 595. manche, excepté pour préparer à manger, sous peine de quinze sols d'or d'amende pour les Saliens ou les Francs, de sept pour les Romains, c'est-à-dire les anciens habitans des Gaules ; & de trois pour les esclaves, ou de punition corporelle.

Quel étoit l'usage appellé *Chrenechruda.*

Lege Salica, tit. 61.

Le dernier Article de cette Ordonnance abroge un usage barbare qui assûroit l'impunité des plus grands crimes à ceux qui n'avoient pas assez de biens pour payer l'amende portée par la Loi Salique. Nous avons vû que selon cette Loi l'homicide n'étoit communément puni que par une amende pécuniaire : or, celui qui n'étoit pas assez riche pour la payer entiérement, en étoit quitte pour faire jurer douze personnes qu'il n'avoit pas plus de bien. Ensuite il ramassoit de la terre des quatre coins de sa maison, & se tenant debout sur le seüil de sa porte, il jettoit de cette terre sur son plus proche parent : puis étant en chemise, pieds nuds, & tenant un bâton à la main, il alloit sauter la haie. Alors celui sur qui il avoit jetté la terre, se trouvoit chargé de payer l'amende, à moins qu'il ne fît à son tour la même cérémonie sur quelque autre. Cette coûtume se nommoit *Chrenechruda*. Childebert ne se contenta pas de l'abolir : il ordonna que les homicides seroient punis de mort ; & que si les parens de celui qui avoit été tué, vouloient se contenter d'une amende, personne ne la payeroit que le coupable. Il régla aussi que dans la suite les voleurs seroient condamnés à mort sur le témoignage de sept personnes de probité, ou au moins de cinq.

C'est ainsi que Childebert II. suivant les traces

des meilleurs Rois ses prédécesseurs, travailloit à retrancher les abus des Loix civiles, & à appuyer de son autorité celles de l'Eglise. Mais ce Prince qui donnoit encore de plus grandes espérances pour l'avenir, mourut l'année suivante 596, dans la vingt-&-unieme année de son regne, & la vingt-sixiéme de son âge, digne d'une plus longue vie pour la gloire de la nation, & pour le bien de la Religion. Car il avoit les vertus guerrieres de son pere Sigébert, & les vertus civiles de Gontram son oncle. Ce qui fit mieux sentir aux François la grandeur de cette perte, c'est que Childebert II. laissa en mourant ses Etats à deux enfans en bas âge, sous la tutéle & la Regence de Brunehauld leur ayeule. Théodébert eut le Royaume d'Austrasie, & Thierri celui de Bourgogne. Ainsi la France obéïssoit alors à trois Rois, dont le plus âgé, qui étoit Clothaire, n'avoit que douze ans; & elle étoit gouvernée par deux Reines impérieuses, Frédégonde & Brunehauld, qu'une haine implacable armoit l'une contre l'autre. D'où l'on peut juger dans quels malheurs elle se vit replongée. Le feu de la guerre civile s'y ralluma avec tant de violence que des torrens de sang ne purent l'éteindre de long temps.

Mort de Childebert II.

L'AN 596.

Cependant, parmi le tumulte de ces guerres le Pape saint Grégoire ne laissa pas de faire entendre sa voix aux Rois & aux Evêques François pour les intérêts de Jesus-Christ, dont il se proposoit d'étendre le Royaume par une conquête digne de son zéle. C'étoit la conversion des Anglois que ce grand Pontife méditoit alors, & dont je dois dire ici quel-

S Grégoire procure la conversion des Anglois.

L'AN 596. que chose ; puisque l'Eglise de France eut la gloire de n'y avoir pas peu contribué. La Religion Chrêtienne s'étoit établie parmi les habitans de la Grande Bretagne, dès le temps des Empereurs Romains: mais les Anglois-Saxons qui avoient conquis cette Isle depuis environ 150 ans, étoient encore plongés dans les ténébres du Paganisme. Saint Grégoire avant que d'être élevé au souverain Pontificat, passant un jour par le marché de Rome, fut touché de la plus sensible douleur, en apprenant que de jeunes esclaves Anglois d'une rare beauté, qu'on y vendoit, étoient encore en qualité d'Idolâtres sous la puissance du Démon. Il forma sur l'heure le généreux dessein, d'aller en personne porter la lumiere de l'Evangile à cette nation : mais les Romains qui craignoient d'être privés d'un si grand homme, firent si bonne garde sur les chemins, qu'il ne put suivre les mouvemens de son zéle.

Le Souverain Pontificat, où saint Grégoire fut élevé peu de temps après, ne lui fit pas perdre de vûë un projet si utile à la Religion. Il ne pouvoit plus à la vérité l'exécuter par lui-même; mais il étoit plus en état que jamais d'y employer de laborieux Ouvriers. Comme la prudence accompagnoit toûjours son zéle, il prit de sages mesures pour leur applanir les voies. En envoyant le Prêtre Candide dans les Gaules, y administrer le Patrimoine de L. 6. ep. 7. l'Eglise Romaine, il lui avoit ordonné d'en employer les revenus à acheter des habits pour les pauvres, ou de jeunes esclaves Anglois d'environ dix-sept à dix-huit ans. Il vouloit les placer dans des

Monasteres d'Italie, pour les faire instruire de la Religion, & les faire servir ensuite à la Mission d'Angleterre, où sçachant les mœurs & les usages du pays, ils pourroient être d'un grand secours aux Missionnaires. S Grégoire trouvoit un autre avantage en cet achat. « C'est, dit il, que par là les sols d'or des » Gaules, qui ne peuvent être employés en Italie, (a) » seront dépensés sur les lieux. » Ce qui nous fait juger que la monnoie de France n'avoit pas de cours en Italie, ou qu'elle y perdoit beaucoup de sa valeur.

Saint Grégoire portoit si loin les attentions de sa charité, qu'il voulut qu'on envoyât avec ces jeunes esclaves un Prêtre pour les accompagner pendant le voyage de France en Italie; afin qu'il fût à portée de baptiser ceux qu'il verroit en danger de mort. Le salut d'une seule ame est quelque chose de bien précieux aux yeux de ceux qui connoissent ce qu'il a coûté à un Dieu.

Mission que S. Grégoire destine en Angleterre.

L'arrivée des jeunes Anglois à Rome donna une nouvelle vivacité au zéle du saint Pontife pour la conversion de la nation. Il choisit pour le Chef de cette sainte expédition Augustin Prévôt de son Monastere de saint André de Rome, auquel il associa quelques autres Moines, dont la vertu & la sagesse lui étoient connuës. Ils partirent de Rome au com-

(a) M. Fleuri t. 8. p. 117. s'appuye de cet endroit pour dire que le revenu du Patrimoine de l'Eglise Romaine devoit être employé en œuvres de charité sur les lieux où il se percevoit. Mais nous avons vû que Dynamius en envoya à Rome quatre cens sols d'or. La vraie raison qui fait donc dire à saint Grégoire que *les sols de la Gaule ne peuvent être employés en Italie*, c'est qu'ils n'y étoient pas reçûs dans le Commerce pour la valeur qu'ils avoient dans la Gaule. Nous en avons une preuve dans une Novelle de l'Empereur Majorien, qui défend de refuser dans le Commerce les sols qui seroient de poids, excepté les sols Gaulois, dont l'or est de plus bas aloi.

L'AN 596. mencement de l'an 596 avec assez de résolution: mais à peine furent-ils arrivés dans la Provence, qu'ils se laisserent effrayer par la peinture qu'on leur fit des difficultés qu'ils auroient à essuyer dans cette Mission. Après donc avoir délibéré entre eux, ils prirent le parti de renvoyer Augustin à saint Grégoire, pour lui faire agréer qu'ils ne passassent pas outre. Etrange foiblesse dans des hommes destinés à l'Apostolat! Elle fit mieux sentir que le courage invincible qu'ils montrerent dans la suite, ne pouvoit être que l'ouvrage de la grace divine, qui leur donna la force d'opérer de si grandes choses.

Découragement des Missionnaires.

Etienne Abbé de Lérins se servit de cette occasion, pour envoyer à S. Grégoire quelques ouvrages faits par ses Religieux à l'usage des pauvres, comme des cuëilleres & des plats. Car telles étoient alors les pieuses occupations des Moines: obligés au travail par leur Regle, ils travailloient pour les pauvres, quand l'indigence ne les contraignoit pas de le faire pour eux-mêmes. Le Pape reçut avec reconnoissance les petits présens de l'Abbé de Lérins; & il le felicita de la régularité & de l'union qui regnoient dans sa Communauté. Il eut cependant dans la suite de grandes plaintes de la négligence de cet Abbé à maintenir la discipline Monastique, comme il paroît par une lettre, qu'il écrivit à Conon (a) successeur d'Etienne.

L. 6. ep. 56.

L. 11. ep. 12.

Augustin à son retour à Rome fit aussi à saint Grégoire l'éloge de Protais Evêque d'Aix. Le Pape en

(a) Un ancien Calendrier du Monastere de Lérins donne la qualité de Saint à Conon, & marque sa fête au 29 de Mai.

prit occasion de lui écrire, pour le prier de porter Virgile d'Arles à restituer au Patrimoine de saint Pierre les revenus que son prédécesseur en avoit perçûs pendant plusieurs années. Il en écrivit aussi à Virgile, lui marquant qu'il seroit bien honteux que des Evêques usurpassent un bien, à quoi les Rois même barbares n'avoient pas osé toucher. Si S. Grégoire parle de Licérius, que nous croyons avoir été le prédécesseur immédiat de Virgile, il ne put s'approprier qu'environ deux années des revenus de l'Eglise Romaine. Car il mourut l'an 588, & Sapaudus son prédécesseur vivoit encore l'an 585.

L'AN 596.

L. 6 ep. 53.

Le découragement des Missionnaires ne rebuta pas saint Grégoire. Il sçavoit que les traverses presque inséparables des saintes entreprises en font le mérite, & en assûrent même le succès. Il pria le Maître de la moisson de fortifier ces lâches Ouvriers; & il s'appliqua à dissiper la vaine terreur qui les avoit fait regarder derriere eux. Il n'eut pas de peine à le faire: car pour ranimer leur zéle, il ne lui en coûta qu'une lettre assez courte, mais pleine du feu divin dont il brûloit. Cependant afin de leur applanir une partie des difficultés dont on les avoit effrayés, il leur envoya diverses lettres de recommandation pour les Princes & pour les Evêques des Gaules. Il y en avoit pour Virgile d'Arles, pour Pallade de Saintes, pour Séréne de Marseille successeur de saint Théodore, pour Pélage de Tours successeur de saint Grégoire, pour Didier de Vienne successeur de saint Evance, & pour Siagrius d'Autun. Il écrivit pour la même fin au Patrice Arigius,

Diverses lettres de S. Grégoire.

L'AN 596.

à la Reine Brunehauld, & à ses petits fils Théodebert Roi d'Austrasie, & Thierri Roi de Bourgogne. Toutes ces lettres sont datées du mois de Juillet, Indiction XIV, c'est-à-dire, l'an 596.

S. Grégoire envoye des Reliques à Pallade de Saintes & à la Reine Brunehauld.

L. 6. ep. 49.

Pallade de Saintes reçut par la même voie une lettre particuliere de S. Grégoire. Ce S. Evêque avoit fait bâtir une belle Eglise dédiée en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, de S. Laurent, & de S. Pancrace. Il y avoit treize Autels dans cette Eglise, (a) dont neuf étoient déja consacrés. Pour consacrer les quatre autres, il avoit envoyé à Rome le Prêtre Leuparie demander des Reliques des Saints, sous l'invocation desquels ils devoient être dédiés. S. Grégoire en les lui envoyant, lui recommande de les placer avec révérence, & de pourvoir à la subsistance des Ministres qui devoient desservir ces Autels: ce qui montre que les divers Autels d'une même Eglise avoient chacun un Prêtre, ou du moins un Clerc en titre pour les desservir; & il paroît que c'est l'origine des Chapellenies.

L. 6. ep. 50.

Quelles Reliques donnoit alors l'Eglise Romaine.

La Reine Brunehauld avoit aussi demandé des Reliques des Saints Apôtres. Le Pape lui recommanda pareillement en lui en envoyant, de les faire placer honorablement, & d'avoir soin que les Clercs de ces Eglises fussent exempts de toutes charges publiques. Les Reliques que l'Eglise Romaine donnoit alors, n'étoient que des voiles qui avoient été placés quelque temps sur le tombeau des Saints. On se faisoit encore un scrupule de remuer leurs

Liturg. l. 1. c. 14.

(a) Le Cardinal Bona remarque que la discipline des Grecs est différente en ce point de celle des Latins, parce que les Grecs n'ont dans chaque Eglise qu'un Autel.

cendres,

cendres, pour tirer quelques ossemens de leurs sépulchres. C'est ce que S. Grégoire marqua expressément à l'Impératrice Constantine femme de Maurice, laquelle lui avoit demandé la tête de S. Paul. Sçachez, lui écrit-il, que ce n'est pas la coûtume » des Romains, quand ils donnent des Reliques, de » toucher aux corps des Saints. Ils mettent seulement » sur leurs tombeaux un voile qu'ils envoyent » ensuite comme des Reliques, pour être placées » dans l'Eglise qu'on veut dédier; & le Seigneur n'opere » pas de moindres miracles par ces voiles, que » par les corps même des Saints. » Les plus précieuses » Reliques qu'on donnât de S. Pierre, étoient de la limaille de ses chaînes.

L'AN 596.

L. 4. ep. 30.

Les Missionnaires Romains ayant traversé la Gaule, s'embarquerent pour la grande Bretagne avec des Interpretes François & quelques Prêtres de la même nation, qu'ils s'associerent selon les ordres de S. Grégoire; apparemment parce que les François connoissoient mieux les usages des Anglois leurs voisins. Ils firent voile vers le Royaume de Kent, où il y avoit espérance de faire une plus prompte & plus abondante récolte sous la protection d'une Princesse Françoise, épouse du Roi Ethelbert. C'étoit Berthe fille du Roi Charibert & de la Reine Ingoberge. Elle conservoit dans cette Cour Idolâtre le libre exercice de la Religion Chrêtienne, comme nous avons dit, & elle n'avoit consenti à épouser Ethelbert qu'à cette condition. Car c'est une chose digne de remarque: tandisque nos Rois n'épousoient des Princesses Hérétiques, qu'à condi-

Bed Hist. l. 1. c. 24.

Arrivée des Missionnaires Romains en Angleterre.

l'An 596. tion qu'elles se feroient Catholiques, dans la crainte que leur Thrône ne fût soüillé par l'Hérésie; les Princesses Françoises de leur côté ne consentoient à épouser des Rois Payens ou Hérétiques, qu'à condition qu'elles conserveroient leur foi, qu'elles estimoient plus qu'une Couronne.

Piété de la Reine Berthe.

La Reine Berthe prépara les voies aux Missionnaires, en se faisant aimer des Anglois, & en leur faisant estimer la, Religion à laquelle elle faisoit honneur par une pieté exacte & judicieuse. Elle alloit faire ses prieres dans une Eglise de S. Martin bâtie autrefois par les Romains, proche de la ville de Doroverne (a) Capitale du Royaume de Kent. Cette Princesse obtint sans peine du Roi son Epoux la permission aux nouveaux Apôtres de s'établir dans ses Etats. Cependant le Prince Idolâtre refusa d'abord de leur donner audience dans son Palais: de crainte, disoit-il, que par leur enchantemens ils ne le forçassent de croire en Jesus-Christ. Il voulut bien néanmoins leur accorder une Conférence en pleine campagne, où il étoit persuadé que leurs prétendus sortileges ne pouvoient avoir leur effet. Les Saints Missionnaires allerent le trouver en Procession chantant des Litanies, & faisant porter devant eux une Croix d'argent & une image peinte du Sauveur.

Les Missionnaires annoncent l'Evangile au Roi Ethelbert.

Ethelbert fut frappé de cet appareil: mais il le fut encore plus de ce qu'il entendit. Il ne fut cependant

(a) Quelques Auteurs prétendent que *Doroverne* est la ville de Douvre, port d'Angleterre le plus voisin des Côtes de France. La ressemblance des noms semble le prouver: cependant les plus habiles Géographes croyent que *Doroverne* est la ville, qui a été depuis nommée *Cantorberi*.

pas convaincu. Après avoir écouté avec une attention favorable ces hommes Apostoliques, il leur répondit: « Vous dites de belles choses: mais vous dites des choses nouvelles & incertaines. C'est » pourquoi je ne puis me résoudre à abandonner » mon ancienne créance, qui a toûjours été celle de » la nation Angloise. Cependant comme vous êtes » venus de loin, pour nous apporter ce que vous » croyez être bon, nous ne vous ferons aucun mal. » Nous vous permettons même de prêcher vôtre » Religion, & d'y attirer ceux que vous pourrez. »

L'AN 596. *Beda l. 1. h.st. c. 25.*

Cette premiere démarche d'Ethelbert fut un acheminement vers la voie du salut, où il ne tarda pas d'entrer. Il se rendit enfin à l'évidence des miracles qu'il voyoit s'opérer en preuve de la vérité de la Religion, & aux exhortations de la Reine Berthe, dont S. Grégoire avoit excité le zéle pour la conversion de son Epoux. Ce Prince fit même plus que d'embrasser le Christianisme, il se sanctifia sur le Thrône; & l'Eglise l'a mis au nombre des Saints qu'elle révére. Le reste de la nation suivit en peu de temps l'exemple de son Roi. C'est ainsi que la foi a été établie parmi les Anglois. Pussent-ils n'avoir jamais oublié qu'ils en sont particuliérement redevables au zéle d'un saint Pape!

Conversion du Roi Ethelbert.

Mart. Rom. 24. Feb.

Cependant Augustin, pour être plus en état de gouverner la nouvelle Eglise qu'il venoit de former, étoit repassé dans les Gaules, où il avoit reçû l'Ordination Episcopale de S. Virgile (*a*) d'Arles. Il

L'AN 597. *Beda ibid. c. 27.*

(*a*) Bede dit qu'Augustin vint à Arles, & qu'il fut ordonné par Ethérius Evêque de cette Ville. Mais Ethérius étoit certainement Evêque de Lyon, & Virgile l'étoit

L'AN 597. retourna auſſi-tôt en Angleterre, & il établit ſon Siége à Cantorberi. En travaillant à diſcipliner ſes Néophites, il trouva des difficultés qu'il n'oſa réſoudre, ſans avoir conſulté le S. Siége. Il propoſa donc pluſieurs queſtions à S. Grégoire, dont les réponſes devoient lui ſervir de regles. Je n'en rapporterai que deux qui concernent l'Egliſe Gallicane.

Greg. l. 11. ep. 64.

« Pourquoi, demande Auguſtin, la foi étant la « même, les uſages de l'Egliſe ſont-ils différens? « & pour quelle raiſon célébre-t-on diverſement la « Meſſe dans l'Egliſe Romaine, & dans les Egliſes « des Gaules? » S. Grégoire n'eut garde de blâmer ces diverſes pratiques, qui pour être différentes, n'en ſont pas moins ſaintes. Il répondit au S. Evêque des Anglois. « Je trouve bon que vous choi- « ſiſſiez, ſoit dans l'Egliſe Romaine, ſoit dans les « Egliſes des Gaules ou des autres nations, tout ce « que vous croirez pouvoir plus contribuer à la « gloire de Dieu, pour l'établir dans vôtre nouvel- « le Egliſe. Car il ne faut pas eſtimer les choſes à cau- « ſe des lieux préciſément, mais les lieux à cauſe « des choſes. Compoſez donc comme un bouquet « de ce que vous trouverez de plus religieux & de « plus ſaint dans les coûtumes de chaque Egliſe. »

Réponſe de S. Grégoire à quelques queſtions d'Auguſtin.

On voit ici que la Liturgie Gallicane étoit différente de la Romaine. Mais cette variété d'uſages ne nuit, ni à l'unité, ni à la beauté de l'Egliſe : elle forme au contraire cette robbe myſtique de diverſes

d'Arles. Ainſi Bede s'eſt trompé, ou dans le nom de la Ville, ou dans celui de l'Evéque. Nous croyons que c'eſt plûtôt dans le nom de l'Evéque : parceque S. Virgile étant Vicaire du S. Siége, il eſt probable qu'Auguſtin aura voulu recevoir de lui l'Ordination plûtôt que d'aucun autre.

couleurs, qui eſt l'ornement de l'Epouſe. Vers l'AN 597.

S. Auguſtin de Cantorberi demandoit encore comment il devoit en agir avec les Evêques des Gaules. S. Grégoire lui répondit qu'il ne lui avoit donné aucune ſupériorité ſur les Evêques de la Gaule, mais ſeulement ſur ceux de la grande Bretagne; que s'il paſſoit par la France, il n'y devoit faire aucun Acte d'autorité ou de juriſdiction; que ſi cependant il trouvoit quelque choſe à réformer, il pouvoit exhorter & conſeiller, ou recourir au zéle de l'Evêque d'Arles, nommé Vicaire du S. Siége dans ces Provinces; qu'en un mot il devoit ſe ſouvenir de ce qui eſt écrit: *En paſſant par la moiſſon de vôtre ami, vous n'y mettrez pas la faucille: vous pourrez ſeulement en cuëillir des épis, & les froiſſer dans la main.* *Ibid.* Deut. 23. 25.

La Reine Brunehauld eut la gloire d'avoir contribué autant que perſonne par ſes libéralités & par ſon crédit à la converſion des Anglois. S. Grégoire l'en félicita par une lettre, dont je crois devoir rapporter quelques traits; parce que le mal qu'on a publié de cette Princeſſe, me paroît une raiſon d'en dire auſſi le bien que nous en connoiſſons. « Je rends graces au Seigneur, lui dit ce ſaint Pape, » de ce qu'entre pluſieurs dons de ſa bonté, dont il a » orné vôtre Excellence, il vous a remplie d'un ſi » grand amour de la Religion, que vous vous por- » tez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au » ſalut des ames, & à la propagation de la foi. La » renommée ne nous a pas laiſſé ignorer les grands » ſecours, que vous avez procurés à nôtre frere » Auguſtin. Ceux qui ne connoiſſent pas vôtre pié- »

Brunehauld contribuë à la converſion des Anglois. *L. 11. ep. 62.*

Vers l'AN 597. « té, en seront dans l'admiration : mais pour nous « qui en avons vû tant de preuves, il n'y a plus à « admirer ; il ne reste que de nous en conjoüir avec « vous. Vous avez sçû quels miracles éclatans le « Sauveur a opérés pour la conversion des Anglois : « & ce doit être pour vôtre Excellence un grand « sujet de consolation ; puisque personne n'a eu plus « de part qu'Elle à cette bonne œuvre. Car si cette « nation a eû le bonheur d'entendre la prédication « de l'Evangile, c'est à vous après Dieu qu'elle en « est redevable. »

Apparemment que la Reine Brunehauld avoit fourni aux frais de la Mission. C'est une charité bien digne de la magnificence Royale, & bien méritoire ; puisque, comme ajoûte saint Grégoire, *en aidant ceux qui font le bien, on se rend propre le bien qu'ils font.* Les soins que ce grand Pape & ses Successeurs continuerent de prendre de l'Eglise d'Angleterre, la rendirent long-temps une des plus florissantes du monde Chrêtien. Le funeste changement que le Schisme y a fait, en est plus déplorable.

Saint Grégoire écrivit plusieurs autres lettres dans les Gaules, qui sont pleines de marques de sa bonté ou de son zéle. Par une datée du mois d'Octobre & de l'Indiction XV, c'est-à-dire, de l'an 596, il accorda plusieurs privileges au Monastere des Religieuses de saint Cassien (*a*) de Marseille,

(*a*) Le P. Pagi dans sa Critique de Baronius, M. de Ruffi dans son Histoire de Marseille, & le P. Mabillon dans les Annales de son Ordre, croyent que le Monastere que saint Grégoire nomme ici *de S. Cassien*, est celui des Religieuses de saint Sauveur établi à Marseille par le célébre Abbé Cassien. Suivant ce sentiment la qualité de saint donnée à cet Abbé par saint Grégoire même est remarquable. On pourroit peut-être dire que ce Monastere étoit dédié en l'honneur de saint Cassien Martyr. Mais on ne

à la sollicitation de Dynamius & d'Aurélienne *(a)* bienfaiteurs de ce Monastere. La lettre est adressée à Respecta qui en étoit Abbesse. Ces privileges sont que l'Abbesse ne sera pas choisie d'une autre Communauté; mais que les Religieuses éliront une d'entre elles, & que l'Evêque la benira, si cependant il la juge digne : que l'administration du temporel du Monastere sera entiérement à la disposition de l'Abbesse, sans que l'Evêque, ou quelque Ecclésiastique de sa part puisse s'y ingérer : qu'il convient à la vérité que l'Evêque célébre la Messe dans l'Oratoire du Monastere, le jour de la fête *(b)* ou celui de la dédicace du Monastere ; mais qu'aussitôt qu'il aura célébré, on ôtera sa Chaire de l'Oratoire, & que les autres jours la Messe sera célébrée par un Prêtre député de l'Evêque : que l'Evêque aura néanmoins inspection sur les mœurs & sur la conduite de l'Abbesse & des Religieuses; & qu'il pourra punir selon les Canons celles qu'il trouvera coupables. On voit icy les commencemens des exemptions accordées à quelques Monasteres par le S. Siége. On peut aussi y remarquer que quand l'Evêque officioit, il y avoit une Chaire ou un Thrône qui lui étoit propre.

Vers l'AN 597.

Privilege accordé par S. Gregoire au Monastere de S. Cassien de Marseille.
L. 7. ep. 12.

Brunehauld avoit demandé à saint Grégoire le *Pallium* pour S. Siagrius d'Autun, dont elle esti-

Brunehauld demande le *Pallium* pour Siagrius d'Autun.

trouve aucun vestige qu'il y ait eu à Marseille un Monastere de Religieuses de saint Cassien, si on le distingue de celui de saint Sauveur fondé par l'Abbé Cassien.

(a) Le P. Sirmond a imprimé dans le texte cette lettre, *Aureliani* ; & c'est ainsi que lit le P. Mabillon : mais ses Confreres dans leur édition de saint Grégoire ont mis *Aureliana.* Je crois qu'il faudroit plûtôt lire *Aureliæ* Car nous avons une autre lettre de saint Grégoire adressée *Dynamio & Aureliæ.* Aurelie ou Aurelienne pouvoit être la sœur de Dynamius : car sa femme se nommoit Eucherie.

(b) Il y a dans la lettre de saint Grégoire *die Natalis* : c'est sans doute le jour de la fête du Titulaire du Monastere.

Vers l'AN 597.

moit la vertu & la prudence, & à qui elle donnoit beaucoup de part au gouvernement des Etats, dont elle étoit Regente pendant la Minorité des Rois ses petits-fils. Saint Grégoire lui fit réponse par une lettre datée du mois d'Octobre, Indiction I. c'est-à-dire, l'an 597, où il lui parle ainsi. « Entre plusieurs « actions de vertu que fait vôtre Excellence, l'af- « fection qu'elle montre aux Evêques, nous fait « connoître combien son cœur est solidement éta- « bli dans la crainte de Dieu. Nous ressentons une « grande joie de voir en vous cet esprit de Christia- « nisme, & ce zéle pour honorer ceux que vous « aimez comme les serviteurs de Dieu. Car il faut, « nôtre très excellente Fille, qu'en commandant « aux autres, vous obéïssiez au Roi des Rois. Rien « n'affermira mieux vôtre Thrône que vôtre soû- « mission à ses ordres; puisqu'en vous attachant au « service du Créateur, vous en attachez plus étroi- « tement vos sujets à vôtre service. »

Réponse de S. Grégoire. *L. 9. ep. 11.*

Greg. l. 9. ep. 11.

Après ces avis assaisonnés de loüanges, S. Grégoire dit à Brunehauld qu'il auroit bien voulu envoyer le *Pallium* à Siagrius, comme elle l'en avoit prié; d'autant plus que l'Empereur y donnoit son consentement, & qu'on lui avoit rendu de bons témoignages de la vie sainte de cet Evêque, & surtout des bontés qu'il avoit eües pour Augustin : mais qu'il se voyoit obligé de suspendre la concession de cette grace, pour plusieurs raisons. Premiérement, parce que celui qu'on avoit envoyé à Rome, pour en rapporter le *Pallium*, étoit Schismatique, c'est-à-dire, défenseur des trois Chapitres : en

en second lieu, parce que Brunehauld en demandant le *Pallium*, avoit souhaité que le Pape marquât qu'il l'accordoit, sans qu'on le lui eût demandé; & en troisiéme lieu, parce que Siagrius ne l'avoit pas demandé lui-même : ce qui étoit contre l'usage.

L'AN 597.
Raisons pour lesquelles saint Grégoire différe d'accorder le *Pallium*.

S. Grégoire ajoûte, qu'il a pris le parti d'adresser le *Pallium* au Prêtre Candide Administrateur du Patrimoine de l'Eglise Romaine dans les Gaules; afin qu'il le remît à Siagrius, quand il auroit suppléé au défaut des formalités requises. On voit ici les précautions que l'on prenoit, pour n'accorder cette distinction qu'au mérite & aux services rendus à la Religion. Mais il est surprenant qu'on demandât encore le consentement de l'Empereur, pour revêtir de cet honneur des Evêques qui n'étoient nullement ses sujets. Nous avons indiqué ailleurs les raisons que les Papes pouvoient avoir d'en agir de la sorte.

T. 2. p. 479.

Dans la même lettre S. Grégoire recommande à Brunehauld d'exterminer la Simonie de ses Etats. Il l'exhorte non seulement à empêcher que sous sa Régence on achete l'Episcopat, mais encore à ne pas souffrir qu'on y parvienne par brigue, & comme par droit de parenté, ou qu'on y éleve des Néophytes, c'est-à-dire, des laïques nouvellement engagés dans la Cléricature. Il la conjure aussi d'éteindre les restes du Schisme, que l'ignorance & la prévention en faveur des trois Chapitres entretenoient encore dans l'esprit de quelques Ecclésiastiques, qui par leur rebellion aux décisions de l'Eglise ne cherchoient, comme remarque S. Grégoire, que

S. Grégoire excite le zéle de Brunehauld contre la Simonie & contre quelques autres abus.

L'AN 597.

Défenseurs des trois Chapitres traittés de Schismatiques.

le moyen de s'assûrer l'impunité dans leurs désordres : c'est un appas qui gagne bien des partisans à l'Hérésie. « Ils ne s'opiniâtrent dans l'aveuglement « de leur erreur, dit ce saint Pape, que pour se « soustraire à la discipline de l'Eglise, & que pour « avoir la licence de vivre à leur gré. Ils ne sçavent « pas même dequoi il s'agit. Car c'est en vain qu'ils « voudroient s'autoriser dans leur révolte du Con- « cile de Calcedoine : nous le révérons & le sui- « vons en tout. Nous anathématisons même quicon- « que osera retrancher ou ajoûter quelque article à « ses décisions. Mais ces Schismatiques sont si entê- « tés de leurs erreurs, qu'ils refusent de se rendre à « l'autorité de l'Eglise universelle, & des quatre Pa- « triarches. En effet, on pressa celui que vous avez « député vers nous, de dire pourquoi il s'étoit sé- « paré de l'Eglise universelle : il avoüa qu'il ne le » sçavoit pas, & ne put nous en rendre aucune rai- « son. » Les plus ignorans Sectaires sont communément les plus opiniâtres.

On a pu remarquer dans cet extrait que saint Grégoire traitte de Schismatiques séparés de l'Eglise les défenseurs des trois Chapitres ; quoique ce ne fût qu'une question de fait dogmatique, sur laquelle ils refusoient à l'Eglise la soûmission qu'elle exigeoit. Plusieurs autres lettres de ce grand Pape nous en fournissent des preuves. Il écrit à un Solitaire qu'il se donne bien de garde de se laisser entraîner dans l'erreur des Schismatiques (les défenseurs des trois Chapitres) ; parce que parlà il se trouveroit séparé de l'Eglise universelle. « Et que vous servi-

Greg. l. 9. ep. 52

roient alors, dit-il, toutes vos austérités, si elles ne » sont point faites dans l'unité de la foi ? Ces hom- » mes pervers en prenant la défense des trois Cha- » pitres, veulent se soustraire à la discipline de l'E- » glise. Ils craignent la censure qu'ils ont méritée » par leur conduite, ils refusent la soûmission aux » Décrets du saint Siége, & ils osent nous accuser » de trahir la foi qu'ils ne connoissent pas. Ils n'ont » eux-mêmes, ni la foi, ni les bonnes œuvres : ce- » pendant ils voudroient faire croire qu'ils ne com- » battent que pour la défense de la foi. »

Quelques restes d'Idolâtrie dans la Gaule.

Saint Grégoire n'exhorta pas seulement la Reine Brunehauld à extirper de la Gaule ces restes de Schisme, il la pressa d'employer aussi son autorité à en proscrire l'Idolâtrie, que l'ignorance & la superstition du peuple entretenoient encore en quelques lieux. « Empêchez vos sujets, lui dit-il, d'immoler aux Idoles, d'honorer des arbres, & de » faire des sacrifices sacrileges des têtes d'ani- » maux. (*a*) Car il nous est revenu que plusieurs » font une alliance monstrueuse des exercices du » Christianisme & des superstitions Payennes, en » fréquentant les Eglises, sans renoncer au culte » des Idoles. »

Enfin il avertit cette Princesse de réprimer tous les vices qui regnent dans les Etats confiés à ses soins, & nommément l'adultére & le vol ; « afin,

(*a*) La superstition d'immoler des têtes d'animaux nous paroît propre des François, qui l'auront apportée de la Germanie. Agathias dit que les Allemans immoloient à leurs Dieu des animaux en leur coupant la tête. Le IV. Concile d'Orleans défend de jurer sur la tête de quelque animal, *Ad caput alicujus fere vel pecudis.* La petite Idole qu'on trouva dans le tombeau de Childéric, étoit une tête de bœuf.

L'AN 597.

« dit il, de détourner par là le fleau des nations Infidéles qui eſt levé, à ce que nous voyons, pour « frapper bien des peuples. » Ce trait montre qu'on craignoit alors quelque nouvelle irruption de Barbares. En finiſſant, ſaint Grégoire marque à Brunehauld que pour avoir part à ſes bonnes œuvres, il lui envoye le livre qu'elle lui a fait demander. La lettre eſt datée du mois d'Octobre, Indiction I. ce qui déſigne l'an 597. (*a*)

La Simonie pénétre dans le Royaume de Neuſtrie.

La contagion de la Simonie dont ſe plaignoit ce ſaint Pape, avoit auſſi pénétré dans le Royaume de Clothaire II; & il n'eſt pas ſurprenant que ſous le gouvernement de Frédégonde les dignités Eccléſiaſtiques fuſſent vénales. Mais Dieu délivra enfin la France de la domination d'une femme impérieuſe, qui depuis ſi long-temps ſe croyoit permis tout ce qu'elle jugeoit utile à ſes interêts. Cette Reine en qui tout étoit extraordinaire, ſembloit avoir effacé aux yeux des hommes la honte de ſes crimes par l'éclat de ſes exploits militaires. Après avoir remporté deux grandes victoires ſur les enfans de Childebert II autant par ſa prudence que par ſa bravoure, elle ſe voyoit au comble de la gloire, lorſqu'elle mourut l'an 597: digne en même-temps par le mélange des plus belles qualités & des plus grands vices, de l'admiration & de l'éxécration de la poſtérité.

Mort & caractere de Frédégonde.

Fredeg. in Chron.

(*a*) Les Auteurs de la nouvelle Edition de ſaint Grégoire conviennent qu'on lit *Indiction I.* dans les Manuſcrits, mais ils prétendent que c'eſt une faute, & qu'il faut lire *Indiction II.* La raiſon qu'ils en apportent, c'eſt que dans cette lettre ſaint Auguſtin de Canterberi eſt nommé Evêque, & qu'il ne fut ordonné à Arles que le 16 de Novembre l'an 597, comme le dit Thomas Sprottus dont ils s'appuyent. Mais il y a lieu de croire que cet Auteur s'eſt trompé: car l'an 597, le 16 de Novembre n'étoit pas un Dimanche,

Frédégonde n'eut rien de médiocre que la naiſſance : mais la nature & la fortune parurent ſuppléer à ce défaut. Née avec de grands talens & avec une ambition plus grande encore, elle s'éleva ſur le Thrône par le crime & l'artifice, s'y maintint par les mêmes moyens, & y domina avec empire les peuples & les Rois, durant plus de trente ans, pendant leſquels elle n'eut d'autre malheur que celui d'être preſque toûjours heureuſe dans ſes crimes. ç'auroit été l'Héroïne de ſon ſiécle, ſi elle n'en eût été la plus méchante femme. Elle fut enterrée comme Chilpéric ſon mari, dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire, de ſaint Germain des Près, où l'on montre encore aujourd'hui ſa tombe : mais les fleurs de lis qu'on voit répréſentées ſur ſa couronne, font douter avec raiſon que ce monument ſoit auſſi ancien qu'on voudroit le perſuader.

L'AN 597.

Belles qualités de Clothaire II.

Clothaire fils de Frédégonde n'avoit gueres juſqu'alors porté que le nom de Roi. Il commença à prendre les rênes du gouvernement à l'âge de quatorze ans ; & malgré ſa jeuneſſe, il montra beaucoup de ſageſſe & d'amour pour la juſtice. Les exemples & les leçons de ſa mere par une eſpéce de prodige n'avoient pas corrompu ſon bon naturel : il n'avoit appris d'elle que l'art de maintenir ſon autorité ; & l'on concevoit de grandes eſpérances de ſon regne, pour le bien des peuples & pour celui de la Religion. C'eſt ce qui engagea dans la ſuite ſaint Grégoire à lui écrire pour le preſſer d'aſſembler un Concile des Evêques de ſon Royaume, pour arrêter les ſcandaleux progrès qu'y faiſoit la Simonie.

L'AN 598. Ce grand Pape ne bornoit pas ſon zéle, comme il n'arrive que trop ſouvent, à des plaintes toûjours plus propres à faire connoître le mal qu'à le guérir. Réſolu d'y apporter un remede auſſi prompt qu'efficace, il jugea que pour retrancher les abus qui deshonoroient l'Egliſe Gallicane, il ne pouvoit prendre de meſures plus juſtes & plus ſages, que d'y procurer au plûtôt la tenuë d'un Concile National. Il envoya donc pour ce ſujet l'année ſuivante 598, Cyriaque Abbé de ſon Monaſtere de Rome, avec une lettre adreſſée à Siagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon, à Virgile d'Arles & à Didier de Vienne, c'eſt-à-dire, aux plus célébres Evêques du Royaume de Bourgogne. Il eſt remarquable que Siagrius d'Autun ſoit nommé dans l'inſcription de cette lettre avant les trois Métropolitains. C'eſt ſans doute parce que le Pape lui envoyoit le *Pallium*, & qu'il le déléguoit pour aſſembler le Concile : diſtinction que Siagrius devoit autant à ſon mérite perſonnel, qu'à la faveur où il étoit auprès des Rois François, dont la protection étoit ſi néceſſaire à l'Egliſe en cette occaſion.

S. Grégoire tâche de faire aſſembler un Concile National en France.

L. 9. ep. 106.

Articles ſur leſquels ſaint Gregoire ſouhaite qu'on faſſe des Réglemens.

Saint Grégoire marquoit à ces Evêques par ſa lettre les chefs ſur leſquels il ſouhaitoit qu'ils fiſſent des Réglemens dans le Concile. La Simonie & les Ordinations prématurées des laïques pour les élever à l'Epiſcopat, étoient les deux premiers de ces Articles. « Nous avons été très ſenſiblement affligés, dit-il, de voir que l'argent eſt un titre « pour obtenir les dignités de l'Egliſe. Quoi donc ! « on voudroit qu'on n'informât plus, ni des talens,

ni des mœurs de ceux qu'on y deſtine; & que ce- »
lui là ſeul en fût jugé digne, qui a dequoi les »
acheter. Mais vouloir y parvenir par ces voies »
iniques, c'eſt s'en montrer indigne. Car de même »
qu'il faut élever au Miniſtere des Autels celui qui »
étant preſſé de l'accepter, le refuſe, & qui s'en- »
fuit, quand on le cherche; il faut en éloigner »
ceux qui ſe préſentent d'eux mêmes pour les bri- »
guer avec importunité. »

Le ſaint Pape détruit enſuite les plus ſpécieux prétextes dont on cherchoit à pallier la Simonie. Car ce vice trop odieux, s'il ſe montroit à découvert, n'a jamais manqué d'artifices pour ſe cacher. Saint Grégoire déclare donc qu'il n'eſt pas permis de recevoir de l'argent des Ordinations, même pour le donner aux pauvres, ou pour en bâtir des Monaſteres & des Hôpitaux; parce qu'on doit faire l'aumône pour effacer ſes pechés, & non commettre des pechés pour faire l'aumône. Il recommande qu'on n'éleve perſonne à l'Epiſcopat, qui n'ait auparavant eſſayé dans les divers degrés de la Cléricature, s'il a des forces ſuffiſantes pour ſoûtenir le poids de cette charge. Il compare ceux qu'on éléve ainſi aux dignités de l'Egliſe, avant que de les avoir aſſez éprouvés, à du bois verd qu'on mettroit en œuvre, & qu'on employeroit dans la charpente d'un édifice, où il ne manqueroit pas de ſe démentir bien-tôt.

Saint Grégoire veut auſſi qu'on renouvelle les anciens Reglemens qui défendent aux Clercs de demeurer avec des femmes, qui ne ſont pas dans les degrés de parenté marqués par les Canons, & qu'on

L'AN 598.

tienne la main à la convocation des Conciles Provinciaux : en ſorte que ſi l'on ne peut s'aſſembler deux fois chaque année, comme les anciens Décrets l'ont ordonné, on le faſſe aù moins une fois l'an.

» Nous voulons donc, dit-il, en finiſſant cette « lettre, que vous aſſembliez un Concile touchant « les articles précédens ; & que par les ſoins de nôtre « frere l'Evêque Siagrius, & de nôtre cher fils « l'Abbé Cyriaque, vous diſiez anathême à tout ce « qui eſt contraire aux Saints Canons, ainſi que « nous l'avons marqué ci-deſſus ; & que nôtre Ré- « vérendiſſime frere Siagrius avec tout le Concile « nous envoye par nôtre fils l'Abbé Cyriaque, la « Relation de tout ce qui ſe ſera fait & réglé. »

Lettre de S. Grégoire à Siagrius. *L. 9. ep.* 108.

Saint Grégoire écrivit une lettre particuliere à Siagrius au ſujet du *Pallium* qu'il lui envoyoit. Il marque qu'en vûë des ſervices qu'il a rendus à la Miſſion d'Angleterre, il l'accorde volontiers à la demande qu'il lui en a faite pour le porter dans ſon Egliſe, mais ſeulement pour la célébration de la Meſſe. « Cependant, ajoûte-t-il, nous avons réſo- « lu de ne vous le faire remettre, qu'après que « vous aurez promis de faire corriger par l'autori- « té d'un Concile tous les abus dont nous vous « avons écrit.... Mais afin de ne vous pas accorder « ſeulement la décoration extérieure de cet orne- « ment, nous avons jugé convenable en conſervant

Préſſéance accordée à l'Evêque d'Autun.

« au Métropolitain ſa dignité & ſes droits, de don- « ner à l'Egliſe d'Autun le premier rang après celle « de Lyon, tandis que les autres Evêques de la Pro- « vince n'auront dans les ſéances & dans les ſou-

ſcriptions

ſcriptions des Conciles, d'autre rang que celui » de leur Ordination. » L'Evêque d'Autun joüit encore aujourd'hui de ce privilege, auſſi bien que de celui d'être Adminiſtrateur de l'Egliſe de Lyon pendant la vacance du Siége.

Saint Grégoire en finiſſant ſa lettre, exhorte Siagrius à ſe montrer digne de la nouvelle prérogative qu'il lui accorde. » Il faut, lui dit-il, que vôtre ſollicitude croiſſe avec vôtre dignité; & que l'é- » clat de vos actions réponde à celui du nouveau » vêtement, dont vous êtes honoré. Redoublez » donc vôtre attention ſur vous même, & vôtre vi- » gilance ſur vos inférieurs. Que vôtre conduite » leur ſerve de modéle pour régler la leur : qu'ils » apprennent de vos exemples ce qu'ils doivent fai- » re, & de vos diſcours ce qu'ils doivent craindre » ou aimer. Sçachez auſſi que c'eſt particuliérement » ſur vôtre crédit que nous comptons pour la con- » vocation du Concile; parce que nous connoiſſons » la tendre affection que les Rois des François ont » pour vous. Si vous donnez vos ſoins à faire exé- » cuter ce que nous avons écrit là-deſſus, vous » montrerez en même-temps vôtre zéle contre les » abus; & vous juſtifierez le choix que nous avons » fait de vôtre perſonne, en la chargeant de la con- » duite de cette affaire. »

L. 9. ep. 109. Lettres de S. Grégoire à Brunehauld & aux Rois ses petits-fils. *Ib. ep. 110.*

Ce ſaint Pape écrivit en même-temps à la Reine Brunehauld, pour la prier d'ordonner la tenuë du Concile, & pour ſe plaindre de ce qu'elle ſouffroit que les Juifs euſſent des eſclaves Chrêtiens. En écrivant en conformité aux deux jeunes Rois Thierri &

L'AN 598.

Théodebert, il leur marque qu'il a été bien surpris d'apprendre qu'on éxige des tributs dans les Gaules des terres de l'Eglise ; & il conjure ces Princes de procurer le remede à ces abus dans le Concile qu'il les prie de faire assembler.

Lettres de S. Grégoire à Séréne de Marseille touchant les images.

L'Abbé Cyriaque qui étoit probablement porteur de toutes ces lettres, en rendit une de saint Grégoire, en passant par Marseille, à Séréne Evêque de cette ville & successeur de saint Théodore, dont nous avons parlé. Le Pape après avoir recommandé le porteur à Séréne, blâme cet Evêque d'avoir brisé & jetté hors de l'Eglise des images, parce qu'il avoit remarqué que quelques personnes grossieres les adoroient. « Nous vous loüons, dit-« il, d'avoir eu du zéle pour empêcher qu'on n'ado-« rât les ouvrages de la main des hommes ; mais « nous jugeons que vous n'avez pas dû briser « ces images. Car on expose des tableaux dans les « Eglises ; afin que ceux qui ne sçavent pas les pre-« miers élemens des lettres, puissent lire sur les mu-« railles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les « livres. Vôtre Fraternité devoit donc conserver « ces images, & empêcher le peuple de les adorer. »

Ep. 105. l. 9. nov. Edit.

Il faut conserver les Images & corriger les abus qu'on en fait.

Séréne répondit à saint Grégoire par une lettre, où il faisoit d'abord paroître beaucoup de soûmission : mais il tâchoit ensuite de justifier son procédé à l'égard des images, & paroissoit même révoquer en doute que la lettre qui blâmoit sa conduite, fût véritablement de saint Grégoire. Le saint Pape lui récrivit que la fin de sa lettre l'avoit autant affligé, que le commencement lui avoit donné de consola-

L'AN 598.

tion; & après quelques reproches, venant à l'affaire des images brisées, il lui parle ainsi. « Dites-moi, mon frere, a-t-on jamais entendu qu'un Evêque en ait agi comme vous avez fait? Cette seule » considération auroit dû vous arrêter : car vous » ne devez pas vous croire le seul sage & le seul » saint au mépris de vos freres. Autre chose est d'a- » dorer la peinture, & d'apprendre par la peinture » ce qu'il faut adorer. Vous ne devez pas briser ce » qui a été placé dans les Eglises, non pour être ado- » ré, mais pour instruire les ignorans. Ce n'est pas » sans raison que l'Antiquité a reçû l'usage de pein- » dre dans nos Temples les histoires des Saints. » Aussi assûre-t-on que vous avez tellement scan- » dalisé vôtre peuple en suivant mal à propos les » mouvemens d'un faux zéle, qu'une grande par- » tie s'est séparée de vôtre Communion..... »

Ep. 13. l. 11.

Rappellez-les avec une douceur paternelle. Di- » tes leur : Si vous voulez avoir des images dans les » Eglises pour vôtre instruction, comme l'usage » en a été anciennement introduit à ce dessein, je » vous le permets : dites leur que ce n'est pas l'histoi- » re représentée dans le tableau qui vous a choqué, » mais l'adoration renduë mal à propos à des pein- » tures. » Ces sages avis d'un si grand Pape doivent apprendre, que si l'abus que des hommes grossiers & ignorans font quelquefois des images, est une raison de les instruire, ce n'en est pas toûjours une de leur ôter ces images : principe qu'on peut appliquer à divers autres usages saints & utiles, mais dont la simplicité ou la perversité du cœur humain abuse

L'AN 598.

quelquefois. Il est à présumer que Séréne se rendit enfin à des remontrances si pleines de discrétion & de charité. (*a*)

Lettre de S. Gregoire à S. Arige de Gap. *L. 9. ep. 107.*

En même temps que saint Grégoire faisoit une salutaire reprimende à l'Evêque de Marseille, saint Arige Evêque de Gap ne reçut que des graces & des éloges de la part de ce saint Pontife, qui lui écrivit par le même porteur une lettre de consolation sur la mort de quelques-uns de ses proches. Il le fit en des termes qui montrent bien la tendre amitié & la singuliere estime qu'il avoit conçûës pour ce digne Prélat. « Comme la charité, lui dit-il, n'a fait qu'une « ame de la vôtre & de la mienne, mon cœur a res- « senti vivement tout ce qui afflige le vôtre. Je ne « me suis consolé, qu'en me rappellant vôtre ferme- « té & vôtre discrétion. La patience doit adoucir « vôtre douleur, & l'espérance d'une autre vie doit « bien-tôt secher les larmes que la mort des person- « nes cheres vous fait verser. Que ceux-là pleu- « rent long-temps, qui n'esperent pas une meil- « leure vie après la mort : mais nous qui l'esperons, « qui la croyons, qui l'enseignons, nous ne de- « vons pas nous abandonner à la tristesse touchant « les morts ; de peur que ce qui a dans les autres « l'apparence d'un devoir de tendresse, ne soit une « faute en nous.... »

« Appliquons-nous donc, mon très-cher frere,

(*a*) M. du Saussai dans le Supplément de son Martyrologe Gallican dit que Séréne Evêque de Marseille est honoré comme Saint au Diocése de Verceil en Italie, le 2 d'Août : si ce'a est, on doit croire que Séréne aura suivi les avis de saint Grégoire, pour la réparation du scandale Mais comme M. du Saussai est un Auteur bien fautif, il se pourroit faire que le saint Séréne de Verceil n'auroit de commun que le nom avec celui de Marseille.

non à pleurer les morts, mais à montrer que nous » aimons les vivans. Tâchons d'être utiles à ceux à » qui nous le pourrons, en reprenant, en exhortant, » en conseillant, en caressant même, & en consolant. » Que nôtre langue anime les bons, qu'elle » reprenne les méchans, qu'elle excite les paresseux, » qu'elle reprime les superbes, & console ceux qui » se laissent aller au désespoir. On nous nomme des » guides : montrons à tous la voie du salut. Soyons » toûjours en sentinelle, pour découvrir les embûches » de l'ennemi, & lui fermer toutes les avenuës. » Si l'erreur égare dans ses routes écartées quelqu'une » de nos oüailles, n'omettons rien pour la » rappeller à la bergerie ; afin que le nom de Pasteur » que nous avons l'honneur de porter, devienne le » titre de nôtre récompense, & non le sujet de nôtre » supplice. Mais parce que pour remplir tous » ces devoirs, nous avons besoin du secours de la » grace ; prions sans cesse la bonté divine de nous » accorder la volonté & le pouvoir de les accomplir. » Il seroit difficile de faire un précis plus juste des obligations d'un Evêque. Aussi saint Grégoire semble n'avoir fait dans ce portrait qu'une copie de sa propre conduite, & de celle de saint Arige.

L'AN 598.

Devoirs des Pasteurs.

Ce saint Evêque lui avoit envoyé demander pour lui & pour son Archidiacre *(a)* le privilege de porter la Dalmatique. Saint Grégoire le lui accorda par la même lettre, & lui envoya ces ornemens, qui étoient encore alors une distinction dont le saint

Privilege de porter la Dalmatique. *Ibid.*

(a) Cet Archidiacre se nommoit Valatonius, & il fut successeur de S. Arige dans le Siége de Gap, comme saint Grégoire l'avoit prédit. C'est ce que la Vie de saint Arige nous apprend.

Siége honoroit quelques Eglises. Il l'avertit en même temps de se trouver au Concile qu'il a recommandé à Siagrius d'assembler, pour extirper la Simonie. « Nous voulons, ajoûte-t il, que dans ce « Concile il reçoive le *Pallium* que nous lui avons « envoyé, après qu'il aura promis d'extirper par « les Canons qu'on y fera, les abus que nous avons « défendus. Nous vous ordonnons aussi de nous « envoyer une exacte Relation de ce Concile; afin « que nous soyons instruits par un Prélat dont la « sainteté nous est connuë. »

L'AN 599. Lettre de S. Grégoire à S. Didier de Vienne. *L. 9. ep. 112.*

Saint Didier Evêque de Vienne fit aussi démander le *Pallium* à saint Grégoire, comme une prérogative accordée anciennement à son Siége. Saint Grégoire lui répondit qu'il n'en avoit trouvé aucun vestige dans les Archives de l'Eglise Romaine; & que si lui en trouvoit des preuves dans celles de Vienne, il le prioit de les lui communiquer: On ne sçait si Didier en put fournir à saint Grégoire. Mais ce saint Pape étoit sur le point de lui accorder le *Pallium*, lors qu'on lui rapporta que cet Evêque s'occupoit à des études profanes, & qu'il enseignoit la Grammaire: il lui en écrivit en ces termes. « Les témoignages avantageux que l'on m'avoit « rendus de vôtre conduite, m'avoient donné une « joie si sensible, que je ne pouvois vous refuser « la grace que vous me demandiez. Mais il m'est « revenu, ce que je ne puis rapporter sans honte, « que vôtre Fraternité explique la Grammaire à « quelques personnes. Cette derniere nouvelle « nous a tellement chagrinés, que la joie des pre-

L. 11. ep. 54.

mieres s'est changée en tristesse. En effet, les » louanges de Jupiter sont peu séantes dans une » même bouche avec celles de Jesus Christ. Con- » sidérez vous-même combien il est honteux & » criminel à un Evêque de chanter ce qu'il ne con- » viendroit pas même que chantât un laïque qui a » de la piété. » Il paroît qu'on accusoit Didier de » s'occuper à la lecture des Poëtes profanes : mais le fait n'étoit pas certain. C'est pourquoi saint Grégoire ajoûte que s'il se trouve faux, il en remercie-ra le Seigneur, & traittera ensuite de l'affaire du *Pallium*.

Quelque nécessaire que soit à la défense de la foi l'étude de la Grammaire ; un Evêque qui s'occupe-roit à l'enseigner au préjudice des devoirs & de la dignité de l'Episcopat, seroit justement répréhen-sible. C'est le cas particulier que désaprouve ici saint Grégoire. Ce saint Docteur étoit bien éloigné de blâmer en général ceux qui enseignoient ou qui étudioient les belles Lettres. Il convient ailleurs que la connoissance en est trop utile à l'intelligence des saintes Ecritures. On peut sanctifier les sciences profanes en les consacrant comme un trophée à la Religion, de même que les Israëlites consacrerent l'or des Egyptiens à l'ornement du Tabernacle.

L. 5. in 1. Reg. c. 3.

Privilege accordé à un Monastere d'Arles.

L. 9. ep. 111.

Saint Grégoire avoit à cœur que rien ne pût troubler la paix des Monasteres. C'est ce qui l'engagea à confirmer les privileges accordés autrefois par le Pape Vigile à un Monastere d'Arles, à la priere de Childebert, qui en étoit le fondateur. Saint Grégoire mande à Virgile, que ce Prince de glo-

L'AN 599. rieuse mémoire ayant établi dans la ville d'Arles un Monastere d'hommes, & sçachant que les Fidéles ont tant de respect pour le saint Siége, que personne n'ose donner atteinte à ses Décrets, il avoit demandé & obtenu du Pape Vigile des privileges pour le repos des Moines touchant l'élection de l'Abbé, & l'administration des biens du Monastere: qu'il lui en envoye un exemplaire, afin qu'il s'y conforme, & les fasse observer. « Car, ajoûte-t-il, « quoique que ce qui a été une fois réglé par le saint « Siége, n'ait pas besoin d'une nouvelle confirma-« tion ; cependant pour abondance de droit, nous « confirmons par nôtre autorité tout ce qui a été « décerné par un de nos prédécesseurs. »

Lettre de S. Grégoire sur une Vierge consacrée à Dieu qui s'étoit mariée.

Ce grand Pape, qui veilloit particuliérement sur la conduite des Pasteurs, ne négligeoit pas au besoin la moindre des oüailles. Une Vierge consacrée à Dieu, nommée Siagria, avoit été contrainte de se marier malgré elle ; & les Evêques des Gaules ne s'étoient pas opposés à ce scandale. Mais saint Grégoire dont la sollicitude s'etendoit à tout, ayant été averti de ce désordre, en fit de vifs reproches à Virgile & à Siagrius. « Si cela est ainsi, leur dit-il, « je gémis amérement de vôtre négligence, dans la « crainte que devant le Seigneur, vous ne méritiez « pas la qualité de Pasteurs, mais celle de Merce-« naires; puisque vous avez laissé, sans combattre, « une brebis dans la gueule du loup. Quelle excuse « apporterez vous au jugement de Dieu, vous que « ni la violence faite à une Vierge, ni la considéra-« tion de l'habit de Religion qu'elle portoit, ou

L. 9. ep. 114.

celle

L'AN 599.

celle de la dignité Episcopale dont vous êtes revê- » tus, n'a point excités à défendre sa pudicité. » Il exhorte ces deux Evêques à réparer une telle négligence, & à porter Siagria à embrasser la pénitence, pour expier les fautes qu'elle pourroit avoir commises, en consentant enfin à ce qu'elle avoit fait d'abord par contrainte. » Au reste, mes très-chers Freres, dit-il en finissant, recevez avec charité des » avis, que la charité m'a dictés pour vous..... Que » ces reproches ne vous contristent pas: on doit » prendre sans répugnance une liqueur amere, quand » elle est présentée comme un remede salutaire. »

Lettre de S. Grégoire en faveur d'Ursicin de Turin.

Ce S. Pontife écrivit encore à Siagrius d'Autun & aux Rois Thierri & Théodebert, en faveur d'Ursicin de Turin. Il y avoit déja plusieurs années qu'on avoit démembré la partie de son Diocése soûmise à la France, pour en composer l'Evêché qu'on établit à Maurienne. Ursicin s'en plaignit enfin à saint Grégoire. La prison où il avoit été long-temps détenu, apparemment par les Lombards, l'empêcha sans doute de le faire plûtôt. Ce saint Pape chargea Siagrius de s'intéresser pour ce Prélat auprès des Rois François. Surquoi il représente en termes pathétiques l'injustice qu'il y a, d'avoir ainsi profité de la captivité d'un Evêque, pour envahir une partie de son troupeau. Il mande aux deux Princes Thierri & Théodebert que la plus belle qualité des Rois est d'aimer la justice & de la faire observer; ensorte qu'ils consultent plus l'équité de leurs entreprises, que leur puissance: qu'ainsi il les conjure par le zéle qu'il a pour le salut de leurs ames, de faire restituer

L. 9. ep. 115.

Ibid. ep. 116.

à l'Evêque de Turin les Paroiſſes qui ont été démembrées de ſon Dioceſe. L'Evêché de Maurienne ne laiſſa pas de ſubſiſter ; parce que les Rois de France ne voulurent point que les terres de leur obéïſſance dépendiſſent d'un Evêque ſujet des Lombards. On ne manqua pas ſans doute de faire connoître à ſaint Grégoire l'utilité de cet établiſſement, & les raiſons qu'on avoit eûës de le faire.

L'AN 600. Nouvelles inſtances de S. Grégoire pour faire aſſembler un Concile en France.

Cependant le Concile que ſaint Grégoire avoit tant à cœur, & qu'il avoit ordonné de tenir dans les Gaules, pour en extirper la Simonie, n'avoit pas encore été aſſemblé. Le ſaint Pape dont le zéle s'animoit par les obſtacles, redoubla ſes inſtances. Il en écrivit à ſaint Virgile d'Arles, à ſaint Ethérius de Lyon, à ſaint Arige de Gap, à la Reine Brunehauld, & aux Rois Théodebert, Thierri, & Clothaire. Rien n'eſt plus preſſant que ce qu'il mande là-deſſus à Brunehauld. Après avoir donné à ſa piété & à la ſageſſe de ſon gouvernement les loüanges qu'elle paroiſſoit alors mériter, il lui parle ainſi : » Ayez du zéle pour les intérêts de Dieu, & il aura ſoin des » vôtres. Faites aſſembler un Concile pour exterminer la Simonie, ainſi que nous vous l'avons re- » commandé. Immolez à Dieu cet ennemi domeſti- » que, afin que vous puiſſiez vaincre les ennemis » étrangers ; & que Dieu veille avec autant de ſoin » à vôtre défenſe, que vous montrerez d'ardeur pour » combattre ſes ennemis. » (L. 11. ep. 63.)

Il manda à Théodebert Roi d'Auſtraſie, & à Thierri Roi de Bourgogne, que s'ils ſouffroient que dans leurs Royaumes on aimât plus l'or que (L. 11. ep. 59. 60.)

Vers l'AN 600.

Dieu, ils devoient craindre que le Seigneur, qui toléroit alors avec patience le mépris de ses commandemens, ne s'en vengeât bien-tôt avec éclat. Il semble que le saint Pape prévît la funeste révolution qui se fit quelques années après dans les Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne. Il annonçoit ce qu'il convenoit de faire pour éviter ces malheurs : mais la voix du Pere commun avoit peine à se faire entendre au milieu du bruit des armes, dont toute la France retentissoit alors.

Guerres civiles en France.

Fredeg. in Chron. c. 20.

Les trois jeunes Rois, Clothaire, Thierri & Théodebert, qui partageoient l'Empire François, continuoient de se faire une cruelle guerre, avec une alternative de bonne & de mauvaise fortune, laquelle ne servoit qu'à redoubler leur acharnement. Clothaire fut d'abord victorieux des Rois d'Austrasie & de Bourgogne ligués contre lui : mais il perdit l'an 600 une sanglante bataille, qui rendit ces Princes maîtres d'une grande partie de son Royaume de Neustrie. Il ne trouva de ressource que dans les divisions des deux freres, qui ne tarderent pas à tourner l'un contre l'autre leurs armes victorieuses des Gascons & des Neustriens ; & ce fut Brunehauld, qui pour se venger d'un affront qu'elle avoit reçû, alluma le feu de cette guerre civile entre les deux Rois ses petits-fils.

Brunehauld chassée d'Austrasie.

Fred. in Chron. c. 19.

Cette Reine dont l'ambition ne vieillissoit pas avec elle, prétendoit gouverner Théodebert Roi d'Austrasie avec le même empire qu'elle avoit eu jusqu'alors. Mais les Seigneurs Austrasiens se lasserent d'obéïr à une femme ; & dès que leur Roi eut atteint

Vers l'An 600.

l'âge de quatorze ans, ils le piquerent de jalousie; & chasserent honteusement Brunehauld de la Cour l'an 599. On assûre qu'un pauvre mendiant, ou plûtôt un Seigneur déguisé en mendiant l'ayant trouvée seule à Arci sur Aube, la conduisit par des chemins détournés en Bourgogne, où l'accüeil que lui fit le Roi Thierri, la dédommagea des mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs en Austrasie. Mais elle n'en perdit pas le souvenir : elle n'oublioit, ni les injures, ni les bienfaits. Nous verrons dans la suite la cruelle vengeance qu'elle tira de Théodebert. Pour le guide qui l'avoit conduite, elle crut ne pouvoir mieux récompenser sa fidélité, qu'en l'élevant à l'Episcopat; & elle lui donna le Siége d'Auxerre, qui vaqua quelque temps après par la mort de S. Aunaire.

Fredeg. ibid.

Saint Didier d'Auxerre. *Hist. Episc. Autiss.*

Il y a lieu de croire que ce nouvel Evêque d'Auxerre fut saint Didier : ce qui nous persuade que le guide de Brunehauld fut moins un mendiant, qu'un Seigneur qui se déguisa en mendiant ; car Didier étoit de la premiere qualité. Quoique ce fût un saint Evêque, sa promotion de l'état laïque à l'Episcopat, est une preuve qu'on observoit peu ce que saint Grégoire avoit si instamment recommandé sur cet article. C'étoit-là cependant une des sources principales de tant de désordres qui regnoient dans le Clergé de la Gaule, & qui y croissoient tous les jours. Car outre l'avarice & la Simonie, l'impudicité s'y glissa; & quelques Prêtres y deshonorerent la sainteté de leur Ministere par d'infâmes débauches.

L'AN 601.

S. Grégoire excite le zéle de Brunehauld contre l'impudicité des Clercs.

Dès que saint Grégoire qui ne se rebutoit pas de l'inutilité de ses premieres plaintes, eut appris ce nouveau scandale, il en écrivit à la Reine Brunehauld dans les termes les plus forts, la conjurant de lui prêter son autorité pour la correction de ces indignes Ministres du Seigneur. « Comme il est écrit, lui dit-il, *que la justice fait la gloire des nations, & le péché la misere des peuples ;* un Royaume n'est jamais » bien stable, que quand les Rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connoissance. C'est pourquoi nous croyons devoir vous » avertir dans l'amertume de nôtre cœur de ce que » nous avons sçû par le témoignage de plusieurs personnes. Il y a dans vos Etats des Prêtres qui menent une vie si scandaleuse & si impudique, que » nous ne pouvons le dire sans douleur, comme » vous ne devriez pas l'entendre sans confusion. De » peur donc que les péchés des autres n'attirent la » colere de Dieu sur nous-mêmes, aussi-bien » que sur vôtre Royaume, nous sommes obligés de » nous élever avec zéle pour les corriger. »

Prov. 14. 34. L. 11. ep. 69.

Ce sont en effet, continuë-t-il, les péchés des » Prêtres, qui causent la ruine des peuples. Car qui » intercédera pour les crimes des laïques, si les Prêtres qui sont obligés de le faire, en commettent de » plus grands. Mais puisque ceux qui sont chargés de » veiller contre ces scandaleux abus, ne se mettent » pas en devoir de les retrancher, ayez la bonté de » nous en écrire ; afin qu'avec vôtre agrément & par » vos ordres, nous envoyions une personne sur les » lieux, qui puisse de concert avec les Evêques re- »

L'AN 601. « chercher & punir les coupables. Pourvoyez par-là « au ſalut de vôtre ame, & au bien des peuples que « vous gouvernez : pourvoyez à celui des Rois vos « petit-fils, auſquels vous déſirez un regne heureux. « Retranchez ce ſcandale avant que le Seigneur ap- « péſantiſſe ſa main ; de peur qu'il ne frappe enfin « d'autant plus rudement, qu'il a plus long-temps ſuſpendu ſes coups.... »

S. Grégoire veut envoyer Légat en France S. Auguſtin de Cantorberi. *L. 11. ep. 68.*

C'étoit ſaint Auguſtin de Cantorberi, que ſaint Grégoire ſe propoſoit d'envoyer d'Angleterre en France, pour y tenir le Concile contre les Prêtres impudiques. Mais comme il n'avoit pas encore l'agrément de la Reine Brunehauld, il n'en parla qu'en termes généraux à Virgile, à qui il écrivit en ce même temps. Il ſe contente de le prier de bien recevoir Auguſtin, s'il arrive qu'il paſſe en France, & de traitter enſemble de la correction des Eccléſiaſtiques, dont il lui découvrira les déſordres : parce que ceux qui ſont éloignés, ſe trouvent ſouvent mieux inſtruits des ſcandales, que les perſonnes qui ſont ſur les lieux.

L. 11. ep. 65.

Par une autre lettre, ſaint Grégoire charge Virgile de faire de ſa part, & en qualité de Vicaire du ſaint Siege, une correction fraternelle à Séréne Evêque de Marſeille, accuſé d'entretenir d'étroites liaiſons avec des hommes décriés par leurs mœurs, & nommément avec un Prêtre ſcandaleux : ce qui étoit une tache à la réputation de cet Evêque. Car on ſe croit en droit de juger du caractere d'une perſonne par celui de ſes amis, & le plus ſouvent on ne ſe trompe point. On ne voit pas que le projet de

la délégation d'Auguſtin en France ait eu lieu: mais il parut que la Providence vouloit pourvoir au mal d'une autre maniere. L'AN 602.

Brunehauld qui ſe trouva avoir beſoin de la médiation de ſaint Grégoire, pour conclure un Traité avec l'Empereur, envoya au Pape une Ambaſſade ſolemnelle l'an 602; & les Ambaſſadeurs dans leurs inſtructions avoient ordre de lui déclarer que la Reine conſentoit à la tenuë du Concile, & le prioit d'envoyer quelqu'un pour y préſider. Saint Grégoire ne pouvoit recevoir une plus agréable nouvelle. »Nous avons reconnu en cela, dit-il à Brunehauld, le ſoin que vous prenez du ſalut de vô- » tre ame & de l'affermiſſement de vôtre Thrône. » Car en craignant le Seigneur, & en travaillant à » faire garder ſes Commandemens, vous méritez » de regner long-temps ſur la terre, & de paſſer en- » ſuite dans une heureuſe vieilleſſe d'un Royaume » terreſtre au Royaume du Ciel. Nous accompli- » rons les déſirs de vôtre Excellence dans un temps » convenable. » Apparemment que les troubles des guerres dont ſaint Grégoire ſçavoit que la France étoit agitée, le firent différer d'envoyer ſon Légat. Si ce Concile ſe tint enfin, comme il y a lieu de le croire (*a*), les Actes en ont été entiérement perdus.

Brunehauld conſent à la tenuë d'un Concile.

L. 13. ep. 6.

Les Ambaſſadeurs de Brunehauld étoient de plus chargés de conſulter le Pape de ſa part, ſur pluſieurs articles concernant le gouvernement de l'E-

Articles ſur leſquels les Envoyés de Brunehauld avoient ordre de conſulter S. Grégoire.

(*a*) Ce qui nous fait juger que ce Concile fut enfin aſſemblé ſelon les deſirs de S. Grégoire, c'eſt que nous ſçavons que l'an 602 un grand nombre d'Evêques en tinrent un ſur l'affaire de ſaint Colomban, dont nous parlerons bien-tôt, & ſur d'autres points de diſcipline.

L'AN 602. glise. Saint Grégoire après avoir assûré la Reine qu'il employroit son crédit & sa médiation, pour établir, comme elle le souhaite, une paix solide entre l'Empire & la France, répondit aux articles suivans, sur lesquels on l'avoit consulté.

Un Evêque du Royaume de Bourgogne étoit tombé en démence; & comme il paroissoit qu'il ne seroit jamais en état de faire ses fonctions, on avoit proposé à saint Grégoire, si du vivant de cet Evêque on ne pouvoit pas en ordonner un autre pour son Eglise. Le saint Pape répondit que les Canons ne le permettoient pas: qu'il falloit cependant pourvoir au gouvernement de cette Eglise. Que si le malade avoit quelque intervalle de raison, il falloit en profiter pour l'engager à donner la démission de son Evêché, dont il ne pouvoit plus remplir les devoirs, & lui faire demander un successeur; auquel cas on ordonneroit un nouvel Evêque, en assignant à l'ancien une pension sur les biens de son Eglise. Que si le malade n'avoit aucun intervalle lucide, il falloit seulement nommer un Administrateur pour le spirituel & pour le temporel, qui fût digne de succéder après la mort de l'Evêque: qu'en attendant Ethérius de Lyon feroit les Ordinations des Clercs, supposé cependant que l'Evêché en question fût de sa Métropole. La pension qui devoit être assignée à l'ancien Evêque sur les biens de son Eglise qu'il ne pouvoit plus desservir, mérite d'être remarquée.

L. 13. ep. 5. & 6.

On avoit pareillement tâché d'avoir l'agrément de saint Grégoire, pour promouvoir un bigame

aux

aux Ordres ſacrès. Mais il fut infléxible, & répondit par la même lettre à la Reine Brunehauld, qu'il la conjuroit de ne pas permettre une choſe ſi contraire à la diſcipline : que ce ſeroit une tache qui terniroit la gloire de ſa Régence, qu'elle avoit illuſtrée par tant d'actions de piété. L'AN 602.

Ce grand Pape crut auſſi devoir lever le ſcandale qu'un Evêque d'Italie nommé Mennas pouvoit avoir donné à la France, où il n'avoit pas édifié par ſa conduite. Sur les plaintes qu'en avoit reçûës ſaint Grégoire, il avoit mandé à Siagrius d'Autun de le faire partir pour Rome. Mennas s'y étoit rendu; & après avoir ſatisfait aux accuſations intentées contre lui, il s'étoit même purgé par ſerment ſur le Corps de ſaint Pierre. C'eſt ce que le ſaint Pape manda à la Reine Brunehauld, afin qu'elle le rendît public : car il n'avoit pas moins de zéle pour la défenſe de l'innocence, que pour la punition des coupables. On voit par d'autres traits que ſaint Grégoire faiſoit jurer ſur le Corps de ſaint Pierre. Au reſte, il faut bien diſtinguer cet Evêque Mennas de celui de Toulon de même nom.

Brunehauld demande des Privileges à S. Grégoire pour les Monaſteres qu'elle avoit fait bâtir.

Par la même lettre ſaint Grégoire avertit encore Brunehauld, qu'il lui envoye les Priviléges que ſes Ambaſſadeurs lui avoient démandés pour de pieux établiſſemens qu'elle avoit faits. Cette Princeſſe qui aimoit la magnificence, & les actions de piété qui ont de l'éclat, avoit fait bâtir à Autun, de concert avec Siagrius, un Hôpital en l'honneur de ſaint Andoche, & deux Monaſteres; un de filles, dédié en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Jean dans

L'AN 602. la ville, & l'autre d'hommes dans les fauxbourgs, en l'honneur de ſaint Martin. Ces fondations ſubſiſtent encore : mais le Monaſtere de la Vierge porte aujourd'hui le nom de ſaint Jean, en l'honneur duquel il étoit auſſi dédié ; & l'Hôpital de ſaint Andoche a été changé depuis près de neuf ſiécles en un Monaſtere de filles. Il paroît même par quelques Actes, que dès les commencemens il y eut dans cet Hôpital des Religieuſes pour le ſervice des femmes, *(a)* comme il y avoit des Moines pour le ſervice des hommes.

Ce fut pour rendre ces établiſſemens plus célébres & plus durables, que Brunehauld avoit chargé ſes Envoyés à Rome de demander des Priviléges à ſaint Grégoire. Ce grand Pape, après l'avoir loüée de ce qu'au milieu des troubles & des affaires inſéparables d'une Regence, elle s'appliquoit à ce qui pouvoit procurer le bien de la Religion avec autant de zéle, que ſi elle n'avoit pas eu d'autres ſoins, ajoûte. » Comme les pieuſes actions de ceux qui « gouvernent, font la ſûreté des ſujets, nous eſtimons heureuſe entre toutes les nations, la nation « Françoiſe, d'avoir une Reine doüée de tant de « vertus. « Après quoi il marque qu'il lui accorde avec plaiſir les Privileges qu'elle a demandés pour les établiſſemens en queſtion.

L. 13. ep. 6.

Le Privilége pour l'Hôpital eſt adreſſé à Sénateur,

(a) Modoïn Evêque d'Autun vers le milieu du neuviéme ſiécle, réforma les Religieuſes de ſaint Andoche ; & Jonas ſon ſucceſſeur en confirmant cette réforme, marque dans ſes lettres qu'il y avoit eu là anciennement *ab antiquo* des Religieuſes qui vivoient ſelon l'Ordre Canonique, & que ſon prédéceſſeur avoit réformées *ſelon l'Ordre Monaſtique*. Nous expliquerons ailleurs ce que c'étoit que l'*Ordre Canonique* que les Chanoineſſes ont conſervé.

Mabill. t. 1. Ann.

qui en étoit Abbé ou Supérieur. Saint Grégoire y marque qu'à la priere de la Reine Brunehauld & du Roi Thierri son petit-fils, il ordonne 1°. Qu'aucun Roi ou Evêque, ou quelque autre personne que ce soit, ne puisse usurper ou s'approprier sous aucun prétexte les biens qui ont été appliqués à cet Hôpital par Brunehauld, ou par Thierri; ou qui pourront dans la suite lui être donnés par d'autres. 2°. Qu'après la mort de l'Abbé de l'Hôpital, on ne pourra en ordonner d'autre, que celui que le Roi aura nommé du consentement des Moines : ce qui marque qu'il y avoit une Communauté de Moines pour desservir l'Hopital. 3°. Que les Rois ne pourront jamais recevoir aucun présent pour la nomination de cet Abbé. 4°. Qu'on ne pourra le déposer, si ce n'est pour cause de crime; & qu'alors l'Evêque d'Autun ne pourra le juger seul, mais qu'il appellera six autres Evêques (*a*) avec lui.

L'AN 602. Privilege accordé par S. Grégoire à l Hôpital d'Autun. *L. 13. ep. 8.*

Enfin saint Grégoire dit que suivant l'intention des fondateurs, il défend d'élever jamais à l'Episcopat l'Abbé de cet Hôpital, sous quelque prétexte que ce soit. (*b*) Il défend pareillement d'en tirer des

(*a*) On lit dans les Editions ordinaires, *adhibitis sex aliis Episcopis suis* : ce qui paroissant supposer que l'Evêque d'Autun est Métropolitain, a donné occasion de douter de la verité de ce Privilege. Mais la nouvelle Edition ôte la difficulté : car on a mis sur la foi de plusieurs Manuscrits, *Coëpiscopis suis*.

(*b*) Dans la nouvelle Edition de saint Grégoire, on ajoûte à la défense d'élever l'Abbé à l'Episcopat, cette exception, *Nisi prius Abbatis officio sit privatus* : ce qu'on ne lit pas dans les anciennes Editions que j'ai cru devoir suivre ici, pour deux raisons. 1°. En admettant cette exception, la défense que fait saint Grégoire devient inutile : car on ne s'avisoit pas de garder le gouvernement d'un Monastere ou d'un Hôpital, quand on étoit élevé à l'Episcopat. 2°. Supposé cette exception, saint Grégoire ne décerne rien dans cet Acte contre l'Abbé. Cependant ce saint Pape marque à la Reine Brunehauld qu'il est à propos qu'elle fasse conserver ces Privileges dans les Archives Royales; de peur que les Supérieurs des Monasteres ne les suppriment comme contraires à leurs intérêts.

L'AN 602. Moines pour la même dignité, ſans le conſentement de l'Abbé: le tout ſous les plus grieves peines. « Si « quelqu'un des Rois, dit-il, des Evêques, des Ju- « ges ou d'autres perſonnes ſéculieres, ayant con- « noiſſance de cette Conſtitution, oſe y donner at- « teinte, qu'il ſoit privé de ſa dignité, & ſçache qu'il « s'eſt rendu coupable au Tribunal de Dieu; & s'il » ne reſtitue ce qu'il aura enlevé, & ne fait une digne « pénitence, qu'il ſoit ſéparé de la Communion du « ſacré Corps & du ſacré Sang de nôtre Redemp- « teur Jeſus-Chriſt, & réſervé au terrible Jugement « de Dieu. » D'habiles Critiques croyent que ce dernier trait, *Si quelqu'un des Rois &c.* a été ajoûté malignement à ce Privilege: mais le P. Mabillon qui défend ce texte comme étant de ſaint Grégoire, fait voir que ce n'eſt là qu'une maniere de formule imprécatoire & comminatoire, dont on ne doit ni ne peut tirer aucune conſéquence contre les droits des Princes & la ſûreté de leur poſſeſſion. Le Privilege du Monaſtere de ſaint Martin étoit adreſſé à l'Abbé Lupon, (*a*) & celui du Monaſtere de ſainte Marie à l'Abbeſſe Theſſalie. Ils ſont conçûs preſque dans les mêmes termes que celui de l'Hôpital, & datés du mois de Novembre, Indiction VI, c'eſt-à-dire, l'an 602.

Mabill. de re Diplomat. l. 2. p. 105 & 106.

Fauſſeté d'un prétendu Privilege de ſaint Médard de Soiſſons.

On a prétendu que ſaint Grégoire avoit accordé un Privilege encore plus magnifique au Monaſtere de ſaint Médard de Soiſſons. Mais les ſeules ſouſcriptions qu'on y lit, ſuffiſent pour démontrer que

(*a*) Dans le Nécrologe du Monaſtere de ſaint Martin, l'Abbé Lupon eſt nommé Loup; & ſa mort eſt marquée au 25. d'Octobre.

c'eſt une piece ſuppoſée. 1°. L'Acte eſt daté de *l'an 594 de l'Incarnation du Seigneur*; & il eſt ſigné du Roi Thierri, qui ne commença à regner que deux ans après, & qui ne fut jamais Roi de Soiſſons. 2°. L'Ere de l'Incarnation n'étoit pas encore en uſage dans les Actes. 3°. Parmi les ſouſcriptions de ce Privilege, on trouve celle d'Euloge d'Alexandrie, qui ne fut ordonné que l'année ſuivante; celle d'Ethérius, qui prend la qualité d'Evêque d'Arles, quoiqu'il fût Evêque de Lyon & non d'Arles; celle de Flavius de Rheims, mort plus de trente ans auparavant; & celle de ſaint Auguſtin de Cantorberi, qui ne fut ordonné qu'en 597. Quelques-uns ſe retranchent à dire que les ſouſcriptions ſont fauſſes, & que l'Acte n'en eſt pas moins vrai. Mais outre que l'Acte même a des marques particulieres de fauſſeté, qui ne voit que le fauſſaire ignorant qui a fabriqué les ſouſcriptions, a probablement fabriqué tout le reſte?

Vers l'An 602.

Ces graces accordées par ſaint Grégoire à la recommandation du Brunehauld, furent pour cette Princeſſe de nouveaux motifs de protéger la Miſſion d'Angleterre, où le Pape venoit d'envoyer de nouveaux Ouvriers au ſecours de ceux qui y travailloient déja. Saint Laurent depuis Evêque de Cantorberi étoit à la tête de cette recruë de Miſſionnaires. Saint Auguſtin avec lequel il étoit paſſé en Angleterre, l'avoit député à Rome pour rendre compte à ſaint Grégoire des ſuccès de la Miſſion; & ce ſaint Pontife l'avoit renvoyé avec un nouveau renfort d'hommes Apoſtoliques, qui paſſerent par la Gaule l'an 601.

Vers l'AN 602.

Diverses lettres de saint Grégoire en faveur des Missionnaires d'Angleterre.

Rien ne montre mieux combien ce grand Pape avoit à cœur le progrès de la Religion, que le nombre des lettres qu'il écrivit en France en faveur des nouveaux Missionnaires, dans tous les lieux où ils devoient passer. Il les recommanda à saint Virgile d'Arles, à saint Ethérius de Lyon, à saint Didier de Vienne, à saint Arige de Gap; aux Rois Clothaire, Thierri, & Théodebert; à Mennas de Toulon, à Séréne de Marseille, à Loup de Chalon sur Saone, à Aigulfe de Mets, à Simplice de Paris successeur de Faramode, à Mélantius de Roüen, à Licinius dont saint Grégoire ne marque point le Siége: mais il étoit Evêque d'Angers, & fort puissant à la Cour de Clothaire II. Toutes ces lettres sont de l'Indiction IV, c'est-à-dire, de l'an 601.

Il est surprenant que Melantius qui avoit trempé dans l'assassinat de saint Prétextat son prédécesseur, se soit maintenu dans son Siége de Roüen, même après la mort de Frédégonde, dont il étoit créature. Mais outre que dans ces temps de troubles la discipline n'étoit pas si exacte, il est à croire que le Roi Clothaire n'aura pas manqué de soûtenir un Evêque, que la Reine sa mere avoit toûjours si hautement protégé. Quoiqu'il en soit, la mort de Melantius qui arriva bien-tôt après, en délivra son Eglise.

Plusieurs des Saints Evêques à qui saint Grégoire avoit écrit en cette occasion, moururent aussi peu de temps après. Saint Ethérius de Lyon qui fut de ce nombre, alla recevoir l'an 602 la récompense de ses vertus. Ce fut un saint Evêque, lequel après s'être rendu recommandable par sa sagesse & par sa

probité à la Cour du Roi Gontram, dont il étoit Conseiller, le fut encore plus dans l'Episcopat par sa pieté & par son zéle, qui lui mérita de grands éloges de la part de saint Grégoire. Il avoit écrit à ce saint Pape, pour le prier de renouveller d'anciens Privileges de son Eglise, & de lui envoyer les Ouvrages de saint Irénée. Saint Grégoire lui répondit qu'il n'avoit rien trouvé dans les Archives de l'Eglise Romaine, touchant les Privileges qu'il assûroit avoir été accordés à celle de Lyon : qu'ainsi il devoit envoyer à Rome les Actes qu'il prétendoit en avoir : que pour les Ouvrages & la Vie de saint Irénée, il les avoit fait chercher avec soin depuis long-temps, sans avoir pu en rien recouvrer. Il est étonnant qu'on n'eût pas à Rome, & plus encore qu'on n'eût pas à Lyon les Ouvrages d'un Pere si célébre dans l'Eglise, & le second Evêque de Lyon même. Ethérius eut pour successeur Secondin, qui tint le Siége fort peu de temps.

L'AN 602.

L. 11. ep. 56.

Saint Arige de Gap & saint Licinius ou Lézin d'Angers, ausquels nous avons vû que saint Grégoire avoit écrit, moururent aussi quelques années après. Ce furent deux des plus saints Evêques de leur temps ; & leur histoire aussi édifiante qu'elle est authentique, mérite d'avoir sa place ici. Arige eut la consolation d'avoir employé toute sa vie au service de l'Eglise, depuis la plus tendre enfance jusqu'à une extrême vieillesse. Car son pere Aprocaise qui étoit un Seigneur François, & sa mere Sempronia l'offrirent à Dieu à l'âge de deux ans devant l'Autel de S. Vincent de Châlon sur Saone. Saint

Vita Aregii. t. 1. Bibl. Lab. p. 695.

Abbrégé de la Vie de saint Arige de Gap.

Vers l'An 602. Didier (a) alors Evêque de cette ville l'y reçût avec joie, le baptisa, & l'éleva soigneusement dans les lettres & dans la piété. Arige ayant déservi quelque temps une Eglise de la campagne, fut élevé sur le Siége de Gap après la déposition de Salonius ; & pendant un Episcopat de plus de vingt ans, il fut constamment l'exemple & les délices de son peuple. Dieu fit plusieurs miracles en sa faveur.

Un jour qu'il navigeoit sur la Durance, le bateau qui le portoit, se brisa contre une roche. Mais le saint Evêque trouva fond sur cette roche cachée dans l'eau, & y demeura ferme avec son Diacre, malgré la violence des vagues. Ceux qui étoient sur le rivage, voyant en quel péril il étoit, jettoient des cris lamentables. Lui au contraire, entonna ce
Ps. 39. Verset du Psalmiste : *J'ai attendu constamment le secours du Seigneur. Il a jetté sur moi un regard favorable : il m'a tiré d'un profond bourbier, & il a affermi mes pieds sur la pierre.*

Arige fit sur la fin de sa vie un pélerinage à Rome ; & il augmenta par sa présence l'estime dont nous avons vû que saint Grégoire étoit prévenu pour lui. Ce grand Pape ne craignoit pas de dire qu'il n'y avoit point d'Evêque en Occident comparable à celui de Gap. Ces deux Saints que la plus tendre amitié unissoit, ne purent se séparer sans verser bien des larmes. Mais Grégoire consola Arige

(a) MM. de Sainte Marthe ont omis S. Didier dans le Catalogue des Evêques de Chalon sur Saone ; & M. Robert qui l'y a mis, l'a placé avant saint Jean prédécesseur de saint Sylvestre. Mais l'Auteur contemporain de la Vie de S. Arige nous apprend que saint Didier fut Evêque de Chalon ; & ce qu'il en rapporte, montre qu'il faut placer son Episcopat après saint Sylvestre, & avant saint Agricole.

en

Vers l'An 602.

en lui prédiſant que Dieu ne tarderoit pas de les réünir dans le Ciel. La Prophétie ſe vérifia bien-tôt. Arige étant tombé malade quelque temps après ſon retour de Rome, n'étoit affligé que de ne pouvoir pas célébrer la Meſſe, pour ſe nourrir du Pain des Anges. Il tâchoit d'y ſuppléer par l'ardeur de ſes vœux. Il répétoit ſouvent avec une ſainte confiance la priere ſuivante : « O bon Jeſus, mon Sauveur, ne livrez pas aux Démons une ame qui vous con- » feſſe, & qui vous a toûjours prié depuis qu'elle » eſt dans ce corps mortel. » Sentant ſon heure ap- » procher, il ſe fit dépoüiller de ſes habits, & ſe fit porter à l'Egliſe devant l'Autel de ſaint Euſebe. Là, ſur la cendre & le cilice il reçût le Viatique du Corps de Jeſus-Chriſt, des mains d'Eſichius Evêque de Grenoble qui s'étoit rendu à Gap, & ſon ſacré ſang de celles du Prêtre Diconcius. Après quoi, rempli de la plus douce conſolation, il s'écria : « Seigneur Jeſus, je vous rends graces de ce que le temps de » ma mort eſt arrivé. Je ſuis ſorti nud du ſein de ma » mere ; je retournerai nud dans celui de la terre. » Il mourut ainſi le premier de Mai, jour auquel ſon Egliſe honore ſa mémoire.

Mort de S. Arige.

Eſichius de Grenoble qui l'aſſiſta à la mort, étoit lui-même un ſaint Evêque ; & Arige eut une viſion, où Dieu lui en fit connoître le mérite. Eſichius aſſiſta au quatriéme Concile de Paris en 573, au premier & au ſecond de Mâcon, au troiſiéme de Lyon, & au ſecond de Valence. La Vie de ſaint Arige d'où nous avons tiré les particularités édifiantes que nous avons rapportées, a été écrite par un Auteur

Eſichius de Grenoble.

Vers l'AN 602.

contemporain, aussi bien que celle de saint Licinius d'Angers, dont nous allons parler.

S. Licinius ou Lézin d'Angers.

Vit. Licinii ab Auct. coævo apud Boll. 13. Febr. c. 1.

Licinius, vulgairement saint Lezin, fut au commencement du septiéme siécle une des lumieres de l'Eglise de France, par l'éclat de ses vertus & de ses talens. Sa noblesse & son mérite personnel lui frayerent dans sa jeunesse une route aisée aux honneurs du siécle. Clothaire II, dont il étoit parent, le fit Comte de son Ecurie, (*a*) & ensuite Comte & Duc d'Angers. Dans tous ces emplois Licinius fut successivement brave guerrier, courtisan poli, & Magistrat integre : mais la Providence en l'ornant de tant de belles qualités, avoit d'autres vûës sur lui pour la gloire de l'Eglise. Tout sembloit l'attacher au monde ; & il étoit sur le point de s'engager dans les liens du mariage, comme sa famille l'en pressoit, lorsque la personne qu'il devoit épouser parut tout à coup couverte d'une lepre très difforme. Il comprit que Dieu n'approuvoit pas qu'il prît cet état, & qu'il l'appelloit à son service. Il s'engagea donc dans le Clergé, sans autre vûë que de travailler à sa perfection & à celle des autres. Il parut oublier le rang qu'il avoit tenu dans le monde, & mena une vie pauvre & commune avec les autres Clercs, s'appliquant sans relâche à se rendre habile dans la science des saintes Ecritures, & dans la connoissance des Canons.

Il s'engage dans le Clergé.

Dieu n'avoit pas suscité cette lumiere, pour la

(*a*) Le Comte de l'Ecurie avoit l'intendance sur les chevaux du Roi, & dans la suite il eut le Commandement des troupes. Car c'est du nom, *Comes stabuli*, qu'a été formé celui de *Connêtable*. On voit par le Code Théodosien que les Empereurs avoient aussi un Comte de leur Ecurie, qui étoit nommé *Comes Stabuli sacri*.

laisser sous le boisseau. Après la mort d'Audovée ou Audoïn Evêque d'Angers, le Clergé & les citoyens élûrent Licinius d'un commun consentement. Il s'en défendit, & versa même des larmes : mais il ne put résister à l'empressement d'un peuple qui vouloit avoir pour Evêque, celui qu'il avoit eu pour premier Magistrat. Il ne trompa point les espérances qu'on avoit conçuës de lui. Toûjours appliqué à l'étude des saintes Lettres, à la priere ou à la prédication, il ne prit de l'Episcopat que ce qu'il a d'onéreux. Dans les visites qu'il faisoit des Monasteres & des Eglises de son Diocese, l'aumône accompagnoit toûjours ses prédications. Il marchoit sans faste, & ne portoit que des habits grossiers, ornant assez sa dignité par ses vertus.

Vers l'AN 602.

c. 2. Son Episcopat.

Sa douceur plus efficace que la sévérité, gagnoit les pecheurs les plus endurcis dans le crime : car la bonté étoit son caractere. On remarqua même que dans les Conciles où il se trouva, il se déclara toûjours pour le parti de la clémence, & qu'il ne voulut jamais assister à la déposition d'aucun Evêque : qu'au contraire il prit toûjours, autant que la raison le permettoit, la défense de ceux qu'on vouloit déposer. Mais cette charité du saint Evêque pour les pecheurs ne nuisit pas à son zéle contre les pechés : ce sont deux vertus qui cesseroient de l'être, si l'on sacrifioit à l'une les interêts de l'autre. Ce trait de l'histoire de saint Licinius nous fait connoître que de son temps il se tint des Conciles en ces Provinces pour déposer des Evêques. Peut-être fut-ce en conséquence des lettres que saint Grégoi-

Sa douceur. *Ibid. n.* 15.

Vers l'An 602. re avoit écrites au Roi Clothaire, pour le presser d'en convoquer contre la Simonie.

n. 17. Licinius étoit aussi dur à lui-même, qu'il avoit d'indulgence pour les autres. Souvent après avoir prolongé son jeûne jusqu'au troisiéme jour, il ne prenoit pour sa réfection qu'un morceau de pain d'orge avec un verre d'eau. Il portoit continuellement un cilice sous ses habits. Il célébroit tous les jours la Messe avec de grands sentimens de piété; & il conseilloit à son peuple la fréquente Communion, répétant souvent dans ses exhortations ces paroles du Sauveur : *Celui qui mange ma chair, & qui boit mon sang, demeure en moi, & moi en lui.*

n. 16. Il exhorte à la fréquente Communion.

Joan. 6. 55.

Il bâtit deux Eglises. n. 16.

Ce saint Evêque employa ses grands biens à soulager les pauvres, & à ériger des Temples au Seineur. Sans parler de la fondation de l'Abbaye de la Coûture du Mans à laquelle il contribua, comme nous le verrons dans le Testament de saint Bertram; il fit bâtir deux belles Eglises à Angers, l'une dans le fauxbourg en l'honneur de saint Jean Baptiste; & l'autre dans la ville en l'honneur de la sainte Croix, à l'occasion de ce que je vais dire.

c. 4. n. 23. Un jour qu'il alloit accompagné de son Disciple saint Magnebode ou Mainbeuf, voir travailler les ouvriers qui construisoient l'Eglise de saint Jean, il fut accueïlli d'une troupe d'aveugles & de boiteux, qui lui demanderent l'aumône. Comme le saint Evêque étoit en oraison, il passa sans leur répondre. Ils redoublerent leurs cris jusqu'à trois fois. Alors il se retourna comme en colere; & ayant fait sur eux le signe de la Croix, il continua son che-

min. Aussi-tôt ces pauvres se trouverent tous guéris de leurs infirmités. Mainbeuf qui les vit courir après le saint Evêque, lui dit. *Eh! mon Seigneur, voyez le miracle.* L'Evêque lui dit : *Où étois-je, quand j'ai fait le signe de la Croix?* Mainbeuf lui ayant montré l'endroit, Licinius y retourna; & ayant envoyé querir les Architectes qui bâtissoient l'Eglise de S. Jean, il leur donna ordre de faire en ce lieu une Eglise en l'honneur de la sainte Croix.

c. 3. Il veut abdiquer l'Episcopat.

Clothaire II en accordant Licinius à l'Eglise, ne crut pas devoir priver l'Etat de ses services : malgré son Episcopat il le fit Maire de son Palais. Quoique cette charge ne fût pas alors aussi considérable qu'elle le devint dans la suite, les soins qu'elle exigeoit firent soûpirer le saint Evêque après la retraite : il forma même la résolution d'abdiquer le gouvernement de son Eglise, pour se retirer dans quelque solitude. Mais il ne put obtenir l'agrément du Roi ni des Evêques, qui lui représenterent qu'ayant été appellé canoniquement à l'Episcopat, il ne devoit songer qu'à continuer d'en remplir les devoirs. Il suivit ce conseil, & redoubla ses travaux Apostoliques, en attendant la récompense qui ne fut pas différée long-temps.

c. 5. Mort de S. Licinius.

Il tomba dangereusement malade pendant les chaleurs du mois d'Août; & quand il commença à se mieux porter, il s'écria les larmes aux yeux : *Hélas! pourquoi mon exil est-il prolongé? Il y a trop long-temps que je suis dans cette terre étrangere. Je souhaite d'être dégagé des liens qui m'attachent à la vie, & de m'unir à Jesus-Christ.* Il languit encore quelques mois, &

Ps. 119. 5.

Phil. 1. 23.

Vers l'An 602.

mourut ſaintement le premier de Novembre, on ne ſçait quelle année : mais ce dut être avant l'an 605 (*a*). Saint Licinius eſt honoré dans ſon Egliſe le 13 de Février, & plus connu ſous le nom de ſaint Lézin. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Jean Baptiſte qu'il avoit fait bâtir : on croit que c'eſt celle qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Julien. Il ſe fit un grand nombre de miracles à ſon tombeau ; & ſon Hiſtorien dit y avoir vû recouvrer la vûë à un homme, qui non ſeulement étoit aveugle, mais qui n'avoit pas d'yeux, ni même aucune cavité au viſage à la place des yeux.

Auteurs de ſa Vie.

La vie de ſaint Licinius fut d'abord écrite par un Auteur contemporain, & c'eſt celle que nous avons ſuivie. Sur la fin de l'onziéme ſiécle Marbode alors Archidiacre d'Angers & depuis Evêque de Rennes, en compoſa une autre, où plûtôt il retoucha la premiere. Son travail lui fut bien payé : car voici ce qu'il marque à la fin de l'Ouvrage. » Je Marbode « indigne Archidiacre de l'Egliſe d'Angers, ai revû « la Vie du Bienheureux Evêque Licinius à la priere « des Chanoines de ſon Egliſe. Et pour ſalaire de « mon travail, ils m'ont accordé la participation de « toutes les prieres & bonnes œuvres qui ſe feront à « perpétuité dans cette Egliſe ; & ils ſe ſont engagés

Marbod. in fine 2. Vit. Licinii apud Boll. 13. Feb.

(*a*) Ce qui fait croire que ſaint Lézin mourut avant l'an 605, c'eſt que ſaint Mainbeuf, qui fut ſon ſucceſſeur après Cardulfe, étoit déja Evêque l'an 606 : car dans la Vie qu'il a écrite de ſaint Maurile, il joint la dixiéme année de ſon Epiſcopat avec la trente-troiſiéme année du Regne de Clothaire II, qui répond à l'an 616 On pourroit auſſi prouver la méme choſe par le Teſtament de ſaint Bertram du Mans, où ſaint Lezin eſt nommé *de ſainte memoire*, s'il étoit certain que ce Teſtament fût date de la vingt-deuxiéme année de Clothaire, comme le ſieur Courvaiſier l'a mis dans l'édition qu'il en a faite, & comme le ſuppoſe le ſçavant Bollandus. Nous examinerons ailleurs cette date, en parlant de ſaint Bertram.

de réciter tous les jours pour moi ma vie durant » à la Messe, la Collecte *Deus qui justificas impium*, & » à ma mort de faire un Service pour moi, & tous » les ans mon Anniversaire, comme pour un Cha- » noine. De plus ils ont promis que jusqu'à la fin du » monde, tous les jours, excepté les fêtes, ils chan- » teroient pour moi, après Prime en allant au Cha- » pitre, le Pseaume *De profundis*, le Capitule *Requiem æternam*, & la Collecte *Absolve Domine*. Que saint » Licinius soit le témoin & le garant de cette con- » vention faite entre moi & les Chanoines (*a*). »

Pallade de Saintes.

Pallade de Saintes dont nous avons souvent parlé, mourut aussi sur la fin du sixiéme siécle, ou au commencement du septiéme; & le Martyrologe Gallican en fait mention le septiéme d'Octobre. Nous croyons en effet que c'est à lui qu'on a donné la qualité de Saint, & non à un autre Pallade plus ancien, qu'on suppose sans fondement avoit été aussi Evêque de Saintes. Car malgré quelques fautes qu'on a reprochées au Pallade dont nous parlons, il faut convenir qu'il se rendit recommandable pendant un long Episcopat, par plusieurs bonnes œuvres. Outre l'Eglise pour laquelle il envoya demander des Reliques à saint Grégoire, il en avoit fait bâtir une autre à Saintes, où il plaça le Corps de saint Eutrope premier Evêque de cette ville. Deux Abbés qui firent avec lui l'ouverture du tombeau de ce Saint, remarquerent un os de la tête cassé; & saint Eutrope qui leur apparut la nuit suivante, leur dit que

Greg. Tur. de glor. Mart. c. 56.

(*a*) Le P. Beaugendre dans son Edition des Ouvrages de Marbode assûre qu'on garde l'Original de cette Convention dans les Archives du Monastere de saint Serge d'Angers.

c'étoit l'effet du coup de hache qui avoit consommé son Martyre. Cette Eglise est aujourd'hui un Monastere de Bénédictins, qui porte le nom de saint Eutrope.

L'AN 602. Elevation des Reliques de S. Victor de Genéve. *Fredeg. in Chr. c. 22.*

On fit aussi avec grande solemnité l'élévation des Reliques de saint Victor, soldat de la Légion Thébéenne martyrisé à Soleure. Son corps reposoit à Genéve dans une Eglise bâtie par une Reine de Bourgogne nommée Sédéleuba : (*a*) mais on ignoroit en quel lieu de l'Eglise il étoit caché. Dieu le révéla à Ecconius ou Hicconius de Maurienne, qui le leva de terre l'an 602, assisté de deux Evêques, Rustique & Patrice, dont on ne marque pas les Siéges : apparemment que l'un étoit Evêque de Genéve, & l'autre de Sion en Valais. Ils trouverent en creusant la terre au milieu de l'Eglise, une Chasse d'argent dans un cercueil de pierre ; & en ayant fait l'ouverture, ils virent avec admiration la face du saint Martyr aussi vermeille, que s'il eût été vivant. Le Roi Thierri qui voulut assister à cette pieuse cérémonie, fit de riches présens à l'Eglise de saint Victor ; & Dieu y manifesta la gloire du S. Martyr, par un grand nombre de miracles, qui rendirent son culte célébre dans l'Eglise de Genéve. Les habitans de cette ville ne rougiront-ils pas de se voir aujourd'hui si éloignés de la Religion de leurs Peres, touchant le culte des saintes Reliques ?

(*a*) Je ne sçais pourquoi le P. Ruinart prétend que la Reine Sédeleuba est la même que la Princesse Chrone sœur de sainte Clothilde, ni pourquoi le P. Mabillon avance contre l'autorité expresse de Frédégaire, que l'Eglise de saint Victor de Genéve fut bâtie par la Reine Théodelinde à qui Geneve n'appartenoit point.

FIN DU HUITIE'ME LIVRE.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE NEUVIE'ME.

L'AN 602.

Usage de S. Colomban sur la Pâque.



'UNIFORMITE' de discipline qui conservoit la paix dans l'Eglise Gallicane, fut altérée au commencement du septiéme siécle par l'usage différent, que saint Colomban y avoit apporté d'Irlande touchant la célébration de la Pâque. Cet Abbé suivant le rit de sa nation, croyoit devoir faire cette fête le quatorziéme de la lune, quand ce jour tomboit au Dimanche: en quoi il s'éloignoit, & de l'erreur des Quartodécimans, qui la célébroient

L'AN 602. toûjours le quatorziéme de la lune; & de la pratique de l'Eglise, qui ne la célébroit que le Dimanche après le quatorziéme. Les Evêques des Gaules ne crurent pas devoir souffrir dans des Moines étrangers, une nouveauté que leur réputation pouvoit rendre plus dangéreuse. Colomban de son côté entreprit de justifier l'usage des Irlandois avec une opiniâtreté, qui ne convenoit, ni à l'humilité de sa profession, ni à la sainteté de sa vie.

Lettre de S. Colomban à S. Grégoire. *Inter. Epist. Greg. l. 9. ep.* 127.

Il commença par faire des tentatives, pour obtenir l'approbation du saint Siége. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à saint Grégoire. Il ne nous en reste qu'une, où dans l'inscription il se nomme (a) *Bar-Jona*, c'est à-dire, *fils de la colombe*, faisant allusion à son nom de Colomban. Il dit qu'en voyant la hardiesse qu'il a d'écrire à un si grand Pontife, on pourroit lui dire ce qu'un Sage de l'Antiquité dit un jour en voyant une femme bien fardée, *Non miror artem, sed miror frontem*; mais que la nécessité où il se trouve de l'importuner de ses lettres, doit lui servir d'excuse. Il soûtient ensuite son sentiment avec une grande liberté, & tâche de montrer qu'on peut faire la Pâque depuis le quatorziéme jour de la lune inclusivement, jusqu'au vingtiéme, & non jusqu'au vingt-uniéme ou vingt-deuxiéme : ce qui, selon lui, seroit une Pâque ténébreuse.

« Pourquoi donc, dit-il à saint Grégoire, vous « qui êtes un Pontife si sage, & dont les lumieres « de l'esprit éclairent l'Univers, célébrez-vous

(a) *Bar* en hébreu corrompu signifie *fils* & *Jona* signifie *colombe*. *Bargoma* qu'on lit dans l'imprimé, est manifestement une faute : il y en a plusieurs autres dans le texte de cette lettre,

cette Pâque de ténébres ? Il eſt bien étonnant que » vous conſerviez encore cet uſage de la Gaule. Je » ne puis cependant croire qu'en le tolérant, vous » l'ayiez approuvé. Vous avez craint d'être taxé de » nouveauté ; & vous avez voulu vous en tenir à » l'autorité de vos prédéceſſeurs, & ſur-tout à celle » du Pape Leon. Mais, je vous prie, n'en croyez pas » vôtre humilité: (a) *Un chien vivant eſt meilleur qu'un* » *lion mort.* »

Eccleſ. 9. 4.

Saint Colomban parle avec un grand mépris de Victorius, qui avoit composé le Cicle Paſcal reçû dans la Gaule, & il s'appuye ſur-tout du ſentiment d'Anatolius approuvé par ſaint Jerôme. Il prie le Pape de décider ; mais il l'avertit que quiconque ira contre l'autorité de ſaint Jerôme, ſera rejetté comme hérétique par les Egliſes d'Occident : (il entend celles d'Irlande & d'Ecoſſe.) C'étoit dire aſſez clairement qu'il ne ſe ſoumettroit pas à la déciſion qu'il demandoit, à moins qu'elle ne fût conforme à ſes préjugés. Anatolius dont il parle étoit un Evêque de Laodicée, qui écrivit un Canon Paſcal dans le troiſiéme ſiécle, avant le Concile de Nicée ; & à l'érudition duquel ſaint Jerôme a donné effectivement de grandes loüanges dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Saint Colomban dans la même lettre lance quelques traits contre les Prélats, qui l'inquiétoient au ſujet de ſon uſage. Il demande au Pape ſi l'on peut

(a) S. Colomban en rapportant cet endroit de l'Eccléſiaſte, *Melior eſt canis vivus leone mortuo*, fait alluſion au nom du Pape S. Léon Il comptoit ſur l'humilité de S. Grégoire, en jugeant qu'il ne ſeroit pas choqué de ce qu'il lui appliquoit l'autre partie de la comparaiſon.

L'AN 602. communiquer avec des Evêques ordonnés par Simonie, qui ſont, dit-il, en grand nombre dans cette Province; ou avec ceux qui ayant peché dans le Diaconat contre la continence, n'ont pas laiſſé d'être nommés à l'Epiſcopat.

Il ſouhaite auſſi d'être inſtruit ſur la maniere dont on doit traitter les Moines, que le deſir d'une plus grande perfection porte à quitter leurs Monaſteres malgré leurs Abbés & nonobſtant les vœux qu'ils ont faits. Ce qui ſemble marquer que les Moines de ſaint Colomban faiſoient vœu de ſtabilité, comme ceux de ſaint Benoît. Cet Abbé témoigne dans la même lettre un grand deſir d'aller à Rome, non pour voir cette ville, mais pour voir ſon Pontife. Il chercheroit, dit-il, dans Rome même autre choſe que Rome. Il loüe le Paſtoral de ſaint Grégoire, & le prie de lui envoyer ſes Commentaires ſur Ezéchiel & ſur le Cantique des Cantiques, & il l'exhorte à travailler ſur Zacharie.

En finiſſant, il revient à la queſtion de la Pâque. « Si vous me répondez, dit-il, comme le Prêtre « Candide m'a dit que vous le feriez, qu'on ne peut « changer un uſage ſi ancien; (*a*) ſçachez que c'eſt « plûtôt une ancienne erreur, & que la vérité qui « la combat, eſt encore plus ancienne. » Saint Colomban ſe plaignit de ce qu'il n'avoit reçû aucune réponſe de ſaint Grégoire. Il adreſſa ſur la même queſtion un Mémoire à l'Evêque Arigius : c'eſt

(*a*) Le P. Mabillon dans l'extrait qu'il a fait de cette lettre, n'a pas pris le ſens de cet endroit. Il dit ſeulement que Colomban *eſpere que S. Grégoire l'honorera d'une réponſe, comme Candide le lui a dit.* Colomban dit : *Si, ut audivi à ſancto Candido tuo, hoc reſpondere volueris temporis antiquitate roboratâ mutari non poſſe, &c.* ce qui forme un ſens bien différent.

ſaint Arige de Gap, ou ſaint Aredius de Lyon qui eſt ſouvent nommé Arigius. Le crédit que ce dernier avoit à la Cour & dans l'Epiſcopat, peut faire croire que c'eſt plûtôt à lui que cet Ecrit fut adreſſé ; mais en prenant ce parti, il faut dire que Sécundin qui fut ſucceſſeur de ſaint Etherius, ne tint le Siége que quelques mois.

L'AN 602.

Vid. Theop. Ran. Indic. SS. Lugd.

Concile des Gaules aſſemblé au ſujet de S. Colomban.

Colomban par toutes ces démarches vouloit apparemment ſe rendre favorable le jugement des Evêques de la Gaule, qui devoient tenir un Concile ſur ce point de diſcipline & ſur quelques autres, comme ils le tinrent en effet l'an 602. On peut croire que ce fut en conſéquence des lettres de ſaint Grégoire, & pour extirper les abus, contre leſquels ce ſaint Pape avoit tant preſſé les Rois & les Evêques de la Gaule d'aſſembler un Concile. Nous n'oſons cependant point l'aſſûrer ; parce que nous n'avons pas les Actes de celui, dont parle ici ſaint Colomban.

Dès que cet Abbé ſçut que les Evêques étoient aſſemblés, il leur écrivit une lettre, où au travers des ſentimens humbles dont elle eſt pleine, on entrevoit bien de l'entêtement pour une mauvaiſe cauſe. Les Solitaires qui ont pris un mauvais parti, ſont les plus difficiles à détromper. « Je remercie le Seigneur mon Dieu, dit-il aux Evêques, de ce qu'à » mon ſujet tant de Saints ſont aſſemblés, pour trait- » ter enſemble de la foi & des bonnes œuvres. Et » plût à Dieu que vous le fuſſiez plus ſouvent ! Car » quoique les troubles préſens ne permettent pas » de tenir des Conciles une ou deux fois l'an, com- »

L'AN 602.

Lettre de S Colomban aux Evêques des Gaules assemblés en Concile.

T. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 25.

« me les Canons l'ordonnent, vous auriez dû tâ-
« cher d'en tenir plus fréquemment. Je prie Dieu
« que celui-ci tourne au bien de l'Eglise ; & que le
« Prince des Pasteurs vous inspire de traitter non-
« seulement de la Pâque, mais encore de plusieurs
« autres points de discipline plus importans, qui
« sont négligés... Que chacun de vous examine, si
« l'on peut reconnoître en lui un vrai Disciple de
« Jesus-Christ. Je touche légérement cet article en
« passant ; afin que si vous voulez nous enseigner
« comme vos inférieurs, vous vous souveniez que
« les oüailles n'écoutent pas celui dont la voix ne
« s'accorde pas avec celle du vrai Pasteur, & qui
« n'en exprime pas la conduite dans la sienne. Qui
« que nous soyions, Clercs ou Moines, commen-
« çons donc tous par observer les regles que le Sei-
« gneur a prescrites, c'est-à-dire, par être humbles &
« pauvres volontaires ; & nous serons bien-tôt
« d'accord sur tout le reste. »

Après ce préambule où l'on peut encore remarquer quelques traits contre les Evêques, Colomban entre en matiere & dit : « Examinons, mes chers
« Peres, & voyons quelle est la meilleure tradition ;
« si c'est la vôtre, ou celle de vos freres de l'Occi-
« dent (c'est-à-dire de l'Hybernie). Car comme je l'ai
« marqué dans la Réponse que je vous ai envoyée
« il y a plus de trois ans, toutes les Eglises de l'Oc-
« cident (c'est-à-dire encore d'Irlande ou d'Ecosse,)
« ne croyent pas devoir célébrer la Résurrection
« avant la Passion, ni faire la Pâque avant l'Equi-
« noxe, & après le vingtiéme jour de la lune.

L'AN 602.

(a) Mais j'ai traitté ailleurs cette queſtion, ſoit dans » les trois lettres que j'ai écrites au Pape, ſoit dans le » Mémoire que j'ai pris la liberté d'adreſſer à l'Evê- » que Arégius. Je ne vous demande qu'une choſe, » c'eſt de ſupporter dans un eſprit de paix & de cha- » rité mon ignorance, ou, comme quelques-uns la » nomment, mon orgueilleuſe préſomption : & » puiſque je ne ſuis pas l'auteur de cet uſage, qu'il » me ſoit permis de vivre en repos dans ces bois » auprès des oſſemens de dix-ſept de nos freres, » comme nous avons vêcu depuis douze ans; afin » que nous continuions de prier pour vous, ainſi » que nous y ſommes obligés. Souffrez que nous de- » meurions avec vous dans la Gaule, nous qui eſpé- » rons être un jour tous enſemble dans le Ciel...... » Que feriez-vous en effet à des vieillards étrangers » & à de pauvres vétérans ? »

Colomban ajoûte, qu'il n'a pas oſé ſe rendre au Concile, de peur de s'engager dans des diſputes contre la défenſe de l'Apôtre : mais qu'il s'en rapporte plus à la tradition de ſon pays & au calcul d'Anatolius, qu'au Cicle de Victorius qui a écrit long-temps après. » Au reſte, dit-il, ſi c'eſt la vo- lonté de Dieu que vous me chaſſiez de ce déſert, » où je ſuis venu de ſi loin pour Jeſus-Chriſt, je dirai » comme le Prophete : *Si je ſuis cauſe de cette tempête,* » *prenez-moi, & me jettez dans la mer.* » On ne ſçait pas quel effet produiſit cette lettre, ni ce que les Evê- ques de la Gaule déterminerent dans leur Concile :

Jon. 1. 12.

(a) Quand le quatorziéme jour de la lune Paſcale tombe un Dimanche, l'Egliſe différe alors la Pâque au Dimanche ſuivant, & célébre cette fête le 21[e] jour de la lune : ce que S. Colomban ne croyoit pas permis.

mais Colomban ne quitta pas ſon uſage. Peut-être crut-on pouvoir le tolérer en lui, pour quelque temps, en conſideration de ſa vertu, qui eût ſans doute reçû un nouvel éclat de ſa ſoûmiſſion, quoiqu'il ne ſe ſoit agi que d'un point de diſcipline.

L'AN 603.

Autre lettre de S. Colomban ſur la Pâque.

Ep. 1. t. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 24.

Saint Grégoire qui pouvoit plus que perſonne détromper cet Abbé, ne reçut pas ſes lettres, où il ne jugea pas à propos d'y répondre. Ce ſaint Pape étant mort ſur ces entrefaites, auſſi renommé dans tout le monde Chrêtien pour ſes héroïques vertus & ſes rares talens, que pour les grandes actions dont il avoit illuſtré ſon Pontificat, Colomban crut devoir s'adreſſer à ſon ſucceſſeur (*a*). Il lui marque qu'ayant écrit pluſieurs fois inutilement à ſaint Grégoire, il a recours à lui pour le conjurer d'appuyer de ſon autorité ſa prétenduë tradition ſur la Pâque, ſuppoſé qu'elle ne fût pas contraire à la foi, & de lui permettre de vivre avec les Evêques de la Gaule, comme ſaint Polycarpe & ſaint Anicet ont vêcu enſemble en conſervant leurs differens uſages, ſans rompre les liens de la Communion. Il avoüe qu'il n'a pu faire goûter ſes raiſons aux Evêques de la Gaule : mais il aime mieux croire que ces Prélats raiſonent mal, que de reconnoître qu'il a tort. L'attachement de ces Moines Irlandois à leurs pratiques, troubla la paix qu'ils étoient venus chercher de ſi loin : on ne la trouve que dans une ſoûmiſſion parfaite aux Reglemens du Corps des Paſteurs.

(*a*) Le P. Patrice Flemming, Franciſcain, qui le premier a publié cette lettre, n'y ayant pas trouvé d'Inſcription, a cru qu'elle étoit écrite à Boniface IV. Il nous paroît qu'elle fut plûtôt adreſſée à Sabinien ſucceſſeur de ſaint Grégoire, ou à Boniface III.

Pendant

Pendant ces conteſtations, il ſe formoit par les intrigues de Brunehauld un violent orage contre ſaint Didier de Vienne : ce qui attira l'attention des Evêques du Royaume de Bourgogne, & leur fit oublier pour un temps l'affaire de ſaint Colomban. Brunehauld ſembla n'avoir attendu que la mort de ſaint Grégoire, pour ſe démentir des éloges qu'il avoit donnés à ſa pieté : elle ne garda plus de meſures, dès qu'elle ne craignit plus les avis & la cenſure de ce grand Pape. Mais Dieu avoit ſuſcité ſaint Didier de Vienne, pour s'oppoſer à ſes violences avec un zéle, dont il devint enfin la victime.

L'AN 603.

Perſécution ſuſcitée à ſaint Didier de Vienne.

Cette Reine qui ne pouvoit pardonner à ce ſaint Evêque la généreuſe liberté avec laquelle il reprenoit ſes déſordres, réſolut de s'en venger ; & pour rendre le plaiſir de la vengeance plus délicat, elle s'appliqua à faire paroître coupable celui qu'elle vouloit perdre. C'eſt pourquoi la huitiéme année de Thierri II, c'eſt-à-dire, l'an 603, elle fit aſſembler à Chalon ſur Saone un Concile, où préſida Arédius ou Arigius de Lyon ſucceſſeur de Secundin ; & ſur des crimes atteſtés par de faux témoins, elle fit dépoſer Didier, & le relégua dans l'Iſle de Leuvis en Ecoſſe. Mais Dieu y fit éclater la gloire de ſon ſerviteur à proportion de ſes humiliations ; & le don des miracles qu'il lui accorda dans ſon exil, juſtifia pleinement ſon innocence calomniée.

Fredeg. in Chr. Vita Deſiderii ab Autore coævo, apud Boll. 23. Maii. n. 2.

Le bruit de ces prodiges s'étant répandu dans les Gaules, Brunehauld en parut touchée ; & après quatre ans d'exil elle permit à Didier de retourner à

n. 6.

L'AN 607. son Eglise. Il n'y fut pas tranquille. Le Magistrat de Vienne voulant plaire à la Reine, sembloit prendre à tâche de chagriner le saint Evêque; & il fit un jour emprisonner douze des serviteurs de l'Eglise. Didier pénétré de douleur répandit des larmes devant le Seigneur; & pendant sa priere saint Sévére qui est honoré à Vienne, apparut aux prisonniers & les délivra. L'éclat de ce miracle & de quelques autres fit naître au Roi Thierri le desir de voir un homme si puissant en œuvres, & de lui demander des avis salutaires pour sa conduite. Didier dont le zéle n'étoit pas affoibli par les persécutions qu'il lui avoit attirées, lui conseilla de chasser ses Concubines, & de s'engager dans les liens d'un légitime mariage.

n. 7.

Fred. in Chr.

Le Roi goûta cette proposition; & il envoya Arédius de Lyon avec quelques Seigneurs de sa Cour, demander Ermemberge fille de Vitteric Roi des Visigoths. La Princesse vint effectivement en France: mais Brunehauld qui craignoit de voir diminuer son autorité de Reine mere, si une Reine épouse partageoit le cœur du Roi son fils, trouva le moyen d'empêcher ce mariage, & fit renvoyer honteusement Ermemberge en Espagne, après l'avoir dépoüillée de ses thrésors. Le Roi des Visigoths voulant tirer raison de cet affront, fit contre Thierri une puissante ligue, qui cependant n'eut pas de suite.

Martyre de S. Didier.

Brunehauld réüssit mieux dans la vengeance qu'elle méditoit contre S. Didier, à qui elle ne pardonna pas le conseil qu'il avoit donné au Roi de se marier.

Dès que le ſaint Evêque eut quitté la Cour pour retourner à ſon Egliſe, elle commanda à trois Comtes de le ſuivre, & de le mettre à mort quelque part où ils le trouvaſſent. Ils l'atteignirent ſur les bords de la Chalaronne au territoire de Lyon. Didier ſe voyant pourſuivi par ces aſſaſſins, ſe mit à genoux pour recommander à Dieu ſon peuple & ſes perſécuteurs. On l'aſſomma dans cette poſture du coup d'une groſſe pierre; & pour l'achever, on lui caſſa la tête d'un coup de levier. C'eſt ainſi que mourut ce ſaint Evêque le 23 de Mai, l'an 607. L'Egliſe l'honore comme Martyr le jour de ſa mort, & il le fut en effet de ſon zéle & de la juſtice. « Car, dit ſaint Adon, quoique ſes perſécuteurs ne lui ayent pas » dit : *Sacrifie aux Idoles*; ils lui ont dit : *Conſens à nos* » *péchés, & tais la vérité.* » Son ſang verſé pour une » ſi bonne cauſe, opéra pluſieurs miracles. On rapporte entre autres qu'un paralytique qui s'en frotta, recouvra l'uſage de ſes membres. *Epiſt. Adon.*

Saint Didier étoit originaire d'Autun. Il ſervit l'Egliſe de Vienne ſous l'Epiſcopat de quatre Saints Prélats, ſçavoir S. Naamace, S. Philippe, S. Evance & S. Vere, auquel il ſuccéda l'an 596. Il étoit habile dans les belles Lettres; & nous avons vû que ſaint Grégoire lui fit des reproches, de ce qu'il enſeignoit la Grammaire étant Evêque. Mais ce Pape ne parloit que ſur un bruit qui pouvoit être faux, comme le Prêtre Candide qui venoit des Gaules, l'aſſûra qu'il l'étoit. Didier fut d'abord enterré dans un lieu nommé alors Priſcigni, & aujourd'hui *ſaint Didier de Chalaronne*, dans la Principauté de Dom- *Ep. Greg. 54. l. 11.*

L'AN 607. bes, apparemment à l'endroit même où il fut martyrisé. Mais quelques années après, il fut transféré à Vienne dans l'Eglise des saints Apôtres, hors de la ville. Cette Translation se fit avec la permission du Roi Clothaire II, sous l'Episcopat de saint Ethérius, qui avoit succédé à saint Domnole le successeur de S. Didier. Saint Ethérius est honoré le 16 de Juin, & S. Domnole le 14 du même mois. On voit par-là quelle glorieuse suite de Saints Evêques l'Eglise de Vienne continua d'avoir, dans un siécle où la sainteté devenoit plus rare.

Acta Transl. Auct. Adone.

L'Historien Frédégaire attribuë la mort de saint Didier aux mauvais conseils d'Arédius de Lyon. Mais puisqu'Arédius est honoré comme saint dans son Eglise le 10 d'Aoust, il faut croire, ou qu'il a expié par la pénitence cette faute & quelques autres qu'on lui reproche; ou que Frédégaire a été mal instruit: ce qui est plus probable; puisque l'Auteur comtemporain de la Vie de S. Didier ne parle nullement de ce fait.

Theoph. Rayn. Agiologium Lugd. p. 31.

Généreuse liberté de saint Colomban.

La mort cruelle de ce S. Evêque n'intimida point Colomban. Il avoit le zéle aussi bien que l'austérité d'Elie; & il ne craignit pas de s'exposer aux persécutions de Brunehauld, pour la même raison qui venoit de les attirer à Didier. Cet Abbé ne paroissoit de temps en temps à la Cour au sortir de son désert, que comme un Prophéte, pour y faire trembler le vice jusque sur le Thrône. Sa vertu qui lui donnoit l'autorité & la liberté d'un Apôtre, lui avoit mérité la vénération de Childebert II. & des Rois Théodebert & Thierri ses fils. Celui-ci se félicitoit sur-tout

d'avoir un si saint homme dans ses Etats : heureux s'il l'avoit conservé ! Mais Colomban qui ne sçavoit pas flater, avoit trop de zéle & de sincérité, pour plaire long-temps à un Prince si débauché. Il lui fit un jour entre autres de grands reproches de ce qu'il s'abandonnoit à des Concubines, au lieu de prendre une épouse légitime, comme il convenoit au salut de son ame, & à l'affermissement de son Thrône. Le Roi parut touché de ses raisons. Mais Brunehauld qui sacrifioit tout à la jalousie de son autorité, sçut aussi mauvais gré au S. Abbé de ce conseil, qu'elle l'avoit sçu à S. Didier ; & elle ne chercha pas long-temps l'occasion de le lui faire sentir.

L'AN 608.

Jon. Vit Colomb.
Fred. in Chron. c. 36.

Colomban étant retourné à la Cour, qui étoit alors à Bourcheresse, maison Royale entre Autun & Chalon sur Saone, Brunehauld qui vouloit lui tendre un piege, lui présenta les enfans que Thierri avoit eus de ses Concubines. Le S. Abbé demanda à la Reine qui étoient ces enfans, & ce qu'elle vouloit qu'il leur fît. « Ce sont, dit-elle, les enfans du « Roi, donnez leur vôtre bénédiction. » Il lui répondit : *Sçachez qu'ils ne regneront pas ; parce que ce sont des fruits de l'incontinence.* Il ne fut pas difficile à une Reine artificieuse de répandre le poison de la malignité sur cette réponse, pour envenimer l'esprit du Roi contre celui qui l'avoit faite. Il est rare qu'on annonce impunément à un mauvais Prince les malheurs qu'il s'attire par ses pechés.

Vexations faites par le Roi Thierri aux Moines de S. Colomban.

Thierri commença la persécution par défendre à ses sujets de fournir des vivres aux Moines de S. Colomban, & à eux de sortir de leurs Monasteres ;

Vers l'An 608. & au cas qu'ils le fissent, on envoya ordre aux Monasteres voisins de ne les pas recevoir. Ces saints Religieux qu'on vouloit, ce semble, faire mourir de faim, trouverent quelque temps une ressource dans leur abstinence. *Ibid.* Cependant le S. Abbé voyant le Roi irrité à ce point, alla pour tâcher de l'adoucir. Il arriva au soleil couchant à Epoisses, où étoit alors la Cour, *Fred. in Chr.* & fit dire au Roi qu'il ne vouloit pas s'arrêter, & qu'il demandoit seulement par grace un moment d'audience. Le Roi ayant délibéré s'il l'admettroit, prit le parti de la douceur, & dit qu'il valoit mieux recevoir avec honneur le S. Abbé, que d'irriter Dieu en rebutant avec mépris son serviteur. Il lui fit donc préparer un repas d'une magnificence Royale. Mais Colomban refusa d'y toucher, disant qu'il ne convenoit point que les serviteurs de Dieu goûtassent aux mets d'un Prince, qui leur interdisoit non-seulement l'entrée de sa maison, mais encore de celles des autres. A peine avoit-il proféré ces paroles, que tous les vases qui étoient sur la table qu'on avoit servie, se briserent au grand étonnement de ceux qui étoient présens.

Ce miracle épouvanta tellement le Roi, que le lendemain dès le matin il alla avec Brunehauld prier Colomban d'oublier le passé, lui promettant de changer de conduite. Ainsi le S. homme s'en retourna fort satisfait à son Monastere: mais Thierri garda mal ses promesses.

Ce Prince continuant de se plonger dans ses débauches, & ayant fait faire quelques nouvelles vexations aux Moines de Luxeu, Colomban lui écri-

Vers l'AN 609.

vit une lettre, où parlant avec une fermeté dont les Rois trouvent peu d'exemples, il le menaçoit même de se séparer de sa Communion. Il n'en falloit pas tant à Brunehauld. Elle porta les Evêques & les Seigneurs de la Cour à aigrir le ressentiment du Roi contre un Solitaire, qui lui manquoit de respect. Les Evêques étoient prevenus contre Colomban au sujet de la Pâque; & les Courtisans sont toûjours prêts à entrer dans les passions des Princes. Ils déclamerent si éloquemment contre la maniere de vivre de Colomban, qu'ils engagerent Thierri à se transporter sur les lieux, pour y examiner ce nouvel Institut.

Le Roi Thierri va à Luxeu.

Le Roi s'étant donc rendu à Luxeu, se plaignit d'abord à Colomban de ce qu'il s'éloignoit des usages reçûs dans les autres Communautés de la Province, & de ce qu'il ne permettoit à personne d'entrer dans l'intérieur de son Monastere. Colomban répondit, que ce n'étoit pas son usage d'admettre qui que ce soit dans les Cellules ou dans les Offices de la maison; qu'il avoit des lieux destinés pour recevoir les hôtes. Le Roi lui dit, qu'il devoit abolir cette bizarre coûtume, s'il vouloit avoir part à ses libéralités, & il entra en même-temps dans l'intérieur du Monastere. Colomban ne pouvant l'en empêcher, lui dit avec une respectueuse fermeté : Prince, si vous voulez enfraindre ce qui est or- » donné par nôtre Regle, je ne recevrai, ni vos pré- » sens, ni vos aumônes; & si vous êtes venu ici pour » détruire nos Monasteres & donner atteinte au » bon ordre, sçachez que vôtre Royaume sera rui- » né & vôtre race extirpée. »

Les séculiers n'entroient pas dans les Monasteres de S. Colomban.

Vers l'An 609.

Le Roi qui étoit déja entré dans le Réfectoire, fut épouvanté d'une menace si formelle, & se retira avec précipitation en disant au S. Abbé : « Vous es-« pérez peut-être que je vous procurerai la couron-« ne du Martyre, mais je prendrai de meilleurs con-« seils. » Les Courtisans qui accompagnoient le Roi, dirent qu'un étranger qui avoit des manieres si extraordinaires, devoit reprendre le chemin par lequel il étoit venu. Colomban répondit qu'il ne sortiroit pas de son Monastere, à moins qu'on ne l'en tirât de force.

Colomban relégué à Besançon.

Le Roi en se retirant donna ordre à un Seigneur nommé Baudulfe de chasser de Luxeu, le S. Abbé. Baudulfe le conduisit à Besançon en attendant les ordres de la Cour. Colomban faisant de son exil une Mission, visita les prisonniers, & leur annonça la parole de Dieu. Ils lui promirent que s'ils recouvroient la liberté, ils feroient une sincére pénitence de leurs crimes. Le saint homme commanda aussi-tôt au Moine Domual son compagnon de leur tirer les fers des pieds : ils se briserent entre ses mains. Colomban leur lava ensuite les pieds, & leur ordonna d'aller à l'Eglise y laver leurs péchés par les larmes de la pénitence. Ils sortirent de la prison sans obstacle ; mais ils trouverent fermées les portes de l'Eglise : & comme ils étoient poursuivis par le Tribun des soldats, Colomban les fit s'ouvrir miraculeusement : ensorte que personne n'osa plus inquiéter ceux que le Seigneur avoit ainsi délivrés.

Un miracle si éclatant procura plus de liberté au saint Abbé. Comme chacun craignoit d'être contre

lui

lui le miniſtre de la paſſion de Brunehauld, il s'apperçut bien-tôt qu'il n'avoit plus de gardes. C'eſt pourquoi après avoir paſſé la nuit en prieres, il prit le parti de s'en retourner à ſon Monaſtere.

Colomban retourne à ſon Monaſtere & en eſt chaſſé.

L'AN 610.

Thierri l'ayant appris, y envoya une Compagnie de ſoldats. Lorſqu ils arriverent, le ſaint homme étoit en prieres dans l'Oratoire. Dieu l'y rendit inviſible à leurs yeux ; & quoique quelques uns le heurtaſſent des pieds, perſonne ne l'apperçut. L'Officier qui exécutoit cet ordre malgré lui, s'étant aviſé de regarder par la fenêtre de l'Oratoire, vit le S. Abbé au milieu des ſoldats qui le cherchoient ſans le voir; & frappé du miracle, il retourna en faire ſon rapport au Roi. Mais ce Prince n'écoutoit plus que ſon aveugle paſſion.

Il renvoya à Luxeu deux autres Officiers, ſçavoir le Comte Berthaire & Baudulfe. Ils trouverent Colomban qui pſalmodioit avec ſa Communauté, & s'approchant de lui, ils lui dirent : « Homme de Dieu, nous vous prions d'obéïr aux ordres du » Roi, & aux nôtres, & de vous en retourner dans » vôtre pays. » Il proteſta que la violence ſeule pourroit le faire ſortir. Berthaire qui craignoit de s'attirer la vengeance du ciel, ſe retira, & laiſſa les plus déterminés de ſes ſoldats pour exécuter les ordres du Roi. On vit alors un ſpectacle bien touchant, & qui fut comme le triomphe de la ſainteté ſur la férocité la plus barbare. Les ſoldats ſe jetterent aux pieds du S. Abbé, lui embraſſerent les genoux, le conjurerent avec larmes de leur pardonner ce qu'ils étoient forcés de faire, ajoûtant que s'il refuſoit

Fred in Chr. c. 36. & Ionas Vit. Colomb.

L'AN 610. d'obéïr, il mettroit leur vie en péril.

S. Colomban sort de Luxeu & est conduit à Nantes.

Le saint homme se rendit à cette raison, & sortit de son Monastere suivi de tous ses Religieux, qui jettoient des cris amers, comme s'ils eussent assisté à ses funérailles. On lui donna des gardes pour le conduire jusqu'à Nantes, où il devoit s'embarquer, pour repasser en Irlande. Colomban s'étant arrêté un moment à quelque distance du Monastere, afin de faire une fervente priere pour sa chere Communauté, se tourna vers les Moines qui l'accompagnoient, les consola en les assûrant que Dieu feroit servir cette disgrace à la propagation de leur Institut : puis il demanda quels étoient ceux d'entre eux qui auroient le courage de le suivre dans son bannissement. Tous répondirent qu'ils aimoient mieux souffrir les dernieres extrémités avec leur pere, que de s'en séparer. Mais les gardes dirent qu'ils avoient défense de laisser aller avec lui les Moines Gaulois, François ou Bourguignons ; & qu'on ne permettoit de le suivre qu'à ceux qui étoient venus d'Irlande ou de la Grande Bretagne. Il fallut obéïr ; & comme la piété inspire plus de vraïe tendresse que toutes les liaisons profanes, cette séparation fit couler bien des larmes de part & d'autre, sur-tout à saint Eustase qui étoit un de ses plus chers disciples, & qui fut dans la suite Abbé de Luxeu.

Miracles & Propheties de S. Colomban pendant son voyage.

Ainsi fut chassé de son Monastete de Luxeu le saint Abbé Colomban, vingt ans après qu'il l'eut fondé, c'est-à-dire, l'an 610. Son voyage jusqu'à Nantes ne fut qu'une suite de miracles. Etant arrivé à Auxerre, il dit à Ragamond lequel commandoit les

L'AN 610.

gardes qui le conduisoient : « Souvenez-vous que le Roi Clothaire que vous méprisez, sera vôtre maî- » tre dans trois ans. » On le fit embarquer sur la Loire à Nevers ; & comme quelques-uns de ses Compagnons tardoient à entrer dans le bateau, un des gardes déchargea un coup de rame sur un saint Moine nommé Lua. Colomban en fit des reproches au soldat, & lui prédit qu'il seroit puni au même lieu, où il avoit frappé le serviteur de Dieu. Ce qui se vérifia au retour, ce malheureux ayant été noyé au même endroit. Saint Bernard parle d'un saint Moine Irlandois nommé Lua, qui fonda, dit-il, plus de cent Monasteres : ce peut être celui dont il est ici fait mention.

Vit S. Malachia.

A Orleans saint Colomban eut le chagrin de voir qu'on lui fermât les portes des Eglises : tant on craignoit de déplaire au Roi. Il campa sur le rivage de la Loire hors de la ville, où il envoya pour chercher des vivres deux de ses disciples, dont l'un étoit Potentin, qui bâtit dans la suite un Monastere proche de Coûtance. Ils ne trouverent dans Orléans qu'une Marchande Syrienne, qui eut compassion d'eux, & qui leur donna avec charité les secours dont ils avoient besoin. Les Saints sont toûjours reconnoissans. Le mari de cette femme étoit aveugle depuis plusieurs années : ils le conduisirent à S. Colomban, qui lui rendit la vûë.

En passant à Tours le S. Abbé pria ses gardes de lui permettre de satisfaire sa dévotion au tombeau de S. Martin. Ils lui refusérent cette consolation, & voulurent passer outre : mais il fut impossible de

l'AN 610. faire avancer la barque. On fut donc obligé d'aborder au port, & le serviteur de Dieu alla passer la nuit en prieres au tombeau de S. Martin. Le lendemain l'Evêque Léoparius successeur de Pélage l'invita à dîner. Un Seigneur François nommé Chrodoalde, qui avoit épousé la tante du Roi Théodebert, & qui cependant étoit dans les interêts du Roi Thierri, fut du repas. Colomban lui dit : *Vôtre Thierri, ce chien, me chasse ; mais allez lui dire que dans trois ans lui & ses enfans seront exterminés.* On me pardonnera de rapporter les propres paroles de S. Colomban, qu'il est difficile de justifier, même dans un homme à miracles.

Séjour de S. Colomban à Nantes.

Le S. Abbé arriva heureusement à Nantes, où l'Evêque Sophronius & le Comte Théodoalt avoient ordre de le faire embarquer pour l'Irlande. Il séjourna quelque temps en cette ville avec ses compagnons, en attendant le départ du vaisseau qui devoit les porter ; & pendant ce séjour l'Evêque qui craignoit apparemment de déplaire à la Cour, ne leur donna aucun secours : mais des Dames de piété plus généreuses & moins politiques, pourvûrent abondamment à leurs besoins.

Lettre de S. Colomban à ses Religieux de Luxeu *Epist. Colomb. ad suos. t. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 26.*

Colomban écrivit de Nantes une lettre à ses Moines de Luxeu, où l'on voit en même-temps des marques de la tendresse de son cœur, & de l'opiniâtreté de son esprit. « Ne croyez pas, leur dit-il, que « les hommes vous persécutent d'eux-mêmes : ils y « sont animés par les Démons qui les possedent, & « & qui sont envieux du bien que vous faites. Mais « combattez contre eux avec les armes spirituelles « dont parle l'Apôtre, & percez-les, pour ainsi di-

re, des traits de vos ferventes prieres, comme » d'autant de fleches... Prenez garde ſur-tout à n'a- » voir qu'un cœur & qu'une ame : ſans quoi il vau- » droit mieux que vous ne demeuraſſiez pas en » Communauté. Ainſi j'ordonne que tous ceux qui » m'aiment & qui penſent comme moi, obéïſſent à » Attale mon cher diſciple, à qui je laiſſe la liberté » de demeurer, ou de me venir, joindre ; & au cas » qu'il prenne ce dernier parti, Valdolen ſera vôtre » Supérieur. S'il y a quelqu'un parmi vous, qui n'ait » pas les mêmes ſentimens que les autres, quel qu'il » ſoit, chaſſez-le du Monaſtere. » »

L'AN 610.

Colomban adreſſant enſuite la parole à Attale, lui dit. « Si vous prévoyez le profit des ames, demeurez ; mais ſi vous voyez des dangers, venez. » Je parle des dangers de la diſcorde : car je crains » qu'il n'y ait du trouble ſur la Pâque, & qu'après » mon départ vous ne vous affoibliſſiez... Mais voi- » ci les larmes qui me coulent des yeux ; tâchons » d'en boucher la ſource : il eſt honteux à un ſoldat » de pleurer à la guerre. Après tout, ce qui nous » arrive n'eſt pas nouveau ; » & à cette occaſion il s'étend ſur l'utilité des ſouffrances. Après quoi il ajoûte : « Au moment que j'écris ceci, on vient m'a- vertir qu'on équippe un vaiſſeau, pour me tranſ- » porter malgré moi dans mon pays. Cependant ſi » je voulois m'enfuïr, je n'ai point de gardes pour » m'en empêcher ; & il paroît qu'on ne ſeroit pas » fâché que je priſſe ce parti. »

On voit par cette (*a*) lettre que S. Colomban de-

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 157. dit que cette lettre de ſaint Colomban eſt *pleine de pru-*

L'AN 610. meuroit toûjours entêté de ſon ſentiment ſur la Pâque. Attale alla joindre ſon maître. Valdolen ne voulut pas dans ces circonſtances ſe charger du gouvernement. Il aima mieux s'addonner avec S. Valleri aux fonctions de la vie Apoſtolique, comme nous le dirons dans la ſuite. Ainſi les Moines élûrent quelque temps après pour leur Abbé Euſtaſe neveu de Mietius Evêque de Langres.

Le Ciel n'approuve pas l'embarquement de Colomban.

Le vaiſſeau qu'on équippoit à Nantes, étant prêt à faire voile, Colomban y fit embarquer ſes compagnons avec le peu d'effets qu'il avoit, & il deſcendit la Loire ſur une barque pour les aller joindre. Mais le vaiſſeau dès qu'il fut deſſus, fut auſſitôt repouſſé vers le port, ſans en pouvoir ſortir. Le maître du navire comprit ce qui l'arrêtoit : il fit débarquer les Moines & leur bagage, & incontinent après il fit voile avec un vent favorable. Ce miracle fut une nouvelle preuve que le Seigneur n'approuvoit pas l'éxil de Colomban, & chacun craignit d'y contribuer. Ainſi perſonne ne le preſſant plus de s'embarquer, il prit le parti d'aller trouver le Roi Clothaire qui tenoit alors ſa Cour à l'extrémité de la Neuſtrie vers l'Ocean.

Colomban eſt bien reçû du Roi Clothaire.

Ce Prince avoit été dépoüillé d'une partie de ſes Etats par le Roi Thierri : ce fut une raiſon pour lui de faire un bon accueil au S. Abbé perſécuté par un ennemi commun. Il le reçut comme un Envoyé de Dieu, & promit de profiter des avis qu'il lui donna ſur pluſieurs déſordres, dont les Cours des

dence & de charité. Pour moi, je ne trouve, ni prudence à réſiſter ſur l'obſervance de la Pâque à la pratique de toute l'Egliſe, ni charité à porter les autres à le faire.

Princes ſont rarement exemptes. Il le preſſa même de s'établir dans ſes Etats, mais Colomban le refuſa, craignant d'augmenter la méſintelligence qui étoit déja entre ce Prince & le Roi Thierri : ſentiment de charité auſſi noble que déſintéreſſé !

L'AN 611. *Ionas Vit. Co'omb.* La guerre s'allume entre Thierri & Théodebert.

Pendant que ſaint Colomban étoit à la Cour de Clothaire, la guerre s'alluma entre les deux freres Théodebert & Thierri, par les artifices de Brunehauld, qui ne pouvant pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avoit fait de la chaſſer de ſes Etats, entreprit de le faire déthrôner par Thierri, ſous le prétexte qu'il n'étoit pas fils de Childebert. Les deux freres ennemis envoyerent chacun de ſon côté des Ambaſſadeurs à Clothaire pour l'attirer à ſon parti. Clothaire conſulta Colomban, comme ſon Oracle, qui lui conſeilla de garder la neutralité entre ces deux Princes, l'aſſurant que dans trois ans il ſeroit maître des Etats de l'un & de l'autre. Clothaire ajoûta foi à cette prédiction, que le S. Abbé faiſoit pour la troiſiéme fois ; & ne pouvant le retenir plus longtemps, il lui donna l'eſcorte qu'il lui demandoit, pour ſe rendre dans le Royaume de Théodebert, & de-là en Italie.

Colomban donne ſa bénédiction à ſaint Faron, à ſainte Fare, à ſaint Cagnon, & à ſaint Oüen encore jeunes.

Saint Colomban paſſa par Paris, où il délivra un Poſſédé. A Meaux Chagneric Seigneur de la Cour de Théodebert le reçut avec de grands honneurs. Le ſaint homme donna ſa bénédiction à ſa maiſon, & voüa à Dieu ſa fille nommée Burgondofare (*a*), qui

(*a*) *Fara* ou *fera* ſignifie en tudeſque *famille*. Ainſi *Burgondofara* & *Burgondofaro* peut ſignifier *famille Bourguignone*, ou bien *noble Bourguignon*. Car il paroît que *fara* ſe prend pour une famille noble. C'eſt pourquoi on a dit *Farones* pour *Barones*, c'eſt-à-dire, *les Seigneurs*, *les Barons*.

l'An 611.

étoit encore fort jeune. Elle parvint dans la ſuite à une grande ſainteté; & elle eſt connuë ſous le nom de ſainte Fare. Elle étoit ſœur de S. Burgondofaron, & de S. Chanoald, vulgairement Faron & Cagnou. Ce dernier ſe fit diſciple de S. Colomban, & le ſuivit dans ſes courſes Apoſtoliques. Le S. Abbé logea enſuite à Euſſi ſur la Marne dans la maiſon de campagne d'un autre Seigneur nommé Authaire. Il avoit deux fils encore jeunes, Adon & Dadon. Sa femme Aiga les préſenta à Colomban, qui leur donna ſa bénédiction; & ils devinrent l'un & l'autre célébres par la ſainteté de leur vie. Dadon eſt plus connu ſous le nom de S. Oüen.

Colomban à la Cour d'Auſtraſie.

Colomban arriva à la Cour de Théodebert avec les compagnons de ſon exil, & pluſieurs autres de ſes freres qui l'étoient venus joindre de Luxeu. Le Roi d'Auſtraſie reçut avec joye cette vertueuſe Colonie, & promit de leur trouver dans ſes Etats des lieux commodes & proche des nations Idolatres, auſquelles ils pourroient prêcher l'Evangile. C'étoit ce que cherchoit Colomban; quoique la difficulté qu'il avoit trouvée juſqu'alors à convertir les Payens, eût un peu ralenti ſon zéle. A cette condition, il fit eſpérer au Prince qu'il ſéjourneroit quelque temps dans ſon Royaume. Il s'embarqua enſuite ſur le Rhin & paſſa à Mayence, où l'Evêque Léoniſius lui fit donner des rafraîchiſſemens pour continuer ſa route. Delà remontant toûjours ce fleuve, il entra dans l'Aar, puis dans le Limat, & pénétra juſqu'à l'extrémité du Lac de Zurich. Les habitans qui étoient de la nation des Suéves, étoient

Colomb. Epiſt. ad ſuos.

Colomban paſſe dans le pays des Suéves pour prêcher la foi

Vita S. Galli

Idolâtres

Idôlâtres & féroces. Saint Colomban les trouva un jour qu'ils faisoient un célébre sacrifice à leur Dieu, à qui ils offroient une grande cuve pleine de biere. Il leur demanda ce qu'ils prétendoient par-là : ils répondirent qu'ils vouloient sacrifier au Dieu *Vadon* (*a*). Le saint homme s'approcha pénétré de compassion, & souffla sur la cuve. Elle se brisa aussi-tôt en morceaux, & la biere destinée aux Libations fut toute répanduë. Ces Barbares étonnés ne sçachant à quoi attribuer ce prodige, disoient : *Cet homme a bonne haleine*. Il en détrompa néanmoins plusieurs de ces superstitions, & les baptisa. Il en ramena à la pratique de l'Evangile d'autres, qui après avoir été baptisés, étoient retournés au culte de leurs Idoles. Mais un soudain orage obligea les Ouvriers Evangéliques d'abandonner la moisson qu'ils commençoient de recüeillir.

Idolâtrie des Suéves.

Vita Colomb.

L'AN 612.

Gal un des premiers compagnons de S. Colomban venus avec lui d'Irlande, suivant les mouvemens de son zéle, mit le feu aux Temples des Idoles, & jetta dans le lac les offrandes qu'il y trouva. En voulant faire trop, on en fait souvent beaucoup moins. Cette action éclatante irrita tellement les Idolâtres, qu'ils résolurent de tuer Gal, & de chasser Colomban de leur pays, après l'avoir ignominieusement battu de verges. Le saint Abbé crut devoir se dérober à leur fureur. Il se retira d'abord à Arbon sur le lac de Constance, où un S. Prêtre nommé Vilimar lui indiqua un lieu très-agréable & très fertile

Colomban se retire à Brégents.

Vita S. Galli apud Surium, 16. Octob.

(*a*) On prétend que ce Dieu *Vadon* ou *Vodon* étoit Mercure. Ce pourroit être Mars que quelques-uns disent avoir été appellé *Vaso* par les Gaulois

L'AN 612.

proche les ruines de la ville de Brégents. Colomban y trouva un Oratoire dedié à sainte Aurélie, auprès duquel il bâtit quelques cellules. Mais il eut la douleur de voir dans cet Oratoire trois Statuës d'airain doré attachées à la muraille, que le peuple superstitieux adoroit comme les Dieux tutélaires du pays. Il chargea Gal qui sçavoit mieux la langue, d'instruire ce peuple ignorant. Gal s'acquitta avec zéle de cette commission. Une grande multitude de peuple s'étant assemblé pour la fête de l'Oratoire, il brisa publiquement les Statuës qui servoient d'objet à l'Idolâtrie, sans qu'on s'en offençât, & en jetta les morceaux dans le lac. Après quoi saint Colomban ayant beni de l'eau en aspergea l'Oratoire, fit les onctions sur l'Autel, y plaça des Reliques de sainte Aurélie, y célébra la Messe ; & la cérémonie achevée, le peuple s'en retourna plein de consolation.

Guerre entre Thierri & Theodebert.

Tandis que S. Colomban & ses disciples combattoient ainsi l'Idolâtrie, Thierri & Théodebert continuoient de se faire la guerre avec l'acharnement ordinaire à des freres ennemis. Le S. Abbé qui connut par révélation le péril où étoit Théodebert, fit un voyage à sa Cour, & lui conseilla de se faire Clerc, afin de sauver son ame, en perdant son Royaume. Une proposition si peu attenduë parut digne de risée & au Roi & à ses Courtisans. Ils répondirent qu'on n'avoit jamais entendu parler qu'un Roi Mérovingien (a) se fût fait Clerc de son

Colomban fait un voyage à la Cour de Théodebert pour lui conseiller de renoncer à sa Couronne. *Vita Colomb.*

(a) M. Fleuri t. 8. p. 263. dit qu'*il semble qu'ils ne connoissoient pas S. Cloud* : mais S. Cloud issu de la famille Royale ne fut jamais Roi. Ainsi la réflexion porte à faux Nos

bon gré : la chose étoit en effet sans exemple. Colomban voyant ses avis inutiles, retourna promptement à son nouvel établissement de Brégents. L'événement justifia bien-tôt sa Prophétie.

L'AN 612.

Théodebert perdit d'abord une bataille proche de Toul. Alors Léonisius Evêque de Mayence oubliant son caractere & la fidélité qu'il devoit à son Roi, se rangea du côté de la fortune, & anima Thierri à poursuivre vivement la guerre. « Prince, lui dit-il, pour vous faire connoître vos interêts, » je vous rapporterai un trait de la Fable. Un loup » ayant mené un jour ses louveteaux à la chasse, les » rassembla ensuite sur le sommet d'une montagne, » & leur dit : Mes enfans, regardez bien de tous » côtés, tant que vôtre vûë pourra s'étendre : vous » ne verrez point d'amis, si ce n'est quelqu'un de » nôtre race. Ainsi il faut que vous continuyez le mê- » tier que vous avez commencé de faire. » Thierri comprit le sens de l'apologue ; & suivant le conseil sanguinaire de l'Evêque, il livra dans les plaines de Tolbiac une seconde bataille à Théodebert qui avoit rallié ses troupes.

Léonisius de Mayence anime Thierri à poursuivre la guerre.
Fred. in Chr. c. 38.

Pendant que les deux armées étoient aux mains, S. Colomban qui étoit assis dans sa solitude sur le tronc d'un vieux chêne, lisant un livre, s'endormit ; & Dieu lui fit connoître durant son sommeil ce qui se passoit. A son réveil il appella le jeune Moine Chagnoald qui le servoit, & lui dit en soûpirant, que les deux armées étoient aux mains, & qu'il y

Dieu révèle à Colomban que les armées sont aux mains.

Rois de la premiere race furent nommés *Mérovingiens* du nom du Roi Méroüée, *à quo* dit Frédégaire, *Reges Francorum posteà Merovingii vocantur.*

Epitom. hist. Greg. Tur.

L'AN 612. avoit beaucoup de ſang répandu. Chagnoald répondit : « Mon pere, priez pour le Roi Théodebert, « afin qu'il remporte la victoire ſur Thierri nôtre « ennemi déclaré. » Colomban repliqua : Mon fils « vous me donnez un mauvais conſeil. Dieu qui « nous commande de prier pour nos ennemis, en a « ordonné autrement. »

Chagnoald reconnut enſuite que la bataille s'étoit donnée au jour & à l'heure que le S. Abbé lui avoit parlé. Théodebert y fut entiérement défait & pris même priſonnier par la trahiſon des ſiens. Thierri l'envoya à ſon Ayeule Brunehauld qui l'obligea de recevoir la Tonſure Cléricale, & quelque temps après le fit impitoyablement mourir, l'an 612 ; comme ſi elle n'eût voulu l'engager dans le Clergé, que pour rendre plus atroce le crime qu'elle méditoit, de verſer le ſang d'un Roi & d'un Clerc ſon petit-fils. Mais la vengeance, la plus furieuſe des paſſions, étouffe également les ſentimens de la nature, & ceux de la Religion.

Mort & caractere de Théodebert II.
Ionas Vit. Colomb.

Le malheureux Théodebert ne fut, ni plaint, ni regretté ; & le peu que l'Hiſtoire nous apprend de lui, montre qu'il ne méritoit guéres de l'être. Quoique plongé dans la débauche, il aimoit la guerre : mais il y avoit plus de témérité que de vraie valeur dans ſa bravoure. Car il avoit peu d'eſprit, & beaucoup de brutalité, dont voici un trait bien odieux. Brunehauld ſuivant ſa politique lui avoit fait épouſer une jeune eſclave nommée Bilichilde, qui malgré la baſſeſſe de ſa naiſſance, ſoûtint noblement les droits & le nom de Reine, même contre Brune-

hauld ; & elle auroit pu apprendre à ſon mari à regner, ſi ce Prince ne ſe fût privé trop tôt de ſes conſeils, en la tuant lui-même de ſa propre main dans un emportement de fureur. Théodebert avoit un fils en bas âge nommé Méroüée : Thierri ſoüilla encore ſa victoire de ſon ſang. Il fit prendre cet enfant par un pied, & lui fit inhumainement écraſer la tête contre une pierre. Il n'y a qu'à des freres ennemis que la haine & l'ambition puiſſent inſpirer tant de barbarie.

L'AN 612.
Fred. in Chr. c. 37.
Ibid. c. 38.

Par la mort de Théodebert le nouvel établiſſement de Colomban près de Bregents, tomboit ſous la domination de Thierri. Le S. Abbé ne s'y crut pas en ſûreté. D'ailleurs pluſieurs des habitans irrités de ce qu'on leur avoit ôté leurs Idoles, ſe plaignirent au Duc de Gonzon que ces étrangers empêchoient la chaſſe. C'en fut aſſez au Duc pour envoyer ordre aux Moines de ſe retirer de ſes terres. Ainſi Colomban reprit le deſſein qu'il avoit formé depuis long-temps, de paſſer en Italie.

S. Colomban chaſſé de Brégents paſſe en Italie.
Vita S. Gall.

Saint Gal qui faiſoit du fruit parmi ces peuples, demanda la permiſſion à S. Colomban de demeurer en ces cantons, apportant pour raiſon qu'il étoit malade, & hors d'état de le ſuivre dans un nouveau voyage. Colomban crut que la maladie étoit feinte, & lui dit que, puiſqu'il étoit las de ſouffrir à ſa ſuite, il n'avoit qu'à demeurer ; mais qu'il lui défendoit de dire la Meſſe, (*a*) tant que lui Colomban ſeroit en vie. Gal qui étoit en effet malade, de-

S. Gal veut demeurer, & S. Colomban l'interdit de la célébration de la Meſſe.

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 264. dit que S. Gal *demeura avec la bénédiction de Colomban* : l'interdit de la célébration de la Meſſe, peut-il être regardé comme une bénédiction ?

L'AN 612. meura, & par respect pour son Abbé il observa exactement la suspense; quelque sensible qu'il fût à cette punition, qu'il sçavoit d'ailleurs n'avoir pas méritée. Il se retira d'abord chez le S. Prêtre Vilimar, où il rétablit sa santé. Il s'enfonça ensuite dans une solitude voisine, où les eaux étoient fort saines: c'étoit sur-tout ce qu'il cherchoit. En y arrivant il fit une Croix d'un bâton, la ficha en terre, (a) y pendit un Reliquaire qu'il portoit au cou, & se prosternant en oraison, il dit: « Voici le lieu de mon « repos pour toûjours; j'y demeurerai, puisque je « l'ai choisi. » Tels furent les commencemens du célebre Monastere de S. Gal, dans le Diocese de Constance, & dont l'Abbé est aujourd'hui Prince du S. Empire.

Commencemens du Monastere de S. Gal.

Ps. 131. 14.

S. Sigisbert établit le Monastere de Disentis.

Deux autres disciples de Colomban dont l'un se nommoit Sigisbert, & l'autre Deïcole, ne purent non plus le suivre en Italie. Sigisbert s'arrêta dans la partie de la Rhétie, qu'on nomme aujourd'hui le païs des Grisons, & bâtit au territoire de Coire le Monastere de Disentis qui est encore célebre. Il convertit aux environs un grand nombre d'Idolâtres, & entre autres un Seigneur nommé Placide, qui s'étant fait Moine, & ayant donné ses biens au Monastere de Sigisbert, eut la tête tranchée par ordre du Comte Victor, à qui il étoit allé reprocher ses débauches & ses injustices. Sigisbert fut enterré avec Placide, & il se fit un grand nombre de miracles à leur tombeau.

(a) Quand on vouloit bâtir une Eglise ou un Oratoire en quelque lieu, on commençoit par y planter une Croix. Charlemagne ordonna que cet honneur fût réservé

L'AN 612.

Saint Dié établit le Monastere de Lure.

Pour S. Deïcole vulgairement S. Dié, ce fut son grand âge qui l'empêcha d'accompagner S. Colomban dans son exil. Il demeura quelque temps aux environs de Luxeu : puis il se fixa dans la terre de Lure, où il trouva un Oratoire de S. Martin. Le Seigneur du lieu nommé Véfaire, à qui l'on rapporta qu'un Moine étranger vouloit s'emparer de son Eglise, le traitta de la maniere la plus indigne, jusqu'à le faire honteusement mutiler. La patience du Solitaire & la maniere dont Dieu le vengea par la mort subite de Véfaire, firent connoître son innocence. La veuve de ce Seigneur lui donna la terre de Lure, où il bâtit un Monastere qui subsiste encore. Il est honoré le 18 de Janvier. Comme sa Vie n'a été écrite que long-temps après sa mort, je ne crois pas devoir entrer en un plus grand détail. C'est ainsi que la dispersion de Colomban & de ses disciples servit à la propagation de leur Institut.

S. Colomban est bien reçû d'Agilulfe Roi des Lombards. *Ionas Vita Colombani.*

Agilulfe Roi des Lombards, reçut Colomban avec une bonté, qui lui fit oublier tout ce qu'il avoit souffert dans la Gaule. Il lui permit de choisir dans toute l'étenduë de ses Etats l'endroit qu'il jugeroit le plus commode à l'établissement d'un Monastere. Colomban choisit dans une vallée des Alpes Cotiennes, un lieu très fertile, bien arrosé, & sur-tout abondant en poisson, proche la riviere de Trébie. Il y trouva une Eglise dédiée en l'honneur de S. Pierre, laquelle tomboit en ruïne. Le S. Abbé la répara, & fonda en ce lieu, sur un ruisseau nommé Bobio, le Monastere qui porte ce nom.

Etablissement du Monastere de Bobio.

à l'Evêque Diocésain : *Nemo Ecclesiam ædificet antequam civitatis Episcopus veniat, ibique Crucem figat publice.* C'étoit aussi la discipline de l'Eglise Grecque. *Cap Car. M. l. 5. c. 229.*

L'AN 612.

Colomban s'engage dans le parti des défenseurs des trois Chapitres.

Colomban étant à Milan, combattit les Ariens, & écrivit même contre eux un Traitté que nous n'avons plus. Mais son zéle plus vif qu'il n'étoit éclairé, lui fit faire là comme ailleurs quelques fausses démarches. Les défenseurs des trois Chapitres qui troubloient encore l'Italie, avoient engagé Agilulfe Roi des Lombards & la Reine Théodelinde dans leurs intérêts. Colomban prit aisément les sentimens du Roi & de la Reine ses protecteurs; & il écrivit par leur ordre au Pape Boniface IV. une lettre dont les termes ne conviennent gueres, surtout quand on les compare avec l'Inscription qu'il mit à la tête, & qui est tout-à-fait singuliere. Nous la rapportons en latin, parce qu'on ne pourroit la traduire sans l'affoiblir. *Pulcherrimo omnium totius Europæ Ecclesiarum Capiti, Papæ prædulci, præcelso Præsuli, Pastorum Pastori, Reverendissimo Speculatori, humillimus celsissimo, minimus maximo, agrestis urbano, micrologus eloquentissimo, ... mira res, rara avis, scribere audet Bonifacio Patri Palumbus* (a).

Lettre de Colomban à Boniface IV. en faveur des trois Chapitres.

Le texte de la lettre ne répond point à une Inscription si respectueuse. « Ce n'est point la vanité, dit « Colomban au Pape, qui me fait prendre la liberté de « vous écrire; c'est la douleur que je ressens, en voyant « que vous êtes la cause que le nom de Dieu soit « blasphémé parmi les nations. Je suis affligé du des- « honneur qui en retombe sur la Chaire de S. Pier- « re... Je vous parle avec liberté; parce que je vous « parle comme vôtre disciple, comme vôtre ami, &

(a) *Palumbus* est mis pour *Columbanus*, & signifie presque la même chose. Saint Colomban aimoit à déguiser son nom.

comme

comme vôtre ſerviteur. Je dis à nos Maîtres & à » nos Pilotes : Veillez, parce que la mer eſt agitée... » prenez garde, parce que l'eau entre déja dans le » vaiſſeau de l'Egliſe... Il eſt vrai que j'ai répondu » que l'Egliſe Romaine ne ſoûtient aucun Héréti- » que... Mais ſoyez ſur vos gardes, je vous en conju- » re : veillez parce que Vigile qu'on fait auteur de » tout ce ſcandale, n'a pas aſſez veillé... Je vois les » ennemis qui nous environnent de toutes parts ; & » moi qui ne ſuis qu'un ſimple ſoldat, je tâche de » vous réveiller, vous qui êtes le Général. C'eſt à vous » à commander, à exciter les Chefs, à ranger l'armée » en bataille, à faire ſonner les trompettes, & à » donner le ſignal du combat... »

« Prenez donc en main le glaive de S. Pierre, c'eſt-à dire, la Confeſſion de la vraie foi, & re- » tranchez la cauſe de ce Schiſme. Purgez la Chaire » de ſaint Pierre de toute erreur, ſi elle eſt infectée » de quelqu'une, comme on le dit... Aſſemblez un » Concile, pour vous juſtifier de ce qu'on vous re- » proche. On vous accuſe de recevoir les Héréti- » ques : à Dieu ne plaiſe que je le croye. On publie » que Vigile a reçû dans je ne ſçais quel cinquiéme » Concile, Eutychès, Neſtorius & Dioſcore : voilà » la cauſe du ſcandale. Si vous recevez ces mêmes » Hérétiques, ou ſi vous ſçavez que Vigile ſoit mort » dans ces ſentimens, pourquoi le nommez-vous » dans les Diptyques ? Voilà vôtre faute, & le ſujet » pour lequel vos inférieurs vous réſiſtent, & ne » communiquent pas avec vous. »

On peut remarquer ici combien Colomban étoit peu inſtruit de la queſtion dont il parloit ; puiſqu'il

L'AN 612. dit dans sa lettre que ceux qui condamnoient les trois Chapitres, recevoient les erreurs de Nestorius & d'Eutychès, deux Héresies incompatibles, & qui par l'opposition de leurs faux dogmes se détruisoient l'une l'autre. Mais ce Solitaire peu versé dans les matieres de Théologie, ne faisoit que répéter ce qu'il entendoit dire à un parti Schismatique, qui ne se soûtenoit que par les calomnies les plus absurdes qu'il débitoit contre les Catholiques. Il n'en faut pas d'avantage pour séduire les simples & les ignorans.

Comme rien n'est plus à charge aux Novateurs, que le poids de l'autorité du S. Siége qui les condamne, ils n'omettent rien pour y donner atteinte; & c'est en suivant les impressions d'un parti où Colomban étoit alors malheureusement engagé, qu'il ajoûte ce qui suit, sans en voir peut-être les conséquences. « Vôtre puissance, dit il au Pape, subsistera tandis « qu'elle sera réglée par la droite raison. Car quoique « personne n'ignore que nôtre Sauveur a donné à S. « Pierre les clefs du Royaume des Cieux, sçachez « cependant que, si par je ne sçais quelle orgueilleuse « présomption, vous vous arrogez plus de pouvoir « que les autres dans les choses divines, vôtre puis- « sance en sera plus petite devant Dieu : parce que « c'est l'unité de la foi dans tout le monde, qui a fait « l'unité de puissance & de prérogative. »

Colomban a retracté ces sentimens.

Il n'y a aucun lieu de douter que S. Colomban n'ait retracté ces sentimens, dès qu'il put être mieux instruit. Sans quoi les Papes n'auroient eu garde de protéger, comme ils firent, son Monastere de Bobio; & l'Eglise ne l'auroit pas mis au nombre des

Saints. Mais ſon exemple eſt une belle leçon, qui doit apprendre aux Solitaires, qu'ils ne peuvent manquer de s'égarer, quand dans les diſputes qui s'élevent dans l'Egliſe, on leur fait prendre d'autre parti que celui de l'humilité & de la ſoûmiſſion. C'eſt celui que prirent les deux plus chers diſciples de S. Colomban, S. Attale Abbé de Bobio, & S. Euſtaſe Abbé de Luxeu. La vigilance de ce dernier à éloigner de ſon Monaſtere tout eſprit de Nouveauté, ne contribua pas moins à le rendre ſi floriſſant dans la ſuite, que la protection dont Clothaire l'honora après la mort du Roi Thierri, laquelle ſuivit de près ſes victoires.

L'ambition de ce Prince n'étoit pas ſatisfaite des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne qu'il poſſédoit. Il ſongeoit à envahir celui de Neuſtrie, lorſque Dieu l'arrêta au milieu de ſes conquêtes, dont en effet il abuſoit tous les jours par de nouvelles violences. S. Romaric entre autres en reſſentit les funeſtes effets. C'étoit un jeune Seigneur d'une rare pieté, de la Cour de Théodebert. Thierri lui fit un crime de ſa fidélité à ſon Souverain, lui enleva ſes biens, & fit mourir ſon pere. Mais la vertu qui ne met pas à couvert les gens de bien des diſgraces, les en conſole. Romaric paroiſſoit content dans ce revers : ſes ennemis ne l'étoient pas ; & l'on réſolut ſa mort. Il n'eut alors d'autre parti à prendre que de venir à Mets implorer la clémence de Brunehauld. Il s'y jetta aux pieds de l'Evêque Arédius, qui avoit le plus de crédit ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Mais ce Prélat joignant l'inſulte au mépris, ne lui répon-

L'AN 613.

S. Romaric perſécuté par le Roi Thierri.

Vita Romarici apud Ducheſn. t. 1. p. 557.

L'AN 613. dit qu'en lui donnant un coup de pied. C'eſt le ſecond trait d'inhumanité qu'on reproche à Arédius. Il paroît cependant que c'eſt l'Evêque de Lyon de ce nom, honoré comme Saint dans ſon Egliſe. Il n'eſt pas néceſſaire de n'avoir pas fait de fautes pour être au nombre des Saints ; il ſuffit de les avoir réparées : & loin de ſe ſcandaliſer de leurs premieres foibleſſes, il faut admirer l'opération de la grace, qui trouvant des hommes ſi imparfaits & ſouvent ſi vicieux, en a fait des modeles de toutes les vertus.

Mort du Roi Thierri.

Romaric ſe retira confus, & ſans preſque aucune eſpérance de pouvoir ſe juſtifier. La Providence y pourvut par une autre voie ; & la ſcene fut bien changée dès le lendemain, lorſqu'on apprit que le Roi Thierri avoit été emporté preſque ſubitement par une dyſſenterie : jeune Prince, qui par ſes victoires & ſes conquêtes, auroit mérité un rang parmi les Héros, s'il n'avoit ſoüillé ſa gloire par ſes débauches & par ſes cruautés. Brunehauld fit auſſi-tôt proclamer Roi Sigébert l'aîné des enfans de Thierri. Mais Clothaire qui vouloit profiter de cette révolution, s'étant avancé à la tête de ſon armée, attira ſans peine à ſon parti les Seigneurs d'Auſtraſie & de Bourgogne, mécontens de ſe voir gouvernés depuis ſi long-tems par une Reine, qui fut ſucceſſivement l'épouſe, la mere, l'ayeule & la biſayeule des Rois régnans. Ainſi le jeune Sigébert trahi par ſes Généraux, après quelques mois de regne fut livré à Clothaire avec ſes deux freres Corbon & Méroüée, & leur biſayeule Brunehauld. Childebert qui étoit auſſi fils de Thierri, s'échapa.

Clothaire ternit l'éclat de ſa conquête par le ſang innocent qu'il verſa pour l'aſſûrer. Il fit mourir Sigébert & Corbon. Il accorda cependant la vie à Méroüée (a), qu'il avoit tenu ſur les fonts du Baptême, & il le fit élever ſecrétement dans la Neuſtrie. Mais il ſe laiſſa aller à toute ſa colere contre Brunehauld, oubliant pour ſatisfaire la vengeance, ce qu'il ſe devoit à lui-même, & ce qu'il devoit à la dignité Royale. Lorſqu'on lui préſenta cette Reine infortunée, il lui fit les plus ſanglans reproches, en l'accuſant d'avoir cauſé la mort de dix Princes de la Maiſon Royale. Il mettoit de ce nombre ceux qu'il venoit lui-même de faire mourir. Enſuite ſans autre forme de procès, il la fit appliquer pendant trois jours à de cruelles tortures. Après quoi, croyant que l'opprobre ſeroit pour elle le plus cruel ſupplice, il la fit monter ſur un chameau, & la fit ainſi promener par tout le camp, pour l'expoſer à la riſée de ſon armée. Enfin il la fit attacher par les cheveux, par un pied, & par une main, à la queuë d'un cheval indompté qui l'eut bien-tôt miſe en piéces. Il lui envia même la ſépulture, & fit brûler les reſtes diſperſés de ſon corps.

L'AN 613.

Fredeg. in Chr.

Mort tragique de la Reine Brunehauld.

C'eſt ainſi que le fils de Frédégonde ne ſervit que trop fidélement la haine, dont il avoit hérité de ſa mere contre l'infortunée Brunehauld. Déplorable ſort d'une Reine, qui avec de grands vices, avoit, comme nous avons vû, des qualités vraiment Royales. Il eſt vrai que pluſieurs Hiſtoriens, & ſur-tout

(a) M. Fleuri t. 8. p. 265. dit que Clothaire fit auſſi mourir Méroüée. Frédégaire dit poſitivement le contraire.

L'AN 613. les Légendaires, nous la dépeignent avec les couleurs les plus noires, & les traits les plus odieux. Mais comme la plûpart de ces Auteurs écrivoient sous le regne de Clothaire & de ses enfans, ne peut-on pas soupçonner qu'ils vouloient par-là justifier en partie la trop grande sévérité dont ce Prince avoit usé envers elle? Quoiqu'il en soit, sans entreprendre ici l'apologie de cette Reine, nous croyons qu'elle auroit paru moins coupable, si elle eût été moins malheureuse.

Fondations de la Reine Brunehauld.

Brunehauld fit en effet plusieurs beaux établissemens (*a*), qui sont des preuves de sa magnificence. Outre l'Hôpital & les Monasteres d'Autun, dont nous avons parlé ailleurs, elle fonda le Monastere d'Aisnai à Lyon, & celui de saint Vincent de Laon. Après que la haine de ses ennemis eut été satisfaite, on recüeillit ses cendres, & on les enterra à saint Martin d'Autun où l'on voit encore son tombeau, qui peut servir d'un monument de la fragilité des grandeurs, & de l'inconstance de la fortune.

Clothaire II. maître de la Monarchie Françoise, invite Colomban de revenir dans la Gaule.

Clothaire ayant ainsi réüni sous sa domination toute la Monarchie Françoise l'an 613, n'oublia pas saint Colomban, qui lui avoit prédit si clairement cette grande révolution. Il manda à la Cour Eustase qui étoit Abbé de Luxeu, & le chargea d'aller de sa part, accompagné des Seigneurs qu'il voudroit choisir, en Ambassade vers le saint Abbé, pour le

(*a*) On croit communément que cette Reine fit faire les grands chemins de la Gaule Belgique, qui sont encore nommes les *Chaussées Brunehauld* : mais il est plus probable que ce sont des ouvrages des Romains. Peut être Brunehauld les fit-elle réparer pendant le temps qu'elle fut maîtresse d'une bonne partie du Royaume de Clothaire II.

prier de revenir dans les Gaules. Eustase entreprit le voyage avec joïe, & Colomban en eut encore une plus sensible de revoir ce cher disciple. Il le retint quelque temps auprès de lui à Bobio, & lui recommanda instamment de maintenir la discipline à Luxeu. Quant au sujet de l'Ambassade, il répondit qu'étant occupé à un nouvel établissement, il ne pouvoit se résoudre à retourner dans les Gaules; qu'il prioit seulement le Roi d'accorder sa protection à ses disciples & à son Monastere de Luxeu. Il écrivit une lettre à ce Prince, pour lui faire une correction paternelle sur quelques articles. Clothaire reçut ses avis avec docilité & avec reconnoissance, dota magnifiquement le Monastere de Luxeu, & donna la permission à saint Eustase d'en étendre l'enceinte autant qu'il jugeroit à propos.

Vers l'AN 614.

Mort de S. Colomban.

Saint Colomban mourut fort (*a*) âgé le 21 de Novembre de l'année suivante 615, (*b*) n'ayant passé qu'environ un an dans son nouveau Monastere de Bobio, où Dieu rendit son tombeau glorieux

(*a*) On ne convient pas de l'âge de S. Colomban ; & quelques Auteurs trompés apparemment par le calcul de Jonas ne lui donnent que 56 ans, quand il mourut. Mais outre que S. Adon dit que ce S. Abbé mourut *in senectute bona*, il marque lui-même dans une piece de vers qu'il écrivit étant déja malade, qu'il avoit alors dix-huit Olympiades d'années, c'est-à-dire 72 ans : *Nunc ad Olympiadis ter senæ venimus annos.* Le P. Mabillon se trompe, lorsqu'il prétend que ces 18 Olympiades font 90 ans : une Olympiade n'est que l'espace de quatre années. D'ailleurs en faisant mourir l'an 615 S. Colomban à l'âge de 90. ans, il contredit ce qu'il avoit avancé plus haut, qu'il étoit âgé de trente ans, lorsqu'il passa dans la Gaule sous le regne de Childebert II, & peu de temps avant la mort de Gontram. Colomban n'auroit eu selon ce dernier calcul que 55 ans, lorsqu'il mourut.

Mabill. in Ann. t. 1. p. 308.

p. 210.

(*b*) L'année & le jour de la mort de S. Colomban sont aussi contestés. Les Auteurs des *Acta SS.* assignent l'an 614, & le P. Mabillon avec plus de vrai-semblance l'an 615. Le jour est marqué dans les Martyrologes & dans les Légendes, tantôt au 21 de Novembre, & tantôt au 23. Le P. Mabillon s'est mépris en plaçant la mort de S. Colomban *l'onziéme des Calendes de Novembre* qui seroit le 22 d'Octobre : il a voulu dire l'onziéme des Calendes de Décembre, c'est-à-dire le 21 de Novembre.

Vers l'An 614.

par un grand nombre de miracles. Outre les lettres de S. Colomban, dont nous avons parlé, il nous reste de lui seize Homélies pleines de fort belles moralités, quelques poësies, & entre autres une Lettre en vers contre l'avarice, adressée à Hunalde. Sa Vie a été écrite (a) 28 ans après sa mort par Jonas, qui avoit été Moine de Bobio, & qui avoit appris ce qu'il raconte des disciples même du S. Abbé. Colomban envoya en mourant son bâton à S. Gal, pour marque qu'il le rétablissoit dans les fonctions du Sacerdoce, & levoit l'interdit qu'il avoit prononcé contre lui, pour avoir refusé de le suivre en Italie.

S. Attale.

S. Attale lui succéda dans le gouvernement du Monastere de Bobio. Il étoit Bourguignon de naissance, & distingué par sa noblesse. Après avoir été élevé avec soin dans l'étude des Lettres & dans la pratique de la piété Chêtienne par S. Arige Evêque de Gap, il se retira à Lérins. Il n'y trouva pas ce qu'il espéroit. Ayant reconnu que le relâchement s'introduisoit dans ce Monastere, il alla chercher à Luxeu un asyle à sa ferveur. Il fut obligé d'y demeurer, quand on en chassa S. Colomban, qui l'en nomma Supérieur, comme nous avons vû ; mais il s'échapa ensuite, & se rendit auprès de son Maître. Personne ne fut jugé plus digne de lui succéder, & il sçut par sa fermeté & sa vigilance maintenir la Regle dans sa vigueur. Jonas qui a aussi écrit sa Vie, vécut neuf ans sous sa conduite, & assista à sa sainte mort qui arriva l'an 627, le dixiéme de Mars, jour

Jonas in Vita Attalæ, apud Boll. 10. Mart.

(a) Jonas écrivit la Vie de S. Colomban trois ans après la mort de Bertulfe Abbé de Bobio. Or Bertulfe mourut l'an 640, 25 ans après S. Colomban

auquel

auquel l'Eglise honore sa mémoire. L'AN 614.

Clothaire pour assûrer la conquête de ses nouveaux Etats, faisoit chercher avec soin le jeune Childebert fils de Thierri, qui lui étoit échapé, comme nous avons dit. On lui rapporta qu'il étoit caché & élevé secrétement à Arles, dans le Monastere des Religieuses de S. Césaire; & un Evêque nommé Maxime, qu'on prétend être S. Maxime d'Avignon, sans autre preuve que la conformité du nom, fut un des délateurs. Sainte Rusticle qui étoit alors Abbesse de ce Monastere, fut fort inquiétée sur cette accusation. Clothaire chargea Ricimer d'informer de cette affaire sur les lieux. Mais ce Seigneur supposant le fait en question, songea plus à intimider l'Abbesse par ses menaces, qu'à éclaircir la vérité; & il écrivit au Roi conformément à ses préjugés. Le Prince irrité contre Rusticle ordonna qu'on la lui envoyât sous bonne garde. Elle eut beau représenter que selon la Regle de S. Césaire elle avoit promis de ne jamais sortir de l'enceinte de son Monastere, il fallut obéïr. Mais Dieu qui n'abandonne pas l'innocence opprimée, lui suscita un zelé défenseur dans la personne de S. Domnole Evêque de Vienne.

Persécution suscitée à Ste. Rusticle Abbesse du Monastere de S. Césaire d'Arles.

Vita Rusticula apud Mabill.

Ce S. Evêque se rendit en diligence à la Cour, pour la défendre contre ses accusateurs : & il prédit au Roi qu'en punition des mauvais traittemens qu'il avoit faits à cette servante du Seigneur, il perdroit son fils *(a)* : ce qui se vérifia. La sainte Abbesse con-

(*a*) Ce trait nous apprend que Clothaire II. avoit un fils qui mourut en bas âge. Les Historiens ne parlent pas de ce jeune Prince.

L'AN 614. fondit encore mieux la calomnie par l'éclat de ſes miracles & de ſes vertus, qui édifierent toute la Cour. Le Roi ſouhaita neanmoins qu'elle ſe purgeât par ſerment : après quoi il la renvoya avec honneur à Arles, où elle continua de gouverner avec autant de douceur que de vigilance, ſon Monaſtere composé de près de trois cens Religieuſes.

Abbrégé de la Vie de ſainte Ruſticle.

Cette ſainte Abbeſſe qui ſe nommoit *Marcia Ruſticula*, étoit iſſuë de parens nobles & Romains, au territoire de Vaiſon. Un Seigneur l'enleva dans ſon enfance, pour l'épouſer, quand elle ſeroit en âge. Mais Liliole (*a*) qui étoit Abbeſſe du Monaſtere d'Arles, obtint du S. Roi Gontram par le crédit de S. Siagrius un ordre de la faire élever dans ſa Communauté. La jeune Ruſticle y gagna tellement tous les cœurs par ſes aimables qualités & par ſes vertus, qu'après la mort de Liliole elle fut élûë Abbeſſe, n'ayant gueres que dix-huit ans : c'étoit un âge bien différent de celui que demandoit S. Grégoire, qui ne vouloit pas qu'on établît une Abbeſſe qui n'eût atteint ſoixante ans. (*b*) *L. 4. ep. 11.*

Mais Ruſticle fit voir par ſa conduite, que dans l'art de gouverner, la vertu & la ſageſſe peuvent quelquefois ſuppléer à l'autorité & à l'experience que donne l'âge. Elle fut Abbeſſe plus de cinquante-huit ans, & mourut âgée de ſoixante & dix-ſept, un mardi (*c*) onzieme d'Aouſt, le lendemain de S. Laurent l'an 632.

(*a*) M. Baillet a rendu ridiculement le nom de *Liliola* par celui de *Liſette*. Liſette eſt dérivée de *Louiſette*, petite Louiſe, & ne vient pas de *Lilium* ou de *Liliola*.

(*b*) Le Concile de Trente defend d'élire une Abbeſſe, qui ne ſeroit pas âgée de quarante ans, & qui n'auroit pas huit ans de Profeſſion. *Seſſ. 25. c. 7.*

(*c*) Selon le P. Mabillon dans ſes Annales, ſainte Ruſticle mourut le jour même de S. Laurent : mais la Vie de cette Sainte marque qu'elle mourut le lendemain.

Théodose Evêque d'Arles le successeur de Florien qui tint le Siége après S. Virgile, fit les funérailles de la sainte Abbesse ; & un aveugle recouvra la vûë en touchant le cercuëil. La Vie de sainte Rusticle a été écrite par Florent Prêtre de S. Paul Trois-Châteaux, sur le témoignage des personnes qui avoient vêcu avec elle ; & l'Auteur dédia l'Ouvrage à l'Abbesse Celsa.

Saint Loup, vulgairement S. Leu, Evêque de Sens & successeur de S. Arteme, encourut aussi la disgrace du Roi Clothaire, pour être démeuré fidéle au jeune Sigébert fils de Thierri. Clothaire sur la premiere nouvelle de la mort de Thierri, avoit commandé le Duc Blidebolde pour s'emparer de Sens. Mais le S. Evêque qui ne crut pas que les révolutions de la fortune dussent être la regle de sa fidélité envers les Souverains, réfusa de recevoir les troupes du Duc, sonna le tocsin contre elles, & les fit repousser par les habitans. Cette fermeté jetta dans l'esprit de Clothaire des semences d'aigreur contre Loup. L'AN 614. *Vit. S. Lupi. Senon.*

Quelques mois après, ce Prince étant devenu maître de la Monarchie Françoise, de la maniere que nous l'avons dit, envoya à Sens pour Commandant de la place un Seigneur nommé Farulfe. Cet Officier parut offensé de ce que S. Loup n'étoit pas venu au devant de lui avec des présens. Loup répondit à ses plaintes, que l'Evêque étant chargé d'instruire le peuple & les Grands de la terre des ordres de Dieu, c'étoit plûtôt aux Grands à venir lui rendre leurs devoirs, qu'à lui de les prévenir. Farulfe trouva de

L'AN 614. la hauteur dans cette réponſe ; & il fut aiſé à Madégiſile Abbé de S. Remi proche de Sens (*a*) d'envenimer ſon eſprit. Cet Abbé ambitionnoit le Siége de Sens : l'ambition le rendit calomniateur ; & pour perdre un S. Evêque dont il briguoit la place, il fit contre lui d'artificieux rapports, dont Farulfe ne manqua pas de faire part à Clothaire. Ce Prince qui étoit déja prévenu contre Loup, l'éxila à Anſene dans le Vimeu, ſur la petite Riviere qu'on nommoit alors d'Eu (*b*) & qu'on appelle aujourd'hui la Breſle.

Loup y fut mis ſous la garde d'un Duc Idolâtre, nommé Landégiſile ; car il y avoit encore des Payens & des Temples d'Idoles dans ces cantons. Ce fut un éxercice au zéle du S. Evêque : il fit une Miſſion du lieu de ſon exil, & Dieu le conſola par les bénédictions qu'il donna à ſes travaux. Ce ſaint Apôtre convertit à la foi pluſieurs François ; & le Duc Landégiſile lui-même, ayant été témoin de la guériſon d'un aveugle, ouvrit les yeux à la vérité.

Cependant les habitans de Sens, au déſeſpoir d'avoir perdu leur Paſteur, maſſacrerent dans l'Egliſe de Saint Remi l'Abbé Madégiſile ſon accuſateur, & députerent l'Archidiacre Ragnégiſile, à S. Winebaud Abbé de S. Loup de Troyes, pour le prier d'aller demander au Roi le rappel de leur Evêque. Winebaud s'acquita avec plaiſir de cette com-

(*a*) Le Monaſtere de Saint Remi de Sens fut dans la ſuite transféré à Vareilles, & puis rétabli à Sens, où il a été détruit par les Calviniſtes, qui ont laiſſé dans preſque toutes nos Provinces des marques de leur fureur, bien capables de faire déteſter l'Héréſie qui l'a inſpirée.

(*b*) Cette riviere eſt nommée dans la Vie de ſaint Loup *Aucia* & ailleurs *Augum* : ce qui me fait croire qu'elle a donné ſon nom à la ville d'Eu. Je ne ſçais d'où elle a pris depuis celui de *la Breſle*.

miſſion ; & Clothaire qui reſpectoit ſa vertu, ſe laiſſa aiſément détromper, & lui accorda volontiers ſa demande. Il l'envoya même vers le S. Evêque lui porter la nouvelle de ſon rappel.

L'AN 614.

S. Loup de Sens rappellé de ſon exil.

Vita S. Lupi apud Surium 1. Sept.

Winebaud repaſſa par la Cour, & préſenta Loup au Roi, qui témoigna une grande joie de le voir. Mais ce Prince fut affligé en remarquant la maigreur de ſon viſage, cauſée par les ſouffrances de ſon exil. Quoique le S. Evêque eût l'extérieur fort négligé, ayant laiſſé croître ſa barbe & ſes cheveux pendant ſon banniſſement, Clothaire y vit reluire des traits éclatans de ſainteté. Il déteſta les calomniateurs d'un ſi ſaint homme, ſe jetta à ſes pieds pour lui demander pardon ; & après lui avoir fait faire la barbe & les cheveux, il le fit manger à ſa table, & le renvoya à ſon Egliſe chargé de préſens. Ce S. Evêque ayant paſſé par Paris, où il délivra pluſieurs priſonniers, & par Melun où il arrêta par ſes prieres un furieux incendie, rentra dans ſon Egliſe comme en triomphe, aux acclamations de tout le peuple, qui étoit ſorti de la ville au-devant de lui, en Proceſſion, & chantant des Hymnes en actions de graces de ſon retour.

Abbrégé de la Vie de ſaint Loup.

Ibid.

Loup étoit iſſu d'une noble famille de l'Orleannois. Sa mere Auſtrégilde, ſurnommée Aiga, étoit ſœur de S. Aunaire Evêque d'Auxerre, & d'Auſtrene Evêque d'Orleans. Ces deux Prelats voyant la ſinguliere piété de leur neveu, crurent devoir l'engager dans le Clergé. Il y marcha ſi fidélement ſur leurs traces, qu'après la mort de S. Artéme de Sens, le Clergé & le peuple de cette ville le demanderent

L'AN 614. au Roi Thierri pour leur Evêque. Dans cette dignité il se fit également aimer des Ecclesiastiques & des laïques, pour sa piété & pour sa charité. Son mérite ne laissa pas de lui attirer des envieux : mais le S. Evêque les gagna la plûpart par ses bienfaits, & par sa patience à supporter les injures. On lui rapporta un jour qu'on parloit mal de lui à la Cour du Roi Thierri, au sujet d'une sainte Vierge consacrée à Dieu, qui étoit la fille de S. Artéme. Il répondit par ces paroles du Sauveur, *Vous serez heureux, lorsqu'on dira toute sorte de mal contre vous*, ajoûtant que les discours malins des hommes ne devoient pas allarmer celui que sa conscience rassûroit.

Matth. 5. 11.

Saint Loup mourut dans la terre de Brinon, qui appartient encore aujourd'hui à l'Eglise de Sens ; & l'on assûre que c'est lui qui la lui a donnée. Son corps fut reporté à Sens, & enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de sainte Colombe, sous la goutiere de son Eglise : car malgré le désir qu'on avoit de le placer plus honorablement, on crut devoir exécuter ponctuellement ses dernieres volontés. Mais (*a*) Dieu releva l'humilité de son serviteur par les éclatans miracles qui s'opérerent à son tombeau. S. Loup de Sens, plus connu sous le nom de S. Leu, est honoré le premier de Septembre ; & S. Arteme son prédécesseur le 23 d'Avril. Nous avons parlé ailleurs de sainte Colombe qui souffrit le Martyre à Sens sous Aurélien, pour la défense de sa foi & de sa virginité. La dévotion des peuples rendit si cé-

(a) Le jour de la fête de S. Loup, les Chanoines de l'Eglise de Sens vont en Procession à Sainte Colombe, & y offrent chacun un Cierge d'une livre, pour témoigner leur reconnoissance à ce saint Evêque leur bienfaiteur.

lébre l'Eglise bâtie sur son tombeau, qu'on crut y devoir établir un Monastere qui subsiste encore, & dont on rapporte les commencemens au regne de Clothaire II.

L'AN 614

Le S. Abbé Winebaud ami particulier de S. Loup, étoit né à Nogent au territoire de Troyes. Il quitta le monde dès qu'il fut en état de le connoître, & ne songea qu'à se sanctifier dans la retraite. Mais Gallomagne Evêque de Troyes, sur la renommée de ses vertus & de ses miracles, le pressa de venir démeurer dans la ville, où son exemple pourroit être plus utile. Winebaud préféra l'obéïssance qu'il devoit à son Evêque, au desir que son humilité lui inspiroit de vivre caché. Il se rendit à Troyes, & embrassa la vie Religieuse dans le Monastere de saint Loup (a) l'Evêque de cette ville. On ne tarda pas d'y rendre justice à son mérite, & il en fut élû Abbé après la mort d'Audéric. Sa vertu lui acquit tant d'autorité, que les citoyens de Sens, comme nous avons dit, ne crurent pas pouvoir employer un intercesseur plus puissant auprès du Roi, pour obtenir le rappel de leur Evêque, que ce Prince avoit éxilé.

S. Winebaud Abbé de saint Loup de Troyes.
Vita S. VVinebaudi apud Boll. 6. April.

A ces vexations près, que Clothaire fit à quelques Saints, il s'appliqua dès qu'il se vit maître de toute la Monarchie Françoise, à montrer qu'il en étoit digne par sa bonté pour ses sujets, & par son zéle pour la Religion. Il convoqua à Paris dans l'Eglise de S. Pierre, aujourd'hui Sainte Géneviéve, un Concile National, vers la mi-Octobre, la trente-

V. Concile de Paris.
T. 1. Conc. Gall. p. 370.

(a) Quelques Auteurs croyent que ce Monastere étoit établi dès le temps de S. Loup de Troyes. Je n'en trouve pas de preuves : mais il est fort ancien, & possédé depuis long-temps par des Chanoines Réguliers.

L'AN 614. &-uniéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire, l'an 614 ou 615. (a) Les Evêques au nombre de ſoixante & dix-neuf, y firent quinze Canons de diſcipline, dont voici le précis.

Canons du V. Concile de de Paris.

I. L'Election des Evêques doit être faite gratuitement par le Métropolitain, les Comprovinciaux, le Clergé & le peuple de la ville.

II. Aucun Evêque ne pourra élire ſon ſucceſſeur; & l'on n'ordonnera perſonne en ſa place de ſon vivant, s'il n'eſt conſtant qu'il ſoit hors d'état de gouverner ſon Egliſe.

III. On ne doit pas ſoûtenir ni recevoir les Clercs qui ont recours à la protection du Prince & des Seigneurs contre leur Evêque.

IV. Défenſes à tous Juges laïques de condamner un Clerc quel qu'il ſoit, ſans la participation de l'Evêque.

V. Les Evêques prendront la défenſe des Affranchis.

VI. Défenſes ſous peine d'excommunication de rien ſouſtraire des legs faits pour l'entretien & les réparations des Egliſes.

VII. Défenſes ſous la même peine de ſe mettre en poſſeſſion après la mort d'un Evêque, ou de quelque autre Clerc, de leurs biens propres ou de ceux de l'Egliſe, même en vertu d'un ordre ou d'une Sentence du Juge, avant qu'on ſçache les diſpoſitions de leur Teſtament, s'ils en ont fait un. En attendant, l'Archidiacre ou le Clergé veilleront à la conſervation de ces biens.

(a) Clothaire commença à regner dans l'Automne de l'année 584: ainſi la 31e année de ſon regne, répond partie à l'an 614, & partie à l'an 615.

VIII.

VIII. Défenſes aux Evêques & aux Archidiacres de s'attribuer, ſous prétexte d'enrichir leurs Egliſes, les biens que les Abbés & les Prêtres qui ſont titulaires de quelques Egliſes, laiſſent en mourant : ces biens doivent demeurer aux lieux, auſquels le Donateur les a légués par ſon Teſtament. L'AN 614.

IX. Défenſes d'uſurper ou de retenir ſous quelque prétexte que ce ſoit, les biens d'un autre Evêque ou d'une autre Egliſe.

X. Défenſes de caſſer les Teſtamens des Evêques & des Clercs, faits en faveur des Egliſes. On ordonne même que ſi aux Teſtamens des perſonnes de piété, il ſe trouve manquer quelques-unes des formalités que demandent les Loix, on ne laiſſe pas d'exécuter la volonté des défunts, ſous peine d'excommunication. Ce Canon eſt renouvellé du ſecond Concile de Lyon tenu l'an 567.

XI. Les différends qui ſurviennent entre des Evêques, ſeront terminés par le Métropolitain, & non par le Juge laïque.

XII. Les Religieux & les Religieuſes qui abandonnent leur Monaſtere, pour ſe retirer chez leurs parens, ou dans leurs terres, ſeront avertis par l'Evêque de retourner à leur Monaſtere ; & s'ils n'obéïſſent, ils ſeront excommuniés juſqu'à la mort.

XIII. Les Vierges & les Veuves qui après s'être conſacrées à Dieu dans leurs maiſons en changeant d'habit, viennent à ſe marier, ſeront excommuniées, elles & leurs maris, juſqu'à ce qu'ils ayent réparé leur faute.

L'AN 614. XIV. On renouvelle les défenses de contracter des mariages inceftueux.

XV. Défenses aux Juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées. Celui qui voudra en avoir quelqu'une, doit auparavant se faire baptiser par l'Evêque, lui & sa famille.

Conftitution du Roi Clothaire II pour ordonner l'observation des Canons du Ve. Concile de Paris.

Clothaire persuadé que l'autorité Royale n'est jamais mieux employée, qu'à appuyer celle de l'Eglise, publia un Edit pour recommander l'exécution de ces Canons. « Il est hors de doute, dit-il, « que le moyen d'augmenter la félicité de nôtre Regne, est d'apporter tous nos soins à faire observer ce qui a été bien défini, & sagement ordonné, « & à corriger, avec l'aide de Jesus-Christ, par cette présente Constitution, les abus qui peuvent « s'être introduits dans nos Etats. C'est pourquoi « nous Ordonnons que les Canons, & ceux-là même qui ont été négligés depuis long-temps, soient « désormais exactement observés. Ainsi, après la « mort d'un Evêque, que le successeur qui doit être « consacré par le Métropolitain assisté des Comprovinciaux, soit premiérement élu par les suffrages « du Clergé & du peuple : puis s'il est jugé digne, « qu'il soit ordonné en vertu d'un ordre du Prince ; « que s'il est choisi d'entre les Officiers du Palais, « son mérite & sa capacité seront une raison suffisante pour l'ordonner.

T. 1. Conc. Gall. p. 474.

On voit ici que Clothaire en confirmant le premier Canon du Concile de Paris, pour la liberté des Elections, le modére en exigeant un commandement du Prince pour l'Ordination. Les Evêques

n'en avoient pas fait mention : mais c'étoit l'ancien usage autorisé par le V. Concile d'Orleans, qui requiert le consentement du Roi. Il semble aussi que Clothaire en marquant que ceux qui seront choisis du Palais, doivent être ordonnés à raison de leur mérite, ait voulu se réserver la liberté de nommer de ses Officiers aux Evêchés, sans qu'ils eussent été élus. Le reste de l'Ordonnance contient divers autres Reglemens dont nous allons rapporter les plus remarquables. L'AN 614.

Le Roi défend aux Juges laïques de juger les causes des Clercs en matiere civile : mais il leur permet de les juger, & de les condamner en matiere criminelle, excepté les Prêtres & les Diacres. Les Clercs qui sont convaincus de quelque crime capital, seront punis selon les Canons, & examinés de concert avec les Evêques. Il veut qu'on décharge le peuple de tous les nouveaux impôts qui le font murmurer.

Il défend sous peine de mort d'épouser des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu. Si le mariage s'est fait dans l'Eglise, les parties seront seulement séparées, envoyées en exil, & leurs biens confisqués au profit de leurs proches. Les Evêques & les Seigneurs laïques qui possedent des terres dans d'autres Provinces, n'y établiront pour Juges que des personnes originaires de ces lieux. Ce qui montre que les Seigneurs faisoient administrer la Justice dans leurs terres. Défense de faire paître les pourceaux du Fisc dans les forêts des Eglises ou des particuliers, sans la permission de ceux à qui ces forêts

appartiennent, ou d'exiger du public dequoi les engraisser. (*a*)

Le Roi dressa cette Edit dans le Concile de Paris, de concert avec les Evêques & les Seigneurs de ses Etats; & il en ordonna l'observation sous peine de mort. Il est daté aussi bien que les Canons du 18 d'Octobre, de la trente & uniéme année du regne de Clothaire.

L'AN 616.

Assemblée des Evêques & des Seigneurs.

Ce Prince ne borna pas là son zéle. Deux ans après, c'est-à-dire, l'an *616* ou *617*, il convoqua une autre Assemblée des Evêques & des Seigneurs de son Royaume, dans une de ses maisons Royales, nommée Boneüil (*b*); & il publia de nouvelles Ordonnances pour confirmer les Reglemens qui y furent faits. C'est tout ce que l'on sçait certainement de ce Concile. On lui attribuë quelques Canons, qu'on croit avoir été dressés dans un Concile tenu peu de temps après celui de Paris. Le Manuscrit où le P. Sirmond les a trouvés, en contenoit au-moins quinze; mais si mutilés par les temps, qu'il n'a pu nous en donner qu'une partie : voici les plus remarquables.

Canons d'un Concile qu'on croit avoir été tenu à Boneüil.

I. Qu'on observe les Reglemens faits à Paris, tant par les Evêques que par le Roi Clothaire.

T. Concil. Gall. in Notis p. 618.

II. Qu'on ne consacre d'Autel que dans les Eglises où il n'y a pas de corps enterrés. (Nous avons vû au contraire, qu'il fallut consacrer un Autel dans le lieu où devoit être enterrée sainte Rade-

(*a*) Il y a dans le texte : *unde porci debeant saginari, cellarinsis non exigatur.* On nomme ici *cellarinsis*, toute sorte de nourriture; & ce mot paroît dérivé de *cellarium*.

(*b*) C'est apparemment Boneüil en Brie.

gonde : mais le Concile rappelle l'ancienne discipline de n'enterrer personne dans les Eglises.) L'AN 616.

IV. Que les Moines vivent selon leur Regle : qu'ils ne demeurent pas séparés dans des cellules, & qu'ils n'ayent rien en propre.

V. Qu'on ne baptise point dans les Monasteres. Qu'on n'y célébre pas de Messes pour les morts séculiers ; & qu'on ne les y enterre pas sans la permission de l'Evêque. (On ne vouloit pas que les Moines s'attribuassent les fonctions propres des Paroisses.)

XIII. Quand un Evêque aura excommunié quelqu'un, il fera publier l'excommunication dans les Paroisses & dans les villes voisines.

On ne sçait ni le nombre, ni les noms des Prélats qui se trouverent à ce Concile, non plus que les noms des soixante-&-dix-neuf Evêques du Concile National de Paris, dont nous avons parlé. Mais l'Eglise Gallicane avoit au commencement du septiéme siécle un grand nombre de Saints Evêques qui travailloient avec zéle à arracher les ronces, qui commençoient à couvrir de toutes parts le champ du Seigneur. Saint Domnole de Vienne, S. Austrégisile de Bourges, S. Bertram du Mans & S. Béthaire de Chartres, étoient des plus célébres, sans parler de plusieurs autres, que la suite de l'histoire nous fournira occasion de faire connoître.

S. Austrégisile de Bourges.

Saint Austrégisile étoit originaire de Bourges. Il fut élevé à la Cour du Roi Gontram, où il exerça une charge, dont l'office consistoit à présenter la serviette au Roi, quand on lui donnoit à laver.

L'AN 616. (a) Ses parens voulurent l'engager dans le mariage ; mais il ne pouvoit s'y resoudre, & il disoit : « Si j'ai « une bonne femme, je craindrai de la perdre ; si » j'en ai une mauvaise, je craindrai de ne la point « perdre. » Dans l'incertitude il consulta le Seigneur, qui lui fit connoître qu'il l'appelloit au Sacerdoce. Une calomnie dont il fut noirci, acheva de lui faire sentir la malignité & les dangers du monde. Un Seigneur de la Cour de Gontram nommé Béthélen, s'étoit emparé de quelques terres du Fisc ; & pour s'y maintenir, il représenta un faux Acte fait au nom de Gontram, & dit que c'étoit Austrégisile qui le lui avoit remis en main. Celui-ci nia constamment le fait qui étoit faux, & Béthélen le soûtint avec assûrance. Alors Gontram se conformant aux usages autorisés par les Loix des Bourguignons, & dont nous avons vû d'autres exemples, ordonna un duel entre l'accusateur & l'accusé ; afin, comme on le croyoit, de connoître le coupable par le jugement de Dieu.

Vita Austregisil. ab Autore coævo apud Boland. 20 Maii.

n. 5.

Au jour marqué, Austrégisile envoya dès le matin son bouclier & son javelot dans le champ, où se faisoient ces sortes de combats en présence du Roi & de la Cour. Avant que de s'y rendre, il alla selon sa coûtume faire sa priere dans l'Eglise de S. Marcel de Chalon. En y entrant, il trouva un pauvre à qui il donna le tiers d'un sol, le seul argent qu'il eut alors sur lui. Après une courte, mais fervente oraison, il s'en alla plein de confiance attendre son adversaire. Le Roi s'étoit déja rendu pour être specta-

(a) On nommoit *Matparius* celui qui exerçoit cette charge.

teur du combat, lorſqu'on accourut lui apprendre que Béthélen venoit d'être tué par le cheval qu'il avoit monté pour le combat. Le Prince appella auſſi-tôt Auſtrégiſile, & lui dit : « Le Seigneur dont « vous avez imploré le ſecours avec confiance, a « combattu pour vous. » L'AN 616. n. 6.

n. 7. Cette faveur du Ciel inſpira une nouvelle ardeur à Auſtrégiſile, pour ſe conſacrer à Dieu dans le Clergé. Il en fit demander au Roi la permiſſion par le Sénateur Ethérius, qui étoit alors un des Conſeillers de Gontram ; & l'ayant obtenuë, il ſe retira à Auxerre auprès de ſaint Aunaire, qui lui donna l'Ordre de Soûdiacre. Enſuite Ethérius ayant été élevé ſur le Siége de Lyon, il ordonna Auſtrégiſile Prêtre & Abbé du Monaſtere de ſaint Nizier. Il gouverna cette Communauté juſque vers l'an 612, qu'il fut élû Evêque de Bourges après la mort de ſaint Apollinaire ſucceſſeur de ſaint Euſtaſe. L'éclat des vertus & des miracles d'Auſtrégiſile le rendirent un des plus illuſtres Evêques de ſon temps. Il gouverna l'Egliſe de Bourges douze ans, & il mourut l'an 624, le vingtiéme de Mai, jour auquel on célebre ſa fête. On en fait une particuliere de ſon Ordination, le 15 de Février. On le nomme vulgairement ſaint Outrille.

Sa Vie a été écrite par un Auteur comtemporain, qui aſſûre qu'une Energuméne que le ſaint Evêque avoit délivrée, vivoit encore de ſon temps dans le Monaſtere de ſainte Bertoaire ou Bertrade. C'étoit un Monaſtere de filles ſelon la Régle de S. Colomban, qu'une pieuſe & riche Dame nommée Ber- *Jonas in Vita S. Euſtas. apud Boll. 29 Mart.*

L'AN 616. toaire fonda à Bourges environ ce temps-là. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Collégiale de Nôtre-Dame de Sales, où la ſainte fondatrice eſt honorée le quatriéme de Novembre.

S. Bertram du Mans.

Saint Bertram étoit auſſi en ce même temps une des lumieres de l'Epiſcopat depuis trente ans qu'il gouvernoit l'Egliſe du Mans. Eleve de ſaint Germain de Paris, qui l'engagea dans ſon Clergé & l'aima comme ſon fils, il fit honneur par ſa conduite à l'éducation qu'il en avoit reçûë. Il étoit Archidiacre de Paris, lorſqu'après le decès de Badégiſile du Mans, il fut élû l'an 586, pour remplir ce Siége. On ne pouvoit choiſir un meilleur Evêque, & il ne pouvoit ſuccéder à un plus mauvais. Le contraſte des vices de ſon prédéceſſeur donna un nouvel éclat à ſes vertus. Mais la mort de Badégiſile ne délivra pas entiérement ſon Egliſe de la tyrannie. Sa veuve plus avare encore, & plus cruelle que lui, uſurpa une partie des biens de l'Evêché, ſous prétexte que c'étoient des acquêts de ſon mari. Saint Bertram eut de longs démêlés avec cette femme, nommée Magnatrude. C'étoit comme une furie ; & Grégoire de Tours en rapporte des cruautés qui font horreur.

Greg. Tur. Hiſt. l. 8. c. 38.

Le ſaint Evêque s'attacha au Roi Gontram, qui par eſtime pour ſa prudence l'employa en quelques négotiations. Dès la ſeconde année de ſon Epiſcopat, ce Prince l'envoya en Ambaſſade vers les Comtes Bretons de l'Armorique, avec Namace d'Orleans, qui mourut dans l'Anjou à ſon retour, & qui eut pour ſucceſſeur Auſtréne, dont nous avons parlé au ſujet de ſaint Loup de Sens ſon neveu.

Greg. l. 9. c. 18.

Après

Après la mort de Gontram, ſaint Bertram prêta ſerment de fidélité à Clothaire II ; & rien ne fut capable de le détacher des ſes interêts. Il eut cependant bien des perſécutions à eſſuyer. Car le Maine étant tombé pendant les guerres civiles ſous la puiſſance du Roi Thierri, il fut dépoüillé de la meilleure partie de ſes biens, & chaſſé de ſon Siége, qui fut uſurpé par un nommé Berthégiſile. Mais Clothaire devenu maître de toute la Monarchie, dédommagea avec uſure le ſaint Evêque des pertes que ſa fidélité à ſon Roi lui avoit attirées.

Vers l'AN 616.

Bertram fut un des plus riches Prélats de ſon temps. Ce ne ſeroit point un ſujet de loüanges, ſi nous ne pouvions pas ajoûter qu'il fut auſſi un des plus charitables envers les pauvres, & des plus libéraux envers les Egliſes. Les grands biens qu'il avoit, tant de ſon patrimoine que des bienfaits du Roi, il les employa à doter des Monaſteres & des Hôpitaux. Il fonda dans un fauxbourg du Mans un Monaſtere en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, qui fut nommé *de la Coûture*, *de cultura Dei*, pour marquer le culte qu'on y rendoit à Dieu. Saint Licinius d'Angers lui donna des terres & des vignobles, pour contribuer à cette fondation, ainſi que S. Bertram le marque dans ſon Teſtament.

Fondations faites par ſaint Bertram.

Le Monaſtere de la Coûture du Mans.

Ce S. Evêque fit bâtir proche le Mans un autre Monaſtere en l'honneur de ſaint Germain de Paris, qu'il honoroit comme ſon pere. Ce n'eſt plus qu'une Egliſe Paroiſſiale. Il fonda pareillement deux Hôpitaux, dont l'un eſt aujourd'hui l'Egliſe de ſainte Croix, & l'autre de ſaint Martin de Pontlieuë. On

Vers l'AN 616.

Le Monastere d'Estival proche le Mans.

assûre aussi que c'est à lui que les Religieuses d'Estival à deux lieuës du Mans doivent leur établissement. Après toutes ces fondations, il restoit encore de grands biens à S. Bertram : il les legua aux Eglises & aux pauvres. Il mourut plein de jours & de mérites, le dernier de Juin, la trente-huitiéme année de son Episcopat, & la quarantiéme du regne de Clothaire II, c'est-à-dire, l'an 623. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans son Monastere de la Coûture. On célébre sa fête le sixiéme de Juin.

Testament de de S. Bertram. T. 3. *Analect.* p. 112.

On regarde comme une piece authentique un Testament que nous avons de S. Bertram, *(a)* & qui commence ainsi : « Au nom de Nôtre Seigneur Je-« sus-Christ & du Saint Esprit : Je Bertram quoi « qu'indigne pécheur, Evêque de la sainte Eglise du « Mans, étant sain de corps & d'esprit, mais pré-« voyant les accidens de la vie humaine, j'ai fait « mon Testament, & je l'ai dicté à mon fils le Notai-« re Ebbon, voulant que si par le défaut de quelque « formalité de droit il n'est pas reçu comme un Tes-« tament, il soit du moins éxécuté comme un Co-« dicile *ab Intestat.* C'est pourquoi après ma mort, « vous sainte Eglise du Mans, & vous sainte Basi-« lique de S. Pierre & de S. Paul, que j'ai bâtie à la « vûë de la ville pour sa défense, soyez mes héri-

(*a*) La date du Testament de S, Bertram varie dans les éditions que nous avons. Celle que nous en a donnée le sieur de Courvaisier dans son Histoire des Evêques du Mans, porte le 27 Mars de la vingt-deuxiéme année de Clothaire; & celle qu'en a faite le P. Mabillon, marque la trente-deuxiéme année de ce Prince. Je crois que cette derniere leçon est la meilleure. Car 1°. il est parlé dans ce Testament d'Agéric de Tours qui tint ce Siége après Leoparius, c'est-à-dire, après l'an 610, auquel temps nous avons vû en parlant de S Colomban que Leoparius vivoit encore. 2° S. Bertram fait mention de S. Arnoux Evêque de Mets. Or S. Arnoux ne fut pas élevé à l'Episcopat avant l'an 610, qui fut la vingt-septiéme année de Clothaire,

« tieres. Je vous institue mes légataires. » Ce qu'il nomme ici simplement l'Eglise du Mans, est la Cathédrale; & la Basilique de S. Pierre & de S. Paul, est le Monastere de la Coûture. L'AN 616.

Ensuite saint Bertram ayant marqué qu'il a des lettres signées du Roi Clothaire, qui lui permettent de disposer de ses biens, fait un grand détail des terres qu'il legue à ces deux Eglises, & à plusieurs autres. Il n'oublie, ni les pauvres, ni ses domestiques. Il fait quelque legs de son patrimoine à ses neveux, & donne à tous ceux qui sont à son service, ou au service de son Eglise, tant clercs que laïques, à chacun un de ses chevaux : ce qui montre qu'il devoit en avoir un grand nombre. Il affranchit plusieurs esclaves, & se réserve à marquer dans un Codicile, ceux qu'il destine pour garder son tombeau. Il legue une somme d'argent à toutes les Eglises du Mans, cent sols à S. Martin de Tours, où il avoit reçû la Tonsure, & cinquante à S. Aubin d'Angers.

Saint Bertram recommande en particulier à Chaimoald Evêque de Poitiers son parent & son éleve, de prendre soin de ses funérailles. Il conjure tous ses amis & ses serviteurs, de se rendre tous les ans au Mans, pour assister à son Anniversaire; afin qu'on puisse dire : *Cet homme est heureux d'avoir eu de si bons amis*. Il ordonne à l'Abbé de la Coûture de les bien traitter ce jour-là, & de mettre un si beau luminaire qu'on soit excité à faire du bien aux Eglises, en voyant sa reconnoissance pour le fondateur de son Monastere. Il prie les Prêtres des Eglises ausquelles il fait des legs, d'écrire son nom dans le livre de vie,

L'AN 616. & de le faire lire aux grandes fêtes. Ce *livre de vie* n'eſt autre choſe que le Nécrologe du Monaſtere, ou la liſte des bienfaiteurs, dont on récitoit les noms aux principales ſolemnités, afin qu'on priât pour eux.

Enfin S. Bertram après avoir fait les plus terribles imprécations contre ceux qui donneroient atteinte à ſon Teſtament, prend quelques précautions contre les chicanes. « S'il y a, dit-il, quelques ratures ou « quelques additions dans cet Acte, c'eſt moi qui « les ai faites ; & j'ai eu ſoin qu'il fût ſigné, comme « la Loi l'ordonne, par ſept perſonnes d'honneur, « qui y ont appoſé leurs ſceaux. Auſſi-tôt que ce « Teſtament aura été ouvert, je prie l'Archidiacre « de le faire inſérer dans les Actes publics. » C'eſt ce que j'ai cru devoir remarquer dans le Teſtament de S. Bertram, pour faire connoître les uſages de ce ſiécle.

S. Béthaire de Chartres

Saint Béthaire Evêque de Chartres, fut auſſi un des grands Prélats de ce temps là. (a) Il étoit Archichappelain du Roi (b) Clothaire, lorſqu'il fut placé ſur le Siége de Chartres après la mort de Pappole, dont nous avons ſouvent parlé. La vertu de S. Béthaire fut miſe à de rudes épreuves. Dans les guerres civiles qui s'élevérent entre Thierri & Clothaire, la ſixiéme année de ſon Epiſcopat, il eut la douleur de voir ravager ſa ville, piller ſon Egliſe, & emme-

(a) Meſſieurs de ſainte Marthe placent S. Béthaire le ſeptiéme Evêque après Bertégiſile qui ſe trouva au Concile de Rheims l'an 625, & le 6 après Malhard, qui aſſiſta à celui de Chalon en 650. On voit que c'eſt un étrange anachroniſme.

(b) L'Archichappelain faiſoit dans le Palais de nos Rois à peu près les mêmes fonctions qu'y fait aujourd'hui le Grand Aumônier. Cette charge devint plus conſidérable ſous les Rois de la ſeconde Race.

ner en captivité une partie de ſon troupeau, ſuivant la prédiction de S. Lomer que nous avons rapportée. Il fut lui-même conduit priſonnier au Roi Thierri; mais ſa piété le fit reſpecter. Thierri ordonna qu'on remît en liberté les priſonniers, & qu'on rendît les thréſors de l'Egliſe; & il renvoya le S. Evêque chargé des préſens, que lui & les Seigneurs de ſa Cour lui avoient faits. S. Béthaire eſt honoré le deuxiéme jour d'Août.

L'AN 616.

S. Céran de Paris.

C'eſt auſſi le temps où il faut placer S. Céran Evêque de Paris; & il n'y a guéres lieu de douter qu'il n'ait aſſiſté au dernier Concile de cette ville, duquel nous avons parlé. Ce S. Evêque n'eſt connu que par ſon zéle à recueïllir les Actes des Martyrs; & c'eſt peut-être à lui que nous ſommes redevables de pluſieurs de ceux qui ſont venus juſqu'à nous. Il s'adreſſa à un Clerc de Langres nommé Warnhaire, pour avoir ceux de quelques Saints. Warnhaire les lui envoya avec la lettre ſuivante. « Vous ne ceſſez de marcher ſur les traces, & d'égaler le mérite des » plus ſaints Evêques, par toute vôtre conduite » dans le ſacerdoce, où vous ne cherchez d'autre » luſtre que celui que donne la Religion. Vous vous » êtes déja rendu habile dans les ſaintes lettres; & » pour mettre le comble à vôtre gloire, vous vou- » lez recueïllir dans la ville de Paris les Actes des » Martyrs: en quoi vous êtes comparable à ſaint (a)

Ep. VVarnhar. ad Ceran. apud Boll. 17. Janv.

(a) Quelques Auteurs ont donné la qualité de Saint à Euſebe de Céſarée en Paleſtine, & Uſuard l'a mis dans ſon Martyrologe. Mais malgré les apologies qu'on a publiées en faveur de cet Evêque pour le juſtifier de l'Arianiſme, ſa foi eſt demeurée juſtement ſuſpecte, & ſa ſainteté auſſi équivoque que la pénitence qu'on ſuppoſe qu'il a faite. Baronius l'a ôté du Martyrologe Romain au 21 de Juin, & y a mis Euſebe de Samoſate.

L'AN 616. « Eusebe de Césarée. Excusez mon peu de capacité : « je vous loüerois mieux, si j'avois plus d'éloquence ; « mais vous connoîtrez du moins mon obéïssance. « Je vous envoye, comme vous m'avez ordonné, « les Actes des trois Jumeaux de Langres, & ceux de « S. Didier Martyr & Evêque de cette ville. »

C'est tout ce que nous sçavons de S. Céran. Son zéle pour recuëillir les histoires des Saints, méritoit cependant bien qu'on nous conservât la sienne. Il fut enterré à ce qu'on assûre dans la Chappelle souterraine de l'Eglise de S. Pierre & de S. Paul, nommée aujourd'hui de Sainte Génevieve. On honore sa mémoire le 27 de Septembre. Simplice fut son prédécesseur dans le Siége de Paris, & Léodebert son successeur.

L'Eglise de France avoit alors plusieurs Saints Evêques, dont nous aurons bien-tôt occasion de parler. Le Seigneur ne permit pas qu'une aussi belle portion de son héritage fût jamais destituée de Ministres capables de l'édifier & de la défendre ; & le Monastere de Luxeu devint bien-tôt pour la Gaule, comme une pépiniere de Saints Prélats, qui remplacerent ceux dont nous venons de parler. Cette Communauté après la persécution étoit plus florissante que jamais sous la conduite de S. Eustase, qui en fut le second Abbé.

Saint Eustase Abbé de Luxeu.

Eustase étoit issu d'une noble famille de Bourgogne ; mais il sacrifia dans sa jeunesse tous les avantages de la fortune à la grace qui l'appelloit dans la solitude. Il fut un des plus chers disciples de S. Colomban, & voulut le suivre dans son éxil : les

précautions de son oncle Miétius Evêque de Langres, & les ordres de Thierri l'en empêchérent. Il se rendit cependant dans la suite auprès de Colomban à Bregents, d'où il revint pour prendre le gouvernement du Monastere de Luxeu. Il s'acquitta de cette charge avec tant de sagesse & de vigilance, que l'on crut avoir retrouvé en lui S. Colomban : on se consola du moins de l'avoir perdu.

L'AN 616.
Vita Colomb.

Clothaire, qui en honorant le disciple de Colomban, croyoit rendre au maître une partie de ce qu'il lui devoit, eut pour Eustase une vénération singuliere, dont il lui donna des marques en une occasion bien délicate. Dans les commencemens de la Monarchie de ce Prince, un Seigneur nommé Alithée forma une conspiration pour s'emparer du Royaume de Bourgogne, & fit entrer dans son parti Leudemond Evêque de Sion en Valais. Après avoir concerté ensemble, l'Evêque alla trouver la Reine Berthetrude, femme de Clothaire, & lui dit en confidence qu'on avoit découvert que le Roi mourroit certainement cette année : qu'ainsi elle devoit se retirer à Sion avec tous ses thrésors; parce que le Patrice Alithée étoit disposé à l'épouser, & que ce Seigneur étant de la race des anciens Rois de Bourgogne, il lui seroit aisé de récouvrer ce Royaume. La Reine qui aimoit tendrement son mari, craignit que ce qu'on lui en disoit, ne fût que trop vrai; & ses larmes trahirent sa douleur. Clothaire en ayant appris le sujet, jugea que les factieux ne prédisoient que le mal qu'ils vouloient faire, & se mit en devoir de

Eustase obtient la grace d'un Evêque rebelle.

Fredeg. in Chron. c. 44.

L'AN 616. les prévenir. Leudemond ſe croyant alors perdu, ſe réfugia à Luxeu ; & Euſtaſe eut aſſez de crédit, pour lui obtenir du Roi le pardon de ſa perfidie.

Vit. Euſtaſ. apud. Boll. 29. Mart.

Eustaſe guérit ſainte Fare.

Ce ſaint Abbé fut obligé de faire pour les beſoins de ſon Monaſtere un autre voyage à la Cour de Clothaire, qui étoit alors à l'extrémité des Gaules vers l'Ocean. Il paſſa par la Brie, & logea dans la maiſon de Chagnéric, où S. Colomban avoit été reçu quelques années auparavant, & avoit voüé à Dieu la jeune Burgondofare, fille de ce Seigneur. Mais les Grands du monde ne conſultent guéres que des interêts de famille ſur la vocation de leurs enfans. Chagnéric ayant trouvé un parti avantageux à ſa fille, la fiança malgré elle. Auſſi-tôt elle fut attaquée d'une fluxion ſur les yeux, accompagnée d'une fiévre ardente, qui faiſoit craindre pour ſa vie. S. Euſtaſe arriva dans cette circonſtance ; & ayant appris ce qui s'étoit paſſé, il fit une remontrance paternelle à Chagnéric. Enſuite après avoir fait le ſigne de la Croix ſur la malade, il lui rendit la ſanté, & la recommanda à ſa mere juſqu'à ſon retour de la Cour, promettant de lui donner alors l'habit de Religieuſe. Dès que le pere vit le danger paſſé, & ſa fille guérie, il reprit le deſſein de la marier. Burgondofare, que la nouvelle grace qu'elle venoit de recevoir, rendoit plus courageuſe, s'enfuit de la maiſon paternelle, & ſe réfugia à Meaux, dans l'Egliſe de S. Pierre. Chagnéric envoya après elle, & la fit menacer de la faire mourir, ſi elle ne ſe rendoit à ſes volontés. Elle répondit aux Envoyés : « Si vous penſez que

je

je craigne la mort, faites-en l'expérience ſur le » pavé de cette Egliſe. Je ferai volontiers pour une » ſi belle cauſe le ſacrifice de ma vie à celui qui n'a » pas dédaigné de mourir pour moi. » S. Euſtaſe ne tarda pas à revenir de la Cour. Il fit de nouveaux reproches à Chagnéric, tira la jeune Vierge de ſon azile, & lui fit donner l'habit de Religieuſe par Gondebaud Evêque de Meaux.

L'AN 616.

Courage de ſainte Fare pour ſuivre la vocation de Dieu.

Burgondofare avoit un frere nommé Chagnoald, qui étoit un des plus fervens diſciples de S. Colomban. S. Euſtaſe le laiſſa auprès d'elle avec un autre Moine appellé Valdebert, pour l'inſtruire des devoirs de la vie Monaſtique, & pour regler, ſelon l'Inſtitut de S. Colomban le Monaſtere de Filles, qu'elle fit bâtir dans une terre de ſon pere, nommée Eboriac, à cinq lieuës de Meaux. C'eſt aujourd'hui Fare-Moûtier, c'eſt-à-dire, le Monaſtere de ſainte Fare : car on nomma ainſi par abbréviation ſainte Burgondofare, de même que ſon autre frere Burgondofaron fut nommé Saint Faron.

Sainte Fare établit le Monaſtere d'Eboriac, nommé *Fare-moûtier*.

Vita Euſtaſii apud Boll. 29. Mart.

Fare aſſembla en peu de temps un grand nombre de Vierges, qui ſe conſacrerent à Dieu ſous ſa conduite, & elle les gouverna avec autant de douceur que de vigilance & de fermeté. L'Abbé Jonas, dans une relation qu'il nous a laiſſée de pluſieurs miracles qu'il avoit vû s'opérer dans ce Monaſtere, nous apprend que les Religieuſes s'y confeſſoient trois fois le jour des péchés qu'elles avoient commis en penſées, paroles & actions ; & il paroît que c'étoit à l'Abbeſſe : ce qui n'empê-

L'AN 616. choit pas la Confeſſion Sacramentelle faite au Prêtre: car la Regle de S. Colomban obſervée en ce Monaſtere, outre la Confeſſion journaliere devant l'Abbé, fait mention de celle qu'on devoit faire au Prêtre des fautes griéves.

Teſtament de ſainte Fare.

Nous avons un Teſtament (*a*) de ſainte Fare, daté de la cinquiéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de l'an 632. par lequel elle donne la plûpart de ſes biens à ſon Monaſtere, & legue l'autre partie à ſes freres Chagnoald & Faron, & à ſa ſœur Agnetrude. Ces Teſtamens des Abbés & des Abbeſſes ſervent du moins à montrer ce que nous avons remarqué ailleurs, que la Profeſſion Religieuſe n'étoit pas cenſée rendre ceux qui la faiſoient, inhabiles à teſter ou à hériter. On ne convient, ni du jour, ni de l'année de la mort de ſainte Fare. Quelques Martyrologes la mettent le 7. Décembre, & d'autres le troiſiéme d'Avril. On croit qu'il y avoit auſſi à Eboriac une Communauté pour les Moines Direċteurs des Religieuſes, & l'on honore un S. Géroche Abbé (*b*), qu'on prétend avoir été Confeſſeur de Sainte Fare.

S. Géroche.

S. Euſtaſe va prêcher l'Evangile.

A peine Euſtaſe étoit-il révenu à Luxeu de ſon voyage de la Cour, qu'il ſongea, ſuivant le précepte de S. Colomban, à aller porter la lumiere

(*a*) M. Châtelain Chanoine de Paris qui avoit examiné à Fare-moûtier l'exemplaire qu'on y garde de ce Teſtament, aſſûra le P. Pagi que ce n'étoit qu'une copie qui avoit été alterée; que le ſtyle & le caraċtere de l'écriture lui paroiſſoient du dixiéme ſiécle; & qu'autour du ſceau qu'on y voyoit, on liſoit FAREMONAST. Or ce lieu du vivant de ſainte Fare & long-temps après ſe nommoit *Eboriac*.

(*b*) Saint Géroche eſt Patron de Dagni, proche la Ferté Gaucher, & peut-être eſt-ce le même qui eſt honoré à Gilmontiers, que quelques-uns nomment *Gerochii Monaſterium*.

de l'Evangile aux Nations voisines, qui étoient encore dans les ténébres de l'Idolâtrie. Il prêcha aux Varasques, peuple de Séquaniens, qui étoient partie Idolâtres, & partie infectés des erreurs de Photin & de Bonose. Il les convertit à la foi, & pénétra ensuite jusques dans la Baviere. Après avoir travaillé quelque temps avec succès dans cette Province, il y laissa d'habiles Ouvriers Evangéliques, pour récueïllir la moisson dans les terres, où il avoit répandu la semence de la divine parole.

Vers l'An 617.

En revenant de cette Mission, Eustase logea chez un Seigneur appellé Gondoin, qui le reçut avec amitié dans une maison de campagne, qu'on appelloit la Meuse, parce qu'elle étoit située sur les bords de la riviere de ce nom. Le S. Abbé ayant souhaité de voir les enfans de Gondoin, ce Seigneur lui en présenta deux. Eustase lui dit : *Vous en avez d'autres.* Il avoüa qu'il avoit encore une fille nommée Salaberge, qui étoit aveugle, & que pour cette raison il n'osoit montrer. Eustase la fit venir, & lui demanda si elle ne vouloit pas se consacrer à Dieu : elle répondit qu'elle étoit prête d'obéïr à la volonté du Seigneur. Le S. Abbé n'attendoit que cette réponse pour faire un miracle en sa faveur. S'y étant préparé par un jeûne de deux jours, il lui oignit les yeux d'huile benite, & lui rendit la vûë. Nous verrons dans la suite comment Salaberge répondit ensuite à sa vocation.

Vita S. Eustas. & apud Bollan. 29. Martii.

Commencemens de sainte Salaberge.

Après cette excursion Evangelique, S. Eustase donna tous ses soins à ce qui est la vraie Mission

Vers l'An 618.

d'un Supérieur, c'eſt-à-dire au gouvernement de ſa Communauté; & il y réüſſit ſi bien, qu'il y forma un grand nombre de ſaints Religieux, qui devinrent dans la ſuite les lumieres de l'Epiſcopat & de la vie Monaſtique. S. Chagnoald, vulgairement Cagnou, Evêque de Laon, S. Omer Evêque de Boulogne & de Téroüanne, S. Aichaire Evêque de Noyon & de Tournai, S. Donat Evêque de Beſançon, Ragnaire ou Regnier Evêque d'Augt (*a*) & de Bâle ſortirent de cette ſainte école, ſans parler d'un grand nombre de ſaints Abbés, & de zélés Miſſionnaires : car le Monaſtere de Luxeu étoit auſſi comme un Séminaire d'Ouvriers Evangeliques, où ſe formerent pluſieurs ſaints Apôtres, leſquels après s'être aguerris dans la ſolitude, en combattant leurs paſſions, en ſortirent pour aller combattre l'erreur & le libertinage.

Evêques tirés du Monaſtere de Luxeu.

S. Valleri fut de ce nombre. Il étoit originaire d'Auvergne, & il apprit les Lettres en gardant les moutons de ſon pere. Dès qu'il en eut quelque teinture, il ſe retira dans un Monaſtere d'Auxerre, ſous la conduite de S. Aunaire; & enſuite à Luxeu, ſous celle de S. Colomban. On y connut bien-tôt ſes talens & ſes vertus; & un Moine nommé Valdolen qui vouloit s'addonner aux fonctions de l'Apoſtolat, le demanda pour Compagnon à S. Colomban peu de temps avant le banniſſement de ce ſaint Abbé. Ils allerent faire Miſſion dans le Royaume de Clo-

Saint Valleri.

(*a*) Dans les *Acta ſanctorum* on lit *Ragnaire d'Autun, Auguſtoduni*. Mais dans l'édition qu'a donnée le P. Mabillon on trouve Ragnaire *Auguſtanæ & Baſilææ*, c'eſt-à-dire, d'Augt & de Bâle. Cette leçon me paroît la meilleure.

thaire II. ſur les côtes de l'Ocean Britannique, à l'extrémité de la Province aujourd'hui nommée Picardie. Vers l'An 618.

Valdolen eſt celui que Colomban nomma pour Supérieur, au cas que S. Attale allât le joindre, & qu'il dit n'avoir pû embraſſer en ſortant de Luxeu, apparemment qu'il étoit déja parti avec Valleri pour ſa Miſſion. Il eſt même probable que c'eſt le Valdolen qui fut premier Abbé de Beze, au territoire de Dijon, Monaſtere fondé l'an 616. par Amalgaire ſon pere. Ce fut ſans doute ce qui lui fit interrompre ſes fonctions Apoſtoliques, que Valleri continua avec autant de ſuccès que de zéle dans le Vimeu, au Dioceſe d'Amiens. Il y trouva des reſtes d'Idolâtrie, où il entroit encore plus d'ignorance que d'entêtement & de ſuperſtition. Valleri inſtruiſit & perſuada. Ses miracles & ſes exemples étoient des raiſons ſans replique. En paſſant à Wailli *(a)* au territoire d'Amiens, il reſſuſcita un malheureux que le Comte Sigobard venoit de faire pendre. Le Saint Apôtre menoit une vie ſi auſtere, qu'il ne prenoit quelquefois ſa réfection que le Dimanche. Il ne buvoit ni vin, ni biere, & ne mangeoit que du pain d'orge.

Fondation du Monaſtere de Beze.
Chron. Beſuenſe. t. 1. Spic.

Vit. Valarici apud Bolland. 1. April.

Valleri ayant ainſi parcouru quelque temps cette partie de la Gaule, ſe fixa en un lieu nommé *Leuconaüs*, à l'embouchure de la Somme. C'étoit un en-

(a) Dans l'Edition des *Acta SS.* ce lieu eſt nommé *Valimacum* : ce qui a fait croire aux ſçavans Editeurs que c'eſt le village de VVailli au Diocéſe d'Amiens. Le P. Mabillon dit qu'il y avoit à Amiens une Chappelle de S. Valleri, bâtie dans le lieu où il opéra ce miracle. Mais on voit par la Vie de ce Saint que ce ne fut pas à Amiens même, qu'il le fit.

Vers l'An 618.

droit fort ſolitaire, & où Bercond qui étoit alors Evêque d'Amiens, avoit coûtume de ſe retirer tous les ans, pour paſſer plus ſaintement le Carême. Valleri qui n'avoit point perdu le goût de la ſolitude dans les fonctions de l'Apoſtolat, y bâtit un Monaſtere par les libéralités du Roi Clothaire, & avec l'agrément de l'Evêque d'Amiens. Il y paſſa ſaintement le reſte de ſes jours. L'Auteur de ſa Vie nous apprend qu'il récitoit tous les jours deux Offices, ſçavoir le Gallican & le Monaſtique, & qu'il reprenoit avec zéle les laïques qui mangeoient les jours de fêtes avant la Meſſe : ce que je rapporte pour faire remarquer que la piété de nos Peres ſe faiſoit un ſcrupule de n'y pas aſſiſter à jeun : les mœurs ont bien changé. Saint Valleri mourut un Dimanche, on ne ſçait quelle année (*a*); parce qu'on ne convient, ni du jour, ni du mois qu'arriva ſa mort. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, au pied d'un gros arbre, ſur une colline voiſine. Mais dans la ſuite ſon corps fut porté au Monaſtere de Leuconaüs, lequel a pris le nom de S. Valleri, auſſi bien que la ville qui s'y eſt formée. On invoque particulierement ce S. Abbé pour obtenir une heureuſe navigation. C'eſt pourquoi Guillaume le Conquerant fit un pélerinage à ſon tombeau, avant que de s'embarquer pour ſon expédition d'Angleterre.

Fondation du Monaſtere de Leuconaüs, dit aujourd'hui *S. Valleri.*

Après la mort de S. Valleri, ſon Monaſtere fut ruiné, & ſes diſciples diſperſés. Saint Blimond qui

S. Blimond.

(*a*) Le P. Henſchenius qui place la mort de S. Valleri le premier d'Avril, la rapporte à l'an 619, & le P. Mabillon qui la met le douziéme de Décembre, la place l'an 622.

étoit un des plus fervens, se retira à Bobio auprès de S. Attale, où il passa quelques années. Il assista à sa mort, & ensuite il revint dans la Gaule, où avec la permission du Roi Clothaire & de l'Evêque Bercond, il rebâtit le Monastere de Leuconaüs, dont il fut le second Abbé. Blimond étoit originaire des bords de l'Oise. (a) Ce fut la reconnoissance qui l'attacha à S. Valleri : car étant devenu paralytique, on le conduisit à ce S. Abbé, qui lui rendit la santé; & Blimond ne voulut plus se séparer de son bienfaiteur. Il est honoré le troisiéme de Janvier.

Vers l'An 620.

Saint Amet.

Deux célébres disciples de S. Eustase, S. Amet & S. Romaric, faisoient en même-temps fleurir toutes les vertus Monastiques dans les solitudes des forêts de Vosge. S. Amet né au territoire de Grenoble de parens Romains, c'est-à-dire, Gaulois, fut offert dès sa jeunesse par son pere au Monastere d'Agaune. Après y avoir pratiqué longtemps les observances de la vie Cénobitique, il se rétira dans le creux d'un rocher, où il ne vivoit que de pain d'orge. Il ne prenoit en Carême pour sa réfection que cinq noix & un verre d'eau. Il n'usoit du bain que deux fois l'an; sçavoir, le jour de Noël & le jour de Pâque. L'Evêque Diocésain, c'est à-dire celui de Sion en Valais, l'étant venu visiter, lui offrit une somme considérable d'argent pour ses besoins. Il la refusa; mais l'Evêque sans lui en rien dire, la laissa sur l'Autel du petit Oratoire qu'il s'étoit fait. Le saint homme l'y ayant

Vita S. Amati apud Mabill.

(a) Il y a dans la Vie de S. Valleri, *erga Isera alveum*. Quelques Critiques entendent l'*Isere*, riviere qui arrose le Dauphiné : il est plus naturel d'entendre l'*Oise*, que les anciens Auteurs nomment *Isara* ou *Isera*, & les récens *Oesia*.

Vers l'An 620.

trouvée le lendemain, comme il se disposoit à dire la Messe, prit cet argent, & le jetta loin de lui dans la vallée, en disant : » Jesus-Christ est mon héritage, je n'ai besoin de rien de plus. »

Vita S. Amati apud Surium 13 Sept. & apud Mabill.

S. Eustase allant en Italie, l'an 613, passa par Agaune, & demanda quels étoient les plus saints Religieux de cette Communauté. On parut surpris qu'il ne connût pas Amet, qui depuis trois ans menoit la vie solitaire dans son rocher. Le saint Abbé l'y vit avec admiration, & à son rétour il lui persuada de le suivre à Luxeu, Amet y gagna en peu de temps l'amitié & l'estime de tous les Moines ; car sa vertu quoiqu'austere, étoit aimable. Il paroissoit toûjours joyeux ; & la paix de son ame se peignoit sur son visage. Eustase ayant connu le rare talent qu'il avoit pour annoncer la parole de Dieu, l'envoya prêcher la foi & la pénitence dans l'Austrasie.

Conversion de S. Romaric.

Ibid.

Amet logea dans le cours de sa Mission chez un Seigneur nommé Romaric, dont nous avons déja parlé, qui le réçut avec amitié, le priant de lui annoncer les voies du salut. Le saint homme étant à sa table, lui dit : » Voyez-vous ce plat d'argent? Combien a-t il déja eu de maîtres, ou plûtôt d'esclaves, & combien en aura-t-il dans la suite ? N'en êtes-vous pas vous même plus l'esclave que le maître ; puisque vous ne le possédez que pour le conserver ? Mais sçachez qu'on vous en demandera compte un jour ; car il est écrit : *Vôtre or & vôtre argent est roüillé ; & la roüille qui le consume, servira de témoignage contre vous.* Cette réflexion simple,

Iac. 5. 3.

ſimple, mais naturelle, fit impreſſion ſur l'eſprit de Romaric. Il répondit : » Saint homme, je vous conjure de demeurer quelques jours chez moi, » & de m'apprendre ce que je dois faire : car je » vois s'accomplir en moi ce que j'ai ſouhaité de- » puis long-temps. Je ſuis ſurpris, réprit Amet, » qu'étant auſſi éclairé que vous l'êtes, vous igno- » riez ce que le Sauveur répondit à un jeune hom- » me qui vouloit ſe faire ſon diſciple : *Allez, ven-* » *dez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres.* »

Vers l'AN 620.

Matth. 19. 20.

Ce conſeil qui attriſta le jeune homme de l'Evangile, remplit Romaric de conſolation. Il avoit recouvré ſes grands biens ; & le danger auquel ils l'avoient expoſé, lui en avoit fait connoître la fragilité : il forma ſur l'heure la réſolution de les échanger pour des biens éternels. Il diſtribua aux pauvres une partie de ſon riche patrimoine, & donna l'autre preſque entiere au Monaſtere de Luxeu. Mais on y eſtima moins cette offrande, que celle qu'il y fit de ſa perſonne, en ſe conſacrant à Dieu, avec un grand nombre de ſes domeſtiques, qui à ſon exemple y embraſſerent la vie Monaſtique.

Romaric ſe fait Moine à Luxeu.

Vit. Romar.

Romaric entrant dans la Réligion, parut oublier ce qu'il avoit été dans le monde. Les miniſteres les plus bas étoient ceux dont il s'acquittoit avec le plus de plaiſir. Le ſoin qu'on lui donna de la culture du jardin, le faiſoit ſouvenir de cultiver ſon eſprit & ſa mémoire ; & en travaillant, il apprenoit par cœur les Pſeaumes. Quand il ſe fut ainſi formé dans la pratique des vertus & des obſervances de la vie Monaſtique, on jugea à propos qu'il

L'AN 621. ſortît de Luxeu, pour en donner des leçons aux autres dans un nouvel établiſſement.

S. Romaric s'étoit réſervé une terre au Nord du pays de Voſges, de laquelle il n'avoit pas encore diſpoſé. Par le conſeil de S. Amet & de S. Euſtaſe, il y fit bâtir un double Monaſtere ſelon la Regle de S. Colomban; un de filles plus conſidérable, dedié en l'honneur de S. Pierre, dont ſainte Macteféde, vulgairement ſainte Mafflée, fut la premiere Abbeſſe; & un autre pour les hommes, gouverné par S. Amet, qui fut auſſi chargé avec S. Romaric de la direction des Religieuſes. Comme le Monaſtere de celles-ci devint en peu de temps fort nombreux, le ſaint Abbé y établit la Pſalmodie perpétuelle: pour cela il les partagea en ſept Chœurs, de douze Religieuſes chacun; afin qu'elles puſſent ſe ſuccéder, pour chanter les loüanges de Dieu ſans interruption. Ce Monaſtere qui s'appelloit alors Habend, a pris dans la ſuite le nom de ſon fondateur, auſſi-bien que la ville qui s'y eſt formée. On l'appelle Remiremont, *Romarici Mons*, & en allemand Romberg: c'eſt encore aujourd'hui une célébre Collégiale de Chanoineſſes. Mais le Monaſtere ayant été détruit, on l'a rébâti au pied de la montagne, laquelle eſt encore occupée par des Moines de la Congrégation de S. Vannes. Sainte Mafflée ne gouverna que deux ans ſes Religieuſes: l'Abbeſſe Cécile lui ſuccéda; & ce fut elle qui fit écrire la Vie de S. Romaric.

Fondation du Monaſtere d'Habend, dit aujourd'hui Remiremont.

Tandis que S. Euſtaſe goûtoit ainſi la conſolation de voir ſon Inſtitut s'étendre de toutes parts,

Vers l'An 622.

& produire par tout de précieux fruits de sainteté, il eut la douleur de voir un de ses Moines se révolter avec scandale contre l'Eglise & contre sa Régle. Un Réligieux qui manque de soumission aux décisions de l'Eglise, respecteroit-il les Ordonnances de ses Supérieurs ? C'est même assez communément par le dégoût de l'état & l'ennui du Cloître, que l'esprit d'erreur s'introduit dans les Monasteres. Le Moine Schismatique dont nous parlons, se nommoit Agrestin ou Agrestius. Il avoit été Notaire, c'est à-dire, Secrétaire du Roi Thierri. Touché de Dieu, il se rétira à Luxeu ; mais s'ennuyant bien-tôt de la solitude, il sollicita la permission d'aller prêcher la foi aux Idolâtres. S. Eustase lui représenta qu'il n'avoit pas encore assez de vertu, pour ne pas courir le danger de se perdre, en travaillant à sauver les autres. Il n'écouta que l'amour de la dissipation, qui prenoit le masque du zéle ; & le saint Abbé ne pouvant le retenir, le laissa aller.

Révolte d'un Moine Apostat & Schismatique.

Ionas Vitæ Eustasii c. 2. ap. Bolland. 29 Martii.

Agrestin prêcha quelque temps en Baviere, sans récüeillir d'autres fruits de sa Mission, que la satisfaction d'être hors de son Monastere. Il passa de là à Aquilée, alors séparée du S. Siége au sujet des trois Chapitres. Sa vanité & sa légéreté l'engagerent aisément dans ce Schisme. Il crut qu'en entrant dans le nouveau parti, il sortiroit de l'obscurité de son Cloître, & ne manqueroit pas de trouver de la protection. Il put du moins s'applaudir de s'être fait connoître par les troubles qu'il excita. Pour se signaler d'abord dans sa secte par une con-

Agrestin tâche de séduire S. Attale.

Vers l'An 622.

quête importante, il se proposa d'y gagner saint Attale Abbé de Bobio. Il lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'erreurs, qu'il lui fit rendre par un Secrétaire d'Adalvald, Roi des Lombards. Mais saint Attale sçavoit trop que sans la soumission à l'Eglise il n'y a pas de vraie vertu, & qu'un Moine rebelle à ses décisions, est encore plus insensé qu'un autre; puisqu'il court à sa perdition par la voie étroite des austérités & des macérations, que son schisme rend inutiles. Il rejetta avec mépris la lettre du séducteur, & la donna à garder à Jonas, qui a écrit cette histoire.

Agrestin retourne à Luxeu. *Ibid.*

Agrestin ne se rebutta point : il repassa d'Italie à Luxeu, pour empoisonner cette sainte Communauté, & séduire, s'il pouvoit, S. Eustase lui-même. Ce saint Abbé qui connut le péril de la nouvelle doctrine, commença par employer tout ce que la charité lui put suggérer, pour ramener à l'unité une de ses brebis égarée dans les routes de l'erreur. Mais voyant que tout étoit inutile, & que l'opiniâtreté d'Agrestin lui tenoit lieu de raisons, il le chassa honteusement de la Communauté, de peur qu'il ne l'infectât. Il étoit persuadé que l'esprit de nouveauté gagne comme la gangréne parmi des Solitaires peu éclairés; & que, comme l'écrivoit un Abbé à S. Augustin, le Démon est toûjours dans un Monastere, où l'erreur est entrée *(a)*.

Quand on s'oppose aux Novateurs, il faut s'attendre à essuyer leurs calomnies : c'est par là qu'ils se

Inter Augu st. ep. 216. nov. Edit.

(a) Valentin Abbé d'Adrumet, après avoir parlé à S. Augustin des troubles que l'erreur de quelques Moines avoit excités dans son Monastere, lui ajoûte : *Ora ut Diabolus fugiat de Congregatione nostrâ.*

vengent de ceux qui ont le courage de les combattre. Agreſtin déſeſpérant de gagner les Moines de Luxeu, s'appliqua à les décrier, & tourna même ſon reſſentiment contre la Regle de S. Colomban, déclamant par tout contre elle, avec la fureur d'un Moine mécontent & fanatique. Comme il étoit artificieux, il gagna Abbellin, Evêque de Genéve, ſon parent, & un certain Varnacaire, hérétique fort opiniâtre, & qui montra le plus de prévention contre le nouvel Inſtitut. Abbellin ſollicita ſi bien les Evêques voiſins, qu'ils porterent leurs plaintes à Clothaire contre les Obſervances de Luxeu.

Vers l'AN 623.

Accuſations d'Agreſtin contre la Regle de S. Colomban.

Ionas Vita Euſtaſ. c. 2.

Ce Prince qui avoit connu par lui-même la ſainteté de Colomban, ne douta pas de la ſageſſe de ſa Regle, & il tâcha d'appaiſer les murmurateurs. Mais voyant les remontrances inutiles, il ordonna aux Evêques de s'aſſembler dans le fauxbourg de Mâcon, pour y examiner juridiquement les articles de la Regle, deſquels on ſe plaignoit. Varnacaire le plus violent adverſaire de S. Euſtaſe avoit promis de ſe trouver à ce Concile: mais il mourut le jour même qu'il devoit ſe tenir; & ſa mort déconcerta fort le parti d'Agreſtin.

Les Evêques aſſemblés demandérent à ce Moine rebelle, ce qu'il trouvoit à reprendre dans la Regle de S. Colomban, & dans la conduite d'Euſtaſe. La préſence des Juges toûjours formidable aux malfaiteurs, fit perdre à Agreſtin l'effronterie qu'il avoit montrée juſqu'alors. Il répondit d'une voix tremblante & entrecoupée, que la Regle preſcrivoit pluſieurs choſes inutiles, & contraires à la diſ-

Concile de Mâcon pour examiner les accuſations d'Agreſtin.

Vers l'An 623. Ibid.

cipline Canonique. On le pressa de s'expliquer. Il dit que la Regle ordonnoit de faire souvent en mangeant le signe de la Croix sur sa cueillere, & de demander la bénédiction en entrant & en sortant de sa Cellule ou de quelque autre maison. Les Evêques jugeant ces accusations trop frivoles pour être éxaminées en Concile, Agrestin passa à d'autres chefs. Il dit que Colomban s'étoit éloigné des usages reçûs par tout, & avoit ajoûté à la Messe un grand nombre d'Oraisons ou de Collectes, & plusieurs autres choses superfluës, qu'il falloit rejetter comme des hérésies.

Ibid.

Réponse de S. Eustase aux accusations d'Agrestin.

Eustase qui étoit présent, s'entendant taxer d'hérésie lui & son Maître, prit la parole, & dit aux Evêques : « Vous qui êtes la gloire de l'Episcopat, c'est « à vous de juger qui sont ceux qui troublent l'E- « glise, & qui s'écartent des voies de la justice & « de la vérité. Décidez si ce qu'on nous objecte est « opposé à l'Ecriture.... Pour moi je ne pense pas « qu'il soit contraire à l'esprit de la Religion, qu'un » Chrêtien fasse le signe de la Croix sur sa cueillere « ou sur le vase & la coupe dont il se sert, puisque « la vertu de ce signe met en fuite l'ennemi de nô- « tre salut. Je ne crois pas non plus qu'on puisse « trouver mauvais qu'un Moine demande la béné- « diction en entrant ou en sortant de sa Cellule, « selon la parole du Psalmiste. *Que le Seigneur vous* « *garde, soit que vous entriez, soit que vous sortiez.* Quant « à la multiplication des Oraisons dans l'Office di- « vin, j'estime qu'elle seroit utile à toutes les Egli- « ses : car plus on cherche le Seigneur, plus on le

Ps. 120.

trouve; & plus on lui demande, plus on obtient de » sa miséricorde. Nôtre grande affaire est de vaquer » à la priere : c'est l'occupation la plus salutaire. »

Vers l'An 623.

Agrestin confondu par cette réponse, & n'ayant rien à repliquer, chercha à chicaner sur d'autres articles. Il reprocha aux Moines de S. Colomban, la forme singuliere & bizarre de leur Tonsure. On sçait d'ailleurs que la Tonsure de la plûpart des Moines Ecossois & Irlandois étoit différente de celle qui étoit en usage dans les autres Provinces de l'Eglise Romaine, & qu'elle s'étendoit depuis une oreille jusqu'à l'autre, sur le devant de la tête. Mais Eustase, sans s'arrêter à réfuter en détail les nouvelles objections de son adversaire, lui dit : « Moi le disciple & le successeur de celui dont vous » blâmez la Regle & l'Institut, je vous cite en pré- » sence des Evêques à comparoître dans l'espace « d'un an au Tribunal de Dieu, pour y soûtenir vos » accusations contre ce S. Abbé, & connoître par » un juste jugement, combien est terrible le Dieu » dont vous calomniez le serviteur. » Une repartie si peu attenduë, faite avec cet air d'autorité & de confiance que donne la sainteté, fut un coup de foudre qui atterra Agrestin, & qui pénétra de frayeur ses partisans. Ils s'empresserent de le réconcilier avec son Abbé. Agrestin ayant fait quelques soumissions, S. Eustase lui pardonna à la priere des Evêques, & lui donna le baiser de paix.

Saint Eustase cite Agrestin au Tribunal de Dieu. *Ibid.*

C'est ce qui se passa à ce Concile de Mâcon, dont on ne sçait pas certainement l'époque. (*a*) Comme

(*a*) Le P. Sirmond a rapporté ce Concile de Mâcon à l'an 627 ; parce qu'il a cru

Vers l'AN 623.

on ne voit pas qu'on y ait rien reproché aux Moines de Luxeu touchant la célébration de la Pâque ; c'eſt une preuve qu'ils avoient dès-lors quitté l'uſage des Irlandois, pour ſe conformer là-deſſus à la diſcipline de l'Egliſe univerſelle.

Jonas Vit. Euſtaſii c. 3.

Il parut bien-tôt que la ſoumiſſion d'Agreſtin n'avoit pas été ſincere. Il recommença à ſolliciter à la révolte les Monaſteres voiſins. Romaric & Amet avoient alors quelque différend avec Euſtaſe. Ce S. Abbé de Luxeu qui avoit l'inſpection ſur les Monaſteres qui ſuivoient l'Inſtitut de S. Colomban, avoit cru devoir faire quelques reprimandes à ces deux Saints. Ils y parurent trop ſenſibles ; & Agreſtin profita ſi adroitement de ces conjonctures, qu'il acheva d'ulcérer des eſprits déja aigris, & les porta à rejetter la Regle de S. Colomban. Triſte exemple, qui montre combien la vertu eſt foible, quand elle a à combattre le reſſentiment & le dépit.

Amet & Romaric ſéduits par Agreſtin.

Ibid.

Agreſtin n'en demeura pas là : on a vû de tout temps les Novateurs s'attacher à gagner au parti les Vierges conſacrées à Dieu, qui ſont ſouvent, &

que le Varnacaire qui mourut ſelon Jonas en ce temps-là, eſt Varnacaire Maire du Palais, dont Frédegaire place la mort à la quarante-troiſieme année de Clothaire II, c'eſt-à-dire, à l'an 626 ou 627. Mais outre que le nom de Varnaire ou Varnacaire étoit alors fort commun, Jonas parlant de l'adverſaire de S. Euſtaſe, dit ſelon l'édition du P. Sirmond, *Un certain Varnacaire Varnacarius quidam.* Or il me paroît qu'il ſe feroit exprimé autrement, s'il eût parlé d'un Seigneur revêtu de la premiere dignité du Royaume. D'ailleurs on a lieu de croire que Saint Euſtaſe mourut au plus tard l'an 626. Le P. Hardoüin qui a ſuivi ſur ce [illegible] la Chronologie du P. Sirmond, cite en marge pour l'appuyer, la Vie de S Auſtregiſile. Il y eſt marqué qu'un Seigneur du Palais nommé Varnaire ſe rendit à Bourges pour lever des Impôts, dès qu'il eut appris la mort d'Auſtrégiſile, & l'élection de Saint Sulpice le Debonnaire : que de là s'étant rendu à Autun, il y mourut ſubitement. Mais comme S Auſtrégiſile mourut l'an 624, il faudroit ſelon l'Auteur de ſa Vie, mettre la mort de ce Varnaire ou Varnacaire l'an 625, & non pas l'an 627.

plus

plus faciles à séduire, & plus difficiles à détromper. Ce sectaire encouragé par le succès que ses artifices avoient eu à Remiremont, alla trouver sainte Fare à Eboriac, pour tâcher de lui inspirer ses sentimens. Mais cette pieuse Abbesse étoit trop instruite des troubles que l'esprit de Nouveauté peut causer dans une Communauté de filles. Pour fermer l'entrée de son Monastere à la division & au relâchement, elle la ferma à l'erreur, & chassa avec mépris le nouveau Directeur qui vouloit s'y introduire, sous prétexte de réformer des abus. Que de scandales ne préviendroit pas une pareille vigilance, & que d'innocentes colombes n'empêcheroit-elle pas de tomber dans les filets qu'on leur tend ?

L'AN 623.

Sainte Fare rejette avec mépris Agrestin, qui vouloit inspirer à ses Religieuses l'esprit de Nouveauté.

Agrestin retourna se consoler de cette disgrace auprès d'Amet & de Romaric, au Monastere d'Habend, depuis nommé Remiremont : mais la vengeance divine l'y poursuivit. Elle éclata d'abord contre les Moines qui étoient entrés dans son parti. Vingt d'entre eux furent frappés de la foudre, qui fit de grands ravages dans le Monastere, quelques-uns furent dévorés par des loups enragés, le plus opiniâtre se pendit lui-même : ensorte que cinquante de ces malheureux moururent misérablement en peu de temps. C'étoient autant d'avertissemens pour l'auteur de la révolte : ils ne servirent qu'à sa condamnation ; & un mois avant l'an révolu, il alla comparoître au Tribunal de Dieu, où S. Eustase l'avoit cité. Ce malheureux fut tué d'un coup de hache par son esclave ; & le bruit courut que cet esclave voulut par là laver dans son sang l'outrage qu'il lui avoit

Vita S. Eustasii c. 3.

Mort funeste d'Agrestin.

Vers l'An 624.

fait en deshonorant sa femme. Dequoi n'est pas capable un Religieux schismatique & apostat ? On n'a gueres de regle de mœurs, quand on n'a plus de regle de foi.

Ibid.

La mort funeste d'Agrestin fut un coup salutaire pour Amet & pour Romaric. Ils reconnurent humblement leur faute ; & en ayant obtenu le pardon de S. Eustase, ils s'appliquerent à la réparer par une nouvelle ferveur. S. Amet, un an avant sa mort, fit mettre dans son lit un sac plein de cendres, disant qu'il avoit une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il se reconnoissoit coupable. Puis s'étant étendu sur cette cendre, & couvert d'un cilice, il confessa à haute voix tous ses pechés en présence de ses Religieux. Il continua toute l'année ces austérités, & plusieurs autres mortifications, qui l'exténuerent tellement, que les os lui perçoient la peau. Mais la seule pensée qu'il expioit par là ses pechés adoucissoit ses douleurs, & le remplissoit de la plus douce consolation. Rien ne coûte à une ame vraiment pénitente.

Pénitence de S. Amet.

Vita S. Amati apud Sur. 13 Septemb. & apud Mabill.

Enfin, au bout de cette année de pénitence, Amet sentant sa fin approcher, il se fit lire la Lettre dogmatique de S. Leon à Flavien, & à chaque article, selon les dogmes qui y sont contenus, il s'écrioit : *Je crois ainsi, Trinité inéffable : Je confesse ainsi, Dieu Tout-puissant : Je pense ainsi de vous, Jesus-Christ Fils de Dieu : Esprit saint, Dieu éternel, telle est ma créance sur vôtre adorable Personne.*

Mort de S. Amet.

Il vouloit par cette Profession publique lever les soupçons qu'il pouvoit avoir donnés de sa foi, en

s'attachant à Agrestin ; car c'étoit là la faute qu'il se réprochoit, & qu'il vouloit expier. Ce S. Abbé demanda ensuite humblement pardon aux Moines & aux Religieuses, qui s'étoient assemblés autour de son lit pour chanter des Pseaumes : après quoi il expira, donnant à ceux qui ont eu le malheur de se laisser séduire par les Novateurs, un bel exemple de ce qu'il convient de faire pour réparer le scandale. Vers l'AN 625.

S. Amet s'étoit préparé son tombeau avant sa mort, à la porte de l'Eglise de la Vierge, en dehors; & il y avoit fait graver l'Epitaphe suivant, que son humilité lui dicta : « Homme de Dieu, qui entrez » en ce saint lieu pour prier, implorez la miséricor- » de divine pour l'ame d'Amet pénitent, qui est ici » enterré; afin que si la tiédeur de ma penitence m'a » laissé quelques dettes de mes pechés, vôtre charité » & vos priéres m'en obtiennent l'entiere rémis- » sion. » Ce saint Abbé mourut vers l'an 627, & fut enterré à l'endroit qu'il avoit marqué. Mais un an après on leva son corps pour le placer dans l'enceinte de l'Eglise. Il est honoré le treiziéme de Septembre.

S. Romaric qui lui succéda dans la charge d'Abbé, gouverna près de 26 ans les Moines & les Religieuses de Remiremont, avec une grande édification, & selon la Regle de S. Colomban, dont il avoit repris les usages. D'un autre côté, Abbellin Evêque de Genéve, & les autres Prélats qui s'étoient déclarés contre cet Institut, lui rendirent enfin justice, & travaillerent à l'établir dans leurs Diocéses. Ainsi la furieuse tempête qui s'étoit élevée contre cet Ordre Re- *Vit. S. Eustas.*

L'AN 625. ligieux, ne servit qu'à l'affermir de plus en plus. Elle fut comme un de ces orages que Dieu résout en pluye pour la fertilité des mêmes terres, qu'ils menaçoient de désoler.

Vit. Eust. c. 3.

S. Eustase Abbé de Luxeu crut devoir profiter pour étendre son Institut, de la paix dont il jouïssoit après la persécution. Il commença plusieurs nouveaux établissemens dans les Provinces voisines : mais la mort l'empêcha d'y mettre la derniere main. Car à peine eut-il éteint dans les Monasteres soûmis à son gouvernement, le flambeau de la discorde, que le schismatique Agrestin y avoit allumé, qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Mort de S. Eustase.

Durant les douleurs aiguës qu'il enduroit, il eut une vision, dans laquelle on lui proposa le choix, ou d'être purifié pendant quarante jours de souffrances, telles qu'il les enduroit, ou de souffrir beaucoup plus encore pendant trente jours seulement. Le desir de s'unir plûtôt à Dieu lui fit accepter ce dernier parti. Le trentiéme jour étant arrivé, il déclara que c'étoit le dernier de sa vie. Il mourut en effet ce jour-là, après avoir reçu le saint Viatique avec de grands sentimens de piété, l'an *625* ou *626*. (*a*) Ses Reliques ont été portées au Monastere des Religieuses de Vergaville en Lorraine : il est honoré le *29* de Mars. Sa Vie a été écrite par Jonas, Auteur contemporain que nous avons suivi, & par un Anonyme, qui ajoûte à ce que nous avons rap-

(*a*) La Vie de sainte Salaberge marque que S. Eustase gouverna son Monastere environ trois Lustres, c'est-à-dire quinze ans : or il prit le gouvernement de Luxeu quelque temps après le départ de S. Colomban, qui fut chassé l'an 610.

porté, « que ce ſaint Abbé avoit près de ſix cens » Moines ſous ſa conduite : que toutes les fois que » quelqu'un venoit lui confeſſer ſes pechés pour re- » cevoir la pénitence, il verſoit des torrens de lar- » mes, & en faiſoit verſer au Pénitent : qu'au reſte, » il gardoit un ſecret inviolable, ne parlant qu'à » Dieu des pechés qu'on lui avoit confeſſés, & laiſ- » ſant en cela un bel exemple à tous les Prêtres. » C'eſt là un trait bien marqué de la pratique & du ſecret de la Confeſſion auriculaire.

L'AN 625.

Anonym. ap. Boll. 29 Mart.

Après la mort de S. Euſtaſe, les Moines de Luxeu jetterent les yeux ſur S. Gal, comme ſur un des premiers compagnons de S. Colomban; & ils lui députerent ſix de leurs Confreres Irlandois, pour le prier de venir les gouverner. Il s'en excuſa, quelques inſtances qu'on lui fît : ainſi ils élurent pour leur Abbé Valdebert. C'étoit un ſaint Religieux, capable d'édifier ſa Communauté par ſa piété, & de la défendre par ſon crédit : car il étoit iſſu d'une noble famille Françoiſe du Ponthieu. Il ſuivit quelque temps le parti des armes : mais il renonça à la milice ſéculiere, pour ne plus faire la guerre qu'aux ennemis de ſon ſalut, & dépoſa ſes armes dans le Monaſtere de Luxeu, comme un trophée de la victoire qu'il remportoit ſur le monde. Ce fut lui que S. Euſtaſe, par eſtime pour ſa ſageſſe, nomma Directeur du Monaſtere de ſainte Fare, avec S. Chagnoald frere de la ſainte Abbeſſe. (*a*) Nous aurons encore occaſion de parler de S. Valdebert.

S. Valdebert Abbé de Luxeu.

(*a*) M. Fleuri, tom. 8. p. 310 dit que S. Valdebert, troiſiéme Abbé de Luxeu, étoit auſſi frere de S. Faron, & par conſéquent de ſainte Fare. Il a été trompé par

Vers l'An 625.

S. Gal refuse l'Evêché de Constance.

Vit. S. Gall.

Le grand âge de S. Gal lui fut une excuse légitime pour ne point accepter le gouvernement de Luxeu. Il avoit refusé peu de temps auparavant l'Evêché de Constance. Car ce saint Abbé s'étoit rendu si respectable par ses vertus & par ses travaux Apostoliques, qu'après la mort de Gaudence Evêque de cette ville, on le pressa d'accepter ce Siége. Il s'en excusa sur ce qu'il étoit étranger; parce qu'il y a des Canons, comme nous avons vû, qui défendent d'élire un étranger pour Evêque d'une ville, quand dans le Clergé de cette Eglise il se trouve des sujets dignes. Les citoyens de Constance ne pouvant vaincre la modestie de Gal, voulurent du moins s'en rapporter à son choix, & recevoir un Evêque de sa main. Il nomma le Diacre Jean son disciple, & prêcha à son Ordination. On nous a conservé un Sermon de S. Gal, qu'on prétend avoir été prononcé en cette occasion: mais il n'y a que le titre qui le marque. Le Prédicateur n'y dit pas un mot de la cérémonie. Il reprend toute la suite de l'Histoire sainte, depuis la Création du Monde jusqu'à la Résurrection de Jesus-Christ, & finit par le Jugement dernier. L'unité de sujet dans un même discours n'étoit guéres du goût de ce siécle. S. Gal mourut à l'âge de 96 ans, (a) quelques années après S. Eustase; & il

Mort de S. Gal.

quelques expressions de Jonas, qu'il n'a pas assez entenduës. Cet Ecrivain parlant du Monastere de sainte Fare dans la Vie de S. Eustase, dit de cet Abbé: *Fratres qui ædificandi curam habeant deputat, scilicet germanum puellæ (Faræ) Chagnoaldum, & Vualdebertum.* Il est certain que *Fratres* ne signifie ici autre chose que *Monachos*. D'ailleurs sainte Fare étoit née dans la Brie, & S. Valdebert dans le Ponthieu.

(a) Le P. Mabillon differe la mort de S. Gal jusqu'à l'an 646, pour des raisons que le P. Pagi nous paroît avoir solidement refutées. Sans entrer dans ces discussions, il suffit de remarquer que Jean Evêque de Constance, qui assista aux funérailles de S. Gal, étoit mort avant l'an 635.

est honoré le seiziéme d'Octobre. On trouva dans sa cellule plusieurs instrumens de mortification teints de son sang, & entre autres une chaîne d'airain dont il se ceignoit le corps : c'étoient là toutes ses richesses. S. Magne fut un des plus illustres disciples de S. Gal: mais les fables insérées dans sa Vie, ne nous permettent pas de donner le détail de ses actions.

C'est ainsi que l'état Monastique produisoit partout des fruits de sainteté dans les Gaules. L'Episcopat n'étoit pas moins fécond en modéles de vertu : c'est ce qui paroît par le grand nombre de SS. Evêques qui se trouverent à un Concile de Rheims, l'an 625. On y fit vingt-cinq Canons, qui sont la plûpart renouvellés des Conciles précedens. Voici les plus remarquables. L'AN 625.

I. Quelque-temps qui se soit écoulé depuis qu'on possede des biens Ecclesiastiques par droit de *Précaire*, on ne pourra se les approprier, ni en frustrer l'Eglise. (On nommoit *Précaire* un Contrat, par lequel l'Eglise cédoit de ses biens à quelque laïque, pour en jouïr moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendoit quelquefois jusqu'au cinquiéme héritier.) Canons du Concile de Rheims. *T. 1. Conc. Gall. p. 479.*

II. Les Clercs qui se liguent ensemble contre leur Evêque, par des sermens ou par des écrits signés de leur main, seront déposés, s'ils ne se corrigent.

III. On observera les Reglemens faits au Concile général assemblé à Paris dans la Basilique de S. Pierre par les soins du Roi Clothaire. (Ce Concile est ici nommé général, c'est-à-dire national; parce qu'en

L'AN 626. effet il s'y trouva ſoixante-&-dix-neuf Evêques.)

IV. Si l'on ſoupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans les Gaules, les Paſteurs des Egliſes en feront une exacte recherche pour les ramener à la foi Catholique.

VI. Ceux qui ſont employés au maniment des deniers publics, ne ſeront pas reçus Religieux, ni admis dans le Clergé, ſans la permiſſion du Prince ou du Magiſtrat. (C'eſt qu'ils embraſſoient quelquefois ces états, pour ſe mettre à couvert des recherches qu'on pouvoit faire de leurs malverſations.)

VII. Le criminel qui ſe réfugie dans l'Egliſe, & qui par-là évite la mort, n'aura la permiſſion d'en ſortir, qu'après qu'il aura promis de faire pénitence de ſon crime, & d'accomplir celle qui lui ſera impoſée ſelon les Canons.

VIII. Ceux qui contractent des mariages dans les degrés de parenté prohibés par les Canons, non-ſeulement ſeront excommuniés; mais ils ne pourront gérer aucune charge dans le Palais, ni dans le Barreau. De plus, les Evêques & les Clercs les dénonceront aux Juges & au Roi; afin que leurs biens ſoient confiſqués au profit de leurs proches, ſans qu'ils puiſſent en aucune maniere les recouvrer, à moins qu'ils ne ſe ſéparent, & ne faſſent pénitence de leur crime. (Le mépris qu'on commençoit à faire des Cenſures Canoniques, obligeoit les Evêques à y joindre d'autres peines, comme la confiſcation des biens par l'autorité du Prince.)

IX. Celui qui a commis un homicide volontaire, & non en ſon corps défendant, ſera excommunié

munié toute ſa vie : s'il fait pénitence, il recevra le Viatique de la Communion à la mort. L'AN 625.

X. Les Clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux de leurs parens, ſont excommuniés, comme meurtriers des pauvres.

XI. Défenſes, ſous peine d'excommunication, de vendre des eſclaves Chrêtiens à d'autres qu'à des Chrêtiens. Si un Juif maltraitte ſes eſclaves Chrêtiens, pour leur faire embraſſer le Judaïſme, les eſclaves ſeront confiſqués au Roi. Le Concile recommande qu'on ait ſoin de réfuter les blaſphémes que les Juifs vomiſſent contre la Religion Chrêtienne.

XII. Un Clerc qui fait voyage, ne ſera pas reçû ſans Lettres de ſon Evêque.

XIII. Défenſes à un Evêque de vendre ou d'aliéner, par quelque Contrat que ce ſoit, les eſclaves & les autres biens de l'Egliſe, qui font vivre les pauvres.

XIV. Ceux qui conſultent les Augures, & qui s'addonnent à d'autres ſuperſtitions des Payens, doivent d'abord être avertis avec bonté ; & s'ils ne ſe corrigent pas, il faut leur impoſer la pénitence qu'ils méritent.

XV. Les eſclaves ne ſeront pas reçûs à accuſer : & ſi celui qui ſe porte pour accuſateur, ne peut prouver un crime, il ne ſera pas admis à faire preuve des autres.

XVI. Si quelqu'un après la mort d'un Evêque, & avant l'ouverture de ſon Teſtament, oſe s'emparer de quelque bien de l'Egliſe, ou toucher aux meubles de la maiſon Epiſcopale, qu'on le retran-

L'AN 625. che de la Communion des Fidéles, de quelque condition qu'il ſoit.

XVIII. Un Clerc ne pourra plaider, ni pour ſes biens propres, ni pour ceux de l'Egliſe, ſans la permiſſion de l Evêque.

XIX. Perſonne ne ſera tiré d'entre les laïques pour faire les fonctions d'Archiprêtre dans les Paroiſſes : mais on choiſira le plus ancien du Clergé pour gérer cette Charge.

XX. Ce qui eſt donné à l'Evêque par les étrangers, doit appartenir à l'Egliſe, & non à l'Evêque ; parce que le donateur eſt cenſé l'avoir offert pour le bien de ſon ame.

XXII. Défenſes à l'Evêque, ſous peine de ſuſpenſe, de faire briſer les vaſes de l'Egliſe, excepté le cas d'une urgente néceſſité, comme pour en racheter les captifs.

XXIV. Les Juges qui violent l'Ordonnance du Roi, faite à Paris pour l'obſervation des Canons, ſont excommuniés.

XXV. On n'élira pour Evêque d'une ville qu'une perſonne qui ſoit du pays; & l'Election ſe fera par le ſuffrage de tout le peuple, & de l'agrément des Comprovinciaux. Si quelqu'un eſt promû par une autre voie à l'Epiſcopat, qu'il ſoit dépoſé ; & que ceux qui l'auront ordonné, ſoient ſuſpendus trois ans des fonctions de leur Miniſtere. (Le S. Pape Céleſtin I. avoit déja ordonné long-temps auparavant, que l'Evêque fût pris, autant qu'il ſe pourroit, du Clergé de la ville.)

Tels ſont les principaux Canons du Concile de

Rheims. Il s'y trouva quarante-&-un Evêques, parmi lesquels étoient onze (a) Métropolitains ; sçavoir, Sonnace de Rheims, Thierri de Lyon, successeur d'Aredius ; S. Sindulfe de Vienne, S. Sulpice de Bourges, surnommé le Débonnaire ; Modegisile de Tours, Senoch d'Eause, S. Modoald de Treves, S. Cunibert de Cologne, Richer de Sens, successeur de S. Loup ; S. Donat de Besançon, & Lupoald de Mayence.

L'AN 625.

Evêques du Concile de Rheims.

Sonnace de Rheims, qui présida apparemment à ce Concile, avoit succédé dans ce Siége à Romulfe, lequel fut élu en la place de l'Evêque Gilles, déposé l'an 590, comme nous avons vû. Romulfe qui avoit de grands biens, étant fils du Duc de Champagne, laissa par son Testament de belles Terres à son Eglise, & à plusieurs autres. Sonnace qui avoit un riche patrimoine, en fit le même usage. C'est ainsi que plusieurs Evêques cherchoient plûtôt à enrichir l'Eglise de leurs biens, qu'à s'enrichir eux-mêmes de ses dépoüilles.

Sonnace de Rheims.

Flodoard. l. 2. Hist. Eccl. Rhem.

On trouve dans la Bibliothéque des PP. & dans les Collections des Conciles, un Recuëil de Statuts Synodaux, attribués à Sonnace de Rheims. Mais les Editeurs ont eu raison d'avertir qu'ils paroissent

Statuts Synodaux attribués à Sonnace de Rheims.

(a) M. Fleuri, t. 8 p. 313. dit que six Métropolitains assisterent à ce Concile Il y en avoit certainement neuf, & probablement onze : l'erreur est considérable. Je dis probablement onze ; car quelques Auteurs prétendent que Mayence & Cologne n'étoient pas encore alors Métropoles Ecclésiastiques Ce qui en fait douter, c'est que le Pape soûmit dans la suite Cologne à Mayence, & qu'il paroît qu'il érigea ce dernier Siége en Métropole, en faveur de S. Boniface. Mais cela peut seulement prouver que ces Eglises avoient perdu leur droit dans un temps où la discipline Ecclésiastique, surtout pour les droits des Métropolitains, étoit dans une étrange confusion En effet, Cologne & Mayence étoient certainement des Métropoles Civiles : elles étoient donc selon les anciens Canons, des Métropoles Ecclésiastiques.

L'AN 625. beaucoup plus récens : il ne faut pour s'en convaincre, que donner un peu d'attention à quelques articles du précis que nous en allons faire.

« On recommande à tous de s'instruire de la foi, selon la parole de Dieu & la Tradition de l'Eglise Romaine ; aux Pasteurs d'administrer gratuitement les Sacremens aux Fidéles, sans récevoir d'eux aucun salaire, & de leur faire quelque exhortation en les leur conférant ; aux Fidéles d'assister à la Messe les Dimanches & les Fêtes : si quelqu'un y manque deux fois en un an, on ordonne qu'il soit exclus de l'entrée de l'Eglise, & privé de la sépulture Ecclésiastique. On veut qu'il n'y ait que le Pasteur, qui entende les Confessions des Pénitens durant le Carême ; que chaque Prêtre dise au moins la Messe deux fois le mois ; qu'on porte l'Eucharistie aux malades dans un vase propre, & qu'elle soit précédée d'un flambeau. On demande pourquoi on ne donne pas ce Sacrement aux criminels condamnés à mort. On fait une liste des Fêtes chommées, & l'on met de ce nombre la Nativité de la Vierge, qui paroît n'avoir été établie en France qu'après le septiéme siécle. Enfin, on recommande d'acquitter fidélement les Messes qui sont fondées, sans qu'on puisse commuer les fondations contre l'intention de ceux qui les ont faites. » C'est ce que je trouve de plus remarquable dans ces Reglemens ; & c'en est assez pour faire juger au Lecteur éclairé qu'ils sont postérieurs au temps de Sonnace, à qui on les attribuë. Avant que de passer outre, je dois faire connoître les plus

T. 5. Conc. Labb. p. 1693.

célébres des Evêques qui assisterent avec Sonnace au Concile de Rheims : je commence par les Métropolitains.

L'AN 625.

S. Sindulfe Evêque de Vienne.

S. Sindulfe de Vienne est connu du peuple sous le nom de S. Drieulx : il est honoré le 10. de Decembre ; & S. Clarence, à qui il succéda, est honoré le 25 d'Avril. On ne doit pas le confondre avec S. Sindulfe ou Sandoux, Prêtre d'Aquitaine, qui se retira dans le territoire de Rheims, & y mena la vie d'Anachorete, dans le village d'Aussonce, à quatre lieuës de cette ville. Il mourut vers le commencement du septiéme siécle, & on en fait la fête le 20 d'Octobre.

S. Sindulfe Anachorete.

Mabill. Sæculo 1. Bened.

Commencemens de S. Sulpice le Débonnaire.

Vit. Sulpitii à coævo Autore apud Boll. 17. Janu.

S. Sulpice de Bourges, second du nom, surnommé le Débonnaire, fut un des plus grands Prélats du septiéme siécle. Il étoit issu d'une noble famille ; & il nâquit, à ce qu'on croit, à Vatan dans le Berri. Dès sa jeunesse, il montra une tendre affection pour la priere, & un grand amour de la chasteté : deux vertus bien nécessaires dans l'état Ecclésiastique, auquel il se sentoit appellé. S. Austrégisile de Bourges ne tarda pas de l'engager dans le Clergé de son Eglise, avec la permission du Roi Thierri ; & après l'avoir fait passer par les Ordres inférieurs, il le promut au Diaconat. Clothaire II sur la renommée de ses vertus, lui donna la Charge d'Abbé dans ses armées. Car nos Rois menoient avec eux à la guerre des Clercs ou des Moines, pour faire l'Office divin dans le Camp, persuadés que les prieres des personnes de piété sont les armes les plus puissantes pour assûrer la victoire.

Le Roi en éprouva lui-même l'effet sur sa person-

L'AN 625. ne. Ce Prince étant tombé dangereuſement malade, on eut recours aux prieres de Sulpice, qui garda un jeûne rigoureux pour obtenir ſa guériſon. Cependant au bout de cinq jours, comme le mal paroiſſoit empirer, & qu'il n'y avoit preſque plus d'eſpérance, on preſſa Sulpice de prendre quelque nourriture. Il répondit : « Je ne mangerai que le « ſeptiéme jour, & je le ferai avec Roi. » En effet, Clothaire ayant été ſubitement guéri, fit appeller Sulpice, & le fit manger à ſa table, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance.

Sulpice guérit le Roi Clothaire II.

La réputation que Sulpice s'étoit acquiſe à la Cour, le faiſoit regretter à Bourges : mais on eut bien-tôt occaſion de l'y rappeller. Après la mort de S. Auſtrégiſile, qui arriva le 20 de Mai l'an 624, le Clergé & le peuple s'étant aſſemblés pour l'Election, les ſuffrages de tous les gens de bien ſe réünirent en faveur de Sulpice, tout abſent qu'il étoit. Cependant la brigue & l'argent gagnerent quelques voix à un des principaux de la ville, lequel ſe rendit auſſi-tôt à la Cour, pour obtenir le conſentement du Roi, ou plûtôt pour l'acheter à prix comptant, en lui offrant les plus riches préſens. Clothaire en fut d'abord éblouï : mais la Reine Sichilde, car Bertétrude étoit morte dès l'an 618, engagea ce Prince à les rejetter avec mépris. Elle lui rappella en même temps le mérite & les ſervices de Sulpice, en faveur duquel on préſentoit un Acte d'Election, d'autant plus Canonique, qu'il n'étoit pas accompagné de préſens. Le Roi ne délibéra plus, & fit expédier ſes Lettres pour l'Ordination.

Epiſcopat de S. Sulpice le Débonnaire.

Ibid.

Sulpice ſoûtint dans l'Epiſcopat, & ſurpaſſa même la gloire de tant de Saints Prélats ſes prédéceſſeurs, qui avoient illuſtré ſon Siége. Il joignit aux travaux des fonctions Epiſcopales les auſtérités des Solitaires les plus mortifiés, jeûnant continuellement, & donnant à l'inſtruction de ſon peuple le temps qu'il n'employoit pas à la priere. Il prêchoit ſouvent, ne cherchant que la converſion, & non les applaudiſſemens de ſes Auditeurs. Car il négligeoit les fleurs de l'éloquence, perſuadé que les vertus du Prédicateur doivent faire l'ornement, auſſi-bien que la force de ſes diſcours. Ceux du ſaint Evêque, ſoûtenus de ſes exemples, furent ſi efficaces, qu'ils convertirent les Juifs établis à Bourges; & il eut la conſolation de les baptiſer preſque tous. Ceux qui demeurerent opiniâtres, ſe retirerent ailleurs. Nous aurons encore occaſion de parler de S. Sulpice.

L'AN 625.

Vit. Sulp.

Senoch qui ſe trouva auſſi au Concile de Rheims; eſt le dernier que l'on connoiſſe des Evêques d'Eauſe. Cette ville Métropole de la Novempopulanie, ayant été ruinée, la dignité de Métropolitain fut transférée aux Evêques d'Auch. Senoch fut accuſé d'avoir trempé dans une révolte des Gaſcons, & relégué avec ſon pere Pallade la 43 année de Clothaire II, c'eſt-à-dire l'an *626* : ce qui montre que ce Concile de Rheims, où il aſſiſta, ne ſe tint pas plus tard que l'an *626*; & l'Ordination de S. Sulpice fait voir qu'il ne ſe tint pas plûtôt que l'an 624 : c'eſt à quoi n'ont pas fait attention ceux qui l'ont rapporté à l'an *630*. Achevons de faire connoître les autres Métropolitains qui s'y trouverent.

Senoch d'Eauſe.

Fredeg. in Chronico c. 54.

L'AN 625.

S. Modoald de Tréves.

S. Modoald de Tréves étoit iſſu d'une famille, où la ſainteté n'étoit pas moins héréditaire que la nobleſſe. Frere de ſainte Itte & de ſainte Sévere, beau-frere de S. Pepin, oncle de ſainte Gertrude & de ſainte Begue, il donna à ſa famille des exemples de vertu auſſi édifians, que ceux qu'il en recevoit. Il fut élu Evêque de Tréves après la mort de S. Sebaud. Il fit bâtir ſur la Moſelle un Monaſtere de Filles en l'honneur de S. Symphorien; & il y établit pour premiere Abbeſſe ſainte Sévere ſa ſœur, honorée le 20 d'Août. On fait la fête de S. Modoald le 12 de Mai.

Vita Modoal. apud Bollan. 12. Maii.

S. Cunibert de Cologne.

S. Cunibert de Cologne, noble Auſtraſien, trouva auſſi dans ſa famille des modéles de ſainteté. Les exemples de Reine ſa mere, à qui l'on donne la qualité de Bienheureuſe, lui firent ſuccer l'amour de la piété avec le lait. Ayant été quelques années Archidiacre de l'Egliſe de Tréves, il fut élevé ſur le Siege de Cologne, après la mort de Remi; & il ſe montra un des plus grands Evêques de ſon temps. Nous verrons dans la ſuite comment ſa prudence & ſa vertu le firent choiſir pour être le Miniſtre & le conſeil d'un jeune Roi, & avec quelle ſageſſe il ſe ſervit de ſa faveur & de ſon crédit pour le bien de l'Etat & de la Religion.

S. Donat de Beſançon.

S. Donat de Beſançon n'étoit pas moins illuſtre. Sa naiſſance fut un miracle, & ſa vie ſainte en fut un autre. Il étoit fils de Valdelen Duc de la Bourgogne Transjurane. S. Colomban le leva des Fonts du Baptême, & le nomma Donat; parce que Dieu l'avoit accordé par ſes prieres au Duc & à ſa femme Flavie, qui

Vita S. Colomb. c. 13.

qui étoit ſtérile. Par reconnoiſſance ſes parens le conſacrerent au Seigneur dans le Monaſtere de Luxeu. Il en fut tiré pour être placé ſur le Siége de Beſançon: mais il n'y oublia pas l'Inſtitut dont il avoit fait profeſſion. Il bâtit un Monaſtere, ſelon la Regle de S. Colomban, ſur les ruines d'un vieux Palais. Ce Monaſtere qui a pris le nom de S. Paul, eſt aujourd'hui poſſédé par des Chanoines Réguliers. Ramelen, frere de Donat, en fonda auſſi un dans les Forêts du Montjura. Leur mere Flavie en établit un de Filles, en l'honneur de la Sainte Vierge, à Beſançon. Il s'y forma une nombreuſe Communauté; & S. Donat compoſa pour elles une Regle, tirée de celles de S. Colomban, de S. Céſaire, & de S. Benoît. Ce Monaſtere de Nôtre-Dame de Beſançon a paſſé dans la ſuite des temps à l'Ordre de Clugni, & enfin aux Minimes. S. Donat eſt honoré le 7. d'Août. Tels étoient les plus célébres d'entre les Métropolitains qui aſſiſterent au Concile de Rheims.

L'AN 625.

Cod. Regul.

Autres Evêques du Concile de Rheims.

Parmi les autres Evêques du même Concile, les plus remarquables furent S. Arnoux de Mets, S. Regnebert de Bayeux, S. Chagnoald ou Cagnou de Laon, S. Anſéric de Soiſſons, S. Agomare de Senlis, ſucceſſeur de S. Mallulfe, S. Chadoind du Mans, S. Mainbeuf d'Angers, S. Céſaire d'Auvergne, honoré le 1 de Novembre, & ſucceſſeur des SS. Avole & Juſt; S. Pallade d'Auxerre, & Emmon de l'Arſat. Je ne nomme ce dernier que pour faire remarquer que cet Evêché dont nous avons parlé ailleurs, ſubſiſtoit encore.

S. Arnoux de Mets fut ſans contredit le plus il-

L'AN 625. lustre de tous ces Evêques; Dieu ayant, pour ainsi dire, pris plaisir à réünir en lui les traits les plus magnifiques de la sainteté, avec ce que la grandeur mondaine a de plus éblouïssant. Arnoux sçut allier la plus humble vertu avec les honneurs les plus éclatans, & soûtenir avec dignité le haut rang que sa naissance & ses emplois lui donnoient, sans blesser en rien la modestie Chrêtienne. Il confondit le monde par ses exemples, même avant que de le quitter, & donna des modéles de conduite à presque toutes les conditions; comme si la Providence n'avoit voulu le faire passer par tant d'états de vie si différens, que pour lui donner occasion de faire briller les précieux talens & les solides vertus dont la nature & la grace l'avoient orné.

S. Arnoux de Mets.

Vit. Arnulfi ab Aut. coævo apud Boll. 18. jul.

Il fut successivement un sage Courtisan, un généreux Guerrier, un Magistrat équitable, un habile Ministre d'Etat, un grand Evêque, & un humble Solitaire. Issu de la premiere Noblesse Françoise, il passa sa jeunesse à la Cour du Roi Théodebert: mais il n'oublia pas que Dieu étoit le premier maître qu'il devoit y servir. Il y lia avec S. Romaric une amitié aussi tendre que solide, parce que la vertu en étoit le nœud. Ces deux amis conçûrent dès-lors le dessein de renoncer au monde, qui leur promettoit ce qu'il a de plus flateur. Cependant Arnoux ne put si-tôt en rompre les liens: il s'engagea même dans ceux du mariage, & eut deux enfans qui soûtinrent & augmenterent la gloire de leur famille; sçavoir Anségise qui fut la tige de la seconde Race de nos Rois, & S. Cloud qui fut depuis Evêque de Mets.

L'AN 625.

Quelques Auteurs donnent un troisiéme fils à S. Arnoux, qu'ils nomment Valtchise ; mais Valtchise étoit seulement son parent.

Arnoux après s'être distingué par sa bravoure dans les guerres alors si fréquentes, fut chargé du gouvernement de quelques Provinces. Son mérite le fit bien-tôt rappeller à la Cour, pour y remplir les premieres Charges du Palais ; & la piété & la sagesse qu'il y montra, firent juger qu'il méritoit d'être élevé aux dignités de l'Eglise.

Episcopat de S. Arnoux,

Il fut élu Evêque de Mets après la mort de Papole, vers l'an 610, (*a*) sans qu'il lui fût permis, en acceptant cette place, de renoncer à celle qu'il possédoit à la Cour. Le changement qu'on vit alors en lui en fut plus digne d'admiration. Il se sépara aussitôt de sa femme nommée Doda, qui se retira dans un Monastere de Tréves, & à laquelle quelques Auteurs donnent la qualité de Sainte. Il redoubla ses aumônes & ses austérités, prolongeant souvent son jeûne jusqu'au deuxiéme, ou même jusqu'au troisiéme jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau, & portant continuellement un rude cilice sous sa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à ses vertus. Le saint Evêque guérit un lépreux encore Idolâtre, après l'avoir baptisé, & opéra plusieurs autres merveilles qui augmenterent la grande autorité que sa naissance & ses emplois lui donnoient déja.

Ibid.

(*a*) Rien n'est plus contesté que l'époque de l'Episcopat de S. Arnoux. Les Sçavans sont partagés là-dessus en quatre ou cinq opinions différentes qui ont toutes leurs raisons & leurs difficultés. Après avoir pesé les unes & les autres, j'ai crû devoir suivre

L'AN 625.

Arnoux en changeant de maître par les révolutions qui se firent dans le Royaume d'Austrasie, ne perdit rien de son crédit. Au contraire, Clothaire qui sçavoit mieux connoître & récompenser le mérite que Théodebert, lui donna les marques les plus singulieres de sa confiance & de son estime; jusques là qu'ayant cédé l'an 622 le Royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, il nomma ce saint Evêque avec un Seigneur laïque appellé Pépin, pour apprendre au jeune Roi l'art de gouverner, ou plûtôt pour gouverner eux-mêmes en son nom. Un choix si sage fit le bonheur des peuples. Mais on a toûjours vû que ceux qui sont les plus dignes des grandes places, ont le moins d'ambition pour les obtenir, & le plus d'empressement pour les quitter. Arnoux demanda au Roi Clothaire la permission de se retirer de la Cour, & d'abdiquer l'Episcopat & le Ministere, pour vivre dans la solitude à l'exemple de Romaric son ami. Ce Prince lui écrivit que s'il vouloit mener une vie plus parfaite, il devoit le faire au milieu des peuples qui étoient confiés à ses soins, afin que ses exemples fussent plus utiles.

Arnoux obtient la permission de se retirer de la Cour.

Arnoux ne se rebutta point de ce refus. Peu de temps après le Concile de Rheims, il fit de nouvelles instances, qui eurent enfin le succés qu'il espéroit, lorsqu'il y avoit le moins d'apparence de pouvoir réüssir. Un jour qu'il pressoit plus vivement Dagobert de lui accorder la permission de se retirer de la Cour, ce jeune Roi qui avoit assez profité de ses

le sentiment pour lequel le P. Pagi & les Continuateurs de Bollandus se sont declarés, comme celui qui s'accorde le mieux avec la Chronologie des Evéques de Metz.

consfeils, pour en connoître l'utilité, entra dans une si furieuse colere, que portant la main à son épée, il menaça de l'en frapper. La Reine Gomatrude étant survenuë dans le moment, se jetta aux pieds d'Arnoux pour lui demander pardon. Le Roi confus de son emportement en fit autant ; & pour réparer cette faute par le sacrifice qui devoit lui coûter le plus, il accorda au saint Evêque la permission qu'il demandoit de se retirer du monde. L'AN 625.

S. Romaric ayant appris cette heureuse nouvelle dans sa solitude d'Habend, se rendit en diligence à Mets pour en féliciter Arnoux ; & il lui indiqua un endroit solitaire, assez voisin de son Monastere, où il pourroit vivre comme dans un désert. Arnoux ayant reglé quelques affaires de famille, fit élire pour son successeur dans son Siége S. Goéric, surnommé Abbon. Après quoi, il quitta son Eglise & la Cour, sans rien emporter que l'estime du Roi & des Courtisans, que l'amour & les regrets des peuples, surtout des pauvres dont il étoit le pere. C'est ainsi que ce saint Evêque, cet habile Ministre d'Etat, alla enfoüir dans la solitude les talens qu'il avoit reçûs, & que par là même il les rendit plus précieux aux yeux de Dieu. Il fut sans contredit un des plus grands hommes, & un des plus grands Saints de son siécle : mais il n'est pas aisé de décider si sa sainteté éclata plus à la Cour dans le maniment des affaires de l'Etat, ou dans le desert où il ne s'occupa qu'à celle de son salut. Il passa le reste de sa vie avec quelques Moines qu'il s'associa, sur une montagne voisine de celle d'Habend. Il y mourut l'an 640, entre

Vit. Arnulfi.

Retraite de S. Arnoux dans la solitude.

L'AN 625 les bras de S. Romaric, qui l'enterra dans ſon Monaſtere. Mais S. Goéric ne voulut pas que ſon Egliſe fût privée de ce précieux dépôt; & un an après la mort de S. Arnoux, il ſe rendit à la *ſainte Montagne* avec deux Evêques, Paul de Verdun & Théofroi de Toul, le leva de terre & le transféra à Mets. Le Martyrologe Romain place la fête de S. Arnoux le dix-huitiéme de Juillet, qui eſt le jour de ſa Tranſlation: car le ſeiziéme d'Août eſt celui de ſa mort.

La Vie de ce ſaint Evêque a été écrite par un Auteur contemporain, à la priere de S. Cloud ſon fils. Cet Ecrivain aſſûre qu'Arnoux étant encore laïque, demanda au Seigneur la grace de lui faire connoître ſi ſes péchés étoient pardonnés; & que paſſant ſur le pont de la Moſelle, occupé de cette penſée, il jetta ſon anneau dans la riviere, en diſant: *Je croirai que mes fautes ſont effacées, ſi je recouvre cet anneau.* Il ajoûte qu'en effet Arnoux le retrouva quelques années après dans le ventre d'un poiſſon qu'on lui ſervit. Paul Warnefrid qui rapporte le même fait, proteſte qu'il l'avoit appris de la bouche de Charlemagne. Outre que ces autorités ſont reſpectables, on conſerve encore cet anneau à S. Etienne de Mets; & on le montre ſolemnellement tous les ans au jour que les Moines de S. Arnoux y vont en Proceſſion.

Miracle fait en faveur de ſaint Arnoux.

Vit. Arnulfi ab Autore coævo. apud Boll. 18 Jul. Vvarnef. de Epiſc. Met.

Il nous reſte encore à faire connoître pluſieurs des ſaints Evêques du Concile de Rheims, qui nous a donné occaſion de parler de S. Arnoux: c'eſt ce que nous allons faire en peu de mots.

S. Cagnou de Laon.

S. Chagnoald ou Cagnou de Laon, qui fut de ce nombre, eſt le diſciple de S. Colomban, dont nous

avons parlé, & le frere de ſainte Fare Abbeſſe d'Eboriac, & de S. Faron qui fut Evêque de Meaux après Gondoald ou Gondebaud. Chanoald ſuivit S. Colomban dans ſon exil. Après quoi il repaſſa en France, où il fut quelque temps occupé à la direction du Monaſtere de ſainte Fare. Il montra tant de ſageſſe & de piété dans ce Miniſtere, qu'on le jugea digne de gouverner l'Egliſe de Laon. On ne ſçait rien du détail de ſes actions dans ſon Epiſcopat. Il mourut d'apoplexie vers l'an 633, comme nous l'apprenons d'une lettre de S. Paul de Verdun à S. Didier de Cahors, à qui il en mande la nouvelle. Il eſt honoré le 6. de Septembre.

L'AN 625.

Ep Pauli ad Deſider. Cadur. ap. du Cheſne, t. 1. p 885.

S. Anſéric de Soiſſons.

S. Anſéric de Soiſſons, S. Regnebert de Bayeux, qui ſe trouverent auſſi au Concile de Rheims, en furent deux des plus illuſtres Prélats. On croit que S. Anſéric étoit natif du village d'Eſpagni dans le Soiſſonnois. Il fit bâtir l'Egliſe de S. Eſtienne à Soiſſons, & transféra les Corps des SS. Crêpin & Crêpinien, dans l'Egliſe qui porte leur nom. Il eſt honoré le 5 de Septembre.

S Regnebert de Bayeux.

Pour S. Regnebert de Bayeux, nous n'en ſçavons preſque rien de certain, par la faute de ſon Hiſtorien qui ne mérite aucune créance. Mais ce qui ſuffit pour montrer le mérite de ce ſaint Evêque, c'eſt que ſon culte eſt fort célébre en divers lieux, où la crainte des Normans a fait transférer ſes Reliques. On fait ſa fête le 10 de Mai. Quelques Auteurs croyent devoir diſtinguer deux ſaints Regneberts ou Raimberts, l'un & l'autre Evêques de Bayeux (*a*).

(*a*) On conſerve à Bayeux la Chaſuble de S. Regnebert dans un petit coffre d'yvoi-

S. Mainbeuf d'Angers.

Vit. Magneb. inter op. Marbodi.

Nous ſommes mieux inſtruits de ce qui concerne S. Magnebode ou Mainbeuf d'Angers, & S. Chadoind du Mans, qui furent deux autres lumieres du Concile de Rheims. Mainbeuf étoit originaire d'Anjou, & avoit été Diacre de S. Licinius, qui l'envoya à Rome vers le Pape S. Grégoire demander des Reliques de S. Jean-Baptiſte pour la nouvelle Egliſe qu'il faiſoit bâtir en ſon honneur. A ſon retour le ſaint Evêque lui donna le gouvernement d'un Monaſtere nommé Colonet, qu'on ne connoît plus.

Après la mort de S. Licinius tous les ſuffrages ſe réünirent en faveur de Mainbeuf, ſon cher diſciple. Mais ſa modeſtie lui fit alors refuſer une dignité, pour laquelle elle lui donnoit par-là un nouveau mérite. Il s'excuſa ſi éloquemment, qu'il fit tomber le choix ſur le Prêtre Cardulfe, qui tint le Siége peu de temps, & auquel il ſuccéda enfin la vingt-troiſiéme année de Clothaire, c'eſt-à-dire, l'an *606*. Il mena une vie fort auſtere dans l'Epiſcopat, ſurtout durant le Carême, qu'il paſſoit reclus, jeûnant tout ce temps-là au pain & à l'eau. Il fit bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Saturnin de Toulouſe: c'eſt aujourd'hui la Collégiale dite de S. Mainbeuf. Il eſt honoré le 16 d'Octobre. Sa Vie a été écrite par Marbode, alors Archidiacre d'Angers, & depuis Evêque de Rennes, qui fit avec les Chanoines de l'Egliſe de S.

re, où ſur une plaque d'argent qui eſt à la ſerrure, il y a en arabe cette Inſcription: *Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons lui en rendre autant qu'il mérite: mais nous l'honorerons par ſon ſaint Nom.* C'eſt apparemment un meuble apporté des Croiſades, ou pris ſur les Sarraſins durant les guerres que les François leur firent dans la Gaule & dans l'Eſpagne.

Mainbeuf

Mainbeuf la même convention, pour s'assûrer de leurs prieres, qu'il avoit faite avec ceux de l'Eglise de S. Lezin, & que nous avons rapportée ci-dessus (*a*). L'AN 625. *T. 3. p. 366.*

S. Hadoind ou Chadoind, vulgairement S. Hardoüin, succéda l'an 623 à S. Bertram dans le Siége du Mans, & il gouverna cette Eglise environ 30 ans. Il parut avoir hérité du zéle de ses prédécesseurs, pour établir des Monasteres dans son Diocése. Il fit bâtir celui d'Evron pour y placer quelques Reliques de la sainte Vierge, & contribua à l'établissement d'un autre dans le Sonnois en faveur de S. Lonogésile, vulgairement nommé S. Longis. Les Evêques n'avoient pas moins d'affection pour l'état Monastique que pour leur Clergé : aussi les Moines leur étoient parfaitement soûmis, & ils ne s'occupoient guéres qu'à la priére & au travail.

S. Chadoind ou Hardoüin du Mans.

S. Longis étoit venu d'Allemagne au Mans, pour s'y consacrer aux exercices de la pénitence. Il y fut reçû avec bonté par l'Evêque & par les Manseaux : cependant on assûre que l'austérité de sa vie ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Une sainte Vierge nommée Onoflette ou Agneflette s'étoit réfugiée auprès de lui, pour éviter le mariage. C'en fut assez à la malignité des mondains : on lui fit un crime de la confiance que lui marquoit cette fille ; & il fut obligé d'aller à la Cour de Clothaire II. se justifier. Nous avons une Chartre, par laquelle S. Longis soumet son Monastere à l'Eglise

S. Longis du Maine.

T. 3. Analect. p. 150.

Sainte Agneflette.

(*a*) Il y a quelques fautes de Chronologie dans la Vie de S. Mainbeuf, écrite par Marbode. L'Auteur y dit, par exemple, que Mainbeuf fut élu Evêque avec l'agrément de Dagobert, qui avoit succédé à son pere. Mais Dagobert ne fut pas Roi de Neustrie avant l'an 628. Il y avoit déja long-temps que Mainbeuf étoit Evêque.

du Mans. Elle eſt ſignée de Modégiſile de Tours, de Mainbeuf d'Angers, & de quelques Abbés & Comtes. Mais ce qui démontre que c'eſt un Acte ſuppoſé, ou du moins falſifié ; c'eſt qu'il eſt daté du premier de Décembre de la cinquante-deuxiéme année de Clothaire (*a*), qui ne regna que 45 ans.

Ce grand nombre de ſaints Evêques dont nous venons de parler, & qui ſe trouverent l'an 625 au Concile de Rheims, fait voir combien la Religion étoit floriſſante dans les Gaules, ſous le regne de Clothaire II. Ce Prince avoit en effet un grand zéle pour la manutention de la diſcipline ; & il ne croyoit point que la puiſſance & la qualité fuſſent des titres légitimes, pour aſſûrer l'impunité aux Grands de ſon Royaume, qui violeroient les Loix de l'Egliſe. En voici un exemple.

Zéle de Clothaire II. pour le maintien de la diſcipline.

L'AN 626.

Après la mort de Varnacaire Maire du Royaume de Bourgogne, Godin fils de ce Seigneur en épouſa la veuve nommée Berte, ſa belle-mere. Clothaire qui avoit ordonné l'obſervation des Canons ſous peine de mort, ne crut pas devoir tolérer un mariage ſi ſcandaleux ; & pour faire un exemple d'autant plus efficace, qu'il ſeroit plus éclatant, il commanda qu'on fît mourir Godin. Le coupable ſe

Fredeg. in Chron. c. 54.

(*a*) Le P. Mabillon conjecture qu'il faut lire la *quarante-deuxiéme* année de Clothaire II. au lieu de la *cinquante-deuxiéme*, qui n'eſt, ſelon lui, qu'une faute de Copiſte. Mais en prenant ce parti, il eſt difficile de croire que S. Longis qui arriva dans le Maine ſous l'Epiſcopat de S. Hadoind ; c'eſt-à-dire au plûtôt l'an 623, ait pû avoir bâti un Monaſtere, & exécuté ce qu'il dit dès la quarante-deuxiéme année de Clothaire, laquelle au mois de Décembre déſignoit encore l'an 625. On produit un Acte de Clothaire même, en confirmation du précédent, lequel eſt encore plus ſuſpect. Car outre qu'il eſt daté de la cinquante-troiſiéme de ſon regne, ce Prince y nomme S. Longis qui étoit Prêtre *vir illuſter* ; qualité qu'on ne donnoit qu'aux premieres dignités du ſiecle, & que Clothaire ſe donne à lui-même dans cet Acte.

T. 3. Analect. p. 156.

ſauva dans le Royaume d'Auſtraſie, gouverné par le jeune Dagobert, & ſe réfugia dans l'Egliſe de S. Evre de Toul. Dagobert demanda ſa grace, & l'obtint, à condition qu'il ſe ſépareroit de Berte. Godin la quitta en effet, bien réſolu cependant de s'en venger ſur Clothaire, qui l'y obligeoit. Berte, qui eut horreur de l'attentat qu'il méditoit contre la vie de ſon Roi, en avertit Clothaire; & ce Prince pour punir plus ſûrement, crut devoir diſſimuler. Il parut ſe contenter que Godin lui jurât fidélité ſur les Reliques des Saints les plus célébres de France; ſçavoir, à Soiſſons ſur le Corps de S. Médard, à Paris ſur celui de S. Denis, à Orleans ſur celui de S. Agnan, & à Tours ſur celui de S. Martin. Mais ſe défiant avec raiſon des ſermens d'un homme qui violoit les Loix les plus ſacrées, il donna des ordres ſecrets aux Généraux de ſes Troupes de le mettre à mort, ſi on le trouvoit peu accompagné ſur la route: ce qui fut exécuté proche de Chartres. La puiſſance des Seigneurs obligeoit les Souverains de prendre ces précautions pour ſe faire juſtice.

Uſage de jurer ſur les ſaintes Reliques.

Clothaire avoit cependant moins à craindre qu'un autre de leurs factions. Aimé de ſes ſujets, & redouté de ſes ennemis, il bornoit ſon ambition à gouverner ſes peuples avec ſageſſe & tranquillité, faiſant conſiſter ſa gloire à les rendre heureux. Il pouvoit ſe féliciter de l'avoir acquiſe, cette gloire ſi flâteuſe pour un bon Prince, lorſqu'il mourut dans la quarante-cinquiéme année de ſon regne & de ſon âge, c'eſt à-dire l'an 628. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Vincent proche de Paris, dite aujour-

L'AN 628.

Fredeg. in Chron. c. 56.

Mort de Clothaire II.

L'AN 628. d'hui de S. Germain des Prés, auprès de Chilpéric son pere, & de Frédégonde sa mere, ausquels il eut le bonheur de ne pas ressembler. Il laissa en mourant deux fils, Dagobert & Aribert autrement nommé Charibert. Mais Dagobert qui étant déja Roi d'Austrasie étoit plus puissant, & qui d'ailleurs promettoit plus que Charibert, s'empara sans peine de toute la Monarchie. Cependant quelque temps après il voulut bien donner une partie de l'Aquitaine à son frere, qui eut assez de modération pour se contenter d'un si petit Etat.

Dagobert I.

Les bonnes qualités de Dagobert consolerent les François de la perte qu'ils avoient faite. Clothaire pour apprendre de son vivant à ce jeune Prince l'art de gouverner, lui avoit cédé l'Austrasie dès l'an 622; & il lui avoit donné quelque chose de plus précieux qu'un Royaume, en lui donnant pour Ministres les deux Seigneurs les plus sages & les plus vertueux de ses Etats; sçavoir, Pepin Maire du Palais d'Austrasie, & S. Arnoux Evêque de Mets, dont nous avons parlé. Certes il fut bien glorieux & bien utile à la Religion, d'avoir en même-temps deux saints Ministres d'Etat à la Cour. Nous verrons bien-tôt combien leur exemple sanctifia de Courtisans.

Fredeg. in Chron, c. 58.

Zéle de Dagobert pour l'administration de la Justice.

Dagobert commença son nouveau regne avec un grand éclat, montrant pour la justice un amour qui le fit craindre des Grands & aimer des petits. En prenant possession du Royaume de Bourgogne, il en parcourut les principales villes, pour juger par lui-même des malversations de ses Officiers, & faire

réparer les torts. Il écoutoit les plaintes avec bonté, & rendoit à tous une exacte justice avec tant d'application, qu'il en oublioit les heures du repas & du sommeil. Mais l'amour des femmes, auquel il ne tarda pas de se livrer éperduëment, fut une tache à sa gloire. Il répudia à Reüilli proche de Paris, la Reine Gomatrude, pour épouser Nantechilde qui étoit une de ses suivantes; & il n'en demeura pas là, comme nous le verrons bien-tôt. Ce Prince n'avoit plus auprès de lui S. Arnoux, pour modérer ses passions. Il est vrai qu'après la retraite de ce S. Evêque, il se conduisit principalement par les conseils de Pépin, Maire du Palais, & de S. Cunibert Evêque de Cologne; & tandis qu'il les suivit, il fit paroître toutes les vertus d'un pieux & d'un grand Roi, & égala la gloire de ses plus illustres prédécesseurs: mais il ne les suivit pas toûjours. L'AN 628. *Fredeg. Ibid*

Il faut cependant reconnoître que la passion criminelle qui étouffa, du moins pour un temps, dans le cœur de Dagobert les précieuses semences des vertus Chrêtiennes, que de si habiles mains avoient cultivées, n'y éteignit point l'amour de la justice, ni le respect pour la Religion. Ce Prince continua de protéger l'Eglise, & d'aimer dans les autres la vertu qu'il refusoit de pratiquer: c'étoit l'effet des premiers sentimens qu'on avoit imprimés dans son ame. Une pieuse éducation est une grande ressource dans les désordres: elle en arrête le progrès, & facilite les moyens d'en sortir.

Dagobert montra sur tout un grand zéle pour réprimer par la sévérité des Loix les scandales qui de-

L'AN 629. venoient fréquens. Un des plus grands qu'on vit alors, fut le cruel assassinat de Rustique de Cahors, qui avoit assisté au Concile de Rheims. Cet Evêque qui avoit été Abbé de l'Oratoire du Roi, *(a)* & ensuite Archidiacre de Rhodez, fut élevé sur le Siége de Cahors après la mort d'Eusébe successeur de S. Ursicin.

Assassinat de Rustique de Cahors.

Il y avoit plus de sept ans qu'il gouvernoit cette Eglise, lorsqu'il fut cruellement massacré *(b)* par quelques scélérats de son peuple au commencement de la huitiéme année du regne de Dagobert en Austrasie, c'est-à dire de l'an *629*. Dagobert qui n'avoit pas encore cédé alors cette partie de l'Aquitaine à son frere, fit punir sévérement tous ceux qui se trouverent coupables d'un si noir attentat; & il fit élire Evêque de Cahors Didier Thrésorier de son Epargne, & frere de l'Evêque Rustique. Il fait le plus bel éloge de Didier dans le Brévet qu'il expédia pour confirmer son élection; & on voit dans cet Acte avec quelles précautions les Princes doivent choisir les Evêques, & quelles qualités sont requises dans ceux qui sont élevés à cette dignité. Nous croyons devoir le rapporter ici; afin de donner une idée de la teneur des Lettres que nos Rois faisoient expédier pour confirmer les Elections.

Vita S. Desid. apud Labbe, Bibliotheca nov. t. 1. pag. 699.

(a) Il paroît qu'on nommoit Abbé de l'Oratoire du Roi le Supérieur des Clercs qui desservoient la Chappelle du Palais. Car de même qu'on donnoit le nom de Monasteres aux Communautés de Chanoines, on pouvoit donner celui d'Abbé à leur Supérieur.

(b) Le sieur de la Croix se trompe certainement, lorsqu'il dit dans son *Histoire des Evêques de Cahors*, que c'est l'Evêque Eusébe qui fut ainsi assassiné: plusieurs monumens nous marquent que ce fut Rustique. Cet Auteur qui écrivoit sur les lieux, peut avoir été mieux instruit de ce qu'il ajoûte, que l'assassinat fut commis par les Bouchers de Cahors; & qu'en réparation de ce crime, ils vont tous les ans le jour de S. Etienne suspendre leurs coûteaux dans l'Eglise de ce Saint, qui est la Cathédrale.

L'AN 629.

Lettres du Roi Dagobert pour confirmer l'élection de Saint Didier de Cahors, vulgairement Saint Géri.

Vita Desiderii, c. 7. t. 1. Biblioth. nov. p. 703.

« Dagobert Roi des François, aux Evêques, aux » Ducs & à tout le peuple des Gaules. Nous devons » apporter nos soins à ce que nôtre choix soit agréa- » ble à Dieu & aux hommes ; & puisque le Seigneur » nous a confié le gouvernement des Royaumes, » nous ne devons donner les dignités qu'à ceux qui » sont recommandables par la sagesse de leur con- » duite, par la probité de leurs mœurs & par la no- » blesse de leur extraction. C'est pourquoi ayant re- » connu que Didier nôtre Thrésorier s'est distingué » par sa pieté depuis sa jeunesse, comme un vérita- » ble soldat de Jesus-Christ sous la livrée du mon- » de, & que la bonne odeur de ses mœurs Angéli- » ques, & de la conduite vraiment sacerdotale qu'il » a tenuë, s'est répanduë jusques dans les Provinces » éloignées, nous accordons aux suffrages des ci- » toyens & des Abbés (*a*) de Cahors, qu'il soit leur » Evêque. »

Nous croyons que c'est le choix & la volonté de » Dieu que nous suivons; puisque nous nous faisons » violence à nous-mêmes, en nous privant d'un Of- » ficier si nécessaire. Mais quelque chose qu'il puisse » nous en coûter, nous devons procurer aux Egli- » ses des Pasteurs, qui conduisent selon Dieu les peu- » ples que nous confions à leurs soins. C'est pour- » quoi suivant la demande des citoyens & nôtre pro- » pre volonté qui s'accorde avec la leur, nous vou- »

(*a*) Comme la Vie de S. Didier marque qu'avant lui il n'y avoit pas de Monasteres à Cahors, il me paroît qu'on doit ici entendre par le terme d'*Abbés* les Supérieurs de Communautés de Clercs, d'autant plus que Dagobert voulant montrer l'unanimité de l'Election, n'auroit pas oublié le Clergé. Ainsi le nom d'*Abbé* se donnoit dès-lors aux Ecclesiastiques, qui avoient quelque charge sur les autres Clercs.

L'AN 629.

« lons & ordonnons que Didier ſoit ſacré Evêque de « Cahors. . afin qu'il prie pour nous, & pour tous les « Ordres de l'Egliſe: & nous eſpérons que par le mé« rite des prieres d'un ſi S. Pontife, Dieu nous prolon« gera la vie. » Cet Acte eſt ſigné du Roi Dagobert & de Chrodobert qui étoit Référendaire. Il eſt daté du treiziéme d'Avril, ou ſelon une autre leçon, du ſixiéme, & de la huitiéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de l'an 629.

Brévet du Roi pour l'Ordination de Didier.

Nous avons auſſi le Brévet que Dagobert envoya à S. Sulpice de Bourges, Métropolitain de Cahors, (*a*) pour lui ordonner de s'aſſembler avec ſes Comprovinciaux pendant la ſolemnité de Pâque, qui cette année étoit le 16. d'Avril, pour faire l'Ordination de Didier. Le Prince y fait encore l'éloge de l'Evêque nommé; & ſelon quelques éditions, il donne à S. Sulpice de Bourges la qualité d'Archimétropolitain, (*b*) apparemment comme au Métropolitain de la premiere Aquitaine. S. Didier lui donne lui-même dans ſes lettres le titre de *Patriarche*.

Ibid.

Abbregé de la Vie de S. Didier de Cahors.

S. Didier étoit né dans le territoire d'Albi, d'une noble famille de Gaulois. Son pere Salvius & ſa mere Erchénéfrede étoient encore plus diſtingués par leur piété que par leur nobleſſe. Il fut élevé avec ſes deux freres Ruſtique & Siagrius à la Cour de Clothaire II. Siagrius fut Comte d'Albi & premier Ma-

(*a*) L'Evêché de Cahors qui étoit alors Suffragant de Bourges, l'eſt aujourd'hui d'Albi, qui a été érigé en Métropole ſous le regne de Loüis le Grand.

(*b*) Le P. Labbe dans le premier tome de ſa Bibliotheque, & MM. de Sainte Marthe dans le *Galli:a Chriſtiana* ont imprimé *Archimetropolitani* ſur l'exemplaire du cé é-bre M. d'Hérouval Mais le P. Labbe avertit à la fin du ſecond tome de ſa Bibliotheque que le Manuſcrit de Moiſſac porte *arcem Metropolitani* : ce qui paroit plus conforme au ſens

giſtrat

gistrat de Marseille. Le Roi pour s'attacher Didier le fit son Thrésorier. Il géra cette charge avec un désintéressement aussi admirable, qu'il est rare. Il vivoit dans le Palais comme un Religieux dans un Cloître, regardant les devoirs de la pieté Chrêtienne, comme les plus essentiels qu'il eût à remplir. Il pensoit souvent aux Jugemens de Dieu; & quand l'amour du plaisir criminel se présentoit à lui sous quelque idée flâteuse, il songeoit au feu de l'Enfer, comme au moyen le plus propre à éteindre celui de la passion. Pour s'animer dans ces combats de l'esprit contre la chair, il avoit recüeilli plusieurs Sentences qu'il se rappelloit alors, comme celle ci: *Heureux sont ceux qui ont le cœur pur*; & cette autre: *Rien n'est plus foible, que celui qui se laisse vaincre par la chair.* Mais afin de prévenir les tentations, il s'occupoit à la lecture des Livres saints, suivant une autre maxime qu'il avoit apprise: *Aimez l'étude des Ecritures, & vous n'aimerez point les vices de la chair.*

L'AN 629.

Vita Desiderii c. 4.

Matth. 5. 8.

Didier trouvoit à la Cour des exemples aussi édifians que ceux qu'il y donnoit. Il y avoit alors dans le Palais d'excellens modeles de toutes les vertus Chrêtiennes; sçavoir, un S. Arnoux, un S. Pepin de Landen, un S. Oüen, & un S. Eloi, desquels nous parlerons bientôt. Quand les Courtisans sont de ce caractere, l'air de la Cour n'est pas contagieux. Cependant la pieuse Dame Erchénéfrede mere de Didier, ne laissoit pas de craindre pour sa vertu. Elle lui écrivoit souvent dans les termes les plus tendres, pour lui inspirer l'horreur du péché. Rien n'est plus édifiant que celles de ses lettres qui nous ont été con-

L'AN 629. ſervées : on y ſent que c'eſt une mere Chrétienne qui parle à un fils qu'elle aime moins que Dieu, & plus que tout le reſte.

Vita Desiderii c. 6.

Lettres d'Erchénéfrede à S. Didier ſon Fils.

« Mon très cher fils, lui écrivoit-elle, je conjure la « divine miſericorde de vous conſerver la vie, & de « vous faire la grace de l'employer ſaintement : c'eſt « la plus douce conſolation que je puiſſe recevoir. « Pour cela, mon cher fils, je vous recommande « de vous rappeller continuellement la préſence de « Dieu, de penſer ſans ceſſe à lui, de l'aimer toûjours, « mais auſſi de le craindre toûjours, & d'éviter avec « ſoin ce qui peut l'offenſer. Soyez fidele au Roi : ai- « mez ceux avec leſquels vous vivez, & tâchez de « n'offenſer perſonne ; afin de ne donner à perſon- « ne le moindre prétexte de parler mal de vous ; « mais qu'au contraire, en voyant la ſageſſe de vô- « tre conduite, tous ſoient portés à glorifier le Sei- « gneur. Mon fils, n'oubliez jamais ce que j'ai pro- « mis à Dieu pour vous : ainſi marchez toûjours avec « crainte. Je vous embraſſe avec toute la tendreſſe, « dont mon cœur eſt ſuſceptible. » Dans une autre lettre elle lui recommande de veiller ſur toutes choſes à conſerver ſa chaſteté parmi les écüeils de la Cour.

Ibid.

Cette vertueuſe Dame qui avoit perdu ſon mari, fut ſenſiblement affligée de la mort tragique de ſon autre fils Ruſtique Evêque de Cahors. Elle en écrivit en ces termes à Didier. « Je crois que vous ſçavez « déja le cruel aſſaſſinat du ſeigneur Evêque Ruſti- « que vôtre frere. C'eſt pourquoi, mon très-cher « fils, puiſque vôtre pere & Siagrius vôtre autre fre-

L'AN 619.

re sont aussi morts, c'est à vous à poursuivre cette » affaire, afin qu'on fasse un grand exemple des » coupables. Malheureuse mere que je suis ! Que » deviendrai-je, si je viens aussi à vous perdre ? » Conservez-vous donc, mon cher fils, conser- » vez-vous pour moi : mais sur tout évitez la voie » large qui conduit à la perdition. J'ai un pressenti- » ment que l'excès de ma douleur me fera mourir : » priez celui pour l'amour duquel je soûpire nuit & » jour, qu'il daigne recevoir mon ame. »

De pareilles leçons faites par une mere vertueuse font bien de l'impression sur le cœur d'un fils bien né. Didier ne les oublia jamais ; & il surpassa dans l'Episcopat les espérances qu'on avoit conçûës de sa sagesse & de sa piété. Il employa ses grands biens à la fondation & à l'embellissement des Eglises. Il en fit bâtir une de l'autre côté de la riviere de Lot, en l'honneur de S. Pierre, dans l'endroit où son frere Rustique avoit été assassiné ; une autre proche de la ville, en l'honneur de S. Julien ; & un Oratoire de S. Martin d'une grande beauté proche la Cathédrale. Avant lui il n'y avoit aucun Monastere dans la ville de Cahors : il en fit construire deux. Le premier qu'il regarda comme son Monastere, & où il choisit sa sépulture, étoit situé à 750. pas de la maison Episcopale, & dédié en l'honneur de S. Amant (a) premier Evêque de Rhodez : il y établit Ursicin pour premier Abbé, & après lui Dadalen. Le second Mo-

Fondations faites par S. Didier de Cahors.

Vita Desid. c. 11.

(a) L'Auteur de l'Histoire des Evêques d'Auxerre marque, que S. Didier Evêque d'Auxerre qui vivoit avant S. Didier de Cahors, fit des legs au Monastere de S. Amand de Cahors : ce qui prouveroit que S. Didier Evêque de cette Ville, n'en fut pas le Fondateur. Mais on reconnoit aisément que cet Ecrivain attribuë à S. Didier d'Auxerre, ce qui convient, & à S. Didier de Vienne, & à S. Didier de Cahors.

L'AN 629. nastere étoit dédié en l'honneur de la Vierge ; & il en donna le gouvernement à l'Abbé Claude.

S. Didier fit présent à ces Eglises & à plusieurs autres d'un grand nombre de Vases sacrés, & d'ornemens précieux pour la décoration des Autels, qu'il avoit fort à cœur, aussi bien que l'ordre & la majesté des cérémonies. Son exemple excita la piété & la libéralité des Fideles. On bâtit de son temps dans son

C. 13. Diocèse plusieurs autres Monasteres, qui furent gouvernés selon la Régle de S. Colomban & celle de S. Benoît, qu'on réünissoit autant que la diversité des usages le pouvoit permettre. On marque entre autres que le Monastere de Marsillac fut alors établi dans le Querci. Un Manuscrit porte *Moissac* au lieu de *Marsillac* : mais il y a lieu de croire que Moissac est plus ancien ; & l'on en rapporte la fondation au temps de Clovis.

S. Didier se rendit célebre par un grand nombre de miracles pendant sa vie & après sa mort. Il mourut dans le territoire d'Albi la vingt-sixiéme année de son Episcopat, *(a)* & la dix-septiéme de Sigébert, c'est à dire l'an 654, le 15 de Novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il est plus connu sous le nom de S. Géri, qui, quelque éloigné qu'il paroisse de celui de *Desiderius* ou Didier, en a été formé. *(b)* Ce S. Evêque fit un Testament l'an 653, par lequel

Mort & Testament de S. Didier de Cahors.

(a) Dans quelques exemplaires de la Vie de S. Didier, on lit qu'il mourut *la vingt-troisiéme année de son Episcopat* ; & c'est ainsi que le P. Labbe a mis dans le premier tome de sa Bibliothéque : mais il avertit à la fin du second tome, qu'il a trouvé *la vingt-sixiéme année* dans le Manuscrit de Moissac. En effet la vingt-troisiéme année de l'Episcopat de Didier ne s'accorderoit pas avec la dix-septiéme de Sigébert.

(b) Du nom Latin *Desiderius*, on a fait en françois *Desidéri*, ensuite par abbréviation *Déri*, & enfin *Géri*. Nous avons deja remarqué plusieurs noms de Saints qui n'ont pas été moins défigurés.

il instituë pour son héritiere son Eglise, à laquelle il adresse la parole. Il lui legue ses biens, ses meubles & ses livres; & ensuite continuant de lui parler, « Je vous recommande, lui dit-il, vos pauvres » que j'ai nourris avec soin. Je vous conjure de pour- » voir toûjours à leur subsistance, afin qu'il ne leur » manque rien après ma mort, & qu'ils ne soient pas « affligés d'avoir changé de Pasteur. » Il nous reste un grand nombre de lettres écrites par S. Didier, ou qui lui ont été écrites par les hommes les plus célébres de son temps. Ce que j'y trouve de plus remarquable, c'est la décadence de la latinité.

L'AN 629.

Apud Duchesne t. 1. pag. 875.

Dans une autre extrémité de la Gaule paroissoit une nouvelle lumiere de l'Episcopat en la personne de S. Amand Apôtre de la Belgique. Il étoit natif d'Herbauges, aujourd'hui du territoire de Nantes, mais censé alors de l'Aquitaine. Son pere Séréne & & sa mere Amantia étoient d'une bonne noblesse, & ils avoient un riche patrimoine pour la soûtenir. Mais Amand renonçant à tous ces avantages, quitta la maison paternelle dès sa jeunesse, & se retira dans une Isle (*a*) proche la Rochelle, où il embrassa la vie Religieuse dans un Monastere qui y étoit alors. Son pere qui n'avoit sur lui que des vûës mondaines, l'y alla trouver, & le menaça de le deshériter, s'il ne quittoit l'habit qu'il avoit pris. Il répondit: « Mon pere, » je n'attends rien de vôtre succession: tout ce que je » vous demande, c'est que vous me laissiez servir »

Commencemens de saint Amand Apôtre de la Belgique.

Baudemond. Vita Amandi c. 1. apud Boll. 6. Febr.

(*a*) Il y a dans le latin *Insula Ogia*. On croit communément que c'est l'isle d'*Oye* près l'isle de Ré. Mais M. de Valois juge que c'est plûtôt l'isle d'*Yeu*; parce que l'Auteur de la Vie de S. Amand dit que l'isle où il se retira, étoit éloignée du rivage de quarante milles: ce qui convient à l'isle d'Yeu, & nullement à l'isle d'Oye.

Vers l'An 629.

« Jesus-Christ qui est mon héritage. » Une réponse si sage & si précise étonna ce pere ambitieux ; mais elle ne lui fit pas quitter le dessein de tirer son fils du Monastere. Amand pour se délivrer de ces combats, qui sont rudes, quand on a le cœur aussi bon qu'il l'avoit, forma la résolution d'aller se cacher ailleurs.

Il commença par visiter le tombeau de S. Martin de Tours. Prosterné au pied de ce saint monument, il demanda à Dieu avec larmes la grace de ne jamais retourner dans sa patrie ; & après cette fervente priere il reçut la Tonsure Cléricale. Il ne tarda pas à se distinguer parmi le Clergé de Tours : mais la renommée des vertus de S. Austrégisile qui vivoit encore, l'attira bien-tôt à Bourges, où ce S. Evêque, & S. Sulpice alors son Archidiacre & depuis son successeur, le reçûrent avec une sainte joie. Ils lui firent bâtir une petite cellule proche de la Cathédrale, dans laquelle il vêcut reclus pour mourir & s'ensevelir au monde. Là, couché sur la cendre, vêtu d'un rude cilice, ne prenant pour nourriture qu'un peu d'eau & quelques morceaux de pain d'orge, il passa plus de quinze ans dans la plus exacte & la plus austere retraite. C'est ainsi que sans le sçavoir, il se disposoit à l'Apostolat auquel il étoit destiné.

S. Amand se fait Reclus à Bourges.

Au bout de quinze années d'une si rude pénitence, Amand se sentit inspiré de faire le pélerinage de Rome, pour visiter les tombeaux des S S. Apôtres. C'étoit à la vûë de ces sacrées cendres que Dieu vouloit lui donner sa Mission. Une nuit qu'il prioit avec ferveur à la porte de la Basilique de S. Pierre, parce qu'on ne lui avoit pas permis de la passer dans l'E-

Ibid. c. 2.

glise même, le Prince des Apôtres s'apparut à lui, & lui ordonna de retourner inceſſamment dans les Gaules, pour y annoncer aux peuples les vérités du ſalut.

Vers l'An 629.

Apoſtolat & Epiſcopat de S. Amand.

Amand ne s'excuſa point : il crut que celui qui l'appelloit au Miniſtere de la Parole, lui donneroit les talens néceſſaires ; & il ne fut point trompé. A ſon retour dans la Gaule, il prêcha avec tant de ſuccès, que les fruits de ſon Apoſtolat ne parurent pas moins miraculeux que ſa vocation. Clothaire II. qui en entendit bientôt parler avec éloge, pour lui donner plus d'autorité, le fit ordonner Evêque, ſans cependant lui aſſigner de Siége. Le nouvel Apôtre ſoûtint ſa dignité par ſes vertus. Il ſçavoit ſe faire aimer des pauvres, & ſe faire reſpecter des riches. Son zele ne négligeoit rien. Il trouvoit moyen d'acheter les jeunes eſclaves étrangers qu'on vendoit. Après avoir eu la conſolation de les baptiſer, il les faiſoit inſtruire dans les Lettres; & leur ayant donné la liberté, il les diſtribuoit en diverſes Egliſes, où pluſieurs d'eux devinrent dans la ſuite Abbés ou Evêques.

S. Amand choiſit pour ſa Miſſion la Gaule Belgique, & nommément le territoire de Gand, où il reſtoit encore un grand nombre d'Idolâtres. C'étoit un peuple dont la férocité avoit déja rebutté le zele de pluſieurs Miſſionnaires : elle ne ſervit qu'à animer celui d'Amand. Il alla trouver Achaire Evêque de Noyon & de Tournai, dans le Diocéſe duquel Gand étoit alors ; & il le pria d'obtenir du Roi Dagobert des Lettres, pour obliger ſes ſujets Idolâtres à ſe faire inſtruire du Chriſtianiſme. Le zele

Ibib. c. 3.

Vers l'An 629.

du Prince ſeconda celui du Miſſionnaire, qui ne laiſſa pas malgré une ſi puiſſante protection d'avoir beaucoup à ſouffrir : mais il triompha de tous les obſtacles par ſa patience & ſa charité. Ces vertus furent plus efficaces pour perſuader les peuples, que tous les ordres du Roi.

Saint Amand reſſuſcite un mort.

S. Amand étant à Tournai, apprit qu'un Comte François, nommé Dotton, venoit de condamner un voleur à la mort. Il courut auſſi-tôt demander ſa grace : mais il ne put l'obtenir ; & ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet, & l'ayant fait porter chez lui, il paſſa la nuit en prieres. Le lendemain il appella ſes Clercs, & leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ils crurent que c'étoit pour laver le cadavre ſelon la coûtume, avant que de l'enterrer. Mais ils furent bien ſurpris, lorſqu'étant entrés dans la chambre, ils y trouverent celui qu'ils avoient laiſſé mort, plein de vie, & s'entretenant avec le S. Evêque. Il portoit encore les cicatrices des plaies qu'on lui avoit faites : mais elles diſparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'étoit fait apporter. Baudemont qui rapporte ce fait, aſſûre l'avoir appris de la bouche d'un Prêtre qui en fut témoin.

Baudem. ibid.

S. Amand eut beau recommander le ſecret : un ſi grand miracle éclata dans tout le pays, & il convainquit beaucoup mieux les Idolâtres que tous les raiſonnemens. Ils abbattoient eux-mêmes les Idoles & leurs Temples ; & S. Amand bâtiſſoit en la place des Egliſes & des Monaſteres. Ce S. Apôtre ayant réſolu d'aller prêcher la foi aux Nations infidelles de

Miſſion de S. Amand chez les Sclavons.

de la Germanie, fit un ſecond voyage à Rome pour faire approuver ſon deſſein. Il alla en effet annoncer l'Evangile dans le pays des Sclavons, où il eſpéroit de pouvoir cuëillir la palme du martyre. Mais voyant que ce peuple n'étoit, ni aſſez docile pour embraſſer l'Evangile, ni aſſez féroce pour verſer le ſang de ceux qui le lui annonçoient, il quitta cette terre ingrate.

Vers l'An 629.

c. 4.

Les Sclaves ou Sclavons étoient un peuple barbare de la Carinthie, qui avoient alors pour leur Roi un Marchand François de Sens, nommé Samon, auquel ils avoient déféré la Couronne à cauſe de la bravoure qu'ils remarquerent en lui, tandis qu'il négocioit chez eux. Il ſoûtint la Royauté avec plus de nobleſſe qu'on ne devoit l'attendre d'un homme de ſa condition; & il ſe fit même craindre des François. Dagobert lui ayant envoyé un Ambaſſadeur, pour ſe plaindre de quelques violences, Samon répondit qu'il demeureroit fidele aux François, pourvû qu'ils voulussent faire alliance avec lui & avec ſon peuple. L'Ambaſſadeur François repartit: *Il n'eſt gueres poſſible à des Chrêtiens qui ſont ſerviteurs de Dieu, de s'allier avec des chiens.* Sur quoi Samon repliqua: *Si vous êtes les ſerviteurs de Dieu, & nous les chiens de Dieu, il nous eſt donc permis de vous mordre, quand vous agiſſez contre ſes intérêts.* Dagobert envoya trois armées contre les Sclavons: deux furent victorieuſes, & la troiſiéme qui étoit celle des Auſtraſiens, fut battuë. Ces Barbares firent ſouvent des excurſions ſur les terres des François; mais dans la ſuite ils furent preſque tous réduits en ſervitude: enſorte que

Fredeg. c. 48.

Samon Marchand François, Roi des Sclaves.

Fredeg. c. 68.

L'AN 629.

le nom de Sclave ou d'Esclave & celui de Serf devinrent des noms synonimes.

S. Amand après cette Mission étant repassé dans la Gaule, eut bientôt occasion de montrer l'intrépidité de son zéle. Il y trouva même ce qu'il avoit cherché en vain chez les nations Barbares, je veux dire la gloire de souffrir pour les vérités qu'il annonçoit. Nous avons vû que l'amour des femmes, écuëil fatal des jeunes Princes, fit en peu de temps oublier à Dagobert les leçons qu'il avoit reçûës de S. Arnoux & de S. Cunibert. Il se livra à cette passion avec tant de scandale, qu'il eut jusqu'à trois femmes à la fois (a) qui portoient le nom de Reines, sans parler d'un grand nombre de Concubines. S. Amand eut seul le courage de paroître devant le Roi, pour lui reprocher ses désordres. Il reçut aussitôt la récompense de son zéle: Dagobert offensé des reprimandes de l'homme Apostolique, le relégua hors de son Royaume. La cause de son exil l'en consola, & lui donna une nouvelle autorité. Il alla travailler sur les terres d'Aribert, qui regnoit alors au delà de la Loire: mais il fut bientôt rappellé pour un sujet qui lui fut encore plus glorieux, que n'avoit été celui de son bannissement.

Fredegar. in Chron. c. 60.

Saint Amand exilé par Dagobert à qui il avoit reproché ses desordres

Baudemond. Vit. Amandi c. 4.

L'AN 630.

Saint Amand rappellé de son exil baptise Sigébert.

Un fils étant né à Dagobert l'an 630, ce Prince voulut le faire baptiser par un saint Evêque, qui pût attirer sur cet enfant les bénédictions du Ciel. Il jetta les yeux sur S. Amand, & lui envoya ordre de se rendre à sa Cour, montrant assez par là que si

(a) Ces trois Reines étoient selon Frédégaire Nantechilde, VVlfegonde & Berchilde, sans parler de Gomatrude que Dagobert avoit répudiée à Reüilli proche de Paris, ni de Ragnetrude qui fut mere de Sigébert II.

les Grands n'aiment pas ceux qui leur disent des vérités desagréables, ils sont forcés de les estimer. Amand obéït, & vint saluer le Roi à Clichi proche de Paris. Dès que Dagobert le vit paroître, il se jetta à ses pieds, pour lui demander pardon de ce qui s'étoit passé. Après quoi il lui dit : « Le Seigneur m'a donné un fils, sans que je l'aye mérité : » je vous prie de vouloir le baptiser, & de le regarder comme vôtre fils spirituel. » Amand refusa d'abord cet honneur : mais les instances que le Roi lui fit faire par Oüen & Eloi, deux Seigneurs de sa Cour d'une grande piété, firent céder sa modestie à l'obéïssance. L'enfant fut aussi-tôt apporté : le saint Evêque l'ayant pris entre ses bras, lui donna sa bénédiction, & récita des prieres pour le faire Cathécuméne. L'Oraison étant finie, comme personne ne répondoit, Dieu délia la langue du jeune Prince, qui n'avoit pas plus de quarante jours, & il répondit distinctement *Amen.* C'est un saint Abbé Auteur contemporain qui atteste ce miracle ; & la sainteté où parvint l'enfant, en qui il fut opéré, donne un nouveau poids à son témoignage. La cérémonie du Baptême se fit l'an 630 à Orleans, où le Roi Aribert, autrement Charibert se, rendit pour lever le jeune Prince des Sacrés Fonts avec S. Amand, qui le baptisa & le nomma Sigébert.

L'AN 630.

Ibid. c. 4.

Baudemond. Vita Amandi.

Fredeg. c. 62.

Le Saint Evêque reprit aussitôt après le cours de ses Missions dans la Belgique ; & pour en perpétuer les fruits, il y établit plusieurs célebres Monasteres : ce sont les plus anciens de ceux qui subsistent dans cette Province. Il en fonda deux au territoire de

Monasteres fondés dans la Belgique par S. Amand.

Qqq ij

Vers l'An 630.

Gand dédiés en l'honneur Saint Pierre : l'un dans la ville, lequel a pris le nom de Saint Bavon ; l'autre, proche de la ville sur la montagne Blandin, nommé pour ce sujet Blandinberg. Il en bâtit un troisiéme à trois lieuës de Tournai sur la petite riviere d'Elnon ; c'est celui qui porte aujourd'hui le nom de S. Amand. Le Saint Evêque forma dans ces Monasteres & dans plusieurs autres un grand nombre de saints Religieux, dont nous parlerons dans la suite, aussi bien que du reste de ses travaux Apostoliques.

Fondation du Monastere d'Elnon nommé S. Amand.

S. Paul de Verdun.

Saint Paul Evêque de Verdun faisoit aussi alors également honneur, & à l'Episcopat où il étoit élevé, & à l'état Monastique d'où il avoit été tiré. Prévenu dès sa jeunesse par la grace, il quitta le monde presque avant que de le connoître, pour mener la vie Erémitique dans les solitudes de Vosge. Après y avoir passé quelques années sur une montagne proche de Tréves, appellée depuis Paulisberg, c'est-à-dire *Mont de Paul*, il se retira au Monastere de Tholei, fondé alors récemment par les libéralités de Dagobert. On croit que S. Vendelin venu d'Irlande en a été le premier Abbé. Paul fut le second, & fit éclater tant de mérite dans cette charge, qu'il fut élu Evêque de Verdun par les soins de Grimo, qui avoit été nommé pour cette place, & qui s'en croyant indigne, fit tomber le choix sur Paul. Celui-ci de son côté refusoit opiniâtrement cette dignité ; mais Dagobert le fit tirer malgré lui de son Monastere. La Vie de Saint Paul le fait succéder dans le Siége de Verdun à Hermanfroi : mais elle a peu d'autorité,

Vita S. Pauli Virod. 8 Febr. apud Bolland.

ayant été écrite long-temps après ſa mort. Il nous paroît plus probable qu'il ſuccéda à Godon, qui aſſiſta au Concile de Rheims l'an 625. Saint Paul étoit ami particulier de Saint Didier de Cahors. Il eſt honoré le 8 de Février, & Saint Vendelin le 21 d'Octobre. Il eſt inutile de réfuter les Auteurs qui font S. Paul de Verdun frere de S. Germain de Paris : ils ſont aſſez réfutés par la diſtance des temps qui ſe trouve entre l'un & l'autre.

Vers l'AN 630.

S. Pépin de Landen Maire du Palais.

Il n'eſt point ſurprenant qu'on trouvât tant de rares exemples dans l'Epiſcopat & dans le Cloître : la Cour même devenoit un Séminaire de toutes les vertus Chrêtiennes. Pépin ſurnommé de Landen, Maire du Palais, étoit d'une probité reconnuë ; & dans une charge auſſi délicate & auſſi pleine d'écuëils que celle d'un premier Miniſtre d'Etat, il trouva le moyen d'allier conſtamment les intérêts du Prince avec ceux de Dieu & du peuple. Le zéle de la juſtice & la crainte de Dieu étoient les ſeuls reſſorts de ſa politique. Il ſçut par là s'attacher le cœur du Roi & des peuples, & triompher de la jalouſie des Grands, qui nouërent en vain des intrigues, pour perdre celui qui les retenoit dans le devoir. Dagobert fut ſi content de l'éducation qu'il avoit reçûë de ce Seigneur, qu'il le chargea de celle de ſon fils Sigébert, à qui il céda le Royaume d'Auſtraſie. Pépin verſa dans l'ame du jeune Prince les ſemences des vertus qui y produiſirent les précieux fruits de ſainteté, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints que l'Egliſe révére.

Fredegar. in Chron. c. 71.

Au reſte, ce vertueux Miniſtre, en donnant ſes

Vers l'An 630. ſoins au reglement de l'Etat, ſçut en réſerver pour ſa famille ; & il eut la conſolation de la voir preſque toute ſe ſanctifier à ſon exemple : car ſa femme Itte ou Ittuberge, ſœur de S. Modoald Evêque de Tréves, & ſes deux filles Gertrude & Begue ont mérité par leurs vertus d'être placées au nombre des Saints, auſſi-bien que Pépin lui-même, le chef & le modéle de cette pieuſe famille.

Commencemens de S. Oüen.

Deux autres Seigneurs de la Cour de Dagobert, Dadon & Eloi ne faiſoient pas moins d'honneur à la Religion par leur piété que par leur ſageſſe. Fidéles ſerviteurs de Dieu & du Roi, ils avoient trouvé l'art d'unir la politeſſe des Courtiſans avec la probité & la vertu des plus ſaints Religieux. Dadon plus connu ſous le nom d'Oüen, avoit un frere nommé Adon. Ils étoient encore fort jeunes, lorſque S. Colomban paſſant par la Brie en 611, leur donna ſa bénédiction, comme nous l'avons dit. On vit bien tôt les effets qu'elle opéra en eux pour leur ſanctification. Leur jeuneſſe & la Cour où leur pere Authaire les fit élever, n'y mit pas d'obſtacles : leur vertu y en parut plus aimable & plus héroïque. L'on y rendit juſtice à leurs belles qualités, ſans que la jalouſie, ſi vive & ſi artificieuſe parmi les Courtiſans, osât en murmurer. Dagobert qui ſembla avoir hérité des ſentimens que ſon pere Clothaire avoit pour Dadon, le fit ſon Référendaire, & l'on voit encore ſa ſouſcription dans pluſieurs Chartres (*a*) de ce Prince. Dadon étoit lié d'une étroite

Vit. Colomb.

(*a*) On lit au bas de ces Chartres *Dado obtulit*. C'eſt ainſi que ſouſcrivoient les Référendaires ; parce qu'ils préſentoient l'Acte tout dreſſé au Roi pour le ſigner.

amitié avec Eloi, qui étoit aussi un des exemples & un des ornemens de cette Cour. La même pieté & les mêmes inclinations avoient formé les nœuds de cette union qui dura toute leur vie. C'est l'avantage des amitiés fondées sur la vertu. Vers l'An 630.

Eloi étoit natif de Cadaillac, à deux lieuës de Limoges. Son pere se nommoit Eucher, & sa mere Terrigie. Dès avant sa naissance Dieu donna des présages de sa sainteté; & sa mere eut une vision, qui put lui faire conjecturer quel seroit le mérite de l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Il montra dès sa plus tendre jeunesse une adresse singuliere pour les ouvrages des mains. C'est ce qui engagea son pere à le mettre auprès d'Abbon, Préfect de la Monnoie de Limoges, & fort habile Orfévre: cet art étoit alors beaucoup plus honorable, qu'il ne l'est aujourd'hui. Eloi s'y étant rendu habile en peu de temps, vint à la Cour, & s'attacha à Bobbon, qui étoit Thrésorier de Clothaire II. Il trouva bientôt une occasion favorable, qui le fit connoître & estimer de ce Prince.

Commencemens de S. Eloi.

Vita Eligii ab Audoeno l. 1. c. 2. Spicileg. t. 5.

Clothaire qui aimoit la magnificence, souhaitoit qu'on lui fît un siége d'or, orné de pierreries: mais on ne trouvoit pas d'ouvrier assez habile pour exécuter le dessein, tel qu'il l'avoit conçû. Le Thrésorier en parla à Eloi, qui promit de faire l'ouvrage, si on vouloit l'en charger. Le Roi y consentit avec plaisir, & lui fit donner une grande quantité d'or. Eloi travailla si délicatement l'ouvrage, & sçut si bien ménager la matiere, que sans rien dire

c. 5.

Vers l'AN 630.

Habileté d'Eloi dans l'Orfevrerie.

à personne, il fit deux siéges au lieu d'un qu'on lui demandoit. Il en présenta un au Roi, qui admira la beauté de l'ouvrage, & donna à l'ouvrier les loüanges qu'il méritoit. Mais il fut agréablement surpris, lorsqu'Eloi fit paroître l'autre siége. On ne sçut alors quels éloges donner à son adresse & à son désintéressement.

Ce trait fit connoître tout à la fois l'habileté & la probité d'Eloi, qui fut en effet le plus célébre Orfévre de son temps. Il exerça dans la suite à Paris la charge de Monétaire, & l'on voit encore sur des monnoies de Dagobert & de Clovis II son nom exprimé par ce mot abbrégé *ELIGI.* Mais Eloi se fit encore plus estimer par ses qualités personnelles, que par la perfection où il porta son art. Celles du corps donnoient en lui une nouvelle grace à celles de l'esprit. Il avoit une taille avantageuse, le teint vif, la chevelure belle & frisée. On voyoit reluire sur son visage la beauté & la modestie d'un Ange, & dans toutes ses actions une vertu aimable qui rehaussoit le prix de tous ces avantages.

Belles qualités d'Eloi.

c. 12.

Il avoit surtout un grand respect pour toutes les choses saintes. Un jour Clothaire étant à Rüeil, maison Royale proche de Paris, voulut l'obliger de jurer sur les Reliques des Saints. Eloi qui craignoit de déplaire au Roi s'il le refusoit, & qui craignoit encore plus de profaner les saintes Reliques en les touchant de ses mains, conjura le Prince avec larmes de le dispenser de ce serment. Clothaire admirant sa religion, lui dit que desormais il le croiroit plus sur sa simple parole que sur tous les sermens

c. 6.

mens les plus ſolemnels. La parole d'un homme de bien eſt en effet un plus ſûr garant de la vérité, que tous les ſermens de l'impie.

Vers l'AN 630.

Quelque réguliere qu'eût été la conduite qu'Eloi avoit tenuë à la Cour dès ſa jeuneſſe, il forma la réſolution de mener une vie beaucoup plus parfaite. Il commença la réforme qu'il méditoit, par faire à un Prêtre une Confeſſion générale de tous les pechés de ſa vie paſſée, dans la crainte que quelque faute ne lui eût échapé : pratique toûjours utile, & ſouvent néceſſaire dans les commencemens d'une converſion. Mais il ne crut pas avoir tout fait que de confeſſer ſes pechés : il ſe condamna lui-même à la plus ſévére pénitence pour les expier, s'appliquant à mortifier ſa chair par les veilles, par les jeûnes & par pluſieurs autres auſtérités, qu'il avoit ſoin de tenir ſecretes, juſqu'à cacher un rude cilice ſous l'éclat & la molleſſe de ſes habits. Car avant ſa converſion & quelque temps encore après, il porta de riches vêtemens, des ceintures tiſſuës d'or & de pierres précieuſes, des bourſes pendantes brodées d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tiſſu d'or & des étoffes de ſoye : par où l'on voit quel étoit le luxe de ce temps-là, & combien l'or devoit être alors commun dans les Gaules. Mais Eloi renonça bien-tôt à toutes ces vaines parures en faveur des pauvres, & ſe revêtit des plus vils habits, ne craignant pas même de paroître en public ceint d'une corde.

Ibid. Vie pénitente de S. Eloi

c. 12.

Ce pieux Courtiſan étoit pénétré de la plus vive crainte de Dieu. Il méditoit ſouvent ſur la mort &

Vers l'AN 630. ſur les peines de l'Enfer : il paſſoit les nuits proſterné en prieres, ſe frappant la poitrine, & s'écriant de temps en temps avec larmes : *Seigneur, ayez pitié de moi, ſelon vôtre grande miſéricorde.* Inquiet de ſon ſort éternel, il demanda un jour à Dieu de lui faire connoître par quelque marque ſenſible que ſes pechés étoient pardonnés. S'étant endormi après cette priere, il entendit une voix diſtincte, qui lui dit : *Eloi, vous êtes exaucé, & l'on vous donne le ſigne que vous demandez.* S'étant éveillé en même temps, il ſentit une odeur céleſte répanduë dans toute ſa chambre. Une faveur ſi ſinguliere le pénétra de la plus ſenſible conſolation. Il en fit confidence à Dadon ou Oüen ſon ami, pour qui il n'avoit rien de caché, en lui recommandant cependant le ſecret, tant que lui Eloi vivroit. Cette bonté de Dieu envers ſon ſerviteur fit tant d'impreſſion ſur le cœur d'Oüen, qu'il réſolut ſur le champ, comme il le dit lui même, de ſe donner entiérement à un Maître qui rendoit ſon ſervice ſi aimable.

Pſ. 50.

c. 8.

Charité de S. Eloi.

Eloi ſe diſtingua ſur tout par une grande charité pour les pauvres. Il croyoit perdu tout ce qu'il ne leur avoit pas donné : auſſi étoit-il toûjours environné d'un grand nombre de mendians. Quand des étrangers demandoient où il étoit, on leur répondoit : « Allez où vous verrez une troupe de pau« vres, vous l'y trouverez ſûrement. » Ses plus cheres délices étoient d'avoir des pauvres à ſa table; & il ne prenoit preſque jamais ſon répas qu'il n'y en eût pluſieurs. Il les ſervoit de ſes mains ; & par reſpect pour eux, ou plûtôt pour Jeſus-Chriſt qu'il

c. 11.

honoroit en eux, il ne prenoit que la derniere place. Vers l'AN 630.

Il avoit une dévotion particuliere pour racheter les esclaves. Dès qu'il en sçavoit quelqu'un exposé en vente, il y couroit: il en achetoit quelquefois des trente ou cinquante tout-à-la-fois, ou même davantage, surtout des Saxons qu'on vendoit alors comme des troupeaux de moutons. Il alloit les attendre à la descente du bateau qui les amenoit à Paris; & si l'argent lui manquoit, il donnoit ses meubles, sa ceinture, son manteau, & jusqu'à ses souliers. Ensuite il conduisoit ces esclaves en présence du Roi, & leur faisoit jetter par terre chacun un denier pour les affranchir solemnellement, suivant l'usage reçu parmi les François pour mettre un esclave en liberté. Quand Eloi les avoit ainsi affranchis, il leur donnoit le choix, ou de retourner dans leur pays, ou de demeurer à son service, ou bien d'entrer dans quelque Monastere: il avoit un soin spécial de ceux qui prenoient ce dernier parti. c 10.

Sa maison étoit elle-même comme un Monastere, & sa chambre comme un Oratoire. On y voyoit un grand nombre de saintes Reliques, devant lesquelles Eloi récitoit tous les jours l'Office divin avec ses domestiques, qui étoient eux-mêmes d'une grande piété: car ils profiterent si bien des leçons & des exemples d'un maître si vertueux, que plusieurs d'entre eux parvinrent à une grande sainteté. On nomme entre autres Baudéric du Limousin, Tituen qui eut le bonheur d'obtenir la palme du martyre, on ne sçait en quelle occasion; Bu- Audoen. Vit. Eligii. c. 10.

Vers l'An 630. chin qui s'étant converti de la Gentilité, devint Abbé de Ferrieres, (*a*) célébre Monaſtere du Gaſtinois; Thillon Saxon de naiſſance, connu ſous le nom de S. Theau; André, Jean & Martin, qui ſe diſtinguerent dans le Clergé.

Après qu'Eloi avoit récité l'Office avec ſes ſerviteurs, il s'appliquoit à la lecture, qu'il interrompoit ſouvent en levant les yeux & ſon cœur vers le Ciel, & arroſant le livre de ſes larmes. Souvent même en travaillant de ſon art, il ſe faiſoit mettre un volume ouvert devant lui, pour s'occuper utilement l'eſprit. Il ne prenoit que quelques heures de repos couché ſur un cilice, & rien n'étoit capable de lui faire omettre ſes pratiques de piété. Quelquefois le Roi l'envoyoit querir dès le matin: mais quoique ce Prince lui dépêchât meſſage ſur meſſage, il ne ſortoit pas de ſa chambre, qu'il n'eût donné à la priere & à la lecture le temps qu'il s'étoit preſcrit; & le Roi ne trouvoit pas mauvais qu'il préférât le ſervice de Dieu au ſien.

Ib. d. c. 11.

Quelques Courtiſans ne pardonnerent pas à Eloi la tendre affection que le Roi Dagobert lui témoignoit; parce qu'ils le regardoient, non ſeulement comme un concurrent, mais encore comme un cenſeur incommode de leurs vices. Mais Eloi mépriſa l'amitié de ceux qui mépriſoient celle de Dieu; & l'uſage qu'il fit de la faveur du Prince, fit bientôt ceſſer les murmures de l'envie. Dagobert qui

(*a*) Les commencemens de ce Monaſtere dédié en l'honneur de S. Pierre ſont aſſez obſcurs. Le Fondateur, qu'on ne connoît pas, voulut qu'on l'appellât Bethléem; & on le trouve quelquefois nommé de la ſorte: mais le nom de Ferrieres lui eſt demeuré.

sçavoit qu'en lui donnant, il donnoit aux pauvres, ne pouvoit lui rien réfuser. Il le prévenoit même souvent; & quand Eloi, après avoir donné ses habits aux pauvres, paroissoit à la Cour mal vêtu & ceint d'une corde, le Roi se dépoüilloit lui-même de ses habits & de sa ceinture, pour l'en revêtir. *Ibid. c. 12.*

L'AN 631.

Fondation du Monastere de Solignac.

Un jour Eloi abordant Dagobert, lui dit : « Mon Prince, je viens vous demander une grace Don- » nez moi la terre de Solignac ; afin que j'en fasse » une échelle, par laquelle vous & moi, nous mé- » ritions de monter au Ciel. » Le Roi ne résista pas à un motif si pressant, & lui donna volontiers cette terre, située près de Limoges. Eloi y fit aussi-tôt bâtir un beau Monastere, où il établit la Regle de S. Colomban, & celle de S. Benoît. Car nous avons déja remarqué que par estime pour ces deux Regles, on les réünissoit souvent, autant qu'il étoit possible d'en concilier les Observances : nous en verrons un grand nombre d'exemples dans la suite. Eloi plaça à Solignac plusieurs de ses domestiques, qui y embrasserent la vie Monastique; & il s'y forma en peu de temps une Communauté de cent cinquante Moines, sous la conduite de saint Remacle, qui en fut le premier Abbé. Le saint Fondateur eut une grande attention, que rien ne manquât à ce nouvel établissement. Il y envoya de Paris dans des chariots les ustenciles, les meubles & les autres choses necessaires, & surtout plusieurs exemplaires des saintes Ecritures.

L'Acte de la fondation de Solignac est daté du 22 de Novembre, & de la dixiéme année de Dagobert, c'est-à-dire de l'an 631. Il est souscrit de Mo-

L'AN 631. dégisile de Tours, d'Hildegaire de Sens, d'Adeodat de Mâcon, de Chagnoald de Laon, de Maurin de Beauvais, & de Salapius de Nantes. S. Oüen qui avoit visité ce Monastere, fut charmé de son agréable situation, & encore plus de la piété des Moines. Il ne craint pas de dire que c'étoit peut-être la Communauté la plus réguliere de toute la Gaule.

c. 17. Cet établissement étant achevé, saint Eloi forma le projet de fonder à Paris un Hôpital dans la maison que le Roi lui avoit donnée proche de son Palais. Mais il changea de résolution, & en fit un Monastere de Filles, où il assembla jusqu'à trois cens Religieuses, ausquelles il donna sainte Aure pour premiere Abbesse. Il falloit pour achever le bâtiment, empiéter un peu sur une place qui appartenoit au Fisc. Il alla en demander la permission au Roi, lui marquant la quantité de terrain dont il avoit besoin : mais à son retour il trouva qu'il en falloit un pied davantage. Il retourna au Roi, & lui demanda très humblement pardon de lui avoir fait un exposé peu exact. Le Prince surpris & édifié de cette délicatesse de conscience, se tourna vers ses Courtisans, & leur dit : « Voyez combien la foi de « Jesus-Christ est belle & digne de nos respects. « Mes Ducs & mes Officiers me volent tous les jours « de grands Domaines ; & ce serviteur de Dieu ne « voudroit pas me prendre un pouce de terre. »

Fondation du Monastere des Religieuses de S. Eloi à Paris.

Eloi fit rebâtir pour ce Monastere une ancienne Eglise de saint Martial Evêque de Limoges ; & il en fit construire une autre hors de la ville pour la sépulture des Religieuses, dédiée en l'honneur

de ſaint Paul. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale qui porte le nom de ce ſaint Apôtre, & qui eſt une des plus conſidérables de Paris. Un ſaint Abbé nommé Quintilien, qui étoit apparemment le Directeur des Religieuſes de ce Monaſtere, y fut enterré, & l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau dans cette Egliſe (*a*).

Origine de l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul de Paris.

c. 18.

Le Monaſtere des Religieuſes de ſaint Eloi a ſubſiſté long-temps ſous le nom de ſon ſaint Fondateur : mais dans la ſuite des temps les revenus en ont été réünis à l'Evêché de Paris, & la maiſon a été donnée aux Barnabites. Pour l'Egliſe de ſaint Martial, on en a fait une Paroiſſe. On nomme encore aujourd'hui l'ancienne enceinte de ce Monaſtere, *la Ceinture de S. Eloi.*

Vers l'AN 634.

Dadon & Adon, les deux amis de ſaint Eloi, l'imiterent dans l'uſage qu'il faiſoit de ſes biens, & fonderent l'un & l'autre des Monaſteres ſelon la Regle de S. Colomban. Adon qui étoit l'aîné, en fit bâtir un de Filles à Joüarre en Brie, (*b*) lequel eſt devenu très célébre. La principale Egliſe fut dediée ſous l'invocation de la ſainte Vierge, l'Ora-

Vita S. Colomb.

Fondation du Monaſtere de Joüarre.

(*a*) Le P. le Cointe nomme cet Abbé *Quintinien*; & il en rapporte l'Epitaphe ſuivant, qui fut mis ſelon lui ſur ſa tombe l'an 1490.

Quintinianus ibi jacet, Abbas eſſe beatus
Qui ſcriptis fertur Patrum, ſed canonizatus
Nondum comperitur, ut ab Eccleſia veneretur.

Je n'ai point trouvé cet Epitaphe, qui eſt peut-être ſur la partie de la tombe, laquelle eſt cachée ſous le marchepied de l'Autel d'une Chappelle.

(*b*) Jonas parlant de la ſituation d'un Monaſtere qu'Adon fit bâtir, dit qu'il étoit *inter Jorani ſaltus arva*: ce qui a fait dire qu'outre le Monaſtere de Joüarre, Adon en fit auſſi bâtir un ſur le Mont-Jura Mais il y a lieu de croire que c'eſt une faute de Copiſte, & qu'il faut lire J*otrani*, au lieu de J*orani*. C'eſt le ſentiment de M. de Valois & du P. Mabillon. Joüarre en Brie eſt nommé J*otrum* en latin; & un autre Joüarre du Dioceſe de Chartres eſt appellé J*ovis Ara*.

toire du Cimetiere ſous celle de S. Paul, premier Hermite; & l'Egliſe Paroiſſiale ſous celle de ſaint Pierre. Sainte Théodlechilde ou Tetchilde, en fut la premiere Abbeſſe; & apparemment qu'on la tira de Faremoûtier, qui n'en eſt pas éloigné. Après cette fondation, Adon renonça au monde; & comme on croit avoir ſon tombeau à Joüarre, on a lieu de juger qu'il s'y retira. Car la plûpart des Monaſteres de Filles étoient alors doubles; c'eſt-à-dire qu'il y avoit une Communauté de Moines, pour ſervir de Chappelains & de Directeurs aux Religieuſes. Des Conciles avoient à la verité défendu que les Communautés d'hommes fuſſent ſi voiſines de celles de Filles: mais ſi la diſcipline étoit changée en ce point, on n'en prenoit que plus de précautions pour éviter le ſcandale. Un Concile de Séville, de l'an *619*, en accordant que les Religieuſes fuſſent dirigées quant au temporel & au ſpirituel par des Moines, ordonne que les viſites que les Moines leur rendront, ſoient rares & courtes, & qu'on accorde difficilement la permiſſion de parler ſans témoins.

T. 5. Conc. Labb. p. 1667.

L'AN 635.

Fondation du Monaſtere de Rébais par S. Oüen.

Dadon, c'eſt-à dire S. Oüen, fonda dans la même Province en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, & de S. Antoine, le Monaſtere de Rébais, qu'il nomma *Jéruſalem* (a): mais ſon premier nom lui eſt demeuré. L'Acte qu'on produit de la fondation, eſt daté de la quatorziéme année de Dagobert, c'eſt-à dire de

(a) M. Fleuri, t. 8. p. 341, dit que S. Oüen nomma ce Monaſtere *Resbac* ou Rébais. Mais avant S. Oüen le lieu ſe nommoit *Resbacum*, & le S. Evéque voulut qu'on le nommât *Jéruſalem*.

l'an 635. S. Faron alors Evêque de Meaux, & S. Amand, firent la Dédicace de l'Eglise le 22 de Février, jour de la Chaire S. Pierre. S. Eloi & S. Oüen y assisterent ; & l'on assûre qu'une belle table de marbre qui devoit servir pour l'Autel, s'étant cassée entre les mains de ces quatre Saints, ils en rejoignirent miraculeusement les fragmens. L'AN 635.

S. Agile premier Abbé de Rebais.

S. Agile, vulgairement S. Aile, fut tiré de Luxeu par ordre du Roi pour gouverner Rébais. Il étoit fils de Chanoald, Seigneur de la Cour de Childebert second, & il fut mis dès son enfance sous la discipline de saint Colomban. Il accompagna saint Eustase dans les Missions que ce saint Abbé fit aux Varasques & aux Bavarois. Il mourut à Rébais dans une grande vieillesse, & fut enterré dans l'Eglise de S. Jean, qui est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale. On y voit encore le tombeau de ce saint Abbé, qui est honoré le 30 d'Août. S. Filibert son disciple, dont nous parlerons souvent dans la suite, fut son successeur.

Quelques Auteurs joignent aux deux freres Adon & Dadon, un troisiéme nommé Radon, (*a*) à qui ils attribuent la fondation du Monastere de Reüil sur Marne, (*Radolium*), qui n'est plus qu'un Prieuré de Clugny, dépendant de la Charité.

Quelques dignes d'admiration que fussent les rares exemples de vertu que ces saints Courtisans donnoient à la Cour de Dagobert, on vit quelque

(*a*) Dans la Chartre de la Fondation de Rébais, attribuée à Dagobert, il est parlé de Radon comme d'un second frere de S. Oüen. Le P. Mabillon croit que c'est une addition de quelque Copiste. Si cela est, ç'en est assez pour décrier cette piece, qu'il donne cependant pour authentique, à cela près.

L'AN 635. chose de plus édifiant encore, & de plus héroïque à celle de Judicaël Roi ou Comte de la Domnonée dans l'Armorique Bretonne. Ce Prince montroit sur le Thrône la même piété qu'il avoit montrée dans le Cloître, qui lui avoit servi d'asyle au commencement de son regne contre la fureur d'un usurpateur. Pour s'y soustraire, il s'étoit retiré au Monastere de saint Jean de Gaël sous la conduite du saint Abbé Méen, qui vivoit encore; & il y avoit pris, à ce qu'il paroît, l'habit Religieux. Judicaël fit de grands progrès dans la piété sous un si habile maître : mais la face des affaires étant changée par quelque évenement que nous ignorons, il remonta sur le Thrône, & y fit monter avec lui toutes les vertus qu'il avoit acquises dans la retraite. Il eut bien-tôt occasion d'édifier la Cour de France.

Vertus de Judicaël Roi ou Comte de Bretagne.

Lobineau, Hist. de Bretagne.

Les Bretons ses sujets ayant fait quelques courses sur les terres des François, Dagobert qui étoit en état de s'en venger, aima mieux prendre les voies de la douceur. Il envoya S. Eloi en Ambassade vers Judicaël, pour le porter à faire les satisfactions convenables. Eloi réüssit si bien dans la négociation, qu'il engagea le Prince Breton à venir lui-même à la Cour de France, pour appaiser le Roi par ses hommages. Judicaël s'étant donc rendu auprès de Dagobert avec un nombreux cortege, il promit *que lui & ses Etats seroient toûjours soumis au domaine de Dagobert & des Rois de France.* Ce sont les propres termes dont se sert Frédégaire. Par là Judicaël évita la guerre dont il étoit menacé. Dagobert content de sa soumission, l'invita de manger

Vita Eligii ab Audoëno c. 13.

Judicaël vient faire satisfaction à Dagobert

Fredegar. in Chron. c. 78.

à sa table ; mais le Prince Breton s'en excusa, quelques instances qu'on pût lui faire, & alla prendre son repas chez le Référendaire Dadon, dont il connoissoit la rare piété, faisant voir par là qu'il se croyoit plus honoré de manger avec un Saint, que de manger avec un grand Roi. Dagobert n'en fut pas choqué, & renvoya Judicaël comblé de présens.

L'AN 636.

Ce Prince qui regrettoit toûjours l'humilité & la solitude de la vie Religieuse, dont il avoit goûté la douceur, prit enfin la généreuse résolution de renoncer à ses Etats en faveur de son frere nommé Judoc ou Josse. Il lui en envoya faire la proposition: mais on vit alors un nouveau genre de combat entre deux freres, bien différent de ceux que l'ambition fait naître si souvent. Josse refusa le Thrône qu'on lui offroit ; & de peur qu'on ne le forçât d'y monter, il partit secrétement avec des Pélerins étrangers, qui lui dirent qu'ils alloient à Rome. Il se rendit avec eux dans le Ponthieu au territoire d'Amiens, où le Duc Aimon charmé de sa politesse & de sa piété, le retint chez lui sans le connoître, & le fit ordonner Prêtre pour son Oratoire. Josse vêcut quelque temps dans cette maison avec une grande édification ; mais ensuite pour mieux vaquer aux exercices de la pénitence, il se retira dans une terre de ce Duc, où il se bâtit une cellule. Après avoir changé plusieurs fois d'hermitage, il se fixa sur les bords de la Mer entre l'Authie & la Canche, & bâtit en ce lieu deux Oratoires, un de saint Pierre & l'autre de saint Paul, avec une Eglise en l'honneur de S. Martin. Tels furent les commencemens du Mo-

S. Judicaël offre sa Couronne à Saint Josse son frere qui la refuse.

Saint Josse se retire dans le Ponthieu, & y bâtit un Monastere.

Vita Iudoci.

L'AN 636

nastere de ſaint Joſſe dans le Ponthieu. Saint Joſſe avoit été élevé dans le Monaſtere de Lan Maëlmon, ainſi appellé du nom de S. Maëlmon, Evêque d'Aleth, c'eſt-à-dire, de S. Malo, qui l'établit.

La fuite du Prince Joſſe pour éviter une Couronne, inſpira une nouvelle ardeur à Judicaël de la quitter ; & malgré les regrets de ſa famille & de ſes ſujets il alla ſe conſacrer à Dieu dans le Monaſtere de Saint Jean de Gaël, où il ne ſongea à ſe diſtinguer des autres Religieux que par une plus profonde humilité. C'eſt le premier exemple que je trouve dans cette Hiſtoire d'un Prince qui deſcend volontairement du Thrône pour embraſſer la Vie Monaſtique: ce ne ſera pas le dernier.

Judicaël embraſſe la vie Monaſtique.

Peut-être que Judicaël ſe reprocha d'avoir renoncé à l'état Monaſtique pour une Couronne, & qu'il voulut expier cette faute en rentrant dans le Cloître. Quoiqu'il en ſoit, car nous ne ſommes pas aſſez inſtruits de ce qui concerne ſa premiere entrée dans le Monaſtere, (*a*) s'il y eut d'abord de l'inconſtance dans ſa conduite, il la répara avec éclat par le ſacrifice qu'il fit, & par la ferveur avec laquelle il ſoûtint juſqu'à la mort les pratiques les plus auſteres de la vie Religieuſe. Il eſt honoré le ſeiziéme de Décembre, & Saint Joſſe ſon frere le treiziéme. Quelques Hiſtoriens prétendent que ſaint Vinox, dont nous parlerons dans la ſuite, étoit auſſi leur frere : mais la diſtance des temps nous porte à croire qu'il n'étoit

Saint Léri.

(*a*) Le P. Lobineau ne paroît pas s'accorder aſſez avec lui, même dans ce qu'il dit de la ſortie de S. Judicaël de ſon Monaſtere. Il l'excuſe dans ſon *Hiſtoire de Bretagne* ſur ce que ce Prince n'eut pas aſſez de liberté en s'engageant la premiere fois dans l'état Religieux ; & dans *les Vies des SS. de Bretagne*, il la blâme ouvertement.

que leur néveu. Saint Léri (Laurus) honoré en Bretagne & à S. Julien de Tours, où reposent ses Reliques, a mené la Vie Monastique dans les Etats & sous le regne de Judicaël en une paroisse qui conserve son nom. L'AN 636.

On attribuë à Saint Judicaël la fondation du Monastere de Painpont au Diocése de S. Malo, possedé aujourd'hui par des Chanoines Réguliers. On a voulu aussi lui faire honneur de celle de Gaël: mais outre que l'Acte qu'en a produit le P. d'Acheri, est une piéce supposée, comme en convient un de ses Confreres, le Monastere de Saint Jean de Gaël est plus ancien, & fut fondé par un Seigneur du pays, nommé Caduon en faveur de Saint Méen, dont il porte le nom. Il est présentement occupé par des Prêtres de la Mission, dits de S. Lazare.

Fondation du Monastere de Painpont & de celui de Saint Jean de Gaël, dit S. *Méen.*

D'Acheri in notis ad Episc. Lanfranci.

Lobineau, Vie de S. Judicaël.

Méen ou Conard-Méen étoit un saint Abbé, parent, à ce qu'on assûre, des Saints Magloire & Samson. Il passa dès sa jeunesse de la Grande Bretagne dans l'Armorique, & se fit disciple de Saint Samson. Formé par les leçons de ce saint Evêque, il établit le Monastere de Gaël en l'honneur de saint Jean Baptiste, où il mourut aussi saintement qu'il avoit vêcu, après avoir reçû le saint Viatique, & avoir prédit à un saint Moine, nommé Austole, qu'il le suivroit dans sept jours On fait la fête de saint Méen le 21 de Juin. C'est un Saint fort révéré en Bretagne, où on l'invoque pour une espece de galle fort maligne. Nous parlerions de lui plus au long, si ses Actes avoient plus d'autorité. Mais outre que nous nous sommes proposé de ne nous éten-

Saint Méen.

Vers l'An 636.

dre que ſur ce qui nous paroît certain, les exemples édifians qu'on continuoit de voir à la Cour de Dagobert, nous y rappellent.

Tant d'actions de vertu que ce Prince avoit ſous les yeux dans ſon propre Palais, firent impreſſion ſur ſon eſprit. Il parut du moins vouloir réparer le ſcandale de ſes débauches par ſes libéralités envers les Egliſes; genre de pénitence après tout qui coûte peu à un puiſſant Roi. Dagobert avoit une vénération particuliere pour ſaint Denis: & il dota avec tant de magnificence l'Egliſe & le Monaſtere de cet Apôtre des Gaules, qu'il mérita d'en paſſer pour le fondateur, quoiqu'il ne le ſoit pas en effet. Car on a les Actes de quelques donations faites ſous le regne de Clothaire II. à la Baſilique de ſaint Denis, dont Dodon étoit alors Abbé. Dagobert fit bâtir en l'honneur de ce ſaint Martyr une nouvelle Egliſe plus grande & plus magnifique, pour la décoration de laquelle l'or, l'argent, les pierreries, non plus que les marbres les plus rares, ne furent point épargnés. Il fit même enlever de l'Egliſe de ſaint Hilaire de Poitiers des portes d'airain, pour les placer à ſaint Denis. Les revenus qu'il aſſigna au Monaſtere, répondirent à la magnificence des bâtimens; & la Communauté devint ſi nombreuſe en peu de temps, que le Roi crut y devoir établir la Pſalmodie perpétuelle ſur le modele du Monaſtere d'Agaune. Mais l'Abbé Aigulfe laiſſa bien-tôt abolir une pratique qui génoit ſes Moines. Le Roi Thierri ſurnommé de Chelles, la rétablit dans la ſuite.

Libéralités de Dagobert envers les Egliſes.

Dagobert dote le Monaſtere de S. Denis.

Geſt. Dagob. c. 44.

Dipl. p. 488.

Dagobert fit à l'Egliſe de S. Denis les plus riches

présens en vases précieux, dont on conserve encore quelques-uns dans le Thrésor de ce Monastere, & entre autres une belle Croix d'or, qu'on nomme la Croix de Saint Eloi, parce qu'il en fut l'ouvrier. Mais rien n'égala la richesse & la beauté des ornemens que ce Prince fit faire par le même Saint au Tombeau & à l'Autel de Saint Denis. La matiere qui étoit d'or le cédoit à la délicatesse de l'Ouvrage, qui passa pour un des plus accomplis qui fût dans toutes les Gaules.

Vers l'AN 636.

Audoen. Vit. Elig. c. 32.

Dagobert fit orner avec une pareille magnificence le tombeau de Saint Martin de Tours, & celui de Saint Brice; & dans tous ces ouvrages on n'admira pas moins l'habileté d'Eloi, que la libéralité du Roi, qui lui fournissoit l'or qu'il mettoit en œuvre. Ce Prince n'en demeura pas là. Il accorda à l'Eglise de Tours en l'honneur de Saint Martin, & à la requête d'Eloi, le privilege de percevoir les droits qui étoient dûs au Fisc dans la ville de Tours. En conséquence l'Evêque nommoit le Comte de la ville: privilege qui subsista encore après la mort de Dagobert.

Dagobert fait orner le tombeau de Saint Martin.

Saint Eloi orna dans la suite les tombeaux de plusieurs autres Saints, & nommément de S. Germain, de S. Séverin, de S. Piaton, de S. Quentin, de Sainte Géneviéve, de sainte Colombe & de quelques autres. On montre encore aujourd'hui plusieurs Chasses qu'on croit être de sa façon. Il ne travailloit jamais avec plus de plaisir, ni avec plus de goût & d'habileté, que quand il le faisoit pour la gloire des Saints. Le temps qu'il ne donnoit pas à ce

Ibid. c. 32.

Ouvrages de S. Eloi.

Vers l'An 636. pieux travail, étoit employé à la priere & aux exercices que la charité lui ſuggéroit.

Sa dévotion pour les Saints également tendre & ſolide, le porta à viſiter les divers lieux que la piété des Fideles a rendus célébres dans les Gaules. Rien n'eſt plus édifiant que la maniere dont il faiſoit ces pélerinages. Avant que d'arriver à la couchée, il marchoit à pied environ une lieuë, jeûnoit ce jour là, & envoyoit devant lui ſes domeſtiques pour faire aſſembler les pauvres & les malades dans la maiſon où il devoit loger. Auſſi-tôt qu'il étoit arrivé, il leur faiſoit préparer un bon repas, les ſervoit à table, & s'aſſeyoit enſuite avec eux pour prendre ſa réfection, qui n'étoit ſouvent que de pain & de l'eau tempérée d'un peu de vinaigre : car il paſſa huit ou dix ans ſans boire de vin, ni manger de chair; ſi ce n'eſt qu'un jour la charité & la complaiſance pour un de ſes hôtes l'engagerent à goûter d'une volaille. Après avoir ſervi les pauvres, & leur avoir lavé les pieds, il faiſoit leurs lits : & quand tout le monde étoit retiré, au lieu de ſe coucher, il ſortoit ſecrétement pour aller viſiter toutes les Egliſes du lieu; ou s'il n'y avoit pas d'Egliſe, il prioit dans ſa chambre, proſterné contre terre juſques vers la pointe du jour, qu'il prenoit un peu de repos.

c. 22. La maniere édifiante dont S. Eloi faiſoit ſes pélerinages.

c. 21. Pour ſe précautionner contre l'air contagieux de la Cour, il alloit de temps en temps reſpirer celui de la piété à Luxeu, & s'y édifier de la régularité des Moines. Car il n'y avoit guéres que cette Communauté & quelques autres du même Inſtitut, où la diſcipline

diſcipline fût en vigueur. S. Oüen nous apprend que les autres Monaſteres plus anciens étoient tombés dans un grand relâchement : triſte changement que l'inconſtance des hommes, & la ſuite des temps n'ont que trop ſouvent opéré dans les plus ſaints établiſſemens. En ſortant de ſa retraite de Luxeu, Eloi faiſoit de grandes aumônes au Monaſtere, & il recevoit en préſent un pain béni qu'il gardoit religieuſement, pour en manger tous les jours un petit morceau à jeun. Ce ſont là de petites choſes, ſi l'on veut, mais qui marquent une grande foi.

Vers l'AN 636.

c. 31. Charité de S. Eloi pour enſevelir ceux qui avoient été ſuppliciés.

Rien n'échappoit à la charité d'Eloi. Il vit avec compaſſion dans ſes voyages que les corps de ceux qui avoient été condamnés à mort par la Juſtice, demeuroient ſans ſépulture pendus à des arbres, (a) ou expoſés ſur la roüe. Il obtint du Roi la permiſſion de les enterrer, & il députa deux de ſes domeſtiques, pour aller exercer cette bonne œuvre dans les diverſes Provinces. Eloi étant lui-même un jour proche de Strasbourg, fit ôter du gibet un homme qu'on venoit de pendre ; & il étoit ſur le point de l'enterrer, lorſqu'il s'apperçut qu'il n'étoit pas mort. Il obtint ſa grace du Roi, & le garda à ſon ſervice : mais ce malheureux n'y demeura pas long-temps.

Les traits que nous venons de rapporter de la vertu d'Eloi, ſur le témoignage de S. Oüen, ren-

(a) Dans le texte de S. Oüen, il y a *de bargis aut rotis ſepelire depoſita.* *Bargus* ou *Barcus* eſt une branche d'arbre. Les peuples de la Germanie, au rapport de Tacite, pendoient les malfaiteurs aux arbres. La Loi Salique marquoit une amende pour celui qui en auroit ôté ſans l'agrément du Juge le cadavre d'un pendu : c'eſt pourquoi S. Eloi demanda la permiſſion au Roi de le faire. *Si quis hominem ſine conſenſu Judicis de ramo ubi incroccatur deponere, præſumpſerit, &c.*

Tit. 69. art. 2.

Vers l'An 636.

c. 23.

Miracles de S. Eloi.

dent plus croyables les miracles que ce saint Evêque en raconte. Une vie si sainte à la Cour étoit elle-même un grand miracle. Un jour qu'on célébroit à Paris (*a*) la fête de S. Denis, Eloi sortit un moment de l'Eglise de cet Apôtre de la Gaule, pendant que le Clergé chantoit l'Office; & se promenant dans le parvis, il vit de loin un paralytique couché sur le pavé contre le tombeau du Saint. Il s'en approcha, & lui demanda s'il avoit une ferme confiance en Jesus-Christ, s'il croyoit la Résurrection future, & s'il étoit persuadé que S. Denis pût obtenir sa guérison. Le malade répondit affirmativement à ces questions. Alors Eloi lui ayant fait promettre de servir le Seigneur plus fidélement, fit une fervente priere à genoux : après quoi se levant, il prit le paralytique par la main, & lui dit : *Si vous croyez comme vous le dites, au nom de Jesus-Christ, levez-vous, & tenez-vous sur vos pieds.* Il fut guéri à l'instant. Eloi lui défendit de dire autre chose, sinon que S. Denis l'avoit guéri; à moins qu'il ne voulût retomber dans son infirmité. Mais c'étoit envain qu'il vouloit cacher ses miracles; ils étoient trop fréquens, & trop éclatans.

Il guérit un paralytique.

c. 24.

S. Eloi guérit un pauvre manchot.

Une autrefois ayant trouvé une troupe de mendians, il commença, selon sa coûtume, à leur mettre à chacun son aumône dans la main, qu'il fermoit aussi-tôt; afin qu'on ne vît pas ce qu'il leur donnoit. Un d'eux qui avoit une main seche & pa-

(*a*) A prendre à la lettre ce que dit ici S. Oüen, on pourroit croire que le tombeau de S. Denis étoit dans la ville de Paris; mais on marque souvent qu'une chose est arrivée dans une ville, lorsqu'elle est arrivée dans un lieu qui en est proche.

ralytique, lui présenta la main qu'il avoit saine. Eloi lui dit, *Donnez l'autre*; & comme ce pauvre estropié montroit qu'elle étoit paralytique, le Saint la prit & la guérit en y mettant son aumône, & en la frottant d'huile benite qu'il portoit avec lui. Il disoit pour cacher le miracle : *J'ai cru qu'il contrefaisoit le manchot pour obtenir plus aisément l'aumône.*

Vers l'AN 636.

c. 19.

S. Eloi rend la vuë à un aveugle.

Les pauvres l'attendirent un jour sur un pont de Paris : il y avoit parmi eux un aveugle qui crioit plus haut que les autres. Eloi ayant voulu lui donner l'aumône, il retira sa main, & lui dit : « Seigneur Eloi, faites plûtôt le signe de la Croix sur « mes yeux. » Le Saint faisant semblant de ne pas entendre ce qu'il demandoit par là, lui répondit en soûriant : « Eh ! mon ami, est-ce que vous ne « sçauriez le faire vous-même ? » L'aveugle redoubla ses cris & ses instances ; & dès qu'Eloi eut fait ce qu'il desiroit, il recouvra la vûë.

Il arrête un incendie.

Un furieux incendie menaçoit de réduire en cendres le Monastere des Religieuses & l'Eglise de S. Martial, que S. Eloi avoit fait bâtir, & déja un vent impétueux y portoit des tourbillons de flammes. A ce spectacle le saint Fondateur pénétré de la plus sensible douleur, & soûtenu cependant par la vivacité de sa foi, s'écria : « S. Martial, pourquoi ne secourez vous pas vôtre maison ? Sçachez que » si vous la laissez brûler aujourd'hui, jamais Eloi » ne la rebâtira. » Aussi-tôt le vent changea, & le Monastere fut sauvé.

Voici un autre trait de la liberté avec laquelle le zele pour la gloire des Saints portoit quelquefois

Vers l'AN 636.

Audoen. Vit. Elig l. 1. c. 30.

Eloi à leur parler. Le Sacristain de l'Oratoire de sainte Colombe de Paris, étant venu lui apprendre qu'on en avoit volé tous les Ornemens pendant la nuit; il alla aussi tôt à cette Chappelle faire sa priere: après quoi il ajoûta : « Sainte Colombe, écoutez ce « que je dis. Mon Redempteur sçait que si vous ne « faites pas restituer ce qu'on a enlevé de vôtre Ora- « toire, j'en ferai boucher l'entrée avec des épines ; « afin qu'on n'y vienne plus vous honorer. » Dès le lendemain on retrouva tout ce qui avoit été pris. S. Eloi fit tous ces miracles, & plusieurs autres, étant encore laïque ; & S. Oüen qui les rapporte, étoit alors avec lui à la Cour de Dagobert.

S. Pallade fonde à Auxerre un Monastere de Religieuses.

Ce Prince excité par de si bons exemples continuoit de protéger l'Eglise, & de contribuer à la plûpart des pieux établissemens qui se faisoient dans ses Etats. Il donna à S. Pallade d'Auxerre trois Terres pour le Monastere des Religieuses de S. Julien, que ce saint Evêque avoit établi à Auxerre l'an 635. Nous avons encore l'Acte de la fondation, daté de la huitiéme année du regne de Dagobert en Bourgogne (*a*). S. Pallade y parle ainsi.

De Re Diplo. l. 6. c. 6.

« Que toute l'Eglise de Dieu connoisse, que pour « gagner la vie éternelle, j'ai par mes travaux, & « avec la permission & le secours de nôtre très-pieux « Roi Dagobert, fondé pour des Vierges Religieu- « ses un Monastere dans le Fauxbourg d'Auxerre, « avec trois Eglises ; à sçavoir l'une en l'honneur

(*a*) On ajoûte dans la date de cette Chartre l'Indiction VII, qui désigne l'an 634. & qui par conséquent ne s'accorde pas avec la huitiéme année du regne de Dagobert en Bourgogne, laquelle répond partie à l'an 635, & partie à l'an 636.

de Marie toûjours Vierge, l'autre en l'honneur » de S. André, & la troisiéme en l'honneur de S. » Julien Martyr, avec un Oratoire de S. Ferreol & » de S. Martin. » Ensuite, après avoir nommé les Terres qu'il assigne pour l'entretien de cette Communauté, il ordonne que tous les jours on célébre une Messe & tout le reste de l'Office divin dans chacune des trois Eglises du Monastere; & que tous les Jeudis toutes les Religieuses aillent en Procession avec les Croix, & en chantant des Litanies, à l'Eglise Cathédrale de S. Etienne; qu'elles prient pour le Roi Dagobert, pour la famille Royale, pour lui Pallade, pour ses prédécesseurs, & pour ses successeurs dans le Siege d'Auxerre.

Vers l'AN 636.

Il finit en invoquant le secours de tous les Saints contre ceux qui voudroient donner atteinte à cette fondation, & il fait contre eux les plus terribles imprécations. On voit par ces Processions de Religieuses que la clôture n'étoit pas observée dans tous les Monasteres de Filles, comme dans ceux qui suivoient la Regle de S. Césaire.

S. Pallade d'Auxerre. *Hist. Episc. Autiss. c. 21*

S. Pallade étoit successeur de S. Didier, & il avoit été Abbé de S. Germain d'Auxerre. On lui attribuë la fondation de quelques autres Eglises, & nommément d'une en l'honneur de S. Eusebe de Verceil. Il fit surtout des riches présens à sa Cathédrale; & afin que les Chanoines célébrassent la fête de S. Germain avec plus de joie, il ordonna que ce jour-là ils recevroient cent sols de la main de l'Evêque. C'est un des premiers exemples que je trouve des rétributions manuelles.

Vers l'An 636.

S. Riquier. *Vit. S. Richarii ab Alcuino emendata ap. Boll. 26. April.*

Dagobert donna aussi à S. Riquier des Terres pour doter le célébre Monastere que ce saint Abbé établit en ce temps-là à Centule dans le Ponthieu. Riquier étoit né à Centule même, d'une noble famille. Sa vocation à l'état Religieux fut comme la récompense de l'hospitalité qu'il exerça envers deux saints Prêtres Hibernois, Caidoc & Friçor, qu'il reçut chez lui avec charité. Les exemples & les exhortations de ses hôtes le détromperent des vanités du monde, & lui inspirerent du zéle pour en détromper les autres. Ayant été élevé à la Prêtrise, il annonça aux peuples la parole de Dieu, & fit même quelques excursions Apostoliques en Angleterre; d'où étant revenu dans les Gaules, il bâtit à Centule, lieu de sa naissance, un Monastere dont il fut Abbé. Il s'attira la confiance de ses Religieux par sa bonté, & la vénération des peuples par ses miracles.

Fondation du Monastere de Centule dit S. *Riquier.*

Le Roi Dagobert l'y étant allé visiter, le saint Abbé lui parla avec une grande liberté. Il lui dit qu'il ne devoit pas s'enorgueillir de son pouvoir; que la grandeur mondaine n'est qu'une ombre qui disparoît, & qu'une fumée qui s'évanoüit; qu'en commandant aux autres, il devoit obéïr à Dieu, en chercher la gloire, en craindre la puissance & les jugemens: que les Grands de la terre souffrent souvent de plus grands supplices; parce qu'ils ont à rendre compte de ceux qu'ils ont gouvernés. Dagobert ne s'offensa point de ces avis. Il fit manger à sa table le saint Abbé, qui ne refusa pas cet honneur, pour avoir occasion d'annoncer les vérités

du ſalut; & aprés le repas le Roi donna quelques Terres au Monaſtere de Centule, pour l'entretien du luminaire.

Vers l'AN 636.

Riquier ſe retira ſur la fin de ſa vie dans la forêt de Creſſy proche de Centule, avec un ſeul compagnon, pour y mener la vie ſolitaire. Mais deux Seigneurs, Giſlemar & Mauronte lui donnerent de quoi établir en ce lieu un nouveau Monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de Foreſt-Montier. S. Riquier y mourut le 26. d'Avril, après avoir reçu le Corps & le Sang du Seigneur; on ne ſçait quelle année. Il fut d'abord enterré à Foreſt-Montier, ſans autre cercüeil que le tronc d'un arbre. Mais quelques mois après Ocialde Abbé de Centule alla avec ſa Communauté, & transféra le corps du Saint dans ſon premier Monaſtere, qui n'eſt plus connu aujourd'hui avec la ville qui s'y eſt formée, que ſous le nom de S. Riquier. Une Terre de cette célébre Abbaye a été l'origine d'une autre ville plus conſidérable, qui en conſerve la mémoire dans ſon nom: c'eſt Abbeville (*Abbatis Villa*), comme qui diroit maiſon de campagne de l'Abbé. La Vie de ſaint Riquier fut écrite peu de temps après ſa mort d'un ſtyle qui parut trop ſimple à ſaint Engilbert, Abbé de Centule; c'eſt pourquoi il pria le célébre Alcuin de la retoucher.

Fondation de Foreſt-Montier.

On voit par l'exemple des ſaints Caidoc & Fricor, honorés à S. Riquier le trentiéme de Mai, que l'Hibernie continuoit de fournir à la Gaule des hommes Apoſtoliques, & des modéles des vertus Monaſtiques. Elle en donna alors un excellent de la

Vers l'An 636.

S. Fiacre.

vie ſolitaire dans la perſonne de S. Fiacre, connu des Anciens ſous le nom de S. Fefre. Ce Saint s'arrêta à Meaux, où S. Faron qui en étoit Evêque, le reçut avec joye, & lui donna un endroit nommé Breüil à deux lieuës de la ville. S. Fiacre y bâtit un Oratoire & un Hermitage, & y fut ſi renommé par ſes miracles & par les vertus propres de la vie anachorétique, que c'eſt encore aujourd'hui un des Saints de France des plus connus par la dévotion des peuples.

Sainte Syre.

S. Fiacre avoit une ſœur nommée Syre qui conſacra à Dieu ſa virginité, & qui ſe ſanctifia ſous la direction de ſon frere, & ſous celle de ſainte Fare: elle eſt honorée à Meaux le 23. d'Octobre. Il faut, à ce qui nous paroît, la diſtinguer d'une autre ſainte Syre, qui eſt honorée au Diocéſe de Troyes le huitiéme de Juin.

Fondation du Monaſtere de Sainte Croix de Meaux, dit *S. Faron.*

S. Faron fit bâtir proche de Meaux un Monaſtere dédié en l'honneur de la Sainte Croix, & deſtiné particuliérement pour ſervir d'hoſpice aux Anglois & aux Irlandois, qui deſlors aimoient fort à voyager. Mais la dévotion avoit plus de part que la curioſité à leurs voyages, qui n'étoient gueres que des pélerinages. Ce Monaſtere eſt connu aujourd'hui ſous le nom de ſaint Faron ſon Fondateur.

Abbrégé de la Vie de S. Faron, Evêque de Meaux.

Faron ou Burgondofaron avoit été élevé ſur le Siége de Meaux vers l'an 627, après la mort de l'Evêque Gondebaud, qui aſſiſta l'an 625 au Concile de Rheims. Son illuſtre naiſſance dont nous avons parlé ailleurs, & ſes belles qualités lui donnerent un grand

grand crédit à la Cour de Clothaire II. On prétend même que ce Prince irrité contre les Envoyés des Saxons qui lui avoient manqué de respect, avoit ordonné qu'on les fît mourir ; mais que Faron obtint d'abord qu'on différât l'exécution de la Sentence au lendemain, & que pendant ce délai il gagna au Christianisme ces Envoyés Idolâtres : ce qui acheva de désarmer la colere du Roi. Faron s'étoit engagé dans le mariage, & il fut Référendaire de Dagobert. Mais le Seigneur lui ayant inspiré d'entrer dans le Clergé, il promit la continence de concert avec sa femme Blidéchilde, qui se retira dans une maison de campagne pour y vivre en Religieuse. Il se distingua sur tout par la bonté avec laquelle il recevoit les Etrangers, & nommément les Moines Irlandois, qui venoient dans les Gaules pour y mener une vie plus parfaite. On assûre que Saint Chillene fut de ce nombre, & que le saint Evêque l'envoya prêcher en Artois.

Vers l'AN 636.

Vita S. Faron.

Vita Faron. ap. Suri. 28. Octob.

Saint Faron étoit fort connu en Angleterre ; & on lui adressoit de ce pays de jeunes filles de qualité, afin qu'il les fît élever dans le Monastere de Sainte Fare sa sœur. Les Saintes Edelburge, Ercongothe & Setfride qui se consacrerent à Dieu à Fare-Moûtier, étoient venuës d'Angleterre, où apparemment il n'y avoit pas encore de Monasteres de filles bien célebres.

Faron gouverna son Eglise environ 45. ans, & mourut fort âgé. On en fait la fête le 28. d'Octobre. Il eut pour successeur Saint Hildevert son disciple honoré le 27 de Mai, & dont les Reliques reposent

S Hildevert de Meaux.

Bolland. 27. Maii.

l'An 637. à Gournai en Normandie dans l'Eglise Collégiale. Si la Vie de Saint Faron avoit plus d'autorité, nous aurions parlé de lui plus au long. Mais l'abondance de la matiere que nous fournit l'Histoire de l'Eglise de France, ne nous permet de nous étendre que sur ce qui nous paroît incontestable.

S. Omer Evêque de Téroüanne & de Boulogne.

Il s'y élevoit tous les jours de nouvelles lumieres: le zéle de la maison de Dieu faisoit sortir de leur retraite de saints Solitaires, qui après avoir servi quelque tems de troupes auxiliaires aux Evêques, étoient eux-mêmes promus à l'Episcopat. On vit tout-à-la-fois dans saint Omer de Téroüanne un fervent Religieux, un zélé Missionnaire, & un saint Evêque. Il étoit originaire de Goldenthalt, au Diocése de Constance. Il commença étant encore dans le monde par faire les fonctions d'un Apôtre auprès de son pere nommé Friulfe, lequel après la mort de sa femme Domite montroit quelque desir de se donner à Dieu. Son fils lui persuada par ses exhortations d'embrasser la vie Monastique (a); & ils allerent ensemble à Luxeu, pour s'y devoüer aux pratiques de la pénitence. S. Eustase qui en étoit alors Abbé, les admit avec joie au nombre de ses Religieux; & Omer ne tarda pas à se distinguer des autres par ses vertus & par ses talens. S. Achaire ou Achar de Noyon qui l'avoit connu à Luxeu, engagea Dagobert l'an 637 à le nommer Evêque de Téroüanne & de Boulogne. Car Jonas dit qu'Omer fut Evê-

Vita Audom. ap. Mabill. sæcul. 2.

(a) Le P. Mabillon dit dans ses Annales, que ce fut le pere qui persuada à son fils d'embrasser la vie Monastique, mais la Vie de S. Omer, que cet Auteur a donnée parmi les Actes des Saints Benedictins, dit précisement le contraire: *cum confortante ac suadente Audomaro filio.*

que de ces deux villes : ce qui ſemble marquer que le Siége Epiſcopal étoit indifféremment dans l'une ou dans l'autre. Quoiqu'il en ſoit, ce Diocéſe étoit ſans Paſteur depuis près d'un ſiécle : c'étoit un champ inculte qui avoit beſoin d'un Ouvrier auſſi laborieux que l'étoit Omer. La foi que les ſaints Fuſcien & Victoric, que ſaint Victrice, & enſuite ſaint Aumond y avoient plantée, y paroiſſoit preſque étouffée par les vices & par les ſuperſtitions.

Le nouvel Evêque s'appliqua avec un courage infatigable à défricher ces terres, auſquelles il ne ſembloit manquer que la culture pour les rendre fertiles. Il y fit réfleurir la Religion, & lui érigea des trophées ſur les ruïnes des Temples des Idoles qu'il abbattit. Trois excellens Ouvriers vinrent quelque temps après l'aider à recüeillir cette abondante moiſſon : c'étoient Bertin, Mommolin & Ebertram, auſſi Moines de Luxeu, & recommandables par la ſainteté de leur vie. Ils continuerent au milieu des travaux de l'Apoſtolat à garder les Obſervances de la vie Monaſtique, & firent naître à pluſieurs le deſir de les imiter. C'eſt ce qui engagea dans la ſuite ſaint Omer à faire un Monaſtere dans la Terre de Sithiu, qu'un Seigneur nommé Adroald qu'il avoit converti, lui avoit d'abord donnée pour y bâtir un Hôpital. Il y nomma pour premier Abbé ſaint Mommolin : mais ce célébre Monaſtere de Sithiu, qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Bertin ſon ſecond Abbé, ne fut établi qu'après la mort de Dagobert.

Fondation du Monaſtere de Sithiu dit de *S. Bertin.*

Ce Prince fut attaqué à Epinai ſur la Seine d'une

L'AN 638. dangereuse dyssenterie; & il se fit aussi-tôt porter au tombeau de saint Denis, pour demander sa guérison. Il ne l'obtint point : mais il parut avoir obtenu quelque chose de plus estimable, la résignation à la mort. Dès qu'il vit qu'il n'avoit reçu aucun soulagement de la part du puissant intercesseur qu'il avoit invoqué; il conçut qu'il n'y avoit plus de remede à son mal, & il se disposa à la mort. Il laissoit deux fils en bas âge, Sigébert âgé de huit ans, qui regnoit déja en Austrasie, & Clovis âgé de quatre ans, auquel il destinoit les Royaumes de Neustrie & de Bourgogne. Pour prévenir les troubles, il recommanda instamment ce dernier à Ega Maire de son Palais, Seigneur d'une grande autorité & d'une probité encore plus grande; & il fit prêter serment de fidélité à ce jeune Prince par les Grands de son Royaume, qui se trouverent à sa Cour. Après quoi il mourut à l'âge d'environ trente-six ans, le dix-huitiéme de Janvier, & la seiziéme année de son regne, c'est à-dire l'an 638. Car il paroît certain que parmi les seize années de son regne, il faut compter celles qu'il regna en Austrasie du vivant de son pere. Il fut enterré le premier de nos Rois dans l'Eglise de saint Denis, où la plûpart de ses Successeurs ont choisi leur sépulture; afin que leurs cendres reposassent sous un même toît avec celles du saint Apôtre de la Gaule.

Mort de Dagobert.

Caractere de Dagobert.

On ne peut nier que Dagobert n'ait eu les principales qualités d'un bon Roi. Il aima la Religion & la protégea constamment. Il estima la vertu & l'honora des premieres Charges de son Palais. Zélé

pour la justice, il l'administra souvent par lui-même, jusqu'à en oublier les heures du repas & du sommeil. Mais rien ne l'a rendu plus recommandable que ses aumônes envers les pauvres, & ses libéralités envers les Eglises : ce n'étoit qu'en ce point qu'il vouloit paroître magnifique. Ces vertus effacerent aux yeux des hommes les taches des vices de sa jeunesse, & nous présumons qu'elles lui auront obtenu la grace de les effacer aux yeux de Dieu. C'est surquoi nous comptons plus que sur la prétenduë vision rapportée par le Moine de S. Denis, lequel raconte qu'un Solitaire vit les Démons qui conduisoient dans une barque l'ame de Dagobert en Enfer ; mais que saint Denis, saint Maurice & saint Martin l'arracherent de leurs mains, & la porterent dans le sein d'Abraham. Le récit de cette fable en est la réfutation. Cependant elle est ancienne ; & Loüis le Débonnaire paroît l'avoir cruë. On l'a même représentée sur le tombeau de Dagobert : mais c'est un monument qui n'a été érigé à la mémoire de ce Prince que plusieurs siécles après sa mort, comme les fleurs de lis qu'on y voit le font assez juger.

L'AN 638.

Gesta Dagobert.

Le zéle de Dagobert pour la justice lui fit publier une nouvelle Compilation des Loix des François, des Allemans, des Ripuariens & des Bavarois ; après avoir chargé quatre personnes habiles de revoir ces Loix, pour les corriger. Clothaire premier & Childebert II. avoient ôté de la Loi Salique, qui étoit celle des François, plusieurs coûtumes qui ressentoient le Paganisme. Le Roi Thierri pre-

Loix corrigées & publiées par Dagobert.

Codex veterum Leg. edit. à Lindenbrog.

L'AN 638. mier corrigea de la même maniere la Loi des Ripuariens, des Allemans & des Bavarois, soûmis à sa domination. Mais Dagobert travailla de nouveau à purger & à rédiger ces Loix, où l'on voit cependant toûjours un reste de barbarie.

Nous avons donné un précis de la Loi Salique dans un discours préliminaire sur les mœurs des François : nous nous contenterons de remarquer ici ce que les autres Loix que Dagobert fit corriger, ont de particulier concernant la Religion. Selon la Loi des Bavarois, il est permis à toute personne libre de donner ses biens à l'Eglise, pourvû qu'elle en fasse un Acte signé au moins de six témoins, & qu'elle le mette sur l'Autel. Un homme convaincu d'avoir volé quelque chose à l'Eglise en rendra neuf fois autant : s'il nie le vol, il jurera seul ou avec d'autres personnes, dont le nombre doit être d'autant plus grand, que la chose volée est plus de conséquence. Si un esclave met le feu à une Eglise, on lui coupera la main, & on lui crevera les yeux ; & son maître payera tous les dommages. Si c'est une personne libre, elle payera soixante sols d'amende, & restituera tous les dommages.

Loix des Bavarois.
Leg. Bajuar. 1. tit. c. 1. apud Lindinbrog.

c. 3.

c. 6.

On marque différentes amendes pour le meurtre d'un Prêtre, d'un Diacre, d'un Soûdiacre ou d'un Moine. Mais on ordonne que si quelqu'un tuë un Evêque, on fasse au meurtrier une tunique de plomb de sa taille, & qu'on lui en fasse payer le pesant en or ; & que si ses biens ne suffisent pas, lui, sa femme & ses enfans demeurent esclaves de l'Eglise.

c 11.

Les Colons ou Serfs de l'Eglise travailleront trois jours pour l'Eglise, & trois jours pour eux ; & ils payeront la redevance à proportion des biens qu'ils cultivent.

L'AN 638. *c. 14.*

Si un homme libre attelle ses bœufs le Dimanche, on confisquera le bœuf qui est à la droite. S'il fait d'autres ouvrages à la campagne, après l'avoir averti deux ou trois fois, on lui donnera cinquante coups ; & s'il ne se corrige, on le réduira en esclavage. Les charrois & les bâteaux doivent s'arrêter le Dimanche.

Tit. 6. c. 2.

La Loi des Allemans est peu différente de celle des Bavarois. Ce que j'y trouve de particulier, c'est qu'on marque une amende pour celui qui entrera armé dans la maison, ou même dans la cour d'un Evêque ou d'un Prêtre de Paroisse, c'est-à dire, comme nous parlons aujourd'hui, d'un Curé. Ces précautions sont une preuve des violences ausquelles les Ecclésiastiques étoient exposés.

Loix des Allemans. *Lex Allem. c. 11.*

La Loi des Ripuariens est aussi peu différente de la Loi Salique. Les Ripuariens ou Ripuaires étoient en effet un peuple de la nation Françoise, qui tira son nom des rives, du Rhin, de la Meuse & du Roer, entre lesquelles il se fixa. On ne sçait point précisément ce que Dagobert changea, ou ajoûta aux Loix dont nous venons de parler.

Loix des Ripuaires.

Outre les fondations que nous avons rapportées de ce Prince, il fit plusieurs autres établissemens de piété que nous ne devons pas omettre. On croit que ce fut lui qui fonda en Alsace l'Abbaye de Weissembourg, qui fut long-temps également cé-

Fondation des Abbayes de Vveissembourg & de Cligen-Munster en Alsace.

L'AN 638. lébre par sa régularité & pas ses richesses. Si elle est dechûë de cet éclat, c'est l'ouvrage de l'Hérésie : ce n'est plus aujourd'hui qu'une Prévôté, dont la Mense a été unie à l'Evêché de Spire. On attribuë au même Roi la fondation de Cligen-Munster dans la même Province ; & l'on assûre qu'en considération de saint Aubert il fit de grandes libéralités à l'Eglise de Cambrai.

Dagobert ordonne à tous les Juifs de ses Etats de recevoir le Baptême.

On pourroit ajoûter que Dagobert n'eut pas moins de zéle pour étendre la foi, que pour enrichir l'Eglise ; s'il étoit certain que la politique n'ait pas eu quelque part à ce qu'il fit pour procurer la conversion des Juifs, à l'occasion de ce que je vais dire. L'Empereur Héraclius qui avoit l'esprit assez petit & assez foible, pour donner dans les visions de l'Astrologie judiciaire, s'imagina avoir lû dans les astres que l'Empire & les autres Etats Chrêtiens seroient ravagés par des peuples circoncis. Il en écrivit aussi-tôt à Dagobert, l'avertissant de prendre des mesures pour prévenir ces malheurs. Soit que Dagobert ajoûtât foi à ces chimeres, soit qu'il ne cherchât qu'une occasion de convertir les Juifs, ou qu'un prétexte pour les chasser, il interpréta d'eux cette prédiction, & publia un Edit, portant ordre à tous ceux qui étoient dans l'étenduë des Gaules de se faire baptiser.

Fredeg. in Chron. c. 65.

Frédégaire qui rapporte ce fait, ne nous apprend pas comment les Juifs obéïrent ; mais leur opiniâtreté donne lieu de présumer que la plûpart seront demeurés dans l'endurcissement, qui est en cette perfide nation une marque encore plus sensible de

la

L'AN 638.

la vengeance divine, que la haine & le mépris du reste du genre humain, dont elle est devenuë l'esclave & l'opprobre, depuis le deïcide qu'elle a commis. Il paroît au reste que les nations circoncises dont parloit Heraclius, étoient moins les Juifs que les Sarrazins & les Turcs, qui commençoient à se rendre formidables. Car c'est le temps ou l'imposteur Mahomet venoit d'établir, les armes à la main, la Secte impie que l'ignorance & le libertinage ont pû seuls faire goûter à des peuples grossiers.

On a reproché à Dagobert d'avoir enlevé de leurs Eglises les corps de plusieurs Saints, & entre autres celui de saint Hilaire de Poitiers, & celui de saint Firmin premier Evêque d'Amiens, pour en enrichir l'Eglise de saint Denis, où l'on prétend en effet posséder ces Reliques; mais des Actes certains prouvent le contraire. Il n'est pas moins aisé de justifier ce Prince du meurtre de saint Liéphard dont il fut soupçonné. C'étoit un saint Evêque Anglois, qui revenant de Rome fut assassiné dans la forêt d'Aroüaise, proche de Bapaume, avec le fils de Cadruel Roi dans la grande Bretagne; & comme Dagobert étoit alors en mésintelligence avec Judicaël & avec les Anglois qui le soûtenoient, on publia que l'assassinat avoit été commis par ses ordres. Mais outre que cette forêt étoit une retraite de voleurs; il restoit alors dans la Gaule Belgique assez d'Idolâtres, que leur haine contre la Religion aura pu porter à cet attentat. S. Liéphard est honoré comme Martyr le 10 de Fevrier. Il fut d'abord enterré au village de Trécau; mais dans la suite ses

Vit. S. Liephardi ap Boll. 10 Febr.

S. Liéphard.

Reliques furent transférées au Monastere d'Hunecourt.

Clovis II Roi de Neustrie & de Bourgogne Sigébert III Roi d'Austrasie.

Les Etats de Dagobert furent après sa mort partagés entre ses deux fils, comme il l'avoit reglé de son vivant. Sigébert III. garda l'Austrasie dont il étoit déja en possession sous la Régence de Pépin, de S. Cunibert, & du Duc Aldagisile. Clovis II eut la Bourgogne & la Neustrie sous la Régence de la Reine Nantechilde sa mere, & d'Ega Maire du Palais de Neustrie. S. Eloi & saint Oüen conserverent à la Cour du jeune Clovis le crédit qu'ils avoient eu à celle de Dagobert & de Clothaire : ils s'en servirent pour la défense de la Religion, attaquée alors par une nouvelle Secte.

L'AN 639.

Héréfie du Monothélisme.

L'Eutychianisme frappé tant de fois des foudres de l'Eglise, reparut tout à coup dans l'Orient sous le masque d'une nouvelle héréfie qu'on nomma Monothélisme ; parce qu'elle ne reconnoissoit qu'une volonté en Jesus-Christ : ce qui étoit donner atteinte à la foi, selon laquelle nous sommes obligés de croire qu'il est vrai Dieu & vrai homme. Il sembloit indifferent à l'erreur par quel endroit elle attaquât le dogme de l'Incarnation ; puisqu'en venant à bout d'en détruire la moindre partie, elle le détruisoit tout entier. Le Monothélisme parut formidable dès sa naissance par la protection qu'il trouva auprès de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople, & par la connivence du Pape Honorius. Car c'est un triomphe pour l'erreur, quand ceux qui sont spécialement chargés de la réprimer, dissimulent & gardent le silence.

L'AN 639.

Un de ces nouveaux Sectaires jugeant après la mort de Dagobert les conjonctures favorables, vint dans la Gaule, pour y répandre son héréſie. Il s'arrêta d'abord à Autun, & commença à y dogmatiſer ſecrétement. Mais le mauvais levain ne tarda pas à fermenter ; & le danger de la nouvelle doctrine ſe fit connoître par les troubles qu'elle excita. S. Eloi, quoiqu'il ne fût que laïque, n'omit rien pour arrêter les progrès de l'héréſie. Il étoit perſuadé, ſelon la maxime de Tertullien, que tout homme doit être ſoldat, quand il s'agit de combattre pour la foi. C'eſt pourquoi ayant pris des meſures avec ſaint Oüen & les autres Catholiques les plus zélés, il agit ſi efficacement auprès des Evêques & des Grands du Royaume, que le Roi ordonna à ce ſujet la tenuë d'un Concile à Orleans. C'eſt le ſixiéme de ceux qu'on ſçait avoir été tenus en cette ville.

Un Hérétique Monothélite dogmatiſe dans la Gaule.

Vita Eligii ab Audoeno l. 1. c. 35.

L'Hérétique y fut conduit. On lui fit d'abord diverſes queſtions pour tacher de le faire tomber en contradiction : mais c'étoit un eſprit artificieux & fort verſé dans les chicanes de la diſpute. Il trouvoit toûjours quelque faux-fuyant : & quand il paroiſſoit le plus preſſé, c'étoit pour lors qu'il s'échapoit plus adroitement, ſemblable à un ſerpent gliſant, qui coule d'autant plus aiſément des mains qu'on le ſerre plus étroitement. Mais un ſçavant Evêque du Concile, nommé Salvius, prenant la parole, fit triompher la vérité, confondit le Novateur, & malgré ſes artifices le convainquit d'héréſie en préſence de toute l'Aſſemblée.

VI Concile d'Orleans.

Ibid.

l'An 639. Les Peres du Concile l'ayant donc condamné d'une voix unanime, ordonnerent qu'on publiât dans toutes les villes la Sentence portée dans le Concile contre ses erreurs : après quoi, ils le firent honteusement chasser des Gaules. La séduction fait peu de progrès, quand tous les Evêques s'accordent ainsi à en punir les premier auteurs, & quand les Seigneurs laïques qui ont le plus de crédit, secondent leur zéle. On ne sçait pas de quel Siége étoit Evêque Salvius, dont nous venons de parler *(a)*.

Zéle de S. Eloi contre les Novateurs.

S. Eloi fit aussi chasser de Paris un Novateur qui pervertissoit le peuple de cette Capitale ; & après avoir long temps tenu en prison un autre Séducteur qui se disoit Evêque, il le fit bannir hors du Royaume. Car il avoit une si grande horreur des Hérétiques & des Schismatiques, qu'il les poursuivoit par tout, & ne cessoit par ses discours de précautionner les Fidéles contre la contagion de la nouveauté.

Mais comment le troupeau auroit-il pû être sain ? La Simonie infectoit une partie des Pasteurs, & désoloit l'Eglise Gallicane, surtout depuis le regne de Brunehauld. S. Eloi & S. Oüen qui agissoient toûjours de concert, se servirent encore de tout leur pouvoir, pour effacer du Corps mystique de Jesus-

L. 2. c. 1.

(a) Le P. le Cointe suivi par M. Fleuri, croit que Salvius qui confondit le Monothélite au sixiéme Concile d'Orleans, étoit Evêque de Valence ; & il le nomme Martyr. Je trouve bien un Salvius Evêque de Valence, à qui un Catalogue des Evêques de cette ville cité par le P. Colombi, donne la qualité d'un S. Prélat, *miræ sanctitatis Episcopus* : mais cet Evêque est placé dans ce Catalogue avant Gallus qui assista en 552 au V. Concile d'Orleans. Quant à la qualité de Martyr que lui donne le P. le Cointe, il pourroit bien l'avoir confondu avec S. Salve, qu'on croit Evêque d'Engoulême, & qui fut martyrisé proche de Valenciennes, au commencement du neuviéme siécle, comme nous le verrons.

Chriſt une tache ſi honteuſe. Ils eurent le crédit de faire aſſembler à ce ſujet un Concile, lequel étant appuyé de l'autorité Royale renouvella les défenſes tant de fois réïtérées, d'acheter ou de vendre l'Epiſcopat. Les Peres du Concile ne s'en tinrent pas là. Pour donner un modéle d'une ſainte Election, ils nommerent Eloi Evêque de Noyon & de Tournai, & Oüen ou Dadon ſon ami, Evêque de Roüen. On ne pouvoit faire un choix plus utile à la Religion. Ils étoient encore laïques l'un & l'autre : on ne penſa qu'à leur mérite, ou plûtôt on crut qu'on pouvoit les diſpenſer des regles de l'Egliſe pour le bien de l'Egliſe même. Mais ils voulurent de leur côté les obſerver autant qu'il ſeroit en eux, en demeurant quelque temps dans les divers degrés de la Cléricature.

Concile contre la Simonie aſſemblé par les ſoins de S. Eloi & de S. Oüen.

Vers l'AN 640.

S. Oüen élu Evêque de Roüen, & S. Eloi, de Noyon.

c. 24

S. Oüen fut ordonné Prêtre par Déodat Evêque de Mâcon. Après quoi il fit quelques excurſions dans les Provinces au-delà de la Loire, comme pour apprendre à combattre les ennemis de Dieu, avant que de devenir un des Chefs de ſon peuple. On a peu d'empreſſement pour ſe charger de l'Epiſcopat, quand on en conſidere plus le poids, que les honneurs.

Les deux amis s'étant ainſi éprouvés, & ayant pris des meſures pour recevoir enſemble l'Ordination Epiſcopale, ſe rendirent à Roüen le 14 de Mai, la troiſiéme année de Clovis II, c'eſt à-dire l'an 640, & furent ordonnés le Dimanche avant les Rogations, qui étoit cette année le 21 de Mai. C'eſt le parti que nous avons crû devoir prendre

Ordination de S. Oüen & de S. Eloi.

L'AN 640

dans la contestation qui s'est élevée parmi les Sçavans, touchant l'époque de l'Ordination de saint Eloi & de saint Oüen, que quelques Critiques rapportent à l'an 646 (*a*).

S. Romain Evêque de Roüen.

Vita S. Romani

S. Oüen succéda dans le Siége de Roüen à saint Romain, & saint Eloi à saint Achaire dans celui de Noyon. S. Romain avoit été élevé à la Cour de Clothaire II, & il fut ordonné Evêque de Roüen vers l'an 627, après la mort d'Hidulfe. Il acheva de détruire les Temples des Idoles qui restoient dans son Diocése, & même dans Roüen, où si nous en croyons l'Auteur de sa Vie, il abbattit un Temple de Venus, dans lequel il se commettoit d'infames abominations. Mais outre que l'autorité de cet Historien qui écrivoit long-temps après, n'est pas grande; il est difficile de se persuader que nos Rois eussent souffert si long-temps dans une grande ville l'exercice public de l'Idolâtrie, contre laquelle ils avoient publié tant d'Ordonnances. La célébrité du nom de saint Romain rend plus probables les miracles que cet Ecrivain en rapporte. Il dit que le

(*a*) La maniere dont S. Oüen s'exprime en marquant le jour & l'année de son Ordination, a donné lieu à la dispute. Voici les paroles : *Convenientes in civitatem Rhotomagensem quarto decimo die mensis tertii, tertio anno Clodovei, die Dominico ante Litanias consecrati sumus.* Les uns ont conclu de ce texte que S. Eloi & S. Oüen furent ordonnés l'an 646, parce qu'en effet le Dimanche avant les Rogations étoit cette année le 14 de Mai; & ils font vivre Dagobert jusqu'en 644 afin que l'an 646 ne soit que la troisiéme année de Clovis II. Ainsi ils ne comptent les seize années du regne de Dagobert, que depuis la mort de Clothaire II, arrivée l'an 628. Les autres convaincus par des preuves certaines que Dagobert mourut l'an 638, rapportent la troisiéme année de Clovis II, & l'Ordination de S. Oüen & de S. Eloi à l'an 640; & ils expliquent le texte S. Oüen, qui dit bien que lui & Eloi arriverent à Roüen le 14 de Mai, & non, qu'ils furent ordonnés ce jour-là, mais le Dimanche avant les Rogations, lequel cette année étoit le 21 de Mai. Il est vrai que l'Eglise de Roüen & celle de Noyon placent l'Ordination de ces Saints Evêques au 14 de Mai. Mais c'est apparemment le texte de S. Oüen mal entendu, qui a donné naissance à cette opinion.

ſaint Evêque arrêta par ſes prieres une inondation ſoudaine de la Seine, qui menaçoit de ſubmerger la ville : mais il ne parle pas du dragon, qu'on prétend qu'il tua avec le ſecours d'un meurtrier. C'eſt cependant en mémoire de ce bienfait qu'on délivre tous les ans de la priſon & de la mort un criminel, qui eſt choiſi par le Chapitre de la Cathédrale, & à qui on fait lever la Fierte (*a*), c'eſt-à-dire la Chaſſe de ſaint Romain. Une tradition populaire autoriſée par un privilege ſi ſingulier doit certainement paroître reſpectable à la Critique. Mais ce n'eſt pas y donner atteinte, que de dire que le dragon n'eſt probablement que le ſymbole de quelque mal, dont S. Romain auroit delivré ſon peuple (*b*). C'eſt apparemment la raiſon pourquoi tant de Saints ſont repréſentés avec des dragons terraſſés ou enchaînés. S. Romain eſt honoré le 23. d'Octobre. L'AN 640.

S. Achaire auquel ſuccéda S. Eloi, avoit été tiré du Monaſtere de Luxeu, pour remplir le Siége de Noyon, vacant par la mort d'Ebrulfe. Ce Diocéſe uni depuis ſaint Médard à celui de Tournai, étoit devenu par là un des plus grands de toute la Gaule ; & il s'étendoit juſqu'aux extrémités de la Flandre. Achaire travailla avec courage à cultiver un ſi vaſte champ, & y fit travailler S. Amand qui n'étoit pas encore attaché au Siége de Maſtrich. Mais nonobſ-

S. Achaire Evêque de Noyon.

(*a*) Le nom de *Fierte* a été formé de celui de *Feretrum*, & ſignifie la même choſe.

(*b*) Quelques Auteurs croient que le Dragon ou l'Hydre dont S. Romain délivra ſon peuple, n'eſt autre choſe que l'inondation qu'il arrêta. En effet ſuivant la force du mot grec, on a pû nommer un débordement d'eau *Hydra*, *une Hydre* C'eſt ce que remarque S. Iſidore dans ſes Etymologies : *Conſtat*, dit-il, *Hydram eſſe locum evomentem aquas vaſtantes vicinam civitatem . . Nam Hydra ab aquis dicta.*

L'AN 640 tant les travaux de ces saints Evêques, saint Eloi trouva encore en plusieurs endroits de son Diocése de quoi exercer son zéle contre l'Idolâtrie.

Mission de S. Eloi à Gand & à Anvers.

Gand, Anvers, & quelques autres villes encore plus éloignées de Noyon dépendoient de cette Eglise. Il y restoit un grand nombre de Payens dont la conversion devoit coûter bien des peines; puisqu'ils s'étoient roidis contre les exhortations de saint Amand. Ce fut même la grandeur du travail, qui fit jetter les yeux sur Eloi : mais ce fut aussi ce qui contribua le plus à le consoler de la nécessité où il se vit d'accepter l'Episcopat. Il alla prêcher l'Evangile à Gand, à Anvers, & sur les côtes de la mer, où les Suéves *(a)* & les Frisons s'étoient établis. Il eut d'abord beaucoup à souffrir de ces Barbares, mais il triompha par sa douceur de leur férocité. Il se fit aimer : il lui fut aisé de persuader.

Audoen. l. 2. c. 3.

c. 3.

Le fruit répondit par tout à ses travaux. Il abbattit les Temples, & apprit à ces peuples à ériger des Monasteres & à y servir le Seigneur. Ils accouroient par troupes, pour confesser leurs pechés & recevoir la Pénitence. Tous les ans le saint Evêque baptisoit à Pâque une grande multitude de ceux qu'il avoit convertis pendant l'année. On voyoit mêlés parmi des bandes de jeunes enfans des hommes avancés en âge, de vieilles femmes, & des vieillards décrépits renaître sous ses mains dans les sacrés Fonts, & se revêtir ensuite d'habits blancs pour marque de leur nouvelle naissance ; c'est ainsi

L. 2. c. 8.

(a) Nous avons vû dans la Vie de S. Colomban qu'il y avoit aussi des Suéves établis proche le lac de Zurich : c'étoient diverses Colonies de la même Nation.

que

que ſaint Eloi récüeillit une riche moiſſon dans un champ auparavant ſi ſtérile. Saint Thillon, vulgairement ſaint Theau, fut un des plus laborieux Ouvriers qu'il employa à ſes Miſſions. L'AN 640.

S. Thillon.

Thillon après s'être formé à la vertu dans la maiſon & ſous les yeux d'Eloi, s'étoit retiré avec ſa permiſſion au Monaſtere de Solignac, ſous la conduite de ſaint Remacle. Mais dès qu'Eloi qui en connoiſſoit les talens, ſe vit élevé à l'Epiſcopat, il jugea qu'il avoit beſoin de lui, & il le manda pour travailler ſous ſes ordres dans ſon Diocéſe. Thillon le fit avec zéle & avec fruit. Il eſt plus connu en Flandre ſous le nom de S. Thilman; & les habitans d'Iſſengheim proche de Courtrai l'honorent comme leur Apôtre particulier. Nous aurons encore occaſion de parler de lui.

S. Eloi fait la recherche des Reliques de S. Quentin.

Audoen. Vit. Elig. l. c. 6.

Saint Eloi fit dès le commencement de ſon Epiſcopat la recherche des Reliques de S. Quentin. Nous avons vû qu'une Dame Romaine nommée Euſébie, qui avoit tiré de la riviere de Somme le corps de ce ſaint Martyr, l'avoit enterré ſur une colline proche la ville de Vermandois. On y avoit depuis bâti une Egliſe; mais on ignoroit en quel lieu de cette Egliſe étoit caché ce précieux depôt. Un Chantre du Roi, appellé Maurin, qui par une artificieuſe hypocriſie ſe faiſoit paſſer pour un Saint, entreprit de le découvrir : mais Dieu confondit avec éclat ſa préſomption. A peine avoit-il commencé à foüiller la terre, que la bêche s'attacha à ſa main; & il mourut miſérablement le lendemain. Un événement ſi ſingulier arrivé peu de temps avant l'Epiſcopat de

L'AN 640. S. Eloi, ne l'effraya pas. Il répondoit à ceux qui le détournoient de l'entreprise : « J'ai une foi vive en « mon Créateur, & une ferme confiance qu'il ne « me privera pas d'un thrésor si desiré. » Il ajoûta, « Seigneur Jesus, vous sçavez que si vous ne me dé- « couvrez pas le corps de vôtre S. Martyr, quelque « indigne que je sois de cette grace, je ne pourrai « cependant me résoudre à être l'Evêque de ce peu- « ple : mais je m'exilerai moi-même, & je m'en irai « dans quelque Province éloignée chercher la mort.

Saint Eloi n'en demeura pas là. Pour faire au Ciel une sainte violence, il fit vœu de ne prendre aucune nourriture qu'il n'eût trouvé ces saintes Reliques; & après s'être préparé par un jeûne de trois jours, il mit la main à l'œuvre avec quelques-uns de ses Clercs, pour les chercher. On remua d'abord la terre en plusieurs endroits de l'Eglise, sans rien trouver; & ceux que le saint Evêque employoit à ce travail, commençoient à desespérer du succès de l'entreprise. Il leur commanda de creuser dans un endroit au bas de l'Eglise, où l'on ne s'étoit pas encore avisé de chercher le cercueil du Saint. Ils y fouillerent jusqu'à la profondeur de plus de dix pieds en terre, sans rien découvrir. Alors ils perdirent toute espérance : car la troisiéme nuit depuis qu'on avoit entrepris cette recherche, étoit fort avancée. Mais Eloi plein de foi, quittant sa robbe prit un pic, & creusant dans cette fosse un peu à côté, il rencontra un ancien tombeau, qu'il réconnut bien-tôt pour être celui de saint Quentin : car dès qu'il y eut fait une ouverture, il en sortit

Invention des Reliques de S. Quentin

une odeur si exquise, que toute l'Eglise en fut parfumée; & une lumiere si éclatante, que ceux qui étoient hors de l'Eglise, la prirent pour quelque nouveau phénomene qui paroissoit au Ciel. L'AN 640.

S. Eloi trouva encore dans le corps du saint Martyr les cloux d'une grandeur extraordinaire que les bourreaux y avoient enfoncés. Il les en ôta pour les conserver comme des Reliques. Il tira aussi les dents de la machoire, & en les arrachant il fit sortir une goutte de sang. Il garda pareillement les cheveux du saint Martyr, qu'il trouva encore d'une grande beauté. Il plaça ensuite le corps derriere l'Autel, & lui fit une chasse très-riche. Une main de saint Quentin qu'on montre dans son Eglise fait juger qu'il devoit être d'une taille presque gigantesque. Cette invention miraculeuse augmenta tellement la dévotion des peuples envers ce saint Martyr, que l'Eglise ne pouvant plus suffire au concours des Fideles, S. Eloi fut obligé de la faire aggrandir & embellir. Elle devint en peu de temps très-célébre; & c'est encore aujourd'hui une des plus illustres Collégiales de France. *Ibid.*

S. Eloi fit pareillement la découverte du corps de saint Piaton, qu'il trouva aussi percé de gros cloux à Séclin proche de Lille. Il paroît aussi qu'il se trouva à Beauvais à l'élevation des Reliques de saint Lucien, que saint Oüen nomme le Collegue de saint Quentin; & à Soissons, à celle des corps des saints Martyrs Crêpin & Crêpinien, dont il orna magnifiquement le tombeau, aussi-bien que celui de saint Lucien. Le zéle d'un si grand Evêque pour l'honneur

S. Eloi leve de terre les corps de saint Piat ou Piaton de S. Lucien & de quelques autres.

Audoen. l. 2, c. 7.

Vers l'An 640.

des ſaintes Reliques, eſt une apologie du culte que nous leur rendons.

Fondations de divers Monaſteres.

Mais Eloi ne ſe borna pas à faire révérer les Saints: il n'omit rien pour porter les peuples à les imiter. Dans ce deſſein il s'appliqua, auſſi-bien que ſaint Oüen ſon ami, à faire réfleurir l'état Monaſtique. Il ſçavoit que rien n'eſt plus édifiant dans l'Egliſe qu'une Communauté de Religieux fervens, comme rien n'y ſeroit plus ſcandaleux que des Moines ſans regle & ſans piété. Ces deux Prélats donnerent donc leurs ſoins à peupler leurs Diocéſes de ſaintes Communautés; & leur exemple fut comme un levain de piété, qui fermenta dans toute la France. Eloi fit bâtir à Tournai un Monaſtere en l'honneur de ſaint Martin, & un autre à Noyon en l'honneur de ſaint Loup de Troyes, qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Eloi. Il fit bâtir auſſi un Monaſtere de Filles dans la même ville.

Fondations de pluſieurs Monaſteres ſous l'Epiſcopat de Saint Oüen.

S. Oüen de ſon côté attira auprès de lui les plus ſaints Abbés de ſon temps, comme ſaint Germer, ſaint Vandrille, ſaint Filibert, & quelques autres, qui par ſon ſécours & ſes conſeils établirent dans cette partie de la Neuſtrie, c'eſt-à-dire dans la troiſiéme Lyonnoiſe, pluſieurs célébres Monaſteres, qui ſont encore un des ornemens de cette Province.

S. Germer.

Germer iſſu d'une noble famille Françoiſe nâquit à Vardes ſur les confins des Diocéſes de Roüen & de Beauvais. Comme ſes belles qualités répondoient à ſon illuſtre naiſſance, Dagobert ne tarda pas de l'appeller à ſa Cour. Mais la grace, & ſon heureux naturel l'y préſerverent des pieges qui y ſont ten-

Vit. Gerem.

dus à la vertu; & il acheva de se détromper du monde dans le lieu, où il a le plus dequoi séduire. Le mariage où s'étoit engagé Germer, ne fut pas un obstacle à sa perfection. Il eut le bonheur d'épouser une femme d'une rare piété : aussi ne manqua-t-il pas d'éprouver que la vertu d'une fille en est la dot la plus précieuse, & la plus nécessaire pour une heureuse alliance. Domaine, c'est le nom de son épouse, est honorée comme Sainte dans quelques Eglises du Vexin. Il en eut un fils nommé Amalbert, & deux filles, dont l une consacra à Dieu sa virginité, & l'autre mourut sur le point de se marier. Vers l'An 643.

Monastere de l'Isle fondé par S. Germer.

Germer étant encore laïque, fonda proche sa Terre de Vardes, par le conseil de saint Oüen, le Monastere de l'Isle, qui fut détruit par les Normans : après quoi, il renonça à tous ses biens en faveur de son fils, avec l'agrément de Dagobert. La mort de ce Prince acheva de rompre tous les liens qui attachoient encore au monde ce vertueux Courtisan. Ayant obtenu le consentement de sa femme, & celui du Roi Clovis II, il reçut la Tonsure des mains de saint Oüen, qui l'établit peu de temps après Abbé de Pentale. C'étoit un Monastere fondé par le Roi Childebert I. entre Brionne & Pontaudemer, en faveur de S. Samson de Dol. Comme cette Communauté étoit alors fort déchuë de sa premiere régularité, saint Oüen espéroit que Germer, dont il connoissoit la vertu & la prudence, auroit assez d'autorité pour y établir la réforme. Le nouvel Abbé parut en effet un maître expérimenté en commençant : mais il réconnut bien-tôt que la commis-

Vers l'An 643.

ſion la plus difficile eſt de gouverner des Moines diſcoles & réfractaires. La ſévérité dont il étoit quelquefois obligé d'uſer, en irrita tellement quelques-uns, qu'ils formerent le noir deſſein d'aſſaſſiner celui qui vouloit leur faire garder leur Regle : c'eſt un crime que de mauvais Moines ont peine à pardonner.

Germer ayant eu avis de l'attentat qu'on méditoit contre ſa perſonne, crut devoir renoncer à la charge d'Abbé, qui d'ailleurs lui peſoit beaucoup. Il ſe retira ſur le bord de la Seine, proche le Monaſtere, dans une grotte, d'où l'on prétendoit que ſaint Samſon avoit autrefois chaſſé un ſerpent. Il ſe trouvoit heureux dans cette retraite, lorſque la nouvelle qu'il reçut de la mort de ſon fils Amalbert, l'obligea d'en ſortir. C'étoit un jeune Seigneur qui promettoit beaucoup par ſa piété & par ſes talens. L'Auteur du Martyrologe Gallican lui donne même la qualité de Saint : mais je ne trouve pas qu'on lui rende aucun culte. Germer le fit enterrer dans ſon Monaſtere de l'Iſle : & dans un lieu du Beauvoiſis, où le corps avoit été quelque-temps dépoſé, il fit bâtir une Egliſe de ſaint Jean, où il mit douze Moines, qui devoient y prier pour le repos de l'ame de ſon fils.

Fondation du Monaſtere de Flai, dit *S. Germer.*

La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la poſſeſſion des biens qu'il lui avoit cédés : mais il ne les reprit que pour les donner à Dieu. Il en dota le Monaſtere de Flai en Beauvoiſis, aujourd'hui appellé ſaint Germer du nom de ſon Fondateur. L'Egliſe en étoit dédiée à la ſainte Trinité, & en l'honneur de la Mere de Dieu, de ſaint Jean & de ſaint

Pierre. Saint Germer qui en fut le premier Abbé, ne le gouverna que trois ans & demi : il mourut le vingt-quatriéme de Septembre, vers l'an 658. Il fut enterré dans l'Eglise de Flai: mais la crainte des Normans ayant dans la suite fait porter son corps à Beauvais, il est demeuré dans la Cathédrale de cette ville. Le Monastere de saint Germer étoit passé à des Chanoines dès le neuviéme siécle : il fut rebâti dans l'onziéme pour des Moines par Drogon Evêque de Beauvais.

Vers l'An 643.

S. Vandrille.

Chron. Fontan. t. 3. Spicil. p. 192.

Saint Vandrégisile ou Vandrille jetta les fondemens du Monastere de Fontenelle, sous le regne de Clovis II : mais on ne sçait pas précisément l'année ; parce que la Chronique de ce Monastere qui marque l'an 645, & l'Indiction III, se contredit visiblement, en joignant ces époques avec la onziéme année de Clovis II, qui désigne l'an 648. (*a*) Vandrille étoit originaire du territoire de Verdun, & parent de Pépin Maire du Palais. Une si puissante protection lui fraya une route aisée aux honneurs. Le Roi Dagobert voulut se l'attacher, & lui donna une charge (*b*) importante à sa Cour. Mais Vandrille ne soûpiroit qu'après la retraite ; & sous le vain éclat des dignités mondaines, il ne découvroit que péril & que misere. Les liens du mariage que ses parens l'a-

(*a*) Le P. Mabillon & le P Pagi croient qu'il faut s'en tenir à l'époque de la onziéme de Clovis, & rapporter la fondation de Fontenelle à l'an 648 Cependant l'époque de l'Indiction III dont se sert aussi l'Auteur de la Chronique, convient à l'an 645 qu'il marque, & nullement à l'an 648.

(*b*) Le premier Auteur de la Vie de S. Vandrille nomme cette charge *Exacturam*; ce qui peut marquer la levée des Impôts. Le second dit que Vandrille fut Comte du Palais, & qu'il garda la virginité avec son épouse : ce que le premier Auteur ne dit point.

Vers l'An 643.

Vit. Vandreg. t. 1. Bibl. Labb. p. 784. & apud Mabill.

voient obligé de contracter, ne l'arrêterent point. Il entretint son épouse du mérite de la continence, & lui découvrit le dessein qu'il avoit de renoncer au monde. Elle lui répondit : « Seigneur, que ne parliez-vous plûtôt ? Sçachez que je ne desire rien « tant que de me donner à Dieu : je vous prie seule-« ment de ne pas différer ce que vous avez résolu. »

Vandrille ravi de trouver de pareilles dispositions dans la personne qui pouvoit être un obstacle à ses pieux desseins, se coupa les cheveux, & donna le voile à sa femme, qu'il mit dans un Monastere, où elle vêcut très-saintement. Après quoi, pour se décharger d'un autre fardeau, il distribua une partie de ses biens aux pauvres, & l'autre à diverses Communautés. Dégagé par là de tous ses liens, il se retira au Monastere de Montfaucon, bâti quelque temps auparavant dans le Diocése de Rheims sur les confins de celui de Troyes. Mais le monde qu'il fuyoit, l'y poursuivit, & ne l'y laissa pas long-temps tranquille.

Vandrille est rappellé à la Cour.

Comme Vandrille avoit embrassé l'état Monastique sans la permission du Roi Dagobert, ce Prince lui envoya ordre de sortir de son Cloître, & de revenir à sa Cour y faire les fonctions de sa Charge. Ce second sacrifice lui coûta plus que le premier. Il obéït cependant; & son retour dans le Palais n'édifia pas moins les Courtisans, que sa fuite les avoit édifiés. Dagobert en fut touché ; & connoissant à son humilité & à son obéïssance que l'esprit de Dieu le conduisoit, il lui permit de suivre sa vocation. Ainsi il retourna à son Monastere, qu'il quitta quelque

quelque temps après, pour en aller établir un sur la riviere du Doux, dans un lieu du Diocése de Bâle, qui avoit été consacré par la retraite d'un disciple de saint Colomban, appellé saint Ursicin ou Ursits, dont ce Monastere & la ville qui s'y est formée, ont pris le nom. Vandrille y mena la vie la plus austere, jusqu'à se plonger dans la riviere au fort de l'hyver, pour éteindre le feu des passions que le Démon s'efforçoit de rallumer dans un corps exténué par les jeûnes & les veilles. Il passa ensuite au Monastere de Bobio, & alla à Rome visiter les tombeaux des saints Apôtres; d'où étant revenu dans les Gaules, il demeura deux ans dans le Monastere de saint Romain sur le Mont-Jura. Après quoi il fut averti en songe d'aller dans la Neustrie. Vers l'An 643.

Il se rendit donc à Roüen auprès de saint Oüen, qu'il avoit connu particuliérement à la Cour. Ce saint Evêque qui estimoit ses talens, l'ordonna Soûdiacre comme malgré lui, ensuite Diacre, & quelque temps après il le fit ordonner Prêtre par saint Omer Evêque de Téroüanne. Saint Oüen auroit bien voulu l'attacher à son Clergé: mais la vie Monastique avoit plus d'attraits pour Vandrille; & il cherchoit dans ces cantons quelque solitude qui y fût propre, lorsqu'Erchinoald qui avoit succédé dans la charge de Maire du Palais de la Neustrie à Ega, mort l'an 641, lui donna dans le païs de Caux la Terre de Fontenelle, ainsi nommée à cause de la fontaine d'un petit ruisseau qui coule dans la vallée où le Monastere est bâti.

Vandrille aidé de son neveu saint Godon, y bâtit

Vers l'An 643.

Fondation du Monastere de Fontenelle, dit S. Vandrille.

un des plus beaux Monasteres qu'on vît alors dans la Belgique & dans la Neustrie. Il renfermoit trois belles Eglises : la premiere de saint Pierre, étoit longue de deux cens quatre-vingts-dix pieds, & large de trente-sept ; la seconde de saint Paul, étoit d'une architecture admirable ; la troisiéme étoit dédiée en l'honneur de S. Laurent. Il y avoit encore dans ce Monastere trois Oratoires ; un de saint Pancrace, un autre de S. Saturnin, & un troisiéme de S. Amant de Rhodez. Saint Vandrille envoya à Rome pour obtenir des Reliques de ces Saints, son neveu Godon, qui en rapporta aussi plusieurs exemplaires des saintes Ecritures & des Ecrits de saint Grégoire le Grand. S. Oüen fit la Dédicace de ces Eglises, & y plaça les Reliques. S. Vandrille avoit tant de respect pour ce saint Evêque, qu'il ne sortoit pas de son Monastere, sans lui en avoir fait demander la permission. L'humilité de l'Abbé attira la bénédiction du Ciel sur sa Communauté, qui devint bientôt si nombreuse, qu'on y vit jusqu'à trois cens Moines. Le Monastere de Fontenelle n'est plus connu aujourd'hui que sous le nom de saint Vandrille son Fondateur. Il le gouverna près de vingt ans : après quoi il mourut âgé de quatre-vingts-seize ans, le second de Juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Vit. Vandreg.

S. Gand.

Bolland. 26. Maii.

S. Godon neveu de saint Vandrille se retira au Diocése de Troyes, dans un lieu nommé Oye, sur les confins de la Champagne & de la Brie. Il y bâtit un Monastere dont il fut Abbé, & qui ayant été ruïné plusieurs fois, n'est plus aujourd'hui qu'un

Prieuré. Saint Godon, qu'on appelle vulgairement ſaint Gond ou ſaint Gand, eſt honoré le 26. de Mai.

Vers l'AN 643.

S. Filibert Fondateur de Jumiéges.

Le Monaſtere de Jumiéges proche de Caudebec, au même Diocéſe de Roüen, fut bâti par ſaint Filibert quelques années après celui de Fontenelle; & il devint encore plus célébre, puiſqu'on aſſûre qu'on y compta juſqu'à neuf cens Moines. Filibert étoit natif du territoire d'Eauſe; & il fut élevé à Aires, dont ſon pere Filobaude étoit devenu Evêque (*a*). Les talens de Filibert engagerent ſes parens à le produire à la Cour de Dagobert, où il ne tarda pas de lier une étroite amitié avec ſaint Oüen, alors Référendaire. Il fut bien-tôt détrompé des vanités du monde par les exemples & par les leçons de ce pieux Courtiſan, qui venoit de fonder le Monaſtere de Rébais. Filibert s'y retira, & il en fut élu Abbé après la mort de ſaint Aile, vers l'an 650. Mais il ſe forma bien-tôt contre lui une faction de Moines mécontens, que le Ciel punit la plûpart avec éclat. Cependant, comme ces troubles domeſtiques avoient rendu au S. Abbé ſa charge plus peſante, il réſolut d'y renoncer. Il quitta même Rébais; & après avoir viſité les plus célebres Monaſteres de la Gaule & de l'Italie, il vint à Roüen, dont S. Oüen ſon ami étoit alors Evêque. Il ſe flata qu'il ſeroit plus heureux dans un nouvel établiſſement. Ainſi ayant obtenu du Roi la Terre de Jumiéges, il y bâtit le fameux Monaſtere de ce nom en l'honneur de la ſainte Vierge. Nous parlerons encore de ſaint Filibert & des autres fondations qu'il fit dans

Vit. Filiberti, apud Duchesne t. 1. & apud Mab. ll.

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 493 ſe trompe, lorſqu'il dit que le pere de ſaint Filibert fut Evêque d'Eauſe

Vers l'An 630.

la Neuſtrie & dans le Poitou, où la perſécution l'obligea de ſe retirer.

Fondation du Monaſtere de Montfaucon.

On ne montra jamais plus de zéle pour établir des Monaſteres : ce que nous allons dire de ceux qui furent bâtis vers le même temps dans les autres Provinces de la Gaule, en ſervira de preuve. Celui de Montfaucon, ou ſaint Vandrille ſe retira d'abord, fut fondé dans le Diocéſe de Rheims par un ſaint Prêtre nommé Baldéric ou Baudri. Quelques Auteurs le font fils d'un Roi Sigébert : ce qu'il eſt difficile de concilier avec l'Hiſtoire, quelque parti qu'on prenne. Baudri avoit une ſœur nommée Bove ou Beuve, qui voulut auſſi ſe conſacrer à Dieu. Son frere lui fit bâtir à Rheims en l'honneur de ſaint Pierre un Monaſtere de Filles qui ſubſiſte encore. Sainte Beuve en fut la premiere Abbeſſe, & ſainte Dode ſa niéce fut la ſeconde. Elles ſont honorées le 24 d'Avril, & ſaint Baudri le 16 d'Octobre. Ce dernier mourut à Rheims, où il étoit venu pour voir ſa ſœur ; & ſon corps demeura en cette ville juſqu'à ce que les Moines de Montfaucon vinrent l'enlever furtivement : ce qui ſe fit avant les ravages des Normans. Car on poſſédoit alors ſes Reliques à Montfaucon, où des Chanoines avoient déja pris la place des Moines.

Fondation du Monaſtere de S. Pierre de Rheims.

S. Baudri, ſainte Beuve & ſainte Dode.

Flod. l. 4.

S. Frodebert

Vit. Frodob. apud S. Boll. 8 Ianu.

S. Frodebert établit dans la même Province un Monaſtere proche de Troyes ſa patrie. Ragnéſigile Evêque de cette ville qui l'avoit élevé, ayant connu ſon attrait pour la vie Monaſtique, l'envoya à Luxeu, afin qu'il s'y perfectionnât dans la pratique des vertus Religieuſes. On y admira l'abſtinence

deFrodebert,&encore plus son humilité & sa patience,que les railleries des autres Moines mirent souvent à l'épreuve. Bertoalde Evêque de Langres avoit envoyé au même Monastere pour s'y instruire,un jeune homme nommé Theudolen, qui malgré sa jeunesse étoit Abbé de saint Seine. Theudolen tournoit sans cesse en ridicule la simplicité de Frodebert, & en faisoit le divertissement des Freres. C'est un genre de persécution que la vertu trouve quelquefois dans les plus saintes Communautés. Saint Valdebert Abbé de Luxeu s'en étant apperçu, tança sévérement les Moines railleurs, & fit l'éloge de la candeur & de l'humilité de Frodebert.

Vers l'AN 643.

Ce saint Religieux après avoir passé ainsi plusieurs années à Luxeu, retourna à Troyes; & ayant obtenu de Clovis II une Terre nommée l'Isle Germanique, il y bâtit en l'honneur de saint Pierre un Monastere,qui subsiste encore sous le nom de *Moûtier-la-Celle.* Saint Frodebert y mourut fort âgé sur la fin du septiéme siécle le premier de Janvier : on en fait cependant la fête le 8 du même mois, jour de la Translation de ses Reliques. On voit par sa Vie que l'Eglise de saint Quentin de Troyes, qui est aujourd hui un Prieuré, étoit alors un Monastere de Filles.

Fondation du Monastere de Celle.

Saint Ciran (*a*) ou Sigiran fonda deux Monasteres dans le Berri. Il étoit né en cette Province, d'une illustre famille. Ses parens lui ayant donné une

S. Ciran.

(*a*) Comme le nom de *Ciran* a été formé de *Sigirannus*, il semble qu'on devroit écrire *Siran* par un S. Mais j'ai cru devoir suivre l'usage qui est le maître de l'orthographe, aussi-bien que du langage.

Vers l'An 643.

Vit. Sigiranni t. 2. Bibl. Labb. p. 439.

éducation convenable à sa naissance, le mirent auprès d'un Seigneur nommé Flaocate, qui le produisit à la Cour. Ciran s'y fit estimer par sa modestie & par sa sagesse ; & il y exerça la Charge d'Echanson du Roi. Pendant ce temps-là Sigélaïc son pere étant devenu Evêque de Tours, voulut le marier avec la fille d'un riche Seigneur nommé Adoald ; mais le jeune Courtisan parut plus détrompé du monde qu'un Evêque déja avancé en âge. Il avoit résolu de garder la continence ; & il vivoit à la Cour sans autre ambition que d'en sortir, pour se consacrer à Dieu, quand la volonté de ses parens ne l'y retiendroit plus. Dès que son pere fut mort, il alla à Tours, moins pour en récüeillir la succession, que pour se donner lui-même à Dieu sous les auspices de saint Martin. Modégisile qui avoit succédé à Sigélaïc dans le Siége de Tours, l'adopta dans son Clergé, & lui donna la charge d'Archidiacre. Ciran l'exerça avec une fermeté & une vigilance qui lui attirerent peut-être les mauvais traitemens qu'il eut à souffrir, quoiqu'on les colorât d'un autre prétexte. Etienne Comte de Tours le fit mettre en prison, l'accusant de folie à cause des saintes profusions qu'il faisoit de ses biens en faveur des pauvres. C'est ainsi que les prétendus Sages du monde traittent la sagesse de l'Evangile.

La patience & les autres vertus de Ciran furent sa justification. Ayant été bien-tôt mis en liberté, il donna le reste de son patrimoine aux pauvres, & fit le pélerinage de Rome avec un saint Evêque Irlandois, nommé Falvius. A son retour il alla trou-

ver Flaocate son ancien protecteur, qui étoit devenu Maire du Palais pour le Royaume de Bourgogne, l'an 641, & qui lui donna deux Terres dans le Diocése de Bourges, sur les confins du Berri & de la Touraine. Ciran y bâtit deux Monasteres, sçavoir celui de Meaubec, & celui de Lonrei qui a pris le nom de saint Ciran. L'Abbaye de Meaubec a été unie à l'Evêché de Québec, & celle de saint Ciran à celui de Nevers.

Vers l'An 643.

Flaocate, Fondateur de ces deux Monasteres, fut un de ces hommes, qui paroissent dignes des plus grandes places, avant que de les posséder, & qui se démentent bien-tôt dans l'élévation. Dès qu'il se vit élu Maire du Palais par les suffrages des Seigneurs & des Evêques, à qui la Reine Nantechilde s'en étoit rapportée; il se servit de sa puissance pour opprimer un Seigneur François nommé Willebaud, dont le crédit & la puissance, qui faisoient ombrage au nouveau Ministre, étoient tout le crime. Il se fit à cette occasion une espece de guerre civile, où Willebaud fut tué; mais Flaocate ne goûta pas long-temps le plaisir de la vengeance. Saint Eloi annonça sa perte prochaine à ceux qui lui annonçoient sa victoire. « Vous dites donc, leur répondit-il, que Willebaud est mort, & que Flaocate » est vivant; & moi je dis que Willebaud vit main- » tenant dans le Ciel, où il reçoit la récompense » de ses mérites, & que Flaocate doit mourir avant » dix jours. » Il mourut en effet misérablement sept jours après la prédiction du saint Evêque, & l'onziéme jour après la mort de Willebaud. On prétend

Mort de Flaocate, prédite par S. Eloi. *Audoën. Vit. Eleg. l. 2. c. 27.*

Vers l'AN 643.

Chifflet. ap. Boll. t. i. Junii p. 671.

que ce dernier eſt honoré comme Martyr au territoire de Lyon. S. Oüen loüe effectivement la piété de Willebaud : mais Frédégaire qui étoit auſſi Contemporain (a), l'accuſe de quelques violences qu'il aura ſans doute expiées.

S. Landelin.

A ce trait de la juſtice de Dieu contre Flaocate, joignons-en un de ſon infinie miſéricorde ſur les plus grands pecheurs. La Vie de ſaint Landelin qui fut vers le même temps fondateur de pluſieurs Monaſteres au Diocéſe de Cambrai, nous le fournit. C'étoit un jeune homme de qualité, qui avoit été baptiſé & élevé dans la piété par ſaint Aubert de Cambrai. Ce ſaint Evêque voyant ſes heureuſes diſpoſitions, voulut l'engager dans ſon Clergé. Mais Landelin ſe laiſſa ſéduire par quelques-uns de ſes proches, qui lui firent entendre qu'il étoit honteux à un jeune homme qui avoit de la naiſſance & des talens pour plaire au monde, de renoncer ainſi aux plaiſirs du ſiécle, avant que de les avoir goutés. Landelin trop docile à ces pernicieuſes leçons, s'enfuit ſecrétement d'auprès de ſaint Aubert, pour les pratiquer en liberté. Il fit de ſi rapides progrès dans le libertinage, qu'oubliant en même temps ce qu'il devoit à Dieu, & ce qu'il devoit à ſa famille, il ſe fit

Vit. S. Landel. apud Bolland. 15. Ianu.

(a) Quelques Sçavans ont cru que l'Auteur de la Chronique qui porte le nom de Fredégaire, n'avoit vécu que ſous Charlemagne. Ce qui les a trompés, c'eſt qu'ils ont attribué au premier Auteur les continuations qu'on a faites de ſon Ouvrage à pluſieurs repriſes. Mais il eſt certain qu'il ne l'a conduit que juſqu'à la quatriéme année de Clovis II. Le plus ancien Manuſcrit qu'on ait de cette Chronique, & qui eſt dans la Bibliotheque des Jeſuites du College de Loüis le Grand, en fait foi. Il paroît même que cet exemplaire a été écrit vers le même temps : car on y trouve joint un Catalogue des Papes, qui finit à Théodore, élevé ſur le ſaint Siége l'an 6.1 ; & c'eſt une main poſtérieure & différente qui a ajoûté les Papes ſuivans juſqu'à Adrien I, qui vivoit du temps de Charlemagne. Au reſte on ne ſçait point d'où l'on a pris le nom de Fredegaire, qu'on a donné à l'Auteur de cette Chronique ; car aucun des Manuſcrits qu'on en a aujourd'hui, ne porte ce nom, que nous lui avons donné avec les autres.

voleur

voleur de profeſſion. Qu'on va loin en peu de temps dans les voies larges de l'iniquité, quand on n'a plus d'autre guide que les paſſions fougueuſes de la jeuneſſe ! Vers l'AN 643.

Cependant ſaint Aubert ne ceſſoit d'implorer la divine miſéricorde pour ſon éleve, lorſqu'un coup ſalutaire de la grace le rappella du milieu de ſes égaremens. Landelin fut tellement frappé de la mort ſubite & funeſte d'un de ſes compagnons de débauches, que les ſentimens de ſon éducation ſe réveillant tout à coup, il revint ſe jetter aux pieds de S. Aubert, & lui confeſſer ſes crimes plus par ſes larmes que par ſes paroles. Le ſaint Evêque qui l'aimoit comme ſon fils, le reçut avec les ſentimens de tendreſſe que montra le pere du Prodigue. Il mêla ſes larmes avec les ſiennes, & ne lui preſcrivit aucune pénitence, ſe contentant de le mettre dans un Monaſtere, où il lui conſeilla d'expier ſes pechés par des auſtérités volontaires.

Il ne ſe trompa point en croyant pouvoir s'en rapporter à la ferveur de ſon Pénitent: Landelin en fit plus qu'on en auroit exigé. Quand il eut réparé le ſcandale de ſa vie licencieuſe, il reçut la Tonſure, fit pluſieurs pélerinages à Rome, & fut enfin promû au Diaconat & à la Prêtriſe. Après quoi, ayant pris la bénédiction de ſaint Aubert, il ſe retira à Lobbes ſur la Sambre, du Diocéſe de Cambrai, quoique dans le païs de Liége; & il y bâtit le Monaſtere de Lobbes en l'honneur de ſaint Pierre, celui d'Aune qui eſt aujourd'hui à l'Ordre de Cîteaux, & celui de Vaſſers, vers la Thierrache, lequel

Fondation du Monaſtere de Lobbes & de quelques autres.

Vers l'An 643.

ne ſubſiſte plus (*a*). Il laiſſa ſaint Urſmare à Lobbes, & ſaint Dadon à Vaſlers; & s'étant retiré dans une forêt du Hainault avec deux de ſes diſciples, ſaint Adélin & ſaint Domitien, il y fonda le Monaſtere de Crêpin, où il mourut vers l'an *696* dans les pratiques de la plus auſtere pénitence. Il eſt honoré le 15 de Juin.

S. Sélerin & S. Sérené.

On venoit juſque du fonds de l'Italie dans la Gaule, pour y pratiquer les exercices de la vie Monaſtique. Deux freres que la grace uniſſoit encore plus que la nature, ſaint Sérénic & ſaint Sérénede, nommés vulgairement ſaint Sélerin & ſaint Sérené, y vinrent à ce deſſein vers le milieu du ſeptiéme ſiécle. Ils étoient de Spolete, & ils reçurent à Rome le Diaconat. Mais ſe croyant trop honorés dans leur patrie, ils prirent le parti d'aller ſe cacher dans la Gaule. Ils ſe retirerent dans le Maine, & vêcurent quelque temps enſemble dans un lieu nommé alors Sauge, & depuis ſaint Sérené. Sélerin y laiſſa ſon frere; & étant paſſé dans le Diocéſe de Seez avec un de ſes diſciples, il y bâtit ſur la Sarte, en l'honneur de ſaint Martin un Monaſtere qui a été ruïné par les ravages des Normans. Saint Sélerin fut enterré en ce lieu, qui porte aujourd'hui ſon nom; mais dans la ſuite ſon çorps fut porté à Château-Thierri, où il eſt honoré le 7 de Mai. Celui de ſon frere ſaint Sérénede a été tranferé à ſaint Maurice d'Angers, & il eſt honoré le 21 de Juillet. On

Vita Selerin. 7. Mai. apud Boll.

De Geſtis Abbat. Laubienſ. c. 4. & 5.

(*a*) Folcuin dans ſon Hiſtoire des Abbés de Lobbes, attribue à ſaint Urſmare les fondations des Monaſteres d'Aune & de Vaſlers : apparemment que ſaint Landelin & ſaint Urſmare firent de concert ces établiſſemens.

remarque que saint Sélerin disoit tous les jours le Bréviaire Romain ou le Gallican, avec celui de saint Colomban ou de saint Benoît. Ce trait montre que les Auteurs qui ont placé saint Sélerin vers le milieu du sixiéme siécle, se sont trompés: S. Colomban ne fut connu dans la Gaule que long-temps après. Vers l'AN 643.

La plûpart des Monasteres dont nous venons de parler, suivoient la Regle de saint Colomban. Cet Institut étoit plus florissant que jamais sous le gouvernement de saint Valdebert (*a*), Abbé de Luxeu, qui eut la consolation de le voir s'étendre dans presque toutes les Provinces des Gaules. Saint Théodulfe, surnommé Babolen, établit quatre Monasteres suivant cette Regle; sçavoir, deux d'Hommes dans le Berri, un sur la riviere de la Marmande, & l'autre dans un lieu nommé Goudiac, proche la riviere de l'Aubois; deux de Filles, dediés en l'honneur de la sainte Vierge, le premier à Charenton aussi sur la Marmande, & le second à Nevers. Il n'y a que ces deux derniers qui subsistent.

S. Theodulfe, surnommé Babolen.

Vita S. Eustasii, c 3. ap. Boll. 29. Mart.

Un saint Moine, nommé Léobard, avoit aussi fondé proche de Savernes en Alsace un Monastere qui fut d'abord appellé *la Celle de Léobard*, & quelque temps après *Maur-Munster*, du nom de Maur, qui en fut le cinquiéme Abbé, sous le regne de Thierri de Chelles. Saint Léobard est honoré le 31 de Décembre. Il y a lieu de croire qu'il suivit l'Ins-

S. Leobard de Savernes.

(*a*) J'ai dit plus haut que S Valdebert étoit né dans le Ponthieu, & le P. Pagi l'a dit avant moi. Mais si l'on en croit Adson qui a écrit la Vie de ce saint Abbé près de trois cens ans après sa mort, Valdebert quoiqu'issu d'une famille du Ponthieu, nâquit dans la Brie en un lieu nommé *Nantus*. Le P. Mabillon croit que c'est *Nanteüil-Haudoin*; & M. Châtellain est persuadé que c'est *Vinant Vicus Nantus*. Il n'en est pas moins certain que S. Valdebert n'étoit pas frere de saint Faron & de sainte Fare.

Vers l'An 643.

titut de saint Colomban, dont on le fait disciple.

Saint Germain Abbé de Grandfel.

Cet Ordre qui avoit déja donné à l'Eglise tant de saints Confesseurs, eut la gloire de lui donner des Martyrs dans la personne de saint Germain & de saint Randan. Germain étoit originaire de Tréves, où il fut élevé dans la piété & les lettres par saint Modoald, Evêque de cette ville. Le grand exemple de saint Arnoux l'attira auprès de lui dans sa solitude. Après s'y être édifié quelque temps, il passa au Monastere de saint Romaric, & de là à celui de Luxeu, où il fut bien-tôt jugé digne de gouverner les autres. Le Duc Gondoin ayant fait bâtir le Monastere de Grandfel au territoire de Bâle, saint Valdebert y envoya de Luxeu une Colonie de Moines, ausquels il donna Germain pour Abbé. Il le chargea aussi du gouvernement du Monastere de Werd, & de celui de saint Ursits. Le saint Abbé jouït d'une paix tranquille, & la procura à ses inférieurs pendant la vie de Gondoin. Mais après la mort de ce Duc, Boniface surnommé Cathicus son successeur persécuta les Moines de Grandfel, & les vassaux du Monastere. Il fit même marcher contre eux des soldats. Germain l'ayant appris prit en main des Reliques & les saints Evangiles, & alla ainsi trouver Cathicus avec Randan, Prévôt de son Monastere. Armé de la sorte, il se fit craindre & respecter du Duc, qui parut avoir honte de ses violences. Mais comme le saint Abbé s'en retournoit à son Monastere, il fut attaqué par une troupe de scélérats, qui le percerent de coups de lance avec son compagnon, la veille de la Chaire saint Pierre, c'est-à-dire le 21

Vita S. Germ. apud Bolland. 21. Febr.

Martyre de S. Germain & de S. Randan.

de Fevrier, jour auquel il est honoré comme Martyr avec saint Randoald ou Randan.

Vers l'AN 643.

On ne sçait pas quelle année arriva cette mort précieuse; mais ce dut être vers le milieu du septiéme siécle. On peut rapporter environ au même temps le martyre d'un saint Abbé du Diocése de Vienne, nommé Maxime, honoré le 2 de Janvier. Mais les Actes que nous en avons, sont si pleins d'anachronismes, que nous n'osons compter dessus pour le détail de ses actions.

S. Maxime Abbé & Martyr.

Le Duc Gondoin dont nous venons de parler, étoit pere de sainte Salaberge, qui fut successivement le modele d'une pieuse mere de famille, & d'une sainte Abbesse. Nous avons vû comment elle fut guérie en son enfance par saint Eustase, après qu'elle lui eut promis de se consacrer au Seigneur. Mais les intérêts de famille sont le plus souvent les seules regles que suivent les Grands du monde pour l'établissement de leurs enfans. On se persuada aisément qu'une promesse faite dans un âge si tendre n'obligeoit pas Salaberge, & on la contraignit de se marier à un jeune Seigneur nommé Ricran, qui mourut deux mois après. Dès que Salaberge vit ses liens rompus, elle ne songea qu'à se retirer au Monastere de Remiremont. On eut recours à l'autorité du Roi Dagobert, qui lui fit épouser en secondes nôces un Seigneur de sa Cour, nommé Blandin, & surnommé Bason.

Sainte Salaberge.

Vita Salaber. ap. Duchesne t. 1. & apud Mabill. t. 2.

La piété de son mari la consola de la nécessité où elle avoit été de se remarier. On ne vit point dans ce siecle une plus heureuse alliance; parce qu'on n'en

Vers l'An 643. vit pas une plus ſainte. La vertu qui uniſſoit à Dieu les nouveaux époux, rendoit les liens qui les uniſſoient l'un à l'autre, & plus étroits, & plus doux: il ne manquoit à leur bonheur que d'avoir des enfans. Salaberge en demanda à Dieu avec confiance; & pour en obtenir, elle fit un pélerinage à Rheims au tombeau de ſaint Remi, & promit que s'il lui en naiſſoit un, elle le conſacreroit au Seigneur. Elle eut cinq enfans, trois filles & deux fils, qu'elle offrit avec plaiſir à celui qui les lui avoit donnés. Après quoi, comme elle avoit toûjours quelque ſcrupule de n'avoir pas ſuivi ſa premiere vocation, elle obtint le conſentement de ſon mari pour ſe faire Religieuſe, & l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin après s'être ſéparé d'une épouſe qu'il aimoit ſi tendrement, n'eut pas de peine à ſacrifier tout le reſte, pour ne travailler qu'à ſa propre ſanctification.

Salaberge fit d'abord bâtir ſous la direction de ſaint Valdebert un Monaſtere au territoire de Langres, où elle ſe retira, & où plus de cent Filles, la plûpart de qualité, vinrent ſe ranger ſous ſa conduite. L'Egliſe étoit preſque achevée, lorſque la ſainte Abbeſſe fit réflexion que ce Monaſtere étant ſitué ſur les confins des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne, il ſeroit expoſé aux ravages des guerres civiles ſi fréquentes alors, & par conſéquent qu'il étoit peu convenable pour ſervir de retraite à des Filles. C'eſt pourquoi en ayant conféré avec ſon mari & avec ſaint Valdebert, elle prit la réſolution de transférer ſa Communauté à Laon, ville que ſa

Vers l'AN 643.

Fondation du Monastere de saint Jean de Laon.

situation sur le sommet d'une montagne met hors d'état d'être insultée. Salaberge ayant donc pris les mesures nécessaires pour la transmigration, elle se mit en chemin avec toutes ses Religieuses. Attilon Evêque de Laon successeur de saint Chagnoald, & frere de Leudégile, alors Evêque de Rheims, alla audevant d'elles avec son Clergé en chantant des Pseaumes, & les reçut comme une troupe d'Anges tutélaires. On travailla en diligence à leur bâtir un Monastere que la réputation de l'Abbesse rendit bientôt très-florissant. On y comptoit sept Eglises, & environ trois cens Religieuses, qui se relevoient par troupes pour la Psalmodie perpétuelle sur le modéle des Monasteres d'Agaune & de Remiremont. Salaberge gouverna cette nombreuse Communauté avec douceur & avec fermeté, donnant par son humilité & sa ferveur l'exemple de ce qu'elle commandoit de plus difficile. Elle mourut saintement le 22 de Septembre, vers l'an 656, après avoir eu révélation du jour de sa mort.

Elle eut la consolation d'avoir sanctifié presque toute sa famille par ses exemples & par ses prieres. Gondoin son pere, Bodon son frere, Blandin (*a*) son mari, Austrude sa fille, & ses deux fils Eustase & Baudoüin sont honorés comme Saints. On leur donne cette qualité dans un ancien Livre de prieres, qui a été à l'usage de la Reine Emma, mere de Loüis cinquiéme.

Austrude embrassa la vie Religieuse, & succéda à

(*a*) Il y a un saint Blandin honoré le 1 de Mai au Diocése de Meaux, dans un village qui porte son nom. Ce pourroit être le mari de sainte Salaberge. *Bolland. 1. Maii.*

Vers l'An 643.

S. Austrude Abbesse de S. Jean de Laon.

sa mere dans le gouvernement du Monastere. Eustase l'aîné mourut en bas âge; mais Baudoüin devint Archidiacre, & fut assassiné par des scélérats, comme il alloit plaider pour sa sœur Austrude. Il est révéré comme Martyr le 8 de Janvier.

Saint Bodon Evêque de Toul.

Bodon, autrement Leudvin, frere de sainte Salaberge, étoit un des plus puissans Seigneurs de ce temps-là, & il en devint un des plus saints Evêques. Ayant renoncé généreusement au monde avec sa femme Odila, qui se fit Religieuse dans le Monastere de sainte Salaberge, il fut élevé sur le Siége de Toul, qu'il illustra par ses vertus. Il fonda pour des Religieuses dans le païs de Vosge le Monastere appellé de son nom Bon-Moûtier (*Bodonis Monasterium*;) & il y établit Abbesse sa fille Tiethberge. Mais Bertolde Evêque de Toul fit rebâtir ailleurs ce Monastere, sous le nom de saint Sauveur, & le donna à des Moines, desquels il a passé à des Chanoines.

Celui de sainte Salaberge a pareillement changé de nom & de destination. Il fut d'abord appellé le Monastere de sainte Marie, & dans la suite il prit le nom de saint Jean; parce qu'une des Eglises étoit dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il fut possédé par des Religieuses jusqu'au douziéme siecle, qu'on mit en leur place des Moines de saint Benoît. Ce changement se fit à la requête de Barthélemi Evêque de Laon, par l'autorité d'Innocent II, de Loüis VI, & de Renauld Archevêque de Rheims. On conserve dans ce Monastere les Reliques de sainte Salaberge, avec celles de sainte Austrude sa fille, & une partie de celles de son mari & de ses deux

Herman. l. 3. de Mirac. S. Mariæ Laud. c. 22.

deux fils. On a aussi un Pseautier qu'on croit avoir été à l'usage de sainte Salaberge. On y voit à la tête le Symbole de Nicée, dans lequel la Procession du saint Esprit est exprimée en ces termes : *& au saint Esprit vivificateur qui procéde du Pere, & qui doit être adoré avec le Pere & le Fils* : c'est une preuve de l'antiquité de ce Manuscrit.

Vers l'AN 643.

De re Diplom. l. 5. p. 358.

Fondation d'Estival.

On attribuë encore à saint Bodon la fondation du Monastere d'Estival en Vosge, qui fut établi d'abord pour douze Chanoines, & ensuite successivement possédé par des Moines, par des Religieuses, & derechef par des Chanoines séculiers dépendans de l'Abbaye des Religieuses d'Andelau. L'Abbesse Mathilde le céda enfin aux Prémontrés, qui le possédent encore. C'est ainsi qu'un grand nombre de Collégiales sont devenuës des Monasteres, de même qu'un grand nombre de Monasteres ont été changés en Collégiales.

Commencemens de saint Fursi.

L'Irlande si féconde en Saints fournit en ce temps là à la France dans la personne de saint Fursi un nouvel Apôtre, qui y fonda aussi plusieurs Monasteres. C'étoit un saint Moine d'une vertu & d'une naissance également distinguée, lequel étant sorti d'Irlande sa patrie, s'arrêta d'abord en Angleterre dans les Etats de Sigéberch, Roi des Saxons Orientaux. Ce Prince montroit lui-même une grande piété depuis sa conversion à la foi, qui fut le fruit des instructions qu'il avoit reçuës dans la Gaule. Car ayant été obligé par quelques factieux de se réfugier à la Cour de France, qui étoit deslors l'asyle des Princes persécutés, il y abjura l'Idolâtrie

Bed. Hist. l. 3. c. 18.

Sigéberch Roi d'Angleterre se réfugie & se convertit en France.

Vers l'An 646.

dont il faisoit profession, & reçut le Baptême. Etant monté ensuite sur le Thrône, il fit regner la Religion avec lui; & pour instruire ses sujets, il établit une Ecole dans son Royaume, sur le modéle de celles qu'il avoit vûës dans la Gaule. Après quoi il quitta la Couronne, pour embrasser la vie Monastique.

Fursi ayant gouverné quelques années le Monastere qu'il avoit bâti dans le Royaume de Sigéberchct, en laissa le gouvernement à S. Foillain son frere, pour se retirer dans la solitude avec saint Outain son autre frere. Il passa ensuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra sur sa route, ne tarderent pas à le faire connoître. Il ressuscita dans le Ponthieu le fils du Duc Aimon; (*a*) & sur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le Roi Clovis II, & par Erchinoald Maire de son Palais, qui le retinrent dans la Gaule. Ce Ministre lui donna le choix de celle de ses Terres qui lui agréeroit le plus, pour y fonder un Monastere. Fursi choisit Lagni sur la Marne, & il y bâtit un Monastere où il y avoit trois Eglises. La premiere étoit dédiée au Sauveur, la seconde l'étoit sous l'invocation de saint Pierre; & la troisiéme prit dans la suite le nom de saint Fursi. Celle de saint Pierre est demeurée aux Moines, les deux autres sont aujourd'hui des Paroisses.

S. Fursi passe dans la Gaule.

Il établit le Monastere de Lagni.

A peine cet établissement fut-il achevé, que Fursi

(*a*) Cet Aimon Duc de Ponthieu est le même qui reçut chez lui S. Josse dont nous avons parlé. Le Ponthieu étoit alors un Duché : il n'eut dans la suite que le titre de Comté.

se mit en chemin pour retourner en Angleterre. Il tomba malade dans un village nommé *(a)* Mazeroëles, près de Dourlens, & y mourut le 16 de Janvier, vers l'an 650. Le Duc Aimon, à qui cette Terre appartenoit, voulut avoir son corps; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui étoit de sa dépendance, & où il faisoit actuellement bâtir une belle Eglise. C'est aujourd'hui la Collégiale qui porte le nom de saint Fursi. Quelques Auteurs font saint Fursi Evêque; & il est représenté sur le portail de son Eglise de Péronne avec des habits Pontificaux: mais l'ancien Auteur de sa Vie ne lui donne pas cette qualité, non plus que le Vénérable Bede.

Vers l'AN 646.

Vita Fursai 16 Janu.

Mort de S. Fursi.

Environ quatre ans après la mort de saint Fursi, son corps fut trouvé entier, & transporté dans une Chapelle à l'Orient de l'Autel par saint Eloi de Noyon, saint Aubert de Cambrai, saint Foillain frere de saint Fursi, & saint Emmien Abbé de Lagni, honoré le 10 de Mai *(b)*. On peut compter au nombre des disciples de saint Fursi ses deux freres, saint Foillain & saint Outain, qui passerent dans la Gaule, saint Emmien qu'il établit Abbé de Lagni, & les saints Eloquius & Mumbole Abbés du même

Disciples de S. Fursi.

(a) Il y a proche Mazeroëles un lieu nommé Forshem, comme qui diroit *la maison de Fursi*; car *Ham* ou *Hem* en tudesque signifie *maison*, *demeure*, & c'est d'où nous est venu le nom de *Hameau*.

(b) Nous avons suivi l'Auteur de la premiere Vie de S. Fursi, rapportée par le P. Bollandus. Celui qui a ajoûté un livre des miracles de ce saint Abbé, fait ici une faute bien grossiere. Il dit que S. Eloi assista à la Translation de S Fursi avec S. Médard qui fut un de ses prédecesseurs dans le Siége de Noyon, & qui étoit mort environ cent ans auparavant. Une pareille bevuë, fût-elle une addition de quelque Copiste, m'empêche de compter beaucoup sur tous les miracles que cet Auteur dit s'être opérés, quand on porta le Corps de S. Fursi à Péronne.

Vers l'An 646.

lieu, saint Etton & saint Madelgisile, dont l'histoire est peu connuë.

Outre l'Eglise où saint Fursi fut enterré, Erchinoald avoit fait bâtir un Monastere sur le Mont des Cygnes, proche de Péronne, en l'honneur de saint Quentin, & pour des Moines Irlandois. C'est ce qui donna lieu d'appeller cette ville *Perona Scotorum*; ainsi qu'on la trouve nommée dans d'anciennes Chartres. On l'appelloit aussi *Cygnopolis*, c'est-à-dire la ville des Cygnes. Le Mont des Cygnes est connu aujourd'hui sous le nom du Mont saint Quentin, dont le Monastere subsiste encore.

Fondation du Monastere de S Pierre, aujourd'hui *S. Maur des Fossés.*

C'est environ le temps que deux autres célébres Monasteres furent fondés par les libéralités du Roi Clovis II; sçavoir celui de saint Pierre, aujourd'hui nommé saint Maur des Fossés, & celui de Fleuri, plus connu sous le nom de saint Benoît sur Loire. Blidégisile Archidiacre de Paris obtint de ce Prince le vieux Château des Bagaudes, situé sur la Marne, à deux lieuës de Paris, & y bâtit un Monastere en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Pierre, qui fut surnommé *des Fossés*, à cause de ceux de ce Château. Il en donna le gouvernement à Babolein, qui fut pour ce sujet tiré de Luxeu ou de Solignac. Saint Babolein est honoré le 26 de Juin. Il ne faut pas le confondre avec celui de même nom, qui fut Abbé de Bobio, comme fait l'Auteur de sa Vie, écrite long-temps après, & si pleine de fautes, que nous ne croyons pas en devoir rien tirer pour éclaircir son histoire. Ce Monastere fut fondé sous l'Episcopat d'Audobert prédécesseur de saint Landri,

vers le milieu du ſeptiéme ſiécle (*a*). Les Reliques de ſaint Maur qui y furent transférées dans la ſuite, le rendirent plus célébre, & le firent changer de nom : mais elles n'empêcherent pas que les Moines ne tombaſſent dans un relâchement qui obligea dans le ſeiziéme ſiécle le Pape Clement VII de les ſéculariſer. C'eſt aujourd hui une Collégiale de Chanoines, dont le Doyenné eſt uni à l'Archevêché de Paris.

Vers l'An 646.

Fondation du Monaſtere de Fleuri, dit *S. Benoît ſur Loire.*

La fondation du Monaſtere de Fleuri fut l'ouvrage de Léodebode, Abbé de ſaint Agnan d'Orleans, lequel ayant échangé quelques Terres de ſon patrimoine avec celle de Fleuri qui appartenoit au Roi, y bâtit un Monaſtere & deux Egliſes. La principale étoit dédiée ſous l'invocation de ſaint Pierre, & l'autre ſous celle de la Mere de Dieu. On a pu remarquer que la plûpart des Monaſteres de ce temps-là choiſiſſoient ſaint Pierre pour Patron : nous en verrons dans la ſuite bien d'autres exemples. C'eſt une nouvelle preuve du reſpect & de l'attachement de nos ancêtres pour le ſaint Siége. Rigomare (*b*) fut le premier Abbé de Fleuri, & ſaint Mummole lui ſuccéda cinq ans après.

Aimoinus l. 4. Hiſt. Franc.

On a un Teſtament attribué à Léodebode, par lequel cet Abbé legue ſes biens au Monaſtere de ſaint Agnan & à celui de Fleuri : mais c'eſt un Acte fabriqué par un fauſſaire ignorant. Il eſt daté en même

(*a*) La Chartre qu'on cite de Clovis II pour la fondation du Monaſtere de S. Pierre des Foſſés, ne nous paroît pas avoir grande autorité, & le P. Mabillon n'oſe la garantir Elle eſt datée de la premiere année de Clovis, c'eſt-à-dire de l'an 638, lorſque ce Prince n'avoit au plus que cinq ans ; & cependant on lui fait dire dans cette piéce que les Moines prieront pour ſa femme & pour ſes enfans

(*b*) Adrevalde Moine de Fleuri omet Rigomare & compte Mummole pour premier Abbé de ſon Monaſtere : mais Aimoin met Rigomare le premier.

Vers l'AN 646.

temps de l'an de Jesus-Christ 623, & de la seconde année de Clovis fils de Dagobert, laquelle répond à l'an 639. Il est signé de saint Ouën, qui ne fut sacré que la troisiéme année de Clovis, & de Leger d'Orleans, qui le fut encore plus tard : d'ailleurs, on parle dans cet Acte de sainte Bathilde, femme de Clovis, lequel n'avoit au plus que six ans. A cela près, dit le P. Mabillon, ce Testament est une piéce de bon aloi. Il se fonde sur le témoignage d'Adrevalde Moine de Fleuri, qui écrivant deux cens ans après, dit qu'on en conservoit l'original dans les Archives de son Monastere : j'en conclus seulement qu'on conservoit des piéces supposées dans ces Archives.

Mabill. t. 1. Ann. p. 380.

La fondation de tant de Monasteres dans les Etats & sous le Regne de Clovis II, font assez juger combien l'état Monastique étoit florissant dans le septiéme siécle. On le connoîtra encore mieux par ce que nous apprend un ancien Auteur du nombre de Religieux & de Religieuses qui étoient dans les Monasteres de Vienne & des environs. « Il y avoit, dit-« il, trente Religieuses dans le Monastere de sainte « Colombe, quatre cens Moines dans les Monaste-« res de Grigni ; près de cinq cens dans celui de saint « Pierre, situé au midi de la ville ; cinquante dans « celui des saints Gervais & Protais ; cinquante dans « celui de saint Jean-Baptiste, & un pareil nombre « dans celui de saint Vincent ; trente dans celui de « saint Marcel ; vingt-cinq Veuves Religieuses dans « le Monastere de sainte Blandine ; cent Religieuses « dans celui de saint André, hors l'enceinte de la « ville ; cent dans un autre Monastere de saint An-

Nombre des Religieux du territoire de Vienne.

Vit. S. Clari c. 2 apud Boll. 1. Ianu.

dré ; quarante dans celui de ſaint Nicet ; & dans » le Monaſtere de ſaint Martin cent cinquante Moi- » nes. » C'eſt-à-dire qu'il y avoit à Vienne & aux environs plus de douze cens Moines, & près de trois cens Religieuſes, ſans parler de pluſieurs autres Communautés de Clercs & de perſonnes de piété qui vivoient enſemble. Ces Communautés étoient au nombre de ſoixante dans le ſeul Diocéſe de Vienne. C'eſt l'Auteur de la Vie de ſaint Clair qui nous apprend ce détail.

Vers l'AN 646.

S. Clair Abbé de S. Marcel de Vienne.

Clair étoit un ſaint Abbé de Vienne, qui floriſſoit en ce temps là. Saint Caldeold Evêque de cette ville, lui donna le gouvernement du Monaſtere de ſaint Marcel : il s'acquitta de cette charge avec édification, & fut renommé pour le don de Prophetie dont il fut doüé. Se ſentant attaqué de la maladie dont il mourut, il alla ſe promener au jardin, y fit aſſembler ſes Moines, & leur dit : « Mes Freres, » je ne vous cacherai point ce que le Seigneur m'a » révélé. Cette Egliſe aura ſix Evêques qui la gou- » verneront en paix : mais après leur mort, ſous » l'Epiſcopat du ſeptiéme, il y aura une cruelle per- » ſécution de la part des Payens, à qui cette ville ſe- » ra livrée par un juſte jugement de Dieu. Les Moi- » nes & les autres habitans du païs ſeront partie » maſſacrés, partie mis en fuite : les ſaints lieux ſe- » ront brûlés, ou réduits en une affreuſe ſolitude. » Les ravages que firent les Sarraſins dans le territoire de Vienne, & dans pluſieurs Provinces de la Gaule ne vérifierent que trop cette prédiction. Saint Clair eſt honoré le 1 de Janvier, & ſaint Caldeold le 14 du même mois.

Vita S. Clari c. 5. 1. Janu. apud Bolland.

Vers l'An 646. L'état Monaſtique ne faiſoit pas moins de progrès dans le Royaume d'Auſtraſie, ſous le regne de Sigébert III. Ce religieux Prince donnoit lui-même ſur le Thrône un modéle des vertus, qui font l'ornement des Cloîtres : il faiſoit conſiſter ſa magnificence à bâtir des Monaſteres, & répandoit ſes thréſors dans le ſein des pauvres & des ſerviteurs de Dieu. Il eut ſurtout une conſidération particuliere pour ſaint Remacle, & pour ſaint Goar qui ſe retira dans ſes Etats, pour y mener la vie Erémitique.

S. Goar. Goar nâquit dans l'Aquitaine, d'où étant paſſé dans l'Auſtraſie, il ſe bâtit un Oratoire & une cellule au-deſſus du confluent de la Moſelle & du Rhin, avec la permiſſion de Félicius, alors Evêque de Tréves. Il y édifia toute la contrée par ſes vertus & par ſes exhortations. Il s'étoit fait une loi de célébrer tous les jours la Meſſe, & de réciter tout le Pſeautier : après quoi il prenoit ſon repas avec les pauvres qui lui étoient ſurvenus. Il ſe diſtingua par ſa charité à exercer l'hoſpitalité. Mais la complaiſance qu'il avoit de manger quelquefois le matin avec ſes hôtes, avant que de les laiſſer partir, donna occaſion de le calomnier auprès de Ruſtique, qui pouvoit avoir ſuccédé à ſaint Modoald dans le Siége de Tréves. Le ſaint homme fut obligé d'aller à Tréves pour ſe juſtifier. L'Evêque fit aſſembler ſon Clergé, pour examiner ſa conduite. Goar comparut devant ce Tribunal, avec un air humble, mais plein de confiance. Il commençoit à parler pour ſa défenſe, lorſqu'on apporta un enfant qu'on venoit de

trouver

Vers l'An 646.

trouver exposé (*a*). Car celui qui vouloit nourrir ces sortes d'enfans, prenoit un Certificat de l'Evêque, afin de n'être pas inquiété. « Voilà, dit alors » le Prélat, une belle occasion à Goar de montrer » qu'il est aussi saint qu'on le publie. Je croirai tout » ce qu'on m'a dit conrre lui, à moins qu'il n'oblige » cet enfant nouvellement né à declarer quel est » son pere. » Une pareille proposition embarrassa Goar. Après s'être défendu quelque temps, il demanda humblement à Dieu le miracle qu'on souhaitoit en preuve de son innocence. Mais lui & les assistans furent bien surpris, quand l'enfant dit d'une voix distincte que l'Evêque Rustique étoit son pere. La confusion du Prélat lui fut aussi salutaire qu'elle étoit grande & juste. Il se jetta les larmes aux yeux aux pieds de l'homme de Dieu, qui le consola, & lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Vandelb. Vit. Goaris.

Un évenement si singulier & si miraculeux fit grand bruit à la Cour. Le Roi Sigébert voulut voir Goar, & lui declara qu'il avoit résolu de l'élever sur le Siége de Tréves, à la place de celui qui avoit deshonoré son Ministere. L'humble Solitaire refusa constamment cette dignité, & demanda à Dieu avec larmes de l'exempter de ce fardeau. Il tomba aussi-tôt malade, & ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vêcut encore, comme pour accom-

(*a*) Vandelbert nous apprend qu'il y avoit dans les ruës de Tréves un grand bassin de marbre, destiné à recevoir les enfans que les meres ne vouloient pas nourrir; & que ce bassin avoit été donné dans la suite à l'Abbaye de Prum, où il servoit à se laver les mains. On voit par d'autres monumens que pour éviter que de malheureuses filles ne fissent mourir leurs enfans, on leur permettoit de les exposer à la porte des Eglises.

Vers l'AN 646.

plir la pénitence qu'il s'étoit engagé de faire pour l'Evêque Rustique : il mourut le 6 de Juillet, vers l'an 649. (*a*) Le lieu consacré par sa pénitence est aujourd'hui connu sous le nom de saint Goar ou Govvers. Rustique fit de son côté une pénitence exemplaire ; & quelques Auteurs croyent que c'est lui dont le Martyrologe Romain fait mention au 14 d'Octobre, sous le nom de saint Rustique Evêque de Tréves : mais il y en a un autre Rustique premier du nom, que Baronius pense être celui que l'Eglise honore.

In notis ad Martyr. Rom.

La Providence ne permet pas que les Saints qui craignent les dignités de l'Eglise, les évitent toûjours, comme fit S. Goar. Le Roi Sigébert trouva plus de condescendance dans S. Remacle, auquel il confia le gouvernement de plusieurs Monasteres, & qu'il éleva enfin à l'Episcopat. C'étoit l'Abbé de Solignac dont nous avons parlé : mais on a pu remarquer par un grand nombre d'exemples que les Abbés & les Moines quittoient alors assez aisément leurs Monasteres pour passer en d'autres. Remacle

(*a*) Les sçavans Continuateurs de Bollandus placent la mort de S. Goar sous Sigébert I, & ils s'appuyent en cela sur la Chronologie des Evêques de Tréves de Brouverus. Mais 1°. je trouve par cet endroit là méme de la difficulté dans ce sentiment. Car S. Nicet étoit Evêque de Tréves quand Sigébert I monta sur le Thrône l'an 561 ; & Fortunat nous fait assez entendre que S. Magneric fut le successeur immédiat de S. Nicet, dont il étoit le disciple. *Successor dignus haberis :*

Dum tenet ille polum, tu capis arce locum.

Fortun. l. 3. Carm. 11.

Or S. Magneric survêcut plusieurs années à Sigébert, qui fut assassiné l'an 575. Où placer donc sous le regne de Sigébert premier l'Episcopat de Rustique, à la place duquel ce Prince voulut élever Goar sur le Siége de Tréves? 2°. Vandelbert dit que S. Goar *fut du temps de Childebert, & qu'il vêcut jusqu'au temps de Sigebert.* Se seroit-il exprimé de la sorte, s'il eût parlé de Sigébert I qui commença à regner trois ans après la mort de Childebert ? Il est plus naturel de croire qu'il parle de Childebert II, mort l'an 596, & de Sigébert III fils de Dagobert, qui regna en Austrasie depuis l'an 632 jusques vers l'an 654.

ayant quitté le sien, alla dans l'Austrasie, où il gouverna d'abord celui de Cougnon, bâti par Sigébert sur le Semoi, proche la ville de Boüillon. Ensuite ayant représenté à ce Prince, qu'il seroit convenable d'établir des Monasteres dans la forêt d'Ardenne, si propre à la solitude que demande la vie Monastique, Sigébert y en fit bâtir deux, dont il donna encore le gouvernement à Remacle, sçavoir Malmedi & Stavelo, fort voisins l'un de l'autre, quoique le premier soit du Diocése de Cologne, & le second de celui de Liége.

Vers l'AN 646.

Fondation de Malmedi de Stavele.

C'est encore à la magnificence de Sigébert qu'on dut la fondation du Monastere de saint Martin de Mets, où il choisit sa sepulture. Cette Abbaye a été détruite au commencement du dernier siécle; & les revenus en ont été attribués à l'Eglise Primatiale de Nanci. On assûre que Sigébert fonda jusqu'à douze Monasteres, qui sont aujourd'hui pour la plûpart inconnus. Ceux dont nous avons parlé, pourroient suffire pour prouver sa piété & sa libéralité envers les Eglises. Mais il sembla que ce Prince content d'être un saint Roi, méprisât la gloire de paroître un grand Roi. Il laissoit tout le maniment des affaires à ses Ministres: heureux lui & son peuple, s'il en eût toûjours trouvé de semblables à Pépin, dont la probité égaloit la prudence! Des hommes de ce caractere sont trop rares: leurs successeurs ne les remplacent point.

Fondation de S. Martin de Mets.

Pépin, surnommé de Landen, étoit mort dès l'an 640, avec la réputation d'un grand & d'un saint Ministre d'Etat. Il fit voir par sa conduite que les ver-

Mort du B. Pépin de Landen.

Vers l'An 646.

tus Chrêtiennes ne ſont pas incompatibles avec les talens que demande la vraie politique. Il gouverna avec autant de ſageſſe que d'autorité ſous la Minorité de Sigébert. Il ſanctifia ce jeune Roi, dont l'éducation lui étoit confiée, il ſanctifia preſque toute ſa famille, & ſe ſanctifia lui-même dans un poſte auſſi capable d'intéreſſer la conſcience que celui qu'il occupoit. « Il étoit, dit l'Auteur de ſa « Vie, la demeure de la ſageſſe, le thréſor des con« ſeils, la défenſe des Loix, la fin des procès, le « ſoûtien de la patrie, l'ornement de la Cour, le « modéle des Grands, & l'école des Rois. » Il eſt honoré le vingt & uniéme de Février. On lui donne la qualité de Saint dans des Litanies publiques, & dans quelques Martyrologes. Cependant pluſieurs Ecrivains ne lui attribuent que celle de Bienheureux. Grimoald fils de Pépin lui ſuccéda dans la charge de Maire du Palais, & parut avoir hérité de toutes les qualités de ſon pere, excepté de la plus précieuſe, je veux dire de ſa vertu. Mais il ſçut adroitement diſſimuler : c'eſt un art qu'on apprend aiſément à la Cour. Le Roi Sigébert trompé par les apparences aima le nouveau Miniſtre, juſqu'à en adopter le fils, qu'il déſigna pour ſon ſucceſſeur à la Couronne d'Auſtraſie, au cas qu'il mourût ſans enfans. Nous verrons combien ce Prince fut en cela mauvais politique ; ſi cependant le bruit qu'on répandit de cette adoption, ne fut pas un artifice de Grimoald.

Vita B. Pipini apud Duchesne t. 1. p. 596.

Vit. Sigeberti, apud Boll. 1. Febr. c. 5.

La B. Itte, femme de Pépin.

Pour la Bienheureuſe Itte ou Ittuberge, veuve de Pépin, elle étoit bien éloignée d'approuver les

projets ambitieux de ſon fils. Cette pieuſe Dame ne trouva plus rien dans le monde digne de l'attacher après la mort d'un mari, tel que celui qu'elle venoit de perdre. Elle quitta auſſi-tôt la Cour, & ſe retira en Brabant dans une de ſes Terres, où pour ſe conſoler d'avoir laiſſé échaper la Couronne de la Virginité, elle réſolut de garder la continence dans un ſaint veuvage. Elle avoit deux filles d'une rare piété, ſainte Beggue & ſainte Gertrude. La premiere étoit mariée à Anſégiſe, fils de ſaint Arnoux de Mets; & la ſeconde*, qui n'avoit alors que quatorze ans, étoit recherchée en mariage par ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, tant pour ſes qualités perſonnelles, que pour ſa naiſſance & ſes richeſſes. Mais Gertrude ne vouloit d'autre époux que celui des Vierges: elle s'en étoit déclarée dès ſon enfance. Vers l'AN 646.

Pépin ayant un jour invité le Roi Dagobert à dîner, le Prince y alla, accompagné d'un jeune Courtiſan fils d'un Duc d'Auſtraſie, lequel pria le Roi d'engager Pépin à lui promettre Gertrude en mariage. On la fit venir en préſence des conviés; & le Roi proportionnant ſon diſcours à ſon âge, lui demanda ſi elle ne ſeroit pas bien-aiſe d'avoir pour mari un jeune Seigneur tout chamarré d'or. Mais la jeune enfant répondit avec une vivacité & une fermeté qui ſurprirent les aſſiſtans, qu'elle n'auroit jamais, ni celui-là, ni aucun autre que Jeſus-Chriſt pour époux. L'âge ne fit que fortifier en elle ces ſentimens; & elle ne ſongeoit qu'à vivre avec ſa mere dans la ſolitude d'une maiſon de campagne, *Vit. Gertrud.* Sainte Gertrude refuſe de ſe marier.

Vers l'An 646.

lorſque ſaint Amand qui faiſoit toujours dans la Flandre les fonctions de ſon Apoſtolat, les y vint viſiter.

Fondation du Monaſtere de Nivelle.

Ce ſaint Evêque conſeilla à Itte de faire bâtir un Monaſtere à Nivelle pour elle & pour ſa fille. Itte fit auſſi-tôt mettre la main à l'œuvre ; & quand le Monaſtere eut été achevé, malgré bien des traverſes, elle reçut le voile des mains de ſaint Amand. Enſuite préſentant ſa fille à l'Autel, elle lui coupa elle-même les cheveux en forme de couronne : ce qui marque qu'on coupoit les cheveux aux Vierges en les conſacrant à Dieu. Mais on ne les raſoit point : le Concile de Leſtines ordonna qu'on raſeroit les Religieuſes qui ſeroient tombées dans quelque faute honteuſe. Gertrude reçut le voile quelque temps après, & ſa mere la fit auſſi-tôt déclarer Abbeſſe de Nivelle : mais elle garda toûjours la meilleure part au gouvernement du Monaſtere, tant qu'elle vêcut. Cette pieuſe veuve mourut la douziéme année après la mort de ſon mari, c'eſt-à-dire l'an 652, & fut enterrée à Nivelle dans l'Egliſe de ſaint Pierre. Elle eſt honorée le 8 de Mai. Pluſieurs Auteurs ne lui donnent, comme à Pépin, que la qualité de Bienheureuſe.

Can. 6.

Mort de la B. Itte.

Sainte Gertrude Abbeſſe de Nivelle.

Gertrude ſe trouva alors chargée ſeule du gouvernement d'une nombreuſe Communauté de Filles dans ſa vingt-ſixiéme année : mais la maturité des mœurs avoit devancé en elle celle de l'âge. Pleine de charité pour toutes ſes ſœurs, elle ſçut corriger avec ſévérité celles qui tranſgreſſoient la Regle ; & la bonté qui faiſoit ſon caractere, n'affoiblit

point ſon zéle. La ſainte Abbeſſe s'appliqua ſurtout à donner à ſes Religieuſes de pieux & d'habiles Directeurs. Elle ſçavoit que c'eſt principalement de là que dépendent la paix & le bon ordre d'une Maiſon Religieuſe. Elle employa donc à l'inſtruction & à la direction de ſes filles les deux freres de ſaint Furſi, ſaint Foillain & ſaint Outain, qui étoient paſſés en Gaule. Elle étudioit elle-même l'Ecriture Sainte ſous ces pieux maîtres, & elle la ſçavoit preſque par cœur. Elle en nourriſſoit ſa piété, & y trouvoit toûjours de nouveaux motifs de ferveur. L'étude des ſaintes Lettres ne peut manquer d'être utile, même aux perſonnes du ſexe, quand elles la font ſous des Docteurs ſoûmis à l'Egliſe, & que la curioſité ou la vanité ne les fait pas entrer dans des queſtions, qu'elles ne peuvent, ni ne doivent approfondir.

Vers l'AN 646.

Sainte Gertrude après avoir gardé quelque temps ſaint Outain auprès d'elle, lui donna la Terre de Foſſe, pour y bâtir un Monaſtere. Saint Foillain ou Foignan demeura à Nivelle, où ſans doute il y avoit un double Monaſtere pour les Moines ou les Clercs, qui ſervoient de Directeurs aux Religieuſes. S'étant un jour mis en chemin pour aller voir ſon frere, avec trois de ſes diſciples, il fut aſſaſſiné avec eux par des voleurs, vers l'an 655; & il eſt révéré comme Martyr avec ſes compagnons, le 31 d'Octobre. Saint Ultan ou Outain fut dans la ſuite Abbé du Monaſtere de Péronne; & il mourut vers l'an 680. Il eſt honoré le premier jour de Mai.

On devoit au zéle & aux conſeils de S. Amand

Vers l'An 646.

l'établissement du célébre Monastere de Nivelle ; qui est aujourd'hui une illustre Collégiale de Chanoinesses. Ce S. Evêque qu'on peut regarder avec justice comme le pere & le premier fondateur des Monasteres des deux sexes dans cette partie de la Belgique, qu'on a nommée la Flandre, en fonda vers le même temps un nouveau à Marchiennes par les liberalités de saint Adalbalde *(a)*, & de sainte Rictrude son épouse. C'étoit une famille toute sainte, & en qui la piété n'étoit pas moins héréditaire que la noblesse. Adalbalde étoit petit-fils d'une pieuse Dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du Monastere d'Hamai, & qui est honorée comme Sainte le 6 de Décembre : ce qui fait assez voir qu'elle est différente de sainte Gertrude de Nivelle, qui consacra à Dieu sa virginité. Il épousa Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche & noble : mais il la rechercha moins pour ses grands biens que pour sa vertu. Aussi le Ciel versa-t-il ses plus abondantes bénédictions sur ce mariage. Il en nâquit quatre enfans que l'Eglise a mis tous au nombre des Saints, aussi-bien que le pere & la mere. Ces enfans sont Saint Mauronte, qui fut baptisé par Saint Riquier, & dont nous parlerons encore dans la suite ; Sainte Eusébie, qui devint Abbesse d'Hamai ; Sainte Clothésende, qui le fut de Marchiennes ; & Sainte Aldesende, morte dans son enfance.

Fondation du Monastere de Marchiennes.

Apud Bolland. Vita Rictrud. 12 Maii.

Sainte Gertrude veuve, fondatrice d'Hamai.

S. Adalbalde & sainte Rictrude son épouse.

Adalbalde chef de cette sainte famille, fut assassiné

(a) La Chronique de Marchiennes fait S. Adalbalde frere d'Erchinoald ou Archambauld, alors Maire du Palais.

ſiné dans un voyage qu'il fit dans la troiſiéme Aquitaine, qui fut nommée la Gaſcogne, à cauſe des Baſques ou Vaſcons qui s'y établirent. (a) Il eſt révéré comme Martyr, ſuivant l'uſage dont nous avons parlé ailleurs, de donner cette qualité aux perſonnes pieuſes miſes à mort injuſtement. Sainte Rictrude après l'aſſaſſinat de ſon mari ſe retira à Marchiennes, où ſaint Amand avoit établi ſaint Jonas pour premier Abbé. C'étoit un Monaſtere d'hommes: mais en conſidération de la Fondatrice, Jonas y joignit une Communauté de Religieuſes; & après la mort de cet Abbé, elles occuperent ſeules le Monaſtere de Marchiennes pendant plus de trois cens ans. Vers l'An 647.

L'Infatigable S. Amand continuoit toûjours ſes Miſſions dans la Belgique, avec des fruits proportionnés à ſes travaux Apoſtoliques. Une des plus belles conquêtes qu'il y fit à Jeſus-Chriſt, fut S. Bavon. C'étoit un homme de qualité, qui avoit mené pendant ſa jeuneſſe une vie très-licentieuſe, & le mariage même n'avoit pas mis de frein à ſes paſſions: il en fut plus propre à manifeſter les infinies miſéricordes de Dieu, qui en fit un parfait modéle de pénitence. Bavon après la mort de ſa femme fut touché des prédications de ſaint Amand; & ſans écouter le reſpect humain, qui eſt ſi ſouvent un obſtacle à la converſion des Grands, il alla ſe jetter aux pieds du ſaint Apôtre, & lui confeſſa tous ſes pechés avec larmes. Après quoi ayant diſtribué

S Bavon diſciple de ſaint Amand.

Vit. S. Bavonis.

(a) S. Adalbalde eſt honoré le ſecond de Fevrier, ſainte Rictrude le 12 de Mai, S. Mauronte le 5 de Mai, ſainte Euſébie le 16 de Mars, ſainte Clothéſende le 30 de Juin, ſainte Aldeſende le 24 de Decembre, & S. Jonas premier Abbé de Marchiennes le premier d'Août.

Vers l'An 647.

ſes biens aux pauvres, il reçut de ſaint Amand la Tonſure Cléricale, & le ſuivit quelque temps dans ſes Miſſions pour s'affermir dans le bien, & réparer les ſcandales qu'il avoit donnés.

Enſuite Bavon ſe retira à Gand, dans le Monaſtere que ce ſaint Evêque y avoit établi, & que gouvernoit ſaint Florbert. Ce fut là où ce Saint Pénitent fit voir ce que peut l'homme le plus foible avec le ſecours de la grace. Rien de ce qui peut humilier l'eſprit & macérer la chair ne le rebuta. Un eſclave qu'il avoit autrefois maltraité & fait empriſonner, l'étant venu voir, Bavon ſe jetta à ſes pieds, & voulut qu'il le traitât comme il l'avoit lui-même traité. Il l'obligea donc malgré lui à lui dechirer les épaules à coups de foüets, & à le lier & le traîner en priſon comme un criminel. La prudence humaine trouvera ici de l'excés : mais la grace conduit les ames généreuſes par des routes particulieres.

Pénitence de S. Bavon.

Vit. S. Bavonis.

Bavon croyoit n'en pouvoir aſſez faire pour expier ſes pechés. Couvert d'un cilice il couchoit ſur la terre, n'avoit pour ſiége & pour oreiller qu'une pierre, & tenoit ſes pieds paſſés dans des entraves ſemblables à celles dont ſe ſervoient les anciens, pour tourmenter les coupables. Sa nourriture n'étoit que du pain d'orge & de l'eau. Avec ces auſtérités la vie Cenobitique lui parut encore trop douce pour un pecheur comme lui. Il s'enfonça dans la forêt voiſine, & vêcut quelque temps dans le creux d'un gros arbre qu'il arroſoit ſans ceſſe de ſes larmes. Il ne rentra dans le Monaſtere, qu'à condition qu'on lui bâtiroit une Cellule pour y vivre Reclus. Il pria ſaint Amand & ſaint Florbert de lui

permettre de s'y enfermer. Le Saint Evêque & le saint Abbé ayant pris jour se rendirent à la nouvelle Cellule avec le Clergé & le peuple, pour faire la cérémonie de la réclusion; & après que S. Amand eut administré l'Eucharistie à Bavon, on l'ensevelit plûtôt qu'on ne l'enferma. Car la Cellule étoit un vrai tombeau, & il y mourut peu de temps après. Vers l'An 647.

Nous voyons par la Regle de Grimlaïc qu'il falloit avoir la permission de l'Evêque pour se faire Reclus; que celui qui vouloit l'être, promettoit la stabilité en présence de l'Evêque & du Clergé assemblé; que la Cellule devoit être petite, avoir un petit jardin & un Oratoire, si le Reclus étoit Prêtre; ou sinon, être attenante de quelque Eglise, d'où par une fenêtre le Reclus pût entendre la Messe, & recevoir la Communion. On muroit la porte de la Cellule; & l'Evêque pour plus grande précaution, y apposoit son sceau. Saint Bavon succomba bien-tôt à tant de macérations. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il manda un ami qu'il avoit dans le Monastere de Turhault, nommé Domtin; & ayant reçu le Corps & le Sang de Jesus-Christ, il mourut le 1 d'Octobre, vers l'an 650, après trois ans de pénitence. Sainte Gertrude de Nivelle eut révelation de sa mort, & elle envoya des linceuls pour l'ensevelir. Il fut enterré dans l'Eglise du Monastere de saint Pierre de Gand, qui prit dans la suite le nom de saint Bavon. C'est aujourd'hui l'Eglise Cathédrale.

Reg. Grimlaici in cod. Reg. c. 15. & 16.

Mort de S. Bavon.

Un saint Evêque Irlandois, nommé Livin, qui étoit passé dans le Brabant pour y prêcher la foi, fit en vers latins un bel Epitaphe de saint Bavon, à la

S. Livin.

Vers l'An 647.

priere de l'Abbé Florbert, à qui il écrivit aussi une lettre en vers, en le lui adressant. On y voit que Livin étoit assez bon Poëte. Il y remercie le saint Abbé des raffraichissemens qu'il lui envoyoit dans sa Mission; & il se plaint éloquemment des persécutions qu'on lui suscitoit dans son Ministere Apostolique. « Peuple ingrat, dit-il aux habitans du Bra-« bant, que vous ai-je fait? Je vous porte des paro-« les de paix, & vous me déclarez la guerre: mais la « palme du Martyre me fera triompher de vôtre fé-« rocité. Je ne serai pas trompé dans mon espéran-« ce: c'est Dieu même qui m'en assûre, qui oseroit « en douter? » Saint Livin obtint en effet la Couronne qu'il se promettoit avec tant d'assûrance. En haine des vérités qu'il prêchoit, il fut cruellement mis à mort à Hauthem, dans le territoire d'Alost, avec une sainte femme nommée Craphaïlde, son hôtesse, & un jeune enfant qu'il venoit de baptiser. Ils sont honorés le douziéme de Novembre, & saint Bavon le premier d'Octobre. Saint Amand eut pour disciples plusieurs autres Saints, dont nous parlerons dans la suite.

Epist. Livini ad Florbert.

S Amand élevé sur le Siége de Mastrich.

Jusques alors ce saint Evêque n'avoit été attaché à aucun Siége. Mais l'an 647 le Roi Sigébert qui l'aimoit comme son pere, l'obligea d'accepter l'Evêché de Mastrich, après la mort de saint Jean, surnommé l'Agneau, Evêque de cette Ville, où le Siége de Tongres avoit été transféré. Amand se borna donc à cultiver son Diocése; il en parcouroit sans cesse les villes & les bourgades avec un zéle infatigable. Cependant au bout de trois ans la récolte ne répondant pas à ses travaux, il quitta cette Eglise,

comme nous le dirons bien-tôt, pour reprendre le cours de ses Missions Apostoliques, & pour établir de nouveaux Monasteres.

Tandis que le nombre des Moines & des Monasteres se multiplioit ainsi de toutes parts, un Auteur Gaulois dont on ignore le nom, publia une nouvelle Regle Monastique sous le titre de la *Regle du Maître* (a). Comme elle est assez peu connuë, & qu'il est cependant hors de doute qu'elle fut observée dans la Gaule en quelques Communautés, je rapporterai ici ce qu'elle me paroît avoir de plus singulier par rapport à la discipline Religieuse.

Regle du Maître.

Apud Holstenium in Codice Regal. pag. 175.

La Regle du Maître contient 95 chapitres assez étendus. Après les dix premiers qui concernent la conduite intérieure des Moines, on regle l'Ordre domestique dans un grand détail. La Communauté doit être partagée en plusieurs bandes de dix Moines; & chaque bande doit avoir deux Prévôts, qui veillent jour & nuit sur leurs inférieurs. Ces Prévôts ou Supérieurs subalternes étoient établis par l'Abbé, qui leur mettoit une verge en main, comme un symbole de leur autorité. *c. 11.*

Les petites fautes sont punies par le retranchement de la nourriture, & les grandes par l'excommunication. Si les Moines excommuniés ne font satisfaction à l'Abbé dans trois jours, il faut, ou les *c. 13.* chasser du Monastere, ou les emprisonner & les foüetter. *Custoditi usque ad necem cædantur Virgis*, dit la Regle : ce qui paroît peu conforme à l'esprit de

(a) Ce qui fait juger que *la Regle du Maître* a été composée dans la Gaule, c'est qu'il y est parlé de Maire du Palais, & de Moines qui venoient d'Italie. Pour le temps auquel elle fut composée, on sçait seulement que ce fut avant le commencement du huitiéme siecle. Car dans un Manuscrit de Corbie cité par le P Mabillon, on trouve joint à cette Regle un Catalogue des Papes, lequel finit à Jean VI, élevé sur le saint Siége l'an 701.

Regle du Maître.

la charité chrêtienne. Mais il ne faut pas prendre à la lettre ces expressions (*a*).

c. 15. Quand un Moine est tenté, il doit découvrir avec simplicité sa tentation à l'Abbé, qui mettra tous ses Religieux en prieres pour lui : si le lendemain la tentation n'a pas cessé, il ordonnera un jeune ce jour-là à la Communauté : si le troisiéme jour la tentation persévere, l'Abbé retranchera le vin de la table, & ensuite l'huile, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de déliver le Moine de la tentation.

Il paroît que les Moines communioient tous les jours ; & que ceux qui étoient en semaine pour
c. 21. faire la cuisine, n'entendoient pas la Messe entiere. Car quand l'Abbé avoit communié, on les appelloit : ils se rendoient aussi-tôt dans l'Oratoire, donnoient la paix seulement à l'Abbé ; & après une courte priere, ils communioient debout. Ayant fait ensuite une courte action de graces, ils retournoient à leur Office, tandis que les autres recevoient la Communion : ce qui duroit long-temps ; parce que chaque Moine avant d'approcher de la sainte Table, embrassoit tous ses freres. C'est ce qu'on appelloit donner la paix.

Quand on étoit assemblé au Réfectoire pour le
c. 23. repas, on faisoit descendre du plancher un grand panier plein de provisions ; afin, dit la Regle, qu'il parût que c'étoit Dieu qui envoyoit du Ciel la nourriture à ses serviteurs. Tous les mets avant que d'être servis aux tables, étoient présentés à l'Abbé, qui les bénissoit. On commençoit le repas par donner à chacun un verre de vin pur. On donnoit ensuite

(*a*) Il pourroit s'être glissé une faute dans ce texte ; où il faut peut-être lire *decem* au lieu de *necem* : & alors le sens sera, que *s'il ne se corrigent dans trois jours, on les renfermera pour dix jours, pendant lesquels ils seront foüettés.*

quatre autres coups d'une autre boiſſon qu'on ne nomme point. Mais à la fin de la table le Cellerier diſoit tout haut : *Si quelqu'un a encore ſoif, qu'il le diſe hardiment.* La nourriture de chaque Moine étoit par jour une livre de pain, deux portions cuites, & une cruë de fruits, qui étoit pour le ſouper, quand on ne jeûnoit point.

Regle du Maître.

On ne liſoit à table d'autre livre que la Regle ; & le Lecteur avant que de lire buvoit un coup de vin, de peur qu'en crachant il ne jettât quelques particules de l'Euchariſtie. c. 24.

L'abſtinence étoit fort grande en Carême. On ne ſervoit que du pain d'orge, & qu'une portion cuite avec quelques fruits crus. On ne prenoit ſon repas que le ſoir ; & le Dimanche qu'on dînoit, on ne ſoupoit point. On diminuoit la boiſſon à proportion ; & depuis le troiſiéme Dimanche de Carême, qui eſt nommé *la Vigéſime*, on ne buvoit plus de vin juſqu'à Pâques. Le Vendredi Saint les Moines ne ſe ſaluoient pas en ſe rencontrant ; on n'allumoit pas ce jour-là de lampes dans le Monaſtere, on ne prenoit aucune réfection ; & ſi quelqu'un vouloit manger un morceau, il ne communioit pas ce jour-là : ce qui montre qu'on communioit alors le Vendredi Saint, comme il ſe pratique encore en quelques Diocéſes de France. c. 53.

On ne donnoit à ceux qui ſe diſoient malades, que du boüillon, des œufs & de l'eau chaude ; afin que perſonne ne fût tenté de feindre quelque infirmité. c. 69.

Il falloit qu'il y eût deſlors beaucoup de mauvais Moines qui couroient le païs ; puiſqu'on ordonne de loger les Moines étrangers dans une Cellule ſeparée, où il n'y eût rien à prendre ; & qu'on char- c. 79.

Regle du Maître. ge deux Moines de la Maison de ne les point perdre de vûë, quand ils entrent dans les Offices de la Communauté. Si ces hôtes vouloient demeurer plus de deux jours dans le Monastere, on les obligeoit de travailler comme les autres.

c. 86. On ne veut pas que les Moines cultivent leurs terres, & les fassent valoir eux-mêmes : mais on ordonne de les affermer, pour éviter la dissipation & les procès. On n'a cependant pas vû que les Monasteres ayent évité par-là les procès.

c. 93. Selon cette Regle, l'Abbé pouvoit se choisir son successeur en mourant; & aussi-tôt qu'il l'avoit choisi, on l'installoit en le revêtant du manteau de son prédecesseur, & lui mettant en main le livre de la Regle. c. 94. Si l'Abbé en mourant n'avoit désigné personne, l'Evêque Diocésain chargeoit un Abbé du voisinage de venir passer un mois dans le Monastere, où après avoir bien examiné les caracteres, il nommoit l'Abbé. On en usoit ainsi, pour éviter les troubles des Elections capitulaires.

c. 95. Après la charge d'Abbé la plus importante étoit celle des Portiers, qui devoient être deux vieillards respectables par leur âge & par leur vertu. Ils mangeoient à la table de l'Abbé, & ils devoient avoir soin qu'on eût dans le Monastere toutes les choses nécessaires: de peur que si les Moines étoient obligés de sortir, on ne se prosternât devant eux comme devant des Anges, & qu'on ne les obligeât de donner leur bénédiction. Les Religieux n'ont plus rien de semblable à craindre : est ce leur faute, ou celle des gens du monde?

FIN DU TOME III.

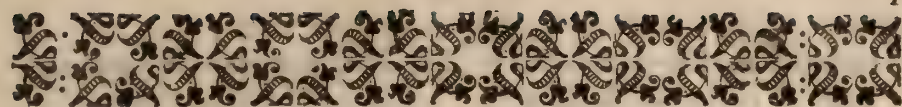


TABLE DES MATIERES DU TROISIE'ME TOME.

La Lettre n. *ajoûtée à la suite du Chiffre, désigne la Note de la page marquée.*

A

B

zele

D

Q

T

Fin de la Table du troisiémé Tome.

ERRATA.

PAge 196 ligne 1, *entrevoir* liſez *voir*. P. 209 en marge *Veterani* liſez *Verani*. P. 275 dans la Note *& des Cevennes* liſez *eſt des Cevennes*. P. 295 ligne 8 *l'an* 561 liſez *l'an* 591. P. 308 ligne 29. *lettte* liſez *lettre*. P. 322 ligne 9 *la, Religion* ôtez la virgule : ligne 18 *leur enchantemens* liſez *leurs enchantemens*. P. 388 ligne 29 & 30, *& & qui* liſez *& qui*. P. 397 ligne 16 *le Duc de Gonzon* liſez *le Duc Gonzon*. P. 415 en marge *V. Concile de Paris* liſez *VI. Concile de Paris nommé communement le V*. P. 548 en marge *l'an* 630 liſez *l'an* 643. P. 579 ligne 21. *Domtin* liſez *Domlin*.

